Stanford Library
MAY 20 1921

ROMANIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVI
49e ANNÉE. — 1920

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

Ha.

294131

STANFORD LIBRARY

CHRÉTIEN DE TROYES
ET LE
CONTE DE *GUILLAUME D'ANGLETERRE*

A la différence de mes devanciers [1], je n'insisterai pas sur le thème de *Guillaume d'Angleterre*. Que Chrétien l'ait puisé dans une vie de saint (il est d'incontestables analogies entre la légende de saint Eustache et le sujet de son conte) ou qu'il le doive, comme il le dit, à la tradition orale [2], il n'importe guère à ma démonstration. Je serais plutôt porté à le croire d'origine antique. Si Chrétien, traducteur d'Ovide, s'est plu à semer les souvenirs de ses lectures classiques dans ses romans (l'histoire d'Énée et de Lavinie dans *Erec*, le mythe de Narcisse dans *Cligès*, la mention de Pyrame dans *Lancelot*, la fable de Tantale ici), si, d'autre part, la fable de la Matrone d'Éphèse n'est pas étrangère à la composition d'*Yvain*, comme l'a soutenu W. Foerster, si *Cligès* nous rappelle, je l'ai écrit ailleurs [3], la

1. Voyez notamment d'Ancona, *Poemetti popolari italiani*, IV (comp. *Romania*, XVIII, 510, n. 3); W. Foerster, préface de la *Kleine Ausgabe*. Voyez encore J. Acher dans la *Revue des langues romanes*, 1912, p. 446 sq. Je dirai, pour n'avoir plus à y revenir, que toutes mes citations sont empruntées aux éditions de W. Foerster (*Gr. Ausg.*, 1899; *Kl. Ausg.*, 1911); je me suis toutefois permis d'en modifier la graphie, uniformisée arbitrairement et au grand dam de l'esthétique sans nulle bonne raison. Des formes comme *candre* (*cendre*), *an* (en, inde), *janz* (*genz*), *feire* (*faire*), *vet* (pour *vait*) etc., n'ajoutent rien à l'exactitude d'un texte.

2. A proprement parler, Chrétien s'est contredit assez étrangement. Vers 11 sq., il dit qu'il a vu dans les « estoires d'Angleterre », et qu'on peut l'y retrouver, une histoire plaisante et vraie, et c'est évidemment celle qu'il va conter, puisque, v. 46, il spécifie : *en l'estoire trovai et lui*... Mais à la fin du poème, il prétend que c'est un certain « Rogier li cointes » qui lui conta sa « matière ». Tout cela n'est pas pour émouvoir ceux qui ont la familiarité de nos vieux auteurs.

3. Voyez mon *Évolution du roman*, etc., p. 31.

légende de Pierre, on peut conjecturer que la légende d'Apollonius de Tyr a fourni quelques-uns des éléments imaginatifs de notre conte.

Comme Guillaume d'Angleterre, Apollonius est averti par une voix céleste de quitter son pays (*H. Ap. Tyri*, éd. Riese, XLVIII); il emmène aussi sa femme enceinte, qui refuse de l'abandonner (id., XXIV); pendant le voyage, il est séparé d'elle et de ses (son) enfants; il se fait marchand, comme le personnage de Chrétien (id., XXVIII : *opera mercaturus*) et les hasards de la navigation le conduisent au port où sa fille est livrée à des mains indignes. A cet endroit, il semble que l'auteur de notre conte (à moins que ce ne soit sa source) ait substitué la femme du héros à son enfant; enlevée par des pirates (ici, par des marchands qui ne se conduisent guère plus honnêtement), celle-ci est destinée à un métier infâme. Les fils de Guillaume sont, eux aussi, contraints à des besognes indignes de leur sang, et quant à sa femme, Gratienne, il est, à deux reprises, fait allusion dans l'œuvre à une vie peu honorable qu'elle aurait menée [1]. De part et d'autre, enfin, l'épouse du héros exerce le pouvoir sur la terre où elle a échoué (XLVIII : *conjux ejus... principatum tenebat*) et le récit se termine par l'énumération des bienfaits dont le héros comble ceux qui l'ont aidé à conjurer la mauvaise fortune. On avouera que ce sont là des analogies trop considérables pour qu'elles soient dues au hasard. Il est vrai que les énigmes, qui jouent un rôle si considérable dans *Apollonius de Tyr*, ne se retrouvent pas ici. Mais il n'est même pas besoin de supposer que Chrétien ait négligé cet élément, car il est étranger aux versions françaises déjà étudiées [2], et déjà G. de Viterbe l'avait supprimé. J'ajoute que la fable d'Apollonius de Tyr, dont nous avons une version rimée de l'époque carolingienne (Dümmler, *P. l. ævi Car.*, II, 483), a été très populaire en France, et, parmi les témoignages attestant sa diffusion, il n'est pas indifférent de noter le traduc-

1. Voyez, v. 672, l'épithète d'*abandonée* (femme de mauvaise vie, dans la bouche des marchands à l'adresse de Gratienne) et, vers 1145 et sq., l'allusion à une vie déréglée que celle-ci aurait menée auparavant.

2. Cf. Hagen, *Der Roman von Konig Ap. von Tyrus*, etc., p. 21, et Hofmann dans les *Sitzungsberichte* de Munich, 1871, p. 415.

teur d'Ovide dont il est question dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIX, 493. L'auteur du *Poème Moral* (vers 1200) s'afflige encore de la vogue de cette fable païenne, et le contexte nous permet de supposer qu'il en circulait des versions rimées en français.

Ces quelques indications, pour sommaires qu'elles soient, me paraissent suffire, l'intérêt d'une étude comme celle-ci consistant beaucoup moins, à mon sens, en ces hasardeuses inductions sur des motifs de contes, qui ont amusé nos aînés sans grand profit pour la science, que dans une comparaison attentive entre des récits de même caractère, contemporains les uns des autres, issus d'une même inspiration générale, et qui portent l'empreinte nette d'un talent personnel.

Une telle comparaison, pour être féconde, ne doit négliger aucun des éléments constitutifs de notre poème : établir que *Guillaume* est un roman d'aventures, conçu et machiné comme les autres; y relever les allusions, les détails concrets, les réflexions morales auxquelles il est certain ou probable que se complaise Chrétien; s'efforcer — tâche plus délicate — d'y retrouver les conceptions générales et les procédés de composition littéraire de ce dernier, sans omettre ce qui concerne la langue et la versification, voilà ce qui m'occupera exclusivement.

I

GUILLAUME EST UN ROMAN D'AVENTURES

Il l'est, et l'auteur en a conscience. Il emploie le mot à chaque occasion, et, comme s'il voulait réduire à sa juste valeur l'élément initial de son thème, c'est-à-dire l'intervention d'En-Haut, il n'emploie pas d'autre terme pour désigner l'étrange voyage qu'entreprennent le roi et la reine, s'éloignant de leur palais et de leurs sujets :

Si com aventure les maine (440).

Pareils à Érec et à Énide, ils s'en vont chercher des aventures, mus par une obligation, qui, pour un lecteur du temps, n'est ni plus ni moins forte que l'honneur chevaleresque. Rien d'es-

sentiel ne distingue leurs aventures de celles des chevaliers bretons. Est-ce que le loup qui menace de dévorer l'un des enfants nouveau-nés du roi, n'est pas le cousin germain du lion qui fait si grand peur à Thisbé dans le petit roman qui porte ce titre et auquel Chrétien fait allusion (*Lancelot*, 3821)? Et de cet autre lion qui a donné aussi un titre à l'histoire d'*Yvain* ?

Quand le roi a perdu sa femme et ses enfants, l'auteur nous dit que

> par *aventure* ala
> Que sus, que jus, que ça, que la (955-6).

Quand ses enfants, devenus grands, fuient leurs pères adoptifs, l'un d'eux, s'adressant à l'autre, lui demande de quel côté ils doivent diriger leurs pas. Et l'autre, de répondre :

> Amis, je nel sai deviner
> *Se aventure ne nos maine* (1756-7)[1].

Après la tempête, c'est « Aventure » qui mène la nef de Guillaume (2380). Enfin, lorsque les enfants du roi sont retrouvés et reconnus par lui, ils s'empressent de le mettre en présence de leur hôte, le roi de Cathenasse :

> Lor pere par le poing li baillent,
> Si li a contee et desclose
> *Tote l'aventure* et la chose
> Loviaus, au roi de Quatenasse (2942-5),

et vous pouvez être assuré qu'il n'y a pas un mot de religion dans le récit, d'ailleurs émouvant, fait par l'un des jeunes gens. Le roi de Cathenasse ne s'exprime pas autrement, puisqu'il s'écrie :

> *Bele aventure* avez trovée,
> Si en devez grant joie avoir... (2950-1)

---

1. Voyez encore 1761 ; vers 2379-80 : « en quel contrée — Aventure a lor nef menée ». Comp. *aventure maine* dans *Cligès*, 2609. Dans *Yvain*, 177, sq., le héros dit : *aloie querant aventures*, — Armez de totes armeüres, — Si come chevaliers doit estre... ; comp. 260, 358, sq. ; comp. surtout 2294, sq. : Car mout avoit grant covoitié — De l'oïr et mout li conjure — *De tot son oirre l'avanture*... De même, *Cligès* 3469, 5537. Erec, de même que Guillaume,

> sa feme en mainne,
> Ne set quel part, *en aventure* (2766-7).

Des diverses significations que prend le mot « aventure » en ces nombreux passages, la dernière n'est pas la moins digne d'être soulignée. C'est celle qu'il reçoit dans les romans de Chrétien ; dans *Yvain*, dans le *Gral*, partout, *aventure maine* le héros comme ici, et le récit de cette aventure excite le même intérêt.

Et jamais désignation ne convint mieux à une histoire fertile en événements merveilleux. Écoutez plutôt. Un roi, averti par un prodige qui se renouvelle trois fois et interrompt son sommeil, abandonne son palais et ses sujets et va « courir l'aventure » avec sa femme enceinte et proche de son terme. Après avoir beaucoup erré au hasard (car l'ordre céleste, dont il ne sera plus jamais question, n'a fixé — chose étrange — aucun but à leur voyage[1]), ils arrivent en un lieu où la reine accouche de deux beaux enfants. Elle est alors séparée brutale-

1. On n'insistera jamais trop nettement sur l'illusion où ont été ceux qui ont vu dans le « conte » de Guillaume un récit pieux. W. Foerster, si averti pourtant en ce qui concerne Chrétien, s'y est lui-même mépris au début de ses travaux. En 1889, il voulait que le poète eût rimé ce court poème en expiation de ses péchés (!) et le plaçait à la fin de sa carrière (« Und hat Ch. selbst gegen Ende seines Lebens Busse gethan und... den *asketischen* Wilhelm von England gleichsam zur Sühne gedichtet » *Cligès*, Ausg. [1], p. VIII). Plus tard, il est vrai — j'ose dire sous mon influence, — il s'est ressaisi et, dans la 2e édition de l'ouvrage (1911), il s'est efforcé, avec un succès relatif, d'établir que *Guillaume* était un roman d'aventures. Il aurait pu multiplier les précisions, et noter qu'à part les vers du début, il n'est peut-être aucun poème de Chrétien, où la religion tienne une aussi faible place. Je fais abstraction de la légende du *Gral*, que son auteur a traitée d'ailleurs assez librement et sans un souci exagéré de la couleur mystique. Mais dans *Erec*, combien de passages attestent des préoccupations plus chrétiennes ! Voyez le détail de la messe, 700 sq. ; la prière des vers 892 sq ; le v. 948 ; les vv. 1477, 1648, 2374 sq., 3428-9, 3478, 4472-5, 4570, 4670-11, 6403 ; 6529-40, 6856, 6888 sq. Dans *Lancelot*, qui est son œuvre la plus profane et la glorification de l'adultère et de l'amour impérieux et sans scrupule, on trouve encore des réminiscences dévotes (voyez 3098 sq. ; 3593 sq. ; 3890 sq.). Je ne parle pas de *Se Deus m'ait* et des formules analogues ; dans ce même texte, du vers 4856 au vers 5002, j'en relève dix exemples. Une dernière remarque : a-t-on noté que dans l'*Enseignement des princes*, 1293 sq., Robert de Blois fait allusion à une version de notre conte, où le roi s'enfuit *coiement* avec sa femme et ses enfants pour échapper à la trahison ?

ment de son mari par des marchands qui, la trouvant belle, la conduisent au bateau les emportant, avec une cargaison, en Cathenasse (Caithness). D'autres marchands trouvent les enfants qu'ils adoptent, après toutefois une lutte des nouveau-nés à faillir être dévorés par un loup. Le roi reçoit l'aumône de quelques besants, mais, pour comble de misère, un aigle (sur le bord de l'Océan) lui ravit cette dernière ressource. Il est toutefois recueilli, lui aussi, par des marchands et devient à Galvelde le valet de l'un d'eux qui le prend en affection et refait sa fortune, en lui confiant la conduite d'un navire et le soin de vendre ses produits. C'est ainsi qu'il débarque dans un port, celui de Sorlinc, où sa femme est souveraine. Les marchands ont dû, en effet, la céder à un vieillard qui exerce l'autorité là-bas et qui, s'étant épris d'elle, l'a épousée malgré sa résistance. Mais il a été convenu qu'elle ne se donnerait à lui qu'au bout d'un an et, comme le vieillard meurt avant le terme, elle hérite de ses fonctions et de sa fortune. La coutume du port l'autorise à prendre dans la cargaison n'importe quel objet à son gré. Elle découvre et reconnaît un cor de chasse, qui avait appartenu au roi et qu'un enfant avait volé dans le palais après leur départ mystérieux (pensez au rôle du cor dans plus d'un récit breton, et notamment dans *Erec* et *Yvain*). Elle reconnaît aussi un anneau que Guillaume portait toujours, et c'est le seul objet qu'elle exige, au grand ennui de ce dernier et à la stupeur de ses gens qui s'attendaient à une meilleure prise. Bien qu'elle ait reconnu le roi, elle feint de l'ignorer; elle le traite pourtant avec des égards exceptionnels et l'invite à sa table. A la fin du repas, il tombe dans une sorte d'extase que connaissent bien ceux qui ont lu *Erec*, *Yvain* et *Perceval*, et il « rêve » qu'il est à la chasse, exercice favori des chevaliers du temps. La reine s'empresse de lui fournir les moyens de satisfaire sa passion. Il part, et, dans la forêt prochaine, retrouve ses fils, qui veulent d'abord attenter à sa vie, car il a franchi les limites séparant le domaine de Gratienne de celui de son pire ennemi, le roi de Cathenasse, au service duquel ils sont entrés après d'assez longues aventures. Recueillis et adoptés par deux marchands, qui ignorent le lien les unissant, ils n'ont cessé de montrer la même répugnance pour les besognes vulgaires auxquelles on a voulu les contraindre; un beau matin ils se sont enfuis

pour « courir l'aventure ». Et c'est le hasard de leurs pérégrinations qui, après un épisode de chasse assez émouvant (encore la chasse !) leur a valu l'heureuse fortune d'être accueillis et traités comme ils le méritaient par le roi de Cathenasse. Ils sont devenus deux vaillants chevaliers, lorsqu'ils font ainsi la rencontre de leur père et sont reconnus par lui. Bientôt conduits à leur mère, ils ont la joie de la connaître et de l'embrasser, et ils font combler leurs pères adoptifs, dont les torts et les ridicules sont aisément oubliés, de faveurs et de présents.

Il faudrait maintenant reprendre un à un les incidents dont Chrétien a tissé son conte, besogne longue et un peu fastidieuse, à laquelle j'ai cru pouvoir renoncer pour me consacrer, de préférence, à l'étude des procédés littéraires de l'écrivain. Car ce qui semble importer à ma démonstration, c'est moins tel ou tel détail d'un conte, familier à l'imagination romanesque du moyen âge, que les mobiles ayant guidé cet écrivain dans leur choix et leur mise en œuvre. Si je puis établir qu'il y a identité entre la méthode de Chrétien qui a signé le conte de *Guillaume* et celle de l'auteur d'*Yvain*, du *Gral*, etc., et si, d'autre part, tous deux parlent et écrivent la même langue, il peut être indifférent de savoir si c'est la tradition orale ou la tradition écrite, à laquelle l'artiste a eu préférablement recours.

II

LA PHILOSOPHIE DE CHRÉTIEN

Mais avant d'analyser la composition littéraire de l'œuvre, on peut se demander si, dans son sens général, elle s'harmonise avec celles que l'on doit incontestablement à Chrétien de Troyes. Ce dernier, dont la personnalité est puissamment accusée, fait montre, à bien observer, de conceptions morales et sociales, qui sans doute ne sont pas étrangères à ses contemporains, mais ne trouvent chez aucun de ceux-ci un avocat aussi disert et aussi ardent. Une étude un peu complète de ces conceptions demanderait des développements incompatibles avec les dimensions de cette modeste dissertation. Je me bornerai donc à quelques indications, portant sur des points où

l'accord de notre conte avec ceux de Chrétien peut favoriser mon dessein. Cet accord acquerra une valeur particulière, si nous nous trouvons en présence de doctrines exclusivement propres à Chrétien et à notre auteur, ou encore si nulle part ailleurs elles ne sont énoncées avec la même insistance ni dans la même forme.

Guillaume est un conte aristocratique au même degré que *Cligès*, *Yvain* et *Lancelot*. Littérature de classe, peut-on dire de ces ouvrages, comme aussi de ceux de Gautier d'Arras, du *Tristan* de Thomas, etc. Oui, certes; mais ce qui distingue Chrétien, on l'a plus que suffisamment proclamé [1], c'est l'importance doctrinale des thèses que cette notion de classe lui a inspirées. Qu'il s'agisse de l'amour courtois, comme il l'a défini dans son *Lancelot*, mais plus et mieux encore dans son *Cligès*, qu'il s'agisse de sa philosophie de la Nature, ou encore de la façon dont il envisage les rapports sociaux, Chrétien l'emporte sur ses contemporains par l'acuité de sa critique, la finesse de ses aperçus, la distinction subtile et la nouveauté de son langage.

Retrouvons-nous au moins partie de tout cela dans *Guillaume*? De ce que l'amour y tient une si faible place, il semblerait déjà résulter qu'on court à une déception en s'attachant à semblable enquête. On verra tantôt qu'il n'en est rien, qu'il a suffi de quelques vers pour permettre à un grand artiste de se révéler à cet égard. Mais avant l'amour, il y a l'homme même. Nulle part peut-être, autant que dans ce court poème, Chrétien n'a mis son zèle patient à nous le montrer, cet homme, dans sa grandeur et ses faiblesses. La vie du héros, qui du rang suprême est précipité dans l'extrême infortune, est une leçon morale qui manque, ou presque, dans le reste de son œuvre, où il s'est borné, soit à analyser une nuance de sentiment (*Erec*), soit à définir le devoir chevaleresque (*Erec*, *Yvain*), soit à poser un problème moral (*Cligès*), soit encore à peindre l'amour défendu et les outrances auxquelles il peut conduire un parfait chevalier (*Lancelot*). Seul Yvain, si l'on veut y réfléchir, connaît quelques-uns des moments d'exaltation et d'abattement où la vertu morale se manifeste et se trompe. Yvain tombe dans

1. V. notamment les beaux articles de G. Paris, dans le *Journal des Savants*, 1902 (*Mélanges de litt. fr. du m. â.*, 229 sq.), et déjà *Romania*, XII, p. 519 sq.

la plus complète déchéance : folie, dénûment et assauvagissement. C'est ce que, à peu de chose près, nous montre l'histoire de Guillaume.

Que ce héros chrétien soit moralement épargné, du moins qu'après les misères physiques il ne connaisse qu'une faible atteinte du mal auquel succombe Yvain, il le doit peut-être aux circonstances, peut-être aussi à la sorte de mission que lui a imposée la volonté divine et dont il s'acquitte ponctuellement [1].

Pourtant il vient un moment, celui de la détente nerveuse, où les signes du mal apparaissent chez lui. On n'y a guère pris attention [2]; pourtant, assis aux côtés de sa femme retrouvée, mais se cachant de lui comme il se cache d'elle, il se sent tout à coup emporté loin d'elle, loin du moment présent; une sorte d'hallucination s'empare de lui (2596 sq.) [3] :

S'entre en un si très grant *penser*
Qu'en veillant commence à songier.
Ne m'en tenez à mençongier,
Ne n'en alez ja merveillant,

s'écrie le poète, qui croit devoir expliquer que « les pensers sont comme les songes ». Mais ce *penser*, nous le connaissions déjà. Érec, après avoir triomphé de plusieurs adversaires, en subit, lui aussi, le charme dangereux et comme la fascination. La même impuissance d'agir manque de le perdre, et Énide avec lui, qui s'écrie douloureusement :

Je voi bien que mes sire *pense*
Tant que lui-meïsme oblie (3762-3).

---

1. Voyez v. 476 :

Que rien à faire ne desdaingne;

v. 607 :

Faire m'estuet ma destinée;

vers 1023-24, il dit au maître qui l'engage :

Ja de faire vostre servise
Ne troveroiz en moi feintise.
.....
Tot fait senz ire et senz rancune

ajoute le poète (1029).

2. Voyez toutefois W. Foerster dans la *Kl. Ausg.*, XXIX; mais il ne s'agit que d'une rapide indication, et *Lancelot* est omis.

3. Notez encore les termes employés : *En cest penser toz s'oblia...* (2609), *Dirai vos dont j'iere pensis* (2630).

Lancelot tombe dans le même songe halluciné :

Et cil de la charrete *pense*
Con cil qui force ne depense
N'a vers amor qui le justise ;
Et ses *pensers* est de tel guise
Que lui-meïsmes en oblie (715 sq.).

Même imagination, même terminologie. Yvain, traître à sa parole, subit un ébranlement plus complet :

Lors li monta uns torbeillons
El chief si granz, que il forsane (2804-5).

Mais quand une dame charitable a réussi à le calmer, on a soin de nous dire qu'il

fu gariz et respassez,
Et rot son sen *et sa memoire.*

C'est donc le même oubli qui l'a conduit aux pires violences et c'est encore l'oubli qui arrête et fixe, immobile sur sa monture, Perceval, dans la plaine glacée où la vue d'un oiseau sanglant le plonge dans une extase sans nom, de même que (*Gral*, v. 9408 sq.) la force du souvenir opère presque aussi puissamment sur Gauvain vainqueur.

Rien peut-être n'est plus caractéristique de la manière de Chrétien que la peinture de ces accès de mélancolie [1], entraînant l'abolition de la mémoire et l'impuissance physique de l'être. Or on a vu que Guillaume n'y échappe point et que les symptômes, atténués chez lui, sont notés de façon identique.

Est-ce la seule analogie morale, vraiment significative, que nous relevions dans cette œuvre singulière, d'où il a plu à Chrétien d'exclure Arthur, Gauvain et les autres chevaliers de la Table Ronde ? Assurément non. La même propension à endoctriner s'y constate que dans *Erec*, *Yvain*, etc. Les mêmes thèmes y sont exploités : le mal que cause l'avarice [2], le devoir de cha-

1. Lui-même emploie le mot :
... del cervel li issi fors
La rage et la melancolie (*Yvain*, 3004-5).
2. Voyez le long couplet sur Tantale, 900 sq., et comp. *Cligès*, 193 sq.

rité des « prodomes » envers les humbles [1], le malheur d'être pauvre [2], le mérite qu'il y a à remplir un devoir sans obligation [3], etc. Pas une de ces maximes, plus ou moins brièvement formulées, qui n'ait son double dans le reste de l'œuvre de Chrétien.

Mais dans tout le poème, où la vivacité du dialogue et la rapidité de la narration, rendue nécessaire par la multiplicité des incidents et leur entrecroisement ingénieux, réduisent à un extrême effacement la part concédée aux réflexions morales, rien n'approche de l'insistance avec laquelle l'auteur a voulu marquer son esprit de classe, sa partialité avouée pour ceux qui constituaient ses protecteurs attitrés et sa clientèle recherchée [4].

Nulle part, peut-être, Chrétien n'a manifesté un pareil mépris des vilains que dans son *Guillaume*. On pourrait soutenir que c'est le cri du sang aristocratique qui en détermine ou soutient les principales péripéties. La sottise grossière des parents adoptifs de Lovel et Marin ne cesse de fournir à l'écrivain des traits plaisants ou odieux. Mieux que cela, il multiplie à l'adresse de cette classe, dans laquelle il confond la bourgeoisie et le peuple, les expressions méprisantes. Lorsqu'il montre les marchands insultant à la misère du roi, ou se disputant la reine, ou encore maltraitant les enfants rétifs aux besognes de métier, ou enfin trahissant la plus basse cupidité devant l'élan généreux des sou-

---

1. Au maleüreus, au cheitif
Doit l'an doner, coment qu'il l'aient,
De ce que li prodome atraient (594-6).

Comparez la curieuse analogie de forme dans *Lancelot*, 3226 :
Que prodom doit prodome atraire.

Pour le sens du précepte, voir *Yvain*, 5680-2.

2. 1591 sq. Comp. *Erec*, 1560 : *Povretez maint prodome aville.*

3. 1571-4. Comp. *Cligès*, 4499-5001, 4529 sq.

4. Certes, il y a un passage qu'on peut m'opposer, et c'est celui où Chrétien met dans la bouche de l'équipage du vaisseau, portant Guillaume et sa fortune, le triste aveu du sort des petits, abandonnés au caprice féroce des « hauz barons » (2352). Mais il faut observer : 1° que ce sont des gens du peuple qui se lamentent (*Einsi nos cheitif conperons...*, etc.), 2° que le hasard a voulu que dans *Cligès*, le même motif désolant reparaisse (2635 sq.) et que là aussi les « barons » soient désignés, qui « se desvoient — Si que léauté ne maintienent... », etc.

verains qui ont retrouvé leurs enfants, il semble éprouver une sorte de jouissance à les abaisser moralement :

... En vilain a molt fole beste (3249),

s'écrie-t-il. Mais déjà auparavant, son antipathie dédaigneuse s'était donné libre cours : elle lui avait dicté un long exposé doctrinal, dont l'essentiel reparaît dans d'autres œuvres de l'écrivain. La Nature, y lit-on,

est teus qu'onques ne fausse (1365).

Elle ne s'égare jamais dans ses mystérieuses opérations. Sa sauce (l'image est bizarre, et elle est bien de Chrétien [1]) est tantôt trouble et amère, tantôt claire et fraîche et douce au goûter. C'est que, de part et d'autre, la composition en est différente. Telle la Nature, tel est l'homme. Il reste toujours ce qu'elle l'a fait. Un vilain sera un vilain toute sa vie ; la fortune, les honneurs ne peuvent rien contre le sang. Et c'est pourquoi, élevés par des gens d'une autre classe, qui les ont recueillis dès l'âge le plus tendre, les fils du roi Guillaume

Ne puent as vilains retraire
Par norreture que il aient
.....
Par nature ont totes les limes
Dont il se liment et escurent (1394 sq.) [2].

---

1. Ce serait la place d'une petite dissertation, qui a été amorcée par W. Foerster (*Kl. Ausg.*, XXIX). Qu'il me suffise de noter que Chrétien, plutôt ménager des efforts de son imagination, a reproduit, en l'abrégeant, le tour allégorique qui figure ici et qu'il en a fait l'application à l'amour, qui, lui, à la différence de la Nature :

... en la cendre	.....
Et en la poudre espant son basme	avec fin basme destenpré ;
.....	Et l'autre est si mal atempré
Et destenpre çucre de fiel	Qu'il n'i a ne çucre ne miel ;
Et mesle suie avueques miel.	D'escamonie est et de fiel.
(*Yv.*, 1398 sq.).	(*Guill.*, 1373 sq.).

Comp. *sauce... bien destrenprée*, dans *Yvain*, 2854-5. La rime *fausse* : *sausse* (1365-66) a eu une rare fortune ; on la retrouve dans Beroul, *Tristan*, 4106-7 ; dans la *Vie de sainte Léocadie*, 1355-6 ; dans le *Recueil général des Fabliaux*, VI, 65, etc.

2. Voyez encore 1474 sq. : *L'an ne se doit mie fier — Au vilain*, etc. Le

A cette conception qu'on retrouve plus ou moins gauchement exprimée chez tous les romanciers du temps [1], mais que nul d'entre eux ne s'est complu autant que Chrétien à développer et à illustrer d'exemples, se rattachent, de façon assez naturelle, l'exaltation du sentiment aristocratique et l'énumération complaisante des qualités par lesquelles se distinguent les gens bien nés. Confessons que si l'auteur de *Guillaume* a craché tout son mépris des autres gens, il ne perd guère de temps à nous décrire les talents de ses héros. Leurs actes lui suffisent, et dans toute son œuvre, il aurait pu soutenir qu'aucun d'eux ne montre autant de piété, de noblesse d'âme, de résignation, de courage dans le malheur que le roi Guillaume. De même il lui suffit de peu de traits pour caractériser l'enfance généreuse et fière de ses fils. Nous verrons tantôt ce qu'il faut penser de son épouse.

Pour l'instant, notons que le thème adopté ne se prêtant pas à la peinture de la valeur guerrière, il ne restait guère à l'écrivain, si flatteur pour l'orgueil de ses auditeurs ordinaires, qu'à se rattraper sur un autre exercice violent, où se dépensaient, avec prédilection, leur vigueur physique et leur adresse exercée. La chasse (on l'a vu par une brève analyse), tient dans *Guillaume* une place au moins égale à celle que le goût du temps a décidé Chrétien à lui assigner dans ses autres poèmes [2]. Elle

même esprit de classe apparaît non moins nettement dans *Erec*, 6912 sq. ; dans *Cligès*, 4529 sq. (voyez notamment le rappel de notre exposé doctrinal que constituent les vers 4536-8 :

Et se il a dedenz le cors
Ne mauvestié ne vilenie,
Ja n'iert tant cortois...

et cf. encore 4548) ; dans *Yvain*, 31-32 : *Qu'encor vaut mieux, ce m'est avis — Uns cortois morz qu'uns vilains vis* (c'est l'auteur qui parle) ; 90, etc. ; dans le *Gral*, 6438 sq., où il s'agit aussi de marchands.

1. Voyez par ex. Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 619 sq.

2. Voyez, dans le seul *Yvain*, les vers 813-4, 882-4 (comparaison), 1266 sq., (idem), 2468 sq., 3195 (comparaison), 3435 sq., 5045 (mention de la chasse), et cela sans qu'un seul récit de chasse (il y en a deux dans *Guillaume*), soit introduit dans le récit. Pour *Cligès*, voyez 2443 (comparaison), 2791 (le héros sait *plus d'oisiaus et plus chiens* que Tristan), 4546 (comparaison), 4932 (idem), 6322 (épisode de l'autour), 6430 sq. (épisode de chasse). Les chiens de chasse, *brachet*, *levrier*, etc., sont souvent mentionnés (*Erec*,

est, en effet, l'élément déterminant, pour les fils du roi, d'un événement qui va assurer leur fortune. Quant au roi lui-même, poussé à une partie de chasse par une sorte d'hallucination trahissant le goût passionné qu'il a pour ce sport, il lui devra de retrouver ses enfants, de sorte que ce que la bravoure guerrière peut donner à Gauvain, Yvain, Érec, etc. [1], les hasards du plaisir cynégétique vont le procurer, de façon non moins romanesque, au héros du conte de *Guillaume*.

J'ai jusqu'ici peu parlé de l'amour et de la femme. A part un court épisode, en effet, seuls l'amour conjugal et l'amour paternel sont peints en traits heureux dans notre poème. Mais est-ce là, comme on l'a soutenu, une raison valable pour en refuser la paternité à Chrétien ? Indépendamment des nombreux arguments qui militent en sens contraire [2], je ferai remarquer qu'à ce compte on serait tout aussi justifié de soutenir que le *Gral* n'est pas de lui. Au surplus l'épisode, un peu court, de Gleolaïs, n'est-il pas là pour attester que la préoccupation cardinale du poète ne l'a pas abandonné ? Mieux que cela, cet épisode ne fait guère que reproduire celui de Galoain (et aussi celui du comte de Limors) dans *Erec*. Des deux parts, la femme légitime du héros est recueillie par un seigneur, qui s'éprend d'elle et, des deux parts, sans repousser complètement ses

---

2393, 5364 ; *Cligès*, 6431 ; *Yvain*, 1266 et 3439 pour le *brachet* ; *Erec*, 2393, 5364 et *Guill.*, 1450 pour le *levrier*. Le *mastin* est dans *Guill.* (1450), *Yvain* (648), *Gral* (4883). Le *guaignon* (= compaignon) fournit la même rime dans *Guill.* (1511) et *Yvain* (645). Je laisse de côté la tenderie et la pêche, mais ne puis pas ne pas signaler les vers 1288-9 où *péché* et *oiselé* sont employés métaphoriquement comme dans *Cligès*, 6139, et *Erec*, 6468.

1. Si rien n'est « breton » dans *Guillaume*, observons pourtant que deux personnages secondaires, Gleolaïs et Therfes, ont des noms qui rappellent les autres romans de l'auteur, et que nulle part ailleurs, la toponymie anglaise n'a été l'objet d'autant de soins.

2. L'amour filial tient une place considérable dans le *Gral*. Pour avoir manqué à ses devoirs envers sa mère, Perceval est durement puni. La « bele douce fille » du vavasseur qu'est Énide nous offre un exemple délicieux de respect filial, et si la théorie de M. Van Hamel est fondée (voyez *Romania*, XXXIII, 465), une partie de l'œuvre de Chrétien, son *Cligès* comme son *Tristan* perdu, serait une glorification immortelle de la fidélité conjugale ; il n'est pas niable que la dramatique histoire d'Enide n'a pas d'autre signification, ni de plus haute moralité que celle-là.

avances, elle demande un délai. Le dialogue qui s'engage entre les deux personnages nous étonne par des similitudes, qui n'ont rien d'accidentel :

Dame, fet il (*Gleolaïs*), je vos otroi
Tot quitement ma terre et moi
(1108-9).

La moitié de tote ma terre
Li voudral doner en doaire
(*Erec*, 4762-3).

Bon gré malgré, il faut, en dépit de ses réserves mentales, qu'elle se résigne à l'épouser :

Et cil a prise et receüe
Sa fame de main d'un abé
(1306-7).

Lors ont le chapelain mandé
Si con li cuens l'ot comandé,
Et la dame ront amenée,
Si li ont à force donée
(*Erec*, 4765-68) [1].

Mais la dame est bien résolue à ne pas laisser consommer le mariage :

Ainz se leiroit bruller ou tondre
Que ja mes en nule menière
.....
Veuille ami ne seignor avoir
Se le suen meïsmes ne ra.
(1124 sq.)
.....
De l'autre part revoldroit mieuz
Estre arse ou a chevaus detraite
Que de son cors li eüst faite
Charnelment nule conpaignie
(1204-7).

Hé miauz fusse je or à nestre
Ou en un feu d'espines arse
.....
Que j'eüsse de rien faussé
Vers mon seignor...
(*Erec*, 3336-40).

1. J'ai emprunté les deux premières citations d'*Erec* à un autre épisode, celui du comte de Limors, répétition assez maladroite de celui de Galoain. On conçoit qu'écrivant un autre conte et décidé à utiliser un motif qui avait plu, Chrétien en ait usé plus sobrement. Mais on verra qu'il a ajouté ici à la complexité du personnage de l'héroïne. Ce qui la préoccupe au moins autant que les lois du mariage, c'est le « qu'en dira-t-on ». Or il n'est pas une œuvre de Chrétien où l'on n'enregistre ce mobile d'action plus humain qu'il n'est élevé. Voyez *Cligès*, 4162 sq.; *Yvain*, 1807 sq.; *Lancelot*, 4170 sq.; *Perceval*, 2842-4, 6476, 6574, 7984; 8160. Le thème presqu'entier d'*Erec* est fondé sur cette crainte d'un jugement public défavorable qui décide Yvain à abandonner Laudine (12484 sq.) et qui hantait déjà Roland (*Chanson de Roland*, v. 1466 notamment).

Toutefois, plus intéressée qu'Énide [1], Gracienne mêle une certaine condescendance à son refus. Elle obtient un long délai avant de partager la couche de Gleolaïs ; mais elle accepte tout de suite la donation qu'il lui fait, et l'auteur ne nous dissimule pas qu'elle est consciente de son double jeu :

> La terre viaut, de lui n'a cure ;
> Et neporquant si l'asseüre,
> Mes que un an respit li doingne... (1209-11).

L'odieux de ce calcul n'a pas préoccupé plus qu'il ne fallait l'homme qui a peint sous d'assez vilaines couleurs Laudine, empressée à accueillir et à épouser le chevalier qui vient de tuer son mari, Fénice jouant une abominable comédie pour se soustraire à ses devoirs conjugaux et se garder pour Cligès, Guenièvre trahissant le roi Artur pour Lancelot et tant d'autres créatures qui — telle Blancheflor dans *Perceval*, — étalent, sans excès de pudeur, la fragilité sentimentale de leur sexe [2], ou bien — telles Brangien, Lunette, Thessala, — font un métier dont le nom seul est une offense.

---

1. Et surtout plus savante: Comme Énide, elle se refuse ; mais combien plus habile est sa conduite ! Elle commence par feindre de croire que le vieillard se moque d'elle. Elle dissimule son mariage, ce qu'Énide, au surplus, ne peut faire, et à ce mensonge elle en ajoute un plus surprenant : elle aurait été la mauvaise nonne, celle qui, pour vivre dans le siècle et goûter la volupté, aurait violé ses vœux ! Le vieillard amoureux qu'est Gleolaïs n'est pas ébranlé par ce terrible aveu. Toute la scène est passionnante à l'extrême et je ne vois que le célèbre entretien entre Laudine et Lunette, dans *Yvain*, qu'on puisse lui comparer. Le progrès est visible d'*Erec* à *Guillaume*, et peut-être même de *Cligès* à *Guillaume*, ce qui expliquerait, dans l'*Incipit* de *Cligès*, le silence gardé sur une œuvre qui fait étrangement honneur à Chrétien, et qu'il n'avait nulle bonne raison de taire dans l'énumération bien connue de ses premiers écrits.

2. On voit, par ces quelques lignes, combien mon sentiment est éloigné de celui de Mme F. Lot dans son très agréable livre, *La femme et l'amour au XIIe siècle*, etc. Ce n'est pas la seule conduite de plusieurs héroïnes de Chrétien qui révolte notre sens moral. Leur langage même est souvent dén[ué] délicatesse ou de distinction. Voyez, par exemple, Fénice révélant [à] qu'elle est vierge (5235, sq.), Énide, déclarant à Galvain, qu'elle [va] rencontrer pour la première fois (elle n'en pense pas un mot) : « *[Je] droie ja sentir — En un lit, certes, nu à nu* » (3398-9) ou, dans

La misogynie de Chrétien [1] triomphe donc ici de son désir trop certain de peindre en beauté l'épouse si éprouvée de Guillaume ; elle lui fait, — comme à ses autres héros mâles, — réserver à celui-ci le rôle le plus favorable, en même temps qu'il triomphe des plus grands obstacles.

Si l'aventure de Gracienne ne manque pas d'originalité, et si elle occupe une place importante dans le récit, on peut dire que l'aventure de son époux en fournit plusieurs des éléments essentiels. Précipité du plus haut rang dans l'extrême détresse, il réussit, grâce à son travail et à son abnégation, à remonter un à un les échelons qui, à la fin, le conduisent à la fortune et, par elle, au retour du bonheur, procurant le dénouement. Pour animer les épisodes dans lesquels nous assistons à toutes ces vicissitudes du héros, Chrétien n'a rien négligé. Plus encore peut-être que dans ses autres poèmes, il a multiplié les détails d'observation directe. La vie des marchands, décrite minutieusement, les cargaisons transportées par eux, déballées en quelque sorte devant nous, les allusions aux coutumes locales, tout cela ne semble pas à l'auteur plus négligeable que les menus incidents des combats, que livrent ses héros ailleurs. Déjà l'on ne nous laisse pas ignorer quels sont les fruits sauvages [2] dont se nourrit Guillaume, parti à l'aventure et sans

---

œuvre, la reine Guenièvre spécifiant que le *bliaut* qu'elle donne à *Enide*, en échange de son *chainse*,

... plus de cent mars d'argent [illegible] (636)

ou encore cette reine injuriant grossièrement [illegible] dan[illegible]
Certes, Keus, ja fussiez crevez... Se ne vos p[illegible]
vos estes pleins (86, 88-9) [illegible] v. 116[illegible]
tiplier les exemples. [illegible]urs, su[illegible]
sévère de G. Paris, [illegible]

1. Voyez ce qu[illegible]
1436-9, 2456 so[illegible]

2. Ces fruits [illegible]),
cornouilles, [illegible] la
métaphore p[illegible] ne
peut s'empê[illegible]che-
ment entre [illegible]lle, de
canelle, d[illegible] pensée
a hanté [illegible]
pré ; [illegible]

esprit de retour pour obéir à la volonté divine (435-7), pas plus d'ailleurs que les objets de toute sorte, donnés par lui aux pauvres, sur le conseil de sa femme, avant qu'il prenne cette résolution suprême (149 sq.). Plus loin, quand il trouve du service chez un « borjois assasé », on ne nous fait pas grâce des divers offices dont il devra s'acquitter (1011 sq.). Plus tard encore, c'est le détail des produits confiés à son habileté mercantile (2010 sq. ; 2265 sq.) [1] ou de ceux qu'il met sous les yeux de la souveraine du port où il débarque (2456 sq.). Ailleurs (1982 sq. ; 3180 sq.), ce sont les lieux vers lesquels il se dirige, qui sont mentionnés avec exactitude. Les présents que la reine et lui font aux parents adoptifs de leurs enfants, enfin retrouvés, sont également détaillés (3213 sq. ; 3233 sq.).

A côté de ces constatations générales, on peut en faire de plus particulières. Quelques-unes figurent déjà dans le solide exposé, malheureusement incomplet, de W. Foerster. Le professeur de Bonn a utilisé le livre de Bourquelot sur les foires de Champagne, mais peut-être n'a-t-il pas assez insisté sur le fait que ce distingué spécialiste, ayant à mentionner les foires principales de Champagne au XIIe siècle, rappelle les diplômes et les chartes [2] que leur octroient les autorités ecclésiastiques et les seigneurs, sous les dates de 1148, 1153, 1154, 1157, 1159, 1164 et 1165 (dates qui coïncident — du moins les dernières — avec l'époque probable où fut composé notre ouvrage) et spécifie qu'il s'agit des « foires de Troyes, de Provins, de Bar et de Lagny ». Or Guillaume ayant fait ses preuves de capacité professionnelle, son maître lui dit

---

ment des deux parts ne laissent aucun doute sur les sources du texte d'*Yvain*, si, comme je suis disposé à le croire, il est postérieur en date.

1. Ici des analogies très pressantes ont été relevées par M. Foerster. Voyez notamment ces deux passages, où figurent les mêmes précisions :

E cil tantôt s'apareilla	Robes de ver et d'erminetes
D'aler as marchiez et as foires.	De conins et de violetes,
En piauz de chaz grises et noires,	D'escarlates, de dras de soie,
En conins et en violetes,	.....
En escuriaus et en brunetes	Ne de conins, ne de brunetes
A toz ses deniers enploiiez,	Mes de samiz et d'erminetes
.....	.....
(2010 sq.).	(*Erec*, 2113 sq. ; 6668-9).

2. *Etude sur les foires de Champagne*, p. 73.

Si va gaaigner et aquerre
En Flandres [1] et en Angleterre
.....
A Bar, à Provins et à Troie (1987).

Et le rapprochement a bien son prix, surtout dans l'hypothèse d'un auteur champenois. Non moins significative est (2266 sq.) la mention de quelques-unes des marchandises qu'a emportées le héros du poème :

Ou j'ai assez garance et gueide,
Et bresil et alun et graine,

qu'on ne peut mieux commenter qu'en reproduisant un autre passage de Bourquelot [2] : « La *guède* est une des bonnes teintures dont les statuts autorisent les drapiers de Troie à se servir. Ces statuts... constatent l'emploi, officiellement permis dans les ateliers de teinture champenois, de la *garance* et de la *graine* ou *kermès* pour teindre en rouge, du *brésil*, de la *gaude* pour teindre en jaune, ou de la racine de noyer. »

Voilà des précisions dont on dispose bien rarement à cette lointaine époque, lorsqu'il s'agit d'identifier l'auteur d'un écrit et d'en localiser la composition. Qui donc oserait encore soutenir que Chrétien, ce créateur d'âmes, se désintéresse des lieux où se passe l'action de ses romans ? Jamais peut-être il n'a paru s'attacher autant à leur donner ce cadre ferme et à leur brosser les décors, dont les écrivains modernes, depuis Balzac, ont peut-être exagéré l'importance. Pourtant, il ne serait pas trop difficile de rapprocher de ce souci, poussé ici à la minutie, certains épisodes d'autres œuvres, et par exemple, dans le *Gral*, la scène si curieusement animée de la *comune* que font les bourgeois révoltés, ayant à leur tête, comme en Flandre et en Wallonie,

Le maieur et les eschevins
Et d'autres borjois à foison
Qui pas n'avoient pris poison,
Qu'il estoient e gros e gras [3].
.....

1. *Flandres*, forme du pluriel, figure aussi dans *Cligès*, 6702 (: *Alixandres*).
2. P. 223.
3. Je cite d'après le ms. de Paris 794, vers 5870 sq. (éd. Baist) ; comparez « eschevins ou maires » dans *Guillaume*, 2250.

En lisant ce que le poète écrit sur les foires de Champagne et sur les marchandises qui y étaient exposées en vente, après y avoir été transportées, non sans frais et sans risques, de contrées lointaines, il semble qu'on revoie son enfance, les spectacles qui frappèrent d'abord ses yeux à Troyes[1]; de même on peut induire des allusions à la vie communale qu'il a semées dans le dernier de ses ouvrages, mais aussi dans notre conte, l'intérêt qu'il prit, en vivant auprès du comte de Flandre, son protecteur de l'âge mûr, au fourmillement d'activité sociale et mercantile que les centres hanséatiques, tels que Bruges, capitale du comté, offraient à la curiosité d'un visiteur étranger [2].

III

LA COMPOSITION LITTÉRAIRE

J'ai dû anticiper quelque peu sur ce chapitre, qu'on trouvera écourté et d'une moindre importance démonstrative que les pré-

1. A-t-il vécu en Angleterre, comme se l'est demandé M. de Boer (*La Normandie, etc., dans la littérature française au XIIe siècle*, p. 33), s'appuyant surtout sur *Cligès* (il aurait mieux fait d'invoquer notre conte)?

2. Je ne puis m'empêcher de reproduire encore un passage d'un acte de ce comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Il s'agit d'une charte en faveur de la commune d'Hulst, portant que le comte affranchit « burgenses de oppido Hulst ab omnis (*sic*) *theloneo et consuetudine* per totam terram meam... » (*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1899, p. 78). Les mots soulignés semblent littéralement traduits aux vers 2545, sq. :

Li seneschaus de *son peage*
De son droit et de sa costume
Ne li let vaillant une plume,

et, mieux encore, aux vers 2258 sq. :

Des costumes et des peages,
.....
Seroiz par mon reaume quite.

C'est le style même des chartes de franchise. La mention des « eschevins » (*Guill.*, 2250, *Gral*, 7286, 7313) n'est pas non plus indifférente, et je signale, enfin, les nombreux types monétaires mentionnés dans l'œuvre : *besant* (724, 728; 2851); *denier* (1654, 3356); *marc* (1654), *sols* (2100-1, 2137), *gros agneau* et *cors-Dé* (3241), *marc d'estrelin* (3359 var.). On voit si la couleur locale a été négligée par l'écrivain.

cédents. Il ne pouvait en être autrement. D'une part, il m'eût été difficile de définir avec exactitude le point de vue moral et social de l'écrivain sans toucher aux portions descriptives de ses ouvrages, lesquelles relèvent pourtant d'une autre enquête, portant sur ses procédés littéraires ; la prédilection avec laquelle il s'attache à certains thèmes d'observation, à certains spectacles de la vie aussi, n'est pas négligeable pour celui qui tente cet effort toujours audacieux d'extraire de l'objectivité obligée d'une œuvre romanesque les linéaments d'une physionomie personnelle. D'autre part, les images du poète n'ont ni la richesse, ni la précision de celles d'un écrivain moderne. Elles n'ont pas obsédé et dominé Chrétien comme elles devaient faire d'un Hugo et d'un Lamartine. Chrétien est un beau raisonneur, attentif à la majeure et à la mineure, plutôt qu'un lyrique emporté. Certes, il lui arrive de céder à la suggestion d'une forme, sœur de la forme abstraite de son idée, d'emprunter à la mythologie ou à la nature des éléments comparatifs qui animent sa diction. Mais trop souvent il n'a cure de l'originalité de ces éléments. Métaphore brève ou prolongée, antithèse, hyperbole, litote, antonomase (pour parler l'argot de l'école) diffèrent peu de celles qu'emploient ses contemporains, et ce n'est que dans des similitudes de détail avec le poème contesté, ou encore dans la répétition commune de certains tours imagés, qu'on peut puiser des arguments, plus faibles en somme que ceux fournis par les idées générales ou par certaines constructions ou associations de mots de l'auteur.

Aussi bien sont-ce les figures de mots qui l'emportent sur les figures d'idées. Le contour de la phrase de Chrétien mériterait une longue étude [1] qui m'est interdite ici. Je n'en détacherai que les brèves observations intéressant mon parallèle.

Pour varier sa narration, Chrétien a essentiellement recours à trois procédés : le procédé descriptif, dont nous avons dans *Guillaume* d'excellentes applications [2] ; le procédé réduplicatif

---

1. Elle a été ébauchée par Grosse, *Der Stil Chrestien v. Troyes* (*Franz. Studien*, I, 128 sq.), par Alfons Hilka, *Die direkte Rede als stilistiches Kunstmittel*, etc. (1903) et par quelques autres.

2. Je mentionnerai particulièrement la tempête décrite aux vers 2295 et sq.

(tantôt il répète l'idée [1], tantôt il répète le mot [2]), enfin le procédé plus savant et, en partie au moins, plus nouveau qui consiste à faire parler ses héros eux-mêmes, soit sous la forme du dialogue [3], soit sous celle du monologue [4].

Au genre descriptif se rattachent les nombreuses énumérations, qui ont été signalées précédemment. Je n'y reviendrai pas; mais, à l'occasion d'une très curieuse page où — pour la seule fois dans son œuvre — Chrétien a peint le trouble de la nature (je fais abstraction des vers 397 et sq. d'*Yvain* où est peint un orage), on me permettra de noter les obligations qu'il a à ses prédécesseurs, ou du moins à l'un d'eux, Wace [5].

Mais avant cela je voudrais observer que ni dans Wace, ni dans *Tristan*, ni dans *Eneas* [6] on ne trouve pareille précision et pareille variété dans l'exploitation d'un vieux thème classique, qui, par les écoles du moyen âge, remonte à l'antiquité [7].

1. Par exemple vv. 132-5, 136-7, 138-9.

2. On verra plus loin quelques exemples significatifs. Les répétitions de mots se rangent sous plusieurs rubriques.

3. Voyez notamment le dialogue des époux royaux, 221 sq.; celui de Gleolaïs et de la reine, 1107 sq.; le dialogue rapide et haché des vers 2099 sq., et comp. Hilka, p. 109 sq.

4. Voyez le monologue si émouvant du roi, privé de tous les siens et laissé dans le plus complet dénûment, v. 847 sq. Comp. Hilka, p. 64 sq.

5. Obligations assez nombreuses. Dans le seul *Guillaume* on a encore pu signaler les vers 523-4 qui sont l'imitation d'un passage du *Brut*, II, 272; de même pour les vers 1315 sq. (et notamment la mention des *pucelles* et des *flaütes* et des *fresteles*, qui reparaissent dans *Erec*, 2046 sq.); voyez *Brut*, 10823, 10827-30.

6. Je réserve la question des analogies avec le *Tristan* de Thomas. Pour *Eneas*, voir vv. 188 et sq.

7. Les quatre vents mentionnés ici (2315) nous permettent de remonter jusqu'au chant V de l'*Odyssée*. Virgile les connaît, et il est vraisemblable que c'est de lui (*Aen.*, I, 85 sq.) que procède notre auteur. Comparez encore *Métamorphoses*, XI, 474 et *Pharsale*, V, 597, où la lutte des quatre vents est décrite (comp. *qui voit tencier les tens toz quatre*), ainsi que les flots s'élevant jusqu'aux nues (... *fluctusque in nubibus accipit imbrem*, comp. 2322 : *L'une eve jusqu'as nues flote*...). Le lieu-commun (c'en était un) a eu une singulière fortune et on le retrouve dans les *Suasoriae et Controversiae*, si populaires dans les écoles du moyen âge (éd. Bornecque, VII, 1, 4). La fable de Tantale avait déjà donné lieu à des rapprochements du même genre. Voyez L. Holland, *Ch. v. Tr.*, p. 4, et comparez Éd. du Méril, *P. p. lat. m. d.*, p. 265, pour une autre mention de ladite fable, intéressante à rapprocher de la nôtre.

L'écrivain a eu l'heureuse idée, ici comme ailleurs, de mêler, si je puis dire, le chœur à l'action :

Cil escriënt : A orce, à orce ! (2298)

et de marquer la progression du trouble atmosphérique et de l'agitation des flots. Mieux que cela, de la notation directe, il est passé à un de ces tours imagés qui, familiers à la poésie moderne, sont bien rares dans celle du moyen âge :

L'une onde a l'autre la (*nef*) balance
Si com on joe a la pelote

et les flots, nous dit-il, en s'élevant à des hauteurs vertigineuses, creusent des espaces vides dans la mer, de sorte qu'ils font songer à une alternance de montagnes et de vallées dont l'écrivain nous communique la vision. Mais, pour le reste, on peut admettre qu'il cesse d'être original :

Li jorz retorne à oscurté
Par tot a grant maleürté [1].
Li ciaus torble, li airs espoisse :
Or est avis que la mers croisse,
Or semble que ele retraie
(2309 sq.).

Li ciels torble, li airs noirci
Et la mers enfla et fremi.
Ondes comencent à enfler
Et sor l'une l'altre monter
.....
et une nue.....
Qui fist le vent desor torner
L'air noircir, le ciel oscurer.
(*Brut*, 6184 sq.).

.....
En mil pieces vole la toile,
La voile ront et li maz froisse.
En la nef sont à grant angoisse
(2328-30).

.....
Rompent closture et bord froissent
Voile despecent et mast croissent
(*Brut*, 2531-2).

Puis vient une très belle prière des marins, qui n'est pas isolée dans l'œuvre de Chrétien [2], mais qui varie habilement la narration, et la description reprend de plus belle, jusqu'au moment où, les flots s'apaisant, les vents « faisant trève », le pilote peut « *se ravoier* ».

1. Leçon de P(aris) : Li j. reprent à oscurer. — Par tot, et molt fort à venter.

2. Voyez *Gral*, 3704 sq., et les développements empruntés à la Bible, 1761 sq. ; 7640 sq. Dans *Erec* sont mentionnées des prières, 700 sq. ; 792-4, etc. On va revenir sur le rôle joué par le « chœur » dans ses romans.

Je ne chercherai pas ici les éléments d'un parallèle ; mais j'ai cru utile de montrer le savoir-faire de l'auteur de *Guillaume*, poète descriptif, et une de ses sources probables. Veut-on un deuxième et dernier échantillon de ce savoir-faire ? Dans le reste de son œuvre, je doute qu'on trouve un plus joli crayon de paysage que celui-ci :

S'ont tant alé qu'il sont venu
Au ru d'une bele fontaine
Qui mout estoit et clere et saine;
Et li bois iert entor mout biaus,
Et l'erbe verte, et li ruissiaus
Coroit toz par fine gravele
Qui plus estoit luisanz et bele
Que n'est fins argenz esmerez
(1784 sq.).

Il n'était peut-être pas superflu de signaler en l'auteur du conte un écrivain qui — paternité à part — n'eût été nullement indigne de rivaliser avec l'auteur d'*Yvain*.

Cet écrivain affectionne, au surplus, les autres procédés analytiques de Chrétien. Et tout d'abord, les répétitions de mots et d'idées. On conçoit que je ne puisse les mentionner toutes [1]. Mais il est difficile d'admettre une simple coïncidence, lorsque de part et d'autre ces répétitions portent sur les mêmes mots ou sont engagées de la même manière. C'est le cas pour *or... or* qui figure ici aux vers 946 sq. et que Chrétien emploie, notamment, dans *Lancelot* (5583-4); pour *tant* (v. 940; comp. *Erec*, 2138 sq.); pour *ce* (*cist*) avec sa valeur démonstrative (vv. 3091-3105; comp. *Erec*, 2382-87); pour *tel* (*autel*) qui figure ici (v. 1381-2), dans *Yvain* (2024-31) et dans *Erec* (1463-4) [2]; pour le verbe *savoir* employé des deux parts aux mêmes fins, à des temps différents il est vrai [3].

1. J'y reviens plus loin, p. 27, n. 1.

2. Teus con naturẽ est en l'ome, Teus est amors, teus est nature,
Teus est li hon, ce est la some Teus est pitiez de norreture.
(*G.*, v. 1381-2). (*Erec*, 1463-4).

3. *Donez*..., répété plusieurs fois aux vers 149 sq., procède vraisemblablement du *Brut*.

4. *Saras*... 1014 sq. Comp. *ne sait*... dans *Lanc.*, 720-23 ; *ne sai*... au v. 4380-1.

Mais d'autres répétitions sollicitent encore notre attention, par ex. celle que les rhéteurs appellent l'*anadiplosis* et qui, M. Hilka l'a constaté [1], est étrangère à l'épopée. Les exemples de Chrétien qu'il a rassemblés, après M. Grosse [2], sont nombreux et caractéristiques de la manière de l'écrivain. Ce que ni l'un ni l'autre n'a noté, c'est qu'ils ne sont nulle part plus fréquents que dans notre conte [3]. Le *chiasme*, autre procédé réduplicatif, prête à des observations analogues [4], et il offre même cet avantage, pour notre critique, de porter parfois sur les mêmes mots de côté et d'autre :

Por ce te lo je et comant — Volez, biaus sire ? Et vos comant ?
Qu'onques ne te chaille comant — Ja mes, se je ne le comant
(1603-4). — (*Yv.*, 5737 sq.).

Mais ces derniers exemples nous conduisent, par une pente naturelle, à l'étude des rimes, que ce n'est pas encore l'instant d'aborder. Toutefois je ne puis séparer des constatations déjà faites celles qu'autorisent les répétitions portant, non sur une homonymie comme les précédentes (avec les variantes prévues de flexion verbale), mais sur l'emploi de synonymes, ou, du moins, d'expressions pléonastiques. Bien entendu, je négligerai — prévoyant une objection facile [5], des associations de mots ou d'épithètes comme *acoler et baisier, oïr et entendre, aorer et prier, amer et tenir chier ; fel et traïtres, morz et trahiz, sages et cortois, seür et certes*, etc. On les trouve partout. Mais il m'a paru

1. *Op. cit.*, p. 139.
2. *Op. cit.*, p. 232.
3. Voyez R. Müller, qui a laborieusement groupé les exemples de *Guillaume*, *op. c.*, p. 90 sq.
4. Il arrive que ce qui est ailleurs *anadiplosis*, soit *chiasme* dans *G.* :
Faites crier qu'à l'anjornée — Dormirent tant qu'il *ajorna*.
Soit tote ma gent ajornée — *A l'ajorner* s'en retorna
(3035-6, ms. C). — (*Gral*, 3261-2).
5. Je profite de l'occasion pour noter que j'ai également négligé des tours comme *N'en portez vaillant .i. festu* (157), qu'on retrouve, par ex. dans *Erec*, 1645 : *Que nel prise vaillant .i. festu* et dans *Yvain* : *De robe v. i. f.* (4088), etc. Comp. encore, le v. 624 : *Ce ne fu onques ne n'est ja* avec *Cl.* 522 : *Ja n'i serai n'onques n'i fui.*

intéressant de relever, parmi un grand nombre d'analogies moins banales les suivantes :

Vos meïsmes..... Seriiez peüe et servie. (301-2).	Bien fu de joie Erec peüz Et bien serviz (*Erec*, 6190-1).
Ne tienent voie ne santiers (360).	Tint cele voie et cel sentier [1] (*Yv.*, 185).
Li lieus, qui en sa bochë a L'enfant, nel quaisse ne ne blesce. (796-7).	Qu'il n'en est biesciez ne quassez. (*Cl.*, 704). Si qu'il ne le blesce ne quasse (*Cl.*, 714).
Mais cil qui les despent et done (934).	Et de donner et de despendre (*Er.*, 2270). Que largement doint et despende (*Cl.*, 189).
De mauvestié et de folie (1188).	Sanz mauvestié et sanz folore (*Er.*, 1839 ; *Philom.*, 813). ...Genz fole et vilaine Genz de tote mauvestié plaine. (*Yv.*, 5119-20).
N'ot el monde.... Plus cortois ne plus afeitiez. (1360-1).	Et corteis et bien afeitiez [2] (*Cl.*, 185).
En larecin ne en emblée (1619).	En larecin ne en emblée (*Yv.*, 1573).
... Si li enquerrai De son afaire et de son estre (2170-1).	Demandez... De son estre et de son afaire (*Er.*, 4040-1).
Mout enorer et conjoïr [3] (2926-7).	Ne enorez ne conjoïz (*Lanc.*, 341.).

1. Comp. *Philomena*, 1280 ; *Erec*, 3256 ; *Perceval*, 7694, où le même tour est employé.

2. On retrouve ce mot à la rime *Cl.*, 5941, *Er.*, 2323 ; *Yv.*, 4427. Est-ce un hasard, qui le fait rimer chaque fois avec *heitiez*, que nous avons précisément dans le manuscrit de Paris (P) ? C(ambridge), qu'a suivi l'éditeur, a *enseigniez*...

3. Il vaudrait la peine d'alléguer encore un certain nombre d'analogies formelles qui ne rentrent, rigoureusement, dans aucune des catégories précédentes.

En voici deux prises entre des dizaines :

Il resterait encore à envisager bien des tours figurés, reposant sur l'identité de vision, ou, ce qui revient à peu près au même, sur le contraste entre deux images ou deux expressions. Mais on trouvera ce dépouillement ailleurs [1], et je confesse volontiers qu'il est plus volumineux que démonstratif. En revanche — et ce sera la fin de ce chapitre — on sait, depuis l'étude très minutieuse de M. Hilka, l'importance des monologues et des dialogues dans l'œuvre de Chrétien. Certes, nul contemporain n'en a fait un aussi fréquent et aussi habile [2] usage ; surtout aucun d'eux n'a, dans une telle mesure, associé la foule à des entretiens qui, le plus ordinairement, consistaient dans de longs

---

Com as or fait riche envaïe (858).

Li ra une envaïe faite (*Er.*, 3855 ; id, 5034).
M'avez faite tel envaïe (*Yv.*, 509).

(Tout le passage précédent de *Guillaume* prêterait également à comparaison, not. avec *Er.* 5034, où se retrouve le *mar* optatif de notre v. 853, et surtout avec *Cligès*, 3753, où reparaît le *leus... fameilleus et esgeünez*, qui a fourni ici les rimes des vers 853-4 (nez : esgeünez ; id. *Cligès*). C'est le même motif traité d'identique façon.)

... revoldroit mieuz
Estre arse ou as chevaus detraite (1204-5).

Hé ! miauz fussé-jë or à nestre
Ou en un feu d'espines arse (*Er.*, 3336-7).
Maus feus et male flame m'arde
Se je te doing... (*Yv.*, 5978).
(Comp. *Yv.*, 144 ; *Lanc.*, 415-7, 1618, 4166, 5574 ; *Gral*, 10454 sq.).

1. Il a été fait pour quatre poèmes de Chrétien par M. R. Grosse, *op. cit.*, et pour *Guillaume* par M. Müller (*ibid.*) avec une minutie un peu indistincte.

2. Les dialogues très découpés, qui sont une originalité reconnue de Chrétien (voyez Hilka, p. 144 sq.) ne manquent pas dans *Guillaume*. En voici un tout à fait significatif (2099-201) ; il s'agit du cor que le héros désire racheter à l'enfant qui le trouva :

Donc le me vent — Mout volentiers.
— Que t'an dorrai ? — .V. sous entiers.
.V sous ? — Voire. — Tu les avras.

Comp. encore 498 sq. ; 3105 sq., et pour le reste de l'œuvre de Chrétien, Hilka, p. 146, qui observe que le seul *Erec*, œuvre de jeunesse, n'en a guère d'exemples.

couplets alternés [1]. L'intervention du « chœur », si j'ose dire, est aussi nettement caractéristique de *Guillaume* que d'*Yvain*, par exemple, et elle se produit dans les mêmes circonstances. Le remariage de Gleolaïs (v. 1278 sq., 1306) et celui de Laudine avec Yvain (2061 sq.) ont été traités de façon toute similaire. Rappelons encore les murmures, qui s'élèvent à la table de la reine, lorsque Guillaume tombe dans son extase et qui trouvent leur analogue dans maint épisode des œuvres non contestées [2]. Parmi les monologues de Chrétien, aucun n'est peut-être plus curieux que celui, déjà signalé, de Guillaume privé de tous les siens. J'ai déjà eu l'occasion, dans ce recueil, d'en souligner l'intérêt [3], en le mettant en parallèle avec un passage du conte de *Pyrame et Tisbé*, d'où l'on peut conjecturer qu'il dérive. Il est encore digne de remarque à un autre égard.

Dans toutes les autres œuvres de Chrétien figure — immanquablement — une invocation à la mort, à la mort tantôt cruelle et traîtresse, tantôt libératrice et bienvenue. Cette invocation qu'on trouve déjà dans *Philomena* (979 sq. ; les vers 990-1 ont passé dans *Erec*, 4617-8), c'est celle d'Énide, lorsqu'elle croit mort son époux, tombé de son coursier :

> ... chiet pasmez con s'il fust morz,

et elle a déjà tous les caractères des invocations ultérieures ; celles de *Cligès* et des courtisans devant le corps de Fénice (5793 sq. ; 6238 sq.) ; celle de *Lancelot* (4281 sq.) lorsqu'il croit avoir perdu son amante, la reine Guenièvre ; enfin celle de la pucelle du *Gral* (4612 sq.). Ici l'occasion manquait (comme dans *Yvain*) pour introduire ce développement, en quelque sorte classique. Mais le terrible isolement de Guillaume, privé de sa femme et de ses enfants, fournit le thème d'un développement analogue, et on verra tantôt, par la mention

---

1. Voyez Hilka, p. 158 sq.

2. Voyez les risées avec lesquelles on salue Lancelot faisant « *au noauz* » pour plaire à la reine ; voyez aussi les propos échangés avec les trois *mires* par l'entourage de l'impératrice dans *Cligès*, 5825 sq.

3. Voyez *Romania*, 1914, p. 110.

de quelques passages [1], que l'écrivain ne s'est pas mis en grand frais; qu'il ait, ou non, emprunté à un conte antérieur quelques passages de ce curieux morceau, il est certain que plusieurs vers en ont reservi (ou l'avaient déjà fait) dans ses autres ouvrages, et son intercalation, assez baroque ici (il s'adresse à un loup ravisseur, non à la mort) ne pouvait passer inaperçue.

IV

ÉTUDE DES RIMES ET DU VOCABULAIRE

Cette étude n'est-elle qu'un élément subsidiaire dans une démonstration comme celle-ci? Je ne suis pas disposé à l'admettre, à la condition qu'elle néglige — et pour cause — les maigres indices grammaticaux [2] qu'on a coutume d'y introduire,

---

1. On verra plus loin que sur les 16 vers du morceau, il en est 10 dont les rimes ont servi ailleurs : *orine* : *roïne*; *desconforté* : *porté*; *nez* : *desjeunez* (voir *supra*); *haïe* : *envaïe*; *laisse* : *s'eslaisse* (les autres n'offrent nul intérêt). C'est dans ce morceau que figure encore le vers :

Molt as or fait riche anvaïe

dont j'ai signalé deux répliques dans *Erec* et *Yvain*. Il faut encore noter les rimes d'*Erec* (3153-6) *gras* : *hanas*; *desjeüner* : *torner* dont deux éléments se retrouvent ici (*desjeuner* 854; *cras* 856). Elles chantaient, en quelque sorte, dans l'oreille de Chrétien; *qui mar fust née* reparaît dans *Cligès*, 2114.

2. Je laisse résolument de côté ce qui concerne la phonétique et la morphologie, et je crois avoir de solides raisons pour cela : nous ne possédons que deux manuscrits de *Guillaume*, fort dissemblables et tous les deux diversement défectueux, trop éloignés en tout cas de l'original pour nous donner la physionomie d'une langue, sur laquelle on puisse fonder une recherche de l'espèce. On verra dans les très fines remarques de M. Acher (*Revue des langues romanes*, 1912, p. 452 sq.) ce qu'il faut penser de ces discussions de rimes et tout l'arbitraire de certaines corrections et substitutions devant lesquelles n'a pas reculé la judiciaire, généralement si ferme, de W. Foerster. Ce que ce dernier a écrit dans sa *Kl. Ausgabe* (p. xx) n'est pas plus décisif en faveur de l'attribution que les objections de M. Acher ne le sont en sens inverse, et par exemple la rime *deluert* : *muert*, qui le jette dans une si grande perplexité, l'aurait laissé tranquille, s'il avait consenti à la retrouver et à la

qu'elle se restreigne au vocabulaire, envisagé au point de vue des habitudes d'esprit de l'auteur. La préférence accordée à certaines rimes peut, en effet, tenir à des causes très différentes. Elle est consciente ou inconsciente. Elle est inconsciente, ou presque, si l'auteur, subissant un entraînement favorisé par un désir du moindre effort, se conforme à des usages établis, s'il associe des mots qui se combinent naturellement chez ses confrères, parce qu'ils s'offrent spontanément à eux, comme à lui, dans le travail d'élaboration littéraire. Ces mots sont, par exemple, le simple et le composé, *poser*, *reposer*; *movoir*, *esmovoir*; *faire*, *desfaire*. Ou bien ce sont des vocables qui semblent s'appeler l'un l'autre en raison de leur quasi-identité de forme : *povoir*, *movoir*; *venir*, *tenir*; *mie*, *amie*; *cuens*, *buens*, etc. Ou encore, à cette identité, même moins complète, vient s'ajouter la tentation résultant de ce qu'ils ont une parenté de sens plus ou moins étroite : *mostier*, *proier*; *roi*, *loi*; *servise*, *eglise*; *main*, *lendemain*. Il arrive aussi, par un jeu très simple de la pensée, que l'appel qui les rapproche dans l'esprit soit dû à leur opposition même : *nu*, *vestu*; *aïe*, *envaïe*; *boif*, *soif* sont dans ce cas. Enfin il n'est pas rare qu'une homonymie totale triomphe de la différence de signification : *maint* (= beaucoup), *maint* (manet); *porte* (porta), *porte* (portat); *lui* (illuic), *lui* (legi + ui).

Tous ces cas s'offrent à nous dans le conte de *Guillaume*, comme dans les autres ouvrages de Chrétien. Ils réduisent sensiblement le nombre des rimes sur lesquelles peut porter la comparaison. Si je prends au hasard cent vers du poème contesté, par exemple, les vers 1200–1300, je note une vingtaine de rimes qui se retrouveraient aussi aisément chez Gautier d'Arras

---

reconnaître dans *Philomena* (799) et, d'autre part, s'il n'avait perdu de vue que la forme *detuert* est dans *Yvain*, 1159 (manuscrit H, qui a servi longtemps de base au texte et pour lequel on se montre fort injuste) et probablement encore ailleurs. Pour la rime *moine* : *moine*, cf. Acher, p. 494. Déjà W. Foerster avait admis que Chrétien écrivait le dialecte de Champagne teinté de centralisme (*Cligès*, *Gr. Ausg.*, p. LIII). M. Acher pourrait avoir vu plus juste, lorsqu'il écrit : « Le français littéraire de Chrétien est peut-être teinté de champenois. Il est pourtant assez pur. Mais cette pureté n'est obtenue qu'au prix de grands efforts » (p. 456).

et les autres contemporains, à n'importe quel endroit de leurs écrits : *vieux, mieux* ; *traite, faite* ; *fesisse, presisse* ; *tenue, venue* ; *amie, mie* ; *sera, fera* ; *asamblent, s'entrasamblent* ; *sote, rasote* ; *buens, suens* ; *siet, siet*. Elles ne sont donc caractéristiques d'aucune personnalité, d'aucun effort de talent, elles ne peuvent entrer en compte dans aucun soupesage sérieux.

Au contraire, les rimes plus rares, celles qui supposent une réflexion, un choix attentivement fait, prennent une valeur infiniment supérieure à celle des analogies de son ou de forme. De même qu'il n'est pas deux hommes qui aient les mêmes associations d'idées, c'est-à-dire d'images, de même il n'est pas deux artistes qui, en dehors du cliquetis banal et tyrannique des homophonies usuelles, entendent la même musique vocale. Plus loin chacun d'eux va chercher la rime-sœur, qui lui permettra, en respectant le sens et en le prolongeant, d'assurer la cadence rythmique qui fait le vers, plus significatif de son invention personnelle sera le vocable consonant. Et quand, avec une fréquence suffisante, ce vocable reparaîtra dans deux œuvres, lié au vocable-jumeau, on sera justifié d'admettre que c'est la même élaboration cérébrale qui a dicté une prédilection aussi exclusive.

Or, à cet égard, une confrontation comme celle que j'ai faite donne d'étonnants résultats. Je voudrais les soumettre dans leur totalité à ceux qui me lisent. Mais la place est limitée, et déjà un contrôle, portant sur les 500 premiers vers, leur fournira, si je ne m'abuse, le complément de démonstration nécessaire à ma thèse. Au surplus, Chrétien, peu scrupuleux sur le chapitre des répétitions d'idées et de mots, multiplie les mêmes rimes dans ses divers écrits, et beaucoup d'exemples, allégués ici [1], se retrouveraient dans une comparaison portant sur d'autres passages.

L'identité des rimes, dans les 500 vers étudiés ici, est donc établie à l'exclusion de celles qui, pour les raisons indiquées précédemment, ont été négligées comme dépourvues de valeur démonstrative. En fait l'examen a porté sur 300 vers environ,

---

1. Voyez 37-38 = 459-60; 61-2 = 67-8 ; 207-8 = 475-6 ; 229-30 = 2219-20 ; 385-6 = 1261-2 ; 401-2 = 441-2.

soit 150 rimes [1]. Or, sans avoir la prétention de ne rien omettre, j'ai découvert dans ce nombre une cinquantaine de rimes qui ont été utilisées par Chrétien dans l'un ou l'autre des poèmes, dont il est incontestablement l'auteur. C'est, ce semble, plus qu'il n'en faut pour fortifier une conviction que les faits déjà allégués ont fait naître en moi :

pramesse : *messe* 23 = Er. 6529 ; Yv. 4031 ; Cl. 135.
sage : *lignage* 31 = Yv. 1793.
ama : *clama* 37 = Er. 1227; Yv. 21, 584, 3619, 4393, (comp. 459) 5405, 6005.
mervoille : *consoille* 87 = Er. 751 ; Cl. 413.
droit : (*or*)*endroit* 97 = Er. 1029, 3357.
tout : *redout* 103 = Cl. 3051, Lanc. 635, 5485.
chapele : *apele* 125 = Yv. 3495.
semont : *mont* 139 = Er. 3771 ; Yv. 2075, 2323.
festu : *vestu* 157 = Er. 1645 (*devestu*).
merite : *dite* 161 = Er. 4819.
chose : *desclose* 165 = Er. 6481 (var. ; éd. *esclose*).
roïne : *ermine* 183 = Yv. 4739.
saingne : *desdaingne* 207 = Cl. 683-7 (*ensaingne* : *d.*). (comp. 475)
relieve : *greeve* 211 = Er. 3381, 4291, 5959 (*relieve*); Yv. (comp. *greve* : *lieve* 385) 43, 4229, L. 2191.
gabois : *rois* 227 = L. 99.
noise : *voise* 273 = Cl. 1101, 6519; L. 701.
plaisir : *taisir* 277 [2] = Er. 7; Yv. 1725, Cl. 4507, 4757, 5533; L. 3289.
endurer : *mesurer* 285 = Er. 6747 (*durer* : *m.*).
morte : *aporte* 305 = Cl. 4349 (*raporte*).
esmaiés : *aiés* 309 = Er. 3857.
delivre : *vivre* 311 = Er. 4361.

1. Dans les 100 premiers vers seulement, je néglige *entremetre* : *metre* ; *rime* : *leonime* ; *venir* : *tenir* (et les temps de ces verbes), *seut* : *veut* ; *voi* : *loi* ; *eglise* : *servise* ; *raconte* : *conte* ; *seignor* : *greignor* ; *lui* : *lui* ; *pot* : *ot* ; *porent* : *orent* ; *fist* : *prist* ; *voloit* : *soloit* ; *savez* : *avez*.

2. Les deux rimes dont il s'agit reparaissent aux vers 1045-6, qui forment une transition employée par Chrétien (*Si fait del tot à son plaisir — Mais or me vel del roi taisir* ; comp. *atant m'en tais — Del roi parlerai des or mès*, *Cligès*, 1209-10).

tort : *mort* 313 = Yv. 1457, Cl. 6251.
chambres : *mambres* 323 = Er. 2089, Cl. 581, L. 4551.
fuient : *deduient* 367 = Er. 4707.
alume : *soatume* 369 = Er. 4935.
griet : *liet* 385 } voir *supra*.
grieve : *lieve* 389 }
escoutent : *boutent* 393 } = Cl. 3729.
bouté : *escouté* 395 }
estre : *fenestre* 401 = Cl. 2887; Yv. 1111, 1515, L. 3155.
avalé : *alé* 403 = Er. 1173, 4599; Yv. 1517, 3787, 4165. (comp. 441)
esmuevent : *truevent* 405 = Cl. 6521.
males : *sales* 407 = Er. 6687.
vuident : *cuident* 409 = Er. 4293, 4603; Cl. 1151.
ivoire : *estoire* 413 = Er. 5337.
porter : *garder* 417 = Cl. 5739 (*apporter* : *g.*).
celée : *alée* 419 [1] = Yv. 6037.
mervoille : *oroille* 453 = Cl. 835.
amer : (*re*)*clamer* 459 = Cl. 355, 397, 493, 499, 927, etc.; Yv. 21, 583, etc.
delivrance : *poissance* 493 = Er. 6101; Yv. 3725.
loing : *besoing* 469 = Er. 247; Cl. 1825, L. 2811.
ensaingne : *desdaingne* 475. V. *supra*.
chier : *couchier* 479 = Cl. 3283; L. 497.
genous : *dous* 489 = Cl. 379.
resveiller : *traveiller* = Cl. 3327 (*veiller* : *tr.*).

Il me reste [2] à parler du vocabulaire de *Guillaume*. La tâche est rendue, il est vrai, plus malaisée par le fait que l'authen-

1. En 30 vers (389-419) on note une vingtaine de rimes que Chrétien emploiera ailleurs. Le même fait s'observe encore, par exemple 849-64, où j'ai noté plusieurs rimes qui se retrouvent dans d'autres œuvres de Chrétien; (*desconforté* : *porté* = *Erec*, 3657; *laisse* : *s'eslaisse* = *Erec*, 2875, 3196, 4337; *Cl.*, 2925).

2. On s'étonnera de mon silence sur la question des rimes riches et aussi sur ce curieux problème du couplet de 2 vers, qui a été jadis exposé ici par M. P. Meyer (1894, 1 sq.) et dont un critique allemand, un peu empressé, mais mal averti, a cru pouvoir utiliser les données au désavantage de notre thèse (voyez *Romania*, 1908, 485-6, et en sens opposé, *Litteraturblatt*, 1908, col. 107 sq.) Par acquit de conscience, je dirai donc qu'on note ici la même pro-

ticité du texte, reconstitué à l'aide des deux manuscrits subsistants, est loin d'être toujours assurée et, d'autre part, que la nature du récit a contraint, on l'a indiqué plus haut, Chrétien à employer un certain nombre de termes qui ne figurent nulle part ailleurs dans son œuvre [1]. Néanmoins je crois pouvoir attirer l'attention sur certaines analogies : v. 433 *cenele* (associé à *meüre*) ne se retrouve guère, à cette époque, que dans le *Cligès* de l'auteur (6334) ; — *demaine* (1275), qui a préoccupé M. Acher [2], est assuré par des rimes de Chrétien, *Er.* 1351, 1357, 4231, *Cligès* 4285 ; *Lanc.* 4075 : le sens de « propre », c'est-à-dire fondé par la personne dont il est question (il s'agit de chanoines) est confirmé par bien des passages de textes [3] ; mais il valait la peine de rapprocher le vers de Guillaume d'autres vers de Chrétien. — De même on peut avancer que l'usage du tour *ne se faindre de*, avec un sens spécial « s'empresser de », s'il est observable ailleurs, ne l'est pas toutefois avec assez de fréquence pour qu'on néglige l'exemple de *Guillaume* (*De tost descendre ne s'est faint* 1714) et l'analogie de ceux d'*Yvain* (3273, 3650) et de

---

portion de rimes riches que dans le reste de l'œuvre de Chretien (40 % ; comp. Freymond, *Z. f. r. Ph.*, t. VI ; Muller, p. 15 ; *Philomena*, p. XLIII) ; 2° que les couplets de 3 vers et plus sont, statistiquement, aussi nombreux dans *Guillaume* que dans *Yvain* ; par exemple les vers 2000-2300 des 2 parts nous fournissent 19 exemples de *G.* et 17 d'*Yvain*. Ceci dit, j'ajouterai qu'une argumentation appuyée sur de telles preuves m'a toujours laissé sceptique.

1. Dans les mille premiers vers, je note *abeïe*, *prieusé*, *graalier* (associé à *aorer*) et *celerier* qui se rattachent à la veine religieuse de l'œuvre et, soit dit en passant, attestent qu'elle est bien faible. En revanche, un certain nombre de termes concrets dénotent ce sens réaliste qu'on a reconnu au poète, *faine*, *cornouille*, *pomele*, *alie*, *fechiere* (qu'on a dans une variante d'*Yvain* seulement), tous mots empruntés à la vie des champs, des épithètes injurieuses qui colorent le langage des gens du peuple mis en scène : *truandier*, *truandise*, *pautonier* (dans une var. d'*Erec* seulement), etc. Voyez encore *hurre et gar*-[illegible], 637. Le sens spécial de [illegible] (femme qui renonce à ses devoirs) 672, 1152, est digne d'être relevé. Plus loin, il serait aisé de noter des termes usuels des métiers, de la marine, etc.

2. *Revue des langues romanes*, 1912, loc. cit.

3. Voyez *Troie*, 12313 (*si bone demaine*) ; 25156. L'institution de chanoines par un prince est signalée, notamment, par M. Bédier, *Légendes épiques*, II, 41. Ailleurs (*Vita*, § 78) nous voyons Girart de Roussillon instituer aussi des chanoines.

Perceval (5685). — D'autre part, M. Foerster a noté qu'il n'y avait que deux exemples de *prisonier* au XIIe siècle et qu'ils étaient, l'un dans *Guillaume* (var. du ms. de Cambridge) et l'autre dans *Lancelot* 3596. — On peut aussi se demander si le sens d'*ametre* (imputer) que Chrétien affectionne (*Yv.* 3675; 4324; *Lancelot* 4368 var., 4398, 4939) et qui est ici au vers 2994 :

Et l'un et l'autre vos amet

ne fournit pas une indication d'autant plus utile que, de part et d'autre, le voisinage du mot *blasme* implique une même association d'idées. Une observation analogue peut être faite au sujet de *destinent* 1446, dont le sens est à rapprocher de celui qui est attribué à ce mot dans *Erec*, 4700; *Yvain*, 5800 [1]. — En tout cas, ce n'est pas exagérer que de trouver un élément de comparaison utile dans certaines répétitions de mots, caractéristiques de la manière de l'écrivain, celle-ci par exemple :

Or me di, Gui, que sez-tu faire ?
Sauras-tu l'eve del puis traire ?
Sauras-tu mes chevaus torchier ?
.....
Sauras-tu mes oisiaus larder (1011, sq.)

Ces répétitions abondent dans l'œuvre contestée (*Donez... donez*, 149 sq. [2]; *mande...* 179-80; *toz...* 459 sq.; *là...* 1050-51; *buer...* 3080 sq.; *cist...* 3090-2). Mais voici un cas où la répétition porte sur un mot que Chrétien a employé ailleurs :

Or est assis, or se relieve, Or iestes vous bien à harnois,
Or veit au bois, or s'en revient Or seez vous sor boin destrier,

1. W. Foerster a commis quelques erreurs de détail dans son *Christian's Woerterbuch* à l'article *destiner*. En fait, il y a au moins trois significations de ce mot dans Chrétien : 1° souhaiter, faire des vœux (c'est le sens qui est ici et *Yv.*, 5800); 2° destiner qq. chose à qq'un, *G. Angl.*, 607, *Erec*, 4700 (mêmes rimes); *Cl.*, 4280; 3° *faire et d.* (désigner par une intercession d'En-Haut), *Er.*, 6378 (var.). On pourrait aussi noter le mot *convenir* qui a ici (472) et dans *Erec* (5223) un sens particulier (s'arranger, se tirer d'affaire).

2. Passage curieux, et où l'imitation du *Brut*, 10877, me paraît certaine. On a vu, à propos de la description d'une tempête, que ce n'était pas le seul cas. Voyez encore les vers 523-5, où W. Foerster a déjà reconnu un lecteur du *Brut* (*Gr. Ausg.*, CLXXVIII, *Kl. Ausg.*, XIX, note).

.....
Or viaut ester, or viaut seoir
Or viaut aler, or viaut venir
(946-7 ; 952-4).

Or samblez-vous bien chevalier.
(*Gral*, 8546 sq.. Comp. *Yv.*, 6764-5).

Et voici la preuve que ce n'est pas un cas isolé :

Li comença [la reïne] à dire
Coment Gléolaïs la prist,
Et le covent que il li fist,
Coment il fu dedenz l'an morz,
Et coment la terre et li porz
Li sont remés...
(2690-95).

Si fu entailliée l'estoire
Coment Eneas vint de Troie,
Coment à Cartage à grant joie
Dido an son lit le reçut,
Coment Eneas la deçut !
Coment ele por lui s'ocist,
Coment Eneas puis conquist
Laurente...
(*Er.* 5338-45).

Ce serait étrangement se méprendre que de ne voir là qu'un élément de variété dans la forme littéraire. Assurément, en plus d'un cas, la répétition d'un tour ou d'une pensée n'est, pour l'écrivain du XIIe siècle, qu'une façon de développement que la littérature moderne ne dédaigne pas, si elle en use avec plus de discrétion [1]. Mais il est d'autres cas où cette insistance emprunte au contexte une signification plus importante. Par exemple, lorsque dans la riche cargaison de son époux, devenu armateur et contraint, de par « la coutume du port » à lui laisser le choix d'une prise, la reine découvre le cor qui lui a appartenu, et que son regard ne peut se détacher de l'humble objet, l'auteur, fort habilement, répète plusieurs fois le mot désignant cet objet :

Mas ele regardoit un cor
Qui au mast de la nef pendoit.
Au cor regarder entendoit,
Que nul autre avoir tant n'amoit
Come le cor qu'ele veoit.
Et le cor et le roi ravise.

1. Voyez, par exemple, la même pensée répétée trois fois, dans *G. Angl.* : vers 132 sq. (troisième manifestation de la volonté céleste), 370 sq. (ce que l'on souffre pour Dieu paraît *soatume*), 940 sq. (le roi ne peut, dans son désespoir, tenir en place) ; répétée deux fois : 1228 sq. (la reine demande un délai à Gleolaïs pour se donner à lui), 1316 sq. (Gleolaïs y consent).

.....
Del cor les [*iauz*] fet au roi venir
Et del roi au cor les ramainne
.....

Il est difficile de supposer que c'est le hasard qui fait reparaître et le procédé et le mot, d'abord dans *Erec*, où il a une importance indéniable (5786, 5797, 5815 sq.), ensuite dans *Yvain*, où, vers 4862 sq., un cor joue un rôle aussi décisif dans une aventure contée par Chrétien. Là, il s'agit d'une messagère égarée de nuit dans la forêt, et dont le cheval s'embourbe, tandis qu'elle ignore la direction où elle est entraînée. Elle prie alors avec ferveur, jusqu'à ce que le son d'un *cor* la rassure et lui permette de retrouver son chemin

Si pria tant que ele oï
Un cor.....
Et la chauciee droit l'an mainne
Vers le cor dont ele ot l'alainne ;
Que par trois foiz mout longuement
Sona li corz mout hautement
.....
Et là pansa que dooit estre
Li corz...

Comment ne pas entrevoir une relation entre les trois passages? Ils confirment, par leur accord, ce que les analogies déjà observées dans d'autres endroits, notamment à propos des accès de mélancolie des héros de Chrétien, ont permis d'établir précédemment.

CONCLUSION

Est-il besoin de la formuler? Déjà acceptée par de nombreux érudits, surtout en Allemagne, l'attribution du conte de *Guillaume* à Chrétien avait été fortement soutenue par Foerster dans un article de la *Zs. f. r. Ph.*, qu'il crut devoir résumer dans la 2e édition du poème. Mais sa démonstration était à la fois trop sommaire et trop exclusivement philologique. J'ai estimé qu'il fallait se dégager des méthodes en cours et, par des vues d'ensemble sur l'œuvre et la pensée du grand romancier, préparer

autrement les voies et aboutir à une confrontation moins tatillonne, et peut-être plus convaincante. Le Chrétien qui se nomme au début de *Guillaume* n'est donc point différent de celui qui inscrit son nom au début de *Cligès* (23, 45), et de *Lancelot* (25), à la fin d'*Yvain* (6784, 6815), pour ne rien dire du *Gral*, dont il faut attendre une nouvelle édition, basée sur la connaissance de tous les manuscrits.

Quand Chrétien a-t-il composé son conte ? Avant ou après *Cligès* ? C'est un point qui échappe d'autant plus à ma compétence que je n'ambitionne point ici de fixer à nouveau la chronologie de ses romans. Je me suis, jadis, expliqué là-dessus [1], et des maîtres comme G. Paris et M. Foerster, en voulant résoudre le problème, ont noirci beaucoup de papier, sans grand résultat. Tout au plus serais-je, à titre conjectural, enclin à admettre, comme le début de *Cligès* ignore notre conte et que celui-ci fait trop d'honneur à l'auteur pour qu'il l'ait volontairement omis, qu'il y travaillait en même temps qu'à l'histoire du fils de Soredamor, mais qu'il ne le publia qu'après. Ainsi s'expliqueraient les analogies plus étroites et les emprunts mutuels que j'ai pu relever, notamment dans l'étude des formes et des rimes, entre ces trois ouvrages, *Erec*, *Cligès* et *Guillaume*.

M. WILMOTTE.

---

1. Voyez mon *Evolution*, etc., p. 13 sq. et la note additionnelle, et cf. *Romania*, 1913, p. 116, n 1. Je n'attache pas une valeur exagérée à la mention de *Halape* (2293), d'où Martin avait cru, l'ayant rencontré dans une branche du *Renard* (*Observations*, etc., p. 39), pouvoir déduire que cette branche ne pouvait être antérieure à 1165.

NOUVELLES ÉTUDES

SUR

LE CYCLE ARTHURIEN

III

L'ILE TRISTAN

Le nom de *Tristan* que porte une île de la baie de Douarnenez a été autrefois invoqué en faveur de l'origine armoricaine de la légende de Tristan[1]. Sans revenir sur les raisons d'ordre général qui condamnent cette hypothèse[2], je voudrais faire observer que cette petite île n'a reçu le nom qu'elle porte actuellement qu'à une époque relativement récente. Jusque vers le milieu du XIVe siècle, elle s'appelait *Insula sancti Tutguarni* ou *Tutuarni*[3]. Un saint breton obscur, Tutuarn, était le patron du prieuré, dépendance de l'abbaye de Marmoutier, propriétaire de l'îlot. Une série de textes diplomatiques, s'espaçant de 1118 à 1337, met ce fait hors de doute[4]. C'est en 1368

1. Voy. Zimmer dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, t. XIII, p. 72-73, 76-78.

2. Voy. F. Lot dans la *Romania*, t. XXV (1896), p. 21 et suiv. ; — J. Bédier, *Le Roman de Tristan par Thomas*, t. II (1905) ; — G. Schoepperle, *Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance* (1913).

3. On trouve aussi *Tutualdi* par suite d'une assimilation de Tutuarn à un autre saint, beaucoup plus célèbre, saint Tudual (*Tutgualdus*).

4. La collection d'Anjou, formée par dom Housseau, renferme au t. XXXI une série de pièces originales concernant ce prieuré. Elles ont été publiées, précédées d'une étude historique, par Bourde de la Rogerie, *Le prieuré de saint Tutuarn ou de l'île Tristan* au t. XXXII (1905) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. Je relève les formes *Tutguarni*, *Tutuarni*, *Tutualdi* dans des notices et des chartes de 1118 et 1126, 1162, 1248, 1253, 1254, 1264 (p. 249-257, 330), dans un aveu du 2 avril 1337 (p. 338). Enfin, dans

qu'apparaît pour la première fois le nom de *Tristan*[1] et c'est seulement au XVIe siècle[2] qu'il a supplanté définitivement l'antique et méprisé Tutuarn. L'*Ile Tristan* n'a donc rien à faire dans le débat.

IV

CAMLANN

C'est le nom de la célèbre bataille où périrent Arthur et Modred. Le plus ancien texte où il en soit parlé est représenté par les *Annales Cambriae*, composées peu après le milieu du Xe siècle. A une date correspondant à l'an 537 de notre ère on lit : « Gueith Camlann in qua Arthur et Medraut corruerunt et mortalitas magna[3] ».

Gaufrey de Monmouth, qui a certainement connu ces annales, y a puisé la connaissance de la mort d'Arthur et de Modred[4]. Dans la *Vita Merlini* il reproduit le nom de cette célèbre bataille : *Bellum Camblani*[5]. Mais il est curieux qu'il ne la nomme pas dans son *Historia regum Britanniae*. Il raconte la fuite de Modred qui abandonne Winchester : « Cornubiam versus arripuit. Arturus autem prosecutus est eum in predictam patriam usque ad flumen Cambula[6]. »

---

un compte de décime de 1320 publié par Longnon (*Pouillés de la province ecclésiastique de Tours*, 1903, p. 299) il faut corriger, avec Bourde de la Rogerie, *sancti Cucoam* en *sancti Tutoarn* et non *sancti Corentini*, comme le pensait Longnon.

1. Bourde de la Rogerie, *loc. cit.*, p. 88. Cf. J. Loth dans la *Romania*, t. XIX (1890), p. 456.

2. *Isle Tristan*, dans un aveu du 15 juin 1541 (Bourde de la Rogerie, *loc. cit.*, p. 339).

3. J'ai reproduit ce texte dans une notule intitulée *La bataille de Camlan*, parue dans la *Romania*, t. XXX, 1901, p. 17, note 6.

4. Et aussi la date (l. XI, c. 2, p. 157) de la mort d'Arthur (542) avec une faute de calcul, très excusable vu le système chronologique de ces annales. — Je n'entends pas dire que ces *Annales Cambriae* soient la seule source de Gaufrey touchant la lutte d'Arthur et de Modred ; il a connu aussi des traditions galloises signalées dans l'article cité à la note précédente.

5. Vers 930, p. 35, de l'édition Francisque Michel et Thomas Wright. Cf. *Romania*, t. XLV, p. 15.

6. Livre XI, ch. 2, éd. San-Marte, p. 156.

On a cru, il est vrai, que le *flumen Cambula* était identique à *Camlan*. Et, dès le XIIIe siècle, on a songé à localiser la célèbre lutte à Camelford sur la Camel [1]. Mais l'un des traducteurs de l'*Historia*, celui-là même qui eut le premier l'idée de cette identification, Layamon [2], nous révèle, ainsi que son prédécesseur normand Wace, la bonne graphie : *Tambula*. Il s'agit certainement de la rivière de Tamer, qui est bien à l'entrée de la Cornouailles puisqu'elle en forme la limite orientale [3].

Nous lisons en effet [4] :

Arthur for to Cornwale
Mid unimete ferde.
Modred that iherde
And him toyeines heolde
Mid unimete folke :
Ther weore monie væie.
Uppen there *Tanbre*
Heo tuhten to-gadere,
The stude hatte Camelford,
Ever mare ilast that ilke weorde.
And at Camelforde wes isomned
Sixti thusend,
And ma thusend ther to.
Modred wes heore ælder
Tha thiderward gon ride
Ardur the riche
Mid unimete folke
Væie thah hit weore.
Uppe there *Tambre*
Heo tuhte to-somne [5].

Les mss Cangé et Colbert du *Brut* de Wace portent, l'un :

Joste *Tanbre* fu la bataille
En la terre de Cornoaille.

---

1. Camelford (Cornwall, par. Lanteglos, hundred Lesnewith) est un bourg de 700 habitants sur la Camel, à l'ouest de la Tamer, à 45 milles N.-O. de Plymouth.

2. Layamon a composé son *Brut* au début du XIIIe siècle.

3. Elle sépare sur presque tout son cours le Cornwall du Devonshire.

4. *Layamons Brut or Chronicle of Britain, a poetical semi-saxon paraphrase of the Brut of Wace*, published... by Sir Frederic Madden (London, 1849), t. III, p. 140.

5. « Arthur marcha sur la Cornouaille avec une immense armée. Modred, à cette nouvelle, avança contre lui, avec un peuple innombrable : maints (d'entre eux) marqués du destin ! Sur la *Tanbre* ils se rencontrèrent. L'endroit c'était Camelford : toujours le nom s'est conservé. A Camelford furent assemblés soixante milliers d'hommes, et bien davantage encore. Modred fut leur chef. Au même endroit, chevauchait Arthur le puissant avec un peuple innombrable : en dépit du destin ! Sur la Tanbre eut lieu la rencontre. »

L'autre :

Jouste *Tamble* fu la bataille, etc. [1].

La graphie *Cambula* de l'édition [2] et de certains mss. [3] de l'*Historia* est donc une faute certaine pour *Tambula*. Et il n'est pas douteux que pour Gaufrey la bataille de Camlann ne se fût livrée sur la Tamer. Mais à quel endroit précis? C'est ce qu'il se garde bien de nous dire.

Et pour cause. Rien ne nous garantit, en effet, que pour les Gallois, la bataille, historique ou légendaire [4], de Camlann ait eu lieu à l'entrée de Cornouailles. *Camlann* signifie « courbe » (*camm*) « rive » (*glann*). Ce nom peut s'appliquer à quantité de lieux sur d'innombrables rivières [5]. L'identification — vague — de Gaufrey n'est donc pas moins sujette à caution que l'identification précise de Layamon [6].

V

LES NOCES D'ÉREC ET D'ÉNIDE

Je ne sais si l'on a remarqué le caractère humoristique du récit que nous fait Chrétien des noces d'Erec et d'Enide [7]. Ce sont des noces de Gamache, naturellement. Et surtout le défilé des invités a une touche de parodie très certaine.

Le roi Ban de Gomeret arrive avec deux cents jeunes « valets » sans barbe ni moustache, ayant tous l'oiseau de chasse sur le

1. Voy. l'édition Le Roux de Lincy, t. II, p. 229, note *a*. Cet éditeur ayant adopté dans son texte la leçon *Camblan*, que lui offrait un autre ms., leçon inspirée de la *Vita Merlini*, a appuyé ainsi, sans s'en douter, la fausse identification que nous combattons ici.

2. Éd. San-Marte, p. 156.

3. Le plus ancien ms., le ms. lat. 20 de la Bibliothèque de Leyde, celui même que Henri de Huntingdon consulta à l'abbaye du Bec en 1139, porte déjà : *fluviū cambla* (fol. 96 verso, au bas de col. 1).

4. Cf. les articles cités plus haut, p. 39, notes 1 et 2.

5. J. Loth (*Mabinogion*, 2e éd., 1913, t. I, p. 269, note 2) signale plusieurs *Camlan* en Bretagne et en Galles.

6. Citons, à titre de curiosité, l'identification proposée par Ernst Brugger (dans *Festschrift Morf*, p. 86-87) : Camlon, au sud du Firth of Forth !

7. Éd. W. Foerster, v. 1915-2024.

poing. Kerrin, le vieux roi de Riel (*sic*), amène trois cents compagnons dont le plus jeune a « set vint ans ».

Les chiés orent chenuz et blans,
Car vescu avoient lonc tans,
Les barbes ont jusqu'as ceinturs :
Ceus tint mout chiers li rois Arturs.

Puis s'avance une étrange compagnie, celle des nains. A la tête, son chef, le plus petit de tous, le roi Bilis, et le frère de celui-ci, Brien, qui le surpassait d'un demi-pied; d'autres encore :

Li sires des nains vint aprés
Bilis, li rois d'Antipodés.
Cil rois don je vos di fu nains,
Et fu Brien frere germains.
De toz nains fu Bilis li maindre,
Et Briens, ses freres, fu graindre
Ou demi pié ou plainne paume
Que nus chevaliers del reaume.
Por richesce et por seignorie
Amena an sa conpeignie
Bilis deus roi qui nain estoient
Et de lui lor terre tenoient,
Grigoras et Glecidalan :
Mervoilles les esgarda l'an.
Quant a la cort furent venu,
Formant i furent chier tenu.
A la cort furent come roi
Enoré et servi tuit troi,
Car mout estoient jantil home.

Évidemment l'auteur s'amuse ; il ne peut dissimuler un sourire en décrivant la noble compagnie dont la présence remplit d'aise le roi Arthur :

Li rois Artus, a la parsome,
Quant assanblé vit son barnage,
Mout an fu liez an son corage.

Chrétien de Troyes a senti l'invraisemblance — frisant le ridicule et l'atteignant parfois — des énumérations de princes qui ont encombré la littérature du moyen âge. Tenu par les lois

de genre à esquisser un défilé de grands, il y met du moins une pointe de fantaisie [1].

Nous pouvons retrouver un des modèles qui ont déridé le poète : je veux parler du couronnement d'Arthur à Carlion, après sa conquête de la Gaule tel qu'on le trouve dans l'*Historia regum Britanniae* de Gaufrey de Monmouth. Chrétien lui a même emprunté un personnage : « Aguisiaus li rois d'Escoce[2] ». Pour le reste, il a lâché la bride à son imagination : le comte de Gloecestre, Menagormon, le comte Brandes de Clivelon, Guesgesin, duc du Haut-Bois, David de Tintaguel « qui onques n'ot ire ne duel », etc., et peut-être Kerrin le vieux roi de Riel, n'ont pas plus de « source » que les personnages épiques de Victor Hugo.

Chrétien s'est rappelé quelques noms de héros de lais : Graislemier de Fine-posterne, c'est-à-dire Grallon le Grand du Finistère[3], et son père « Guigomar », sire de l'île d'Avalon :

> De cestui avons oï dire
> Qu'il fu amis Morgain la fée,
> Et ce fu veritez provée[4].

---

1. Par la suite (v. 2069 et suiv.) l'auteur parle de la nuit de noces des époux sur un ton non moins enjoué.

2. « Venerunt ergo Anguselus, rex Albaniae, quae nunc Scotia dicitur » (l. IX, c. 12, p. 132). La source directe peut être aussi le *Brut* de Wace (t. II, p. 97) : « D'Escoce i vint rois Aguisel — qui fu aparilliés mult bel. »

Chrétien a-t-il puisé aussi dans Gaufrey son « Maheloas » seigneur de l'Ile de Verre, comme le prétend W. Foerster (*Karrenritter*, p. LXXIII) ? C'est assez peu probable. L'*Historia* ne porte pas autre chose que « Malvasius rex Islandiae » (p. 132) et Wace traduit : Malinus li rois d'Islande » (t. II, p. 100). Si Chrétien avait ici pour source unique Gaufrey, il aurait rendu le nom du roi d'Islande par *Malvas*. Le quadri-syllabe *Maheloas* suppose un nom celtique prononcé *Maelgwas*, par suite un récit oral.

3. Voy. Zimmer dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, t. XIII, p. 1-16.

4. Sur Morgain et Guyomar, voy. Lucy Allen Paton, *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance* (Boston, 1903), p. 60-73. Quant à la description de l'« Ile de Verre », elle témoigne visiblement que celle-ci est un pays mythique, la terre des morts, un doublet de l'île d'Avalon. Foerster prétend que cette description correspond à une réalité : Chrétien aurait voulu décrire l'Irlande (par suite d'une confusion entre l'*Irlande* et l'*Islande* de Gaufrey). Je dirai à ce propos que, si Gaufrey a fait de Malvasus un roi d'Islande, c'est que, dans le système que lui inspire Isidore de Séville (cf. *Romania*, t. XLV,

Quant au roi des nains, bien qu'affublé, ainsi que son frère, de noms bretons, il me semble qu'il doit son existence à l'un des deux passages suivants des *Étymologies* d'Isidore de Séville :

Antipodes in Libya plantas versus habent post crura et octonos digitos in plantis. Hippopodes in Scythia sunt, humanam formam et equinos pedes habent. In India ferunt esse gentem qui Μακρόβιοι nuncupantur, duodecim pedum staturam habentes. *Est et gens ibi statura cubitalis quos Graeci a cubito Pygmaeos vocant de qua supra diximus*[1].

En nous reportant à ce passage nous lisons :

Alia parvitate totius corporis ut nani vel quos Graeci Pygmaeos vocant eo quod sint statura cubitales[2].

Et ailleurs :

Jam vero hi qui *Antipodae* dicuntur eo quod contrarii esse vestigiis nostris putantur, etc.[3].

Le nain Bilis, « roi d'Antipodés », et son frère « graindre ou demi pié ou plaine paume — Que nus chevalier del reaume[4] » auraient-ils jamais été imaginés si Chrétien n'avait gardé un souvenir, quoique confus[5], des passages d'Isidore qu'on vient de reproduire ?

Ferdinand LOT.

---

p. 12), l'Islande (*Ytilie* = Thule) tire son nom du soleil qui y fait son dernier séjour. Malvasius est donc roi de l'île où se retire le soleil, conception mythique qui est bien celle de l'*Ile de Verre*, et aussi de l'*Ile d'Avalon*, son doublet (cf. Liebrecht, édition des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, p. 151 ; et Grimm, *Deutsche Mythologie*, 4e éd., II, 685, note 1 et 689). Cette explication exige comme corollaire que (dès 1137) Gaufrey soit informé, sans l'avouer expressément, d'un récit mythique sur Maelwas, le même sans doute que connaissent Chrétien et l'auteur de la *Vita Gildae* vingt et trente ans plus tard.

1. Éd. Lindsay, XI, 3, 24-26.
2. *Ibid.*, XI, 3, 7.
3. *Ibid.*, IX, 2, 133.
4. Sur le sens de ce passage, voy. l'édition in-8o de l'*Erec* de W. Foerster.
5. Comme il est aisé de s'en apercevoir en confrontant Isidore et le passage cité plus haut de l'*Erec*.

COMMENT ON EST PASSÉ DE « *CE SUIS JE* » A « *C'EST MOI* »

S'il est un tour de phrase qui semble aujourd'hui appartenir au fond même de la langue, c'est bien celui qui nous sert à mettre en relief le pronom personnel : « *C'est moi qui* le lui ai dit. » Et en effet nous le voyons apparaître dès les plus anciens textes. Mais dans les œuvres du moyen âge il se présente sous une forme si différente qu'à première vue on a peine à le reconnaître. On disait alors, non pas *c'est moi*, mais *ce suis je*. Comment est-on passé d'une forme à l'autre, et pourquoi, voilà ce que nous voudrions rechercher. Ce nous sera une occasion d'observer la profonde transformation qu'a subie notre langue dans la période où se constitue le français moderne.

I

Aujourd'hui la formule *c'est... que* reste la même, quel que soit le pronom qu'elle encadre et met en valeur. Au moyen âge les éléments ne sont pas fixés une fois pour toutes, et le verbe varie aussi bien que le pronom. Nous avons donc toute une conjugaison dont voici l'indicatif présent :

Ce suis je
ce es tu
ce est il
ce sommes nous
ce estes vous
ce sont il

Comment faut-il analyser ces phrases de trois mots ? Si l'on ne s'en tenait qu'à la 3e personne du singulier, on pourrait se

demander de *ce* et de *il* quel est le sujet et quel est l'attribut ; mais dès qu'on passe au pluriel *ce sont il*, on voit que le verbe s'accorde en nombre avec le deuxième pronom. La 1re et la 2e personne sont encore plus claires, elles nous montrent un accord en nombre et en personne. Il n'y a donc pas de doute que dans tous les cas le pronom personnel ne soit le sujet et *ce* l'attribut.

C'est ainsi l'attribut qui ouvre la phrase. Dans ces conditions le sujet, suivant une pratique constante du vieux français, doit passer après le verbe. Dès qu'on met *ce* en tête, l'ordre des mots tel que nous l'observons ici est donc l'ordre régulier. Mais pourquoi *ce* occupe-t-il ce poste privilégié ? Il n'était pas de nécessité absolue qu'il fût ainsi placé en vedette. On peut concevoir un ordre très différent. L'allemand moderne, qui emploie un tour semblable à celui du vieux français, dit *ich bin es*. Pourquoi n'a-t-on pas dit de même au XIIe siècle *je suis ce* ?

Il faut chercher la raison d'être de cette construction dans une habitude très générale de la vieille langue. *Ce* tend à apparaître partout en tête de la phrase. Il va de soi qu'il y figure souvent comme sujet :

> Renart respont : *ce* ne puet estre.
> (*Renart*, III, v. 250[1].)

Rien que de très naturel pour nous ici, car nous ne construirions pas autrement. Le fait est déjà plus surprenant quand *ce* précède un adverbe interrogatif :

> Renart, fait ele, *ce* que vaut ?
> (*Renart*, II, v. 542.)

Nous n'admettons plus ce déplacement d'un mot interrogatif, et la construction nous semble forcée. Pourtant nous serions tentés de n'y voir qu'une simple gaucherie. Mais voici où nous sommes obligés de convenir que le point de vue est tout l'opposé du nôtre :

> Gardés sans lui que ne venés.
> — Sire, *ce* ne puis je pas fère.
> (*Renart*, I, v. 932-33.)

1. Éd. Martin, 1882.

Il nous est impossible de débuter ainsi par un régime. Mais justement il y a là un type de phrase extrêmement répandu au moyen âge :

Avoi ! fait Pinte, baus dos sire,
Ice ne devez vos pas dire.
(*Renart*, II, v. 177-78.)
Molt volenters, *ce* dist Renart.
(*Renart*, XI, v. 883.)
Fait Droin : tu les as mangiés
— Non ai, dit Renart, *ce* sachés.
(*Renart*, XI, v. 905-06.)

Dans tous ces cas, *ce* renvoie aux paroles d'un interlocuteur et annonce une réponse. Mais son emploi est plus large :

Que puet estre que j'ai oï,
que ma dame m'a fait regret
que j'ai afetié mon chienet ?
Ce ne set ele par nului,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie et trahie m'a ;
ne *ce* ne li deïst il ja
s'a li n'eüst grant acointance.
(*Chastelaine de Vergi*, v. 734-41 [1].)

Ce n'est pas seulement au XIIe et au XIIIe siècle qu'on rencontre ce tour. Il se maintiendra longtemps dans la langue :

L'evesque y venra demain ;
Ce m'a il mandé pour certain.
(*Miracles de Nostre Dame*, II, v. 747-48, t. I [2].)
Ce n'a pas esté a luy sens
d'impugner nostre majesté.
— Ç'a fait Envye la fetarde
qui toute bonne œuvre retarde.
(Gréban, *La Passion*, v. 28712-715 [3].)

DISNER

Versez du vin et leur donnez
Du fin meilleur.

1. Éd. Raynaud-Foulet, 1912.
2. Éd. Paris et Robert, 1876-1883.
3. Éd. Paris et Raynaud, 1878.

LE 1er SERVITEUR
— *Ce* ferons nous.
(*La Condamnacion de Banquet*, p. 292 [1].)

Cette construction paraît si naturelle qu'on l'emploie même dans des propositions subordonnées : le *ce* renvoie alors à la phrase précédente par-dessus la proposition principale

Molt est Renars outrequidiez
Quant *ce* t'a fait.
(*Renart*, XI, v. 1060-61.)

« [Il] veoient ces archiers qui tuoient gens sans merchy et sans deffense ; si furent en grant esmay que *ce* ne fesissent il d'iaux, s'il les tenoient » (Froissart, *Chronique*, t. III, p. 373 [2]). « Et là trouva le dit chevalier, lequel li demanda qui ainsi l'avoit batu, lequel varlet li dist que *ce* avoient fait les dessus dit Jehan et Robert de Brach » (Lettre de rémission de 1376) [3]. On voit que dans ce cas le verbe est le plus souvent *faire*. Mais on trouve d'autres verbes aussi : « Il cuidoit bien... que le Roy... le deust grandement emploier, et qu'il eust grant bruit. Et lors mondit seigneur respondit que *ce eust il eu*, s'il eust voulu » (Déposition d'Antoine de Chabannes, septembre 1446 [4]).

De tous ces emplois nous ne citons que quelques exemples caractéristiques. On les multiplierait sans peine. Cette construction, qui apparaît dès les premiers textes, dure pendant tout le moyen âge et se prolonge presque jusqu'à notre époque dans quelques incises archaïques, « *ce* dit-il », « *ce* m'a-t-on dit », est évidemment une des constructions favorites de la vieille langue.

Il est aisé de voir qu'elle remonte directement au latin. On sait que le latin évitait le plus souvent de juxtaposer des phrases et qu'il aimait au contraire à les relier fortement. Ce sont bien entendu les conjonctions et les pronoms relatifs qui

1. *Recueil de Farces, Soties et Moralités du XVe siècle*, publié par P. L. Jacob, 1859.
2. Éd. Luce et Raynaud, 1869-1899.
3. Dans Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 1894, p. 336.
4. Dans le *Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, 1887-89, Pièces Justificatives, t. II, p. 324.

servent surtout à assurer cet enchaînement : mais les pronoms démonstratifs *hic, is, iste, ille* ne sont pas rares dans cet emploi, et non seulement dans la littérature mais aussi dans la langue familière. Voici un exemple de Plaute qui pourrait passer tel quel en vieux français :

Gnovi genus : nunc quid vis? *id volo*
Cognoscere.
(*Aulularia*, v. 738-39.)

« Ce vueil je savoir. »

Ainsi l'ordre des mots dans la locution *ce suis je* n'apparaît pas du tout comme un caprice de la vieille langue. Il n'y a là qu'une manifestation particulière d'une tendance très générale et très ancienne. Cet ordre a dû paraître d'autant plus légitime ici que les phrases du type *ce suis je* répondent souvent à des questions où attribut, verbe et sujet se suivent de façon identique :

Renars conmença a rire,
Si demanda : « Qui estes vous? »
Et il respont : « Ce somes nous. »
— Qui vous? — Ce est vostre comperes. »
(*Renart*, III, v. 226-29.)

« Ce somes nous » correspond mot pour mot à « qui estes vous? ». Isengrin est même si conscient du fait que lui qui d'ordinaire ne se pique pas d'une fausse dignité, il emploie ici le *nous* emphatique qui reproduira jusqu'à la consonance du *vous* de politesse.

II

Jusqu'ici nous n'avons tenu compte que du cas où le sujet est un pronom. Mais il est évident qu'à la 3e personne on peut avoir affaire à un nom, et les exemples, comme on s'y attend, abondent :

Ki est chius clers a chele cape?
— Biaus fius, *ch'est uns clers parisiens.*
(Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 422-23 [1].)

1. Éd. E. Langlois, 1911.

Sont ces espees vermoulues ?
— *Ce sont armeures esmolues,*
aussi cleres que fin argent.
(Gréban, v. 27723-725.)

« Uns clers », « armeures » sont des sujets et il y a, semble-t-il, correspondance rigoureuse entre « c'est il » et « c'est uns clers ».

Une différence toutefois se montre, si nous passons à la forme interrogative. Voici d'abord un exemple du pronom :

Nostre maistre nous appelle
— *Est il ce* ? — Ma creance est telle
que c'est il, dont j'ay bien grant joye.
(Gréban, v. 31898-900.)

Il n'y a rien que de très normal, comme on voit, dans cette construction. L'interrogation se marque ici comme ailleurs en mettant le verbe en tête de la phrase et en le faisant suivre immédiatement de son sujet. On dit « est il ce? » comme on dit « est il sages ? »

Il n'en est pas de même du substantif :

Es ce gorpil[z] qui ici gist?
— Oïl, sire, foi que vos doi.
Mes il est mors en moie foie.
(*Renart*, XI, v. 632-33.)

La phrase nous paraît très coulante, parce que la langue moderne l'a conservée, tout au moins selon les apparences. Mais il nous faut bien noter que du point de vue de la vieille langue il y a manque d'accord entre « est il ce » et « est ce gorpilz ». Dans le premier cas le sujet vient, comme il le doit, immédiatement après le verbe, dans le second cas le sujet est rejeté tout à la fin et c'est l'attribut qui suit le verbe. Il y a là une curieuse dissymétrie. Quelle en est l'origine?

Il n'est pas besoin de la chercher très loin. On s'aperçoit vite qu'une locution voisine fait ici sentir son influence. Il s'agit de *c'est* dont il ne serait pas difficile de montrer l'ancienneté et le succès :

Sire Grinbert, molt me merveil
Se *ce est par vostre conseil*
Que Renart me tient si por vil.
(*Renart*, v. 927-29.)

Il y a là un tour très commode pour mettre en valeur un complément quelconque du verbe, introduit par une préposition, *par*, *pour*, *de*, etc.

> Vés chi de cascun le foi preste
> Ke *che fu pour vous k'*il jua.
> (Adam, *Jeu de la Feuillée*, v. 981-82.)

L'analyse de ces phrases est difficile. Aucune désinence grammaticale ne nous aide ici. Il n'est pas impossible de considérer « par vostre conseil », « pour vous » comme des sujets, mais ce serait bien forcer le sens du terme, et il est plus probable que dans tous ces cas c'est *ce* qui est le véritable sujet. Il est certain que dans des tours très voisins « qui est-ce ? », *ce* est le sujet, tout aussi bien que *vous* dans « qui êtes-vous? »

S'il en est ainsi, la langue s'est trouvée en face d'un problème singulier. Elle possède une locution qui lui sert à mettre en relief un mot ou un groupe de mots. Cette locution n'est pas immuable et elle varie suivant les occasions. Trois cas se présentent. Deux sont nets : d'une part, si le mot à accentuer est un pronom, le verbe s'accorde avec ce pronom et nous avons la série « ce suis je », « ce es tu », « ce est il » ; d'autre part, s'il s'agit de mettre en valeur un complément de verbe, *est* de « ce est » reste invariable et *ce* est son sujet. Mais l'hésitation commence au troisième cas, quand le mot à faire ressortir est un substantif. Quelle conception triomphera ici, celle de « ce suis je » où *ce* est un attribut, ou bien celle de « c'est par... » où *ce* est un sujet ? Le nom a évidemment même rôle grammatical que le pronom, et il n'est pas surprenant que la langue ait décidé d'y voir un sujet. « Ce est uns clers » sera de tout point semblable à « ce est il ». Mais dans la phrase interrogative, c'est l'autre analogie qui l'a emporté. Voici ce que devenait ici la tournure « c'est » :

> Or nous devisons de quelz sortes,
> Affin que nous le combatons.
> — *Est ce* de poingz ou de batons ?
> (Gréban, v. 22832-834.)

La langue adopta cette combinaison, et on ne peut pas dire qu'il y ait là malentendu ou caprice. « Est uns clers ce? » éloignait *ce* du verbe au point de rompre l'unité de la locution

« c'est » : « est uns clers... » annonce en effet une phrase interrogative ordinaire et fait attendre quelque chose comme « [est uns clers] venus ? ». Cette interprétation sera encore plus difficile à éviter si le sujet est plus long, comme cela peut facilement arriver. Cette double attitude de la langue, qui semble au premier abord contradictoire, est donc au fond raisonnée et méthodique.

Nous allons nous heurter à la même difficulté dans le cas de la négation. « C'est il » devient « ce n'est il », et « c'est Jehans » « ce n'est Jehans ». Jusque-là les deux tournures sont parfaitement symétriques. Mais ce sont là des formes assez rares des deux côtés, semble-t-il. Ces phrases réclament en général la négation renforcée, et c'est là qu'une différence se marque de nouveau.

> Parlez à Regnault Croquepie,
> Vostre cousin, qui vous vient veoir.
> — *Ce n'est il pas.* — Si est, vrayement.
> (*La Farce du munyer*, p. 252-53 [1].)

Au contraire :

> *Ce n'est pas Dieu* qui me fortune
> Mais mon mauvais gouvernement.
> (Gréban, v. 26581-582.)

On voit que *pas* suit le pronom, mais précède le substantif. Ici encore, il y a influence de la locution indépendante *c'est* : de même qu'elle a sa forme interrogative *est ce*, elle possède aussi sa forme négative *ce n'est pas*. Et on aperçoit une fois de plus la raison qui pousse la langue à suivre cette seconde analogie. *Pas* peut très bien être séparé de son verbe par un court monosyllabe comme *je*, *tu*, *il*, *nous*, avec lequel il fait presque corps : rejeté au contraire après un sujet nominal, il viendrait à un moment où on ne l'attend plus, il arriverait trop tard.

Dans le cas de la négation, comme dans celui de l'interrogation, la langue a donc été très justifiée à établir des distinctions qui au premier abord semblent bien arbitraires. Elle a de cette façon écarté une réelle difficulté. Il n'en reste pas moins que derrière une apparente décision, l'hésitation persiste. « C'est

1. Dans *Recueil de Farces*, etc., p. p. Jacob.

Jehans » voisine tantôt avec « c'est il », tantôt avec « c'est pour lui que... » C'est donc une tournure mal assise, incertaine, qui invite l'examen et la critique. *Ce* y est-il un attribut, y est-il un sujet, voilà la question. Le problème a été nettement posé. On ne peut pas dire qu'il ait jusqu'alors reçu une solution définitive.

III

Tant que le système de la langue ne change pas, cette solution provisoire a des chances de durer. Vienne la chute de la déclinaison, elle semblera bientôt insuffisante. « C'est Jehans » se transforme en « c'est Jehan » : le nom peut encore être considéré comme un sujet, mais aucun signe extérieur ne marque maintenant sa fonction. Voici qui est encore plus grave. Dès la fin du XIVe siècle la langue, qui ne possède plus dans des cas distincts un moyen de distinguer infailliblement le sujet du régime, a fait choix d'un type de phrase où la place des mots indiquera leur rôle, et son grand effort va consister à imposer partout cet ordre invariable. Une lutte acharnée contre l'inversion vient de commencer. Toute phrase qui s'écarte du modèle adopté aura dès lors à justifier son existence. La tournure « c'est Jehan », qui depuis bien longtemps est ballottée entre deux conceptions différentes, va se fixer brusquement. L'analogie de « c'est pour lui que... » l'emporte enfin. *Ce* est décidément le sujet et *Jehan* l'attribut.

Il est clair que la locution « c'est il » ne peut résister au mouvement puissant qui emporte la langue. Ici aussi *ce* sera désormais le sujet, *il* l'attribut. Il va de soi qu'à aucun moment, pas plus que dans le cas précédent, on ne s'est rendu compte de ce renversement de point de vue. *Il* par sa forme se prêtait à jouer l'un ou l'autre des deux rôles, comme on voulait. A la faveur de cette indétermination, on a passé d'une conception à l'autre, au moment favorable, sans même s'en douter.

Ainsi interprétée, la locution « c'est il » était donc parfaitement viable, même dans l'ensemble d'un système qui avait transformé la langue. Qu'on n'objecte pas que les pronoms personnels au nominatif (ce qui comprend l'attribut aussi bien que le sujet) ont désormais perdu toute accentuation indépendante.

Le fait n'est pas douteux, mais il en résulte seulement que le pronom ne peut plus se détacher du verbe, non pas qu'on ne puisse l'employer après le verbe. « Où est-il ? où vas-tu ? » nous montrent aujourd'hui encore qu'on aurait pu continuer à dire « c'est il ». Dans ces interrogations, verbe et pronom forment un groupe compact dont l'accent est sur le pronom. « C'est il » aurait pu survivre sous cette forme avec d'autant plus de raison que dès le XIVe siècle vraisemblablement, par suite du changement de point de vue de la langue, toute inversion en a disparu.

Et il semble bien que ce soit dans cette direction que s'est d'abord, et pendant assez longtemps, orientée la langue. Un examen rapide des autres formes va nous le montrer. Prenons d'abord la 2e personne du singulier. Elle a ceci de particulier que, malgré les apparences, le verbe y est parfois identique à celui de la 3e personne. Sans doute « ce es tu » se distingue de « ce est il » où le *t* de *est* est nettement prononcé. Mais c'est une différence qui disparaît à la forme interrogative. Le *t* de *est* est en effet tombé de bonne heure devant une consonne. C'est ce que nous montrent bien clairement des graphies fréquentes comme *es ce* ou *esse* (= est ce). Nous avons cité tout à l'heure un passage de *Renart* où on lit : « *Es ce* gorpil(z) qui ici gist ? » On devait donc être amené à voir dans *ce es tu* une forme parallèle à *c'est il* et semblablement construite, c'est-à-dire que *ce* y était de nouveau le sujet et *tu* l'attribut. Un exemple des *Miracles de Nostre Dame* va nous prouver que, dans certains cercles au moins, ce revirement était un fait accompli dès la fin du XIVe siècle :

> *Es ce tu*, Robert, voir me conte
> De qui partout on va contant.
>
> (XXXIII, v. 1080-81, t. VI.)

Qu'on compare cette forme avec le tour du XIIe siècle :

> Dex te beneïe ! dist il.
> *Les tu ce*, Renart le gorpil ?
> — Oil, ce sui ge voirement.
>
> (*Renart*, VIII, v. 243-45.)

qui est encore le tour traditionnel au XVe siècle :

> Filz, *es tu ce*, je ne te congnoy mes,
> Qui vas mourant.
>
> (Greban, v. 25438-439.)

On voit quel changement. « Es tu ce » nous renvoie à l'époque où *tu* est sans conteste le sujet du verbe. « Es ce tu ?» n'est pas autre chose que « est ce tu ? » et c'est *ce* qui est devenu le sujet. La formule *c'est* a pénétré de plain-pied dans notre locution.

Dans ces conditions, on doit s'attendre à trouver, à côté de « est il ce », forme traditionnelle, une forme nouvelle « est ce il », parallèle à « es ce tu ». La logique de l'évolution y conduisait tout droit. Mais ces formes, où l'on sentait très bien des néologismes dont on ne s'expliquait pas l'apparition, ont dû être confinées longtemps à la langue familière. Instinctivement les écrivains préféraient, comme aujourd'hui, les formes plus anciennes. Et au moment où ces néologismes de la veille auraient pu pénétrer dans les livres, d'autres néologismes plus récents avaient obtenu droit de cité et finissaient par triompher définitivement. Pourtant Gerson n'a pas hésité à dire dans un de ses sermons (fin du XIVe siècle) : « Approuchez cy, *n'est ce il pas* ? C'est il. O ! comme il fait le piteux [1] ! » Il est vrai qu'ici c'est le tour interrogatif et négatif de la phrase qui a imposé la construction nouvelle à l'auteur. Mais une lecture plus étendue ferait très probablement surgir quelques exemples de *est il ce*. Du reste il n'y a pas de doute que ces formes n'aient été un moment répandues. Le témoignage d'un grammairien rapporté par M. Brunot l'établit sans le moindre doute. Ramus, dans sa *Grammaire*, dont la 1re édition est de 1562, cite comme la forme courante de la 3e personne, dans la phrase interrogative, *est ce til* ? C'est une forme bien curieuse. Nous avons là, comme le remarque M. Brunot, notre premier témoignage sur l'apparition de la particule interrogative *ti* [2]. Mais ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que la construction nous fait voir dans *ce* le sujet indéniable de la phrase. « Est ce [t] il ? » fait pendant à « es ce tu ? » Dès 1550, un autre grammairien, Louis Meigret, enregistrait ces deux formes sans se rendre compte de leur nouveauté. Il joint dans la même appréciation *esce il* et *esce Pierre* et en toute tranquillité écrit « *seras ce tu pas* qui iras à

1. Cité par Piaget, *Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, t. II, p. 253.

2. *Histoire de la langue française*, t. II, 1906, p. 334.

Rome ? » (forme ancienne et « correcte » [ne] seras tu pas ce) [1].

Le témoignage de Ramus nous a amenés jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle, mais il ne doit pas nous faire oublier le passage cité plus haut des *Miracles de Nostre Dame* : il est clair que dès la seconde moitié du XIVe siècle l'évolution a commencé. On conçoit quel élément de trouble constitue dès lors dans la conjugaison de *ce suis je* la présence de formes comme *c'es tu, c'est il* qui, transformées dans leur essence même, ne cadrent plus avec le reste du paradigme. A la 2e et à la 3e personne du singulier, c'est-à-dire aux personnes de beaucoup les plus employées, nous avons une formule invariable qui a introduit le pronom sous forme d'attribut. A toutes les autres personnes, nous avons une série de formes *suis, sommes, estes, sont*, variables avec le pronom sujet, que leur emploi moins fréquent et leur diversité même devaient soumettre aisément à l'attraction de l'analogie. On peut donc prévoir à bref délai l'apparition d'une conjugaison nouvelle, reformée tout entière sur le modèle de *c'est il* :

ce est je
ce est tu
ce est il
ce est nous
ce est vous
ce est ils.

On trouve en effet *c'est vous*. Nous n'avons pas rencontré d'exemples de *c'est nous* au XVe siècle, mais cela ne tire pas à conséquence : nous sommes loin d'avoir dépouillé toute la production écrite de l'époque et d'autre part l'occasion d'employer cette forme se présente plus rarement. Quant à la 3e personne du pluriel, elle présente un cas particulier que nous réservons pour l'instant. Un fait toutefois est certain, ce n'est pas *c'est je* qui apparaît, mais bien *c'est moi*.

IV

Le premier exemple que nous en puissions citer se trouve dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry*, composé en 1371

1. *Le Trettè de la Grammere françoeze* (1550), éd. Foerster, 1888, p. 67 et 68.

et 1372 : « Dont il advint une fois que tout plain de chevaliers et de dames jouoient au Roy qui ne ment pour dire verité du nom s'amie; si me dist un, et me jura trop fort que *c'estoit moy*, et qu'il m'amoit plus que dame du monde » (p. 260-61) [1]. Comment expliquer l'apparition d'une forme que rien jusqu'à présent ne nous a fait prévoir? *C'est je* semblait appelé par la logique même de l'évolution. L'anglais, qui a connu une évolution en partie analogue à celle du français, est passé de *it am I* (ce suis je) à *it is I* (c'est je) : la tendance moderne est évidemment de pousser le changement jusqu'à *it is me* (c'est moi), mais les grammairiens et les puristes recommandent encore *it is I*, et c'est une tournure qui a rendu des services puisqu'elle a près de cinq siècles d'existence. Pourquoi le français a-t-il passé brusquement de *ce suis je* à *c'est moi*, sans s'arrêter à la forme intermédiaire *c'est je*?

Il y a entre le *I* anglais et le *je* français une différence fondamentale. *I* est une forme pleine qui peut recevoir et reçoit fréquemment un accent d'insistance et par suite se détache avec aisance du verbe. *Je* ne saurait ni se séparer du verbe ni porter d'accent en aucun cas. Cette dernière interdiction est absolue. « Où es-tu? », « où va-t-il? nous montrent que *tu* et *il*, tout affaiblis qu'ils sont, peuvent encore, en quelques rares cas, porter l'accent d'un groupe. *Je* en est incapable, comme le prouve la prononciation de « où suis-je? » C'est qu'à la différence de *tu* et de *il*, le pronom de la 1re personne se termine par un *e*, et comme dès le XVe siècle cet *e* s'est atténué jusqu'à disparaître complètement, il ne reste que la consonne. Tant que l'on conserve la forme traditionnelle *ce suis je*, *je* penché sur son verbe et éclairé par une forme caractéristique de la 1re personne fait encore bonne figure. Mais qu'on vienne à changer *ce suis* en *c'est*, il n'y aura plus rien dans cette syllabe indifférente qui soutienne ou explique *je* : le pronom ne peut plus désormais compter que sur lui-même. *Je*, réduit à l'état de simple consonne, n'était pas de taille à tenir ce rôle. Il céda la place à *moi*.

Moi, comme sujet ou attribut, n'est pas un nouveau venu. Quand Gréban écrit :

1. Éd. de Montaiglon, 1854.

Donc, s'il vous plaist, *moy et mes hommes*,
jusqu'a la vous compagnerons
(*Passion*, v. 5794-95.)

il continue une tradition très ancienne que nous trouvons établie dès le XIIe siècle. On voit que *moi* est ici associé à un nom et que de ce fait il prend lui-même valeur de substantif : de là l'emploi d'une forme plus pleine, qui sera celle du cas-régime. La force de l'analogie triomphe des exigences de la syntaxe. Un cas semblable se produira quand *je* accompagne un pronom à forme unique, comme *nous* et *vous* : là aussi on emploiera volontiers *moi*, et cet usage est également très ancien dans la langue. En voici un exemple du XVe siècle : « Allons *vous et moy* veoir leur contenance » (*Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 207) [1]. C'est encore *moi* qui se présentera tout naturellement dans une réponse où n'entre aucun verbe :

Ou est il ? — Dittes le. — Qui, *moy* ?
(Gréban, *La Passion*, v. 9176.)

« Par Dieu ne moy aussi » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. II, p. 113) [2].

Ainsi *moi* devait apparaître un jour comme une seconde forme de *je*, plus massive, plus indépendante, moins assujettie à la tyrannie du verbe. On était ainsi conduit à s'en servir pour renforcer *je* qui, devenant de plus en plus nécessaire à côté du verbe, devenait par là-même de moins en moins significatif. Les phrases du type « Je n'ay point veu de lemproye, dit-elle, *je* cuide, *moy*, que vous songez » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 240) se multiplient au XVe siècle. On en arrive même à juxtaposer les deux formes, et il se crée une curieuse locution « je moy » où il semble bien que *je* se soit vidé de tout sens :

Mon corps t'offre ; rendre me vueil
Du tout a toy.
— Sire, sire, si fas *je moy*
Sanz plus combatre.
(*Miracles de Nostre Dame*, XXXVII, v. 2138-41, t. VII.)

Par foy, sire, mie ne say
Quel conseil donner vous en puisse

1. Éd. Le Vasseur, 1890.
2. Éd. Wright, 1858.

Ou convenablement je truisse
Ce qui vous fault.
— Non fas *je moy*.
(*Ibid.*, VIII, v. 431-5, t. I.)

Quant est de moy, j'ay ici couché tout seul et n'en party ennuyt. — Non ay *je moy*, dit l'autre.
(*Cent Nouvelles Nouvelles*, t. I, p. 181.)

Je suis tout prest. — Si suis *je moy*.
(Gréban, *La Passion*, v. 4845.)

J'entens nostre maistre, je croi :
Il se doubte, aussi fay *je moy*,
Que les disciples de celluy...
Ne viengnent par nuit a la brune
L'embler, emporter et muscier.
(*Ibid.*, v. 27319-325.)

Et son corps ? — Il est au tombeau ;
Au moins ainsi le croy *je moy*.
(*Ibid.*, v. 28966-967.)

Je tiendray ma foy.
— En effet sy feray *je moy*.
(Pierre Gringoire, *Sottie contre le pape Jules II*, v. 519-20 [1].)

Dans toutes ces phrases « je moy » ne signifie guère plus que le simple *je* du XIIe siècle. Il nous reste quelques traces de cet emploi : « Qu'en sais-je, moi ? » correspond non seulement à « qu'en sais-tu, toi ? », mais aussi — et le plus souvent peut-être — au simple « qu'en sais-tu ? ». Il est intéressant de noter que Calvin, qui semble éviter « c'est moi », pour s'en tenir au traditionnel « ce suis je », n'a pu pourtant tout à fait échapper à la contagion de *moi* et, lui aussi, il accueille le néologisme *je moy* : « Ce suis je, ce suis *je moy*, qui efface tes iniquitez, Israël » (*Institution de la Religion Chrestienne*, p. 320) [2]. Mais, sachant écrire, il maintient des nuances que la langue courante laisserait volontiers échapper, et pour lui « ce suis je moy » renchérit nettement sur « ce suis je ».

Cette revue rapide des emplois de *moi* comme sujet nous

1. Picot, *Recueil général de Sotties*, t. II, 1904, p. 165.
2. Éd. Lefranc, Chatelain et Pannier, 1911.

montre dans cette forme un quasi-substantif qui placé après le verbe *estre* se prêtera admirablement au rôle d'attribut. *Ce suis je* pouvait retrouver une nouvelle vie sous la forme *ce suis je moi* admise par Calvin, mais dès que, sous l'influence de *ce est il*, *ce suis* devenait *ce est*, *je* devait forcément disparaître et *moi* se glissait tout naturellement à sa place. « C'est moi » et « c'est Jean » présentent pour la langue du XVe siècle — comme plus tard pour la nôtre — une construction identique.

V

Ainsi nous avons désormais deux types de conjugaison :

ce suis je	ce est moi
ce es tu	ce es tu, ce est tu
ce est il	ce est il
ce sommes nous	ce est nous
ce estes vous	ce est vous

Comme le *e* de *ce* s'élide de plus de plus devant une voyelle, les formes *c'est il*, *c'estes vous*, *c'est vous* deviendront bientôt plus fréquentes que les autres. On remarquera que deux formes sont communes aux deux paradigmes : *c'es tu* et *c'est il*. Si bien qu'on pourrait des deux tableaux n'en former qu'un seul qui sur certains points laisserait le choix entre deux variantes :

ce suis je *ou* c'est moi
c'es(t) tu
c'est il
ce sommes nous *ou* c'est nous
c'estes vous *ou* c'est vous.

Il n'y a pas là seulement un artifice de présentation : cet unique tableau répond mieux à la réalité des choses : tel écrivain qui emploie *c'est moi* ne se croira pas par là-même tenu de dire *c'est vous*, il pourra très bien pour la 2e personne du pluriel recourir à la variante traditionnelle *c'estes vous*. Sans doute il mélange ainsi les deux systèmes, mais il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Ces variations correspondent à l'incertitude même de la langue, qui à ce moment et sur ce point oscille entre deux conceptions contradictoires. Dans la

XXVIIe des *Cent nouvelles nouvelles* (t. I, p. 163), « Monseigneur de Beauvoir » dit *c'est moy* et *c'est vous*, ce qui est très logique, mais dans la XVIe « Monseigneur » emploie tour à tour *c'est moi* et *c'estiez vous* (t. I, p. 87-88). De même l'auteur du *Jouvencel* écrit tantôt « *ce n'est pas moy* » (t. I, p. 199) et tantôt « je cuide que *ce soyez vous* » (t. I, p. 222).

Il y a plus. On peut employer un système dans la phrase affirmative et recourir à un autre dans l'interrogation : dans la même nouvelle où « Monseigneur » affirme *c'estiez vous* il n'hésite pas à questionner par *est ce vous ?* (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 88). La vérité est que nous touchons ici à une nouvelle difficulté. A l'interrogation la tournure traditionnelle présentait des éléments de faiblesse tout particuliers, et elle s'est montrée ici moins résistante qu'ailleurs. Voyons comment. Dans l'expression *ce suis je*, l'attribut *ce* peut jouer un double rôle. Ou bien il renvoie à la phrase précédente et assure ainsi la liaison avec la phrase qu'il introduit : « qui est ce? ce suis je. » Cette construction, nous l'avons vu, remonte en dernière analyse au latin. Mais il est évident que l'interrogation qui fait passer l'attribut en queue de la phrase : « suis je ce ? ne suis je [pas] ce? » va ainsi contre l'esprit même de la locution. *Ce* devrait être le premier mot et il est le dernier. Les nécessités de la grammaire sont ici en contradiction avec la logique de l'idée. D'autre part — et c'est une construction dont on trouverait sans peine aussi l'équivalent en latin — *ce* peut annoncer un développement qui suit. Soit la phrase « ce sommes nous qui avons dit ces paroles ». Que deviendrait-elle à l'interrogation ? « Sommes nous ce qui avons dit... ? » Ce tour n'est pas impossible, et on en trouve quelques exemples dans la vieille langue. En voici un : « Mais or me distes, *fustes vos ce qui gistastes* mon seignor Gauvain de la prison ? » (*Lancelot*, p. XLIII [1]). Mais on sent combien la construction est gauche. Elle fait surgir une combinaison *ce qui* qui prête à l'équivoque. On est tenté au premier abord d'y voir un neutre singulier et on est tout surpris de découvrir qu'en la circonstance c'est un masculin pluriel. Ici encore l'esprit a été sacrifié à la lettre. Mais voici mieux encore :

1. Éd. Jonckbloet, 1849. Cité par A. Schulze, *Der altfr. directe Fragesatz*, 1888, p. 111.

Symon, dites vous verité?
Est il ce qui de cy s'en va
Qui Berthe seule orains trouva
Enmy le bois?
(*Miracles de Nostre Dame*, XXXI, v. 2608-11, t. V.)

La première phrase relative « qui de cy s'en va » doit se rattacher étroitement au sujet *il* et la seconde « qui Berthe... trouva » à l'attribut *ce*. Il faut donc entendre : « est il — qui de cy s'en va — ce qui Berthe... trouva ? » c'est-à-dire : « celui qui s'en va d'ici, est-ce lui qui a trouvé Berthe ? » ou encore « est-ce que celui qui s'en va d'ici est celui qui a trouvé Berthe ? » Il n'est assurément pas commode d'enfermer en une seule phrase deux idées si différentes, et la solution que nous offre la langue moderne ne se distingue pas par la brièveté, mais elle est à tout le moins plus nette et plus claire que la phrase du moyen âge. Aussi la vieille langue s'est-elle efforcée en général d'éviter cette construction. Parfois entre *ce* et *qui* elle insère une incidente qui empêchera le contact :

Es tu ce la, dis, fol desvé
Qui as fait voller tel vantise
Que de destruire la pourprise
Du noble temple Salomon?
(Gréban, v. 25200-203.)

Plus souvent elle a recours à une autre construction qui la tire d'embarras :

N'est ce pas celluy qui vouloit
Faire en trois jours ung nouveau temple?
(Gréban, v. 19906-907.)

« N'estoit il pas ce qui vouloit » eût fait le vers tout aussi bien, mais Greban, ici comme ailleurs, recule visiblement devant cette association insolite de *ce* et de *qui*.

La tournure interrogative traditionnelle, on le voit, n'était pas durable en son essence. Jamais la langue n'y fût arrivée de premier choix. On la toléra longtemps comme une conséquence fâcheuse mais inévitable d'un principe auquel on tenait. Mais dès que le principe fut seulement menacé, la conséquence apparut irrémédiablement caduque. Ce qui porta le coup de grâce à

la tournure, c'est l'affaiblissement qui survint dans la prononciation de l'*e* sourd à la finale de *je* et de *ce*. *Je* réduit à son unique consonne est exposé à bien des aventures auxquelles échappent *tu* et *il* : mais qu'arrivera-t-il donc si sur ce *je* sans consistance nous voulons encore enter un *ce* également amorphe? Sans doute au XIIe siècle, l'auteur de la *Folie Tristan* pouvait écrire : « Ne suis *je ço* ? ke vus est vis ? » (ms. d'Oxford, v. 366) [1]. *Je* était alors aussi nettement prononcé que n'importe quel autre pronom personnel, et quant à *ço* l'orthographe même montre ici quelle pleine valeur il avait alors. Mais au XVe siècle une combinaison *suis je ce* n'a plus aucune chance de survivre : elle est devenue impossible. *Est ce moy* apparaît encore plus justifié que *c'est moy*.

Ainsi, de toute part et pour toute sorte de raisons, la forme interrogative du passé cède devant la poussée du système nouveau. Un écrivain peut dire encore *c'estes vous* à l'ancienne mode, mais il lui faudra un effort pour échapper à *est ce vous*. Il évitera sûrement *suis je ce*, qu'il adopte *est ce moi* ou tourne autrement sa phrase. En 1550, Maigret qui prêche vigoureusement à ses contemporains le respect de la tournure ancienne *ce suis je* reconnaît qu'à l'interrogation il se heurte à une « longue coutume » ; de plus *esse moe, esse nous, esse vous* ont « la promtitude necesser' a poursuyur' un propos » et il veut bien permettre à la langue parlée ces « locutions incongrues », à condition que l'écrivain, qui a tout son temps, s'astreigne à plus de correction (*Grammere françoeze*, p. 67). Du reste il accepte *esse toe* dont il retrouve parfaitement l'origine et qui ne le choque pas plus que *est ce il*. Ramus admet qu'on puisse hésiter entre *ce suis je* et *c'est moi*, mais dans le cas de *est ce moy* au lieu de *suis je ce* il déclare nettement que « l'usaige a surmonté l'art [2] ».

VI

Revenons aux formes de l'affirmation et demandons-nous si le système *c'est moi, c'es[t] tu, c'est il* était à l'abri de toute critique. Il est visible que la symétrie n'y est pas observée : la pre-

1. Éd. Bédier, 1907.
2. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, p. 441-42.

mière personne offre une forme pleine de régime, la 2e et la 3e ont une forme plus grêle de sujet. La langue qui vise toujours à régulariser et à ordonner ne saurait accepter longtemps cette inconséquence. L'analogie de *il* et de *tu* n'ayant pu remonter à la 1re personne — nous avons vu que *c'est je* était impossible — c'est l'analogie de *moi* qui va descendre à la 2e et à la 3e personne : *c'est moi* entraînera *c'est toi* et *c'est lui*. Et ainsi se terminera un curieux chassé-croisé : « c'est il » a imposé son verbe à « ce suis je », d'où « c'est [moi] », mais à son tour « c'est moi » va imposer la forme de son pronom à « c'est il », d'où « c'est lui ».

Nous n'avons pas trouvé d'exemples de *c'est toi* au XVe siècle. Les écrivains évitent la tournure nouvelle et ce n'est que par échappées que nous apparaît la langue parlée. Mais le cas de *c'est lui* est bien clair. Jusqu'à 1450 environ, sauf erreur, on ne trouve que *c'est il*. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, les *XV Joyes de Mariage*, les *Cent Nouvelles Nouvelles*, la *Passion* de Gréban ne connaissent que la forme *c'est il*. Pourtant les *XV Joyes de Mariage* disent *c'est moy* et les *Cent Nouvelles Nouvelles* emploient aussi bien *c'est moy* que *ce suis je*. On dit donc : *ce suis je, c'est il*, ou *c'est moi, c'est il*, et même ceux qui se servent indifféremment de *c'est moi* ou de *ce suis je* s'en tiennent à *c'est il*. Il est bien vrai que dès la 2e moitié du XIVe siècle un passage des *Miracles de Nostre Dame* semble nous donner tort :

> Or me dites, damoiselle Anne,
> Cel home la, se Dieu vous sault,
> Ressemble il bien a Musehault
> Le messagier ?
> — Mais dites *c'est* sanz mençongier
> *Li* proprement.
>
> (XXXVII, v. 866-71, t. VII.)

Voilà bien la forme *c'est lui*. On remarquera toutefois que le pronom est séparé du verbe par une préposition et un substantif, que de plus il est rejeté au vers suivant et qu'il y constitue le mot essentiel. C'est presque un cas de force majeure. Nous doutons que *il* — tout indépendant qu'il est au XIIe et au XIIIe siècle et qu'il restera longtemps — se soit à aucun moment trouvé en pareille position. Nous croyons que le passage des

Miracles de Nostre Dame serait resté ce qu'il est même si *c'est il* n'avait jamais dû se changer en *c'est lui*. La forme usuelle et fréquente dans le recueil est *c'est il*.

Le premier exemple incontestable de la forme *c'est lui* que nous ayons rencontré se trouve dans le *Petit Jehan de Saintré*, écrit entre 1455 et 1460. On notera qu'il se présente à l'interrogation : « Et quant le chevalier vit Saintré si jeune et si menu, comme de honte se recula, et en son poullain dist à ses gens : Et *est ce luy* qui me doit delivrer ? N'y a il, en ceste court, si hardy que luy ? » (p. 140) [1]. Dans les phrases affirmatives Antoine de la Salle s'en tient à la tournure ancienne : « Qui fut esbahy de ces parolles ? Certes *ce fut il* » (p. 217). Nous retrouvons ici ces apparentes contradictions de l'usage que nous avons signalées plus haut. Nous avons rencontré notre plus ancien exemple de *c'est lui*, par opposition à *est ce lui* ? dans un manuscrit de Froissart daté de 1477 : « Et se complendoit trop amerement du conte de Haynau, et disoit que *c'estoit lui*, du siege estant devant Cambray, qui pis les avoit fait et porté de damaiges » (*Chronique*, t. I, p. 489). Inutile d'ajouter que cette forme est inconnue à Froissart lui-même. Finalement *c'est lui* devient la forme normale, chez Commynes, à l'extrême fin du XVe siècle : « Ce pouvre homme qui l'avoit faict, se vint gecter a genoulx devant eulx et leur dist que *se avoit esté luy*... » (*Mémoires*, t. I, p. 48) [2]. « Depuis le m'a compté, et si a le marquis de Mante, disant que *ce fut luy* qui mist ce parti avant » (*Mémoires*, t. II, p. 284). Nous n'avons pas rencontré d'autres exemples de *c'est lui* au XVe siècle. Une lecture, plus étendue ou plus attentive — la forme moderne est si familière qu'elle peut échapper facilement — en découvrirait certainement d'autres. Il reste que *c'est il* est — dans les livres — la forme courante du XVe siècle et que *c'est lui*, probablement plus en faveur dans la langue parlée que la littérature ne pourrait le faire soupçonner, ne se montre dans les œuvres de l'époque que trois quarts de siècle environ après *c'est moi*. Cela suffit à confirmer notre explication.

C'est il est encore très fréquent au XVIe siècle, à une époque où *ce suis je* est en pleine défaveur. Meigret consacre tout un

1. Éd. Guichard, 1843. L'édition porte : Et est *celuy* qui...
2. Éd. de Mandrot, 1901-1903.

chapitre à la discussion des formes anciennes et nouvelles (*Grammere françoeze*, p. 66-68), il y revient plus loin encore (p. 101), mais pas une fois il ne laisse supposer qu'il y ait une autre façon de s'exprimer — correcte ou incorrecte — que *c'est il*. C'est tout par hasard, et dans un tout autre contexte, qu'il laisse échapper cet aveu : « [Luy] n'et nominatif.. q'è reponses : come qi a fet cela ? luy pour il. On l'ajoint bien aosi ao verbe substantif en nominatif, come, *c'et luy* » (p. 74-75). Ainsi cette forme que Meigret a passée sous silence là où il convenait de la mentionner, non seulement il la connaît, mais il l'admet. Il est probable qu'en son for intérieur elle lui semble toutefois moins légitime, plus difficile d'explication. On peut gager qu'il l'emploie en parlant ; mais en bon grammairien, dès qu'il écrit, il s'en tient à la tradition littéraire.

VII

Il est temps de revenir à la 3e personne du pluriel que nous avons depuis longtemps laissée de côté. La forme ancienne, comme on sait, est *ce sont ils*. En voici un exemple de Gréban :

> Seroit ce point nos compaignons
> qui retournassent de Judee ?
> — Leur maniere bien regardee,
> je juge que *ce sont ilz*, moy.
> — *Ce sont ilz*, je les recongnoy.
> (*Passion*, v. 5688-92.)

Ce sont ils a-t-il, tout comme *ce suis je, ce sommes nous, c'estes vous*, subi l'influence de *c'est il* ? A priori, cela semble assez probable. La langue tendait visiblement à constituer une formule unique *c'est* qui pût se placer devant n'importe quel pronom personnel et en faire un attribut. « Ce sont ilz », où « ilz » conformément à l'esprit de l'ancienne langue joue le rôle de sujet et impose son nombre au verbe, détonne, à une époque où un ordre nouveau domine la construction, tout autant que « c'estes vous ». Pourtant nous n'avons rencontré aucun exemple de *c'est ils* et nous ne croyons pas qu'il y ait ici un effet du hasard. C'est que la langue se heurtait sur ce point à une grave difficulté. *C'est il* avait passé de l'ancienne conception —

où il était sujet — à la nouvelle — où il est attribut — sans beaucoup de peine. Si le point de vue changeait, la forme restait identique. Il n'est même pas probable, comme nous l'avons dit, qu'on ait jamais eu conscience de ce renversement des rôles. On ne pouvait au contraire passer de *c'estes vous* à *c'est vous* sans le remarquer très bien. Ici toutefois la transition était aisée. *Vous* prenait très facilement valeur d'attribut, et le changement du pluriel au singulier ne pouvait arrêter un instant. *Vous* n'était-il pas aussi fréquent comme singulier que comme pluriel ? *Est ce vous*, si souvent synonyme de *es*[*t*] *ce tu*, dut paraître très naturel. *Est ce nous* était assurément moins attendu. L'emploi de *nous* au singulier n'est pas inconnu au français, il constitue malgré tout une exception. Mais on a moins souvent l'occasion de dire « c'est nous » ou « est ce nous ? » que « c'est vous » ou « est ce vous? », et d'autre part *nous* et *vous* sont très étroitement liés par une similitude de son et d'emploi. *C'est nous* dut suivre sans trop de répugnance l'analogie de *c'est vous*. A l'égard de *ce sont ils*, il en était autrement. La difficulté était d'admettre que *ils* pût n'avoir aucune influence sur le verbe. D'après les tendances nouvelles de la langue, il occupait la place du régime ou de l'attribut, mais sa forme en faisait de toute nécessité un sujet. La question ne se posait pas au singulier : que *il* dans « c'est il » fût sujet ou attribut, le sujet parlant n'en avait cure, la syntaxe d'accord restant la même. Mais au pluriel il fallait choisir entre « ce sont ils » qui vieillissait et « c'est ils » qui devait faire l'effet d'une énorme faute de grammaire. La difficulté est très réelle, et nous nous y heurtons bien souvent dans la langue moderne. Mme de Sévigné a écrit : « Sa maladie *sont* des vapeurs », et nos grammaires citent à l'envi cette phrase, comme un curieux exemple de désaccord entre le sujet et le verbe. Mais voudrait-on que Mme de Sévigné eût écrit : « Sa maladie *est* des vapeurs » ? La phrase choquerait bien davantage encore. Et ceci nous montre pourquoi les gens du XVe siècle ont reculé devant un *c'est ils* que semblait réclamer l'analogie.

Mais voici qu'apparaît *c'est lui* et le problème se modifie. *Lui* devient *eux* au pluriel. Une partie des difficultés que rencontrait la langue dans le cas de *ils* tombe dès qu'il s'agit de *eux*. *Eux* est une forme plus pleine, plus indépendante du verbe, qui

convient bien pour le rôle d'attribut. Il reste toujours une opposition entre le pluriel du pronom et le singulier du verbe, mais cette opposition est moins nette, moins tranchée. Alors que *c'est ils* apparaît comme tout à fait improbable, *c'est eux* semble très possible. Toutefois nous n'en avons trouvé aucun exemple au XVe siècle. Au contraire, on voit apparaître *ce sont eux*. En voici un exemple tiré du *Jouvencel*, qui a été composé entre 1461 et 1468 : « Povons nous parler de toutes choses devant voz compaignons ? — Le capitaine de Crathor lui respondist : Oïl, sire ; *ce sont eux* qui sont moyens de tout » (t. II, p. 142). Comment expliquer ceci ? Faut-il admettre qu'on est passé directement de *ce sont ils* à *ce sont eux* sous l'influence de *c'est lui* ? Faut-il croire au contraire que de *c'est lui* on avait conclu très logiquement à *c'est eux*, et que *ce sont eux* est une correction après coup, le produit d'une réaction très consciente qui veut tenir compte à la fois des traditions de la syntaxe et des exigences de l'évolution linguistique ? Cette seconde hypothèse semble la plus probable. On est en droit de supposer qu'à la 3e personne du pluriel il y a, dès la seconde moitié du XVe siècle, trois formes distinctes. Dans la langue écrite *ce sont ils* est encore la forme préférée des écrivains. Dans la langue parlée, on hésite entre *c'est eux* qu'appelle la logique de l'évolution et *ce sont eux* qui est une forme de compromis. Naturellement, si la langue parlée pénètre à l'occasion dans les textes — soit inattention de la part de l'écrivain, soit dessein plus ou moins délibéré — c'est plutôt *ce sont eux* que *c'est eux* qu'on verra apparaître.

Le témoignage de Meigret est ici encore plein d'intérêt. Les formes qu'il recommande sont, bien entendu, les anciennes : « ce sont ils » (p. 68 et 74), « ce ne sont ils pas », « ce n'ont ils pas été » (p. 68). Il n'ose pas mentionner « sont ils ce ? » sachant fort bien que de ce côté tout espoir est perdu. Mais plutôt que de céder aux tendances nouvelles, il adjure ses lecteurs de recourir à une autre tournure : « Qi ne confessera qe çete façon de parler a' tu ouuert çete porte ? ne soet plus propr' e plus elegante qe, esçe toe qui as ouvert çete porte ? » (p. 68). Naturellement, ce que nous cherchons surtout à découvrir chez lui, ce sont les formes de la langue parlée contre lesquelles il s'élevait avec tant de vivacité. Les voici : « ç'et moe, ç'et toe, c'et nous, vous, e *c'et eus* (les mieus auizez dizet, çe sont ilz) e

par negative, *ce n'et pas* moe, toe, nous, vous, e *eus* : pour lequel nou' dison' bien ce ne se sont il' pas » (p. 68). Ainsi Meigret mentionne comme unique forme familière à la 3e personne du pluriel *ce sont eus* et *ce n'et pas eus*. Et encore il ajoute que même dans la conversation les gens avisés préfèrent « ce sont ils » et « ce ne sont ils pas », car c'est là le sens de ses parenthèses ou additions. Il est curieux qu'il ne dise pas un mot ici d'une forme *ce sont eux*. C'est peut-être pour se faire la partie plus belle : *c'est eux* invite en effet la critique et semble justifier un retour à la forme *ce sont ils* chère à l'auteur ; mais Meigret pouvait-il blâmer *ce sont eux* après avoir admis *c'est lui* ? Il est vrai qu'il ne mentionne *c'est lui* qu'à la dérobée, nous l'avons dit, et comme à regret. Et le fait est qu'il connaît très bien *ce sont eux* aussi. Il lui fait une place dans le paragraphe suivant, avec quelle habileté on va le voir. Il en est aux moyens auxquels on peut recourir pour éviter des tournures sanctionnées par l'usage mais « incorrectes ». Quand on répond à une question, dit-il, pourquoi ne pas se borner à dire « moe, toe, luy, nous, vous, eus », au lieu de « *c'est* moe, toe, luy, nous, vous, *euz* : ou *ce sont eus*, ou *ils* » (p. 68). Voici donc un cas où il ne faut pas dire *ce sont eux*, pas plus que *c'est eux* : mais qu'en conclure contre *ce sont eux*, puisque ici l'auteur jette par-dessus bord même son précieux *ce sont ils* ? Si l'on remarque la façon dont est amenée et construite la fin de la phrase « c'est... euz : ou [entendez : plus correctement] ce sont eus ou ils », on conclura qu'il y a de fortes chances pour que Meigret, qui écrit *c'est il* et *ce sont ils*, ait employé dans son langage de tous les jours *ce sont eux* aussi bien que *c'est lui*. Il n'y a rien là qui ne confirme de tous points nos conclusions précédentes.

VIII

Ainsi au milieu du XVIe siècle, les formes de la langue parlée sont les suivantes :

c'est moy	est ce moy ?
c'est toy	est ce toy ?
c'est luy	est ce luy ?
c'est nous	est ce nous ?

c'est vous	est ce vous ?
ce sont eux	sont ce eux ?
(ou, très familier : c'est eux)	(ou, très familier : est ce eux ?)

C'est déjà, comme on le voit, l'usage moderne. Il reste à le faire accepter à la langue écrite. La littérature pendant longtemps ne s'y est pas prêtée de bonne grâce. *C'est moi* attesté dès le dernier quart du XIVe siècle a, il est vrai, rencontré assez de faveur au XVe siècle. Mais *c'est lui*, beaucoup plus récent, et qui résulte d'un double progrès, a eu plus de peine à pénétrer dans les livres. Si Commynes l'emploie, c'est peut-être parce que Commynes se soucie peu de style. Il est surtout significatif que, dans les 35.000 vers de sa *Passion*, Gréban qui se plaît aux scènes populaires, voire populacières, mais qui est un lettré *n'ait pas employé une seule fois* la forme moderne. En revanche les formes traditionnelles abondent dans son poème. Au XVIe siècle, cette attitude de la littérature change, et *ce suis je* va reculer rapidement devant *c'est moi*. Il faut voir dans l'*Histoire de la langue française* de M. Brunot les étapes de cette transformation [1]. Si Meigret est partisan convaincu de la tournure ancienne, si Robert Estienne et Pillot pensent comme lui, Ramus tient pour les formes nouvelles et les exemples, à mesure qu'on avance dans le siècle, lui donnent de plus en plus raison. Au XVIIe siècle, le mouvement se précipite. En 1625, Maupas admet encore *ce suis je* à côté de *c'est moy* qui a ses préférences, et il met sur le même pied *ce sommes nous* et *c'est nous*, *ce sont eux* et *c'est eux*. Mais, dès 1632, Oudin passe sous silence *ce suis je*, qui évidemment n'existe plus pour lui, et il condamne *ce sommes nous*. Or ces grammairiens ne sont que les témoins de l'usage. La cause est donc désormais entendue. La langue n'hésite plus qu'entre *c'est eux* et *ce sont eux* et ici elle va prendre son temps pour arriver à une décision : après trois siècles, son hésitation dure encore.

« Est ce eux ? », « Sont ce eux ? ». On s'est souvent posé la question en France depuis Maupas et Oudin. Et les solutions ont varié et n'ont jamais été très durables. Il n'entre pas dans notre plan de les rapporter dans le détail. On les trouvera exposées tout au long dans les grammaires. Nous voulons simple-

1. T. II, 1906, p. 152, 154, 441-2 ; t. III, 1909-1911, p. 534.

ment indiquer ici le sens de l'évolution. On se rappelle que, dès la fin du XVe siècle, *c'est eux*, que réclamait l'analogie, avait éveillé des scrupules. Les générations cultivées qui avaient connu *ce sont ils* avaient de la peine à passer brusquement à *c'est eux* et préféraient adopter une forme bâtarde de compromis, *ce sont eux*. Les gens dénués de lettres y regardaient sans doute de moins près, et Meigret ne se fût pas escrimé contre *c'est eux*, si la forme n'avait pas été très répandue de son temps. A mesure que le souvenir de *ce sont ils* disparaît, *c'est eux* qui cadre si bien avec le reste du système paraît plus naturel. *Ce sont eux* se maintient toutefois, car depuis le début du XVIe siècle, il y a toujours eu en France des gens pour raisonner sur la langue : or le raisonnement appliqué aux faits de grammaire, quand il ne s'appuie pas sur une connaissance de l'histoire, mène volontiers à un purisme étroit. On peut dire qu'au XVIIe siècle *est ce eux* représente la tendance normale de la langue prise dans son ensemble, tandis que *ce sont eux* exprime le point de vue d'un petit groupe de lettrés épris de logique abstraite. Seulement Vaugelas a été un de ces lettrés [1], et c'est en partie sa très grande autorité qui a fait triompher une mauvaise cause. Il n'a pas eu partie gagnée tout de suite. Ici comme ailleurs, le XVIIe siècle s'est montré à l'égard des grammairiens disciple bien moins respectueux que ne le seront le XVIIIe et le XIXe siècle. La vérité, c'est que le siècle de Louis XIV n'a pas été, comme nous, à l'école de Vaugelas. C'est Vaugelas qui a été à l'école de ses contemporains. Seulement entre usages divergents il s'est réservé le droit de choisir, et il a donné son suffrage à celui qui lui semblait le plus conforme à la raison. Mais son autorité va s'affirmer de plus en plus, et voici qu'au siècle suivant l'usage préféré de Vaugelas devient le seul bon usage. Et tant pis pour nous si Vaugelas s'est trompé. La syntaxe de notre langue littéraire est aujourd'hui infiniment plus rigoureuse, formaliste et pointilleuse qu'elle ne l'a jamais été à l'époque classique. Le XVIIe siècle observe donc, même après Vaugelas, la plus grande liberté à l'égard de *c'est eux* et de *ce sont eux*. *C'est eux* se trouve dans les meilleurs auteurs : « C'est eux qui ont bâti ces douze palais » (Bossuet), « C'est elles qui ont accompli votre vœu » (Fénelon). Bien plus on n'hésite pas à conserver *c'est* même

1. Brunot, *ouvr. cité*, t. III, p. 534.

devant un substantif pluriel précédé de l'article : « Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit » (Racine), « Des reproches à une tigresse, c'est des marguerites devant des pourceaux » (Mme de Grignan) [1]. Racine, dans une lettre familière, il est vrai, écrit : « *Est-ce* des prêtres séculiers par qui il la fait desservir [sa chapelle], ou bien *sont-ce* des religieux [2] ? »

Pourtant, les raisonneurs sont à l'œuvre. Dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française*, Bouhours, fidèle à l'esprit de son temps, accepte *c'est eux* et *ce sont eux*, mais il cherche à établir des distinctions entre les deux emplois. Il y dépense beaucoup de finesse et de subtilité. On se donnera moins de peine après lui. Peu à peu l'idée se fait jour qu'avec un attribut au pluriel, nom ou pronom, *ce sont* seul est « correct ». Certains emplois de *c'est eux* se conservent, mais on y voit des « exceptions ». On les explique par des raisons d'euphonie : *sont-ce*, *seront-ce*, *furent-ce* sont à écarter, parce que la consonance, nous dit-on, en est désagréable. D'autres fois, on accepte l'emploi sans chercher à l'expliquer : ainsi dans le cas de « si ce n'est eux ». En réalité, tous ces emplois sont au même titre des survivances de l'ancien usage, et il est douteux que l'euphonie joue un rôle bien important ici. « Furent-ce ? » est peut-être impossible, mais qu'y a-t-il de désagréable pour l'oreille dans « sont-ce ? » et « seront-ce ? » Cette terminaison est loin d'être inconnue en français : ronce, il fonce, once, annonce sont des mots qui ne choquent nullement. Nous verrons que l'explication de ces survivances est tout autre.

La règle que nous venons d'indiquer est celle qu'on observe en écrivant. La langue parlée se comporte autrement. Tout d'abord la langue populaire connaît à peine *ce sont*. Elle dit, sans le moindre scrupule, « c'est eux, c'est elles, c'est des gens ». Et on ne saurait le lui reprocher bien vivement. C'est elle au fond qui est dans la logique du développement historique. La langue de la conversation cultivée n'a ni la raideur de la langue écrite, ni l'insouciance de la langue populaire. Ici comme sou-

1. Voir Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, Cours supérieur, 17e édition, 1913, p. 361.

2. Lettre à Jean-Baptiste Racine, 10 mars 1698, éd. Mesnard, t. VII, 1888, p. 230.

vent elle louvoye, hésitant entre l'instinct qui l'emporte du côté de la langue populaire et le raisonnement qui voudrait l'enfermer dans une observation stricte de la « règle ». Elle évite *c'est* devant un substantif pluriel, ou du moins elle a un grand désir de l'éviter, car les distractions ne sont pas rares ; elle le tolère très facilement devant un pronom. En somme, *c'est* a de grandes chances de redevenir un jour la forme universelle de la langue parlée. Et on peut se demander, comme nous le verrons, si la langue écrite elle-même conservera toujours son intransigeance actuelle.

Une autre évolution se poursuit parallèlement à celle que nous venons d'indiquer et en étroite liaison avec elle. De même que la tendance est d'éviter partout le pluriel et de s'en tenir à la forme de la 3e personne du singulier, on vise de plus en plus à conserver dans tous les cas la forme du présent. Au moyen âge, tous les temps se rencontrent dans l'emploi de notre locution, présent, futur, imparfait, prétérit, passé indéfini, indifféremment et suivant le sens. Même au XVIIe siècle, alors que déjà apparaît dans l'interrogation la formule unique *est ce que*, on conserve pour *c'est moi* la variété de la vieille langue. Vaugelas écrit : « Il y a grande apparence que *ç'ont esté* nos Poëtes, qui pour eviter la rencontre des voyelles ont introduit, ou du moins confirmé l'usage de ces façons de parler » (t. II, p. 20) [1]. Aujourd'hui on éviterait en pareil cas l'emploi du passé indéfini et on écrirait : « Il y a grande apparence que *ce sont* nos poètes qui... » Pour les autres temps l'usage est moins arrêté. Si *c'est moi* n'est suivi d'aucune phrase relative comme c'est souvent le cas dans une réponse, l'imparfait ou le futur se présenteront très naturellement : « Qui était là ? — *C'était* lui », « Qui sera choisi ? — Vous verrez que *ce sera* vous. » Mais déjà dans ce second exemple le présent serait très admissible, et il ne serait même pas impossible dans le premier cas. Et s'il y a une phrase relative, on se contente volontiers de n'exprimer le temps que dans cette phrase. « *Ce fut* lui qui fit ce fameux voyage » peut s'écrire, mais on préférerait : « *C'est* lui qui fit ce fameux voyage. » « *Sera-ce* vos amis qui vous tireront d'affaire ? » ne surprend pas : « *est-ce* vos amis » ou « est-ce que

1. Éd. Chassang.

c'est vos amis ... » plaît davantage. Il va de soi que dans une phrase subordonnée c'est parfois le subjonctif qui apparaît : « Il faut que *ce soit* lui qui parte. » La langue s'oriente donc nettement vers l'emploi exclusif du présent. Ou mieux, il tend à se constituer une formule incolore, sur le modèle de *est-ce que*, indifférente à la notion de temps comme à la notion de nombre.

Et c'est au fond ce qui explique l'exclusion de *sont ce*. Il n'y a rien de particulièrement désagréable, nous l'avons vu, dans la consonance de ces deux syllabes. Mais, par son tour et sa fonction, *sont ce* rappelle de si près *est ce* (*que*) qu'on est surpris de ce changement de *est* en *sont*. C'est l'analogie qui est en jeu, et non l'euphonie. Nous avons le sentiment confus qu'on essaie ainsi à tort de faire varier une locution invariable. Il y a désaccord non pas avec un système de sons, mais avec un système morphologique. De là recours à *est ce* (vos amis), ou à *est-ce que ce sont* (vos amis). *Ce sont*, qui est moins près de *est-ce* n'éveille pas les mêmes scrupules. D'autre part la tournure *sont ce* a pour effet d'éloigner du verbe le substantif auquel il doit son pluriel ; l'attraction de l'attribut devient ainsi moins forte, et le désaccord entre le verbe et son sujet grammatical *ce*, qui le suit immédiatement, devient plus manifeste. D'où une nouvelle gêne et une nouvelle raison d'écarter *sont ce*. *Seront ce* présente un cas analogue et, si l'on tient à employer le futur, fera place à *sera ce*.

L'établissement progressif d'une locution d'où le présent chasse peu à peu tous les autres temps a un résultat curieux. A mesure que *c'était*, *ce fut*, *ce sera* se ramènent de plus en plus à la forme unique *c'est*, l'opposition entre le singulier du verbe et le pluriel de l'attribut devient plus nette. A l'imparfait, en effet, il n'y a dans la prononciation aucune différence entre *c'était* et *c'étaient*, et on trouve les deux formes dans les livres. Dès le XVe siècle, chez un auteur qui fait encore accorder rigoureusement le verbe avec le substantif ou le pronom suivant, nous lisons dans un passage que nous avons déjà cité :

> *Seroit ce* point *nos compaignons*
> qui retournassent de Judée ?
> (Gréban, v. 5688-89.)

Au fond, il n'y a là qu'une question de pure orthographe. Au prétérit et à l'imparfait du subjonctif *furent* ne diffère de *fut* et *fussent* de *fût* que par l'adjonction d'une consonne, *r* ou *s* ; mais la consonne initiale et la voyelle sont identiques : il n'y a pas là une opposition tranchée. « *Ce fut* de belles années » est incorrect, surprend peut-être l'oreille, mais ne la choque pas. « Ne *fût-ce* que trois ans » est parfaitement régulier. Au futur il y a encore moins de différence entre *sera* et *seront* : sur quatre sons seul le dernier présente une variante pour le pluriel (a et õ). « *Ce sera* des braves gens qui s'en chargeront » peut être familier, mais n'est pas désagréable. Au contraire, à l'indicatif présent le contraste entre le singulier *est* (ɛ) et le pluriel *sont* (sõ) est tel qu'on n'en trouve pas l'analogue dans toute la conjugaison française. Il y a donc un pas décisif à franchir pour passer de *c'est un homme* à *c'est des hommes*, et pour s'y résoudre on est de moins en moins aidé par des exemples voisins et moins choquants pour l'oreille. Ainsi les deux évolutions dont nous avons signalé le développement parallèle, bien qu'elles procèdent d'une même poussée initiale, aboutissent à de fâcheuses contradictions de détail. Il est probable toutefois que la langue suivra obstinément l'instinct obscur qui la mène et qu'elle se tirera de la difficulté.

Un premier résultat semble acquis : *eux* de par son rôle grammatical est étroitement apparenté à *nous* et à *vous*, et *c'est nous*, *c'est vous* solidement établis enlèvent à *c'est eux* tout air d'étrangeté. La langue parlée ici n'est plus retenue que par les enseignements de l'école, et même la langue écrite n'est pas absolument réfractaire. De bons écrivains n'ont pas craint d'accueillir *c'est eux* dans leurs livres. Quand il s'agit du substantif, la difficulté est plus grande : c'est que là *est*, forme caractéristique de singulier, se heurte le plus souvent à l'article *des* ou *les* qui est par excellence le signe du pluriel en français moderne. Pourtant, nous l'avons vu, bien des gens cultivés au XVIIe siècle n'ont éprouvé aucune répugnance à associer ces deux mots. Bien plus, il y a dans la langue littéraire un précédent qui montre clairement que de pareilles difficultés ne sont pas insurmontables. La tournure « *il est des gens* qui pensent... » est non seulement très française, elle appartient même au style soutenu : c'est un synonyme distingué de « il y a des gens... ». Or elle

présente le même contraste violent entre *est* et l'article pluriel que la locution « *c'est* des gens ». Et elle ne s'est pas non plus imposée sans effort. Les exemples suivants qu'on pourrait multiplier nous offrent l'usage courant de la vieille langue : « *Elles furent* hier ceans xv proudes femmes mes commeres qui vous ont fait grand honneur de venir » (*XV Joyes de mariage*, p. 27) [1]. « Comment, beau filz, vous disiez qu'il n'avoit en tout que environ trois cens chevaulx, et *ilz sont* jà *passez* plus de cinq cens » (*Jehan de Paris*, p. 68) [2]. Il est donc très possible que, dans un avenir plus ou moins éloigné, *c'est* devienne, même dans les livres, la forme unique du singulier et du pluriel.

IX

Du XIVe au XXe siècle, il aura donc fallu à la langue six siècles pour façonner cette locution, et elle n'y a pas mis la dernière main. Mais sa peine n'a pas été perdue. Elle a ainsi constitué un très commode outil grammatical, aussi ingénieux que *est ce que* et qui rend plus de services encore. Deux étapes essentielles lui ont suffi à exécuter cette œuvre. Tout d'abord elle a assimilé hardiment les pronoms aux substantifs, et par là elle a écarté toutes les complications qu'imposait la considération des différentes personnes. D'un organisme délicat dont il fallait à chaque instant modifier l'équilibre instable, elle a fait ainsi un solide mécanisme monté une fois pour toutes. Il y restait toutefois un peu de jeu, introduit par les variations de nombre. La deuxième étape a donc consisté à se débarrasser du pluriel : ici le travail n'est pas entièrement terminé, mais il semble bien qu'il soit en très bonne voie. Ainsi, grâce à cette clarté de vision et à cette continuité dans l'effort, la langue a réussi à créer une tournure qui lui permet, par un procédé très simple, de mettre en valeur un mot ou une expression quelconque, quel que soit le rôle qu'ils jouent dans la phrase. C'est là une particularité du français. Les autres langues romanes ou n'offrent pas de développements analogues ou ne suivent que de loin et timidement l'exemple du français. Même l'anglais qui a constitué une for-

1. Ed. Jannet, 1857.
2. Ed. de Montaiglon, 1867.

mule *it is* très semblable au *c'est* français, est loin d'en tirer le même parti. Il faut chercher la raison de cette singularité du français dans une double circonstance. D'une part l'ordre des mots, qui fonde toute notre syntaxe, est devenu par là-même extrêmement rigide, d'autre part aucun artifice de prononciation ne peut, quand nous le désirons, nous libérer de la contrainte de cet ordre invariable. L'accent tonique est aujourd'hui si faible en français qu'on peut se demander parfois s'il existe encore. Ou plutôt, il n'est vraiment sensible qu'à la fin d'un groupe de mots étroitement liés par le sens. C'en est assez pour fonder le rythme de notre poésie, mais il n'y a là rien de suffisamment marqué pour prendre au besoin valeur grammaticale. Il fallait que la langue restât prisonnière d'un ordre de mots qu'elle avait fixé ou que, pour s'en libérer à l'occasion, elle eût recours à un autre procédé. De là la persévérance qu'elle a mise à étendre et à simplifier l'emploi de la locution *c'est*. Et ce n'est pas un hasard que les débuts de cette évolution aient coïncidé avec la ruine de la déclinaison et l'établissement d'un ordre de mots fixe.

X

« C'est moi », « c'est lui », etc., peuvent, nous le savons, constituer une phrase complète qui répond à une question, ou annoncer une phrase relative qui dans le fond joue un rôle analogue à la question du premier cas. « Qui l'a dit ? — C'est lui », « C'est lui qui l'a dit. » Si l'on examine ce second exemple, on verra qu'il se ramène à une proposition unique « il l'a dit », dont on a accentué le sujet. Nous savons que cette mise en valeur d'un mot ou d'une expression, c'est en quoi consiste le rôle essentiel de *c'est*. Mais *c'est* ne peut jouer ce rôle qu'en s'aidant lui-même d'un relatif qui va devenir le sujet ou le régime du verbe suivant (lequel est le verbe principal). Dans le cas où le relatif est sujet, à quelle personne appartient-il ? Pas de difficulté tant que nous avons affaire à *c'est lui*, *ce sont eux* ou *c'est eux*. Mais dans le cas de *c'est moi*, *c'est toi*, *c'est nous*, *c'est vous*, *qui* sera-t-il encore un pronom de la 3e personne, ou passera-t-il suivant le cas à la 1re et à la 2e personne ? Quelle forme faut-il donner au verbe de la proposition relative ? Notre

étude de la locution *c'est moi* ne serait pas complète si nous négligions l'examen de cette question. Il s'agit là d'un des rouages essentiels du mécanisme dont nous parlions tout à l'heure.

La réponse de la vieille langue n'est pas douteuse. Du XIIe au XVIe siècle, tant que se maintiennent les phrases du type *ce suis je*, le relatif qui suit s'accorde avec le pronom personnel sujet. Nous nous bornerons à citer des exemples empruntés à la période du moyen français : « Qui es ce là, qui nous approce de si priès à ceste heure ? » Li connestables de France respondi : « *Ce sommes nous* vo amit, telz et telz, *qui volons* passer parmi ceste ville » (Froissart, *Chronique*, t. V, p. 150). « Neantmains demanda elle qui c'estoit, et le compaignon luy respondit : « Helas ! tres doulce damoiselle, *ce suis je qui me meurs* icy de chault et de doute, et *qui me donne* grand merveille de ce que m'y avez fait bouter » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, t. II, p. 56). Cet accord surprend un peu. Il n'est pas tout à fait celui qu'on attendrait. Grammaticalement, semble-t-il, le relatif devrait s'accorder non avec le sujet, mais avec l'attribut : « Je suis ce qui se meurt, celui qui se meurt. — Nous sommes ce qui veut passer, ceux qui veulent passer. » La logique ne trouve pas non plus son compte dans ces phrases. Car la relative nous donne un fait connu qu'il s'agit seulement d'attribuer à son véritable auteur, et c'est la formule du début qui fournit cet élément nouveau. « Celui qui meurt, c'est moi. — Ceux qui passent par cette ville, c'est nous, vos amis. » L'accord établi par la vieille langue n'est donc ni grammatical ni logique. C'est un accord par attraction, comme il s'en produit fréquemment dans les langues à ordre variable. Et ce n'est pas le seul de ce genre que nous offre l'ancien français. Le caractère illogique de la construction ressort davantage encore quand le tour est négatif : « Il respondy a la dicte Jehanne : *Ce ne suis je pas qui suis* roy, Jehanne » (J. Chartier, *Chronique*) [1], c'est-à-dire : celui qui est roi, ce n'est pas moi. « *Ce ne suis je point*, dit il, *qui ay* travaillé, mais la grace de Dieu, laquelle m'asistoit » (Calvin, *Institution*, p. 79), c'est-à-dire : celui qui a travaillé, ce n'est pas moi ; c'est la grâce de Dieu qui a travaillé. Ainsi non seulement le

1. Dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, 1847, p. 52-3.

verbe de notre locution variait dans la vieille langue suivant la personne que représentait le sujet, mais le verbe de la phrase relative était soumis aux mêmes fluctuations. On voit la complexité de cette construction.

Nous savons qu'un jour *ce suis je, c'es tu, c'est il*, etc., ont été remplacés par *c'est moi, c'est toi, c'est lui*, etc. C'est un renversement complet de la vieille tradition. Quel en a été le contrecoup sur le sort de la phrase relative ? Nous avons vu que ce changement, en son essence, a consisté à transformer les anciens sujets en attributs, c'est-à-dire à assimiler les pronoms à des substantifs. Il en résultait que le relatif, tenu par un ordre de mots devenu rigoureux de s'accorder avec l'attribut qui va être désormais son antécédent immédiat, pouvait être considéré dans tous les cas comme représentant une 3e personne. Et c'est bien le parti que comptait prendre la langue qui, ici comme si souvent, a procédé avec une logique et une rigueur admirables. Une simplification entraînait l'autre. Dans un ensemble « Ce ne *suis* je pas qui *suis* roy » une modification du premier terme dans le sens « Ce *n'est* pas moy » conduisait nécessairement à modifier le second terme dans le sens « qui *est* roy ». Les exemples du nouvel usage manquent dans la période du début : nous savons combien les néologismes, quand ils sont aussi visibles, ont de peine à pénétrer dans les livres. Mais Meigret nous apportera une fois de plus son précieux témoignage : « Il faot dauantaj' entendre qe si subseqemment il y suruient vn relatif qi gouuerne qelqe verbe, qe le verbe subseqent deura etre de méme persone q'et le nom, ou pronom referé. Parqoe çete locuçion et faos' en toutes sortes, *ç'et moe qi a fet cela* : car çe qi, refere la premiere persone : parqoe il doet gouuerner vn verbe de mémes : ce qe se fera si nou' dizons, *je suys celuy qi ey fet çela* » (*Grammere françoeze*, p. 101). « Je suis celui qui ai fait cela », n'est qu'un calque de « ce suis je qui ai fait cela », et Meigret oppose ainsi nettement les deux constructions, celle du passé, qu'il défend, et celle du présent, qu'il critique. On voit qu'il ne sépare pas les deux néologismes : pour lui, qui dit « c'est moi » dit aussi « qui a fait cela » ; l'un lui paraît aussi barbare que l'autre, et il proteste vigoureusement dans les deux cas. Mais il nous ouvre par là un jour certain sur les tendances de la langue parlée aux environs de

1550. Évidemment la tournure « c'est moi qui a fait cela » se répandait.

Au XVIIe siècle, elle pénètre dans la littérature. Elle est bientôt accueillie par les meilleurs écrivains. Elle est la tournure normale à l'époque classique, tout comme *c'est eux* était l'expression courante pour la 3e personne du pluriel. Ainsi le XVIIe siècle a accepté dans toute son étendue et toutes ses conséquences le nouveau point de vue de la langue. Il a parfaitement pénétré l'esprit du système et il y reste fidèle jusque dans le détail. Mais déjà il y a des protestataires. Les deux constructions « ce suis je qui l'ai dit » et « c'est moi qui l'a dit » ont coexisté longtemps, et la plus ancienne, avant de disparaître, a exercé une influence certaine sur celle qui allait la remplacer. Bien des gens qui de *ce suis je* étaient passés à *c'est moi* pouvaient se demander si la seconde modification suivait comme de plein droit. Il va de soi que ces scrupules n'ont pu naître que chez des gens habitués à observer les faits du langage. Ils n'étaient probablement pas très nombreux dans la 2e moitié du XVIe siècle. Meigret nous représente très bien le type. Et ses adjurations n'ont pas réussi à sauver *ce suis je*, mais ont fort bien pu contribuer à jeter le doute sur « qui l'*a* dit » à la 1re personne. Il y a dans la première moitié du XVIIe siècle un petit groupe de gens qui en partie sous l'influence plus ou moins consciente de l'ancienne tradition, en partie convaincus par des considérations de logique abstraite, persistent malgré leurs contemporains à dire : « C'est moi qui l'*ai* fait. » Leur exemple n'eût sans doute pas tiré à conséquence si, ici encore, Vaugelas ne fût intervenu. Vaugelas est pour l'accord en personnes. La raison le demande, dit-il. Il est si prévenu en faveur de la « raison » qu'il ne semble pas avoir remarqué combien sur ce point elle s'éloignait de l'usage. Il note bien quelques emplois divergents, mais il y voit de simples « négligences ». Chapelain, Patru tiennent pour l' « usage » contre la « raison ». Même Thomas Corneille, qui dans l'ensemble est d'accord avec Vaugelas, voudrait, sous prétexte d'euphonie, maintenir quelques exceptions. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'autorité de Vaugelas l'emporte enfin : l'Académie consacre sa règle qui est encore la nôtre [1]. Dès la fin

1. Voir Brunot, *ouvr. cité*, t. III, p. 535-36; Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 1898, p. 156.

du XVIIe siècle, on voit se dessiner l'usage moderne. Racine avait écrit dans *Athalie* :

> *C'est toi qui* me flattant d'une vengeance aisée,
> M'*a* vingt fois en un jour à moi-même opposée.
> (V, VI, 1775-6.)

et c'est le texte que donnent en 1691 et 1692 les deux seules éditions séparées qui aient été publiées du vivant de l'auteur. Mais le recueil de 1697 porte déjà : M'*as* vingt fois en un jour... [1]

Les éditions modernes reproduisent ici le texte de 1697, bien qu'il ne soit pas sûr que Racine l'ait revu. C'est que la règle est devenue sur ce point très tyrannique et il nous répugnerait apparemment de prêter un vulgarisme même rétrospectif au plus grand de nos poètes tragiques. La ligne de démarcation est en effet absolue ici. Un homme cultivé peut se permettre des *c'est eux* si l'occasion s'y prête. Mais « c'est moi qui *a* fait cela » est banni rigoureusement non seulement des livres, mais de toutes les variétés de la langue de la conversation. La langue populaire seule continue l'usage ancien. Elle dit : c'est nous qui faisaient ça, c'est nous qui ont tiré, c'est nous qui y vont, c'est vous qui vient pour les chaudières ? c'est vous qui va fumer à sa place [2]. Toutes ces phrases sont, du point de vue de la langue correcte, extrêmement choquantes. S'il est possible de prévoir un retour de faveur pour « c'est eux » et même pour « c'est des gens », on ne voit pas que, sauf disparition soudaine de toute culture, « c'est nous qui ont fait cela » ait la moindre chance de pénétrer à nouveau dans la langue cultivée. Vaugelas a triomphé ici plus qu'il ne l'eût peut-être jamais osé espérer.

La langue conservera donc, bon gré mal gré, une complication dont elle avait tenté de se débarrasser. Elle a échoué au moment même où elle semblait toucher au but. L'instrument qu'elle cherche depuis si longtemps à façonner ici ne sera pas aussi parfait qu'elle l'avait souhaité. Il sera un peu moins com-

---

1. Voir la note de l'édition Mesnard, t. III, 1885, p. 702, n. 4.

2. Ce n'est pas le lieu ici de s'arrêter à un développement parallèle « c'est *moi que je* travaillais ».

mode et pratique qu'on ne pouvait s'y attendre. Ainsi les efforts de toute une large collectivité ont été en partie déjoués par la résistance d'un petit nombre de lettrés et de grammairiens. Il y a là un exemple frappant du pouvoir qu'ont les individus de modifier le cours de l'évolution linguistique. C'est un pouvoir qui peut naturellement s'exercer à l'avantage comme au détriment d'une langue. Il ne serait pas mauvais que chaque siècle eût son Vaugelas, à condition qu'il sût allier au culte de la « raison » un vif sentiment du développement historique.

Lucien FOULET.

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT CONNU

DE

PATHELIN

L'un des premiers devoirs de quiconque entreprend de préparer un texte critique d'une œuvre telle que *Maître Pathelin* est évidemment de déterminer, aussi exactement qu'il est possible, la généalogie de tous les textes accessibles dont la source n'est pas manifeste. Partant de ce principe, j'ai commencé, il y a environ quatorze ans, à étudier de près les nombreuses transformations que les scribes et les imprimeurs ont fait subir à cette farce célèbre, et j'espère avoir abouti dans mon *Étude sur Pathelin* [1] à une généalogie, qui toute incomplète qu'elle soit sur certains points secondaires (j'ai dû m'arrêter à 1550) et malgré le caractère provisoire de quelques détails, fixe au moins les faits fondamentaux. La plus ancienne des éditions est celle de Guillaume Le Roy (Lyon, vers 1485). Levet, dont le *Pathelin* a été imprimé à Paris entre le 1er novembre et le 20 décembre 1489, a reproduit Le Roy et, pour les pages originales qui manquent dans le seul exemplaire connu de l'édition Le Roy [2], c'est Levet qui nous fournit notre plus ancien texte

1. *Étude sur Pathelin*, Essai de Bibliographie et d'Interprétation, Baltimore-Paris, 1917; cf. *Romania*, XLV, 544.

2. Cet exemplaire appartient à M. A. Rosset. J'ai examiné et scrupuleusement copié ce précieux volume durant l'été de 1904; M. Rosset avait généreusement consenti à l'envoyer de Lyon à Paris pour me permettre de l'étudier dans la librairie bien connue de M. Édouard Rahir. En 1907 la *Reproduction en fac-similé* — aujourd'hui épuisée — de la Soc. des textes fr. mod., vint rendre ma copie inutile. Ceux de mes lecteurs qui désirent vérifier mes citations ou mes affirmations peuvent consulter ce fac-similé. Les seuls exemplaires connus des éditions Levet et Beneaut — qu'on n'a pas encore reproduites — sont conservés à la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 243 et

complet. Les autres éditions, Le Caron, Malaunoy, etc., copient Levet ou des dérivés de Levet. Le seul texte ancien que je n'aie pas examiné dans mon livre est celui que nous fournit le ms. B. N. nouv. acq. 4723. Il s'agit maintenant de montrer que son existence n'infirme en rien les conclusions auxquelles je suis arrivé dans mon *Étude*. Le but du présent article est de prouver qu'on n'a pas le droit de s'adresser au plus ancien manuscrit connu pour en tirer les vers qui sont maintenant représentés par des substituts dans l'édition Le Roy, ni aucune autre partie du texte (excepté, peut-être, quelques corrections acceptables); car ce ms. n'est pas seulement une copie de l'édition Levet, c'en est une copie directe.

*
* *

Ce ms., conservé à la Bibliothèque nationale, est ainsi catalogué : « Ms. Nouv. acq., 4723. Farce de Maistre Pierre Pathelin, incomplète du début et de la fin. XVe siècle. Parchemin. IV et 46 feuillets. 195 sur 125 mm. Demi-reliure ». *Catalogue général des mss. français* (*Nouvelles acquisitions*), H. Omont, Paris, 1900 [1].

Le ms. 4723 n'est pas seulement incomplet « du début et de la fin », comme l'a noté M. Omont, mais les deux pages qui suivent immédiatement le f° 39 manquent aussi, d'où perte des

---

Rés. Ye. 237). Les éditions modernes de F. Génin, P. Lacroix et F. E. Schneegans, dans la *Bibliotheca Romanica*, sont toutes fondées sur différents textes anciens ; quoiqu'elles aient besoin d'être corrigées en maints endroits, on peut cependant les consulter pour se renseigner sur le contexte. Comme je l'ai déjà indiqué, je compte publier un fac-similé du *Pathelin* de Levet dans mon édition critique.

1. Dans la préface de son *Recueil de Farces* (1859, pp. 16-17), P.-L. Jacob (c'est-à-dire Paul Lacroix) écrit : « Les manuscrits de la farce de *Pathelin* sont rares, parce que la première édition est presque contemporaine de la composition de la farce. » *Pathelin* a été composé en 1464. Mais reprenons la citation de Jacob. Il mentionne deux mss., La Vallière et Bigot (auxquels je consacrerai une partie d'un article postérieur), puis ajoute : « Enfin, le manuscrit, malheureusement incomplet, qui faisait partie de la bibliothèque de Soleinne, a passé dans celle de M. le baron Taylor ; c'est un manuscrit sur vélin, de la fin du quinzième siècle, très précieux, surtout à cause des excellentes leçons qu'on y remarque et qui n'ont pas été recueillies. »

vers 1357-1406 y compris, c'est-à-dire de 50 vers. Ajoutez les 226 vers qui devraient se trouver au début et les 19 qui devraient se trouver à la fin [1], et nous avons, semble-t-il, un total de 295 vers manquants. Mais un fait tout autrement important pour qui se préoccupe d'assigner à ce ms. sa vraie place dans la longue liste des textes de *Pathelin*, c'est qu'il y manque encore les v. 654, 655 et les quatre premiers mots (*ou mes neuf frans*), du v. 656.

Un autre fait d'importance capitale, bien qu'on ne l'ait pas signalé jusqu'à présent, c'est que le scribe a laissé cinq espaces

1. Le total (1599 vers) s'obtient nécessairement en ajoutant Levet à Le Roy : ce sont les plus complets de tous les textes que nous puissions admettre à déposer. Probablement le ms. de l'auteur contenait un nombre pair de vers (v. p. 89, note 1). Quelles altérations ce ms. original a-t-il subies pour s'adapter aux nécessités d'une représentation, dans quelle forme est-il arrivé à Le Roy (ou au premier libraire qui l'a imprimé, si ce n'est pas Le Roy), a-t-il été raccourci, allongé ou modifié en quoi que ce soit quand on l'a imprimé pour la première fois, voilà ce que nous ne savons pas. *Pathelin* est pour nous le texte que nous trouvons dans Le Roy et Levet, tout comme la *Chanson de Roland* est le texte du ms. d'Oxford. Aucune correction, quelque acceptable qu'elle soit, ne peut être proposée comme étant sans conteste la leçon même de l'auteur. Qu'on me permette d'ajouter ici quelques détails sur le ms. 4723. Il offre au début quelques notes modernes à l'encre, assez insignifiantes. Les attributions à « Pathelin », « Guillemette », etc. (et ceci est important) sont toujours indiquées par le signe ℂ. Ce signe, à la gauche du v. 227, est bleu ; le suivant (en face du v. 229) est rouge ; les couleurs alternent ainsi d'un bout à l'autre. Beaucoup de pages sont réglées horizontalement et verticalement de façon à produire une figure semblable à un treillis : sur le côté intérieur, il y a deux barres verticales et parallèles; en haut et en bas il n'y a qu'un simple trait horizontal qui traverse la page y compris les deux marges : 1^{v}, 2, 3^{r}, 4^{r}, 5^{v}, 6^{v}, 7^{r}, 8^{r}, etc., etc. Les pages étaient déjà réglées quand le scribe ou quelqu'un d'autre, a décidé d'agrémenter le texte avec des illustrations ; c'est pourquoi les espaces laissés en blanc sont aussi réglés; mais je reviendrai sur ce point (p. 106-07). Le parchemin présente de grandes différences. Certains feuillets sont jaunis ou quelques-uns sont piqués des vers ; d'autres sont de toute fraîcheur ; mais l'écriture est partout de la même main ; elle est parfois très appuyée, parfois très déliée et l'encre a pâli en de certains endroits; il n'y a que quelques lettres qu'il est difficile ou impossible de déchiffrer. La main du scribe ressemble tout à fait à celle de bien d'autres scribes de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

en blanc à des endroits variés du texte qu'il nous donne. Je reviendrai sur ce point à la fin de cet article, car la circonstance en question me permettra de conclure la série de mes preuves et de mes arguments par une démonstration décisive. En mars 1906 (*Mod. Lang. Notes*, p. 65, col. 1), j'écrivais : « Le plus ancien ms. connu de *Pathelin* n'est pas antérieur à 1485, et on peut prouver qu'il a été copié sur un imprimé. » Cet « imprimé » — qu'on me permette de le répéter — était l'édition de Pierre Levet, dont la date précise (nov. ou déc. 1489) nous est si joliment révélée par les fentes de l'emblème de Levet [1]. Il importe de donner une démonstration en règle de cette thèse ; sans quoi le ms. 4723 devrait être regardé comme une des sources les plus importantes de tout texte critique de *Pathelin*. Et qui sait ce qu'on voudrait y voir !

Une comparaison soigneuse de ce ms. avec les imprimés de Le Roy (vers 1485 ou 1486), Levet (nov. ou déc. 1489) et, à l'occasion, avec Beneaut (20 déc. 1490) révèle entre tous ces textes une ressemblance si étroite que force nous est d'écarter d'emblée toute hypothèse de dérivation indépendante. Quel est donc le rapport du ms. 4723 avec ces imprimés ? Et pourquoi, en dépit de cette ressemblance, ne pourrait-il pas venir de la même source que l'édition Le Roy ? Sinon, pourquoi ne dériverait-il pas de l'édition de Le Roy, ou de celle de Levet, ou de celle de Beneaut ? ou de quelque dérivé de ces éditions ? ou de quelque texte perdu qui aurait ressemblé à l'une d'entre elles ? Ou encore pourquoi n'aurait-il pas, à un moment où il était complet, servi de « copie » à l'imprimeur de l'une quelconque de ces éditions ?

Tout d'abord, notre ms. n'a jamais été complet. Ou bien le scribe a négligé de copier les v. 654-55 et la première moitié du v. 656 :

> Par celluy dieu qui mè fist naistre
> iauray mon drap ains que ie fine
> ou mes neuf frans

---

1. Un *terminus ad quem* un peu postérieur nous est fourni par le colophon de Beneaut (qui donne pour son édition la date du 20 déc. 1490) : car une comparaison des textes de Le Roy, Levet et Beneaut démontre que Beneaut a copié Levet. Cf. *Étude sur Pathelin*, pp. 10-14.

ou bien ces mots ne se trouvaient pas dans sa source immédiate; par conséquent ni le texte de notre scribe (alors qu'il contenait les v. 1-226, 1357-1406 et 1581-99, s'il les a jamais contenus), ni sa source immédiate (à moins que cette source ne contînt aussi les v. 654-55 et la première moitié du v. 656) n'ont pu servir de « copie » pour l'impression des éditions où apparaissent ces deux vers et demi — et ils apparaissent dans toutes les éditions connues de *Pathelin*. Je suis en effet convaincu que si Le Roy (ou Levet)[1] s'étaient servis de ce ms. ou de tout autre ms. représentant la même particularité, ni l'imprimeur ni aucun de ses employés n'auraient remarqué la lacune ou n'auraient tenté, l'ayant remarquée, de la combler (car l'omission de ces dix-neuf mots ne rompt pas très notablement la suite des idées); mais Le Roy nous donne les vers en question, et tous les autres textes de *Pathelin* les donnent aussi[2]. Quand même le ms. 4723 ne contiendrait aucun autre indice de son véritable caractère, cette lacune à elle seule suffirait à nous montrer que ce ms. ne peut être la source d'aucun des textes connus de *Pathelin*. Que peut-il bien être ?

J'ai prouvé dans mon *Étude* que le texte de Le Roy (ou un autre texte qui lui ressemblerait nécessairement) a été suivi par Levet, qui à son tour a été copié par Beneaut. Notre scribe n'a pas copié Beneaut, car les vers 273, 335, 432, 442, 1425 et 1489, si fautifs dans Beneaut et choisis par nous pour ce motif, nous montrent notre ms. en complet accord avec Le Roy et Levet : il s'y trouve à peine, par rapport à ces deux éditions, une variante qu'on ne puisse attribuer à la négligence ou à un désir d'améliorer le texte (voir v. 855 et ma remarque sur ce vers, p. 97 de cet article). Je vais maintenant m'efforcer de prouver, premièrement, que notre scribe a emprunté son texte à Levet et, deuxièmement, que Levet a été sa source immédiate.

---

1. Voir *Étude sur Pathelin*, pp. 3-6.

2. J'en excepte certaines versions remaniées qui n'ont, au point de vue du texte, aucune autorité.

LE MS. 4723 REMONTE A L'ÉDITION DE LEVET : PREUVES TIRÉES D'UN EXAMEN DU TEXTE

Le Roy, Levet et le ms. 4723 ont les vers suivants en commun, et ils n'en ont pas d'autres :

227	—	233.....	7
266	—	653.....	388
(moitié de) 656	—	1356.....	700 1/2
1407	—	1501.....	95
1540	—	1562.....	23
			1213 1/2

Comme le texte de Levet (le plus complet des *Pathelin* du XVe s. qu'on connaisse jusqu'à présent) contient 1599 vers [1], il faut laisser un total de quelque 386 vers en dehors de notre comparaison ; mais les 1213 sur lesquels nous avons le droit de nous appuyer nous offrent des preuves abondantes à l'appui des conclusions que je vais soutenir.

Beaucoup de vers sont absolument identiques dans l'ensemble de nos trois textes ; et en ce qui concerne ces vers il suffit naturellement de mentionner le fait. Dans beaucoup d'autres vers les variantes consistent en différences d'orthographe qui semblent absolument insignifiantes [2], ou présentent d'autres

1. Les vers de *Pathelin* étant rimés deux à deux, il est probable que la pièce devait contenir un nombre pair de vers. Si en fait nous avons un nombre impair, il semble que la cause en soit due à une omission entre les vers 918 et 921 ; les vers 919 et 920 se terminent, chacun de leur côté, par les mots *rauezeie* et *ayst*. Voir Le Roy et Levet.

2. Par exemple, quelle importance peut-on attacher au fait qu'au v. 285 Le Roy et Levet ont *beaucoup*, tandis que le ms. a *beaucop* ? De même, au v. 322 Le R. et Levet ont *mains* (*minus*), tandis que le ms. a *moins*. Au v. 344 Le R. et Levet ont *soleil*, le ms. *soleill*. Au v. 386 Levet seul a *yeil* pour *oeil* (ce n'est probablement qu'une faute d'impression). Au v. 419 Le R. a *resemblez*, Levet *resembles* (Levet préfère presque toujours *-es* à *-ez*), le ms. *Ressemblez*. Au v. 443 Le R. a *renard*, Levet *renart*, le ms. *Regnart*. Nous trouvons aussi des variantes banales et par conséquent insignifiantes portant sur les différentes formes du verbe *savoir* (*sait*, *scait*, etc.). Le fait que notre scribe dans des cas de ce genre s'accorde souvent avec Le Roy, et non avec Levet ne prouve ni qu'il a copié Le Roy ni que sa source n'était pas Levet.

traits sur lesquels on ne peut fonder aucun argument dans un sens ou dans l'autre [1]. Quiconque soupçonne l'exactitude de mes citations, ou les souhaiterait plus nombreuses, ou met en doute la validité de mes conclusions, peut parfaitement reprendre pour son compte la comparaison que j'ai faite mot pour mot des textes originaux. C'est pourquoi je me dispenserai ici de donner une liste complète des variantes auxquelles on pourrait être tenté d'attribuer une valeur démonstrative, et je passerai en revue celles seulement que je considère comme très indubitablement significatives. J'indique les autres plus loin, en note [2], pour la commodité de quiconque s'y intéresserait. Mes lecteurs par conséquent ne sont pas plus à la merci de simples affirmations dans le présent cas que si on leur demandait de lire un article concernant quelque expérimentation de biologie ou de physique.

Liste comparée des variantes
de Le Roy, de Levet et du ms. 4723.

Nota. — Quand une partie d'un vers seulement est citée, il faut comprendre que le reste est identique dans les trois textes. Ces textes sont donnés dans l'ordre que nous tenons pour celui de leur apparition. Les lecteurs qui désireraient consulter le contexte dans les cas qui ne leur paraîtront pas suffisamment clairs pourront voir le fac-similé de Le Roy (Société des textes fr. mod.) ou l'une quelconque des éditions modernes suivantes : F. Génin, P. Lacroix, Schneegans (dans la *Bibliotheca Romanica*) ; l'édition de Marion Malaunoy (environ 1500), reproduite en facsimilé par la Société des anciens textes français, quoique souvent incorrecte, peut encore rendre des services.

Les numéros des vers plus ou moins significatifs que le

1. Par exemple, au v. 227 le ms. a *vre*, Le R. et Levet ont *vostre*. Au v. 230 le ms. seul abrège le mot *premiere*. Au v. 301 le ms. a *fẽme Rotist*, Le R. et Levet ont *femme rotist*. En général, comme on pouvait s'y attendre, le ms. est plus porté à abréger que Le R. et Levet. Comme une liste complète de ces variantes insignifiantes m'aurait obligé à donner au bas mot 300 citations de plus, je demanderai à mes lecteurs ou de s'en rapporter à mon jugement ou de reprendre pour eux-mêmes la minutieuse comparaison que j'ai faite de ces trois textes.

2. Page 100, note 2.

défaut de place nous empêche de citer sont donnés en note, p. 100, de cet article, n. 2.

295 Le Roy : ie ne fais
guares aultre chose que boire

Levet : *gueres* ; manuscrit : *gueres aut' mestier* (*mestier* est particulier au ms.).

302 Le R. : Vrayement cest homme massotist
Lev. : Vraiement ma sotist
Ms. : Vrayement ma sotist

(Notez la faute d'impression *ma sotist*, fidèlement copiée par notre *scribe* !)

315-6 Le R. a les rimes *aillez* : *baillez* ; Lev., *alles* : *bailles* ; ms. : *aillez* : *baillez* (correction banale, et citée comme telle).

331 Le R. : et nous beurons bien ie men vant

Lev. : *beuron* ; ms. : *buron fort* (*fort* est particulier au ms.).

373 Le R. : Il est paye en quel monnoye
Lev. : (Idem)
Ms. : quelque monnoye

(*quelque* ajoute une syllabe de trop et détruit le sens).

421 Le R. : dieu scait comme ieschaffauldoye
Lev. : soit comment
Ms. : Dieu scet cõment
483 Le R. : pis la moitie que laultre fois
Lev. : qua lautre fois
Ms. : qua laut' fois

(Notez l'emploi plutôt rare de *a*.)

522 Le R. : Quoy nest il pas venu querre

Lev. : *Ouay.* ; ms. : *Ouay* (bonne correction, à coup sûr ; je la mentionne surtout pour montrer qu'il importe de consulter les vieilles éditions et les vieux manuscrits, même quand ce sont des dérivés manifestes d'éditions plus correctes).

532 Le R. : Il ne fault point couurir de chaume
533 ycy me bailliez ses brocars

Pour rendre ces deux vers plus clairs, il suffit de mettre un point d'interrogation après *ycy* et un autre après *brocars*; car l'enjambement n'est pas plus étrange que beaucoup d'autres que nous offrent *Pathelin* ou des textes variés du XVe siècle, et l'omission de *vous* après *bailliez* est également caractéristique de *Pathelin* etc. Mais il semble bien que Levet ait trouvé le v. 533 obscur ou gauche, car il l'a corrigé ainsi :

ici ne bailler ses brocars

Cette correction a été adoptée plus tard par de nombreux imprimeurs de *Pathelin*, et il n'y a rien là d'étonnant, car on peut montrer que presque sans exception leurs textes remontent à celui de Levet. Mais comment se fait-il que notre scribe ait eu recours à la même et identique correction ? Tout simplement parce qu'il l'a empruntée à Levet, et de la façon la plus directe.

535 Le R. : a qui vous vouldrez iouer
Lev. : vouldries iouer
Ms. : A qui vous voullez vous Jouer

Levet corrige *vouldrez* en *vouldries* pour avoir la syllabe qui manquait au vers. Notre scribe voulait évidemment exprimer le pronom sujet : mais s'il gardait *vouldries*, cela lui donnait une syllabe de trop ; c'est pourquoi il a changé *vouldries* en *voullez*, produisant ainsi une variante qu'on ne trouve dans aucun autre texte ancien de *Pathelin*. Inutile de faire remarquer que, si le scribe avait suivi Le Roy, il n'avait qu'à ajouter son *vous*, sans plus.

553 Le R. : ou au fons du puis ou de la caue

Levet de même. Le ms. a : *ou aufons du puis | ou alacaue*. (Dans les deux cas, il y a une syllabe de trop. Probablement, il faudrait supprimer le premier *ou*. La variante de notre scribe ne se retrouve dans aucun autre texte de *Pathelin* : il en est ainsi pour toutes ses variantes les plus remarquables.)

572 Le R. : Vous disiez que ie parlasse
573 si bas saincte benoiste dame
574 vous criez

Levet met ces mots dans la bouche de Pathelin, erreur si manifeste qu'elle n'a été répétée par aucun des nombreux textes dérivés directement ou indirectement de Levet — comme par exemple Beneaut, Le Caron, Malaunoy, Treperel, etc. Pourquoi donc alors a-t-elle été maintenue par notre scribe ? N'oublions pas qu'il était assez distrait pous copier *ma sotist* du v. 302 de Levet. Mais comme il n'était pas tout à fait un automate, il savait à l'occasion faire preuve de bon sens, tout comme Beneaut et les autres.

608 Le R. : tout a qui parle ie lesguiere
Lev. : trut
Ms. : trut | a qui parlay Je | lesguiere

La correction de Levet donne du sens à ce qui n'en avait pas, et tous les imprimeurs de *Pathelin* qui ont suivi l'ont adoptée. Peut-être notre scribe était-il, lui aussi, assez ingénieux pour s'aviser tout seul de cette jolie correction : j'en doute.

613 Le R. : oste ses gens noirs marmara
614 carimari carimara

Levet de même. Il semble que notre scribe ait pris le premier jambage du *m* de *marmara* pour un *i*. Cette erreur ne se retrouve dans aucun autre texte : *marmara* est la leçon originale. Nous citerons des vers empruntés aux longs passages en jargon ou charabia qui montreront où le scribe reproduit les erreurs (?) ou les remarquables changements qu'a faits Levet en réimprimant Le Roy.

648 Le R. : Non ont par lame de mon pere

De même Levet. Le ms. donne *de ma mere* — et c'est une leçon qu'on ne retrouve dans aucun autre texte.

658 Le R. : helas pour dieu quoy quil demeure.

Levet omet *helas*, enlevant ainsi au vers deux syllabes qui sont nécessaires à la mesure. Le scribe omet également *helas*, et c'est ce que font aussi Beneaut, Le Caron, Malaunoy et Cie. Tous omettent ce mot parce que Levet l'a laissé de côté. Et, comme je compte le montrer plus tard dans un autre article, il est de toute évidence que le ms. 4723 n'a aucun lien de parenté avec

les divers descendants de Levet : il n'est ni la source ni le dérivé d'aucun d'eux. Ici notre scribe aurait pu essayer de corriger, mais il ne s'en est pas soucié !

698 Le R. : encor et nauez vous point doye'
Guillemette
699 Cest tresbelle demande
700 ha sire ce nest pas viande (*etc.*)

Dans son compte rendu de ma traduction de *Pathelin* (voir *Mod. Lang. Notes*, novembre 1906), M. A. Jeanroy a émis une excellente suggestion : il propose de donner à Guillemette le mot *encor* attribué par tous les textes au Drappier. Il n'y a qu'à accepter cette idée pour se convaincre que les vers 697 et 698 (*par la teste dieu ie cuidoye*, etc.) deviennent immédiatement plus clairs et plus nets. Mais faisons attention à la très jolie et significative correction qu'a subie chez Levet la leçon de Le Roy ; le v. 699, tel que l'imprime Le Roy, a deux syllabes en moins : or notez l'ingénieuse correction de Levet :

698 Levet : encor | et naues vous point doye
au feu

Le ms. donne :

encor | · et nauez vous point doye
au feu

Toutes les autres éditions du XVe et du XVIe siècle ont *au feu*. On pouvait s'y attendre ; car nous savons qu'on peut les ramener toutes à une origine unique, qui est Levet. Mais comment notre scribe a-t-il eu l'idée de faire la même correction ? A moins de supposer qu'il a emprunté cette leçon à quelque dérivé de Levet — tout en laissant miraculeusement de côté toutes les erreurs qui caractérisent ces dérivés — il faut bien qu'il l'ait prise à Levet ; car il n'y a pas une chance sur mille pour qu'il ait introduit indépendamment ces mots dans son texte. Qu'on note la ponctuation et qu'on se reporte aux remarques que j'ai faites à propos de l'omission par le scribe de dix-neuf mots dans les vers 654-656, cas du reste très différent.

729 Le R. : se ie soye qui sauroit a dire

Levet répète cette erreur (car, au lieu de *soye*, il faudrait *soy* ou *say*); de même le scribe; mais le scribe modifie ainsi : *qui Je soye*, etc. Ce *qui* ne se retrouve dans aucun autre texte.

735 Le R. : qui semble qui poye resuer
Pathelin
736 Il nest pas temps de me leuer

Ici, comme souvent ailleurs, *qui* (devant *semble*) = *qui'l*; *poye* est évidemment une faute d'impression pour *doye*; *resuer* (qui signifie « délirer ») ne demandait aucune correction. Mais voyez ce que devient chez Levet le vers 735 :

quil semble quil doye desuer (lat. vulg. *disviare*)

Comment Levet en est-il venu à changer *resuer* en *desuer* ? Peut-être parce que son compositeur a jeté l'œil par hasard sur les deux vers suivants de l'édition Le Roy :

779 il semble quil doye desuer
780 Je feray semblant de resuer

Dans Le Roy le v. 735 se trouve au bas de la page 41 ; (la page 40 de Levet commence avec le v. 733 *ne scay quoy quil va flageolant*); les vers 779 et 780 se trouvent près du haut de la page 44, et comme Le Roy (à tort du reste) omet le « Pathelin » qu'il aurait dû insérer entre le v. 779 et le v. 780 — tout en commençant le v. 780 avec un J majuscule — il en résulte que nous avons ici un groupe de quatre vers tous attribués à Guillemette ; le v. 735 et les trois vers précédents sont aussi attribués (à juste titre, et par les deux imprimeurs) à Guillemette. Il était donc facile de s'y tromper. Quelle que soit la cause de l'erreur, Levet a changé *resuer* du v. 735 en *desuer*, et naturellement notre scribe aussi lit *quil semble quil doye desuer*. Rapprochez le cas de la faute faite par Levet au v. 81 — faute très significative que j'ai signalée dans mon *Étude sur Pathelin*, p. 4.

Comme je viens de l'indiquer, le v. 780 et le *alez la* du v. 781 sont attribués à tort par Le Roy à Guillemette ; en d'autres termes, Le Roy omet un « Pathelin » qui a été correctement inséré par Levet et notre scribe. Les mots *Je feray semblant de resuer* appartiennent évidemment à Pathelin, et Levet n'avait

pas besoin, pour faire cette correction, d'y être invité par le J majuscule de Le Roy. Je mentionne le fait surtout parce qu'il vient d'en être question dans mon commentaire sur les vers 735 et 736.

748 Le R. : quoy dea il ne faisoit rien

Levet corrige très joliment par le simple changement d'une lettre (*q*) : *auoy dea*. De même le ms.

805 Levet et le ms., tous les deux, omettent un *et* ou *&* qui est indispensable (Le R. donne *&*).

Avec le v. 834 commencent les divers passages en *lymosin* (834-839), *picard* (848-855), flamand, si c'est du flamand (862-873), *normant* (886-899), normand, ou quelque autre « jargon » (912-918), breton (919-930), un jargon qui est probablement censé représenter le dialecte lorrain (943-951), et ce que je prendrai la liberté d'appeler du « bas latin » (957-968). Tous ces passages fournissent à l'appui des arguments précédents et en faveur de ma thèse tout entière des preuves si fortes qu'elles ne devraient laisser subsister aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit.

Avec quelque fidélité que le texte original de l'auteur ait ici reproduit ou parodié les dialectes ou « jargons » de Limousin, de Picardie, de Flandres (?), de Normandie, de Bretagne, etc. [1], Levet modifie Le Roy (que Le Roy ait tort ou raison) précisément de la façon que nous aurions pu prévoir ; parfois ses alté-

1. Comme je l'ai déjà soutenu ailleurs (*Mod. Lang. Notes*, janv. 1905, pp. 5-6), il est extrêmement improbable que ces différents passages aient jamais correctement reproduit le parler du Limousin, de la Picardie, etc. Quand des auteurs modernes, dont le texte ne fait pas question, essayent de faire parler à leurs personnages ne serait-ce qu'une ou deux langues étrangères, ils aboutissent presque toujours à une caricature. Comment veut-on donc que l'auteur d'une farce du XVe siècle ait pu faire *délirer* son Maître Pierre non seulement en pur limousin, en pur picard, etc., mais aussi en pur breton et en pur flamand, — et en vers correct ? Il me semble (et M. Bédier est du même avis) que de soutenir que ces passages ont été originairement corrects est absolument impossible. Je crois donc que tous les essais de restauration tentés, par exemple, par M. Chevaldin (*Les Jargons de la Farce de Pathelin*, Paris, 1903) sont au fond illusoires. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse suggérer ici ou là des corrections plausibles.

rations peuvent être dues à un effort conscient pour corriger Le Roy ; très souvent il change le texte de Le Roy en quelque chose d'également inintelligible, et ainsi il nous fournit toute une série d'étranges combinaisons que le hasard ne pourrait reproduire qu'en un petit nombre de cas ; mais notre scribe répète ces mêmes combinaisons si souvent que toute idée de reproduction fortuite est par là-même écartée. Tout lecteur qui le désire peut, pour sa propre satisfaction, comparer dans leur ensemble les passages en question (mais qu'il compare bien mot pour mot !). Aussi ne citerai-je ici que quelques spécimens, qui doivent suffire.

836 Le R. : or regne biou oultre la mar
Lev. : or renague biou oultre mar
Ms. : se Renague bieu oultre mar

La première lettre de *se* n'est pas absolument sûre, mais le scribe répète le *renague* de Levet (pourquoi *renague* ?) et omet *la*.

837 Le R. : ventre de diou zendit gigone

Levet et le ms. : *veintre*. Peut-être Levet a-t-il pensé que *veintre* rappelait mieux la prononciation du *lymosin*. Mais est-il vraisemblable que le scribe ait indépendamment fait la même correction ? Des cas de ressemblance plus remarquables encore prouvent que non.

855 Le R. : Quant il deust chanter sa messe

De même Levet ; le scribe lit *canter se* ; mais il ne fallait pas une bien grande familiarité avec le picard pour suggérer une émendation de ce genre : ce qui le prouve, c'est que nous la trouvons chez Beneaut, qui pourtant a copié Levet, comme je l'ai démontré. En un mot, nous ne devons pas nous attendre à ce que le scribe s'accorde exactement avec Levet partout et sur tous les points ; car de nouvelles modifications (bonnes et mauvaises, mais généralement mauvaises) se retrouvent dans chacun des textes successifs de *Pathelin*. L'important est qu'il reproduit un si grand nombre des particularités de Levet qu'on ne saurait songer à un pur jeu du hasard.

864 Le R. : etlbelic beqigluhe golan

Levet et le ms. : *boq iglughe*. Si le scribe ne copiait pas Levet ici, comment se fait-il qu'il mette pareillement deux mots là où Le Roy n'en offrait qu'un ? et change aussi *beq* en *boq* ? et insère un *g* avant le *h* de *iglughe* ?

M. Chevaldin propose de lire : *Ettelic boec ick luclike can*. Je n'examinerai pas ici la valeur de cette correction.

920 Le R. : orfha e n euf

Levet et le ms. : *corfha en euf*. M. Chevaldin lit : *Corf hac eneuf*. Il est possible que le scribe aussi ait su le breton, mais j'en doute. S'il avait su le breton, il est probable qu'il aurait montré moins de respect pour les nombreuses formes non-bretonnes qu'a introduites Levet.

928 Le R. : grant naton.

Levet et le ms. : *gant nacon*. M. Chevaldin lit : *gant nafon*. Si le scribe savait le breton, pourquoi a-t-il répété ce *c* ?

Laissons les « jargons ». Les vers 995-1000 sont correctement attribués par Le Roy et le ms. à Pathelin ; Levet attribue tout le passage du v. 995 au v. 1002 à Guillemette. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le contexte pour voir avec quelle facilité le scribe pouvait corriger cette fausse attribution sans consulter d'autre texte que celui de Levet. Les vers 987-994 sont attribués par tous trois au « Drappier » ; aux vers 993-994 de guerre lasse la pauvre dupe s'écrie : *et puis quainsi va ie le donne* [*mon drap*] || *pour dieu a quiconques la prins*. Comment imaginer maintenant que Guillemette crie au drapier au moment où il s'en va, *Auant vous ay ie bien aprins* ! Quiconque a lu la pièce avec un peu d'attention se souviendra immédiatement que c'est Pathelin qui enseigne à Guillemette à tromper le Drapier ; ce n'est pas Guillemette qui apprend sa leçon à Pathelin ; et quiconque est familier avec la syntaxe médiévale sait qu'on peut très bien avoir *aprins* au lieu de *aprinse*.

Au v. 1006 le ms. donne *avoir des Robbes* au lieu de *faire des robes* ; au v. 1015 il a *au pre labbe* au lieu de la vieille et intéressante locution *au pie labbe* ; au v. 1035 il omet *scay* (Le R. et Levet : *se ie ne te scay emboucler*) ; au v. 1039 (Le R. et Levet : *iamais tu nassomeras beste*) il porte *nassomerais*, dont le v. 1040 (*par ma foy quil ne ten souuiengne*) montre la fausseté ; au v.

1042, il a comme Levet la forme plutôt rare *lessemage* (Le R. : *lessomage*) ; au v. 1063, Le R. et Levet : *auoy chascun me trompera*) il porte *a voyr*, etc. (!); au v. 1064, il a *si* au lieu de *se* = « if » anglais (*si* = « if » ne se trouve ni dans Le Roy ni dans Levet) ; au v. 1071, le scribe ayant pris *yst* (*Dieu yst*) pour la 3e personne du singulier de l'indicatif de *issir* (alors que *yst* = « y soit »), le ms. a inséré à tort un second *y* (*Dieu y puist aduenir*) ; au v. 1100 il a comme Levet *auecques* (Le R. : *auec*), ce qui donne 9 syllabes au vers.

Les v. 1149-1152 (*Prouuer sire saincte marie*, etc.) sont faussement attribués par Le Roy à Pathelin ; Levet et le ms. les donnent au « Bergier » (cette correction s'imposait).

V. 1167-8. Le Roy et Levet : *tu ne respondras nullement || fors bee*, etc. ; ms. : *seulement* : c'est là une des nombreuses corruptions qui montrent le peu d'exactitude de notre scribe. Nous en avons déjà signalé à l'occasion. Je donnerai trois ou quatre exemples de plus pour montrer qu'il a emprunté son texte à Levet ; puis, ayant traité la question de la ponctuation, je chercherai à prouver que Levet est la source *immédiate* de notre scribe.

1254 Le R. : se ce nestes vous sans faulte
Levet : se ce nestes vous : vous sans faulte

Bonne correction, que nous retrouvons dans le ms., *avec la ponctuation de Levet* (voir plus loin, p. 103).

1260 Le R. : pour dieu faictes le proceder

Le dans la bouche de Pathelin signifie *le drappier* ; Levet met à la place *les*, qui est possible, mais très improbable ; le ms. a *les* aussi.

1329 Le R. : mon bergier men commenca (7 syllabes).

Levet corrige très heureusement *commenca* en *couuenanca* ; le ms. aussi a *couuenanca*.

1552 Le R. : et aussi bonne contenance

Levet lit : *tresbonne*, ce qui fait 9 syllabes ; de même le ms.

1557 Le R. : Quel bee parle doulcement

Mais le v. 1556 (*paye moy bien & doulcement*) finit déjà par le mot *doulcement*. Levet a *doulcement* : *saigement* ; de même le ms. (*sagement*).

Résumons tout ce qui précède. Le ms. s'accorde en tout ou en partie avec Le Roy, et non avec Levet, dans deux attributions (572-573 plus deux mots de 574, et 995-1000), toutes deux correctes, et en ce qui concerne mots ou formes dans une douzaine de vers qu'il peut être bon de remarquer [1] ; mais dans chacun de ces cas le changement fait par le scribe (en accord avec Le Roy) ou bien s'imposait ou peut être mis en toute sécurité sur le compte du hasard; il est même curieux que notre scribe ne retrouve pas plus souvent une leçon de Le Roy. D'autre part, un examen minutieux des variantes ci-dessus mentionnées (et de plusieurs autres qui ont leur intérêt [2])

1. Vers 315-316 (voir p. 91), 705 (Le R. et ms. : *cuidoye*; Levet : *cudoye* — vers 673-4 *rude* rime avec *cuide*), 834 (Le R. et ms. : *dieu* ; Levet : *diou* — est-il étrange que le scribe revienne à la forme non-dialectale *dieu* ?), 841 (Le R. et ms. : *beau* ; Levet : *biau* ; cf. note au v. 834), 889 (Le R. et ms. : *mousque*, c.-à-d. *mouche* ; Levet : *moque*), 1081 (Levet omet un *et* qui est nécessaire), 1307 (Levet omet avec raison *ie*), 1460 (Le R. et ms. : *les me* ; Levet : *les moy*), 1464 (Le R. et ms. : *ne soyez pas si rigoreux* ; Levet omet *si* ; Malaunoy a ce *si* ; Malaunoy dérive par Le Caron de Levet).

2. Le ms. s'accorde en substance ou exactement avec Levet, et non avec Le Roy, dans les vers suivants; — je fais précéder de N ceux qui me semblent les plus significatifs : 276, N 302, N 322, 341, 343, 345, 348, 350, 421, 439, 460, N 483, 495 (*lermes*), 501, N 522, N 533, 536, 548, 549, 591, N 608, 634, N 658, 661, N 698-699, 704, 706, 726, 733, N 735, 740, 746, N 748, 750, N 759, 780-781, N 805, N 836, N 837, 853, N 864, 892, 895, N 920, 922, N 928, 934, 943 (mais le ms. a le *te* de Le R. au lieu du *ne* de Levet), 963, N 970, 971 (?), 1042, 1046, 1076, N 1100, 1129, 1149-52 (attribution), 1186, 1207, 1212, 1253, N 1254, N 1260, 1271, 1275, 1292, N 1329, 1419, 1432, N 1479, 1548, 1553, 1557. — Remarque. Naturellement, le ms. diffère plus ou moins à la fois de Le R. et de Levet dans un assez grand nombre de vers, et je suis sûr que tous ceux qui ont soigneusement étudié *Pathelin*, s'ils examinent dûment les cas en question, conviendront avec moi que presque invariablement le ms. est alors inférieur à Le R. et à Levet. (A remarquer particulièrement les vers marqués d'un N) : 277, 279, N 295, N 331, N 337, N 373, 402 (?), 433, 472, 475, 510, 525, N 535 (mais voir p. 92), N 553, N 562, N 570, 607, 611, 612, N 613, 639, N 648, N 653, N 729, 767, 837, N 855, 856(?), 857, 862(?), 866, 867, 869, N 872, N 873, 886, N 892, 893, 930, 934, 942, 943 (le ms.

prouve irréfutablement, me semble-t-il, que notre scribe ou bien a copié le texte de Levet ou quelque autre version identique à celle de Levet, car il ne s'accorde pas avec Levet en moins de 74 cas où Levet s'écarte notablement de Le Roy.

Pour rendre encore plus évidente la vérité de cette affirmation que Levet est la source du ms., je vais maintenant produire des preuves d'un caractère mathématique. Puis j'essaierai de montrer que le livre de Levet, qui de toutes les anciennes éditions de *Pathelin* connues jusqu'à présent est la seconde en date, a été la source immédiate du plus ancien manuscrit connu de notre pièce. Cette dernière thèse, fondée sur une comparaison des endroits choisis par Levet et par notre scribe pour y placer leurs illustrations, doit jusqu'à un certain point s'appuyer aussi sur les preuves que je viens de donner et les conclusions que je tire concernant les caractéristiques du texte et la ponctuation. Il me semble qu'il est très important de déterminer exactement l'origine et la généalogie de ces trois textes; car toute la bibliographie de *Pathelin* doit forcément partir de là, et *Pathelin* c'est *Pathelin*. Est-il besoin d'insister ?

PREUVES TIRÉES DE LA PONCTUATION

Les trois textes ont comme signes de ponctuation des points ou des barres obliques ; Le Roy et Levet préfèrent les points, le ms. a les deux. Ces signes ne sont presque jamais insérés sans raison, comme le ferait quelqu'un qui ne saurait pas le français, mais ils sont employés par à-coup, comme si les compositeurs et les scribes s'étaient parfois sentis disposés à ponctuer et parfois non. La table suivante, qui ne tient compte que des 1213 vers que Le Roy, Levet et le ms. 4723 ont en commun, a plusieurs mérites : premièrement, elle est tout à fait exacte ; deuxièmement, elle montre si clairement comment trois textes

---

a le *saint* de Levet), 947, N 951, 955, N 962, 970 et 971 (accord partiel avec Levet), N 986, 990, 999, N 1006, 1011, N 1015, N 1019, N 1035, 1039, N 1063, 1064, N 1071, 1095, 1120, 1164, N 1167, N 1189, 1258, N 1283, 1311, N 1327, N 1337, N 1412, 1435, 1438, N 1453, 1479, 1487, 1561.

caractéristiques du xve siècle sont ponctués que l'esprit n'a aucune peine à saisir d'emblée la situation ; troisièmement, elle doit nous servir à découvrir l'exacte généalogie de nombreux textes de *Pathelin*, et quatrièmement et surtout elle vient corroborer les preuves que j'ai déjà données après examen du texte et de l'orthographe et elle achève de démontrer que notre ms. dérive de l'édition Levet. J'aurai à faire voir ensuite qu'il dérive immédiatement de l'édition Levet.

Table comparée
des ponctuations de Le Roy, de Levet et du ms. 4723.

Le Roy	Levet	Ms. 4723
230 —	230	
232		
		233
280 —	280.	
282 —	282 —	282
286 —	286	
		289
290 —	290	
305		
313 —	313 —	313
320 —	320	
	321	
323 —	323 —	323
		335
	346	
	356	
	360 —	360
372 (?)		
	385	
	393	
	396	
		400
410		410
		430
431 —	431 —	431
	432 —	432
437 —	437	
	441 —	441
	442 —	442
		453

Le Roy	Levet	Ms. 4723
468 —	468 —	468
		470
	484	
499 —	499 —	499
510 —	510	
	513 —	513
	514 —	514
		518
	522	
526 —	526	
	527 —	527
	543 —	543
		553
558 —	558 —	558
	562 —	562
565 —	565 —	565
		588
	591 —	591
		606
		607
		608
		609
	611	
		612
		646
692 —	692 —	692
695 —	695 —	695
	698 —	698
	701	
	707 —	707

Le Roy	Levet	Ms. 4723
		719
	723	
	753 —	753
759 —	759 —	759
		764
		765
	794	
796 —	796	
		809
	811 —	811
812	———	812
		815
	833	
	859	
		901
		903
		932
934		
		941
		970
983 —	983 —	983
		986
989 —	989 —	989
	995	
	1020	
	1034	
	1051 —	1051
1055 —	1055 —	1055
1059	———	1059
1060 —	1060	
1061 —	1061 —	1061
		1071
		1077
		1078
		1079
	1100	
	1101 —	1101
		1139
1154 —	1154 —	1154
1170 —	1170 —	1170
1173 —	1173 —	1173
		1181
1185 —	1185 —	1185

Le Roy	Levet	Ms. 4723
		1194
		1195
	1197 —	1197
1202 —	1202 —	1202
		1205
1209 —	1209 —	1209
	1218	
	1222	
		1225
1233 —	1233 —	1233
1234 —	1234 —	1234
1236(?)		
		1238
	1254 —	1254
1257 —	1257	
		1267
		1275
	1294	
1302		
1304 —	1304	
	1309	
		1311
1320 —	1320 —	1320
		1322
	1323	
1324 —	1324 —	1324
1325	———	1325
1326 —	1326 —	1326
		1328
	1337 —	1337
	1348	
1413 —	1413	
1417 —	1417 —	1417
1420 —	1420 —	1420
1424 —	1424	
	1425	
1444		
	1451 —	1451
	1474 —	1474
		1476
	1486 —	1486
1496 —	1496 —	1496
	1546	

Le total des vers ponctués dans l'ensemble des passages considérés est de : 52 (ou 54) pour le Roy, 91 pour Levet et 99 pour le ms. 4723.

Quels faits importants pour nous cette liste met-elle en valeur ? Et quelles conclusions importantes pouvons-nous logiquement tirer de ces faits ?

1. Ces 3 textes ont en commun 1213 vers 1/2. De ces 1213 vers 1/2 au moins un tiers pourrait avoir été ponctué avec tout autant de raison que les 146 vers [1] (environ un vers sur 8) qui en fait ont été ponctués. Les concordances extraordinaires que montre notre table ne sont évidemment pas l'œuvre du hasard ; elles indiquent une parenté assez étroite entre ces textes. Je vais tâcher de découvrir l'exact degré de cette parenté.

2. Pour des raisons que j'ai déjà données, ni Le Roy ni Levet ne peuvent avoir emprunté leur version au ms. Or, si le ms. existait dès avant la publication de l'édition Le Roy, comment se fait-il que le scribe s'accorde d'une façon si extraordinaire avec les deux éditions ? On sera probablement tenté de répondre qu'il a dans ce cas tiré son texte (plus imparfait) d'une source à laquelle doivent remonter aussi Le Roy et Levet. Mais s'il en est ainsi, comment a-t-il pu introduire dans son texte tant d'erreurs qui se retrouvent textuellement dans Levet, alors que pour certaines d'entre elles il est impossible de faire entrer le hasard en ligne de compte ? Et comment a-t-il pu par hasard accueillir 24 ponctuations que nous retrouvons dans Levet, mais non pas dans Le Roy ? Une anticipation purement fortuite de ce genre est d'autant plus improbable que Levet offre seulement 91 ponctuations en tout, dont 43 sont empruntées à Le Roy. Ainsi de 48 ponctuations ajoutées par Levet, 24 sont passées dans le ms. : notre scribe a mis dans la cible une fois sur deux, ce qui est un résultat superbe pour quelqu'un qui tire dans le noir, car il n'y avait pas moins de 1100 vers sans ponctuation qui attendaient le hasard de ses

1. Peut-être Le Roy a-t-il voulu ponctuer les v. 372 et 1236 ; peut-être aussi le point qu'on trouve chez lui dans chacun de ces deux vers est-il dû à la trace laissée par une espace qui dépassait : en tout cas ces signes n'ont pour nous aucune importance, puisque ni Levet ni le ms. 4723 n'ont de ponctuation ici.

coups ! Il est clair qu'il n'y a pas eu de hasard ; il est clair que le scribe a copié le texte de Levet, ou un autre tout pareil.

3. Comme le montre notre table, il y a juste 4 cas où la ponctuation du scribe s'accorde avec celle de Le Roy, alors que Le Roy est en désaccord avec Levet. Or il ne reste au scribe pour une initiative de ce genre que 44 signes de ponctuation, et même un nombre aussi minime que 4 serait inquiétant pour ma thèse, si j'étais obligé de mettre ces quatre cas d'accord gênant sur le compte du seul hasard. Voyons si notre scribe avait quelques bonnes raisons de se trouver en accord ici avec Le Roy.

Il s'agit des vers 410, 812, 1059 et 1325.

Le Roy : 409 ie luy disoye que son feu pere
410 fut si vaillant. ha fais ie frere *etc.*
Ms. 410 fut si vaillant : ha fais Je frere

Ici Malaunoy (vers 1500) a *vaillant/* etc. Mais Malaunoy n'a pas copié Le Roy, elle a copié Le Caron qui, comme je le démontrerai plus tard, a copié Levet. Peut-être l'exemplaire de Levet dont s'est servi Le Caron avait cette ponctuation (car les anciens imprimeurs retouchaient parfois leurs formes en cours d'impression), mais le contraire est plus probable. Il y a un point dont nous pouvons être certain, c'est que *vaillant* est à la fin d'une phrase : et si Malaunoy (et Le Caron) ont cru bon de ponctuer, notre scribe a pu avoir la même idée sans prendre conseil d'autre que de lui-même.

Le Roy : 811 sont cecy or tost que ie soye
812 paye. en or ou en monnoye

Ici encore le sens suggère une ponctuation, et nous avons de nouveau un / dans Malaunoy.

Le Roy : 1059 Va. ta besongne est en bon point

Ici, pas plus que Levet, Malaunoy n'a de ponctuation ; mais une fois de plus le sens invite à ponctuer, et remarquons au v. 1060 le *vaten.* de Le Roy reproduit par Levet et au v. 1061 son *par dieu.* reproduit à la fois par Levet et notre scribe.

Le Roy : 1324 Pardonnez moy. ce gentil maistre
1325 mon bergier. quant deuoit estre
1326 au (*sic*) champs. il me dist que iauroye *etc.*

Il est clair que ces trois points d'affilée devaient indiquer le trouble du Drapier. Nous trouvons *Mon bergier* / dans Malaunoy, et je répète que le texte de Malaunoy remonte directement par Le Caron à Levet et qu'il n'offre pas la plus légère trace d'un emprunt quelconque à Le Roy.

Bref, dans chacun des 4 cas en question nous sommes très suffisamment justifiés à déclarer qu'on n'a pas besoin de recourir à l'hypothèse du hasard tout pur; et si on peut donner une raison valable en chaque cas, les autres en deviennent d'autant plus faciles à expliquer. D'autre part, il est absolument impossible d'attribuer au hasard les 24 cas d'accord du ms. avec le seul Levet.

Ainsi une étude du texte et de la ponctuation du ms. 4723 nous a permis de montrer que ce ms. est plus éloigné du texte original que ne le sont Le Roy ou Levet. Les altérations du texte qu'on y trouve ne nous font donc pas remonter plus haut que novembre 1489 et leur origine n'a rien de mystérieux, car elles viennent tout simplement de notre scribe. Comme les autres scribes il fait des fautes et il fait des corrections; ses fautes, quand elles sont grossières, ne tirent pas à conséquence; quand elles se laissent moins facilement découvrir, elles jettent au moins quelque lumière sur les tendances linguistiques de l'époque; quand il cherche visiblement à corriger des leçons que nous pouvons croire erronées nous aussi, il peut à l'occasion nous suggérer, pour améliorer le texte de Le Roy et de Levet, des leçons qui ne se seraient peut-être pas présentées à nous, même après étude de bien d'autres spécimens de la langue du temps. Quoi qu'il en soit, j'arrive maintenant à mon troisième et dernier argument : il s'agit de prouver que l'édition de Levet a été la source immédiate de notre scribe.

PREUVE TIRÉE DES ILLUSTRATIONS

Comme je l'ai déjà indiqué, le ms. 4723 contient dans son état actuel cinq espaces blancs. Ces cinq espaces blancs, qui n'amènent aucune suppression de texte, se trouvent aux endroits suivants : (1) fol. 2, recto (une ligne de texte en haut de la page); (2) fol. 11, recto (six lignes en bas); (3) fol. 28,

recto (4 lignes en bas) ; (4) fol. 35, verso (3 lignes en bas) ; (5) fol. 45, recto (13 lignes vacantes en haut de la page).

La deuxième illustration de Levet se trouve après le v. 245 (*cest yuer par la grant froidure*) et au bas d'une page. Après avoir écrit un seul vers en haut du folio 2, recto (à savoir le v. 253), le scribe a laissé le reste de la page en blanc pour y insérer une miniature, et il a visiblement choisi cet endroit parce qu'il avait besoin de plus de place que les 8 vers (253-8 = 245) ne lui en auraient donné au bas du folio 1, verso (c'est-à-dire, immédiatement après le v. 245, comme dans Levet) s'il avait laissé ces 8 vers pour la page suivante.

Le deuxième espace blanc suit les trois premiers mots du v. 507 (*hau maistre pierre*) : c'est précisément là que Levet nous donne une illustration, sa troisième.

Le troisième espace blanc suit dans notre ms. le v. 1006 (*asses drap pour faire des robbes*) : c'est précisément là que Levet nous donne une illustration, sa quatrième.

Le scribe ne trouve pas assez de place pour une miniature au bas du folio 35, recto, où autrement il aurait pu laisser un espace blanc juste après le *Si suis* du v. 1231 (c'est là que se présente la cinquième illustration de Levet), et par conséquent il écrit 4 vers de plus au recto du folio 35, puis laisse en blanc tout le verso du même folio 35 à l'exception du bas où il insère les deux vers 1235 et 1236. Ainsi il ne s'est trouvé en retard sur la cinquième illustration de Levet que de quatre vers tout juste. Ce n'est pas trop mal ! (Comparez ce qui est arrivé après le vers 245).

Le verso du folio 44 se termine avec le *Bee* du v. 1547 ; en haut du recto du folio 45 un espace de treize lignes est resté vacant ; cette fois le scribe s'est trouvé en défaut par rapport à Levet de quatorze lignes d'impression (environ six vers), car la sixième et dernière illustration de Levet vient après le *dy aignelet* du v. 1541 (au-dessus de l'indication « Le Bergier »).

Si le ms. commençait au v. 1 au lieu de commencer au v. 227, nous y trouverions probablement un sixième espace blanc ; car l'édition Levet — le plus ancien texte illustré de *Pathelin* que nous connaissions — contient en tout six illustrations.

Il n'y a rien dans le texte qui exige qu'une illustration

apparaisse à telle ou telle place, rien qui fasse supposer qu'il doive y en avoir juste cinq entre les vers 245 et 1541. Or après avoir pris son texte dans Le Roy [1], Levet n'est évidemment pas allé consulter un manuscrit — qui ne contenait même pas des miniatures mais seulement la place pour les mettre — afin de savoir où lui, imprimeur, devait insérer ses illustrations. Il faut donc admettre que le scribe a utilisé ou bien l'édition même de Levet ou quelque autre édition illustrée, perdue aujourd'hui, que Levet aurait lui aussi connue. Cette dernière hypothèse n'est pas absurde, mais elle est si extrêmement improbable que je l'écarte aussitôt formulée.

Si le ms. 4723 n'a pas l'origine que j'indique, il n'y a qu'un miracle qui puisse expliquer les concordances extraordinaires que nous venons de relever, et, comme l'a dit Huxley, « il n'y a pas de miracles ». Ma conclusion dernière est que le ms. 4723, désigné par M. Chevaldin sous le nom de « la vulgate [2] », est une copie immédiate du texte de Levet et qu'il ne saurait avoir d'autre valeur que d'offrir à notre examen les nombreuses erreurs et les rares corrections d'un copiste d'autrefois.

R. T. HOLBROOK

1. Voir plus haut, p. 88
2. *Les Jargons de la farce de Pathelin*, passim.

MÉLANGES

REMARQUES
SUR QUELQUES MÉLODIES DE CHANSONS DE CROISADE

Parmi les nombreuses difficultés que le musicologue rencontre lorsqu'il veut transcrire les mélodies d'un poète du XIIe ou du XIIIe siècle, il en est une d'un ordre particulier. Il arrive qu'en examinant les différents manuscrits on trouve pour une même chanson non seulement des variantes sensibles, mais même deux ou trois mélodies tout à fait distinctes. Dans l'introduction à l'excellente édition de chansons de croisade publiée par MM. Bédier et Aubry [1], ce dernier a exposé une partie des problèmes qui se posent dans ce cas. Quelle est la mélodie originale? Y a-t-il des moyens sûrs pour attribuer à un auteur telle mélodie plutôt qu'une autre? Peut-on fixer le style musical d'un troubadour ou d'un trouvère comme on fixe son style littéraire?

P. Aubry est assez sceptique sur la possibilité d'arriver à des conclusions précises, et il est évident que tant que nos connaissances de la musique profane du moyen âge ne seront pas beaucoup plus complètes, il serait prématuré de vouloir donner à ces questions une réponse positive. Il semble pourtant qu'il soit possible d'arriver dès maintenant à des résultats un peu moins généraux que la seule constitution de deux ou trois familles entre lesquels se répartissent les différents manuscrits. Parmi les chansons de croisade, il en est une dont l'étude musicale est d'après P. Aubry (p. 29) particulièrement compliquée. C'est la chanson de Conon de Béthune « Ahi ! amours, con dure departie... » (Bédier-Aubry, III). Précisément cette pièce donne lieu à quelques remarques qui pourront compléter et

1. Paris, Champion, 1909.

modifier, jusqu'à un certain point, les résultats obtenus par M. Aubry. Je me permettrai de les signaler brièvement.

La musique de la chanson en question nous a été conservée dans dix manuscrits ; elle peut, d'après M. Aubry, être ramenée à trois mélodies-types [1]. Y a-t-il des raisons suffisantes pour donner la préférence à l'une plutôt qu'à l'autre, et trouver dans celle-là, avec quelque vraisemblance, l'œuvre originale du poète-musicien ?

Le premier type ne se trouve que dans un seul manuscrit, le ms. *R* (B. Nat. 1591) ; le second dans *M* et *T* auxquels se rattache *O*, nous l'appellerons type *M* (fr. 844) ; le troisième, celui de *K* (Arsenal 5198), en outre dans *NP* et *X* auxquels se joignent *V* et *a*.

Le type *R* a contre lui déjà son isolement. En outre, le caractère de la mélodie elle-même éveille des doutes. Sa tonalité est nettement celle de fa majeur. Or, si un assez grand nombre de mélodies de trouvères se rapprochent effectivement de nos modes modernes, majeurs et mineurs, les plus anciennes conservent pourtant les modes ecclésiastiques. Troisième objection : la mélodie ne suit pas toujours le texte de la première strophe. Dans cette dernière, il y a entre le cinquième et le sixième vers une forte incise. Le poète se reprend lui-même ; il se croit obligé de corriger ce qu'il vient de dire, et cette correction est amenée par une exclamation douloureuse : « Las, qu'ai-je dit ? » Les deux autres mélodies, comme nous le verrons tout à l'heure, font ressortir ce cri de passion, la phrase de *R* se déroule tout uniment, se rattachant même plutôt à celle du vers précédent. Pour toutes ces raisons nous sommes autorisés à considérer la mélodie *R* comme n'appartenant pas originairement à la chanson de Conon.

Passons aux deux autres types mélodiques.

Ici une surprise nous attend. En examinant d'un peu plus près ces deux mélodies, on constatera qu'elles ne sont nullement si différentes l'une de l'autre qu'il paraît à première vue et que, au contraire, elles accusent même des ressemblances assez frappantes. Nous n'aurions donc que deux mélodies-types, au lieu de trois, comme le voulait Aubry, la mélodie de *M* appartenant à la même famille que celle de *K*.

1. Voir ces 3 types : Bédier-Aubry, p. 30-31.

Quelques indications détaillées seront nécessaires ici.

La structure de la mélodie est celle de beaucoup de chansons de trouvères et de troubadours. La strophe musicale se divise en deux parties égales ; la première comprend les quatre premiers vers, la phrase musicale des deux premiers se répétant pour le troisième et le quatrième (*ab ab*) ; c'est le schème habituel.

La seconde partie amenait souvent plus de diversité ; dans *M* nous trouvons de nouveau deux phrases parallèles, dans *K* la phrase du 8e vers correspond à peu près à celle du 6e, les 5e et 7e vers ont chacun une mélodie particulière.

Nous avons donc les deux schèmes suivants :

M : *a b a b | c d c d.*
K : *a b a b | c d e d'.*

A noter encore que dans *K* le commencement de *d* est identique à celui de *b*.

Examinons maintenant les phrases musicales correspondant à chaque vers et notons tout d'abord les notes finales. Nous trouvons :

M. 1er et 3e v. : sol 2e et 4e v. : sol 5e v. : ré 6e v. : sol 7e v. ré 8e v. : sol.
K. — sol — sol — ré — ré(oct.) — sol — ré(oct.)

Il y a donc identité complète pour les finales des cinq premières phrases ; pour les trois autres, quand l'une des mélodies a la note fondamentale, sol, l'autre a la quinte, ré, et vice versa.

Mais il y a d'autres similitudes encore. La phrase *a* commence dans *K* par la tierce de la tonique pour monter presque aussitôt à la quinte, ré, sur laquelle elle se maintient assez longtemps avant de descendre par degrés jusqu'au sol. Dans *M* elle débute aussi par la tierce mais avec une appogiature, comme pour mieux marquer l'exclamation « ahi », ensuite elle descend pour ne remonter vers le ré qu'avec les mots « con dure » et suivre la même marche que dans *K*. Les phrases *c*, d'une tessiture très grave, sont fortement apparentées l'une à l'autre. Mais le passage le plus intéressant est le début de la mélodie du sixième vers. Sur le mot « dolour », à la fin du cinquième, la voie est descendue, dans les deux versions, jusqu'au ré ; puis la

mélodie se relève d'un bond et continue sa marche ascendante (« Las ! qu'ai-je dit ? »). Dans le texte musical de *M* ce bond n'est que d'une quinte, mais dans *K* il comporte une octave entière. Ceci est assez extraordinaire et constitue un exemple plutôt rare, quoique non complètement isolé, chez les trouvères. C'est d'autant plus frappant que, la mélodie continuant à monter jusqu'au sol, la voix parcourt sur cinq notes l'espace d'une onzième. On pourrait croire au premier moment à une erreur du scribe dans la notation de la clef, mais le manuscrit indique dans cette chanson tous les changements de clef très exactement. Du reste la phrase musicale du huitième vers est à peu près identique à celle-là. Conon se montrerait donc ici chanteur et musicien hardi. L'important est, au reste, de constater dans les deux versions l'emploi d'un intervalle assez grand comme moyen expressif et une phrase musicale à peu près semblable, quoique dans une tessiture différente. Il ressort donc de ce que nous venons de dire que nous n'avons pas dans les manuscrits *M* et *K* deux types différents mais une même mélodie, altérée il est vrai, ou remaniée, par l'un des copistes.

Mais ce n'est pas tout ; nous avons encore un témoignage, et celui-ci plutôt en faveur de la version *M*. Le manuscrit *a* (Vat. Reg. 1490) nous a conservé une chanson de croisade d'auteur inconnu « Oiés, seigneur, pereceus par oiseuse » (Bédier-Aubry, XXIX), qui est évidemment faite sur le modèle de la chanson de Conon. L'auteur n'a pas seulement emprunté le schème de la strophe et quelques expressions à notre poète, mais aussi sa mélodie [1] ; or celle que le manuscrit donne est, à quelques variantes près, celle de *M* [2]. On peut admettre qu'un poète obscur, voulant donner à ses vers plus de valeur en imitant une chanson célèbre, aura également choisi la mélodie originale. Il est donc assez vraisemblable que la mélodie donnée par le manuscrit *M*, un peu plus simple, mais aussi, au point de

1. Dans une brochure intitulée *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (Halle, 1918), M. Friedrich Gennrich donne, d'après des indications de M. Ludwig, une liste assez complète de semblables « contrefaçons » (p. 4-11).

2. Voir le texte musical Bédier-Aubry, p. 296. M. Aubry ne semble pas avoir remarqué son identité avec la version *M* ; autrement il l'aurait certainement signalée.

vue de la tonalité (7e ton de l'Église), plus correcte que celle de *K*, est celle de Conon.

Si nous n'avons encore acquis de résultat absolument certain, au moins nous avons fait un pas en avant ; des recherches ultérieures pourront peut-être compléter encore ces indications.

Je voudrais joindre à ces lignes quelques brèves remarques sur deux autres chansons de croisade. L'une, la jolie pièce attribuée au châtelain de Coucy « Li nouviauz tanz et mais et violette » nous est aussi conservée avec trois types mélodiques, ceux-là vraiment distincts l'un de l'autre. M. Aubry ne s'est pas prononcé nettement, mais il semble avoir donné la préférence au groupe auquel appartient *K*, puisqu'il a fait sa transcription d'après ce manuscrit. Dans la nomenclature des sources il a oublié un manuscrit, le Chansonnier de Saint-Germain-des-Prés (*U*). Le scribe, il est vrai, n'a transcrit la mélodie qu'à moitié (f. 38) ; elle s'arrête au milieu du cinquième vers. Mais jusque-là elle est assez semblable à celle de *K* et ce n'est pas un témoignage à dédaigner, en raison de l'ancienneté de la première partie de ce manuscrit, dont les mélodies sont notées en neumes messins.

Je suis obligé de faire une remarque analogue à propos de la chanson « A vous, amant, plus qu'a nule autre gent » (Bédier-Aubry, IX). M. Aubry a déclaré en donner le tableau complet des variantes d'après l'ensemble des manuscrits (v. introd. p. XXVII et XXIX). Il a pourtant négligé de mentionner le ms. U et cependant la mélodie s'y trouve notée en entier (f. 19). Au point de vue de l'établissement critique du texte musical une pareille omission est regrettable, la mélodie de *U* étant non seulement plus ornée, mais aussi plus souple que celle de *K* donnée comme type par Aubry.

Parmi les mélodies du châtelain, il n'y en a guère qui soient aussi monotones que la version de *K*. Il y aurait aussi à remarquer que dans la mélodie d'*U* les bémols et les bécarres sont notés avec soin.

Je m'arrête. Je n'ai voulu avec ces modestes observations que donner quelques indications sommaires sur quelques problèmes intéressants de la musicologie médiévale et rappeler, ce que certains savants savent parfaitement, qu'une étude minutieuse et détaillée des mélodies des trouvères amènera certaine-

ment des résultats qui, non seulement nous aideront à mieux comprendre certaines formes poétiques, mais projetteront aussi une plus vive lumière sur la personnalité artistique de quelques-uns de nos vieux poètes.

Théodore GÉROLD.

L'ARTICLE *ESTIPOT* DE GODEFROY

Voici l'article de Godefroy (III, 614) :

ESTIPOT, s. m. ?

Sacies que ne vous voel pas dire
Si con dans Rainars se fist mire
Ne com Hersens fist *l'estipot*,
De tout çou n'i ara un mot.
(*Enseign. Sen.*, Richel. 12471, f° 89 r°).

M. Sudre[1] cite, d'après Godefroy, ce passage « tiré d'un ouvrage de morale » pour dire qu'il « affecte un certain mépris pour ces sujets futiles ». Le texte que Godefroy désigne de la manière quelque peu elliptique qu'on a vue est en effet une traduction de la *Formula honestae vitae* de Martin de Braga qui a été publiée, en 1890, d'après l'unique manuscrit (B. N. fr. 12471), dans une dissertation de Halle[2]. L'éditeur, M. Irmer, change la leçon du manuscrit, qui est bien *estipot*, en *estripot*, et y voit un dérivé (non attesté d'ailleurs) de *estreu*, *estrief*, auquel il attribue le même sens obscène qu'a *arçon* dans le passage suivant du *Roman de Renard*[3] :

Mespris avez en tel maniere
Qu'en vos en tient a camberiere
Qui conmunaus est a garçons :
Trestuit li entrent es arçons.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette tentative d'interprétation dont l'impossibilité saute aux yeux. Mais M. Irmer a sans doute raison de voir dans les vers du traducteur de Martin de Braga

1. Sudre, *Les sources du Roman de Renart*, 1892, p. 41.

2. Eugen Irmer, *Die altfranzösische Bearbeitung der Formula honestae vitae des Martin von Braga*, Halle, 1890.

3. Éd. Martin, I[b], 3083 et suiv. ; Méon, XX, 12855 et suiv.

une allusion à l'aventure de Renart et Hersent à la fin de la seconde branche[1]. C'est aussi l'avis de M. Foulet[2] : « Le dernier vers, malgré son obscurité, semble bien nous renvoyer à l'épisode d'Hersent prise dans la tanière de Renard. » Voici la situation : Isengrin a trouvé le goupil dans un champ de pois et suivi d'Hersent se met à sa poursuite ; Renard s'enfuit et réussit à gagner sa tanière dans laquelle il disparaît. Hersent qui le serre de près se précipite derrière lui, mais trop grosse reste prise dans l'ouverture. La tête en bas et la partie postérieure du corps en haut, elle est ainsi dans la position qu'on appelle en ancien français *à estupons*. Je ne sais si *estipot* est une transformation, par euphémisme, d'un **estupot* ou *estepot* (à côté de *a estupons*, on trouve souvent la variante *a estepons*). En tout cas, il paraît certain qu'il se rattache au verbe *estuper* dont M. Mario Roques[3] a récemment mis en lumière les différents sens, y compris le sens grivois.

Arthur LÅNGFORS.

PROVENÇAL *CAISSA*

Il est habituel de rattacher le provençal *caissa* au latin capsa. Cette étymologie suppose le changement en yod du *p* devant *s*, phénomène admis avec trop de facilité[4]. Les correspondances

1. Martin, II, 1211 et suiv. ; Méon, I, 531 et suiv.

2. *Le Roman de Renard*, p. 42.

3. *Romania*, XLI, 608.

4. Les étymologies suivantes attestent l'assimilation du *p* devant *s* ou sa vocalisation en *u* suivant les régions : capsus > *cas*, *caus* ; *exlapsus > *eslaus* (limousin) ; hapsus > *aus* ; ipse > *es*, *eus* ; lápsana > *laseno* (prov. moderne) ; lapsus > *laus* (béarnais) ; scripsi > *escris*, *escrius*. Les seuls mots dont l'origine est invoquée pour justifier le changement du *p* en yod sont, en dehors de *caissa* : *cais*, *geis* et *eis*. Les deux premiers exemples ne sont pas à retenir, car les types latins qu'ils continuent peuvent être aussi bien *capseus et gypseus que capsus et gypsus. Quant à *eis*, il est permis de voir dans ce mot le représentant du nominatif *ipsius employé au lieu de *ipse* ou **ipsus*. Cette forme barbare se rencontre, voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (Paris, 1890, thèse), p. 385, et charte originale de 888, dans Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I (Paris, 1876, *Collection de documents inédits*), p. 41, n° 34. Cf. Marc Morel,

phonétiques apparentes ne peuvent être retenues si elles impliquent une impossibilité physiologique, or, comment concevoir le passage de l'articulation de l'explosive labiale à celle de la spirante palatale ? La difficulté a été sentie, mais n'a pas été écartée. L'explication générale donnée par M. Thurneysen est une hypothèse qu'on ne saurait ni prouver, ni infirmer[1]. Une solution spéciale au mot *caissa* a été proposée. D'après M. Marchot, le latin populaire aurait dit *cacsa[2] pour capsa[3], « le second *c* aurait été amené par le premier ». Cette opinion est insuffisamment fondée. L'appel à des faits échappant à toute loi, tels que l'assimilation éloignée, ne peut convaincre sans l'appui des exemples, et *cacsa n'a même pas, comme *icse au lieu de ipse[4], l'apparence d'une attestation.

S'il est difficile d'expliquer comment capsa a pu devenir *caissa*, c'est que l'étymologie qui a paru s'imposer par l'identité sémantique des deux noms est fausse. Le bas latin a souvent fait usage, à côté du classique capsa de l'adjectif capsea employé comme substantif. Or, cette forme rend

---

Étude sur la langue des chartes de Cluny, dans *École nationale des chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1914* (Paris, 1914), p. 80.

1. *Keltoromanisches* (Halle, 1884), p. 16. Le *p* du groupe indo-européen *pt* étant devenu χ (son du *ch* allemand) en celtique, l'auteur suppose que par suite d'une habitude de prononciation propre à leur idiome, les Gaulois du sud de la France ont changé en χ le *p* devant *s*, et il n'y a pas d'invraisemblance physiologique à passer du χ au yod.

2. *Latin vulgaire* *cacsa, *cactivus, dans *Romanische Forschungen*, t. XVI (1903), p. 731.

3. C'était déjà l'opinion de Chabaneau, *Grammaire limousine* (Paris, 1876), p. 83.

4. Au témoignage de Suétone, l'empereur Auguste aurait destitué un légat consulaire comme un homme grossier et ignorant parce qu'il avait écrit ixi au lieu de ipsi. Voir J. Ulrich dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXI (1897), p. 235. Mais la graphie ixi ne suppose pas nécessairement une prononciation icsi. Nous avons de nombreux exemples d'assimilation du *p* devant *s* en latin vulgaire, isse notamment est fréquent pour ipse, et il est connu que l'*x* a été employé pour figurer le son *s*. Cette explication du passage de Suétone est la plus probable parce qu'elle invoque seulement des faits bien établis. Voir Stolz, *Lexicon der lateinischen Wortformen* (Leipzig, 1890), au mot ipse.

compte du provençal *caissa* par l'effet régulier d'actions simples et connues[1]. Voici les témoignages de l'emploi du mot capsea rencontré d'ordinaire avec des altérations (*capsia*, *cassea*, *cassia*, *caxea*, *caxia*, *capcia*, *cayssia*, *caycia*, *quayssia*) qui conservent le souvenir des diverses phases de son évolution phonétique et la mettent hors de doute :

Charte du prévôt de l'église de Marseille (sans date), citée par Ducange : « sedentes super quamdam capseam fusteam. » — Inventaire du mobilier de la cathédrale de Vence en 1507, éd. E. Blanc, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V (1882), p. 267 : « Item, unam capseam in qua sunt ossa beati Lamberti, ex cupresso. » — Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Aix au commencement du XVIe siècle, éd. Albanès, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1883, p. 158, § 29 : « Item, quedam parva capsea argentea deaurata. »

Statuts municipaux de Marseille (1255), éd. F. d'Aix (Marseille, 1656), p. 140 et 462 : « De clave portae, .ij. denarios. De clave capsiae .iij. denarios... subtiles merces in capsia de quibus naulum non datur. » — Inventaire de la cathédrale de Toulon (1333), éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 157, § 30 : « capsiam unam longam ad tenendum hostias. » — *Inventarium prioratus de Podio ann. 1336, ex armario Sancti Victoris Massiliensis*, cité par Ducange : « unam capsiam sine cubrecello. » — Inventaire des biens d'un barbier de Crest (Drôme), en 1427, éd. Brun-Durand, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 460 : « Item, una alia capsia de nuce bona[2]. »

Remise par le roi d'Angleterre, sur requête présentée par des marchands de Gênes, d'un navire saisi (1380), éd. Rymer, *Foedera*, t. VII (1709), p. 233 : « unam casseam saccari candidi. »

Garnis. castri Carcass. ann. 1294, cité par Ducange : « cassiae carrellorum. » — Tarif d'un péage levé par le comte de Savoie à Saint-Symphorien d'Ozon (Isère) daté 1309, dans De Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, t. I (1722), p. 98 : « quelibet cassia limarum, speculorum debet duos denarios[3]. » —

1. Cf. *crassia > *graissa* ; *bassiare > *baissar* ; ingrossiat > *engrueissa*. Voir Grandgent, *An outline of the phonology and morphology of old provençal* (Boston, 1909), p. 67, § 73. Je m'aperçois au dernier moment que Jal avait déjà eu l'idée de cette étymologie. Voir son *Glossaire nautique* (Paris, 1848), au mot *caisse* (*à eau*), venu, dit-il, « du bas latin *cassia*, corruption de *capsia*, corrompu du latin *capsa* ».

2. Le même texte emploie aussi les mots *capsa* et *arca*.

3. Cf. le compte du trésorier du dauphin Humbert II, de 1333 à 1336, *ibid.*, t. II, p. 282 : « pro... uno cassione faciendo pro reponenda roba Domini et Dominae... pro .v. tabulas ad faciendum cassionem. »

Inventaire de l'évêché de Digne (1350) dans Gassendi, *Notitia ecclesiae Diniensis* (Paris, 1654), p. 151 : « unam cassiam magnam... ad tenendum reliquias. » — Inventaire de l'église de Noyon (1419) dans La Fons Melicocq, *Une cité picarde au moyen âge* (Noyon, 1841), p. 157-158 : « de capitenais feretri seu chassiae beatissimi Eligii. »

Inventaire des biens d'un bourgeois de Moissac (1375), éd. Forestié, dans *Bullet. arch.*, 1893, p. 297 : « 17. Item, duorum caxearum noigarii. »

Inventaire de l'abbaye de Silvacane (1289), éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 155 : « novem caxias ad tenendum reliquias. » — Inventaire du mobilier de la cathédrale de Digne (1341), éd. Arnaud d'Agnel et Isnard, dans *Bullet. arch.*, 1913, p. 127 : « 18. Item, unam caxiam albam de ebureo... 19. Item, aliam caxiam de lotono operis Limosicensis... 25. Item, quatuor caxias diversarum formarum... 26. Item, unam caxiam cadratam... 30. Item, in altari beate Marie sunt due magne caxie. » — Mémoire de l'évêque de Mende au sujet des excès commis lors de la saisie du temporel de son évêché (1469-1470), éd. Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende* (Paris, 1902, extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère*), p. 113 : « sigillarunt caxias in quibus sunt panni liney et etiam ciricey in cameris dominorum. Sciendum est quod infra domos episcopales erant fere centum caxie clavibus clause in quibus erant aurum, argentum monetatum et non monetatum, calices, anuli preciosi, lapides, sigilla et cathenas, vestes, libri diversarum condicionum, panni liney et ciricey ac alia bona »; p. 116 : « precepit.... ut traderet sibi candelas quas habebat officialis in sua caxia. » Le mot *caxia* revient encore plusieurs fois dans le même texte.

Déposition d'un témoin du Gévaudan (1270-1277), éd. Porée, *Études historiques sur le Gévaudan* (Paris, 1919, extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère*), p. 430 : « dixit quia vidit quod dicta pecunia fuit asportata dicto bajulo ad castrum Sancti Albani in tribus capciis. » — Extraits de l'inventaire des biens de Guillaume Repelin (1286), éd. Arnaud d'Agnel et Isnard, *Inventaires de mobiliers provençaux du XIIIe siècle tirés des archives de Marseille*, dans *Bullet. arch.*, 1914, p. 103 : « 11. Item, duas capcias de noguerio. 12. Item, quamdam magnam capciam de sapo cum clave ... 14. Item, sex capcias de sapo aptas ad tenendum corallum. » — Inventaire d'un apothicaire de Vinon (Var), daté 1429, éd. Arnaud, *Histoire d'une famille provençale*, t. I (Marseille, 1884), p. 392, 393 : « unam capciam fuste ubi sunt linteamina decem.., una capcia duplex ad tenendum species... una capcia magna ad tenendum bladum vel polentam.., quedam capcia ad tenendum candelas... una capcia parva ad tenendum argentum. »

Limborch, *Historia inquisitionis Tholosanae* (Amsterdam, 1692), p. 355 : « inclinatus super quandam cayssiam juxta lectum... inclinati super quandam cayssiam flexis genibus secundum morem ipsorum [Valdensium]. » — *Inv. ann. 1341 ex archivo S. Victoris Mass.*, cité par Ducange : « unam cayssiam cum magna copia instrumentorum prioratus S. Honorati. »

Supplicatio ad Summum Pontificem Avenione commorantem, inter schedulas D. Le Fournier, cité par Ducange : « caycia in qua piae largitiones pecuniarum pro redemptione captivorum reponuntur. »

Inventaire de l'église de Hautecour en Tarentaise (1443), éd. Darcel dans *Bullet. arch.*, 1890, p. 332, § 26 et p. 333, § 54 : « unam quayssiam ad portandum corpus Christi per parrochiam... unam parvam quayssiam sistis ad custodiendum corpus Christi. »

« Quaessia, capsa ubi pecunia asservatur, *caisse*. Charta archiepiscopi Lugdunensis, 1305 » dans Ducange.

Comme on voit, le latin capsea se trouve surtout dans le sud-est de la France. Dans la Provence en particulier, il paraît avoir éliminé la forme classique. Pour avoir vu nombre d'inventaires de meubles de cette région, je n'y ai presque jamais en effet relevé d'autres appellations que celles signalées plus haut pour désigner l'objet nommé ailleurs capsa, arca ou theca. D'après la diffusion du mot d'où elle sort, il y a lieu de croire que la forme vulgaire *caissa* s'est développée dans la partie orientale du domaine provençal. D'autre part, aucune variante n'a été relevée avec affaiblissement de la consonne initiale en chuintante [1]. On est donc conduit à reconnaître dans la Provence et le sud de l'ancienne province de Languedoc la région d'origine du nom qui, propagé dès le milieu du XIVe siècle [2], a passé au XVIe siècle dans la langue française sous la forme *caisse*. Les exemples d'emploi du mot *caissa* et de ses dérivés dans les textes du moyen âge que j'ai pu recueillir et que voici confirment ces déductions.

PROVENCE. XIIIe siècle. « lo cors de ma soror... sera en caissa d'aur messa », Bertran de Marseille, *Vie de sainte Enimie*, 1523 ; — « una caisseta mandet far », *Vie de saint Honorat*, cité par Raynouard ; — « en sa caissa dos ples sacs de besants », G. Olivier d'Arles, cité par Raynouard. — 1388. « 43. Item, cayssam », Inventaire de l'abbaye de l'Huveaune à Marseille, éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 167. — 1399. « 22. Item, en una caysa de noguier... avia .j.^a^ casubla de pauc de valor », Inventaire de l'église de Clermont près d'Apt, éd. Sauve, dans *Bullet.*

1. *Atlas linguistique de la France*, carte *caisse* (197).

2. Voir ci-après l'exemple de 1351 relevé dans un texte de Mende, ville du domaine où *ca* latin initial ou appuyé est devenu *cha*. Il est probable que cette extension est due au développement du commerce des ports de la Méditerranée.

archéol., 1913, p. 252. — XIVe siècle. « una tela dita capsula o cayssheta dei cor », *Elucidari*, cité par Raynouard. — 1423. « Item, una cayssa vielha an clau et an seralha », *Inventari dou casteu d'Iero*, éd. Raimbault, dans *Revue des langues romanes*, t. XXXVII (1893), p. 302. — 1476. « los instrumens de la vila coma son en la cayssa de la vila », Comptes de Reillane, éd. P. Meyer, *Documents linguistiques du midi de la France* (Paris, 1909), p. 370. — 1511. « Item, una cayssa », Inventaire de l'hôtel de ville de Riez, *ibid.*, p. 321. — 1513-1514. « una grant cayssa de fauls... una cayssa ambe cubertssel », Inventaire de Valensolle, éd. Arnaud, *Histoire d'une famille provençale*, t. I (Marseille, 1884), p. 368-372. — 1529. « 807. Plus ungno caissa de sapin de la longor de ungno cano... 808. Plus ungno caisso de succre », Inventaire d'une pharmacie de Tarascon, éd. Mourret, dans *Rev. des lang. rom.*, t. XLIII (1900), p. 36.

LANGUEDOC. Avant 1245. « 142. Per eissa manieira, caissa .j. denier e la saumada .ij. deniers », *Costumas del pont de Tarn d'Albi*, éd. Vidal, dans *Rev. des lang. rom.*, t. XLIV (1901), p. 507. — XIIIe siècle. « Papier, la cayssa .j. s.; ... coral, la cayssa .v. s. » Leudaire des mers de Narbonne, éd. Mouynès, *Ville de Narbonne, Inventaire des archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série A* (Narbonne, 1871), p. 197. — 1351. « una caysa am d'esturmens », Inventaire de Mende, éd. Brunel, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1917), p. 30. — 1368-9. « per dos caissos e per dos boystos per metre las letras els aretz », Comptes consulaires d'Albi, éd. Vidal, dans *Annales du Midi*, t. X (1898), p. 76.— XIVe siècle. « 8. Una autra gran cayssa am clau... 9. ij petitas cayssas am clau e .iiij. grans coffres », Inventaire du château de Verfeuil, éd. Bondurand, dans *Bullet. arch.*, 1888, p. 244; — « L'arsivesque a los clavels de la caycha gitatz » *Fierabras*, cité par Raynouard; — « lo trobares a l'armazi de B al caisson B nº XXI », Archives du consulat de Montpellier, cité par Levy. — 1402. « quan li baylem la claus [de l'ostal] havia una caysa havol et un droysador et una colja... en la cozina, una petita cayssa a tener pa », Livre de compte de Garin Alaman de Mende, éd. Brunel, article cité, p. 32 et 34.

AUTRES RÉGIONS. « En una cayssa dousamen L'a mult bellamen estuzat », Troubadour anonyme, cité par Raynouard. — « Littera in prima caissa signata X », Obituaire de Saint-Gérald de Limoges, cité par Ducange. — XIIIe siècle. « Anatz... tosta ma caissa Et aportas mi cela faissa On son li confanon vermeil », *Flamenca*, 7361. — 1346. « Item, .j.ª caissa... item, duas caissas grandas... .j.ª caissa pauca », Inventaire d'un bourgeois de Capdenac, éd. Forestié, dans *Bullet. arch.*, 1893, p. 311 et 313. — 1403-1429. « Item, foren metudas duas caixetas en l'armari per metre las scripturas », Règlement des archives du comté de Foix, dans Raymond, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Basses-Pyrénées*, t. IV (Paris, 1867), article E 391.

Clovis BRUNEL.

COMPTES RENDUS

J. Gilliéron, **Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'***Atlas linguistique de la France* ; Paris, Champion, 1918 ; in-8°, 360 pages [avec 1 carte]. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 225e fascicule.)

En donnant à son livre le titre de « Généalogie des mots qui désignent l'Abeille », M. Gilliéron a été trop modeste. Ce n'est pas seulement la succession chronologique de ces mots qu'il étudie ; il va plus loin, il cherche à établir les raisons intimes qui en ont déterminé le choix. D'autre part les Appendices qu'il a ajoutés à son livre constituent un véritable corps de doctrines de la géographie linguistique et de la biologie du langage.

Je renonce à faire une analyse sommaire du livre et à y ajouter des observations de détail. Le lecteur n'y gagnerait pas grand' chose. Pour arriver à une interprétation d'ensemble de la carte ABEILLE qui, le cas échéant, fût digne d'être opposée à celle de M. Gilliéron, il faudrait commencer par un dépouillement systématique de documents anciens bien localisés et étendre l'investigation au delà du domaine gallo-roman [1]. Cela dépasserait de beaucoup le but d'un simple compte rendu. D'ailleurs l'importance extrême qu'il faut attribuer au livre de M. G. me paraît résider moins dans les solutions qu'il donne à des problèmes particuliers, quelque passionnante qu'en soit la discussion, que dans la méthode qu'il emploie pour y parvenir et dans les idées générales que lui suggère l'étude de ces problèmes. Je crois donc faire œuvre utile en cherchant à formuler d'une façon aussi précise que possible les idées fondamentales du livre, disséminées dans les discussions concernant l'histoire des dénominations de « l'abeille » et concentrées dans certains appendices [2]. Quant aux problèmes particuliers, le lecteur s'en fera une idée

1. J'ai devant moi une carte des dénominations de l'abeille dans l'Italie du Nord et dans le domaine rétoroman. Elle confirme d'une façon frappante certaines constatations de M. G. (emploi du pluriel pour le singulier ou singulier modelé sur le pluriel, imminence des substituts *guêpe* et *essaim*), mais soulève aussi des problèmes nouveaux.

2. Il faut noter particulièrement : II. *Foin*, *avoine*, *moins* en français ; IV. *s* > *wes* ; V. Étymologie populaire ; et VII. Collisions homonymiques en français.

suffisante par quelques exemples qu'il trouvera dans l'exposé de principes et par une note finale dans laquelle sera discutée la naissance d'*essette-mouchette*.

I

Il y a une vingtaine d'années, M. Schuchardt, à l'occasion du travail de G. Paris sur ficatum[1], écrivait : « Wir etymologisieren ja nicht mehr in dem Sinne wie wir die Lösung eines Rätsels, einer Charade suchen, es schwebt uns als letztes Ziel immer eine kontinuierliche Wortgeschichte vor[2]. » En parcourant les travaux étymologiques qui ont paru dans les derniers vingt ans, on constatera que les savants qui ont cherché à atteindre cet idéal sont bien rares. Aucun, certes, ne l'a poursuivi avec une énergie aussi obstinée que M. Gilliéron, et il n'y pas de livre qui le réalise aussi complètement que *la Généalogie des mots qui désignent l'abeille*.

En quoi les travaux de M. Gilliéron, et en particulier ce livre qui en est le couronnement, dépassent-ils ce qui a été fait jusqu'à présent ?

1° M. Gilliéron étend l'étude de la succession chronologique des mots qui désignent une idée (« l'abeille » par exemple) du point à la surface, s'il est permis de se servir de ces termes mathématiques. Il établit la succession chronologique d'aires linguistiques (stratigraphie des mots, géologie linguistique), de sorte que les faits linguistiques apparaissent en même temps dans leur enchaînement historique et dans leur connexion géographique. Les documents historiques bien localisés faisant souvent défaut (l'auteur pousse très loin la méfiance vis-à-vis des textes et des documents), M. G. part de la coexistence actuelle des faits linguistiques. Dans *Abeille* il emploie cette méthode avec une hardiesse qui laisse quelquefois une certaine inquiétude même dans l'esprit du lecteur habitué à suivre les raisonnements de l'auteur. Il ne se contente pas d'établir la succession chronologique des mots dont les documents historiques ou l'*Atlas* conservent des témoins, des poteaux indicateurs pour me servir de l'expression pittoresque de M. G. (p. 307) ; il va jusqu'à reconstruire les étapes les plus fugitives de l'évolution (*mouche-ep*, *es-ep*[3]) et qui n'ont laissé aucune trace directe dans la langue : en explorateur intrépide, il fait fi des poteaux indicateurs et établit le tracé du chemin parcouru par un calcul basé sur des observations secondaires (*mouche-guêpe* suppose l'existence de *mouche-ep*). Il est évident que l'histoire des mots étudiée de cette façon est infiniment plus compliquée qu'elle n'apparaît à la plupart des linguistes ; mais il est indéniable aussi que, quelque recherchées que puissent sembler au premier abord certaines interprétations de M. G.,

1. G. Paris, *Ficatum en roman* (*Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli*, Torino, 1901 ; *Mélanges linguistiques*, p. p. M. Roques, 532).
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXV (1901), 615.
3. Quant à l'hypothèse *es-ep* → *essette* j'indiquerai plus loin les arguments que l'on peut opposer à ceux de M. G.

elles se rapprochent beaucoup plus de la réalité linguistique qu'aucun article de dictionnaire ou de mélanges étymologiques qui ait jamais été écrit. Il faut que — sur l'exemple de M. G. — les romanistes renoncent définitivement aux procédés simplistes d'investigation étymologique qu'ils ont hérités de la grammaire comparée des langues indo-germaniques.

2° M. G. est le premier — je n'oublie pas les essais faits avant lui, dont le plus important est sans doute celui d'Arsène Darmesteter[1] — à avoir abordé avec un outillage scientifique approprié ce problème primordial de l'onomasiologie : Pourquoi tel et tel mot (telle ou telle forme) a-t-il disparu de la langue ? Pourquoi tel et tel autre l'a-t-il remplacé ? M. G. ne mentionne qu'en passant le côté de la question qui a été le plus souvent mis en lumière parce que... il en avait le moins besoin : de nouveaux objets, de nouvelles idées, une nouvelle façon de voir les choses appellent de nouveaux mots. Il s'applique par contre à démontrer le rôle utilitaire des changements linguistiques ; il pense que « la création utilitaire qui crée la clarté, qui dissipe l'équivoque, prévaut en matière lexicale sur les velléités novatrices, si tentantes qu'elles soient, inspirées par l'imagination, mais superflues et n'étant en quelque sorte que fioritures lexicologiques » (p. 316).

Or, selon M. G., la cause principale de l'équivoque dans la langue est l'homonymie. Celle-ci occupe donc la première place dans les explications qu'il donne du renouvellement lexicologique. Elle se présente sous l'aspect de « la sursaturation phonétique » (homonymes de sémantique différente : *lé-z-héros = les zéros*) aussi bien que sous l'aspect de la sursaturation sémantique (sémantiques différentes dans un seul et même mot : *essaim* = « abeille » et « colonie d'abeilles »). L'auteur consacre un appendice plein d'exemples suggestifs aux collisions homonymiques en français[2] ; tout le livre du reste en fourmille. Elles se cumulent dans cette phrase que M. G. donne comme résumé de ses thèses : *Le compère loriot a cher la larme des guêpes dans la mouche*, aboutissement des changements lexicologiques que subit dans le nord de la France la phrase latine : *merula amat mel apium in apiario* (p. 14). La justesse de la plupart des explications proposées par l'auteur saute aux yeux. Telle explication rappelle l'œuf de Colomb : on prononce *le héros*, mais *l'héroïne*, *l'héroïque effort*. Pourquoi ? Devrait-on dire : *Nos zéros ont combattu comme des lions* ? On dit *un enfant une enfant*, *un gosse une gosse*, *un gamin une gamine*, pourquoi pas *le moutard la moutarde* ? On peut contester l'évidence de certaines explications[3], on ne peut pas contester la justesse du

---

1. Chercher le noyau des idées de M. G. dans Diez (Meyer-Lübke, *Literaturbl. f. germ. u. roman. Phil.*, 1919, p. 372), c'est attribuer à Léonard de Vinci le mérite d'avoir inventé l'aéroplane. Ni Léonard ni Diez n'ont besoin d'être grandis par l'amoindrissement de leurs successeurs.

2. P. 258-278.

3. Ainsi je ne voudrais pas exclure d'une façon aussi catégorique que le fait M. G. un conflit entre *ais* « planche » et *es* « abeille » ; il ne devait pas être

principe. Ceux qui ont suivi attentivement les travaux publiés par M. G. depuis 1905 ont pu constater combien chez lui la notion du rôle destructeur de l'homonymie s'est peu à peu affinée. On vient de voir que l'imminence de l'homonymie, selon M. G., peut entraver la formation des mots (on forme *protestataire* parce qu'on a déjà *protestant*). Le degré de sensibilité vis-à-vis des collisions homonymiques varie selon les parlers, selon l'écart sémantique des mots en question (*es* n'entre pas en conflit avec *ais*, dit M. G., « parce que dans un chemin de la pensée tout autre » p. 278), selon la faculté substitutive des substituts. La substitution des mots en collision peut être unilatérale (*es, wes* « abeille » en Wallonie disparaît devant *es, wes* « guêpe » qui reste ou renaît) ou bilatérale (*essaim* « abeille » et *essaim* « colonie d'abeilles » disparaissent tous deux dans le nord-est de la France). M. G. cherche à déterminer les conditions de l'élimination unilatérale et bilatérale (p. 75-76 p. ex.) ; il étudie le processus de la substitution (lisez l'important avertissement, p. 117) ; il examine à quels moyens la langue a recours pour se tirer d'embarras : utilisation de nuances phonétiques appartenant à différentes couches sociales (cp. l'appendice sur *foin, avoine, moins* en français), revivification d'étapes phonétiques antérieures (*Christ*, mais *Jésus-Christ*), emprunt de mots dialectaux (v. p. 305) ou de mots savants ou étrangers par la langue littéraire, emprunt de mots littéraires ou étrangers par les patois, formation de mots (*fusionner* parce que *fondre* et *fonder* se confondent, p. 260). Il y a notamment sur l'emprunt des mots savants par la langue littéraire quelques pages qui font apparaître ce fait sous un jour tout nouveau (p. 14-15, p. 258 suiv.). M. G. montre enfin les répercussions lointaines qu'un conflit homonymique peut avoir, un changement linguistique en entraînant un autre. La masse linguistique n'est jamais en équilibre ; c'est un bassin d'eau dans lequel on jette continuellement des pierres. L'enchevêtrement des explications de M. G. qu'il est quelquefois assez difficile de suivre, reflète bien l'interférence réelle des faits linguistiques.

3° L'homonymie et d'autres raisons, que je passe parce que M. G. n'en parle pas ou n'en parle qu'accidentellement dans son livre sur l'*Abeille*, déterminent pour ainsi dire les rapports économiques entre les différents membres du ménage linguistique. Est-ce à dire qu'il n'en existe pas d'autres ? L'auteur ne le pense pas. Il y a des raisons plus intimes qui lient les hommes et les mots. Les associations psychiques qui relient les faits linguistiques, ce qui constitue

---

fort commode d'appeler le « banc des abeilles » (*bā d esat*) *l'es des es*, dans les Franches-Montagnes p. ex., où le rucher en forme de maisonnette, comme certainement en beaucoup d'autres régions, est d'introduction moderne. — L'existence si fragile d'*ais* n'est-elle en aucune corrélation avec l'existence si fragile d'*es* dès une époque fort ancienne de la langue, surtout dans l'Est où de bonne heure axis a été remplacé par lado, comme *es* a été remplacé par *mouchette* (que contrairement à M. G. je ne considère pas comme un successeur d'*essette*) et *essette* ?

la vie intime du langage, attirent de plus en plus l'attention de M. G. L'étymologie populaire n'en est qu'un aspect ; c'est celui qu'il considère dans un chapitre particulièrement suggestif appuyé sur l'étude tantôt sommaire, tantôt détaillée, d'un certain nombre d'exemples. Ici la conception qu'on a généralement de l'étymologie populaire se trouve singulièrement élargie et approfondie. Ce phénomène n'est plus considéré comme un simple fait divers de la vie du langage, mais bien comme un de ses facteurs essentiels. L'instinct étymologique atteint tous les mots, même les plus usuels ; il les groupe, les associe, les dissocie, les corrige, soit dans leur contenu psychique, soit dans leur forme matérielle. M. G. ne mentionne qu'en passant ce dernier cas où l'étymologie populaire se manifeste aux yeux de tout le monde, tel *absinthe* devenu *herbe sainte* ou aurea merula devenu *noire merle* ; il ne s'y arrête que pour montrer qu'il faut considérer l'assise géographique de ces formes si l'on veut apprécier à leur juste valeur les conditions phonétiques qui les ont engendrées. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est l'étymologie populaire latente, celle qui ne se trahit qu'indirectement et qui reste cachée à qui ne sait pas, comme M. G., pénétrer l'âme du mot, celle qui fait de la *pervenche* une « bleue-venche »[1], de la marguerite « une mars-guerite », de *l'esse* (S) qui désigne la cheville de la roue une *es* ou *wes*, c'est-à-dire une « abeille » ou une « guêpe ». L'auteur étudie donc les symptômes qui trahissent l'altération du contenu psychique du mot, de ce qu'on a appelé sa « forme intérieure » (innere Sprachform). Quels sont ces symptômes ? La géographie linguistique nous les révèle : tantôt c'est la disparition d'un mot (capillus, selon l'auteur, disparaît dans le midi de la France, parce qu'on y a vu un dérivé de capum), tantôt un calque de la structure psychique altérée (*pervenche*, analysé en *pers venche* engendre *vervenche*), tantôt une forme retouchée amenée par la nouvelle conception (la *pers-venche* qui, selon la conception populaire, est une plante verte, se débarrasse de *pers* et devient *venche*), tantôt une construction nouvelle (*de la pervenche*, parce qu'on y voit la plante, non pas la fleur) ; tantôt enfin le mot dont l'âme a été transformée est appliqué à un concept analogue (la primevère s'appelle *mars-guerite* au même titre que Bellis perennis, puisqu'elle aussi est une fleur de mars).

La part consciente ou demi-consciente que le peuple prend à l'élaboration de la langue (voilà une des idées fondamentales de l'œuvre de M. G.) est bien plus grande qu'on ne le pense communément. Il faut abandonner cette conception mystique d'une langue qui se fait elle-même et qui pour des raisons cachées reflète l'âme d'une nation. Le peuple ne reste pas les bras croisés devant la pâte linguistique ; il la remue et la pétrit sans cesse. L'homme n'emploie pas sans critique les instruments dont il se sert journellement ; il réfléchit, il analyse, il juge.

M. G. a évidemment raison quand il s'oppose à ce qu'on fasse de l'éty-

1. Les guillemets indiquent la structure psychique du mot.

mologie populaire un phénomène pathologique qui « n'agit que dans des conditions particulières et n'atteint que les mots rares, techniques ou étrangers, que les sujets s'assimilent imparfaitement » (de Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 247) [1]. Cependant il y a une part de vérité dans ce que de Saussure et d'autres savants affirment : l'étymologie populaire s'attaque avec d'autant plus de sans-gêne à l'élément matériel du mot que celui-ci est moins solidement ancré dans la langue. Et ceci pour une raison très simple : plus un mot est généralement connu, plus l'image phonétique en est enracinée dans la conscience linguistique, et plus il oppose de résistance aux tentatives de transformation phonétique. Or ce qu'on a surtout observé jusqu'à présent, ce sont les changements formels qui accompagnent ou amènent même l'altération du contenu psychique d'un mot. M. G. se préoccupe davantage, nous l'avons dit, de l'étymologie populaire latente; c'est celle qui, si elle arrive à transformer un mot, ne le fait que discrètement, presque par contrebande, dans des conditions, phonétiques ou autres, particulièrement favorables : *savon* devient *sablon* en Picardie, où *sable* aboutit à *sav*; *espérer* et *respirer* ont gardé l'*s* parce que leur parent par adoption, *esprit*, le gardait. Dans le premier cas, disons celui de l'étymologie populaire apparente, il s'agit souvent de mots rares, techniques ou étrangers, de mots qui vieillissent, de mots qui, par leur nature (noms de plantes, noms de certains animaux, etc.), ne sont connus que d'un nombre restreint de personnes, de mots qui passent d'un milieu social plus élevé à un milieu social inférieur. C'est ici qu'il faut ranger les étymologies populaires dans le langage des enfants (*cimetière* → *cimepierre*) qui sont si fréquentes parce que les enfants ne connaissent qu'imparfaitement le vocabulaire de leur langue maternelle. Par contre c'est surtout l'étymologie populaire latente ou indirecte que subissent les mots usuels dans la langue des adultes.

4° Chaque mot a son histoire à lui, c'est un des enseignements qui découlent des monographies de géographie linguistique de M. G. Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur la portée du principe. Les faits linguistiques sont liés par une double chaîne aux faits linguistiques contemporains. Nous venons de considérer les rapports qu'on peut appeler internes; restent les rapports externes. Que les parlers (et j'entends par parler le langage d'un groupe de parlants, p. ex. d'une commune ou même d'un hameau, qui a conscience de certaines particularités linguistiques qui le distinguent du parler d'un groupe voisin) ne vivent pas d'une vie isolée, c'est un fait sur lequel il est inutile d'insister. Il est plus difficile d'établir « la nature et la portée » des rapports entre les groupements linguistiques voisins. Des forces contraires les travaillent : la paresse et l'esprit d'indépendance. La première conduit à l'imitation ou à l'emprunt, le second les fait réagir les

1. Notons que M. Bally, un des éditeurs du *Cours de linguistique générale*, se rapproche davantage des idées de M. G. dans le chapitre de son *Traité de stylistique* où il est question de l'instinct étymologique (I, 31 suiv.).

uns contre les autres. Le rôle de l'imitation dans l'expansion de certains caractères phonétiques a été souvent remarqué ; on a étudié beaucoup moins son action sur les phénomènes linguistiques d'ordre psychologique et biologique (analogie, création de mots, changements sémantiques, conflits homonymiques, etc.). Une variété de cor au pied [1] s'appelle *œil de perdrix* en français littéraire, *œil de poul* en catalan, *œil d'agace* dans l'est de la France et dans le nord de la Suisse, *occhiaccino* [2] dans le nord du Piémont, *Agetschenaug* dans certains patois de la Suisse allemande, *hühnerauge* dans d'autres, *el* (*il*) *hatsla*, etc., dans les patois sursilvains, *ôl dyat* [3] dans les patois de la Haute-Engadine, (*occhio*) *pollino* dans des patois italiens limitrophes du domaine rétoroman, pour ne citer que quelques dénominations enregistrées par l'*Atlas* (carte 323) et celles que j'ai recueillies moi-même. Il est évident que ces désignations sont nées par imitation, si ce n'est par emprunt, ce qui est une forme particulière de l'imitation. La faculté créatrice des parlers populaires n'est pas illimitée ; pourquoi chercher un terme approprié pour « le cor au pied » si le voisin vous dit que c'est « un œil » (« un occhiolino », m'expliquait un patoisant du nord du Piémont) ? Telle métaphore qui a l'air fort hardie et fort originale n'est que le calque de l'esprit du voisin. Cependant pour ce qui concerne l'exemple cité il se manifeste un certain esprit d'indépendance dans le fait qu'on n'adopte que l'idée génératrice de l'image (l'œil) et qu'on varie le déterminant (« œil de perdrix », « œil de pie », « œil de poule », « œil de chat ») ou la forme du déterminant (*agassin*, *agasson*, *pollino*) : on se passe le flambeau pour allumer des lumières de couleur différente. L'image de l'œil était peut-être imminente, elle n'était pas la seule possible, puisque en Wallonie et en Suisse on a remplacé, indépendamment à ce qu'il semble, *œil d'agace* par *nid d'agace*, provoqué sans doute par la fréquence de l'article indéfini dans *un œil d'agace* [4].

Ces observations s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux conflits homonymiques. Si le parler A résout le conflit m u l g e r e - m o l e r e [5] par *traire*, il y a beaucoup de chance pour que le parler B en fasse de même, ou remplace

---

1. Cp. des exemples analogues, *Abeille*, p. 240 et suiv. et *passim*. On en trouvera une riche récolte dans Merian, *Die französischen Namen des Regenbogens* (Diss. de Bâle ; Halle, 1914) et dans Gamillscheg et Spitzer, *Die Bezeichnungen der « Klette » im Galloromanischen* (Halle, 1915 ; cf. *Romania*, XLIV, 274).

2. Transformation populaire d'*agaccino*, type piémontais qui sans doute remonte, comme le type franco-provençal et méridional *agacin*, à *occhio agaccino*.

3. *ol dyat* dans la Haute Engadine semble être sorti de *il dyatsla* des patois soussilvains limitrophes (Bergün, Oberhalbstein, Schams), forme qu'on n'a pas comprise. Notez que l'œil de chat, par sa pupille en forme de fente, ne ressemble pas du tout à un « œil de perdrix ».

4. Cp. œil-yeux : *i-i* dans le domaine picardo-wallon (*Atlas*, carte 932).

5. Voir Gilliéron et Roques, *Etudes de géographie linguistique*.

traire par un autre mot de même signification, *tirer* p. ex. qui, dans le Sud-Ouest, semble avoir cédé le pas à *tirer le lait* parce qu'il y avait *tirer* « jeter ». Les suites d'un conflit homonymique peuvent se faire sentir dans un endroit où le conflit ne s'est jamais produit. Le point 294 où wespa et apis n'aboutissent pas au même résultat phonétique, peut avoir *op* (< wespa) = « abeille » par répercussion de l'aire wallonne voisine où les résultats phonétiques de wespa et d'apis pl. coïncident (*wes*, *was*) et par suite font confondre les noms de l'abeille et de la guêpe [1]. La déférence vis-à-vis d'un parler voisin va jusqu'à copier sottement des substitutions linguistiques parfaitement justifiées chez le voisin, mais contraires au bon sens dans le parler qui en subit l'influence : le point wallon B (190) remplace *mouchette* « moucheron » par *mouche*, parce que les points contigus A (191) et C (184) font *mouche* « abeille » de *mouchette* « abeille » (p. 129-130). C'est par l'influence que les parlers exercent les uns sur les autres et notamment par la dépendance de certains centres directeurs, que M. G. explique très finement ce qu'il appelle la substitution bilatérale : *épi* et *épine*, coïncidant par suite de la chute de l'*n* intervocalique en Gascogne, sont remplacés l'un par *cabelh*, l'autre par *broc* [2]. Ces solutions (remplacement d'*épi* — remplacement d'*épine*) proposées par deux parlers différents ont été toutes deux adoptées par toute la communauté linguistique que constituent les parlers gascons, bien qu'une seule eût suffi à résoudre le conflit. A la solidarité dans l'état pathologique succède une solidarité dans l'état thérapeutique (double éviction partout) [3].

On peut enfin considérer au point de vue des échanges entre les différents parlers l'étymologie populaire. La fréquence de celle-ci ne s'expliquerait-elle pas en partie par le fait que la curiosité et l'esprit de critique s'exercent de préférence sur le bien du voisin ? *tais-chien* du centre de la France (carte 133 BLAIREAU) ne serait-il pas né de *tais* parce que les patois qui possédaient ce mot analysaient en *tais* + *son* le *taisson* du nord de la France [4] ? Dans d'autres cas c'est l'esprit critique d'un certain milieu qui réagit contre la conception d'une autre classe sociale : l'épervier, pour le chasseur, est *le bon oiseau* ; pour le paysan, c'est l'oiseau qui vole les poules, donc « le vilain oiseau » (*putoẓi* au point 70, *kwreloẓe* « mauvais oiseau » au point 989 de l'*Atlas*, carte 473 [5]).

Quels sont les parlers qui exercent le plus d'influence ? Ceux évidemment qu'on croit supérieurs parce qu'ils représentent une civilisation qu'on tient pour plus élevée. Voilà comment s'explique l'action des centres directeurs, la formation des dialectes et des limites dialectales. M. G. fait remarquer juste-

1. *Abeille*, p. 34. Cp. pour un cas semblable, p. 49.
2. Je simplifie le problème pour faire ressortir le principe.
3. *Abeille*, p. 76.
4. La limite actuelle entre *blaireau* et *tais* reproduit l'ancienne limite entre *taisson* et *tais*.
5. *Abeille*, p. 109.

ment qu'aujourd'hui l'influence des centres directeurs régionaux est bien moindre qu'autrefois. C'est le centre des centres, le détenteur de la langue littéraire, Paris, qui est devenu le grand fournisseur de mots des parlers en détresse. M. G., par une vue originale, va jusqu'à affirmer que, sans le secours de la langue littéraire, les parlers, délaissés par l'élite régionale n'auraient pas réussi à se tirer des embarras lexicaux où les mettaient leurs lois de transformation phonétique et que c'est une des raisons pour lesquelles ils vont disparaître (p. 58-59).

Nous sommes loin de la conception ingénue qui voit dans les patois actuels les dépositaires d'une tradition latine indigène. L'étude des faits d'ordre psychologique et biologique y contredit aussi formellement que l'étude des faits phonétiques.

5° Nous avons cherché à exposer les idées fondamentales du livre et ses principaux résultats. Reste à montrer le chemin par lequel l'auteur y est arrivé. La méthode de M. G. repose entièrement sur la grande œuvre que nous lui devons : l'*Atlas linguistique de la France*. C'est cette œuvre admirable qui lui permet de sortir du domaine des possibilités pour entrer dans celui des probabilités quand il traite des problèmes de biologie ou de psychologie linguistique. Le calcul des probabilités appliqué à la géographie linguistique telle que l'entend M. G. peut être réduit à deux faits très simples : la coïncidence des aires de deux phénomènes linguistiques — la solidarité géographique.

Épi et *épine* ont disparu dans le sud-ouest de la France ; l'aire de leur disparition coïncide avec l'aire de la chute de l'*n* intervocalique ; la disparition d'*épi* et d'*épine* est donc en connexion avec la chute de l'*n* intervocalique : *épi* et *épine* ont été abandonnés parce qu'ils coïncident phonétiquement (coïncidence de deux aires).

La carte ABEILLE de l'*Atlas linguistique* présente aux points A (191) et C (184) la forme *mouche* et ce sont les seuls points de la Wallonie où l'abeille s'appelle *mouche* tout court. Le point B (190) intermédiaire entre A et C appelle le moucheron *la mouche* et c'est le seul endroit de toute la Gaule romane où le moucheron porte le nom de *mouche*. Donc il y a connexion entre *mouche* « abeille » des points A et C et *mouche* « moucheron » du point B : *mouche* « abeille » est une « dédiminutivisation » de *mouchette* « abeille », qui a entraîné la dédiminutivisation de *mouchette* « moucheron » [1] (solidarité géographique).

L'application de cette façon de raisonner, inutile de le dire, est infiniment plus compliquée que ne le font voir les deux exemples que j'ai choisis. Il ne s'agit pas seulement de découper deux aires similaires et de les appliquer l'une sur l'autre ; il faut en considérer la forme et la distribution, il faut tenir compte des faits secondaires qui peuvent cacher des coïncidences originaires,

1. *Abeille*, p. 129-130.

il faut évaluer la possibilité du croisement de deux ou plusieurs conflits simultanés ou successifs. Il ne suffit pas de parler de solidarité géographique quand deux phénomènes linguistiques se passent à proximité ; il faut examiner leur acte d'origine, peser leur imminence, établir leur filiation.

Quant à l'application de la méthode des sciences exactes à la linguistique, M. G. ne distingue peut-être pas assez entre les faits et les explications des faits. On peut évaluer mathématiquement la probabilité que deux faits sont en connexion l'un avec l'autre, mais peut-on mesurer la probabilité de l'explication qui cherche à rendre compte de cette connexion ?

M. G. applique la méthode géographique avec une rigueur que personne n'a soupçonnée avant lui. Il est possible de mettre en doute certains résultats particuliers de son livre, il est difficile d'expliquer d'une façon aussi parfaite la complexité des faits que seul il était capable de voir. Peut-être a-t-il quelquefois une confiance trop grande dans la rigueur mathématique de ses déductions ; il n'en reste pas moins que la force persuasive de son raisonnement réside dans cette admirable logique qui ne se contente jamais d'une affirmation vague et qui élimine tous les à peu près ; personne n'a jamais eu une intuition aussi profonde de la vie intime de la langue, intuition basée sur une expérience de quarante ans passés à pénétrer les secrets des parlers populaires de la France. « On nous permettra d'exprimer notre étonnement que les romanistes, dit M. G., paraissent trouver naturelles des choses qui nous paraissent si extraordinaires [1] » ; voilà le secret de l'originalité de l'œuvre de M. G., dont on n'a pas encore assez reconnu l'importance. L'isolement scientifique dans lequel vit le maître, a ses dangers ; mais puisque c'est cet isolement qui lui a permis d'ouvrir de nouveaux horizons à la science, qui oserait lui en faire un grief ? Il faut en dire autant de son style plein de force et d'imagination qui reflète une pensée trop vigoureusement originale pour ne pas être quelquefois un peu énigmatique, mais qui saisit le lecteur et le force à réfléchir.

II

Essette-mouchette DANS L'EST DU DOMAINE GALLO-ROMAN [2]

Voici la répartition des désignations de l'abeille dans l'Est du domaine gallo-roman : deux aires de *mouchette* (en Lorraine et dans le Valais) séparées par une aire *essette* du Jura bernois et une aire apis du canton de Fribourg et du Pays d'Enhaut (Vaud), quelques *abeille* sur le pourtour de ce

1. *Abeille*, p. 264.
2. J'entends par ce terme un peu vague le domaine des patois lorrains, vosgiens, comtois et suisses, au besoin le territoire adjacent de la Champagne, de la Bourgogne et de la Savoie.

domaine, le tout bordé de *mouche à miel* dans la partie nord, d'*aveille* et *aville* dans la partie sud.

M. G. reconstitue une ancienne aire cohérente de *mouchette*, qui aurait bordé *essette* et apis à l'ouest, explique *essette* par *es-ep* (cp. *mouchette* ← *mouche-ep*) et voit dans *mouchette* une contrefaçon d'*essette*.

Il y aurait donc eu dans le domaine lorrain-comtois-suisse [1] au moins quatre couches successives : apes [2] → *es-ep* → *essette* → *mouchette*, auxquelles se serait superposée, — dans la partie méridionale au moins — une cinquième : *aveille, aville* [3].

Il y a, je crois, des arguments sérieux à opposer à cette façon de voir. *Essette*, selon M. G., aurait eu autrefois une aire assez étendue, allant au moins de la Lorraine au Jura bernois, contournant peut-être l'aire fribourgeoise d'apis, pour rejoindre l'aire actuelle de *mouchette* dans le Valais. Or, nous n'avons aucun exemple d'*essette* ni ancien ni moderne en Lorraine, quoique les documents linguistiques n'y fassent pas défaut ; nous le trouvons par contre dans le Jura bernois dès la première moitié du XVe siècle. Voici les exemples dont je dois la communication à l'obligeance de M. Gauchat :

...qu'il ly ait à Courtedoubz cinq choses ou Monseigneur de Basle, qui est vouhay, n'y ait aulcung droit ne raison, c'est assavoir, en vaissaculx (corr. *vaisseaulx*) *d'axate de tron...* (1438, copie vidimée de 1512), Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, V, 353.

...de querir essattes et en faire leur proffit... (1482, copie vidimée de 1658), *ib.*, V, 559.

... luy avoit prins aissattes (1589), Arch. Berne, I, 28.

Mouchette par contre est attesté dès le XIVe siècle en Lorraine (Psautier de Metz) [4] et doit avoir été dès cette époque le mot courant en Bourgogne [5].

---

1. Pour le Valais, M. G. n'admet un *essette* antérieur qu'avec hésitation (p. 171).

2. Pluriel introduit au singulier.

3. Cette couche, disons-le en passant, comprend en outre le Piémont (*avəlta, aviya*) et s'étend au nord du Pô jusqu'aux sources du Tessin, le canton du Tessin y appartenant entièrement. Le type tessinois est (*a*)*viga* ou plus souvent *avić*, forme du pluriel appliquée au singulier. Toutes ces formes se sont superposées à apis (*faf*), presque partout remplacé par le pluriel (*avi* > *aiv* > *ew*) ou par des formes refaites sur le pluriel (*avia*).

4. On trouve même dans Godefroy un exemple lorrain de la fin du XIIIe siècle au mot *troigh*.

5. Voir les exemples cités par Godefroy sous *mouchete, mouchote, geton*. Compl. au mot *rusche*. — Haillant, *Essai sur un patois vosgien*, p. 398, cite au mot *mouchotte* : *les ditz frères prendront gectons de mouchettes sans a icelles en rien rendre* (*Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, VII, 9, année 1372). Ce recueil, malheureusement, n'est pas à ma disposition.

Notons en passant que la Bourgogne qui, aujourd'hui encore, possède *mouche* avec l'acception d' « essaim » ou de « ruche » (cp. *Atlas*, carte 482 ESSAIM point 4, carte 1174 RUCHE point 5 ; Duchon, *Bourbonnais* : *moutse* ou *mouche* « ruche ») dit *mouchette* « essaim » dès le XIVe siècle (cp. Godefroy

Est-ce un hasard si les anciens exemples localisables d'*essette* et de *mouchette* « abeille » se trouvent justement sur les territoires ou aux environs des territoires qui ont aujourd'hui *essette* et *mouchette* ? Dans l'Est, la répartition actuelle de ces deux mots se dessine, je crois, dès le XVe siècle ; l'aire de *mouchette*, plus étendue qu'aujourd'hui, remonte même à une époque plus ancienne. Ne faut-il pas en conclure que *mouchette* a recouvert *es*, non pas *essette* ? *Vaissels d'ays alias moichotes*, dit Hug. Belverne (Arch. Côte-d'Or), année 1444 [1].

Notre hypothèse est confirmée par la présence d'*esier*, *eserier* « rucher » en Franche-Comté. C'est la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* que révèle l'*Atlas linguistique* (carte 1174 RUCHER). Elle s'appuie sur *essette* « abeille » du Jura bernois ; *es* fribourgeois, *essette* bernois et *esier*, *eserier* comtois ne formeraient-ils pas une unité qui témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'apis dans cette partie du domaine gallo-roman ?

D'autre part, si vraiment une aire *essette* a existé dès la première moitié du XVe et une aire *mouchette* dès le XIVe siècle, cet *essette* ne peut pas être né d'*es* + *ep*, ni ce *mouchette* en être une imitation ; car M. G. lui-même [2] ne voudra pas faire remonter aussi loin dans le passé un « accident » qui supposerait que la fortune d'*ep*, sorti du conflit de vespa et apis dans le nord-est de la France, fût faite à une époque bien trop ancienne. Force est d'admettre, si j'interprète bien les textes, que *mouchette* est né spontanément ; les choses (je parle toujours de l'est de la France, non pas de la Wallonie) se seraient passées, dans ce cas, à peu près de la façon suivante : *mouche*, expression générale pour toutes sortes d'insectes diptères et comprenant dès les origines de la langue les mouches piquantes [3], est le substitut naturel d'*es* défaillant (cp. pecus, bestia remplaçant ovis). Il a le désavantage de ne pas distinguer la mouche utile, l'abeille, des mouches inutiles ou nuisibles. Il s'ensuit la création d'expressions plus claires, telles que *mouche à miel*, attesté dans un manuscrit de l'*Évangile des femmes* que M. Constans attribue au XIIIe siècle [4].

---

aux mots MOUCHETE, MOUCHOTE, Chambure, *Morvan* au mot *Móche*). — L'*Atlas* donne en outre MOUCHE = « ruche » aux points 405 et 505 (Indre) ; l'évolution sémantique « abeille » → « essaim », de même que celle d'« essaim » → « ruche », se retrouve à différentes époques et dans différentes langues.

1. Godefroy, MOUCHOTE.

2. Cp. *Abeille*, p. 132.

3. Le français *mouche*, dans son acception générale, est intraduisible en allemand ; un jeune homme de Weismes (près du point 191 de l'*Atlas*), auquel je dois des renseignements sur la terminologie de l'apiculture, applique la conception de son patois français à l'allemand en m'expliquant : « Es gibt vielerlei Arten Bienen, die Bienen, die im Zimmer herumfliegen, die Bienen, die die Kühe stechen, etc. »

4. Cf. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 24 et 28. Il y aurait lieu d'examiner si le manuscrit en question est vraiment aussi ancien que le veut M. Constans. Pour des exemples de *mouche à miel* appartenant au XVe siècle, voyez Littré ESSAIM et ESSAIMER.

Un deuxième procédé essayé par d'autres parlers, mais qui n'a réussi qu'aux patois lorrains-comtois-bourguignons et valaisans [1] consistait à désigner la mouche utile par le diminutif *mouchette* employé caritativement ; *mouchette* « abeille » est entré en conflit avec *mouchette* « moucheron » et l'a chassé, ce dernier ayant eu moins de peine qu'*es* à trouver un substitut. *Essette*, caritatif d'*es*, imite probablement *mouchette*, dont l'aire l'entoure.

Évidemment M. G. n'est pas sans avoir examiné la possibilité de cette interprétation qui se présente le plus naturellement à l'esprit. Pourquoi l'a-t-il écartée ? C'est d'abord parce qu'il a plus de confiance dans les constatations de la géographie linguistique et dans ses déductions que dans les textes. Or les exemples de *mouchette* cités par Godefroy sont en effet peu nombreux et il importerait de les compléter, ce qui ne devrait pas être trop difficile à quelqu'un qui eût à sa disposition une bonne bibliothèque, vu l'ancienneté et l'importance de l'apiculture et la place qui lui est faite dans les chartes et coutumiers ; toutefois il n'y a pas que Brunetto Latini, que cite M. G., il y a des exemples tirés de chartes dûment localisées [2].

Si, ensuite, M. G. n'admet pas la création spontanée de *mouchette* « abeille », c'est que « *mouchette* ne s'impose nullement comme successeur direct et immédiat de apis, si « abeille » devait, ici [dans l'Est] comme dans le Nord, se déraciner ; ce n'est pas à *mouchette* que la langue devait logiquement recourir, l' « abeille » n'étant pas une petite mouche, un diminutif de la mouche, mais, au contraire, une plus grosse mouche » (p. 168). *Mouchette* « abeille », dit-il autre part, ne pouvait pas naître parce qu'il y avait *mouchette* « moucheron ». Je répondrai par une question : pourquoi la langue qui ne tolérait pas un *mouchette* né spontanément ne s'est-elle pas défaite de *mouchette*, né par accident ? Pourquoi n'a-t-elle dédiminutivisé *mouchette* en *mouche*, selon l'explication de M. G., que là où *mouchette* « moucheron » continuant à vivre lui rappelait son absurdité entomologique ?

Mais ce n'est pas seulement au diminutif *mouchette* « abeille » que M. G. en veut, c'est en général à tous les diminutifs qui désignent l'abeille. Ces diminutifs ne peuvent être qu'accidentels, parce que « l'abeille » n'a pas pu devenir une « petite abeille », que « petite abeille » est un non-sens (p. 294). Or, je constate que toutes les langues romanes ont formé des diminutifs (caritatifs) d'« abeille » (port. *abelhinha*, espagn. *abejica*, *abejuela*, it. *pecchiolino*, roum. *albiniță*). Je n'attribue pas à ce fait une grande importance parce que je ne connais ni la sphère d'emploi, ni la valeur affective, ni la vitalité de ces mots ; ils sont probablement d'essence purement littéraire [3]. Par contre je connais

1. L'âge de *mouchette* valaisan reste à déterminer.

2. La localisation d'un *mouchette* ancien n'ayant plus le caractère d'un substitut occasionnel permet d'éliminer l'argument que M. G. tire (p. 134) de l'absurdité d'une succession apis → *mouchette* → apis → *mouchette*.

3. Le rhétoroman *aviul*, *aviòl* (le premier sorti du pluriel) n'a probablement jamais eu de valeur diminutive. *aviòlin* (Pallioppi) doit être une création littéraire. Cp. Mistral, *abiheto*, *abihouno*, etc.

[illegible] diminutifs de mon patois bernois, qui sont : *es Beii* (*beyi*), *es* [illegible] (*[illegible]*), *es* [illegible] (*[illegible]*), *es Humeli* (*humali*), « une abeille », « une guêpe », « un frelon », « un bourdon ». Pour les trois premiers, dont [illegible] est sans doute *Beii*, le sentiment de la diminutivité (ou caritativité) est complètement perdu, si bien qu'on forme de nouveau *es Beieli* [1], employé surtout en parlant aux enfants (*es Wäspeli* par contre paraîtrait [illegible]), dans *Humeli* je sens très bien la diminutivité [2] et la caritativité : « [illegible] la gentille petite bête » comme *Beieli*, comme *apicula*, d'après les observations [illegible] que M. G. fait p. 18 et suiv. sur la logique de la diminution. On ne peut pas, je crois, nier l'imminence des diminutifs (caritatifs) désignant l'« abeille », ne fût-ce que dans le langage des enfants ; pourquoi la langue en détresse ne s'en servirait-elle pas en les soustrayant à une sphère d'emploi restreinte et en leur faisant perdre leur diminutivité (ou caritativité)?

Pour rendre [illegible] plus vraisemblable, M. G. allègue ces faits par[illegible] existe en Lorraine puisqu'il y a *assette* « cheville de fer [illegible] » et qu'[illegible] « cheville » est le successeur d'*es* « abeille » [illegible] en forme d'[illegible]. Quelque séduisante [illegible] reste une hypothèse aussi longtemps qu'*assette* [illegible] Les arguments que M. G. tire de *ars* [illegible] Lorraine ce dernier n'apparaît [illegible] ne me semblent [illegible] proposée par l'auteur. [illegible] Quant au sort de *apier* [illegible] pense l'auteur au sort d'*ep* ? [illegible] France on ne sent [illegible] au mot sur [illegible] existe plus nulle part en [illegible] de la [illegible] faits d'[illegible] que [illegible] [illegible] par la même

[illegible]

artifice de style qui lui fait dire *primevère* et *renouveau* à côté de *printemps*, *abeille* et *avette* à côté de *mouche* et *mouche à miel*.

K. JABERG.

JACQUES DE BUGNIN, **Le Congié pris du siècle séculier**, poème du XVe siècle publié avec une introduction par Arthur PIAGET (fasc. VI du « Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel) ; Paris et Neuchâtel, Attinger frères, 1916 ; in-8°, 93 pages.

Jacques de Bugnin est le premier poète romand, dont l'œuvre se soit conservée. A ce titre déjà son *Congié*, dont il n'existe pas moins de huit éditions anciennes, méritait d'être remis au jour. M. A. Piaget s'est acquitté de cette tâche avec un soin digne de tout éloge et avec sa complétence accoutumée. Après avoir analysé les notices consacrées par les historiens de la littérature romande à Bugnin et à son œuvre et écarté définitivement la figure légendaire du « troubadour des Alpes » Girard Chalama ou Chalamala, fou du comte Pierre de Gruyère, dans lequel le doyen Bridel prétendait avoir découvert l'ancêtre de la littérature romande, tout en avouant que les poèmes de Chalama avaient disparu dans un grand incendie en 1493, M. Piaget reconstruit, à l'aide de documents en partie inédits, la vie du modeste auteur du *Congié*. Jacques de Bugnin, nommé aussi, probablement du nom de sa mère, Borellier, Boralley ou Borelly, est natif de Lausanne ; en 1462, il est chapelain de la cathédrale, curé de Saint-Martin de Vaud, près d'Oron-le-Châtel (canton de Fribourg, district de la Veveyse). En 1476, il est nommé temporairement official et vicaire spirituel et temporel en l'absence de Dominique de Borceriis, vicaire général de Julien de la Rovère, évêque de Lausanne, le futur pape Jules II. En 1476, Jacques de Bugnin cède à son neveu Pierre Borellier, prêtre de l'église de Lausanne, la jouissance de tous ses biens et fait prévoir, dans l'acte que M. Piaget publie, son intention de se rendre en pèlerinage à Rome et d'entrer dans un monastère. Il semble en effet avoir séjourné à Rome en 1476 et se retire dans l'abbaye de Thamié, en Savoie, où il achève le 3 juillet 1480 son « Congié pris du siècle séculier ». En prenant congé du monde, Jacques de Bugnin a voulu léguer à « toutes gens qui ce traicté liront » le fruit de ses méditations et de ses expériences. Afin de donner à cet enseignement une forme accessible aux humbles, il a composé un recueil de proverbes « sans les mectre par monseaulx comme gerbes », mais en les groupant « par deux vers comme fleurs speciales Que sordissent de bien excellans herbes Pour parfaire choses medicinalles ». Le parfum qu'exhalent ces fleurs n'est ni capiteux ni très subtil, mais de ces vers que le modeste auteur recommande à l'indulgence des « entendans et

---

les ruches. Il se compose de plusieurs bancs de ruches, placés l'un derrière l'autre.

maistres de facture » se dégage une morale saine, prudente, ennemie de tout excès, cherchant en toute chose un juste milieu, une honnête « moyenneté » :

Ne soyes trop fol ne trop saige,
Tien le moyen en ton usaige.

M. Piaget caractérise avec finesse la « sagesse humaine, voire même mondaine » de Jacques de Bugnin, dont l'enseignement repose sur « une grande expérience de la vie sociale ». Nous trouvons en effet dans ces vers plus d'une réflexion pénétrante :

Ou rayson estre ne vouldroyt
Point ne fault alleguer le droyt.
Que vault avoir grant dignité
Et mescognoistre humanité ?
Que vault science ne praticque
S'on les conduyt par voye inique ?

Sur le texte même, il n'y a rien à dire, étant donné le soin avec lequel il est établi. Les vers sont ceux d'un amateur, surtout dans la courte introduction et les derniers vers du poème, où Jacques de Bugnin cherche à hausser maladroitement son style et à imiter les élégances des rhétoriqueurs [1].

Une intéressante notice bibliographique, qu'ornent quelques reproductions en fac-similé de bois et du texte des éditions anciennes du *Congié*, complète utilement cette intéressante publication.

F. Ed. SCHNEEGANS.

---

1. V. 40 corr. *recuillis* ou *recuilli* pour *recuillir*. Les vers 53-60 dont le sens nous échappe semblent être altérés.

PÉRIODIQUES

NEOPHILOLOGUS, driemaandeliks tijdschrift voor de wetenschappelike beoefening van levende vreemde talen en van haar letterkunde, onder Redaktie van Prof. Dr J. J. A. A. Frantzen, Prof. Dr J. J. Salverda de Grave, Prof. J. H. Scholte, Dr K. Sneyders de Vogel, Prof. Dr A. E. H. Swaen ; sekretaris der Redaktie K. R. Gallas ; Groningen, J.-B. Wolters ; in-8°, 4 fascicules de 80 pages par an.

Nous n'avons pas pu exprimer à la nouvelle revue de nos confrères néerlandais nos souhaits de bienvenue et voici que déjà le 5e volume commence à paraître. Nous pouvons du moins nous réjouir de la qualité de ce périodique dont la *Romania* signalera régulièrement au moins les articles relatifs aux langues et littératures romanes anciennes. La revue publie des articles en hollandais, français, anglais ou allemand ; elle donne dans chaque fascicule des comptes rendus d'ouvrages et des sommaires de revues.

T. I (1915-16). — P. 1-18. J.-J. Salverda de Grave, *Observations sur le texte de la Chanson de Guillaume* (à suivre). — P. 51-2. Compte rendu par M. Frantzen de G. Reichert, *Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik*. — P. 74. K. Sneyders de Vogel, Sur *Tristan ménestrel*, v. 203-4 (cf. *Romania*, XXXV, 504) : propose de lire en rime *abache* : *en la plache*. — Le même, *Les ballades en jargon du manuscrit de Stockholm*. L'étude des rimes montre que la ballade III qui présente *-ie* pour *-iee* ne peut pas être de Villon. — P. 81-7. K. Sneyders de Vogel, *Tristan et Iseut d'après les publications récentes*. Exposé des thèses de MM. Bédier, Golther, Loth et Mlle Schœpperlé. — P. 101-3. B. H. J. Weerenbeck, *Le gérondif français avec sujet sous-entendu*. Marque la valeur impersonnelle de cette forme. — P. 153-5. Compte rendu par S. de G. de L. Foulet, *Le Roman de Renard* : « Livre magistral, profondément français par l'élégance de la forme mise au service d'une méthode rigoureuse et d'une grande sûreté d'information. » Réserves sur la date de la branche II. — P. 181-92. J.-J. Salverda de Grave, *Observations sur le texte de la Chanson de Guillaume* (suite et fin). M. S. de G. étudie successivement : 1° l'unité du texte, qu'il défend contre les arguments de Suchier, Rechnitz, de MM. Weeks et Schuwerack ; 2° l'éta-

blissement du texte critique : « Aucune méthode vraiment scientifique ne nous permet de ramener le texte de la *Chanson de Guillaume* à une forme plus ancienne », en particulier les restitutions de Suchier ou de Rechnitz ne tiennent pas compte de l'existence certaine chez l'auteur de formes différentes du même mot, d'assonances imparfaites, de mélanges linguistiques et d'hésitations métriques dus sans doute au fait qu'il était un anglo-normand s'efforçant d'écrire la langue littéraire ; 3° les refrains : ils ne peuvent pas servir à fixer la chronologie du récit, il semble qu'ils soient des ornements destinés à donner une apparence d'historicité ; il pourrait y avoir là une imitation des récits de croisade ; M. S. de G. présente sur la façon dont les refrains sont enchâssés dans le récit des remarques aussi ingénieuses que précises et y voit de petites phrases mélodiques utiles pour rompre la monotonie des laisses ; 4° la prétendue interpolation anglo-normande des vv. 1704-28 qui se déceleraît par la rime de *a* avec *ā* : cette rime se rencontre ailleurs dans le poème et le contenu de ces vers est nécessaire au récit. Conclusion « les études ultérieures sur la *Chanson de Guillaume* devront s'appuyer, non pas sur un des deux textes *critiques* [de Rechnitz ou Suchier], mais sur le manuscrit tel qu'il a été imprimé par M. Baist ». — P. 224-5. C. de Boer, *Un cas de critique de texte*. Dans Wace, *Rou*, 1073-4, le ms. donne

Veient *lor* felunie, veient *lor* cruelté
Des Normanz e de Rou, etc.

M. Andresen a corrigé *lor* en *la* ; la correction n'est pas indispensable, et en principe elle est illégitime. — P. 306-8. Compte rendu par S. de G. de J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales*, *I*.

— T. II (1916-17). — P. 166-7. J. J. Salverda de Grave, *L'origine des chansons de geste*. A propos de l'article de M. Wilmotte, *Une nouvelle théorie sur l'origine des chansons de geste* (*Revue historique*, CXX), M. S. de G. indique qu'il a soutenu récemment des idées analogues sur les formes latines antérieures de la matière épique. — P. 67-70. Compte rendu très élogieux par M. E. A. Boulan de Thieme, *Essai sur l'histoire du vers français* (cf. *Romania*, XLV, 607). — P. 70. Compte rendu par M. K. Sneyders de Vogel de E. Levi, *Vocabolorio etimologico della lingua italiana* (graves critiques). — P. 92-99. A. Jeanroy, *Les débuts de la poésie lyrique courtoise : les premières théories et les premiers modèles*. Étude des théories et des procédés surtout de Peire d'Auvergne. — P. 145-6. S. de G., *Sur l'évolution de ç prépalatal latin en français*. *Ts* français n'est pas antérieur à *ts*. — P. 146-7. S. de G., *A propos de « galimatias »*. Albert le Grand a employé dans son *Speculum astronomicum* une forme garrimantia, calque plaisant de necromantia, geomantia, etc., et on a voulu voir (Eitrem, dans *Zs. f. r. Phil.*, XXXIII, 357) dans cette forme l'origine de *galimatias* ; M. S. de G. pense que cette déformation occasionnelle, si elle pourrait à la rigueur expliquer le seul mot *galimatias*, ne saurait rendre compte du procédé même de formation avec le

préfixe *gali-*, *cali-*, dont on ne peut séparer *galimatias*; il serait plus naturel de voir dans la forme créée par Albert le Grand une preuve de la préexistence du préfixe *gali-*, *cali-*. — P. 147-8. A. Kolsen, *Eine cobla des trobadors Savaric de Mauléon*. Edition, commentaire et traduction des 8 vers de cette *cobla* isolée (Bartsch, 432, 1 ; ms. *H*, 55). — P. 148-50. C. de Boer, *Note sur* Erec *45-48*. Discussion d'une des différences entre *Erec* et *Geraint*. — P. 223. A. Sunier, signale l'emploi de *précieuses* dans Charles d'Orléans, rondeau 105, mais Littré l'avait déjà fait. — P. 248-58. K. Sneyders de Vogel, *Verbes pronominaux*. Bref essai sur l'origine et le développement de ces formes. P. 250, les tours tels que *Cela vaut fait*, etc., ne sauraient être considérés comme de simples équivalents du passif avec *être* ; p. 257, les règles données pour limiter l'emploi du pronominal avec valeur passive sont trop strictes. — P. 258-61. H. C. Brouwer, *La question du* si *dit « concessif »*. *Si*, dans des phrases telles que *Si vous êtes son frère, moi, je suis son ami*, n'est pas vraiment concessif, mais conditionnel, et a la valeur de *s'il est vrai que* ou plutôt *si je concède que*.

— T. III (1917-18). — P. 1-7. L. Bouman, *La diphtongaison des voyelles accentuées libres en vieux français*. Article intéressant qui met bien en lumière l'importance du déplacement d'accent d'un élément à l'autre des diphtongues. Les voyelles, allongées sous l'influence de l'accent, puis perçues comme dédoublées, deviennent, suivant qu'elles sont ouvertes ou fermées, des diphtongues croissantes (*ẹ́* > *ẹ́ẹ́*, *ọ́* > *ọ́ọ́*) ou décroissantes (*ẹ́* > *ẹ́ẹ́*, *ọ́* > *ọ́ọ́*) ; l'élément non accentué se différencie jusqu'à la limite (*ẹ́ẹ́* > *íẹ́*, *ọ́ọ́* > *úọ́*, etc.) ; cette limite atteinte, la différenciation ne peut continuer que par le changement de l'élément primitivement accentué, l'accent se porte alors sur l'élément d'abord non accentué désormais fixé à sa limite de fermeture p. ex. et c'est l'autre élément qui varie (*ẹ́ẹ* > *ẹ́i* > *ẹ́i* > *ẹ́i* > *ọ́i*, etc.). Les lignes sur l'assimilation qui succède à la différenciation parvenue à son maximum sont beaucoup moins précises. Dans l'ensemble les faits sont un peu simplifiés, comme le remarquera M. S. de G. dans le même tome, p. 161, et cela ôte beaucoup de la rigueur de la formule de M. B. : « En français l'évolution des voyelles accentuées libres a été spontanée, constante et absolument homogène. » — P. 7-10. K. Sneyders de Vogel, *Une Passion du XIVe siècle*. Nous donnons ci-dessous (*Chronique*) la liste d'un certain nombre de mss. français récemment signalés à la Bibliothèque Palatine à Rome comme provenant de la Bibliothèque de Heidelberg. M. Sn. de V. marque l'importance de l'un d'entre eux, le ms. latin 1909, de la première moitié du XIVe siècle, contenant le texte à peu près complet d'une *Passion*, qui appartient au groupe des *Passions* traitant seulement des événements à partir du repas de Jésus chez Simon, comme la *Passion d'Autun*, avec laquelle la *Passion du Palatinus* présente de notables ressemblances. M. Sn. de V. parle de *vers* « qui n'appartiennent pas aux rôles des personnages et qui ne sont que des indications scéniques... dans *le Garçon et l'Aveugle* » ; n'y a-t-il pas là une

confusion, p. ê. avec *Courtois d'Arras* ? — P. 64-9. Compte rendu par J. J. Salverda de Grave, de C. Appel, *Bernart von Ventadorn* (Halle, 1915). — P. 69-74. Compte rendu par le même de Gertrud Wacker, *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache* (thèse de Berlin, 1916). M. S. de G. insiste sur l'idée de la coexistence possible de deux prononciations ou de deux variantes morphologiques en un même point. Nous reviendrons sur ce compte rendu en même temps que sur la thèse de Mlle W. qui paraît intéressante. — P. 81-9. C. de Boer, *La mort d'Hector*, fragment *du XIVe siècle d'après l'Iliade latine*. Texte de 346 vers édité d'après deux mss. de l'*Ovide moralisé* qui contient ce fragment, ainsi que d'autres empruntés à l'*Iliade latine*, dans la traduction moralisée du XIIe livre des *Métamorphoses*. C'est un des caractères intéressants de l'*Ovide moralisé* que ce recours à Homère, même sous la forme de l'*Iliade latine*, au lieu de Darès et Dictys. — P. 122-9. H. Sparnaay, *Ueber die Laudinefigur*. Sépare nettement le thème de la Veuve de celui de la Fontaine. — P. 156-7. K. Sneyders de Vogel, *Nasci*. Un ex. dans saint Jérôme, *Ep.* 22, c. 29, 6, de *quod nascitur* au sens de « ce qui est naturel ». — P. 161-7. J. J. Salverda de Grave. *La diphtongaison des voyelles libres accentuées en français*. L'article de M. Bouman signalé plus haut est le point de départ de très utiles et très fines remarques de M. S. de Gr. qui accepte bien le principe de l'exposé de M. B., la différenciation par modification de l'élément non accentué, mais substitue à l'hypothèse du déplacement nécessaire d'accentuation, proposée par M. B., les propositions suivantes : « 1° A partir d'un certain moment l'accentuation dans les diphtongues s'est fixée et n'obéit plus à la fluctuation conditionnée par la tendance à la dissimilation, et 2° en français, les deux accentuations, croissante et décroissante, survivent, la première plus générale, la seconde restreinte à certaines positions phonétiques, à certains milieux et à certains dialectes. » — P. 167-74. J. H. Kool, *Le problème Erec-Geraint*. La comparaison des procédés littéraires de Chrétien dans *Erec* à ceux du *Geraint* des Mabinogion donne à M. K. la même impression que la comparaison du récit de *Philomena* au texte original d'Ovide. M. K. en conclut que les rapports entre *Erec* et le conte celtique d'une part, entre *Philomena* et le conte latin de l'autre doivent être analogues, que le *Geraint* ne doit pas être tenu pour un dérivé du poème de Chrétien, mais comme un représentant d'une œuvre antérieure celtique, française ou latine qui a inspiré aussi le roman de Chrétien. Il est difficile que des rapprochements de ce genre aient une grande force probante, mais ils mettent utilement en lumière les procédés familiers à Chrétien. — P. 222. Compte rendu par Salverda de Grave de A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux*. — P. 241-7. G. Busken Huet, *L'Entrée d'Espagne, quelques remarques*. Influence du *Roman d'Alexandre* sur l'invention du voyage de Roland en Orient par l'auteur padouan de l'*E. d'E.*, mais probabilité de l'imitation de poèmes français antérieurs pour l'épisode de la Prise de Nobles et de la scène violente entre Charlemagne et

Roland, ainsi que pour la trahison d'Anséïs de Pontieu et le voyage merveilleux de Charlemagne à Paris. — P. 247-52. Salverda de Grave, *Quelques observations sur les origines de la poésie des troubadours*. M. S. de G. note les rapports évidents des *planhs* provençaux et des *planctus* latins, des *partimens* et des *conflictus*, à l'appui de l'idée, qu'il a déjà exprimée, « que la période provençale de la poésie des troubadours a pu être préparée par une période pendant laquelle des jongleurs chantaient des poésies lyriques en latin », et insiste sur l'origine savante de la poésie provençale. — P. 303-6. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de E. Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat. ū zu y im Galloromanischen* (Diss. Berlin, 1916). — P. 306-7. Compte rendu par S. de G. de A. Strempel, *Giraut de Salignac, ein provenzalischer Trobador* (Diss. Rosbach, 1916).

— T. IV (1918-19). — P. 93-6. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*. — P. 169-71. Compte rendu par J. J. Salverda de Grave de A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge* ; E. Lommatzsch, *Provenzalisches Liederbuch* ; A. Långfors, *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*. — P. 202-11. P. Leendertz jr, *De strophen von Rutebeuf*. Voir *Romania*, XLV, 606. — P. 289-99. W. Mulder, *Les Taffurs*. Textes poétiques et historiques. — P. 310-19. H. Sparnaay, *Laudine bei Crestien und Hartmann*. — P. 358-71. J. J. A. A. Frantzen, *Ueber den Einfluss der Mittellateinischen Litteratur auf die französische und deutsche Poesie des Mittelalters*. Résume les recherches récentes qui montrent le lien étroit entre le développement des littératures romane et germanique du moyen âge et celui de la littérature latine ; observations sur les rapports de la versification. — P. 374-8. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de A. Guesnon, *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée*.

M. R.

The Romanic Review, VII (1916), 1. — P. 1. C. Ruutz-Ress, *Some sixteenth century Schoolmasters at Grenoble and their Delectable Vicissitudes*. — P. 42. S. Griswold Morley, *Are the spanish* romances *written in quatrains? and other questions*. — P. 83. Helen J. Harvith, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite et à suivre). — P. 110. C. r. par T. F. Crane des *F. F. Communications edited for the Folklore Fellows* by J. Bolte, K. Krohn, A. Olrick, C. W. von Sydow, nos 1-21 (1911-15). — P. 126. *Notes and news*. 2. — P. 127. O. F. Emerson, *English or French in the time of Edward III*. — P. 144. D. N. Carnahan, *Some sources of Olivier Maillard's Sermon on the Passion*. Parmi ces sources, outre les Evangiles, l'*Ad Deum vadit* de Gerson, les *Meditationes vitae Christi* attribuées à saint Bonaventure, le *Liber de Passione Christi* attribué à saint Bernard, etc. — P. 170. H. R. Lang, *Provençal « dos »*. Dans la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, v. 3196 : *Car en autra maneira no l'en era faitz dos*, le dernier mot doit être entendu comme

un substantif, le « don » ou plutôt la « remise ». — P. 172. H. R. Lang, *Provençal « aposta »*. Dans la Repentance du pécheur (Appel, nº 106), v. 61-2 : *Amics, si'n tan vileza as la obra guerpida | Greu sera mais aposta*, interpréter *aposta* comme signifiant « en bonne place, en bonne condition » ; sens analogues de l'esp. *apuesto*. — P. 177-81. H. R. Lang, *Provençal « affron »*. Ci-même volume, p. 349. A la fin de la str. 1 de la satire de Jean d'Albuison à Sordel, M. L. propose de lire :

. . . . . ; e·l mon
De conquerre tutor vos er *a fron*

(*a fron* « hardiment » au lieu de *affron* que donne le ms. *H*) ; la construction *er de conquerre* correspondrait à l'italien *esser da*. — P. 194. J. Seronde, *Dante and the french influence on the Marqués de Santillana*. — P. 211-20. P. F. Baum, *Roland 3220, 3220 a*. Butentrot (3220) doit être placé en Cappadoce et n'est pas le Butrinto d'Epire ; le v. 3220 *a*, qui n'est pas dans *O*, a été probablement ajouté au XIIIe siècle. — P. 226. W. A. Beardsley, *« Assumir » or « a sumir » in Berceo's* Sacrificio, *quatrain 285 ?* Conclut à adopter *d sumir*. — P. 229. J. J. Cheskis, *On the pronunciation of old spanish* » *and final z*. — P. 235. *A spanish « patient persecuted wife » tale of 1329*. — P. 241. *Notes and News*.

3. — P. 243. Margaret P. Medacy, *Stanza-linking in middle english verse*. P. 271. A. C. L. Brown, *On the origin of stanza-linking in english alliterative verses*. — P. 284. P. H. Ureña, *El primer libro de escritor americano*. — P. 288. J. M. Berdan, *The influence of the mediaeval latin rhetorics on the english writers of the early Renaissance*. — P. 314. J. P. Wickersham Crawford, *Notes on the poetry of Hernando de Acuña*. — P. 328. Le même, *Notes on the sonnets in the spanish Cancionero general de 1554*. — Mélanges : p. 338, K. W. Parmelee, *The mohammedan crescent in the romance countries*. — P. 345. H. R. Lang, *A correction*. Rectification à un article de M. Espinosa (*Romanic review*, VI, 399). — P. 349. Le même, *A propos of provençal « affron »*. Voir ci dessus. — P. 350. E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : truditare, *perpedaneu, sola, sera, spatha. — P. 353. C. r. par R. T. Hill de *Humbaut*, éd. Stürzinger-Breuer (corrections). — P. 357. C. r. par G. L. Hamilton de L. Foulet, *Le Roman de Renard* (éloges). — P. 362. C. r. par Ch. E. Whitmore de *Rimatori siculo-toscani del Dugento*, seria 1a, éd. G. Zaccagnani et A. Parducci. — B. 365-8. *Notes and news*.

4. — P. 369. J. B. De Forest, *Old french borrowed Words in the old spanish of the twelfth and thirteenth centuries with special reference to the* Cid, *Berceo's poems, the* Alexandre *and* Fernán González. Liste de 218 articles, préparation utile pour une étude sur les emprunts français en espagnol. — P. 414. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the french Pre-renaissance. Part first : Official and diplomatic career*. Etude minutieuse, à suivre. — P. 458. R. E. House, *A study of Encina and the « Egloga interlocutoria »*. — P. 470-4. C.

r. par G. Lanson de H. P. Thieme, *Essai sur l'histoire du vers français* (cf. *Romania*, XLV, 607). — P. 483. C. r. par L. H. Alexander de E. L. Adams, *Word-formation in Provençal*. — P. 487. *Notes and news* : entrée à la bibliothèque publique de Cleveland de la collection de folk-lore... et littérature médiévale de J. G. White. — P. 488. Notice nécrologique sur R. E. Pellissier, professeur adjoint de langues romanes à l'Université Leland Stanford jr, né en France, tué dans la Somme en août 1916.

M. R.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXVII (1916). — P. 5-57. Clovis Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*. I. Documents publiés. Seize chartes de 1109 à 1552.

Comptes rendus. P. 137-8. Kr. Nyrop, *Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires*. Premier fascicule : Philologie française, 2e éd. (Cl. Brunel). — P. 144-5. *Registre de comptes pour le collège papal Saints-Benoît et Germain à Montpellier* (1368-1370), publié par M. Chaillan (Jos. Berthelé : « Les érudits qui se préoccupent du vocabulaire ancien de l'agriculture et surtout de la viticulture y recueilleront de nombreux textes... Nous avons remarqué, en outre, l'emploi répété de la forme *-aricis* pour des noms de lieux en *-argues* que l'on est habitué à trouver à cette époque, sous les formes *-anicis* et *anegues* »).

P. 241-285. Cl. Brunel, *Doc. ling. du Gévaudan*. II. Documents analysés (60 actes du XIe au XVIIe siècle). Étude philologique. Lexique. — P. 414-20. G. Huet, *Fragments de la traduction néerlandaise du « Roman de Troie »*.

— T. LXXVIII (1917). — P. 221-68. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1915-1917*.

Comptes rendus. P. 368-9. L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (Cl. Brunel : « La façon d'exposer les phénomènes, de les expliquer et de les classer est si neuve que ce manuel, malgré sa forme largement vulgarisatrice, marque vraiment un progrès scientifique. Il se recommande aux initiés à la philologie romane comme aux simples curieux de l'histoire de notre langue par les vues profondes et hardies qui y abondent »). — P. 369-72. *Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale*, par M. Arthur Långfors. Extr. des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 2e partie (Ernest Langlois : Le mot *Rosarius* qui se lit en marge des feuillets de cette compilation du XIVe siècle en l'honneur de la Vierge est le pseudonyme de l'auteur et non, comme le pense M. Långfors, le titre de l'ouvrage. Quelques corrections dans l'établissement du texte). — P. 372-3. *Les* Incipit *des poèmes français antérieurs au XVe siècle*. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer par Arthur Långfors (H. O. : « Tous ceux qui savent et l'utilité et les difficultés d'un pareil travail bibliographique devront à la mémoire de Paul Meyer un souvenir

reconnaissant et remercieront M. Långfors du zèle pieux et de la science qu'il a apportés à publier et à compléter ce premier volume »). — P. 373-4. A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions)*. Collection des *Classiques français du moyen âge*. Deuxième série : manuels (Cl. Brunel). — P. 374-5. J. Anglade, *Poésies religieuses du XIVe siècle en dialecte toulousain*. Extrait des *Annales du Midi*, t. XXIX. Le même, *Las flors del Gay Saber. Notices et extraits*. Ext. du *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*. 1917. Le même, *Quatre poésies du troubadour Peire Guilhem de Tolosa*. Ext. de l'*Aula* (Cl. Brunel).

P. 376-419. *Livres nouveaux* : 491 numéros sur l'époque médiévale. — P. 429-46. Discours prononcés aux obsèques de M. Paul Meyer par MM. Antoine Thomas, Maurice Prou, Louis Léger, Charles-V. Langlois.

— T. LXXIX (janvier-juin 1918). — P. 45-59. G. Huet, *La légende de la fille d'Hippocrate à Cos*.« Les habitants de l'île de Cos ont-ils réellement cru, au moyen âge, que la fille d'Hippocrate, leur illustre compatriote, apparaissait dans leur île, transformée en serpent ou en dragon, et appelant avec des lamentations la venue d'un chevalier assez hardi pour la délivrer de cette affreuse métamorphose et lui rendre la forme humaine en lui donnant un baiser sur sa forme devenue hideuse ? » Jean de Mandeville l'assure et aussi, confirmant fort heureusement le récit de ce voyageur sujet à caution, que l'on a pu qualifier de « géographe en chambre », le Florentin Cristoforo Buondelmonti, auteur (en 1420) d'un ouvrage en latin sur les îles de l'Archipel. C'est là une des légendes byzantines sur Hippocrate. Peut-être « a-t-elle été portée en Occident bien avant Mandeville et faut-il expliquer par elle l'épisode du « fier baiser » des romans de la Table Ronde », ainsi que l'a cru Gaston Paris. Cf. *Romania*, VI (1877), p. 299, XV (1887), p. 18. — P. 142-6. Henri Stein, *Arnoul Grèban poète et musicien*. « On a jugé qu'Arnoul Grèban avait laissé passer un très long intervalle de temps entre l'obtention de la maîtrise ès arts et l'ouverture de son cours à la Faculté de Théologie... ; on en a conclu qu'il négligeait parfois la science pour les tavernes. » Les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris nous apprennent qu'il fut pendant cette époque maître de chapelle de la cathédrale. Cela fait supposer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il écrivit lui-même la musique des stances, ballades et couplets que l'on trouve dans ses *Mystères*.

Comptes rendus. P. 195-6. Joseph Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français* (Cl. Brunel : « Ce nouveau manuel correspond à un état de la science aujourd'hui dépassé. Recommandable à ceux qui désirent acquérir rapidement, à titre accessoire, la connaissance rudimentaire de l'ancien français, il ne peut être considéré comme un livre de premier degré pour les futurs philologues »). — P. 196-7. Guido Batelli, *Brunetto Latini. I libri naturali del « Tesoro »* (C. Enlart : « Cet excellent petit livre classique rendra de grands services en faisant connaître aux étudiants et au grand public ce qu'était la science du moyen âge, avec son mysticisme qui nous déconcerte

un peu, avec ses erreurs qui procèdent presque toutes d'une confiance aveugle dans les auteurs antiques, mais aussi avec sa part d'observations et de vérité, sa classification précise, sinon toujours exacte »).

P. 207-25. *Livres nouveaux*. Bibliographie, comprenant 351 numéros, des derniers livres parus consacrés spécialement à l'étude du moyen âge.

E.-G. LÉONARD.

JOURNAL DES SAVANTS. — Le dépouillement méthodique du *Journal des Savants* a été fait dans la *Romania* jusqu'à l'année 1890 (*Romania*, XX, 362). Nous le reprenons au volume de 1891.

1891. — P. 124-32. M. Berthelot, *Sur les traces des écrits alchimiques grecs conservés dans les écrits latins et sur la transmission des doctrines alchimiques au moyen âge*. — P. 135. C. r. par B. H[auréau] de *The Exempla or illustrative stories from the* Sermones vulgares *of* Jacques de Vitry, edited by Th. Fr. Crane. — P. 182-93. M. Berthelot, *Sur divers traités techniques du moyen âge tels que les* Compositiones ad tingendum, *la* Mappae clavicula ; *etc., et sur la relation de ces traités avec les ouvrages analogues des artisans et des alchimistes de l'antiquité*. — P. 370-84. M. Berthelot, *Traditions techniques de la chimie antique chez les alchimistes latins du moyen âge*. — P. 541-56. G. Paris, *L'Ebreo errante in Italia* par S. Morpurgo. — P. 628-32. M. Berthelot, *Sur quelques écrits alchimiques en langue provençale se rattachant à l'école de Raymond Lulle*. — P. 674-88 et 729-42. G. Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* par Alfred Jeanroy (à suivre).

1892. — P. 94-100 et 212-20. G. Boissier, *Le latin de Grégoire de Tours* par Max Bonnet. — P. 115-28, 179-95 et 318-29. M. Berthelot, *Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes*. — P. 155-67 et 407-29. G. Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* par Alfred Jeanroy (suite et fin ; réimprimé dans les *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 539-615). — P. 670-85. G. Paris, *Origini del teatro italiano* par Alessandro d'Ancona. — P. 743-47. B. Hauréau, *Guilelmi Blesensis Aldae comœdia* éd. Carolus Lohmeyer.

1893. — P. 54-60. M. Berthelot, *Sur le* Liber Sacerdotum *contenu dans le ms. latin 6514 de la B. N.* — P. 179-86 et 245-50. M. Berthelot, *Traductions latines des alchimistes arabes* : le Livre des Soixante-Dix, *d'après les mss. de la B. N.* — P. 284-99, 354-65, 428-38 et 486-98. G. Paris, *Il Saladino nelle legende francesi e italiane del medio evo* ; *appunti di* A. Fioravanti.

1894. — P. 166-73. G. Boissier, *Pétrarque et l'humanisme d'après un essai de reconstitution de sa bibliothèque* par P. de Nolhac. — P. 427-40. B. Hauréau, *Philippe de Grève, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris*. — P. 542-59, 595-613 et 715-30. G. Paris, *Les sources du Roman de Renard* par L. Sudre (réimprimé dans *Mélanges de littérature française au moyen âge*, pp. 337-423). — P. 635-6. C. r. par G. P[aris] de *Die Verse starofrancouzské legendy o sv. Katerine Alexandrinské vydal* Jan Urban Jarník. — P. 705-6.

C. r. par H. O[mont] de *Alexandri de Villa-Dei Doctrinalis codices manuscripti et libri typis impressi... descripsit..* T. Reichling. — P. 752-60. B. Hauréau, *Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et sa philosophie* par l'abbé Berthaud.

1895. — P. 86-107. G. Paris, *Les sources du Roman de Renard* (fin). — P. 250-7. B. Hauréau, *Les écoles de Chartres au moyen âge* par l'abbé Clerval. — P. 289-303 et 342-61. G. Paris, *La nouvelle française aux XV*e et *XVI*e *siècles* (c. r. du livre de P. Toldo; réimprimé dans *Mélanges de litt. française du m. â.*, pp. 627-67). — P. 320-24. B. Hauréau, *Thomas de Cantimpré* (c. r. de la thèse latine de E. Berger). — P. 444-52. B. Hauréau, *Anselme de Laon* (c. r. de la thèse latine de G. Lefèvre). — P. 511-18. L. Delisle, *La chronique d'Antonio Morosini*. — P. 684-702. Berthelot, *Histoire des corps explosifs* par M. von Romocki, t. I (Le feu grégeois ; nouvelles copies du texte de Marcus Graecus). — P. 702-5. L. Delisle, *Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible* (88 feuillets contenant Josué et les Juges et faisant suite exactement au *Pentateuque de Lyon*, qui était donc au moins un Heptateuque ; cf. *Romania*, XXX, 475, et G. Paris, *Mélanges linguistiques*, pp. 46-77).

1896. — P. 111-83. B. Hauréau, *Eudes de Cheriton et ses dérivés* par L. Hervieux. — P. 183. C. r. de *La juiverie d'Orléans du VI*e *au XV*e *s.* par le chanoine Cochard. — P. 342-55. L. Delisle, *Testaments d'Arnaud de Villeneuve et de Raimond Lulle, 20 juillet 1305 et 26 avril 1313*. — P. 379-83. C. r. par G. Paris de Alfred Maury, *Croyances et légendes du moyen âge*. — P. 443-4. C. r. par L. D[elisle] de W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*. — P. 518-40. L. Delisle, *Traités d'hygiène du moyen âge*. — P. 637-43 et 718-30. G. Paris, *L'Anneau de Fastrade*.

1897. — P. 193-205. M. Bréal, *Qu'appelle-t-on pureté de la langue ?* — P. 255. C. r. par G. P[aris] de L. F. Mott, *The system of courtly Love*. — P. 504-5. C. r. par G. P[aris] de J. J. Berthier, *La plus ancienne danse macabre au Klingenthal à Bâle*. — P. 505-6. C. r. par G. P[aris] de P. Le Verdier, édition du *Livre du Champ d'or de M*e *Jean Le Petit*. — P. 542-55, 596-613 et 659-75. G. Paris, *Histoire de la langue française*, par F. Brunot (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 174-230). — P. 749. C. r. par G. P[aris] de P. Rajna, éd. du *De Vulgari eloquentia* de Dante.

1898. — P. 81-97. G. Paris, *La dissimilation consonantique dans les langues ..... romanes* par M. Grammont (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 129-50). — P. 196. C. r. par G. P[aris] de G. Rua, *Le « Piacevoli Notti » di Messer Francesco Straparola*. — P. 296-309 et 321-35. G. Paris, *La leyenda de los Infantes de Lara* par R. Menéndez Pidal. — P. 569-72. C. r. par L. D[elisle] de *A descriptive catalogue of fifty manuscripts from the collection of Henry Yates Thompson* by M. Rhodes James. — P. 729-36. Berthelot, *Sur les recettes techniques et alchimiques transcrites à la fin de divers manuscrits latins du moyen âge*.

1899. — P. 51-63. L. Delisle, *Initiales artistiques extraites de chartes du Maine* par J. Chavanon ; indications importantes sur l'histoire de l'enseignement calligraphique au moyen âge. — P. 117-26. A. Morel-Fatio, *Catalogue de la collection du palais de Liria* à Madrid ; réunion des pièces les plus notables des archives et de la bibliothèque de la maison d'Albe. — P. 172-80. L. Delisle, *Le formulaire de Clairmarais*. Formulaire latin du XVe s., actuellement à la Bibliothèque de Saint-Omer, dans le ms. n° 676 où il est relié à la suite de quatre opuscules de Laurent d'Aquilée sur l'art épistolaire copiés à la fin du XIIIe ou au début du XIVe s. Le formulaire contient 431 pièces dont 258 sont des lettres (en latin) recueillies ou rédigées par des cisterciens d'origine flamande, pensionnaires du collège des Bernardins à Paris, sous le règne de Charles VII (sauf deux lettres du XVIe s., dont l'une, le n° 97, pourrait être de Pierre Bersuire). Parmi ces lettres, très intéressantes pour la vie des maîtres et des écoliers de l'Université de Paris au XVe siècle, l'une des plus remarquables a trait à l'arrivée à Paris, en décembre 1445, de Fernand de Cordoue. — P. 207-26. G. Paris, *Jean de Capoue et ses dérivés* par L. Hervieux. — P. 312. C. r. de F. Heuckenkamp, éd. du *Curial* d'Alain Chartier. — P. 317-37 et 493-512. L. Delisle, *Vente de manuscrits du comte d'Ashburnham*. Quelques indications utiles sur le sort des grandes collections anglaises ; description de mss. achetés par la B. N. dont huit français : Froissart, livres I-III, rédaction de Raoul Tainguy ; *Vie des Pères* et *Tombel de Chartreuse* ; poème en l'honneur de saint Jean-Baptiste ; *Épître de Prudence* de Christine de Pisan ; *Partonopeus de Blois* ; *Regrets du comte Guillaume de Hainaut* de Jean de la Motte et *Roman du Châtelain de Coucy* de Jakemes Sakesep ; *Histoire du siège et de la destruction de Troie* d'après Darès et Dictys ; *Chastoiement d'un pere a son fils* (cf. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1887, p. 84). — P. 581-95. G. Paris, *Les manuscrits du* Kelila et Dimna *de Jean de Capoue*. — P. 733-47. G. Paris, *Les danseurs maudits*.

1900. — P. 1-15 et 85-94. Berthelot, *Le livre d'un ingénieur militaire à la fin du XIVe s.* — P. 16-26, 106-17 et 196-7. L. Delisle, *La* Fleur des Histoires *de Jean Mansel*. — P. 64-77 et 136-47. M. Bréal, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire* par F. G. Mohl. — P. 148-64. L. Delisle, *Un troisième manuscrit de sermons de saint Bernard en français*. Au musée Dobrée à Nantes ; renseignements sur les mss. de la collection de Jean-Louis Bourdillon. — P. 232-42 et 285-94. L. Delisle, *Le chroniqueur Girard d'Auvergne ou d'Anvers*. — P. 294-307 et 356-75. G. Paris, *Les mots d'emprunt dans le plus ancien français* par R. Berger (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 315 sq.). — P. 610-18. L. Delisle, *La vraie Chronique du Religieux de Saint-Denis*. — P. 694-707. G. Paris, *Thomas de la Marche, bâtard de France*.

1901. — P. 228-39. L. Delisle, *Vie de saint Louis* par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, publiée d'après les manuscrits par M. François Delaborde. — P. 331. C. r. par G. P. des *Kleinere Schriften* von Reinhold Köhler, éd. par J. Botte. — P. 363-74. Ant. Thomas, *Le roman de Fla-*

menca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne... par Paul Meyer, t. I (1901). Observations sur l'emploi des signes diacritiques ; corrections et explications lexicales. — P. 504-16. Achille Luchaire, *Gauthier Map* ; c. r. de la thèse latine de M. J. Bardoux, *De Walterio Mappio*. — P. 645-60, 699-717 et 779-88. Gaston Paris, *Histoire de la littérature française*, c. r. de H. Suchier et Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, t. I (réimprimé dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 20 sq.). — P. 789. C. r. par G. P. de *Charles le Bel et Thomas de la Marche* par Marcellin Boudet (discussion des réponses de M. Boudet aux critiques de G. P. dans le *Journal des Savants*, 1900, cf. ci-dessus, p. 147).

1902. — P. 55. C. r. par Louis Léger de *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters* par K. Jireček. — P. 57-69, 289-309, 345-57, 438-58 et 641-55. G. Paris, *Chrétien de Troyes, Cligès* ; c. r. de la 2e éd. de W. Foerster (réimprimé dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 229 sq.). — P. 175-6. L. D., C. r. de W. J. van Eys, *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles, première partie : Bibles*.

1903. — P. 1-34. G. Paris, *Le Journal des Savants*. Histoire de cette publication qui, à partir de 1903, a cessé de dépendre du Ministère de l'Instruction publique pour passer sous le patronage de l'Institut et dont G. Paris avait accepté la direction qu'il devait si tôt abandonner. — P. 47-53. L. Delisle, *La collection des mss. de M. Henry Yates Thompson*. — P. 120-21. L. Delisle, C. r. du t. III du catalogue des *Western manuscripts in the library of Trinity College, Cambridge*, de Montague Rhodes James. — P. 122. G. P., C. r. de E. Schönbach, *Studien zur Erzählungsliteratur des Mittelalters, V*. — P. 123. G. P., C. r. de *Sohrab and Rustem* par M. A. Potter : indications sur le thème du combat entre un père et son fils. — P. 189-92. Notice nécrologique sur *Gaston Paris*, par G. Boissier et L. Delisle (voir aussi pp. 242-3). — P. 337-45. Ant. Thomas, *La Chanson de Sainte Foi* (à propos de la publication du texte par M. Leite de Vasconcellos dans la *Romania*, XXXI (1902), 177 sq.), observations critiques. — P. 347-8. C. r. par L. D. de A. Schulze, *Zu den altfranzösischen Bernhardhandschriften*. — P. 428-40. L. Delisle, *Vers et écriture d'Orderic Vital* (à propos d'un ms. de Jumièges actuellement à Rouen, no 1385, signalé par le R. P. Blume, *Wolstan von Winchester und Vital von Saint-Evroul Dichter der drei Lobgesänge auf die heiligen Athelwold, Birin und Swithun*). — P. 580-1. C. r. par L. A. de E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*. — P. 677. Noël Valois, *Étude sur le théâtre français au XIVe siècle* (« Le jour du jugement », mystère français, p. p. E. Roy).

M. R.

CHRONIQUE

Jean ACHER a été « porté disparu », à la suite d'un combat de tranchées en Argonne, au printemps de 1915 ; longtemps nous avons voulu espérer qu'il était prisonnier, au secret dans quelque camp, et qu'il nous reviendrait ; il paraît trop certain qu'il faut maintenant renoncer à cet espoir et que Jean Acher a confirmé du don de sa vie son dévouement à sa patrie d'adoption.

Israélite polonais, né à Lods en 1880, il avait étudié à Pétersbourg et à Berlin ; il vint ensuite à Montpellier poursuivre des études d'histoire du droit. Dès son arrivée à Paris, en 1908, les leçons de M. Bédier l'attirèrent vers la littérature médiévale et il se jeta dans cette étude nouvelle avec son intelligence active, sa passion de vérité, et aussi avec toute la rigueur de sa précision critique et tout son mépris de la science superficielle et de l'à peu près. Il a publié, en particulier dans la *Revue des langues romanes*, des articles et des comptes rendus pleins de fortes remarques, de vues personnelles et neuves, et dont la forme attestait une véritable maîtrise et un pénétrant amour de la langue française ; il y a donné une grande place à des critiques vigoureuses et sans concessions, mais toujours sincères, précises et directes. Il a été dur parfois pour ceux-là même, pour ceux-là surtout qu'il estimait ou qu'il aimait le plus, mais c'est sans doute lui qui en a souffert alors le plus vivement.

Ce polémiste ironique et aigu était infiniment avide d'amitié discrète et de dévouement sans ostentation. Il aimait, il préférait, devrais-je dire, la France avec passion ; il notait avec d'autant plus d'âpreté les faiblesses qu'il découvrait curieusement chez les Français, mais il voulait devenir Français lui-même. En août 1914, la naturalisation qu'il avait demandée n'était pas encore définitive : je l'ai vu remuer les administrations jusqu'à ce qu'il ait obtenu enfin la nationalité française et la possibilité de partir de suite, à trente-quatre ans, sans grande vigueur physique, sans éducation militaire, sans entraînement, dans un régiment d'infanterie français. Les dernières lettres de lui qui m'aient rejoint en Champagne au début de 1915 disaient son émotion de ce *compagnonnage*, désormais ineffaçable, avec nous, sa fierté d'avoir pu résister aux fatigues et d'avoir été versé presque immédiatement dans une formation de

combat : elles étaient toutes pleines, sous une réserve voulue, d'une foi héroïque. — M. R.

— Un concours est ouvert à Barcelone pour l'attribution d'un legs fait par D. Francisco Martorell y Peña : un prix de 20.000 pesetas sera donné au meilleur ouvrage d'archéologie espagnole ; sont admis au concours les savants espagnols et étrangers ; les ouvrages pourront être manuscrits ou imprimés et écrits en latin, castillan, catalan, français, italien ou portugais ; ils devront être anonymes et porter une épigraphe, les noms des auteurs étant envoyés, sous pli cacheté avec l'indication de l'épigraphe choisie, en même temps que le manuscrit ; les envois devront être adressés au secrétariat de l'Ayuntamiento Constitucional de la ville de Barcelone avant le 23 octobre 1921.

— M. Karl Christ, de la Bibliothèque de Berlin, a retrouvé à la Bibliothèque du Vatican 25 manuscrits français provenant des bibliothèques d'Heidelberg, transportés à Rome en 1623 et qui n'avaient pas fait retour en 1816 à la Bibliothèque Universitaire d'Heidelberg. Ces mss., classés parmi les *Palatini latini*, avaient échappé aux recherches de M. E. Langlois (*Notices et extraits*, XXXIII, 1890; cf. *Romania*, XIX, 309 sq.) complétées par M. Ant. Thomas (*Romania*, XIX, 599)[1] ; ils avaient cependant été déjà signalés par divers bibliothécaires d'Heidelberg, et le comte Durrieu avait étudié l'un d'eux, le *Pal. lat.* 1989 qui contient la traduction par Laurent de Premierfait du *Decameron* de Boccace (cf. *Romania*, XLV, 565).

M. Christ a donné la liste, l'histoire et la description de ces mss. dans le XLVIe *Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen* (Leipzig, Harrassowitz, 1916) sous le titre *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina, ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Büchersammlungen und zur Kentniss der älteren französischen Literatur.*

Nous indiquons ci-dessous ceux de ces mss. qui contiennent des œuvres antérieures au XVIe siècle.

Palatinus lat. 1957. — *Bible en françois corregiee et abregiee* (*Ancien Testament*, *Apocalypse*, deux *Epîtres*), en plus les *Proverbes de Salomon* avec commentaires. Miniatures. — XIVe siècle ; Est de la France ; parchemin.

Pal. lat. 1958. — *Missel* en français. — Copie exécutée en 1368 par « Davi de Grufiez » ; parchemin.

Pal. lat. 1959. — Recueil de traités théologiques, prières, vies de saints, etc. — Première moitié du XVe siècle ; papier. — Comprend notamment :

Le Doctrinal en françoys pour les simples gens, fréquemment attribué à Guy de Roye ; — des Prières avant la messe et la confession ; — un Traité de la messe (cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1991), signalé par Paul Meyer, *Romania*, VI,

---

1. Outre ces mss. provenant d'Heidelberg, M. Christ en signale encore dans la *Bibl. Reginae* quelques autres du XIVe et XVe s. qui manquent à l'inventaire de M. E. Langlois.

10, et *Bull. de la S. des Anciens Textes*, XII, 45 ; — des Méditations sur les heures de la Passion, imitation du *De meditatione passionis Christi* attribué à Bède ; une version en vers de la *Plainte Notre Dame* (cf. *Romania*, XV, 309), commençant, après un prologue en prose, par *Saint Augustin nous dit ou livre Jérémie* ; — un petit poème moral commençant par *Faittez tendis que vous vivez* ; — un Légendier en prose, abrégé du légendier classé suivant l'ordre de l'année liturgique étudié par Paul Meyer (*Notices et extraits*, XXXVI), enrichi pour la fête de l'Assomption d'un certain nombre de miracles de Notre-Dame ; — Gautier de Coinci, *Légende de la nonne Eulalie*.

Pal. lat. 1960. — *Doctrines des Pères*. — Fin du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1961. — Jacques Le Grant, *Livre de bonnes mœurs*. — Deuxième moitié du XVe s. ; papier. Cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1995.

Pal. lat. 1962. — Raoul Lefèvre, *Recueil des histoires de Troie*. — Deuxième moitié du XVe siècle ; papier, miniatures sur parchemin.

Pal. lat. 1963. — Guillaume de Tyr, *Histoire de la guerre sainte*. — XIIIe siècle ; parchemin.

Pal. lat. 1964. — *Roman de Tristan* en prose, deuxième rédaction de Löseth. — Début du XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1965. — Jean Ferron, *L'eschiquier*. — XVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1966. — Christine de Pisan, *La cité des dames*. — Première moitié du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1967. — Réunion des deux mss. : 1. Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps* ; — 2. *Mort Artu*. — XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1968. — Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*. — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1969. — 1. Gautier de Coinci, *Miracles de Notre Dame* ; copie à peu près complète, dans le même ordre que le ms. de Soissons ; — 2. *Passion du Christ* (depuis les préparatifs de la Cène) et *Résurrection* ; texte apparenté à celui dont M. J. Bédier a publié ici même un fragment (XXIV, 86 sq.) quoique peut-être plus récent ; c'est de toute manière notre plus ancien texte de la *Passion* (voir ci-dessus, p. 139). — Début du XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1970. — William de Wadington, *Manuel des péchés*. — Vers 1300 ; parchemin.

Pal. lat. 1971. — *Partenopeus de Blois*, incomplet. — Première moitié du XIIIe s. ; parchemin. — Quatre fragments de mss. ont été reliés avec cette copie : 1. *Amadas et Idoine*, quatre feuillets doubles = vv. 1-972 de l'édition Hippeau ; — 2. Wace, *Roman de Brut*, huit feuillets doubles = vv. 1255-2467 et 3679-4853 de l'édition Leroux de Lincy ; — 3. *Floire et Blancheflor*, trois feuillets doubles = vv. 131-1390 de la version « aristocratique » de l'édition Du Méril ; — 4. *Aspremont*, quatre feuillets doubles = vv. 8692-9138 de l'édition Brandin (t. II, *Classiques français du moyen âge*). Les quatre fragments sont du début ou du milieu du XIIIe s., parchemin.

Pal. lat. 1972. — Herbert le Duc de Dammartin, *Folque de Candie* ; incom-

plet = vv. 1-10960 de l'édition Schultz-Gora. — Milieu du XIIIe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1973. — Jean de Souabe, *L'orloge de sapience.* — Première moitié du XVe s. ; parchemin. Cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1991.

Pal. lat. 1988. — *Le saint voult de Lucques* ; version en prose de Jean Golein. — Miniatures. — Début du XVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1989. — C'est le précieux ms. de la traduction du *Decameron* par Laurent de Premierfait qu'a étudié le comte Durrieu (cf. ci-dessus).

Pal. lat. 1990. — Aldebrandin de Sienne, *Lieu du corps a l'ame et de l'ame au corps.* Miniatures. — Fin du XVe s. ; Flandre ; parchemin.

Pal. lat. 1991. — *Vertu de la messe* (cf. *Pal. lat.* 1959) ; — *Horloge de Sapience* (cf. *Pal. lat.* 1973). — Deuxième moitié du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1992. — Jehan Dupin, *Livre de Mandevie.* — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1995. — Jacques le Grant, *Livre des bonnes mœurs,* copié par David Aubert, en 1467, pour Guillaume Bourgeois, conseiller du duc de Bourgogne. Miniatures. — Parchemin.

M. Christ décrit en outre les mss. français suivants de la Bibliothèque universitaire d'Heidelberg :

Pal. germ. 354. — Alain Chartier, *Le livre des quatre dames* ; — Lettre en vers commençant par *Avant que j'aye osé la plume prendre* ; — Jehan Chapuis, *Les sept articles de la foi,* fragment correspondant aux vv. 1377 sqq. de l'éd. Méon. — Ms. composite, la première et la dernière partie du XVe s. ; la seconde du XVIe ; papier.

Pal. germ. 484. — Alain Chartier, *L'espérance ou la consolation des trois vertus.* — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1969. — Guillaume de Digulleville, *Pelerinage de vie humaine.* Miniatures. (Cf. Långfors, *Incipit,* 2). — Milieu du XIVe s. ; parchemin.

Collections et publications en cours.

Dans la *Romanische Bibliothek* a paru en 1914 :

No 21. Kristian von Troyes, *Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken,* unter mitarbeitet von Hermann Breuer, verfasst und mit einer literargeschichtlichen und sprachlichen Einleitung versehen von Wendelin Foerster ; XXI-237*-281 pages.

— La *Société des anciens textes français* a distribué, en 1919, *Le Roman de Fauvel* par Gervais du Bus, publié d'après tous les mss. connus par Arthur Långfors, 1914-1919, CX-220 pages.

Comptes rendus sommaires.

A bibliographical guide to sematology, a Viste of the most important works and reviews on sematological subjects hitherto published by Carl S. R. Collin ; Lund, Lindstedt, 1915 ; pet. 8o, 46 pages. — Il sera facile d'ajouter encore

aux 347 articles de cette bibliographie, car divers travaux de sémantique ou d'onomasiologie ont été publiés depuis 1915, et il est souhaitable que M. C. tienne au courant son petit *Guide*. Il semble aussi qu'il y ait quelques oublis et par exemple la thèse de M. Ott sur les *Noms de couleurs en ancien français* aurait dû être enregistrée. Enfin, pour rendre cette bibliographie tout à fait utile, M. C. pourra y ajouter un index des noms d'auteur et un index des notions dont l'expression a fait l'objet des études citées.

Ovide moralisé, poème du commencement du XIVe siècle publié d'après tous les manuscrits connus par C. De Boer : tome I, livres I-III avec une introduction ; tome II, livres IV-VI ; Amsterdam, J. Müller, avril 1915 et février 1920 ; grand in-8°, 375 et 395 pages (Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, nouvelle série, XV et XXI). — Nous devons déjà à M. De Boer une édition de *Philomena* (Paris, 1909), qui a, entre autres mérites, celui d'éclairer la question de l'attribution de ce poème à Chrétien de Troyes, et une édition de *Pyrame et Thisbé* (Amsterdam, 1911 ; cf. *Romania*, XLI, 294). On sait que le premier de ces poèmes ne nous a été conservé que dans l'*Ovide moralisé* et que le second figure aussi dans cette vaste composition. Dès 1909, M. De Boer avait travaillé d'une façon active à l'édition complète de l'*Ovide moralisé* et, s'il n'a pu parvenir encore à achever l'impression des 72.000 vers que comporte cette œuvre, il convient de lui être dès maintenant très reconnaissant de nous en avoir donné, dans les deux beaux volumes que nous annonçons, plus de 27.000 vers, correspondant aux livres I-VI d'Ovide. M. De Boer réserve pour le dernier volume de sa publication son « Introduction générale » à l'*Ovide moralisé* avec une étude sur Ovide dans la littérature française du moyen âge, mais il a fait précéder le tome I d'une introduction provisoire où sont examinées les questions suivantes : 1. *L'auteur et la date du poème* : l'auteur est resté anonyme (cf. *Romania*, XXII, 271) et il n'est même pas bien sûr qu'il fût, comme on l'a cru, frère mineur ; il a composé sa moralisation d'Ovide après 1305, et peut-être même après 1316, et avant 1328 ; — 2. *La langue de l'auteur* : quoique l'œuvre ait été peut-être écrite à Paris, l'auteur, à en juger par quelques rimes, serait originaire de l'Est et sans doute du Sud-Est du domaine de langue d'oïl, c'est-à-dire de la partie de la France dont la Bourgogne est le centre ; les preuves réunies jusqu'ici par M. De Boer sont peu nombreuses et il sera prudent d'attendre un examen plus complet du texte et notamment une étude du lexique pour se prononcer sur ce point ; — 3. *Sur quelques sources du poème* : l'auteur a utilisé, en plus des *Métamorphoses*, les *Héroïdes*, Stace, l'*Ilias latina*, Hygin, sans parler des œuvres françaises comme le *Roman de Troie* ou *Partenopeus* ; — 4. *Guillaume de Machaut* et *l'Ovide moralisé* : pour ses « exemples » empruntés à l'anti-

suite. Guillaume de Machaut a eu pour unique source l'*Ovide moralisé*; — 3. *Les manuscrits* : l'on connaît 19 mss. de l'*Ovide moralisé* dont M. De Boer a déjà étudié le classement pour *Philomena* et *Pyrame et Thisbé* ; trois ou quatre mss. suffisent à représenter les divers groupes entre lesquels se répartissent tous les mss. connus : M. De Boer, qui a pris pour base principale de son texte le ms. de Rouen n° 1544, donne à la suite de chaque livre les variantes de deux ou trois autres mss. types. — L'édition du texte est très soigneuse et chaque livre est précédé d'une analyse minutieuse. Quelques notes lexicologiques ou grammaticales sont placées au bas des pages et pourront apporter quelque aide au lecteur en attendant un lexique complet : elles ne rendent pas compte toutefois de toutes les difficultés, et d'autre part elles ne sont pas toutes également utiles ou précises. Le second volume est terminé par un index provisoire des noms propres pour les livres I-VI qui pourra dès maintenant être utilement consulté. Il nous reste à souhaiter que M. De Boer continue à trouver les concours qui lui ont permis d'imprimer ces deux premiers volumes, et nous donne, sans trop de délai, la fin d'une édition qui lui fait grand honneur; il aura ainsi mis heureusement à la disposition des historiens de notre littérature une composition dont l'importance ne saurait plus être mise en doute. — M. R.

M. Esposito, *On some waldensian mss. preserved in the library of Trinity College Dublin* (Extrait de *The Journal of theological Studies*, XVIII, 70-71, janvier et avril 1917, pp. 177-84). — On sait l'intérêt de la collection de mss. vaudois conservées à la bibliothèque de Trinity College (cf. *Romania*, XVIII, 390). Sept de ces mss. sont connus depuis longtemps : pour l'un d'eux, le ms. C. 5. 21 (n° 261 du *Catalogue* des mss. de Trinity College par Abbott, 1900), M. E. donne une collation partielle du *Physiologus* vaudois publié par Mayer (*Roman. Forschungen*, V, 392). Pour un huitième ms., A. 6. 2. provenant comme les sept autres de J.-P. Perrin, l'auteur de l'*Histoire des Vaudois*, et déjà décrit sommairement par Abbott (n° 267), M. E. nous donne une notice détaillée. Mais le principal intérêt de la note de M. E. est dans la description qu'il nous donne d'un neuvième ms. A. 6. 10 (269 du *Catalogue* d'Abbott qui l'avait signalé comme « espagnol »), d'autant plus important que la présence d'une table pascale pour 1376-1400 permettrait de le dater de 1376. Ce ms. contient en particulier un exposé des doctrines de « la gleisa de Dio » et un traité sur le *Pater* qui ne paraissent pas se retrouver dans les autres mss. vaudois connus. M. E. n'a pas pu identifier ce ms. avec aucun de ceux que Perrin a eus en sa possession. — M. R.

La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français, étude de syntaxe historique par Hilding Kjellman; Upsal, 1919; in-8, 133 pp. (Uppsala Universitets Årsskrift 1919. Filosofi, Språkvetenskap och Histo-

riska Vetenskaper. 1). — Il s'agit des constructions du type « Il est bon de le lui dire », dont M. Kjellman nous retrace le développement et le succès croissant depuis le XVe siècle jusqu'à l'époque classique, où le tour est définitivement établi. *De* devant l'infinitif avait eu autrefois un rival dans la préposition *a*, qui du reste, dès le XIVe siècle, comme l'a montré M. K. dans un précédent mémoire (cf. *Romania*, XLV, p. 313), est nettement en recul dans cet emploi. Au contraire, la construction traditionnelle, issue du latin, qui fait suivre les locutions impersonnelles directement de l'infinitif, après avoir passé par des hauts et des bas, trouve un regain de faveur apparent au XVe siècle, en particulier chez Christine de Pisan, et au XVIe siècle, chez Rabelais et Marot, Montluc, Larivey, d'Aubigné. En réalité dans tous ces cas nous avons affaire à une imitation consciente du latin, et il est curieux de voir ainsi l'humanisme essayer de résister aux tendances profondes de la langue. Il n'est pas douteux en effet que pendant toute cette période la langue parlée n'ait continué à favoriser *de*, dont le triomphe ne sera bientôt plus contesté. Il est intéressant de noter, avec M. K., que même parmi les écrivains du XVIe siècle, Ronsard, Montaigne et surtout Calvin se sont sur ce point tenus plus près du véritable usage de la langue. — L. FOULET.

Étude sur Magis et les expressions adversatives dans les langues romanes, thèse pour le doctorat par J. MELANDER ; Upsal, Almqvist & Wiksell, 1916 ; VII et 168 pp. in-8. — Le titre annonce une étude d'ensemble dont nous n'avons ici que la première partie, consacrée exclusivement au latin et au français. Il s'agit de déterminer quelle est l'origine de *mais* et de *ainz* (*ainçois*), quel rapport existe entre ces deux particules et quelle influence elles ont exercée l'une sur l'autre au cours de leur existence : c'est une étude de sémantique et de syntaxe. L'auteur s'embarrasse un peu dans les théories de ses prédécesseurs et il faut attendre assez longtemps avant de voir se dégager sa véritable pensée. Mais sa démonstration, appuyée sur des exemples abondants, n'en est pas moins concluante et elle présente un très réel intérêt. *Mais*, qui indique correction ou opposition, vient du latin *magis* au sens de *potius*, *ainz*, qui exprime toujours opposition, est de formation purement française, quelle qu'en soit du reste l'étymologie ; dès les plus anciens textes, le premier est conjonction, et n'a pas d'influence sur la construction, le deuxième est adverbe, exige toujours un verbe dans la phrase qu'il introduit et rejette le sujet après ce verbe. En principe on ne saurait donc trouver un pronom personnel à la forme faible intercalé entre *mais* et le verbe : c'est une construction réservée à *ainz*. Il y en a pourtant, dès le XIIe siècle, quelques exemples, qui se multiplieront plus tard : c'est *ainz* qui fait ici sentir son influence ; dans ce voisinage la conjonction *mais* prend valeur adverbiale, et elle en viendra même dans quelques exemples du XVe siècle à déterminer l'inversion du sujet. Par contre, à la même

époque et par analogie avec *mais*, *ainz* apparaît dans des propositions abrégées (mes yeulx ne sont assez fermes, *ains* fort fiebles) : il devient donc conjonction. C'est ainsi que les deux particules ont fini par confondre leur sens et leur emploi : l'une des deux devenait dès lors inutile. C'est une évolution, ajoutons-le, qui trouve un parallèle presque exact dans l'histoire de *et* (conjonction) et *si* (adverbe). Dans les deux derniers chapitres, M. Melander examine l'origine et l'emploi de *mais, ne mais, mais que, ne mais que* au sens de « excepté », mais il n'a pas réussi à éclaircir complètement cette question difficile. — L. FOULET.

Die französischen Namen des Regenbogens ... von Samuel MERIAN (Diss. de Bâle) ; Halle, Karras, 1914 ; in-8°, IV-99 pages avec 2 cartes. — Étude fondée sur les données de l'*Atlas linguistique de la France* complétées à l'aide des lexiques patois et de diverses enquêtes, notamment des matériaux du *Glossaire de la Suisse romande* ; comparaisons intéressantes avec les dénominations de l'arc-en-ciel hors du domaine français.

J. MURRAY, *Le château d'Amour de Robert Grossetête, évêque de Lincoln*, thèse présentée pour le doctorat de l'Université ; [Paris, Champion, 1918 ; in-8°, 182 pages. — L'édition de ce poème dévot, ou sermon en vers, plat et diffus, était rendue assez difficile par l'incorrection de la langue et de la versification et, d'un autre côté, par le nombre et la médiocre qualité des mss. Miss Murray a réussi à préciser la pensée de l'auteur par d'utiles rapprochements avec d'autres traités mystiques ; elle nous a donné surtout sur le contenu et la valeur relative des mss. de précieux renseignements. Mais on a l'impression qu'elle eût pu de ces abondants matériaux tirer un meilleur parti. La *varia lectio* n'est pas des plus claires et est parfois en contradiction avec l'Introduction : ainsi nous lisons dans celle-ci (p. 43) que tous les mss. donnent, au v. 1247 : *un convive fist Architriclin* ; or, la *varia lectio* nous communique jusqu'à cinq leçons divergentes ; aux v. 1290, 1413, j'ai bien de la peine à croire que *home* (pour *hom*), qui fausse la rime, soit vraiment dans tous les mss. ; rien ne nous dit quel usage a été fait de ces divers mss. (au nombre de douze) ni même de celui qui a été pris comme base. — Dans le texte, la ponctuation est assez défectueuse et les leçons fautives assez nombreuses : v. 152 au lieu de *entechié*, l. *entoschié* (huit mss. avec des divergences graphiques) ; 284 au lieu de *se plie, seplie* (supplicat) ; 385 au lieu de *bastie, bastie* (huit mss.) ; le prétendu verbe *bastir* doit donc disparaître du Glossaire : 589, *entur* (en un mot) ; 992, au lieu de *bois, burs* ; 1266 *a chevi* (de *chevir*) ; 1528 au lieu de *matire, martire*, exigé par le sens et donné par sept mss. — Au Glossaire, quelques traductions seraient à rectifier et quelques mots assez intéressants à ajouter : *espleider* 1519, « plaider » ; *estage* 92 « terme » (dans le temps) ; *finance* 916, « limite » ; *issi ke* 189, 541, « de sorte que » ; *reument* 958, « rarement » ; *unt* 266, « ou ». — L'étude

de la langue, au reste intéressante, présente à la fois des superfluités et des lacunes : il est chimérique de chercher des éléments de datation dans des faits aussi peu caractéristiques que ceux qui sont énumérés aux p. 62-3 : les rimes *volontiers* : *quiers* sont normales partout, *fauserent* : *querent*, normales en anglo-normand à toute époque, de même que *frere* : *manere* etc. (p. 45). En revanche des faits intéressants, notamment de morphologie et de syntaxe, n'ont pas été signalés ; la non-enclise de l'article après *a*, *de* (55, 119, 170, etc.), l'incertitude sur le genre des substantifs (*alme*, *fauseté*, *raison*, masc.), l'indifférence dans les substantifs, à la présence ou à l'absence de *e* atone final, l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif (58, 344, 360, 872), le mélange constant des 2mes pers. du pluriel et du singulier, notamment l'emploi, non encore signalé, à ma connaissance, du pluriel après tu (*Meis tu... le enfreinsistes*, 1043) ; à noter enfin quelques séries de quatre vers rimant ensemble (179-83, 493-6) et quelques assonances (1023-4, 1449-50). — A. JEANROY.

Emil ŒHMANN, *Studien über die französischen Worte im Deutschen im 12. und 13. Jahrhundert*. Diss. de Helsingfors, 1918 ; in-8, 155 pages. — On se rappelle que la *Romania* a signalé brièvement (XXXI. 470), un travail de M. Hugo Palander-Suolahti sur « l'influence française sur la langue allemande au XIIe siècle » (publié dans des *Mémoires de la Société néo philologique de Helsingfors*, III). M. Suolahti a depuis fait un dépouillement complet de tous les anciens textes allemands contenant des mots d'emprunt français, et son élève M. Œhmann a pu utiliser ce travail, qui n'a pas encore paru, pour sa thèse, où, après une introduction consacrée à l'étude des relations qui existaient au moyen âge entre la France et l'Allemagne, il traite tour à tour de l'origine dialectale des mots d'emprunt français, du moyen-néerlandais comme intermédiaire entre le français et l'allemand, du caractère littéraire et non-littéraire des emprunts français et de leur expansion géographique. Il y a aussi une liste des mots allemands traités, mais on regrette l'absence d'un index des mots français. Les renseignements que M. Œ. donne sur ceux-ci sont bien succincts, et son travail ne pourrait utilement être étudié de près qu'après l'apparition du dépouillement de M. Suolahti. — P. 41, il faut lire *faiture* et non *faitiure*. — P. 46, il fallait dire que *chavalier*, forme que semble exiger l'allem. *schavalier*, est une bonne forme lorraine. — P. 49, *as* (sic) *court nes* est impossible. — P. 53. Le rapprochement entre allem. *laschieren* et *eslaissier* est fort douteux. — P. 57. Il faut rapprocher l'allem. *rosin* de la forme de l'Est *roisin* (et non de *raisin*). — A. LÅNGFORS.

Michele ORLANDO, *Gli accorciativi dei nomi propri di persona nel dialetto siciliano con riferimento a quelli toscani* ; Palermo, « L'Attualità » editrice, 1914 ; in-8°, 20 p. — Contribution à une étude pour laquelle des maté-

riaux ont été déjà réunis notamment par Ferrari, Fanfani et Flechia. M.O. montre que le principe fondamental posé par W. Meyer-Lübke dans son *Italienische Grammatik*, à savoir que le nom se réduit par suppression de toutes les syllabes protoniques, est trop simple : la réduction s'obtient *a*) par aphérèse (*Rricu* de *Erricu*), *b*) par aphérèse et assimilation régressive (*Pippu* de *Fulippu*), *c*) par syncope (*Mita* de *Margarita*), *d*) par aphèrèse et syncope (*Tina* de *Catarina*), *e*) par apocope (*Mara* de *Marianna*).

E. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen*, neu bearbeitet von D. Behrens. 11e édition ; Leipzig, Reisland, 1919 ; in-8°, 301 pages. On a joint comme troisième partie la seconde édition (1915) des *Materialen zur Einführung in das Studium der altfranzosischen Mundarten* de Behrens. Le succès justifié de ce livre se poursuit. Le recueil de textes est augmenté de cinq chartes de la Franche-Comté (1255-1276), d'une pièce de Bretagne (1248) et d'un acte anglo-normand (1258). — C. Brunel.

Syntaxe historique du français, par Dr. K. Sneyders de Vogel ; Groningue-La Haye, J.-B. Wolters, 1919. In-8, VIII-390 pages (Neophilologische Bibliotheek). — En composant ce manuel, M. Sneyders de Vogel a surtout pensé, nous dit-il, à ses élèves et aux candidats qui préparent en Hollande les examens secondaires de français, mais il est certain que, comme il l'espère, son livre servira à bien d'autres. C'est un très clair exposé des principales questions qui concernent l'histoire de la syntaxe française et des réponses qu'on leur a données, le tout présenté suivant la division ordinaire en substantifs, adjectifs, etc. L'auteur s'arrête avec prédilection sur la période proprement moderne, en quoi il a raison dans un livre destiné à l'enseignement ; il passe plus rapidement, peut-être trop rapidement, sur le moyen âge ; en revanche, il retrace avec soin les débuts de l'évolution durant la période latine, et c'est là une des parties les plus intéressantes de son livre. L'interprétation des faits souffre un peu du morcellement du plan. M. S. de V. cite Ferdinand de Saussure dans sa Préface, mais s'il est une idée que l'école linguistique qui se réclame du nom de Saussure a surtout travaillé à mettre en lumière, c'est qu'une langue forme un système où tout se tient, et c'est ce qu'on ne voit pas assez dans ce livre. Ainsi les changements profonds qui depuis le XIIe siècle sont intervenus dans l'ordre des mots sont indiqués comme s'ils provenaient d'une force pour ainsi dire intérieure, sans être mis en rapport avec la chute de la déclinaison qui pourtant les conditionne et les explique. Une syntaxe historique, si elle ne veut pas se borner à n'être qu'un catalogue de faits, doit présenter les phénomènes grammaticaux plus encore dans leurs rapports et leur enchaînement que dans leur simple succession chronologique. En tout cas ce livre consciencieux, très complet, bien informé, pourvu d'une utile bibliographie, sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du français. — L. Foulet.

Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich von Walter O. STRENG (Extrait des *Annales Academiae scientiarum fennicae*), in-8°, 96 et VI-198 pages. — L'auteur a déjà publié une étude sur les expressions désignant en français les diverses parties de la maison et ses attenances (*Haus und Hof im Französischen*, Helsingfors, 1907). Cette nouvelle collection est abondante et soigneusement classée, mais le sujet était trop vaste et trop varié pour qu'une enquête menée à travers les dictionnaires ne laissât pas de côté beaucoup d'expressions intéressantes et savoureuses. Quelque précieuse que soit d'ailleurs l'étude des dictionnaires patois, il semble que, dans les enquêtes de ce genre, elle l'emporte trop souvent sur l'étude de la langue commune dans ses divers états, de la langue littéraire aux langages techniques (ici le langage des marins méritait d'être examiné de près) et même à l'argot. C'est un défaut auquel n'échappe pas la monographie de M. St. qui reste un utile travail préparatoire pour qui voudra reprendre ce beau sujet.

Benvenuto TERRACINI, *Pier Enea Guarnerio* (Extrait de la *Rivista di filologia e di istruzione classica*, XLVIII, 1, pp. 95-107 ; janvier 1920). — Notice nécrologique suivie d'une bibliographie comprenant 85 articles.

Maître Aliboron, étude étymologique par Antoine THOMAS ; Paris, Firmin-Didot, 1919; in-4°, IV-24 pages (Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). — « Le véritable étymologiste, dit M. A. Th., doit faire œuvre de philologue, c'est-à-dire s'enquérir de tous les textes, les ordonner, les interroger », et l'étymologie qu'il nous donne ici est une excellente application de cette sage méthode, mais M. Th. ne dit pas tout ce qu'il a lui fallu de patience, de connaissances variées et de sagacité pour que cette méthode devînt, une fois de plus, entre ses mains pratique et productive. Il montre que, si *maître Aliboron* est aujourd'hui un âne, il le doit à une fantaisie (n'est-ce pas plutôt une erreur) de La Fontaine ; auparavant il était homme, l'homme « qui de tout se mesle et sçait faire tous mestiers », c'est-à-dire pour les uns un savant universel, et pour les autres un prétentieux ignorant sachant tout faire « et de tout rien ». Avec l'un ou l'autre de ces sens le plus ancien exemple que nous ayons de *maître Aliboron*, savant faux ou vrai, mais du moins homme, est du commencement du XVe s. M. A. Th. remonte de six siècles en arrière et retrouve *Aliboron*, mais c'est pour le dépouiller de sa nature humaine et le restituer au règne végétal : Aliboron, c'est l'*ellébore*. A. de Montaiglon et E. Rolland avaient déjà soupçonné la vérité, mais ils l'avaient mal comprise et ils ne l'avaient pas démontrée. Voici la suite des faits reconstituée par M. A. Th. : Martianus Capella, parlant dans *les Noces de Mercure et de la Philologie* du philosophe grec Carnéade, déclare que celui-ci se mettait en état de soutenir des luttes oratoires avec Chrysippe en prenant de l'ellébore, *Carneadesque parem vim gerat*

elleboro ; le vers était obscur, Jean Scot Erigène s'y est trompé et a compris que Carnéade était de la même secte (*parem vim*) qu'un autre philosophe, « Elleboro » ; Remi d'Auxerre a recueilli et fait sienne cette interprétation et Elléboron s'est trouvé inscrit dans la liste des maîtres de la dialectique avec Aristote, Chrysippe et Carnéade. Resterait à savoir comment il a été choisi comme type de l'homme universel ou soi-disant tel ; M. A. Th. propose une explication : « N'étant rien, il pouvait être tout » ; je crains qu'ici l'on ne cesse d'être convaincu. Il est notable que le nom du prétendu philosophe ait subi la même déformation, *aliboron*, que le nom de la plante dont il était l'incarnation (*aliboron* est, déjà dans *Renart*, le nom d'un onguent à l'ellébore). Ne serait-ce pas que les écoliers avaient fait le rapprochement et, sans peut-être deviner ou rectifier l'erreur initiale, avaient été au moins frappés de l'étrangeté du nom du philosophe et l'avaient tourné en dérision ? M. A. Th., si heureux en trouvailles, découvrira peut-être le texte nécessaire pour éclairer le seul point obscur de cette amusante histoire. — M. R.

JOHAN VISING, *Deux poèmes de Nicholas Bozon : le Char d'Orgueil, La Lettre de l'empereur Orgueil* ; Gœteborg, 1919 ; in-4°, XXII-82 p. (*Gœteborgs Hægskolas årsskrift*, 1919). — Comme toutes les publications de M. Vising sur l'anglo-normand, celle-ci (pour laquelle il avait compté sur la collaboration de P. Meyer d'abord, puis de W. G. Starkey) est des plus instructives. Les notes et glossaires placés à la suite des textes constituent de précieuses contributions à la lexicographie si curieuse de l'anglo-normand de la basse époque. Les textes sont forts altérés et la barbarie de la langue impose, en ce qui concerne les corrections, la plus grande réserve ; l'interprétation même en est fort ardue, et l'habile éditeur a dû plusieurs fois reconnaître son embarras. Les *billettes* mentionnées à plusieurs reprises dans la description du char (9 ss.) sont les « clavettes » qui fixent les roues aux essieux ; sens conservé dans plusieurs vocabulaires techniques (voy. *Nouveau Larousse illustré*, *s. v.*). — Le *chapon au peyn* du v. 269 n'est pas un chapon assaisonné au pain, mais « revêtu » ; *peyn* = *peyne*, c'est-à-dire *penne* ; ce sens a été reconnu par M. V. dans un autre passage (voy. note à 310). — Le vers 380 doit être ainsi ponctué : *Le arsçun* (= arçon) *par derere* : « *Ke nul n'y contredie !* ». Les quatre derniers mots définissent le vice (l'obstination) que symbolise cet arçon ; même construction au v. 385 — *Baudor* (v. 7), non « hardiesse », mais « joie arrogante » ; cf. la locution courante *baut et lié* (God. *s. v. bald*) ; — *erdre* (*soi*) (778) (= *aerdre*), non « serrer » mais « s'attacher, s'adonner à » ; *reconisance* (8), non « reconnaissance, découverte », mais « repentir » : cf. Godefroy, X, 504 b. En tête de l'introduction, liste complète des ouvrages de Bozon, discussion de l'authenticité de quelques-uns et détermination de quelques dates nouvelles.— A. JEANROY.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES ARMOIRIES DANS LE ROMAN DU *CHATELAIN DE COUCY*

Le roman du *Châtelain de Coucy*, composé par un Picard, pour le plaisir de la noblesse picarde, vers le règne de Philippe le Bel, est le développement d'un thème très répandu, celui du *Cœur mangé*, que l'on connaissait déjà en France, au XIIe siècle, par le lai de *Guiron*, et qui se retrouvera, au XVIIe siècle, dans les *Mémoires* de Mme d'Aulnoy, et de nos jours encore, au Pendjab, dans les contes des paysans [1]. Ce vieux thème, le poète [2] a voulu l'accommoder au goût de ses nobles contemporains, amateurs de grands coups d'épée. Il a inséré dans l'histoire d'amour qu'il contait des joutes, des tournois, une croisade. Aux combattants, il a donné des noms qui lui semblaient devoir éveiller et retenir l'attention des auditeurs. Il a fait intervenir des chevaliers célèbres dans toute la chrétienté, illustres par les prouesses qu'ils avaient accomplies outre mer, ou par celles que leur attribuaient les récits légendaires des croisades. Tels sont le duc de Limbourg, André de Chauvigny, Guillaume des Barres, Hugues de Florennes, Geoffroi de Lusignan, Simon de Montfort, Gaucher de Châtillon, compagnons de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion en Palestine, héros du Pas Saladin [3]. A côté de ces noms glorieux, on trouve ceux de

1. G. Paris, *Le roman du châtelain de Couci*, dans la *Romania*, t. VIII (1879), p. 343-363. Du même, *La légende du châtelain de Couci dans l'Inde*, même recueil, t. XII (1883), p. 359-363. Du même, *Jakemon Sakesep*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 352-390.

2. Je n'essaierai pas de résoudre l'« engien » où l'auteur a dissimulé son nom. Aucune des solutions qui ont été proposées ne me paraît satisfaisante.

3. *Le Pas Saladin*, publié, en 1836, par Trébutien. *Istore et croniques de Flandre*, publ. par Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 72. Cf. G. Paris, *La légende de Saladin*, dans le *Journal des Savants*, 1893, p. 493 et s.

seigneurs plus ou moins notoires de la région picarde et des provinces voisines, parents, aïeux peut-être, des gentilshommes pour qui a été écrite l'histoire du châtelain de Coucy.

Le poète donne les armoiries de quelques-uns des personnages qu'il fait agir. Les blasons sont décrits dans le récit de joutes offertes, entre la Fère[1] et Vendeuil[2], par le sire de Coucy[3]. Cela se passe au début du roman, c'est-à-dire quelques années avant le départ de Richard Cœur de Lion pour la croisade (1190).

On s'est demandé si ces armoiries étaient imaginaires, comme celles que l'on rencontre dans tant de poèmes du moyen âge, ou si elles avaient une réalité historique. C'est à cette question que je vais essayer de répondre.

*
* *

Les joutes annoncées, les invitations faites, la société aristocratique du pays se réjouit du plaisir exceptionnel qui va lui être offert. On dénombre d'avance les combattants. Le châtelain en sera. On le reconnaîtra aisément à ses armoiries. Il portera[4] :

Escut d'or a face d'asur
Au lioncel vermel passant
Portés ens ou cantiel devant[5].

Les héraldistes diraient aujourd'hui que ses armes étaient *d'or à la fasce d'azur accompagnée d'un lionceau passant de gueules*,

---

1. Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.

2. Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy.

3. Coucy-le-Château, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.

4. *L'histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (dans la *Collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française*, publ. par G.-A. Crapelet), vers 716-718. Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises, ms. 7514, fol. 38 v° *b*. Le texte de ce manuscrit m'a paru préférable à celui de l'édition, faite d'après le manuscrit français 15098 de la Bibliothèque nationale. Suivant Quérard (*La France littéraire*, t. XI, p. 314, 315), le véritable éditeur de l'*Histoire du châtelain de Coucy* serait Méon.

5. C'est le canton dextre du chef qui est désigné par les mots « cantiel devant ».

au canton dextre du chef[1]. Plus loin, elles seront décrites en d'autres termes :

> Bien sai qu'il avoit escu d'or
> D'unne bare d'asur faissiet,
> Et si ot ou cief entailliet
> Un lyonciel vermeil passant[2].

Ces armoiries, que l'auteur attribue à un châtelain appelé Renaud [3], ont été portées par les châtelains de Coucy, cadets des Thourotte, châtelains de Noyon. Ces derniers avaient sur leur écu, la fasce seule [4]; le lionceau constitue une brisure. Le blason à la fasce et au lionceau a passé, vers la fin du XIIe siècle, avec la châtellenie de Coucy, de la maison de Thourotte à celle de Magny, par suite du mariage de Renier de Magny avec Mauduite de Coucy, héritière de son neveu, le châtelain Gui [5]. Que le poète ait pris chez les Thourotte-Coucy ou chez les Magny-Coucy, le châtelain, son héros, dont l'identité historique est incertaine, les armes qu'il lui fait porter lui conviennent [6].

La veille de la fête, dames et chevaliers s'acheminent vers Vendeuil ; il en vient des Flandres et du Hainaut. Une troupe arrive dont tous les cavaliers sont uniformément vêtus de

---

1. En tête des *Chansons* du châtelain de Coucy, dans l'édition de F. Michel, le lion a été figuré contourné et placé au milieu du chef. Sur les planches de sceaux publiées par Peigné-Delacourt (*Histoire de l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp*, pl. G et M), ce lion a été remplacé par un petit cavalier. L'éditeur de l'*Histoire du châtelain de Coucy* (p. 303) dit à tort que le blason était « *d'or au chef d'azur chargé d'un lion passant de gueules* ».

2. Édit., vers 1280-1283 ; Nouv. acq. fr. 7514, fol. 42 v° *b*.

3. Édit., vers 69, 494, 498, 1349, 4688, 6046.

4. Bibl. nat., ms. latin 5473, p. 201 ; ms. français 31970, fol. 73 v°, 74, 75. Melleville, *Les châtelains de Coucy*, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. IV (1855), p. 250, 251 (généalogie incertaine). V. Leblond, *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*, t. II, p. 728-736.

5. Bibl. nat., ms. latin 5473, fol. 111, p. 201.

6. Collection de sceaux des Archives nationales, n°s 5292, 5293. Sceaux de la Picardie, aux Archives nationales, n°s 1017, 1018. Bibl. nat., ms. latin 5473, fol. 39, 60, 110 v°, 111, 111 v° ; ms. français 9477, p. 62. Peigné-Delacourt, *Histoire d'Ourscamp*, p. 56, 154, 161. F. Fath, *Die Lieder des Castellans von Coucy*, p. 8-10.

manteaux de voyage, de *clokes*, aux armes de Hauwel de Quiévrain [1], savoir :

d'or a un kief
Estakiet, en bellinc assis,
D'argent, de geules... [2]

Nous dirions : *d'or au chef bandé d'argent et de gueules* [3]. Tel est le blason des sires de Quiévrain [4] chez qui le nom de Hawel ou Hauwel a été employé ; un Hauwel de Quiévrain vivait en 1176-1183 [5].

Le duc de Limbourg voulut ouvrir les joutes. Il se présenta

Couvert d'unnes armes d'argent
Au lyon de geules : fourchie
Ot la keuwe et bien fu taillie,
Et auvec ce fu couronnés [6].

Le blason est bien celui des ducs de Limbourg [7]. Au temps

---

1. De même, d'autres spectateurs viennent « en clokes » aux armes de Huon de Florennes (vers 930).

2. Édit., vers 969-971 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 40 v° *a*.

3. Le chef est « estakiet », c'est-à-dire formé d'*estakes* juxtaposées ; ces *estakes* sont placées obliquement, « en bellinc ». *Estake* signifie pieu.

4. Quiévrain, Belgique, Hainaut. — Voir sur les armes : Bibl. nat., ms. français 9477, p. 59 ; ms. français 32753, p. 109 ; Sceaux de la Flandre, aux Archives nationales, nos 1478, 1479, 1481 ; J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 183 ; *Armorial* du XIVe siècle, publ. par Douët d'Arcq, dans le *Cabinet historique*, 1859-1860, no 1238 ; édit. du *Châtelain de Coucy*, p. 297.

Le Charpentier (*Histoire généalogique de la noblesse des Pays-Bas* [1668], t. II, p. 724) et Rietstap (*Armorial général*, au mot *Kiévrain*) ont fait à tort le chef *bandé d'or et d'argent*.

5. Th. Bernier, *Chronologie historique des seigneurs de Quiévrain*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XX [1887], p. 258. En l'église des Cordeliers de Valenciennes, ont été inhumés plusieurs membres de la famille de Quiévrain « qu'on dit Hauviel » (Bibl. nat., ms. français 8238, fol. 121, 122 ; S. Leboucq, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Vaientienne*, p. 118, 119).

6. Édit., vers 1086-1089 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *a*.

7. La queue du lion n'est pas toujours fourchée (Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 352, 353 ; Bibl. nat., ms. français 32753, p. 157).

où la fête fut donnée, le duc était Henri IV, mari de Sophie de Lorraine [1].

Ce prince eut à combattre

> Un baceler de reviel
> C'on nommoit Gautier de Soriel [2],

et qui était

> Couvers de geules a .1. lupart [3].

Gautier appartenait à une famille picarde qui tirait son nom d'un village situé au nord de Péronne [4]. Les armes des Sorel renfermaient deux léopards [5] ; les sceaux et les armoriaux en témoignent [6]. Il semble donc qu'il y ait une inexactitude dans notre texte. Mais nous constatons que l'on ne trouve également qu'un léopard dans le blason de Gérard de Sorel, l'un des héros du *Roman de Ham*. Le trouvère Sarrasin, racontant le combat de ce personnage contre Gui de Saint-Pol, écrit :

> Et mesire Guis l'a feru
> En la teste de son lupart [7].

---

1. Le poète ne donne pas le nom de baptême du duc de Limbourg. D'après les dates, ce devrait être le duc Henri IV. Mais la réputation de son fils Valeran (qui ne devint duc qu'en 1221) a éclipsé celle de Henri, de telle sorte qu'il est bien possible que l'auteur ait voulu parler du fils et non du père (édit. du *Châtelain de Coucy*, p. 289). C'est ce Valeran (Valeran III, duc de Limbourg) qui figure au tournoi de Saint-Trond, dans le roman de *Guillaume de Dole* (édit. Servois, vers 2357), et au Pas Saladin (édit. Trébutien, p. VI, 8).

2. Édit., vers 1081, 1082 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *a*.

3. Vers 1091 ; Nouv. acq. franç. 7514, *ibid.*

4. Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel.

5. Ou lions léopardés.

6. Sceaux de la Flandre, aux Archives nationales, n° 1616 ; Sceaux de la collection Clairambault, n° 8669. Bibl. nat., mss. franç. 5934, fol. 22 ; 9477, p. 59 ; 32753, p. 86. *Armorial* du XIVe siècle, publ. par Douët d'Arcq, n° 998. Peigné-Delacourt, *Histoire d'Ourscamp*, p. 198, pl. H. La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, t. III, p. 1391. Belleval, *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 293. P. de Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, t. II, p. 761.

7. Édit. Michel, p. 337.

Aurait-il existé une variante des armes des Sorel, ne comportant qu'un seul léopard ?

Pour la deuxième joute, s'avança le comte de Namur,

> Acesmés d'or au lyon noir,
> Au baston de geulles, pour voir [1].

C'est Philippe, comte puis marquis de Namur [2], qui devait mourir en 1212. Fils de Baudouin, comte de Hainaut, de Flandre et de Namur, il prit, comme son frère aîné, le comte de Flandre, les armes de leur mère, Marguerite de Flandre (le lion de sable en champ d'or); mais il les brisa d'un bâton de gueules [3]. Le lion et le bâton se voient sur son sceau [4].

A la rencontre du comte de Namur, vint l'organisateur de la fête.

> Un escu avoit a .v. pieces
> Faissiet et de vair et de geules.
> Dont oïssiés hiraus de geules
> Criier : Saint Jorge ! Vés le chi,
> Le boin Engerran de Couchi [5].

Il suffit de corriger le chiffre v en vi, pour avoir une descrip-

1. Édit. vers 1109 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *a*.

L'éditeur (p. 299) a cru à tort que c'était le heaume du comte qui était « acesmé » ; c'est le comte lui-même.

2. Ailleurs (vers 934), ce prince est appelé « li quens Phelippes de Namur ». Il n'y eut point de comte de Namur nommé Philippe, avant 1199. L'auteur a donc ici commis un anachronisme.

3. Jacques de Guise raconte que les Flamands se plaignirent de ce que leur comte, Baudouin, portait les armes de Hainaut « in prima facie scuti » et le lion de Flandre « in secunda facie » ; et, ajoute-t-il, « cogerunt eum quatinus solum leonem [portaret], vel saltim leo in prima facie poneretur scuti. Philippo vero, fratri suo, comiti Namurcensi, dederunt scutum Flandrie cum baculo rubeo ; et ab illo siquidem tempore arma Hanonie antiqua penitus derelicta extiterunt » (*Annales Hanoniae*, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXX, 1re partie, p. 240). Au lieu de « facies scuti », il faut peut-être lire « facies sigilli »

4. Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 11. P. de Croonendael, *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du comté de Namur*, t. I, p. 347 et pl. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 67 et s. E. de Borchgrave, article *Philippe Ier de Namur*, dans la *Biographie nationale* belge (t. XVII, col. 316).

5. Édit. vers 1118-1122 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *b*.

tion correcte du blason des seigneurs de Coucy [1], *fascé de vair et de gueules* [2].

On vit bientôt entrer en lice

> Messires Joffroi de Lussegnon,
> A l'escu brullé au lyon
> De geules et d'or couronné [3].

Geoffroi de Lusignan, seigneur de Vouvant et Mervent [4], fils de Hugues le Brun, dit le Vieux, sire de Lusignan [5], combattit en Orient avec son frère Gui, roi de Jérusalem, et avec Richard Cœur de Lion [6]. C'était, au dire du chroniqueur Ambroise, le plus preux chevalier du royaume de Jérusalem, le plus expert à la guerre ; on n'avait pas vu son pareil depuis Roland et Olivier [7]. Les armes de Lusignan sont ici correctement, mais incomplètement, décrites : on a négligé de mentionner les émaux du burelé (argent et azur) [8].

---

1. Il s'agit de la maison de Coucy, issue des seigneurs de Boves. Presque tous les seigneurs de Coucy, depuis la fin du XIe siècle, se sont nommés Enguerrand. Cependant, celui qui vivait au temps où le roman se passe, s'appelait Raoul ; il est mort à la croisade en 1191 (Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres et de Coucy*, p. 214).

2. L'indication du nombre des pièces est superflue. Six est le nombre normal des pièces d'un fascé. Ce blason est si célèbre qu'il semble inutile de démontrer qu'il a appartenu aux Coucy.

3. Édit., vers 1165-1167 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *a*.

4. Vouvant, Vendée, arr. de Fontenay, cant. de la Châtaigneraie. Mervent, même arr., cant. de Saint-Hilaire.

5. Lusignan, Vienne, arr. de Poitiers, chef-lieu de canton.

6. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 77. Filleau, *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, t. II, p. 325.

7. *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 124, 125, 129, 130, 192, 203, 211. Geoffroi est l'un des tenants du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 16).

8. Les armes de Lusignan consistaient primitivement en un burelé. A ce décor primitif se sont adjointes diverses figures : un lion, plusieurs lions, des merlettes, etc.

D'après un poème du début du XVe siècle, le burelé rappellerait Mélusine, la fée, aïeule des Lusignan.

> De la teste jusqu'au nombril,
> Femme estoit moult belle et gente,

C'est également d'une façon incomplète, sans indication d'émaux, qu'est présenté le blason de l'adversaire de Geoffroi :

Un escu vi papellonné
A l'autre lés : c'iert Roncroles [1].

Et le nom du jouteur est quelque peu déformé [2]. Il s'agit d'un seigneur de Ronquerolles en Beauvaisis [3]. Les armoiries des Ronquerolles étaient *d'argent papelonné de gueules* [4].

La quatrième joute met aux prises deux chevaliers de haute allure :

Li uns fu des Bares Guillaumes... [5]
.I. escut portoit losengiet
D'or et de geules, et crupiere
Avoit toute de tel maniere [6].

Mais au dessoubz estoit serpente,
Serpente voir, vraiement ;
Queue avoit burlée d'argent
Et d'asur.....
(Couldrette, *Mellusine*, édit. Michel, vers 3770-3775.)

1. Édit., vers 1168-1169 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *a*.

2. Crapelet (ou Méon) n'a pas compris qui était le chevalier à l'écu papelonné.

3. Commune d'Agnetz (Oise, arr. et cant. de Clermont). — La forme correcte *Ronquerolles* fait le vers juste.

4. Ce Ronquerolles est, sans doute, Eudes, celui qui est cité parmi les combattants du tournoi de Saint-Trond (*Guillaume de Dole*, édit. Servois, vers 2085, 2710, 2783, etc.). Il y a eu plusieurs seigneurs de Ronquerolles appelés Eudes, aux XIIe et XIIIe siècles (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 675, 720. Douët d'Arcq, *Recherches sur les comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 222. E. de Lépinois, *Recherches historiques sur l'ancien comté de Clermont*, p. 134. V. Leblond, *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*, p. 632 et s.). Cf. : Géliot et Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 521 ; *Armorial de Picardie*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. VIII (1861), p. 310 (où le nom est écrit *Ramquerolles*). Dans l'*Armorial* publié par Douët d'Arcq (n° 951), le blason est décrit : « *d'argent decouppé sur gueules* ».

5. Le manuscrit qui a été publié porte : « Li uns fu des barons Willaumes ». Cette mauvaise leçon a empêché l'éditeur de reconnaître Guillaume des Barres dans le chevalier à l'écu losangé.

6. Édit., vers 1197, 1200-1203 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *b*.

Ce Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery, Saint-Pathus [1], la Ferté-Alais [2], comte de Rochefort-en-Iveline [3], fut un des serviteurs les plus dévoués de Philippe-Auguste. Il prit part à la Croisade, en 1191 et 1192, et mourut le 23 mars 1234 [4]. L'écu losangé se voit sur son contre-sceau [5]. C'est l'un des blasons qu'a portés la maison des Barres; elle en a eu d'autres : le plus connu consiste en un écu à la croix ancrée [6].

Li autres ot maniere bielle,
Car ce fu Jehans de Niyelle
Qui d'onneur ne fu ains escars ;
Escu de geules a deus bars
Portoit, et si avoit encor
Assis tranlines de fin or [7].

Nous reconnaissons ici un blason *de gueules semé de trèfles* [8] *d'or, à deux bars du même brochant sur le tout.* C'est celui des Clermont-Nesle [9]. Aucun membre de cette famille ne pouvait

1. Oissery, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële. Saint-Pathus, même canton.

2. La Ferté-Alais, Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, chef-lieu de canton.

3. Rochefort-en-Iveline, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan. Guillaume des Barres eut cette terre par son mariage avec Amice de Leicester, veuve de Simon de Montfort.

4. Il figure au nombre des chevaliers qui secoururent Jaffa assiégé par Saladin (*Istore et croniques de Flandre*, t. I, p. 72); on a inscrit son nom parmi ceux des tenants du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 15) et des champions du tournoi de Saint-Trond (*Guillaume de Dole*, édit. Servois, p. LXVI, vers 2086). Voir : Prou, *Notice sur Guillaume des Barres*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IV (1853), p. 129-145 ; E. Grésy, *Notice généalogique sur Jean des Barres*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XX, p. 220-283; du même, *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres* ; Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III, p. 416-418.

5. Collect. des Arch. nat., n° 1295. Cf. Bibl. nat., ms. franç. 32753, p. 7, 157.

6. Quesvers et Stein, *op. cit.*, t. III, p. 416, 420, 423, 424.

7. Édit., vers 1203-1208 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *b*.

8. Le sens du mot « tranlines » m'a été indiqué par M. Antoine Thomas.

9. Bibl. nat., ms. latin 5473, p. 91; ms. franç. 32753, p. 86. Collect. de sceaux des Arch. nat., n° 195. Sceaux de la collect. Clairambault, nos 2609-

être appelé Jean de Nesle, à l'époque où se place l'histoire du châtelain de Coucy. Un Jean de Clermont vivait alors. Mais ni lui ni ses ancêtres n'ont possédé la terre de Nesle [1] qui n'est arrivée à sa maison que par suite du mariage de son frère, Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, avec la fille et héritière de Jean II, seigneur de Nesle [2]. D'ailleurs, en ce temps-là, les Clermont ne portaient, dans leurs armes, ni bars ni trèfles, mais des gerbes [3]. Il y a donc ici un double anachronisme.

Avec Hauwel de Quiévrain, de qui nous avons déjà parlé, vient lutter Aubert [4] de Longueval.

> Il portoit un escu baré,
> Bien sai, de geules et de vair [5].

Si l'on remplace le mot impropre *baré* par *bandé*, le blason sera celui des Longueval [6]. Le nom de baptême Aubert était héréditaire dans cette famille [7].

C'est ensuite le châtelain de Coucy [8] lui-même qui s'avance,

---

2613, 6697-6705. Gelre, *Wapenboeck*, édit. Bouton, t. III**, p. 64, 103, pl. XXXVIII. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, n° 920. *Armorial de France*, publ. par M. Prinet, dans le *Moyen Age*, 2e série, t. XXII, nos 41, 42. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 219.

L'éditeur (p. 301), sans tenir compte des armoiries, a identifié Jean de Nesle au frère de Raoul III, comte de Soissons, mort en 1214.

1. Nesle, Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton.

2. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 47.

3. Sceaux de Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, 1203; de Catherine, comtesse de Clermont et de Blois, 1211; de Thibaud, comte de Blois et de Clermont, 1213 (Collect. des Arch. nat., nos 957, 958, 849). E. de Lépinois (*Recherches historiques sur l'ancien comté de Clermont*, p. 368) a pris erronément les gerbes pour des trèfles.

4. *Lambert* dans le texte imprimé (vers 1228).

5. Édit., vers 1230, 1231; Nouv. acq. franç., 7514, fol. 42 v° *a*.

6. Seigneurs de Longueval (Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles). — Sceaux de la collect. Clairambault, nos 5331-5334. Sceaux de la Picardie, aux Arch. nat., n° 435. Bibl. nat., ms. franç. 9177, p. 66; ms. franç. 32753, p. 82. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, n° 1142.

7. Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 306-309. La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édit., t. XII, col. 1309 et s.

8. Les armes du châtelain sont décrites ici pour la seconde fois (vers 1280-1283). Voir vers 716-718.

salué par les cris des hérauts. Il s'arrête, attendant son adversaire.

Tout maintenant des rens issi
Li rices poissans coens de Blois
Qui avoit tres rice harnois...
De Casteillon ot non Gautiers.
Ses escus avoit le cief d'or,
Et saciés qu'il avoit encor
El cief une mierle de sable.
Ce n'est ne mençongne ne fable.
Et de geules estoit li fons,
Si ot trois vaironnés bastons [1].

Le poète met en scène un comte de Blois nommé Gautier de Châtillon. *Gautier* doit être pour *Gaucher* [2], nom de baptême fréquent chez les Châtillon, illustré par l'un d'eux en Palestine [3]. Mais aucun des Gaucher de Châtillon n'a été comte de Blois [4]. D'ailleurs, la maison de Châtillon ne possédait pas encore le comté de Blois, au temps où l'on a placé le roman ; le premier comte de Blois de cette famille est Hugues, comte de Saint-Pol, marié, au commencement du XIIIe siècle (avant 1226), à Marie d'Avesnes qui hérita Blois de sa mère, Marguerite de Champagne [5]. Les armes qui sont ici attribuées à Gautier de Châtillon, comte de Blois, sont bien celles de la maison de Châtillon-sur-Marne (*de gueules à trois pals de vair et au chef d'or*). Mais le poète les a brisées d'une merlette de sable sur le chef.

1. Édit., vers 1308-1310, 1316-1322 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 *a*.

2. Sur la confusion des noms *Gautier* et *Gaucher*, voir : Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, Preuves, p. 31 et s., 45, 56, 191-193, etc. ; E. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer*, p. 106, note.

3. Le nom de Gaucher (ou Gautier) de Châtillon se trouve dans la légende du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 15) et dans le roman de *Guillaume de Dole* (édit. Servois, p. LV, vers 2088).

4. On a cru que le châtelain combattait successivement deux adversaires : Louis, comte de Blois, et Gautier de Châtillon (édit., p. 303 ; Ch.-V. Langlois, *La société française au XIIIe siècle, d'après dix romans d'aventures*, p. 198). L'erreur provient des fautes que renferme le texte imprimé. Le manuscrit 7514 des Nouvelles acquisitions françaises ne permet pas ce dédoublement.

5. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 94, 109.

C'est la brisure des Châtillon-Porcien [1] ; elle ne convient pas à un comte de Blois.

La lutte du châtelain et du comte terminée, un chevalier s'approche.

Sires estoit de Falevi.
Il avoit un escu brullet
D'argent et d'asur bien ouvret ;
De geules i ot .1. baston [2].

Le blason *burelé d'argent et d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout*, est celui des Nesle, seigneurs de Falvy [3]. Il peut être ici question de Jean de Nesle, fils de Raoul II, sire de Nesle, châtelain de Bruges, et frère des comtes de Soissons Conon et Raoul. Ce Jean hérita, en 1177, les terres de Nesle, Falvy et la Hérelle, de son oncle Yves, comte de Soissons, et mourut en 1214 [4].

Pour combattre le sire de Falvy, on voit venir

D'Aspremont mon signeur Gobiert...
De geules a le blance crois
Estoit ses escus painturés [5].

Les armoiries *de gueules à la croix d'argent* sont celles des seigneurs d'Apremont en Lorraine [6], que l'on a appelés les « Apremont à la croix », pour les distinguer de familles homonymes [7].

---

1. Collect. de sceaux des Arch. nat., n° 575 ; Raadt, *Sceaux armoriés*, t. I, p. 359. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, p. 321 et s. — Le poète décrit ici exactement les armoiries du connétable Gaucher de Châtillon qui était son contemporain.

2. Édit., vers 1404-1407 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v°.

3. Falvy, Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle.

4. Édit., p. 306. Du Chesne, *Histoire de la maison de Béthune*, p. 273. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 506. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n°s 1326, 1509, 1515, 2034, 2212. Cf. : Sceaux de la Picardie, n° 56 ; Peigné-Delacourt, *Histoire d'Ourscamp*, p. 82, 83 et pl.

5. Édit., vers 1410-1412 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

6. Apremont, Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel. C'était un fief de l'évêché de Metz.

7. Bibl. nat., ms. franç., 32753, p. 61. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, n° 668. *Les Tournois de Chauvenci*, publ. par Delmotte, vers 1571, 3226. La croix d'argent sur champ de gueules des Apremont figure dans tous les grands armoriaux.

Un Gobert, sire d'Apremont, mari d'Ide de Chiny, mourut en 1191 [1].

Bientôt après, se trouvent face à face deux seigneurs portant l'un et l'autre une croix héraldique.

L'un est « mon signeur Jehan de Hangiest ».

> Ses escus fu couvers d'argent.
> Si avoit une crois de geules.
> Ces coses n'i furent pas seulles,
> Car en le crois avoit encor
> Cinq cokillettes de fin or [2].

Ce sont là les armes des Hangest, seigneurs de Genlis [3] : *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or* [4]. Si l'auteur a voulu parler de Jean, seigneur de Hangest [5], qui vivait en 1190 [6], il a fait une erreur héraldique ; il a attribué au chef de la maison une brisure de puîné. La branche aînée, celle des seigneurs de Hangest, portait la croix plaine, sans les coquilles [7].

---

1. Butkens, *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, p. 7, 26. P. Anselme, *Le Palais d'honneur*, p. 287, 288. D. Caffiaux, *Trésor généalogique*, p. 310, 311. — Plusieurs autres seigneurs d'Apremont se sont appelés Gobert. Le plus célèbre est mort en odeur de sainteté, au mois d'août 1263 (*Acta Sanctorum*, août, t. IV, p. 370 et s.). C'est de celui-là que l'éditeur (p. 306) fait l'adversaire du sire de Falvy.

2. Édit., vers 1428-1432 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

3. Genlis, aujourd'hui Villequier-Aumont, Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny.

4. Sceaux de la Flandre, aux Arch. nat., n° 1007. Sceaux de la Picardie, n° 382. Sceaux de la collect. Clairambault, nos 4421-4427, 4431-4435, 4437, 4438, 4441-4443. Roman, *Inventaire des sceaux des pièces originales*, n° 5651 et s. *Armorial*, publié par M. Prinet, n° 49. *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, n° 929. Gelre, *Wapenboeck*, t. III*, p. 316-320, pl. XXXVI. Cf. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, t. II, p. 111.

5. Hangest en Santerre, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.

6. Édit., p. 306. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 738. La Morlière, *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons*, p. 247.

7. Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 2359-2362. Sceaux de la Flandre, n° 1008. Sceaux de la collect. Clairambault, nos 4429, 4430, 4436, 4439, 4440. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 27. Gelre, *Wapenboeck*, t. III*, p. 316, pl. XXXVI.

En même temps,

> Vint mesire Ernouls de Mortaigne.
> Couviers fu d'or a une crois
> De geules : moult ot bel harnois [1].

Ce personnage est appelé ailleurs « le sire de Mortaigne, Ernouls » [2]. Il n'y a pas eu, à la fin du XIIe siècle, de seigneur de Mortagne nommé Arnoul. A cette époque, se sont succédé dans la seigneurie de Mortagne et la châtellenie de Tournai, Evrard Radoul (1160-1189) et Baudouin, son fils (1190- vers 1212). Le premier Arnoul de la lignée est le fils d'Evrard IV, qui succéda à son père en 1226 et mourut en 1266 [3]. C'est cet Arnoul qui, le premier, prit la croix pour blason ; jusque là, les sires de Mortagne portaient un dextrochère [4].

Nous constatons ici une double erreur chronologique : le nom de baptême et les armes conviennent au XIIIe siècle et non au XIIe.

La nuit survenant, on suspendit les joutes. Le lendemain matin, elles reprirent leur cours.

> De le Fere premiers monta
> Mesires Jehans de Roussoit ;
> Bien sai qu'escu brullé avoit
> Tel con Joffroi de Lesegnon ;
> Ens avoit un viermeil lyon [5].

---

1. Édit., vers 1434-1436 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

2. Vers 952. — Mortagne, Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand.

3. A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, t. I, *passim*.

4. Le dextrochère figure sur les sceaux de Baudouin, en 1191, d'Évrard Radoul, en 1217, et d'Arnoul, en 1234 (Sceaux de la Flandre, n°s 1369, 5581, 5582) ; un second sceau du même Arnoul porte la croix, en 1245 (*ibid.*, n° 5584), comme ceux de Jean de Mortagne, en 1279 et 1288, et de Marie, dame de Mortagne et châtelain de Tournai, en 1287 et 1295 (*ibid.*, n°s 1022, 1370, Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 520).

Voir les armes à la croix dans les armoriaux : Bibl. nat., mss. franç. 9477, fol. 253 ; 32753, p. 101 ; C. Gailliard, *L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*, p. 15, etc.

5. Édit., vers 1534-1538 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 v° *a*.

Ce Jean était des seigneurs de Ronsoy [1], près Péronne, dont l'héritage passa, au XIIIe siècle, chez les Thourotte, puis chez les Condet-Bailleul [2]. En 1335, Colart de Condet, seigneur de Ronsoy, fils de Guillaume, sire de Morialmez et de Bailleul, et de Béatrix de Thourotte, portait, réunies sur son sceau, les armes de sa famille paternelle et celles des Ronsoy. On y voit l'écu de Condet (vairé en chevron renversé, à deux chevrons sur le tout), brisé d'un lambel ; cet écu est placé au centre d'une rosace renfermant huit lions couronnés, posés chacun sur un champ burelé [3].

Lors vint ou renc a coer hardi
Messires Hues de Rumegny
Couvers d'or au vermeil sautoir :
De vert y avoit .i. treçoir,
Et pour faire l'escu plus gent,
I ot .v. cokilles d'argent.

Le nom de baptême Hues (Hugues) a été plusieurs fois employé dans la famille des sires de Rumigny en Thiérache [4] et de Florennes [5]. Un personnage appelé Hugues de Rumigny, fils puîné de Nicolas, sire de Rumigny, et de Damison de Chièvres, était seigneur de Florennes, sous le règne de Philippe Auguste ; il mourut sans postérité, en 1226 [6].

Les armes des Rumigny présentent le plus souvent une bande brochant sur le trécheur [7]. On trouve, comme ici, un sautoir,

---

1. Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel. — L'éditeur (p. 308) n'a pas su reconnaître la famille de ce personnage.

2. P. de Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, t. II, p. 755, 756. Comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, *Généalogie de la maison de Condet*, p. 17, 18. Guynemer, *La seigneurie d'Offémont*, pl. V.

3. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. I, p. 224. Cf. Bibliothèque de Hesdin, ms. 2, fol. 226 v°.

4. Édit., vers 1531-1536 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 v° *a*.

5. Rumigny, Ardennes, arr. de Rocroi, chef-lieu de canton.

6. Florennes, Belgique, prov. de Namur.

7. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, p. 345-347. C.-G. Roland, *Histoire généalogique de la famille de Rumigny*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, p. 189-204. — Hugues de Rumigny est appelé, au vers 930, « Huon de Florines ».

dans les blasons de certains puinés, ainsi chez les Rumigny-Fagnolles [1].

Apres vint li coens de Soissons...
Ses escus estoit couviers d'or;
Ens avoit .1. lyon passant
De geules; bien y fu seant;
Et s'estoit li escus ourlés
De geules; bien iert acesmés [2].

Le blason *d'or au lion passant de gueules et à la bordure du même* est bien connu comme celui des comtes de Soissons [3]. Le seigneur qui le porte ici est Raoul III, dit le Bon, de la maison de Nesle, qui accompagna Philippe Auguste en Palestine et mourut en 1236 [4].

Pour le combattre, s'offre

Li boins coens Simons de Monfort...
Acesmés estoit noblement
De geules au lion d'argent
Dont li ciés estoit couronnés.
Moult estoit ricement armés;
Li lyons ot la keuwe fourchie [5].

Le blason est exactement celui du fameux Simon, comte de Montfort [6] et de Leicester [7], l'ennemi des Albigeois, qui fut tué le 25 juin 1218 [8].

1. Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 3486, 3487. Labande, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, Sceaux, nos 135, 136. Bibl. nat., ms. franç. 32753, fol. 107, 110, 122. C.-G. Roland, *Histoire généalogique, passim*.

2. Édit., vers 1545-1550; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 vo *a*.

3. Sceaux des comtes de Soissons, en 1178-1180, 1183, 1186, 1190, 1230, 1262, 1269, 1299, 1300 (Sceaux de la Flandre, nos 300, 302, 304, 307. Sceaux de la Picardie, nos 35, 37. Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 1012, 1013. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 427). Cf.: Bibl. nat., mss. franç. 9477, p. 59; 32753, p. 86; *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, no 916.

4. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 300.

5. Édit., vers 1553, 1555-1559; Nouv. acq. franç., 7514, fol. 44vo *b*.

6. Montfort l'Amaury, S.-et-Oise, arr. de Rambouillet, chef-lieu de canton.

7. Leicester (Angleterre) était advenu aux Montfort par suite du mariage de Simon de Montfort avec Amice de Beaumont, fille de Robert, comte de Leicester. Le comte Simon, de qui on parle ici, était issu de ce mariage.

8. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 74. A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline*, p. 62-72.

Au Pas Saladin, figure « de Montfort mesire Simons » (édit. Trébutien, p. 9, 15). Cf. Bibl. nat., ms. franç. 32753, p. 157.

Vers la fin de la journée, arrive aux lices un « vassal breton ».

Hues de Loac avoit non ;
Un escu portoit envoisié
Et d'argent et d'azur faissié [1].

Il se peut que ce soit un membre de la famille de Lohéac [2]. En ce cas, les armes seraient mal décrites, car les Lohéac portaient un écu de vair [3], et non un écu fascé. Des armoiries fascées d'argent et d'azur appartenaient à une autre famille chevaleresque de Bretagne, les Locrenan [4] ; mais il ne semble pas que l'on ait pu écrire *Loac* [5] pour Locrenan.

Enfin, pour la dernière joute,

Mesires Drius de Chauvegni
S'en vint ou parc moult noblement ;
Ses armes estoient d'argent,
Si ot une fasse endentee
De geules qui fu diaspree ;
Un label d'asur i avoit
Qui sus l'argent bien affreoit [6].

Le blason est *d'argent à la fasce endentée de gueules et au lambel d'azur*. Par *fasce endentée* il faut entendre, — ici comme dans d'autres textes du moyen âge, — une fasce formée de losanges ou fusées accolées [7]. Telles sont les armes des Chauvigny, du

1. Édit., vers 1580-1582 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 v° *b*. — « Hue de Lohart » dans le texte imprimé.

2. L'hypothèse a été présentée par l'éditeur (p. 310).

3. Sceaux de la Flandre, n° 1238. Bibl. nat., ms. franç. 9477, p. 83. *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, n° 733. *Armorial* du héraut Berry, n° 1234. Potier de Courcy, *Armorial et nobiliaire de Bretagne*, 3e édit., t. II, p. 197.

4. G. le Borgne, *Armorial breton*, p. 180. Potier de Courcy, *op. cit.*, t. II, p. 196.

5. Ou *Lohart*.

6. Édit., vers 1602-1608 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 46 *a*.

7. La fasce des fusées est désignée, comme ici, par les mots « fasce endentée » dans un armorial copié par Du Cange (Bibl. nat., ms. franç. 9477, fol. 76, 83). Ailleurs on dit « fasce engrélée » (*A Roll of arms of the thirteenth Century*, publ. par W. S. Walford, dans l'*Archaeologia*, t. XXXIX, 1re partie,

Poitou, dont était « mesires Drius », c'est-à-dire André de Chauvigny, mari de Denise de Déols. Il prit part à la croisade de Richard Cœur de Lion et mourut en 1202 [1].

*
* *

Nous avons compris toutes les descriptions d'armoiries que renferme l'histoire du châtelain de Coucy. Mais ce n'est pas sans avoir constaté qu'elles sont conçues dans une langue insuffisamment précise. On y trouve trop de mots inutiles, trop de termes impropres. Il ne peut guère en être autrement dans un texte versifié. Les exigences de la rime et de la mesure se concilient mal avec les règles du langage héraldique.

Le poète a mis en vers des descriptions de blasons, mais il n'y est arrivé qu'en les allongeant souvent de périphrases, qui servent de chevilles et en les raccourcissant quelquefois par l'omission de détails caractéristiques, en négligeant, par exemple, de mentionner les émaux. S'il n'emploie pas régulièrement les termes techniques, ce n'est point qu'il les ignore, c'est qu'il n'a pas assez d'habileté pour les introduire dans ses vers sans rompre la mesure ou détruire la rime. Il sait que la couleur rouge se nomme *gueules*; mais, si cela rend la versification plus facile, il dira qu'un lion est « vermeil », au lieu de dire qu'il est « de gueules ». Il sait que le blason des Châtillon renferme

---

n° 177). Sur la synonymie de ces expressions, voir O. Barron, article *Heraldry* dans l'*Encyclopaedia britannica*, 11e édit., t. XIII, p. 317.

Les armes de Chauvigny sont le plus souvent brisées d'un lambel de *sable* (Bibl. nat., mss. français 9477, p. 76; 32753, p. 157. Gelre, *Wapenboeck*, t. III*, p. 208-210, pl. XXXIII. *Armorial* du héraut Berry, n° 204). Cf.: Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 1818-1820; Roman, *Inventaire des sceaux des pièces originales*, nos 3040-3046.

1. André de Chauvigny est de ces compagnons du roi Richard dont le souvenir est devenu légendaire (Paris, *La légende de Saladin*, dans le *Journal des Savants*, 1893, p. 431, 493, 496, 498). Voir: La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 512; Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. II, p. 353; J. de la Gogue, *Histoire des princes de Déols*, dans Grillon des Chapelles, *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, t. III, p. 359 et s.; G. Vallois, *Les aventures romanesques d'André Ier de Chauvigny aux croisades*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. IX (1881), p. 83-104.

trois pals de vair ; mais s'il disait « trois pals de vair », il aurait quatre syllabes ; or, il lui en faut six ; il dit donc « trois vaironnés bastons », inventant une épithète et appliquant abusivement aux pals un terme dont il connaît bien le sens propre et qu'il emploie, ailleurs, pour désigner de véritables bâtons héraldiques. Il donne leurs noms techniques au chef, à la fasce, au fascé, au burelé, au losangé, au papelonné. Comme nous, il attribue l'épithète « passant » au lion léopardé. Comme les hérauts de son temps, il se sert du mot *ourlé*, là où nous employons le mot *bordé*. Mais il prend à faux sens le terme *barré*, quand il le substitue à *bandé*.

Malgré les défauts que nous avons relevés dans ces descriptions, elles sont assez claires pour qu'on ne puisse guère douter de l'identité des armoiries que le poète a voulu représenter.

Sur les vingt-deux blasons que nous avons examinés, il n'en est qu'un qui paraisse tout différent de celui de la maison à laquelle il est attribué. Encore n'en sommes-nous pas certains, car le nom véritable de cette famille n'apparaît pas d'une façon indiscutable, à travers les formes défectueuses que donnent les manuscrits. Dans un autre cas, il semble que l'auteur n'ait mis qu'un léopard où il en fallait deux.

Pour le reste, les armoiries ont été réellement portées par les familles auxquelles nous les voyons attribuées ; mais elles n'ont pas toutes été portées, par ces familles, à l'époque où se passe l'histoire du châtelain de Coucy : nous avons constaté des anachronismes en ce qui concerne les armes de Nesle et de Mortagne. Le poète n'a point fait de recherches d'archéologie ; il donne naïvement aux ancêtres les blasons des descendants, ses contemporains.

Max PRINET.

NUOVE NOTE DI SINTASSI SICILIANA[1]

I

ASPETTA QUANTU U VIU; QUANTU S'AFFACCIAU E MORSI

Una particolarità propria del dialetto siciliano è l'uso di *quantu* « quanto » in locuzioni che si colgono e sorprendono frequentemente sulla bocca degli isolani. Sono locuzioni di cui si sente tutta la forza espressiva dai non siciliani, a tal segno che essi se le appropriano inconsapevolmente dopo una certa dimora nell' isola e le introducono spesso nel comune parlare italiano. A codesta forza, e anche bellezza, espressiva devesi forse il fatto che i siciliani difficilmente sanno liberarsi del loro caratteristico *quanto*, anche parlando italiano. I ragazzi dell' isola, poi, tardi e con sforzo riescono a bandire dai loro scritti questa particolarità della sintassi del loro dialetto, ma intanto impoveriscono e stroncano il loro modo di esprimere.

Ecco una serie di esempi caratteristici :

1. *Dammi u giurnali quantu u leggiu* : « Dammi il giornale per tanto tempo quanto lo leggo, solo per leggerlo... poi te lo restituirò. »

2. *Aspetta quantu m'accattu i sicaretti* : « Aspetta che mi compri le sigarette. » S'intende : « appena le avrò comprate, tornerò a te. »

3. *Quantu u vidi, e po' basta* : « tanto quanto tu lo veda, solo perchè tu lo veda, e poi basta. »

4. — *Pirchì i voi i pospiri ?* : « Perchè vuoi i fiammiferi ? »

---

1. Le prime *Note di sintassi siciliana* si trovano in *Neuphilol. Mitteilungen*, 1915, e sono state precedute da altro mio lavoro del genere : *Lat. mŏdŏ nel dialetto siciliano*, Madrid, 1912.

— *Quantu addumu u focu* : « Solo per accendere il fuoco... poi te li restituirò. » L'espressione : *Cercu i pospiri p' addumari u focu* è assai diversa, e significa : « Cerco i fiammiferi per accendere il fuoco. » Indica il solo fine, senza l'idea dell' impegno della restituzione dei fiammiferi : si cercano i fiammiferi che servono all' accensione del fuoco in cucina.

5. *Pirmittiti quantu passu* ? : « Permettete un po' che io passi? » *Chi vuliti? Quantu passu* : « Che volete? Solo passare. »

6. *Quantu s'affacciau, e morsi* : « Non fece che affacciarsi, e morì. »

7. *Quantu ci vaju iu, aggiustu tutti cosi* : « Solo che ci vada io, e accomoderò ogni cosa. »

8. *Poviru picciottu! Sulu quantu a guardau, e so frati ci sparau* : « Povero giovane! non fece che guardarla (la ragazza), e il fratello di lei (ingelosito) gli sparò contro. »

9. *Mi duni u vucabulario quantu* oppure *sulu pi quantu fazzu a virsioni?* : « Mi dai il vocabolario solo per fare la versione? »

10. *T' affinnisti? Sulu pi quantu* (o *sulu quantu*) *ti dissi sceccu?* : « Ti sei offeso? Solo perchè ti ho detto asino ? »

Nei vecchi testi siciliani non m'è accaduto di imbattermi in simili espressioni, nè i dizionari siciliani dai più antichi ai più moderni ne fanno cenno. Nel suo diligente e copioso *Vocabolario* solo il Traina segnala la nostra particolarità e ne discorre nella « Prefazione » nel luogo delle preposizioni (*sic*). « *Quanto vedo* — scrive — diciamo noi per dire : *ch'io veda* ; e ciò anche per la mancanza del presente soggiuntivo. » Alla parola *quantu* elenca poi i seguenti esempi con la relativa traduzione :

1. *quantu viju* : ch'io veda.
2. *quantu armenu* : acciocchè..... onde.....
3. *quantu putissi trasiri* : onde possa entrarvi.
4. *quantu lu purtassuru* : acciocchè lo portino.

Aggiunge il Traina stesso : « Però in certe dizioni, anco in italiano si dice p. e. *un momento, quanto mando alla.....* ». Anche il Pitrè nota la nostra particolarità e dà un' appropriata traduzione dell' esempio da lui segnalato : *Quantu viju chi si unifici* : « voglio un po' vedere che se ne fece (che ne avvenne) » [1].

1. *Fiabe e leggende popol. sicil.*, Torino-Palermo, 1888, p. 9.

Questa interpretazione, più che traduzione, del demopsicologo palermitano è del tipo di quelle da noi date nei dieci esempi di sopra, e riproduce molto esattamente il pensiero siciliano. Nelle frasi introdotte da *quantu* non è da vedere un concetto consecutivo, nè finale, come si desumerebbe dai quattro esempi spiegati dal Traina. Si tratta di un concetto di misura, che è espresso nel latino da *tantum quantum* o dal solo *quantum*.

*
* *

Si sa che in latino, in luogo degli ablativi di misura *multo, tanto, quanto,* si trovano usati [1] coi verbi, non però mai con gli aggettivi comparativi, gli accusativi *multum, tantum, quantum*. Il concetto di misura, o propriamente di misura proporzionale, che il *quantum* assolutamente anche senza il *tantum* introduce, si vede bene espresso in esempi del latino classico [2] : Cic. Ad Att., 9. 7. 7. : *Scribe ad me quantum potes*; De Nat. Deorum, 3. 7. 15. : *quantum in te est* : « per quanto è in te », al qual ultimo caso si riattaccano tutte le locuzioni relative, così dette restrittive, introdotte dal pronome neutro *quod* col congiuntivo o da *quantum* stesso, *quoad, quatenus* coll' indicativo.

Questo concetto di misura introdotto da *quanto* è rimasto in italiano [3] ed è caratteristico nelle frasi di tempo. Es. : « terrò il libro quanto mi occorrerà », cioè tanto tempo quanto mi occorrerà.

In siciliano l'uso è più esteso, tanto che il Traina credette scorgere nel *quantu* un senso finale.

Vediamo gli esempi siciliani che più danno questa illusione.

---

1. Cocchia, *La sintassi lat. esposta scientificam., etc.*, Napoli, 1901, 195. I quattro casi enumerati dal Tursellino (*Particulae latinae orationis*, Patavii, 1730, 262-3) sull' uso di *quantum*, avverbio usato assolutamente, esprimono un' idea di misura. E di questo genere si trovano esempi in Plauto e Terenzio.

2. Il Prof. Carlo Pascal gentilmente mi ha suggerito questi esempi che sono valsi a mettermi sulla via dell' esatta spiegazione della particolarità sintattica siciliana, e quindi sento il dovere di ringraziare, anche qui, il caro Maestro.

3. Dante ama spesso restringere e limitare il suo pensiero con *quanto*. Nella *Vita Nuova* abbiamo un 10 esempi, ma nessuno di essi è iden-

Tanto il 1° quanto il 2° dei nostri dieci sono costituiti da due proposizioni nella forma speciale d'ipotassi : una proposizione principale che esprime un comando ed una aggiunta che indica una volontà, una disposizione. Questa seconda proposizione dà uno scopo positivo al comando espresso dalla principale e per conseguenza si presenta come una frase finale. Originariamente nelle lingue indo-europee questa forma d'ipotassi era senza segno grammaticale. Es. : « aspetta, io voglio armarmi » ; più tardi si è avuto l'ipotassi col segno grammaticale, con una congiunzione, cioè, di senso finale : « aspetta che io mi armi ». E tutto ciò è esatto [1].

Però negli esempi siciliani il segno grammaticale non è una congiunzione finale, ma *quantu*, e proprio a questa particella si deve il loro senso particolare. In

dammi u giurnali quantu u leggiu
aspetta quantu leggiu u giurnali

c'è un comando nella I proposizione : *dammi* o *aspetta*, e una

---

tico al caso siciliano. Nel *Canzoniere* del Petrarca invece ci si imbatte in un esempio assai caratteristico. Al son. 285 il Poeta dice di Laura apparsagli dopo morta :

nel parlar mi mostra
Quel che'n questo viaggio fugga o segua,
Contando i casi de la vita nostra,
Pregando ch' a levar l'alma non tarde :
E sol quant' ella parla ho pace o tregua.

Il Leopardi spiega (e la sua spiegazione è quella comunemente accettata) questo *quanto* con *mentre, intanto che*, finchè ; ma a me parrebbe di vedere un *quanto* alla maniera siciliana, e interpreterei l'ultimo verso così : « e solo che ella parli, alle sole parole di Laura, il Poeta dice di avere pace o tregua. » Con questa interpretazione il pensiero petrarchesco risulterebbe più delicato, e verrebbe veramente espresso il fascino che esercitava sulla memoria del Poeta la voce di Laura, fascino più suggestivo e potente di quando l'amata era in vita. Ricordisi Laura « sì soave in voce » (son. 234) ; il « suon dei detti sì pietosi e casti » di lei, per cui poco mancò che il Poeta non rimanesse in Cielo (son. 302), e altri esempi di esaltazione amorosa per la soave voce che bastava da sola a sollevare lo spirito dell' amante poeta. Alla mia interpretazione dà forza il *sol* premesso a *quanto*, caso comune negli esempi siciliani (v. i nn. 8, 9, 10 tra quelli da me su riportati).

1. Brugmann, *Abrégé de gramm. comp. d. lang. indo-europ.*, 1905, 694.

volontà nella II : *voglio leggere il giornale*, ma non c'è questo soltanto, non c'è solo il fine; vi è indicato, sopra tutto, per quanto tempo ci si debba dare il giornale o ci si debba aspettare, cioè solo tanto tempo quanto durerà la nostra lettura.

L'illusione del Traina che *quantu* sia una semplice congiunzione finale cade poi del tutto di fronte ad altri esempi non dipendenti da un imperativo espresso o sottinteso, nè indicanti tempo, come ai nn. 6°, 7° e 8°, da me più sopra spiegati :

quantu s'affacciau, e morsi
quantu ci vaju iu, aggiustu tutti cosi
poviru picciottu ! sulu quantu a guardau, e so frati ci sparau

nei quali esempi *quantu* ha chiaramente un senso diverso da *ut* finale e da *quod* o *quantum* delle proposizioni relative-consecutive o restrittive[1], e ha preso la funzione di una vera congiunzione, la quale introduce una proposizione di nuovo tipo, che chiamerei *di misura* dal nome stesso dell' accusativo di misura *quantum*.

*
* *

Di congiunzioni romanze provenienti da avverbi o da altre parole si ha già conoscenza, e la ricca Grammatica delle lingue romanze del Meyer-Lübke (III, 568) ne fa pur cenno. Io stesso ebbi a studiare diffusamente un caso di questo genere, l'uso, cioè, dell'avv. lat. *mŏdŏ* in proposizioni indipendenti e dipendenti, anch'esse caratteristiche e proprie dei dialetti calabro-siculi (*mi trasi :* « entri » ; *ci dissi mi trasi* : « gli dissi d'entrare »), per esprimere desideri ed esortazioni, in sostituzione di *ut* o di *mŏdŏ ut* finale che pur si trova in Terenzio[2]. In quel mio lavoro[3], volendo spiegare l'uso del presente nella proposizione dipendente da una principale di tempo passato, quale vedesi in *ci dissi mi trasi*, riportai la spiegazione del Meyer-Lübke, che, cioè, questo avviene nei dialetti romanzi dopo i verbi dichiarativi e interrogativi, come se si fossero conservate le proposizioni indipendenti l'una dall'altra. Così, *ci dissi* : *mi trasi*. Ma

1. Riemann et Goelzer, *Gramm. comp. du grec et du latin, Syntaxe*, 438.
2. *Adelphoe*, 8, 59.
3. *Lat. mŏdŏ nel dialetto sicil.*, p. 16.

aggiunsi in nota : « Ad un'altra ragione io penso inoltre per spiegarmi l'uso del presente dopo *mu, mi*. Vi avrà contribuito forse il significato temporale di *mŏdŏ* ? » Ora sarei tentato, dopo quel che ho detto della cong. sicil. *quantu* a togliere il punto interrogativo nel mio pensiero di allora. Perché anche *quantum*, dando vita a *quantu*, ha tramandato ad esso tutto il suo significato originario di accusativo di misura [1]. Conservando tale significato, questo *quantum*, mentre moltissimi avverbi e congiunzioni latine presto scomparvero, nè si tramandarono nelle lingue romanze, e tra esse l'importantissima *ut* [2], venne ad assumere, come accadde anche per *mŏdŏ*, la funzione di congiunzione e a dare particolare significazione a tutta una frase, secondo abbiamo visto negli esempi caratteristici e propri del dialetto siciliano.

E così particelle all'apparenza vuote di significato (sic.-calab. *mi, mu* < lat. *mŏdŏ* ; sic. *quantu* < lat. *quantum*) dànno bellezza e varietà di espressione alla lingua, col comunicare alla frase fino le sfumature del proprio significato, e fanno per ciò sembrare, come ben dice il Bréal, « la création du langage une œuvre supérieure à la raison humaine ».

*
* *

Insomma, *quantu* introduce un concetto di misura, nella quale funzione è segno grammaticale di subordinazione (*aspetta quantu m'accattu i sicaretti*), e può altresì presentare un concetto di misura relativamente indipendente in una proposizione prin-

1. Lo si vede anche dall' uso della preposiz. *per* (sic. *pi*) davanti a questo accusativo, quando si vuole indicare con maggiore intensità e con molta esattezza l'idea di misura : uso questo che nel latino si trova appunto cogli accusativi di misura indicanti la durata del tempo e l'estensione dello spazio : *per totam noctem* invece di *totam noctem*, ecc. Gli esempi siciliani su riportati (nn. 9 e 10), coll' aggiunta di *pi* davanti a *quantu*, acquistano maggiore forza.

2. Vedi Grandgent, *Lat. volg.*, 1914, 11 ; G. Paris, *Mélanges linguistiques*, M. Roques, fasc. II, 1906, 291. Meyer-Lübke, *Gramm.*, III, 567, 589 in ispecie per *ut* ; Bréal, *Essai de sémantique*, 1913, ch. XIX, in cui è trattata con larghe vedute la questione delle categorie grammaticali : le preposizioni derivate per lenta elaborazione da avverbi ; le congiunzioni da pronomi.

cipale. In quest'ultimo caso (v. l'es. del Pitrè *quantu viu chi si nni fici* e gli ess. da me riportati ai nn. 3. 4, 5), la proposizione si separa da ogni dipendenza e fa parte per sè, la qual cosa appunto, si sa, accade particolarmente con le proposizioni che cominciano per un pronome relativo o per una congiunzione da esso derivata [1]. Frequente è l'omissione dell'imperativo negli esempi, come al n° 1° e 2°. Dicendo : *Quantu leggiu u giurnali*, si può ben sottintendere nell'uno e nell'altro caso *dammi* e *aspetta*. *Quantu* dà in generale al contenuto della proposizione subordinata tale chiaro ed espressivo significato che il senso della principale risulta da esso contenuto molto sufficientemente [2] : del resto in questo caso supplisce alla mancanza della principale il gesto che accompagna *quantu*. In molti esempi una mancanza di questo genere è così abituale e naturale che non si può parlare di vera omissione. Nell'esempio del Pitrè *quantu* introduce una vera proposizione principale, la quale esprime un'intenzione limitata, un'idea che ha una misura, per cui può ben tradursi in italiano anche con un condizionale : *Quantu u viu* : « solo che io lo veda », « vorrei un po' vederlo. »

II

STAJU, VAJU UNNI U MEDICU

Tanto gli studiosi di fonologia romanza — e in Italia e fuori sono molti e molto benemeriti — che coloro i quali fanno oggetto dei loro studi la sintassi, vengono ad applicare lo

1. Brugmann, *op. cit.*, 733.

2. Mi piace riportare altri esempi caratteristici. Ecco un dialogo catanese. Una madre : « Aitina, ajutiti, figghia » (Agatina, spicciati, figlia mia). La figlia : « Ora, o ma', *quantu* ci speddu di scriviri a littra a Turiddu ». È una madre che sollecita la figlia a sbrigarsi, perchè debbono uscire di casa; la figlia le risponde : « Ora, mamma (sottint. *aspetta*), solo il tempo che impiego a scrivere la lettera a Salvatore, poi verrò, sarò con te. » Ancora, a Messina. Un tale si presenta a un amico per chiedere un ricovero — notiamo un semplice e provvisorio ricovero — pel suo cane, e dice appunto : « M'aviti a ffari stu favuri. Aju stu cani, quantu m'u tiniti. » In questi due esempi il *quantu* è sufficiente a far comprendere il concetto della principale; nel 1° es.

stesso metodo e a procedere per la medesima via. Lo specialista, diciamo così, di sintassi, che voglia fare, per es., degli studi sulle particelle invariabili, deve mostrare i procedimenti per cui si compiono le modificazioni di significato e deve segnalare in che rapporti reciproci si trovino le diverse particelle e in qual modo si siano operati i cambiamenti di funzioni, ecc. [1], perchè in generale le particelle che servono a formare gruppi di parole, durante l'evoluzione dal latino alle lingue romanze, hanno subito modificazioni di funzione e anche di significato. Come i suoni hanno la loro storia e variano nel tempo e nello spazio, così avviene della sintassi, la quale studia i varii modi di raggruppare le parole tramandateci dal latino e ci mostra per es. per il francese, l'italiano, lo spagnuolo, ecc., come si sia supplito, con procedimenti sempre nuovi, alle perturbazioni e alle insufficienze che si sono andate manifestando nel perenne svolgimento del linguaggio.

E questo è il caso del lat. *mŏdò* e del lat. *quantum* nel dialetto siciliano, come abbiamo studiato; ed è pure il caso del lat. *unde* che esaminiamo in questa nota.

*
* *

Bene osserva il Bréal [2] : « Plus moderne encore que la catégorie de l'adverbe est celle de la préposition... Les mots *ab*, *ex*, *in*, *ad*, étaient des adverbes de lieu, comme on le voit encore pour la plupart d'entre eux en remontant à leur plus ancienne forme et à leur plus ancien emploi. Mais l'habitude de les voir joints à un certain cas a suggéré l'idée d'un rapport de cause à effet : ce petit mot, qui était un simple accompagnement de l'accusatif ou de l'ablatif, parut les régir. Dès lors il les a régis en effet : d'adverbe il devint préposition. » Insomma, in origine le prep. latine di luogo sono, come si sa, avverbi di significato locale, i quali son passati a determinare in modo più

è sottinteso *aspetta*, cioè fino a tanto, solo che scriva la lettera ; nel 2° è sottinteso *fatemi il favore*, cioè di tenermi semplicemente un po' il cane, voi non dovete dargli da mangiare, nè trattenerlo a lungo, chè tornerò a riprenderlo.

1. Meyer-Lübke, *op. cit.*, III, 432.
2. Bréal, *op. cit.*, 187.

preciso i rapporti di luogo, espressi da alcuni casi : la direzione, lo stato in luogo, ecc. [1]. Questo fenomeno sintattico può dirsi anche semantico. È in base al suo significato locale che un avverbio prende la veste di altra categoria, cioè di preposizione, e viene a indicare, chiarire e rafforzare dei rapporti locali, espressi in latino coll'ablativo e coll'accusativo.

Lo sviluppo di questo fenomeno, cioè il formarsi di nuove categorie, deve essere naturale al nostro spirito, perchè, come nella storia delle lingue classiche, si ripete anche in quella delle lingue romanze. Vediamo.

Unde, non conservando il significato del latino classico, prese nel mondo romanzo il posto di *ubi*, di un *ubi* che a sua volta si era allontanato dal significato latino, venendo incaricato d'indicare anche la direzione [2]. *Unde* e *ubi* nella nostra penisola hanno dato luogo ad avverbi indicanti moto a luogo e stato in luogo, e si sono divisi il campo dei dialetti italiani. *Ubi* ha dato al settentrione origine a *ove* e, con la combinazione di *de*, a *dove* (*ove vai ? ove stai ? desidero conoscere la città dove stai*); *unde* in generale vi corrisponde con le stesse funzioni nei dialetti meridionali [3] e in tutto il siciliano (*unni vai ? unni stai ? vogghiu canusciri a cità unni stai*), cioè come avverbio di luogo nelle proposizioni interrogative e nelle relative.

Son questi due avverbi di luogo *ubi* e *unde* che sotto le loro forme romanze son passati alla categoria di preposizioni.

Limitiamo la nostra ricerca alla Sicilia, dove *unni* è usato come preposizione negli esempi :

1. *staju unn' u medicu* : « sto presso, dal medico. »
2. *vaju unn' u medicu* : « vado dal medico. »

I vocabolari siciliani non notano quest' uso; solo il Traina

---

1. Cocchia, *op. cit.*, 209.

2. Grandgent, *op. cit.*, 52 : « Le parole che esprimono stato in luogo o moto a luogo si confusero insieme, ed *ubi* si usò per *quo*. »

3. Così pure nel rum. *unde*, port. *onde*, a. franc. *ont*, prov. *on*, spagn. *onde*, *donde*. I continuatori romanzi di *unde* sono degni di particolare interesse da parte del linguista. Per il caso nostro noto che anche nel toscano, per quel che ricordo, non mancano esempi di *onde* per *dove*. Il Petrarca ne ha qualcuno, il Boccaccio (Filoc. II : « Onde son fuggiti i verdi prati ?») e anche Guittone (« E là ond' io vado trovo la mia morte »). Forse si deve questo uso a influenza meridionale ?

registra *unni*, oltre che come avverbio : « dove, ove », come preposizione : « al, dal », e rimanda giustamente a *unni* per le forme aferetiche *'nni* e *'nna* che noi esamineremo più avanti. Al Meyer-Lübke non è sfuggita la nostra particolarità sintattica che gli parve propria della Sicilia, dell' Italia meridionale e della Galizia [1]. « Ainsi (scrive) *unde* : en mess. *si nn' annau unn' iddu* (elle alla à lui), en marsal. *eu vèni unni vòsenza* (je viens à votre Excellence), en regg. cal. *pinsau mi vai ndu re* (elle pensa à aller au roi), donc en Sicile et dans la Calabre Ultérieure, puis aussi à Saponara di Grumento, tandis que dans la Calabre Citérieure c'est *de ubi* qu'on rencontre, ainsi à Castrovillari : *vuggyu i addú stu re, iu no bengo addú tia* et du reste aussi plus au Sud à Catanzaro : *quanti gienti duve pàtremma hanno pane, vayu duve pàtremma* et au Nord aussi à Bénévent et à Naples, à l'Est à Senise dans la Basilicate et à Ariano di Puglia [2] ». Come spiega il romanista viennese questa particolarità ? « Il s'agit (osserva) ici de représentants de *ubi*, c.-à-d. donc que, dans une proposition relative déterminant un lieu, le verbe n'est pas exprimé parce qu'il s'entend de lui-même, que par conséquent le sujet se trouve avec la conjonction dans une corrélation aussi étroite que celle qui unit d'ordinaire l'une à l'autre la préposition et le nom et que finalement cette corrélation, par suite du sens locatif qu'elle exprime, est entièrement assimilée à la tournure habituellement usitée pour marquer les rapports de lieu. »

Unni dunque è una preposizione che sta, coi complementi di stato in luogo e di moto a luogo, al posto di *in* e di *a*, particelle queste insignificative per il parlante, ed esprime più chiaramente e fortemente l'idea di luogo, come appare nelle interrogazioni, in cui essa è come l'anima delle proposizioni. Es. *unni iti* ?, cioè in qual luogo andate ? ; e a questa domanda si risponde che si va dal sindaco, cioè dove è il sindaco, *unni u sinnicu*. *In* o *ad* sono preposizioni troppo sbiadite e tenui per significare stato presso o moto verso una cosa o una persona. *In* propriamente esprime l'idea di luogo e spesso interiorità

1. Il fenomeno ha più vasti confini. Basta dire che in Lombardia abbiamo : « *Vo 'ndova 'l duttur* ; *lavu i 'ndova Giulini*, che sono esempi esattamente corrispondenti a quelli siciliani.

2. Meyer-Lübke, *op. cit.*, III, 431.

dell' insieme di un luogo, come pure il soggiornare o il penetrare in un interno del luogo, e designa anche un punto che si trova alla superficie di un oggetto (in questi e simili casi si usa anche nelle frasi metaforiche); *ad* indica in latino come in romanzo la prossimità o la direzione di un movimento verso qualche cosa o persona, e per il nostro caso sarebbe più appropriata di *in* (*a* infatti si usa nello spagn. e nel portoghese), ma non è sufficiente perchè in *ad* c'è più l'idea di *apud*. Nella frase spagnuola infatti *entró a su amo* : « entrò dal suo padrone », noi vediamo espressa l'idea di prossimità, di vicinanza a una persona, ma non riprodotto perfettamente tutto il pensiero : l'idea di luogo che si vuole esprimere rimane sbiadita, mentre l'es. sicil. *trasiu unni so ziu* è quanto di più espressivo si possa avere in questo caso. Non viene in esso indicata l'interiorità, che non è il caso con le persone, nè la semplice prossimità; ma il luogo, quasi abituale e proprio, dove abita o si trova lo zio. Così si spiega perchè *unni* è riservato ai soli nomi di persona.

Un' altra preposizione di nuova formazione, proveniente eziandio da un avverbio è la rumena *la* (dal lat. *illac*), che d'ordinario è passata a sostituire *ad* nelle varie accezioni. S'incontra anche a Teramo e nel Friuli, come per es. *la di me pari* : « presso mio padre ». In simili casi *la* come pure *unni* hanno la stessa funzione della preposizione franc. *chez* (che è anch'essa di nuova formazione e derivata dal sostantivo lat. *casa*) e della strana preposizione italiana *da* che in generale si usa appunto coi nomi di persona : *vado da lui*, *mangio da lui* [1]. Anche un

1. Sintatticamente il *da* toscano di questi esempi si connette al fenomeno che noi studiamo ; foneticamente, stando agli ultimi risultati degli studi, no. Si sa che l'opinione generale sostiene *da* < *de* + *ad*. Per il Meyer-Lübke (III, 132), la combinazione *de* + *ab*, sostenuta fra gli altri dal Körting (non parlo dell' origine osca che propone il Mohl, *Lexique*, 38-47 e di altre spiegazioni), non è possibile, perchè mai si uniscono due preposizioni di senso identico o quasi e perchè non può parlarsi di rafforzamento, che è fenomeno finora non dimostrato nel dominio delle preposizioni latino-romanze. È vero dunque che un *da* < *de* + *ad* pare confermato negli esempi : *ragazza da marito*, *capricci da fanciulla*, in cui *de* avrebbe un valore partitivo e *ad* il senso di *à* francese, come nello spagnuolo *de a* ; ma il *da* per stato in luogo e moto a luogo dei nostri esempi (*vado o sto da lui*) è diverso, come pure è diverso dal *da* di moto da un luogo (*vengo da Roma*), e io non saprei vedere in tutt' e due

nome di persona reggono nei Grigioni le particelle *tier, tiers, ter* (da *entu viers*), al posto di *ad*, negli esempi riferiti dal Meyer-Lübke (III, 436). Il M.-L. avvicina e mette insieme (III, 438) i tre casi : il rumeno, il franc. e l'ital.; però non vi comprende quest' ultimo dei Grigioni; nè segnala la somiglianza che essi hanno col sicil. *unni*, che pur introduce un complem. di luogo coi nomi di persona dopo i verbi *stare, essere, andare, venire, entrare, mandare* e simili. Ma si possono considerare tutti come casi di uno stesso fenomeno.

L'avverbio siciliano *unni*, divenuto preposizione, regge un sostantivo direttamente o unendosi ad altra preposizione. Quest' ultimo caso non è sconosciuto al latino stesso (*usque ad*), ed è assai frequente nelle lingue romanze [1]. Ess. : spagn. *hacia* da *hace* + *a* : « in faccia a »; rum. *la* da *illac* + *ad*. Così il sicil. *unna*, non segnalato dal M.-L., che si trova accanto a *unni*, si spiega come una unione di *unni* + *a* (*unde* + *ad*), in cui la seconda particella serve a determinare e a rafforzare la funzione prepositiva che è venuta a prendere l'avverbio *unni*. Questa funzione è pur bene attestata per altra via. Nelle frasi *vaju* o *staju unni mia* (vado o sto da me), è chiaro che il pronome *mia* si trova nel caso indiretto (il sogg. è *ju*) e dipende da *unni* che qui è, senza contrasto, una vera preposizione.

---

i casi di *da* una stessa derivazione. Nella funzione di moto da luogo il *da* potrebbe essere anche tirato, come pensa il Meyer-Lübke, da *de* + *ad*. *Vengo da lui* si spiegherebbe come il francese *je viens de chez lui* ; ma nei nostri esempi : *sto da lui* e *vado da lui*, non si saprebbe come spiegare l'intromissione del *de*. Il M.-L. non ce lo dice. Egli (III, 436) nota semplicemente che l'ital. *da* ha preso in una misura assai considerevole il posto del locativo *ad* e, pur rimanendo meravigliato dei nostri esempi, aggiunge che essi si spiegano probabilmente per una confusione tra l'azione e lo stato risultante da questa azione. A un' espressione come *vengo da lui* si riattaccherebbe un' altra : *sono stato da lui*. Ingegnosa e un po' stiracchiata spiegazione, che per giunta ha il difetto di trascurare l'espressione di moto a luogo : *vado da lui*. Per questa funzione di *da* invece io sarei tentato a vedere una diversa origine. Certo è che da *intus* unito con *ad* si è avuto *ta*. In Assisi : « l'offesa fatta *ta* sta donna ». Non si potrebbe pensare per il *da* a un fatto simile, cioè a un *unde* + *ad* o a *dove* (*de* + *ubi*) + *a*, composti che si trovano nel dialetto siciliano e nel lombardo indipendentemente l'uno dall' altro?

1. Meyer-Lübke, III, 126, 270.

*
* *

A chiarimento di quanto ho fin qui detto, riporto una serie di esempi siciliani.

La forma *unni* si trova nella parlata di Messina e in buona parte dei vernacoli di paesi vicini che, secondo il mio avviso, costituiscono con questa un gruppo dialettale a parte.

Qui cade acconcio notare che cosa intendo per questo gruppo. Stando alla divisione delle Schneegans [1], il vernacolo messinese e i vicini formerebbero un gruppo — un sottodialetto siciliano, diciamo così — coi vernacoli circoscritti tra Messina, Mistretta, Caltagirone, Siracusa, i quali son detti da lui vernacoli della costa orientale, distinti dai tre gruppi di vernacoli della costa occidentale, dell' interno, e della punta sud-est dell' isola.

Ma, oltre che per altri fatti linguistici, dallo studio dei fenomeni sintattici mi sono andato persuadendo che il gruppo della costa orientale si distingue in due. I vernacoli, di Catania, della parte settentrionale della sua provincia fino al mandamento di Giarre, dell' interno nei territori di Leonforte e Caltagirone e della parte meridionale fino a Siracusa, non possono formare un gruppo unico dialettale con i vernacoli di Messina e dintorni. Il paio di fenomeni fonetici riportati dallo Schneegans per sostenere il contrario sono poca cosa, nè sono decisivi. Lo studioso tedesco infatti è obbligato a segnalare come eccezioni a questi pochi fenomeni generali certe particolarità di questa o quella località inclusa nel suo troppo esteso gruppo della costa orientale. Sono delle particolarità proprie del messinese o del vicino milazzese da una parte, e altre proprie di paesi i cui vernacoli hanno affinità con la parlata catanese, come quello di Linguaglossa (prov. di Catania) e di Siracusa. Inoltre, lo stesso Schneegans, coscienzioso raccoglitore di esempi e di documenti dialettali, riferisce per il lessico alcune differenze fondamentali, propriamente tra Catania e Messina. E, senza volerlo, viene così a segnare due gruppi : uno, che dal centro più importante, diremo dialetto messinese; e l'altro, per

1. *Laute u. Lautentwick. d. sicil. Dialectes*, Strassburg, 1888, 151. Vedasi pure la cartina in fine del libro.

la stessa ragione, catanese. Questo si distingue dal primo, non meno che dal gruppo della costa occidentale, cioè dal sottodialetto siciliano che fa capo a Palermo. Non mi soffermo nei particolari, ma sta di fatto che allo stato attuale delle cose il sottodialetto siciliano, che ha per centro Messina, con caratteri propri fonetici, morfologici e sintattici, viene a morire, ad ovest, a Mistretta; nell' interno a Francavilla-Randazzo; a sud a Taormina-Calatabiano. Insomma, questo sottodialetto è circoscritto quasi entro i confini dell attuale provincia di Messina. Io ho avuto molte volte occasione di notare un certo distacco dialettale tra l'ultimo paese, sulla costa, in provincia di Messina, e il primo di quella di Catania; e gli abitanti dell' uno e l'altro paese hanno la coscienza delle differenze dei loro dialetti, per la qual ragione si scherzano a vicenda. Al sottodialetto messinese, limitato quasi ai paesi della provincia, si congiungono però i vernacoli dell' estrema punta della penisola (prov. di Reggio Calabria). L'ho notato nella mia ricerca sul *mi* mess. e *mu* reggino (dal lat. *mŏdŏ*) e ora posso confermarlo con *unni*. Io non so se prima di questo tempo siano stati sempre tali i confini del dialetto messinese; ma essi possono bene spiegarsi col fatto che Messina rappresenta il centro intellettuale, commerciale e amministrativo della sua provincia e per certi rispetti anche di Reggio. I continui contatti ideali e materiali, ambiti dai paesi della periferia, consacrati dalla tradizione e favoriti dalla felice posizione geografica di Messina, hanno contribuito a formare un dialetto con fisonomia e caratteri propri, che lo differenziano da altri sottodialetti siciliani.

Dunque, nel dialetto messinese abbiamo *unni* :

E se' nn' annan unni kiddu d'u pani
Non cc'era unni so matri.

Nel resto dell' isola si trova la forma con aferesi *'nni*. Questa forma comincia ad apparire in paesi dello stesso dialetto messinese, non però nel capoluogo. A S. Giovanni di Mela abbiamo *unni* accanto a *'nni* e' *nna* (*va' nna lu mulinaru; vacci unni lu mulinaru; lu frati era 'nni lu mulinaru*); ma sempre *'nni* si incontra a Giarre, Riposto, Catania, Leonforte, Calascibetta, Ragusa, Palermo, Roccapalumma, Marsala, Licata, paesi di varie provincie, in cui ho fatto la ricerca personalmente. Esempi notevoli sono :

Palermo (per i vernacoli della costa occidentale) :

vaju 'nni lu re
jiri 'nna lu re.

Catania (per i vernacoli della costa orientale, esclusa la provincia di Messina e compresa Siracusa) :

vaju 'nn'ô prufissuri.

Piazza Armerina (colonia lombarda, dove in generale le consonanti sono scempie) :

'nu nutar.

Modica (per i vernacoli della punta sud-est) :

vaju 'ni mia.

Caltanissetta (per i dialetti dell' interno) :

ricurriri 'nni lu reni [1].

---

1. Il M.-Lübke (III, 434) riporta un esempio di Caltanissetta in cui trovasi *'nti* al posto di' *nni* : *pinzau di yir a ricurriri 'nti lu reni*. Questa particella per lui è « dubbia perchè significa *ad* e a vero dire risponderebbe per conseguenza meglio a *unde* ». Ho voluto fare una particolare inchiesta su questo caso, che si trova in contrasto coll' uso comune siciliano. Nelle raccolte di documenti dialettali del Pitrè, Caltanissetta è rappresentata in minima parte, e per il caso nostro abbiamo questo esempio : *va nni lu Re* (*Fiabe, nov. e racc. sicil.*, III, 205), che contrasta con quello del M.-Lübke. Ma il vero è che i Caltanissettesi d'oggi, in generale, usano questa forma *nni*, ed anche, più raramente, *'nti*. Io ho sentito spontaneamente espressi questi esempi : *ricurriri 'nni lu reni* e *ricurriri 'nti lu reni*. Lo stesso parlante, se specialmente viene, dopo, avvertito di stare attento alla pronunzia della nostra particella si mostra incerto nello scegliere. Il medesimo fenomeno si ripete con la particella che ha origine da *intus* e sta ad esprimere l'interno di un luogo, in sostituzione di *in*. Tralascio di esaminare la ragione di tale incertezza in questo ultimo caso che non mi interessa; ma per il caso nostro esprimo la mia opinione. Di *d* passata in *t* non credo si possa parlare : non è nemmeno del dialetto nisseno il fenomeno dei dialetti d'Italia meridionale (Guarnerio, *Fon. rom.*, 1918, 593) del *d* mediano postonico indurito in *t*; e nel caso del M.-Lübke come in quello raccolto e riportato da me non si può pensare a una provenienza di *'nti* da *unde*, sibbene da *intus*. Questa particella nell' esempio nostro si sarà sostituita a *unde*. Ciò si può spiegare col fatto che i casi in cui è venuto a usarsi *intus*, al posto di *in* per indicare un complemento di luogo coi nomi di cosa, sono assai più numerosi rispetto a quelli in cui troviamo

Girgenti (id. dell' interno) :

ju mi 'nni vaju 'nn'u prufissuri.

Licata (isola linguistica del gruppo di vernacoli della punta sud-est) :

'nni mo niputi.

Infine accanto a *'nni* abbiamo *unda*, *'ndi* in alcuni paesi, dove il nesso *nd*, contrariamente all' uso generale dell' isola, si è conservato [1]. Così a Nicosia :

Partittu p' und' 'e figghie,

e egualmente a Bronte :

'ndi natri ; 'ndi Don Ciccìu.

III

NUN SACCIU S'IDDU SCÁNNUNU

Una particolarità del dialetto catanese, cioè della parlata della città di Catania e dei vicini vernacoli affini, è *iddu* [2] in casi come quello segnato in capo alla presente nota e corrispon-

---

unde coi nomi di persona, e quindi sono prevalsi e hanno sostituito questi ultimi, per cui i nomi di persona vengono considerati come nomi di cosa. *Va 'nti lu re* e *va 'nta lu magazzinu* sono due complementi di moto a luogo, e come tali si identificano qualche volta nella coscienza del parlante. Questa identificazione e fusione ho riscontrata in paesi attorno a Caltanissetta : Riesi, Mazzarino, Villarosa, Calascibetta, Pietraperzia, Valguarnera, dove si sente *'nn' u Sinnacu* e *'nn'a vutti* accanto a *'nt' u Sinnacu* e *'nt' a vutti*. Solo a Barrafranca ho sentito una *d* al posto della *t*.

1. Di *n* + *d* non passato in *nn* a Milazzo discorre Schneegans, 113. Anche io ho notato che le persone interrogate sono spesso incerte tra *'nd* e *'nn* ; e ho visto che per il caso nostro alcuni abitanti di Nicosia mi han risposto con questo esempio : *vagu' n'ô mastru*, ma costoro avevano la tendenza ad accostarsi all' uso generale del dialetto siciliano e propriamente al dialetto principale del gruppo dei vernacoli vicini, cioè al catanese.

2. Può ben derivare dalla forma maschile o dalla neutra, essendosi in virtù del loro sviluppo fonetico confuse le forme dei due generi che in latino sono distinti (*ille*, *illum*, *illud*).

dente all' espressione italiana : « non so se (i macellai) propriamente ammazzeranno ».

In questo caso *iddu* è un pronome di 3ª persona e ha l'ufficio di soggetto di un verbo impersonale. Ma quale è il verbo? Non *scannunu* che è al plurale, mentre *iddu* è al sing. Il soggetto di questo verbo è chiaramente *chianchieri* (macellai). Vediamo un altro esempio affine. Quando si chiede a qualcuno : « Tornano i tuoi fratelli dalla campagna? », un catanese risponde : *Nun sacciu s'iddu tornunu,* sottintendendo « i miei fratelli » (i me' frati), nella qual risposta *iddu* (e non *iddi*: « essi ») è pronome di terza persona invariabile. I due esempi surriferiti, secondo me, debbono intendersi così : *Nun sacciu s'iddu è (o succedi) ka scannunu ; nun sacciu s'iddu è (o succedi) ka tornunu.* L'affine vernacolo di Caltagirone ci conferma questa nostra spiegazione di *iddu*, che da solo forma una proposizione ellittica. A Caltagirone nel nostro caso si dice : *Nũ sacciu s'uddu ki scanninu*; nella quale espressione si scorgono tre proposizioni : la principale *nũ sacciu,* e due secondarie rette rispettivamente dalla congiunzione *si* (*s'uddu,* sottinteso *è* o *succedi*) e dalla *ki* (*ki scanninu*). Un altro esempio coll' intromissione della cong. *che* ho raccolto a Buccheri : *nun sacciu s'uddi k'a canusci*. Per questi esempi è chiaro che *iddu* non è soggetto dei verbi davanti ai quali si trova, non di *scannunu,* nè di *tornunu.*

Questa costruzione è normale. Noi ci troviamo di fronte a proposizioni interrogative indirette, che vengono introdotte da *se.* Es. ital. *non so se posso venire.* Il punto di partenza di queste proposizioni — nota bene il M. Lübke [1] — consiste « dans certaines propositions optatives exprimées sous forme de conditionnelles et dont la réalisation est mise en question par un verbe de doute qui probablement suivait tout d'abord : « s'il venait! J'en doute » ; « si c'était vrai, je ne le sais pas ». E difatti negli esempi siciliani è implicito il desiderio che accada ciò che all' atto del parlare si ignora. C'è, per esempio, un tale che vorrebbe trovare carne per acquistarla per sè, ma egli però non sa se si macellerà quel giorno. Allora così ragiona : Io oggi avrei desiderio di mangiare carne, ma la questione è che *nun sacciu s'iddu scannunu.* Così, cioè come propo-

1. *Op. cit.*, III, 578.

sizioni ottative, si spiegano altre frasi, dove entra *siddu* (*s'iddu*) a esprimere un desiderio, della cui realizzazione si ha dubbio. Un tale domanda, per es., con interesse se un importante personaggio o un amico caro verrà da lontano e se si potrà fermare a mangiare in casa sua, e l'interrogato, che può saperne di più, risponde : *A siddu veni*, con che vuole avvertire che forse verrà, come è nel desiderio comune, ma che, quanto a fermarsi a mangiare, non può parlarsene. *A siddu*, poi, come espressione isolata significa « forse » ed esprime dubbio che reca dispiacere, in una parola, perplessità. In tale espressione di dubbio, di perplessità consiste la particolarità sintattica di cui ci occupiamo, e per ciò si spiega la forma impersonale. Lo stesso M.-L. (III, 677) ha notato che nelle interrogative subordinate « la perplexité de celui qui parle exerce sur lui un tel effet qu'il tient pour perplexe non seulement lui-même, mais en somme n'importe qui, ce qui fait qu'il ne donne pas non plus à sa pensée une tournure individuelle, mais qu'il se borne à exprimer l'idée verbale sous sa forme la plus générale. Dès lors, une locution comme *non so che fare* ne serait donc pas l'équivalent de « je ne sais pas ce que je puis faire », mais de « je ne sais pas ce qu'on peut faire ». Il desiderio dubbioso, la perplessità viene espressa con un verbo impersonale, il che accade anche nel nostro caso. *Nun sacciu s'iddu scannunu* corrisponde veramente all' italiano « non so se egli avvenga che macellino », cioè « se forse, se *propriamente*, secondo desidererei, macellino », espressione diversa da « non so se macellino », in cui il parlante afferma semplicemente di non sapere una cosa. Par bene che l'ufficio speciale, che il pronome *ille* ha anche nel latino classico di annunziare e fare spiccare qualche cosa che segue, si continui nei nostri esempi siciliani.

La elisione, poi, del verbo *è, avviene, succede*, di 3ª persona è normale. Si sa che il verbo (in generale *essere*) manca spesso nelle espressioni dubitative, quali sono i nostri esempi. Nella maggior parte dei casi si tratta di « une tournure amenée par l'émotion où le verbe, parce qu'il s'entend de soi-même (c'est p. ex. *être* ou un verbe déclaratif ou affirmatif), n'est pas exprimé » [1].

1. Meyer-Lübke, III, 659.

Da quanto abbiamo detto, risulta che *s'iddu* (*si iddu*) sta a rappresentare una proposizione ellittica, che serve a esprimere una sfumatura importante del pensiero.

IV

ORA ORA; NUDU NUDU; CASA CASA; CU VENI VENI

Il raddoppiamento o ripetizione di una parola serve a rafforzare l'idea che essa esprime ed è un uso proprio dell' italiano e più particolarmente dei dialetti. Ess. ital. *diventò rosso rosso; se nulla nulla sperasse di essere esaudito*; sicil. *na picciotta povira povira; primu primu è chi ci voli un figghiu*, ecc. Così il Meyer-Lübke [1], che giustamente considera tale modo di dire come un gruppo di parole omogenee per giustapposizione. Però, egli [2] riporta come un caso particolare di raddoppiamento l'ital. *a motto a motto*, così pure *a corpo a corpo, a muro a muro, a poco a poco, a solo a solo*, ecc. e, poichè in simili esempi le altre lingue usano solamente una *a*, pensa che « peut-être la tournure italienne est le résultat d'une tendance à assimiler entièrement les deux membres, c.-à-d. encore une fois de la préférence accordée au redoublement ; *a corpo a corpo* serait donc une modification de la tournure plus ancienne *corpo a corpo* ». Per il M.-L. dunque questa maniera di dire originariamente risulterebbe da un aggruppamento di due parole omogenee per copulazione subordinativa, tanto che egli torna a studiare questo caso particolare nel § 251 al sottocapitolo : aggruppamento di parole per copulazione, cioè mediante le preposizioni *a* e *per*, e cade nella confusione – spesso inevitabile in un' opera voluminosa e generale come la sua — di mettere nella stessa categoria l'esempio surriferito e questi altri : *pezzo per pezzo, anno per anno, di mano in mano*, che sono veri raddoppiamenti per copulazione subordinativa ed entrano nella categoria dei comple-

1. *Op. cit.*, III, 133. V. pure Grandgent, *op. cit.*, 36 e 44 : « La ripetizione fu usata, come talvolta nel latino classico, per enfasi. Molti esempi sono stati trovati in Petronio : *modo modo*... La ripetizione a scopo intensivo non è rara nei tardi scrittori : Commodiano, *malum malum* ecc. ».

2. Nel paragrafo 134.

menti avverbiali. Noi vedremo invece che nell' es. *a poco a poco* si tratta di vero raddoppiamento per giustapposizione.

*
* *

Ma esaminiamo partitamente i casi di raddoppiamento di parole omogenee per rafforzare un' idea, laddove sono più caratteristici, cioè nel dialetto siciliano.

I *ora ora* (*ora oritta*); *primu primu*; *assai assai*; *rantu rantu*;
Ia *a ttempu a ttempu*; *a mmanu a mmanu*; *a ffudda a ffudda*; *a ppugna a ppugna*;
II *nudu nudu*; *sulu sulu* (*sulu sulittu*); *scantatu scantatu*; *currennu currennu*;
III *casi casi*; *strata strata*; *manu manu*; *pedi pedi*;
IV *cu veni veni*; *unni u viu viu*; *zoccu dici dici, nun ti criu.*

In tutti questi quattro casi abbiamo un raddoppiamento o ripetizione : di un avverbio, di un aggettivo o participio o gerundio, di un sostantivo, e di un verbo. Nei primi due casi (I e II) abbiamo tipi di superlativi, tali e quali come in ital. [1], e ciò è naturale, perchè l'idea rappresentata da un aggettivo o da un avverbio, cioè da parti del discorso che servono ad aggiungere una qualità a un nome o a un verbo, può bene essere rafforzata al grado superlativo. *Ora ora* è più forte di *ora* e significa « nel momento, all' istante in cui si parla »; *primu primu* significa « in primissimo luogo »; *assai assai* : « assaissimo »; nei quali esempi il raddoppiamento dell' avverbio rafforza l'idea da esso espressa. Dello stesso tipo è l'aggettivo raddoppiato *nudu nudu* : « tutto nudo, assolutamente nudo », come pure *currennu currennu* : « correndo di tutta carriera ».

A questa sorta di superlativo per raddoppiamento va naturalmente unito il superlativo del tipo *novo novente*, molto diffuso

1. È notevole che la ripetizione dell' agg. è più frequente nel parlare familiare che nelle scritture (v. Fornaciari, *Sintassi italiana*, ediz. maggiore, p. 35). Il Salviati (*Avvertim. sopra il Decamer.*, II, 11-12) registra un buon numero di superlativi composti « per mezzo di replica della parola » : *vive vive, allato allato, in braccio in braccio, gridando gridando, tuttutto* ecc.

in tutta l'Italia settentrionale e, quel che più ci interessa, il tipo meridionale-siciliano : *ora oritta, sulu sulittu*. La desinenza *-ittu* (*-itta, -itti*) è suffisso diminuitivo, che serve nel nostro caso a rafforzare maggiormente l'idea che si vuol esprimere, l'idea già rafforzata dal raddoppiamento stesso. Se *ora ora* significa « in questo momento », *ora oritta* dà maggior forza all' idea dell' istantaneità, e vuol dire : assolutamente ora ora, proprio in questo attimo », e *sulu sulittu* : « più che mai solo, addirittura solo ». Per la maniera lombarda *nöf novent*, secondo il M.-L. (III, 134) e il Bertoni [1], il concetto del superlativo sarà, espresso più dalla ripetizione dell' idea che dal suffisso *-ent*; invece per la maniera sicil. *ora oritta*, ecc. è chiaro che il suffisso ha la sua influenza nel concetto stesso del superlativo espresso dalla ripetizione.

Tra il I e il II caso di raddoppiamento per giustapposizione per cui si esprime un concetto al grado superlativo, abbiamo intercalato degli esempi (Ia), che sono anche raddoppiamenti per giustapposizione, come abbiamo accennato più avanti, contro alla confusa classificazione in cui è caduto il M.-L. Nelle frasi come *a ttempu a ttempu* ecc. ci troviamo di fronte a veri raddoppiamenti di espressioni avverbiali, dello stesso tipo di quelli sopra riferiti di aggettivi e di avverbi. Questo fenomeno fu intravisto dal Rajna [2], quando scrisse : « Abbiamo *conbacter a corpo* dove pressochè tutti s'aspettano *a corpo a corpo*. Posto che ci fosse errore, esso è tuttavia di natura da potersi attribuire a una sbadataggine dell' autore medesimo. Ma poi non c'è neppure bisogno nient' affatto di ricorrere a cotale supposizione. Anche il semplice *a corpo*, non altrimenti da quel che segue per *a fronte*, usavasi in cambio della formola raddoppiata, e certi vocabolari non mancano di notar la cosa e di addurre qualche esempio ». Esempio caratteristico dell' italiano fra infiniti altri è *in fretta in fretta* : « S'incamminò in fretta in fretta al convento » (Manzoni). In sicil. la frase avverbiale *a ttempu* : « adagio » sta bene da sola e può anche raddoppiarsi : e in questo caso rafforza l'idea da essa espressa e significa : « adagio adagio ». Così pure accade per : *a ffudda a ffudda* : « in gran

1. *Italia dialettale*, Milano, 1916, 109.

2. *Una canzone di m. Antonio da Ferrara e l'ibridismo del linguaggio nella nostra antica letter.*, in *Giorn. st. d. lett. it.*, XIII, 16.

furia »; *a mmanu a mmanu* : « subito subito »; *a sulu a sulu* : « assolutamente da solo [1] ».

*
* *

Un caso speciale, proprio siciliano, di raddoppiamento è rappresentato dagli esempi *casi casi*; *strata strata* ecc. (III), che esprimono l'idea di estensione nello spazio. In *iva camminannu strati strati* (Catania) abbiamo un complemento di moto per luogo, che in italiano sarebbe costruito con *per* « andava camminando per le strade » e che pur in questa forma ha affinità col siciliano : *annava camminannu p''i strati* (Messina). Veramente c'è una certa differenza tra i due esempi siciliani. *Strati strati* indica un' idea generale d'estensione nello spazio, una idea di movimento in luogo indeterminato, non precisato, tanto che non può questa espressione essere seguita da una specificazione, come *strati strati di Palermo*, il che può avvenire nell' altro caso : *annava p'i strati di Palermo*. E questa differenza non è di poco momento.

Osserva per parte sua il M.-L. (III. 443) che « une autre extension de sens commune à toutes les langues romanes se rattache au latin *pendere per pedes*, où l'on voit que *per* indique la place à laquelle un objet est retenu, et de même alors en roum. *prinde pe cap*, en ital. *menare per la mano* ». E a questo altro caso corrisponde il siciliano *purtari manu manu*.

In ambedue i casi di estensione, che il latino indica per mezzo di *per*, abbiamo dunque in siciliano una ripetizione, un raddoppiamento del sostantivo senza alcuna preposizione. La soppressione di essa si può ritenere come una delle tante formazioni nuove del romanzo [2]. In francese abbiamo l'espressione :

1. Questi raddoppiamenti per giustapposizione, che servono a esprimere il grado superlativo, si distinguono da quelli che avvengono per copulazione subordinativa e che sono formati da sostantivi congiunti da preposizioni, specialmente *a*, *per*, come gli ess. riportati dal M.-L. a § 251 : *pezzo per pezzo*, *di mano in mano*, i quali sono come complementi avverbiali che hanno un significato secondo il valore del segnacaso, cioè della preposizione. Gli ess. sicil. : *corpu'nta corpu* ; *corpu pi corpu* ; *jornu pi jornu* ; *puntu pi puntu* ; *unu pi unu* ; *di jornu 'ñ ornu* e infiniti altri, hanno spesso riscontro in altrettanti esempi italiani.

2. Meyer-Lübke, III, 423.

« il demeure rue de Seine », dove l'omissione della preposizione può spiegarsi come effetto di un' abbreviazione, del qual fenomeno abbiamo qualche esempio in altre lingue romanze. Nei nostri casi : *andai per le strade*; *lo condussi per mano*, l'omissione della preposiz. *per* del siciliano dà appunto all' espressione un senso di brevità e di rapidità propria dei complementi latini di luogo petrificati. L'idea di « estensione » viene invece espressa dalla ripetizione del sostantivo, e così abbiamo un caso particolare di complemento di luogo mediante il raddoppiamento di una parola.

*
* *

Finora abbiamo parlato di raddoppiamenti di un avverbio o frase avverbiale (I e Ia), di un aggettivo (II) e di un sostantivo (III), raddoppiamenti che esprimono un rafforzamento o maggiore intensità dell' idea, una continuità di essa o estensione nello spazio; ma un' altra sorta di raddoppiamento per giustapposizione si trova in siciliano, cioè la ripetizione di un verbo (IV).

Si sa che il latino per i pronomi relativi-indefiniti (il Meyer-Lübke li chiama con più esattezza « relatifs de généralisation ») si serve delle forme raddoppiate del pronome relativo *quisquis*, *quidquid*, o allungate con *-cunque*, *-libet*, *-vis*. Raddoppiati si usano anche *quanti* (Cic. *quanti quanti* : « per grande che sia il prezzo »), *quantus* (Ter. *tu quantus quantus* : « per grande che tu sia ») e *unde* (Hor. *unde unde* = *undecumque* : « da qualunque parte »). Egualmente abbiamo in italiano pronomi e avverbi relativi raddoppiati con significato indefinito o generale *chi che*, *che che* accanto a *chiunque*, *qualunque*, *dovunque* ed a pronomi composti coi verbi *essere* e *volere* : *chicchessia*, *qualsivoglia*, ecc.

Nel dialetto siciliano non si ha nè il raddoppiamento del pronome, nè l'allungamento con *unquam* o con una forma verbale; ma la pura e semplice forma del pronome relativo seguita dal verbo raddoppiato.

Cu veni veni, divi nesciri : « chiunque venga, deve uscire »
Unni vaju vaju, tutti mi salutunu : « dovunque vada, tutti mi salutano. »

Questa particolarità sintattica del siciliano ha relazione con i casi di ripetizione di parola finora esaminati. Anche qui il raddoppiamento serve a dare un senso di maggiore ampiezza, di generalizzazione all' idea. Quando si raddoppia un avverbio o un aggettivo, l'idea ascende dal meno alpiù. Negli esempi *assai assai*, *a sulu a sulu*, *bonu bonu* non si ha il semplice *assai*, *a sulu*, *bonu*, ma qualcosa di più ampio e di più esteso che abbiamo chiamato « grado superlativo »; una estensione indefinita nello spazio è espressa poi dalle frasi *vigna vigna* : « lungo tutta la vigna » (quasi a zonzo), *vigni vigni* : « lungo le vigne ». Allo stesso fenomeno si riattacca il raddoppiamento del verbo. Nel succitato esempio *cu veni veni*, *divi nesciri* non abbiamo limitazione : saran *tutti* quelli che vengono, che han da uscire. Ecco dunque il raddoppiamento del verbo rafforzare un' idea nel senso che la estende dal meno al più, la ingradisce al massimo grado, anzi indefinitamente.

Così rimane dimostrato il valore che ha in siciliano il raddoppiamento di una parola : aumento di grado di un' idea in qualità, quantità, tempo, spazio, secondo che la parola esprima una di queste categorie.

Luigi Sorrento.

LES POÉSIES LYRIQUES
DU
DIT DE LA PANTHÈRE
DE
NICOLE DE MARGIVAL

Le *Dit de la Panthère* de Nicole de Margival [1] fut écrit entre 1290 et 1328, soit à l'extrême fin du XIIIe ou dans les premières années du XIVe siècle. Suivant un procédé, vieux d'un siècle déjà et fréquemment employé par des romanciers français du XIIIe siècle, Nicole introduisit dans son poème didactique et allégorique un nombre assez considérable de poésies lyriques. Celles-ci nous semblent offrir, par leur variété autant que par la date à laquelle elles paraissent, un intérêt littéraire que ne laissent guère entrevoir les quelques lignes que leur a consacrées l'éditeur du poème et qui forment le chapitre IV de son introduction. L'examen rapide auquel les a soumises Rudolf Berger, l'éditeur des Chansons d'Adam de la Halle [2], n'a pas mieux fait ressortir l'importance que nous croyons devoir leur attribuer sous certains rapports pour l'histoire de la poésie lyrique française vers le commencement du XIVe siècle, importance que

1. Edité pour la Société des anciens textes français, en 1883, par Henry A. Todd, sous le titre « Le Dit de la Panthère d'amours ». Mais rien ne justifie cette modification du titre primitif qui est assuré aussi bien par le dernier vers du poème lui-même que par des inventaires de bibliothèques du XIVe et du XVe siècle (« Roman de la Panthere », nos 216 et 220 de l'Inventaire de la bibliothèque de Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, morte en 1328; « Livre de la Panthere », Inventaire des livres du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, de 1420; « Livre de la Pencherie » (faute de lecture pour *Panthere*), Catalogue des Livres du duc de Berry. Voy. Todd, *l. l.*, p. VIII, XI, XII).

2. *Canchons und Partures des altfranzösischen Trouvere Adam de la Hale le Bochu d'Arras*, herausgeg. v. Rudolf Berger, I, Canchons, 1900 (Romanische Bibliothek, no 17), p. 20 à 22.

nous voudrions essayer de faire comprendre dans les pages suivantes.

L'un des traits les plus caractéristiques de notre poème, c'est la modestie avec laquelle l'auteur se présente dans son œuvre. Cela est frappant surtout vers la fin du livre, au moment où le poète prend congé de ses lecteurs. Il les prie, s'il y a lieu, d' « amender ou corrigier » son œuvre : « Si me feront grant cortoisie » (2617). Il s'excuse des fautes qui pourraient s'y trouver, non seulement par l'imperfection de la nature humaine [1], mais encore pour des raisons personnelles, en nous faisant entendre qu'il n'est pas poète de profession et qu'il n'est pas dans ses habitudes d'écrire des œuvres de longue haleine comme celle qu'il achève alors [2] ; mais dans ce cas particulier, dit-il, il agit sous l'empire de l'amour, afin de faire plaisir à sa dame et de lui dévoiler les sentiments qu'il éprouve pour elle [3]. Cette modestie est certainement exagérée. L'auteur, capable de composer un tour de force poétique comme le message d'Amour (vv. 1744-1865) où s'entassent sur plus de cent vers les rimes léonines et équivoques les plus hardies et les plus artistiques (au goût de l'époque), n'est pas un novice dans l'art des vers ; c'est au contraire un virtuose, rompu aux difficultés les plus ardues qu'exigeait alors le métier de poète. C'est évidemment le même artiste qui écrivit le « Dit des trois morts et des trois vifs » dont

---

1. Et por ce que nature humaine
Puet envis, tant y mette paine,
Et soit du plus sage de terre,
Plenté parler que elle n'erre (2604-7).

C'est évidemment une paraphrase libre du dicton : *Errare humanum est.*

2. Et je sui simples et poi sages,
Ne ce n'est mie mes usages
De si grant chose en rime mettre,
Comme j'ay icy mis en lettre (2608-11)
. . . . . .
Et m'aient por ce escusé
Que je n'ay pas moult ce usé (2618-9).

3. Mais bone amor m'i fist embatre
Pour moi solacier et esbatre ;
Et si le me fist por ce faire
Que a ma dame peüst plaire... (2620-3)
... Et de tout mon estat descrire. (2629)

chaque couplet se termine par un quatrain à vers rétrogrades [1]. Néanmoins sa modestie ne paraît pas être absolument feinte et affectée. Elle se révèle dans l'œuvre tout entière par une série de faits où notre poète se distingue avantageusement de la plupart de ses confrères et contemporains. Nulle part, par exemple, on ne lui voit faire des efforts pour éblouir ses auditeurs par le vain étalage d'une érudition d'emprunt, comme cela se trouve si souvent chez les auteurs de son époque, en amenant en foule des citations d'auteurs latins dont ils ne connaissaient en réalité que les quelques extraits qu'ils trouvaient dans des œuvres contemporaines latines, ou même en langue vulgaire, qu'ils exploitaient sans vergogne. Nicole nomme presque toujours avec une rare franchise et une honnêteté réjouissante les poètes auxquels il a fait quelque emprunt. Souvent même il s'efface complètement devant eux et renvoie directement ses lecteurs aux sources mêmes, sans répéter, en de fastidieuses et amples digressions, les leçons de ses devanciers, en les démarquant plus ou moins habilement [2].

Ainsi ceux qui voudront apprendre à connaître les lois qui régissent l'amour, se renseigneront là-dessus dans le poème qui était devenu le bréviaire de cet art subtil, difficile et délicat, le *Roman de la Rose* [3]. C'était indiquer en même temps, si la néces-

1. Voyez la nouvelle édition de ce poème par Stefan Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs*, 1914, et nos remarques sur ce livre dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XXXVIII (1918), p. 446 ss.

2. Cette particularité par laquelle Nicole se sépare à son avantage de la grande majorité des littérateurs médiévaux s'explique peut-être par le but que, dans le Prologue (8-9), il assigne à son livre : c'est uniquement pour sa dame qu'il l'aurait composé, et non pour un auditoire plus vaste auquel il s'agissait d'en imposer par une apparence d'érudition considérable. Nous sommes enclins à prendre au sérieux cette déclaration du poète et à ne pas y voir une feinte de l'auteur, comme le pensait Groeber (*Grundriss der roman. Phil.*, II, 1, p. 855).

3. Et se tu n'en scés pas la guise
Ou tu ne l'as encore aprise,
Comment cilz se doit maintenir
Qui veult d'amors a chief venir,
Dedens le Rommant de la Rose
Trouveras la science enclose.
La porras, se tu veus, aprendre

sité d'une pareille indication devait encore se faire sentir, quelle était la source principale de son inspiration poétique et son modèle littéraire le plus important, pour lui comme pour tant d'autres avant et après lui. Pour la façon dont on doit formuler les requêtes d'amour, il renvoie au livre « c'on apele en françois Gautier » (1716)[1], et s'adressant évidemment à un public auquel le latin était peu familier, il se hâte de signaler en même temps la traduction que venait de faire de ce livre « mestre Drouars la Vache »[2]. L'éloge chaleureux et ému qui accompagne cette indication fait supposer que Drouart était lié à Nicole par les liens d'une amitié directe et personnelle. Ailleurs il annonce très honnêtement que l'explication qu'il va donner de la puissance de l'anneau et « la senefiance de l'or et de la pierre bonne », il l'emprunte à un dit dont l'auteur est maître Jean l'Epicier[3]. Celui-ci ayant traité de cette matière « tres

---

Comment vrais amans doit entendre
A servir Amors sans meffaire,
Si nous en pouons bien ci taire (1029-38).

1. Et se de ce veulz la science
Bien encerchier et bien enquerre,
Comment on doit d'amours requerre
Chascune selonc sa noblece,
Selon l'estat de sa hautece
Et selonc sa condition,
Se tu y as entencion,
Tout ce trouveras a delivre,
Mais que tu veilles lire ou livre
C'on apele en françois Gautier,
Miex qu'en la Bible n'en Psaltier (1707-17).

C'est le célèbre traité sur l'*Art d'aimer* d'André le Chapelain (*Rom. Romania*, XII, 526-528).

2. Cette traduction, retrouvée par G. Paris, date de l'année 1290 (*Romania*, XIII, 403).

3. Se de l'anel veulz la puissance
Savoir, et la senefiance
De l'or et de la pierre bonne.....
La vérité porras savoir,
Mais que tu veilles un livre
C'uns clers fist d'un [illegible]
Mestres Jehans est apelez
L'Espiciers [illegible]

bien et tres souffisamment », cela le dispense de s'y arrêter plus longuement, mais

> por ce que chascuns n'a mie
> Ce dit, me plest il que j'en die
> Et que clerement en expose
> Briement en somme aucune chose (1276-79) [1].

La même méthode d'une exactitude scrupuleuse dans l'indication des auteurs auxquels il fait ses emprunts, Nicole l'applique aussi à propos de la plupart des poésies lyriques d'origine étrangère qu'il a insérées dans son dit. Le nom qui paraît le plus souvent sous sa plume, c'est le nom du plus célèbre des trouvères d'Arras, Adam de la Halle. Il le nomme ainsi de son plein nom au vers 2466, ou encore Adam d'Arras (vv. 1517 et 1570), et d'ordinaire Adam tout court (vv. 1069, 1081, 1541, 1588). Il ne paraît pas avoir eu de rapports personnels avec lui. Mort en 1286 ou 1287 [2], Adam avait déjà cessé de vivre au moment où Nicole écrivit son roman d'amour. Notre poète était certainement de toute une génération plus jeune que le trouvère artésien. Il suffit d'ailleurs de comparer les remarques banales qui accompagnent le nom d'Adam avec le ton chaud et d'une note si personnelle dont Nicole parle de Drouart la Vache, pour se rendre compte de la différence des rapports qui ont dû exister entre Nicole et l'un et l'autre de ces deux poètes [3].

---

1. Jean l'Epicier ne nous est connu que par cette citation de Nicole. Son dit qui, paraît-il, était déjà peu répandu du temps de notre poète, n'a pas reparu jusqu'ici. Nous en ignorons même le titre. L'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 731-2) l'appelle *Le Dit du Chapelet*; M. Todd prétend qu'il s'appelait *Le Dit de l'Anelet* (*l. l.*, p. XXIV). Le passage de la *Panthère* sur lequel ils s'appuient l'un et l'autre, ne dit en réalité rien sur le titre de ce poème. Nicole annonce seulement qu'il parlera

> Premierement de l'anelet
> Qui en guise de chapelet
> Le doit enceint et environne,
> Et après de la pierre bonne (1280-3).

Il ne se trouve dans ces vers aucune indication du titre que portait l'ouvrage de Jean l'Épicier dans son ensemble.

2. H. Guy, *Adan de la Hale* (1898), p. 180.

3. Quand le nom d'Adam paraît à l'intérieur du vers, Nicole n'y a généralement rien ajouté. Ce n'est donc qu'aux nécessités de la rime que

Mais s'il n'a pas connu l'homme, il connaissait à fond le poète, surtout le poète lyrique. En le qualifiant de « clerc » de Vénus (1069), il nous montre qu'Adam était à ses yeux avant tout un poète expert dans l'art d'amour et qui dans ce domaine faisait autorité. Ceci explique l'usage qu'il fait des œuvres du trouvère où « maint bon dit a » (1570). Car les emprunts qu'il lui fait ne sont pas seulement nombreux, ils sont surtout très judicieusement choisis et témoignent d'une connaissance profonde de ses œuvres. Les strophes d'Adam qu'il cite ne sont pas un simple remplissage ; le choix en est au contraire soigneusement fait dans le but d'appuyer de l'autorité de leur auteur les opinions personnelles de notre poète. C'est ainsi qu'il cite trois strophes d'Adam pour réfuter la thèse qui recommande la hardiesse en amour, et ces trois strophes appartiennent à trois poésies différentes du poète artésien (1055-1107); d'autres strophes viennent à l'appui de la recommandation de Vénus de ne pas se laisser rebuter par un premier refus et de ne pas trop

---

Adam doit le plus souvent les éloges que lui décerne notre roman. C'est pour avoir une rime sur « chant royal » que Nicole attribue à Adam un « cuer loial » (1541) ou « non desloial » (2468), et c'est la rime sur « Hale » qui lui fait dire qu'il « onques n'ot pensee male » (2467). Le cas du vers 1070 présente quelque difficulté. Le poète a besoin d'une rime sur « Adams ». Le manuscrit *B* (Saint-Pétersbourg, Bibl. de l'Ermitage, n° 53) la donne dans le vers suivant : « Devant vous enclins et adans » ; nous avons bien là une de ces rimes équivoques que Nicole recherchait, mais on y reconnaît si nettement un vers de pur remplissage qu'on hésite à y voir le texte primitif. C'était bien l'avis de l'éditeur qui a rejeté ce vers et conservé celui du manuscrit *A* (Paris, B. N. fr. 24432) : « Qui fu d'amis ja moult aidans. » La rime en est moins riche, mais le contenu en est moins banal que dans la leçon de *B*. Seulement j'avoue ne pas bien comprendre le texte. Faut-il entendre : Qui a déjà souvent aidé des amis (*amis* pris dans le sens d'*amants*) ? Ou doit-on lire : « Qui fu d'*avis* ja moult aidans », c.-à-d. « Qui par (son) avis (par son sens) a déjà souvent aidé » ? Dans les deux cas, nous nous heurtons à des difficultés de syntaxe. Ou bien la source commune des deux manuscrits avait ici une lacune que chaque copiste a essayé de combler à sa manière, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, le passage présentait déjà dans la source commune quelque difficulté de sens ou de lecture : le copiste de *A*, consciencieux comme toujours, l'a transcrit tant bien que mal ; celui de *B* qui ne se gênait pas pour corriger son texte, l'a remplacé par un vers banal de sa propre invention. Ils ne donnent probablement ni l'un ni l'autre la leçon originale.

songer seulement aux douleurs causées par l'amour (1502-1579), etc. Il y a six poésies différentes d'Adam que Nicole a ainsi fait entrer dans son roman, soit partiellement, soit en entier. Les chansons « Grant deduit a » et « Merci, Amour » [1] y figurent tout entières avec leurs cinq strophes (1590 ss.; 2554 ss.). Une autre, « Qui a droit vuet Amors servir » [2], est représentée par quatre « vers » (c'est le terme que Nicole emploie régulièrement pour « strophe »), répartis sur tout le poème : les deux premières strophes aux vers 1543 ss., la troisième vv. 1571 ss., la quatrième vv. 1073 ss. Ce sont enfin des strophes isolées, à savoir la quatrième de « D'amourous cuer » (n° 1) vv. 1086 ss., la deuxième de « Li jolis maus » (n° 2) vv. 1100 ss., la cinquième de « Or voi je bien » (n° 30), vv. 2470 ss. L'une ou l'autre de ses strophes est même accompagnée d'une espèce de commentaire en vers, ou plutôt d'une simple paraphrase du texte qui va suivre. C'est le cas pour la troisième strophe de « Qui a droit vuet », commentée dans les vers 1561-8, et pour la cinquième de « Or voi je bien », expliquée dans les vers 2460-5. Le fait mérite d'être relevé, non seulement parce qu'il prouve que Nicole avait sérieusement médité les poésies qu'il cite, mais encore pour la coïncidence curieuse, et certainement fortuite, qui se présente ici avec le procédé analogue, mais bien supérieurement appliqué, qu'emploie à peu près à la même époque Dante dans le recueil de ses poésies lyriques réunies dans la *Vita Nuova*.

Avec le même soin qu'il met à attribuer à Adam ce qui revient de droit à celui-ci, Nicole désigne aussi les poésies lyriques qui sont sa propriété personnelle. Chacune de ces pièces est régulièrement précédée de quelques vers où il en revendique expressément la paternité. Il s'agit en l'espèce des chansons suivantes :

La chanson : « Pour ennuy ne por contraire » (2226 ss.), annoncée par : « Qu'Amors de nouvel me fait faire » (2224);
La ballade : « Se nulz doit por bien amer » (2296 ss.), faite

1. Les nos 25 et 12 de l'édition des Chansons d'Adam par Rud. Berger, bizarre, mais plus complète que la vieille édition de De Coussemaker.
2. Éd. Berger, n° 20.

aux premiers temps de son amour (« Et lors fis je premierement... Iceste balade envoisie » 2292 ss.);

La balladelle : « Anuis meslez a contraire » (2341 ss.), qu'il composa en une période de doute et d'incertitude (« S'en ay fait ceste baladele » 2340);

La chanson « toute nouvelle » : « J'ai esté chantans, jolis » (2385 ss.), qu'il vient de faire (« S'en ay fait, miex que j'ai peü, Ceste chançon toute nouvele Qui mon estat moustre et revele, Et le passé, et celui d'ore, Et celi a venir encore » 2380-84);

Le rondeau : « Soiez liez et menez joie » (2515 ss.), — « Que j'ai fait en vostre fiance » (2513);

Un autre rondeau : « J'ai eü commandement » (2528 ss.), également composé par lui-même (« Cest autre ay fait » 2527).

Si, pour le moment, nous laissons de côté les pièces du genre lyrique un peu spécial que Nicole désigne par « dit », il ne reste que deux de ses intermèdes lyriques dont l'auteur ne soit pas expressément indiqué. L'un d'eux, c'est le chant royal « Merci, Amour » (2554 ss.). L'auteur en est encore Adam de la Halle (voy. ci-dessus, p. 210) que Nicole n'a pas nommé cette fois-ci ; mais il n'essaie pas non plus de faire passer cette poésie pour son œuvre à lui. Il n'est pas impossible d'ailleurs que la lacune qui se trouve dans les deux manuscrits entre les vers 2550 et 2551, qui précède immédiatement cette chanson et qui peut-être embrassait plus d'un vers, ait dans le texte original indiqué Adam comme auteur de cette pièce.

L'autre, c'est la « chanson » ou « chansonnette » : « Biautez, bontez, douce chiere » (2259 ss.), en réalité une ballade. L'auteur en est inconnu. Faut-il donc l'attribuer avec les autres poésies qui ne sont pas d'Adam, à Nicole lui-même [1] ? Nous ne le pensons pas, et cela pour les raisons suivantes : d'abord, Nicole qui ailleurs ne manque jamais de se faire connaître comme l'auteur des pièces qui lui appartiennent ne dit rien de pareil ici. Les vers d'introduction (« Ceste chançonete

1. C'est ce qu'ont fait M. Todd, *l. l.*, p. XXV, Groeber, *Grundr. d. rom. Phil.*, II, 1, p. 855, et récemment encore Otto Ritter, *Geschichte der franzos. Balladenformen* (1914), p. 67.

envoisie Qui cy ensuit le senefie » 2257-8) sont tournés de façon à laisser en suspens la question de l'auteur. S'il ne nomme pas le poète qui l'a créée, il ne la revendique pas non plus pour lui-même. Ensuite, c'est, avec les chansons d'Adam, la seule poésie lyrique de la *Panthère* qui paraisse encore en dehors de ce roman dans l'un de nos chansonniers français du moyen âge. Notre poésie figure en effet encore une fois dans le célèbre Chansonnier d'Oxford (Douce 308), le manuscrit *O* [1]. L'auteur n'y est pas nommé, mais puisque c'est malheureusement l'habitude de ce recueil de ne jamais donner d'indication d'auteur, il se pourrait fort bien malgré cela que la pièce fût de Nicole lui-même [2]. Mais ce serait l'unique cas où une poésie lyrique de notre auteur parût encore en dehors du *Dit de la Panthère*. Si le collectionneur à qui l'on doit le Chansonnier *O* était allé la chercher dans ce roman, il serait étonnant qu'il se fût contenté de n'y prendre que cette seule pièce, en négligeant toutes les autres du même genre qui s'y trouvaient encore et qui sont sûrement de Nicole. Mais ce serait une coïncidence encore bien plus extraordinaire que la seule poésie de Nicole qui figure encore une fois en dehors de son grand poème fût précisément celle qui est aussi la seule dont il n'ait pas indiqué l'auteur ou qu'il n'ait pas expressément revendiquée comme sa propriété littéraire. Que par contre la pièce ne soit pas de Nicole, et toutes ces invraisemblances disparaissent du coup : cette poésie qui circulait de son temps, Nicole la connaissait sans doute, comme il connaissait les chansons d'Adam, et puisqu'elle rendait certaines idées qu'il désirait exprimer, il l'a insérée dans son roman, comme il l'avait déjà fait pour certaines poésies du trouvère d'Arras. S'il n'en a pas nommé l'auteur, c'est que ce nom lui était sans doute inconnu ; il n'y a là rien d'étonnant ; la forme de la pièce dénote une origine plutôt populaire que courtoise. Puisque, d'un autre côté, il n'en était pas lui-même l'auteur, il a tout simplement passé cette question sous silence. C'est ainsi que s'explique sans difficulté cette double particularité de notre pièce : l'absence de toute indica-

1. Elle paraît là sous le nº 153 du groupe des « ballettes ».

2. C'est ainsi que la ballette 139 du recueil d'Oxford appartient à Adam de la Halle, sans que l'auteur en soit nommé.

tion d'auteur, contrairement à l'habitude de Nicole, et son apparition dans le chansonnier d'Oxford, cas unique en dehors de certaines chansons d'Adam [1]. Le texte ne diffère chez Nicole et dans *O* que sur un seul point, assez important à vrai dire. Le refrain, dans le *Dit de la Panthère*, est :

Qu'a li servir me rent
Outreement,

ce qui donne à la strophe la formule rythmique : a_7 a_7 b_7 b_7 c_4 C_6 C_4. Dans *O* on trouve le texte suivant :

Qu'a li servir me rent pris
Outreement,

soit la formule : a_7 a_7 b_7 b_7 c_4 B_7 C_4. Théoriquement, le parallélisme exact entre la fin de la strophe proprement dite (b_7 c_4) et le refrain (B_7 C_4) donne la supériorité au texte de *O*. C'est certainement la forme primitive. Or, celle-ci *O* n'a pu la trouver chez Nicole dont la leçon C_6 C_4 est moins bonne. Ce serait donc encore un argument — et décisif, celui-là — pour la priorité du texte de *O* et qui écarterait toute possibilité d'un emprunt fait par *O* au *Dit de la Panthère*, si nous avions la certitude que le texte conservé dans nos manuscrits fût bien le texte original du poème de Nicole. Mais au contraire l'état des manuscrits à cet endroit même nous fournit une preuve irrécusable du fait que nous n'avons pas devant nous le texte original. Celui-ci donnait en effet le refrain avec le même texte que *O*. Dans le manuscrit *A* de la *Panthère* on retrouve, mal coupé, le texte correct comme dans *O* :

Qu'a li servir me rent
Pris outreement.

Dans les autres strophes, et de même dans le manuscrit *B*, le mot *Pris* a disparu. L'erreur remonte par conséquent déjà à la source commune de *A* et *B* ; mais le dernier vestige de la leçon

1. Parmi les pièces d'Adam, le chansonnier *O* et le *Dit de la Panthère* n'ont en commun que la deuxième strophe de la chanson n° 2. Ils diffèrent pour tout le reste. C'est une nouvelle preuve qu'il n'y a eu aucun rapport direct entre le roman et le chansonnier.

primitive dans *A* nous fait voir que l'original de notre poème donnait bien la bonne leçon que *O* aurait donc pu trouver dans un des manuscrits du *Dit de la Panthère*.

Il existe entre les poésies empruntées à Adam de la Halle et celles de Nicole lui-même une série de différences assez remarquables et qui demandent à être examinées de plus près. Extérieurement déjà elles se distinguent par la façon dont elles sont réparties sur l'ensemble de notre poème. Les chansons de Nicole se trouvent toutes, sans exception, dans la toute dernière partie du roman ; elles y occupent un espace des plus restreints, ne s'étendant que sur un peu plus de trois cents vers (du vers 2226 au vers 2541). Celles d'Adam par contre sont réparties sur le livre tout entier : elles sont les uniques représentants de la poésie lyrique dans les premières parties du poème et elles reparaissent encore, entremêlées aux chansons de Nicole, dans la dernière partie de son dit. Cette distribution n'est pas l'effet d'un simple hasard ; le poète avait certainement ses raisons pour procéder ainsi. Il n'est en effet pas difficile de s'apercevoir que le roman proprement dit finit avec le vers 2189. C'est la fin habituelle des compositions de ce genre depuis le *Roman de la Rose* : la « gaite » corne le jour et le poète se réveille. Les 475 vers qui suivent encore ont un tout autre caractère que ce qui précède : les allégories de la Panthère, du Dieu d'amour, de Vénus et de Fortune disparaissent et ne reviennent plus. Au lieu de cela, le poète raconte très brièvement l'histoire, véridique peut-être, de son amour. C'est une espèce d'épilogue qu'il ajoute au roman proprement dit. Et ce n'est que dans cet épilogue qu'il a inséré ses propres poésies à côté de deux chansons d'Adam, tandis que le poème allégorique même est uniquement réservé aux poésies du trouvère artésien.

Cette différence nous paraît avoir sa raison d'être dans une autre dissemblance qui existe entre les poésies d'Adam et celles de Nicole : c'est l'emploi différent que fait notre poète des unes et des autres. Le poème allégorique proprement dit a une tendance didactique. C'est véritablement un Art d'amour, où Nicole, par la bouche de personnages mythologiques comme Vénus la déesse et le Dieu d'amour, discute certains points des théories amoureuses de son époque : ce que peut valoir hardiesse en amour, ou le rôle que joue Espérance ou encore l'attitude à

prendre vis-à-vis des « maux d'amer », quand l'amour est ou paraît malheureux, et autres problèmes de ce genre. Aussi dans cette partie de son ouvrage Nicole s'appuie-t-il — et c'est une nouvelle preuve de sa modestie — non pas sur des preuves tirées de ses propres œuvres, mais sur l'autorité d'un écrivain justement célèbre et qui passait — Nicole le dit lui-même — pour grand clerc dans les questions d'amour. Pour instruire ses lecteurs, les jugements d'un Adam de la Halle pesaient d'un autre poids dans la balance que les idées personnelles de l'auteur lui-même. Il est donc tout naturel que Nicole ait eu recours ici aux œuvres du trouvère artésien. L'épilogue a par contre un caractère très différent, plus personnel et plus intime : c'est en un vigoureux raccourci la description succincte des différentes phases par lesquelles a passé son amour depuis le moment où il est né jusqu'à l'heure même où il écrivit son poème [1]. Ici, où il ne s'agit ni de démonstration scientifique ni d'enseignement amoureux, il était tout indiqué d'illustrer les divers états d'âme qu'il avait traversés par les poésies lyriques personnelles composées par lui dans les différentes phases de son amour. Ces poésies personnelles sont ici presque indispensables. Elles permettent au poète non seulement de faire connaître à celle qu'il aime les sentiments qu'il a éprouvés pour elle et qu'il éprouve encore, mais elles sont la preuve même de la réalité de ces sentiments, au passé comme au présent. Il n'est donc pas étonnant de trouver là, à côté de poésies nouvellement écrites dans le but même de la démonstration qu'il veut faire [2], d'autres chansons dont il veut au moins nous faire croire qu'elles avaient déjà été composées par lui autrefois [3], et

1. Le jugement de G. Groeber (*Grundriss der roman. Phil.*, II, 1, 855 : « Obwohl er (Nicole) als der Liebende erscheint, bot er doch wohl nur eine Lehrschrift für junge Liebende dar ») n'est donc exact que pour le roman même ; mais il n'y est pas tenu compte de l'épilogue auquel ces mots ne sauraient plus s'appliquer.

2. C'est ainsi qu'Amours lui a « de nouvel fait faire » la chanson *Pour mnuy ne pour contraire* (2226 ss.) et que la chanson *J'ai esté chantans, jolis* (2385 ss.) est une « chançon toute nouvele qui mon estat moustre et revele Et le passé et celui d'ore Et celi a venir encore ».

3. La ballade « Se nulz doit » (2296 ss.), nous dit-il, aurait été faite tout au début de son amour (« Et *lors* fis je premierement... Iceste balade envoisie » 2292 ss.).

nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de douter de l'exactitude de ces renseignements si précis. La ressemblance déjà relevée avec Dante devient ici tout à fait frappante, malgré la distance qui sépare le grand poète florentin du pauvre rimeur français, car cet épilogue devient ainsi un petit Canzoniere, un ensemble des poésies faites par le poète à différentes époques de son histoire amoureuse, avec l'indication très vague des occasions et des circonstances d'ordre moral qui leur ont donné naissance. Pour exprimer ses sentiments personnels, Nicole pouvait naturellement aussi faire usage de poésies étrangères, et il ne s'est pas privé de ce moyen commode. C'est ce qui explique la présence d'une chanson d'Adam et de la ballade anonyme dans cette dernière partie de son poème. Et il invoque de même la grande autorité d'Adam aussi ici, dès qu'il passe de la description de ses propres sentiments à l'enseignement amoureux.

Mais la différence la plus sensible qui existe entre les poésies d'Adam et celles de Nicole se rapporte à leur forme, et par conséquent aux genres lyriques auxquels elles appartiennent. Un trait commun qui distingue toutes les autres poésies du *Dit de la Panthère* de celles d'Adam, c'est le refrain dont elles sont toutes munies et qui n'existe pas dans les chansons citées du maître d'Arras. Les premières appartiennent donc déjà aux genres lyriques à forme fixe qui deviennent la forme caractéristique de la poésie lyrique au XIVe siècle ; les autres sont encore des représentants de la poésie lyrique courtoise qui dominait au XIIIe siècle. Et tandis que les premières se présentent avec la plus grande variété et richesse de formes, celles d'Adam appartiennent toutes à un seul et même genre lyrique. C'est ce que Nicole a parfaitement remarqué, car toutes les pièces d'Adam il les désigne du nom de « chant » ou « chant royal », tandis que la désignation des autres varie, selon les cas, entre « chançon », « chançonete », « balade », « baladele » et « rondel ». Jamais p. ex. il n'appellera « chant » l'un des genres à forme fixe, et jamais il n'a qualifié de « chançon » une pièce d'Adam. On va voir que ceci n'est pas un simple hasard, mais qu'on se trouve en présence de l'intention manifeste du poète de distinguer entre eux les différents genres lyriques.

Les termes de « chant » et « chant royal » s'appliquent indifféremment à toutes les poésies d'Adam. Il n'y a en effet

aucune différence entre elles. La forme de *Grant deduit a* (1590 ss.), appelé « chant », est absolument identique, sauf quelques détails sans importance, à *Merci, Amour* (2554 ss.), qualifié de « chant royal ». La même chanson (*Qui a droit veut Amors servir*) est désignée par « chant » au vers 1071 et par « chant royal » au vers 1542. « Chant » paraît donc être une simple abréviation du terme plus complet, de la désignation officielle, pourrait-on dire, de « chant royal ». A vrai dire, c'est le contraire qui a eu lieu. Adam et ses contemporains appelaient dans les envois leurs poésies « chant » ou « chanson » tout court. Le terme de « chant royal » ou « chanson royal » est plus récent. La date la plus ancienne qu'on puisse lui assigner jusqu'ici, c'est l'année 1316 [1] : Jean Maillart s'en sert dans son roman de *La Comtesse d'Anjou* qui fut écrit cette année-là [2]. Il n'est pas impossible que le *Dit de la Panthère* soit encore antérieur au poème de Jean Maillart et que ce soit Nicole de Margival qui nous fournisse les premiers exemples de ce terme technique (vv. 1542, 2469, 2552). En tout cas, celui-ci n'apparaît qu'à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, c.-à-d. au moment où les anciens genres de la lyrique courtoise disparaissent ou se transforment et font place aux nouveaux genres lyriques à forme fixe. On voit naître alors la tendance vers une réglementation des formes plus précise, plus pédante aussi que jusque-là, tendance qui ne va qu'en augmentant pendant les deux siècles suivants. C'est évidemment cette tendance qui a imposé à la chanson amoureuse courtoise, conservée et réglementée, comme on le verra plus bas, d'une manière spéciale, cette désignation particulière de « chant royal » ou « chanson royal » que nous voyons paraître dès lors dans les ouvrages cités plus haut [3]. Il n'est pas difficile de deviner où s'est faite cette régle-

1. Suchier, *Geschichte der französischen Literatur* [2] (1913), p. 243.

2. Li autre dient en vielles
Chansons royaus et estempies.

3. C'est la même tendance qui fit sans doute naître dans d'autres centres la désignation de « grant chant » pour les pièces du même genre lyrique que celui dont il est question ici. Le chansonnier d'Oxford p. ex. donne sous la rubrique de « grant chant » une série de chansons amoureuses de poètes courtois connus, comme Adam de la Halle ou le roi de Navarre. On y trouve même sous cette désignation la même chanson d'Adam (« Or voi je bien ») que Nicole appelle un « chant royal ».

mentation et où ont été créées ces désignations qui l'accompagnaient. Il est clair que ce sont les « puys » des villes du Nord de la France qui ont transformé par une réglementation sévère et mesquine l'ancienne chanson courtoise. Était-ce en particulier le puy d'Arras dont Adam était l'un des membres les plus célèbres et avec lequel Nicole pourrait avoir eu des rapports plus étroits ? Rien ne nous permet d'aller aussi loin dans nos précisions ; mais le fait comme tel de l'influence exercée par les puys sur la formation des nouvelles formes lyriques nous paraît incontestable [1]. A défaut de preuves directes qui nous manquent encore, les preuves indirectes abondent. Les « arts de seconde rhétorique » du XVe siècle mettent tous, presque sans exception, la chanson royale en rapports directs avec les puys des villes de Flandres et du Nord. Avant eux déjà, Eustache Deschamps, le premier, nous avait renseignés dans ce sens-là : « Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire... serventois de Nostre Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le Prince du puys » (t. VII, p. 271) [2]. Toutes les « chansons roiaus amoureuses » de Froissart, à l'exception de la première, portent l'indication qu'elles étaient couronnées à Valenciennes, à Abbeville, à Lille ou à Tournai, remarque qui ne se trouve que devant les chants royaux et qui n'accompagne ni les lais, ni les pastourelles, ni les ballades, ni les rondeaux du même poète. Les « Règles de la seconde Rhétorique » parlent des « chans royaux pour porter aux puis de Nostre Dame en la ville de Dieppe sur la mer, et non ailleurs » [3]. Baudet Herenc cite éga-

1. Nous nous trouvons sous ce rapport tout à fait d'accord avec Mlle Helen Louise Cohen qui est la première, croyons-nous, à insister tout particulièrement sur l'élaboration des formes nouvelles dans les puys (*The Ballade*, 1915, p. 38). Avant elle, H. Suchier s'était déjà exprimé dans ce sens, mais sans insister et en laissant entrevoir que le mérite d'avoir introduit ces formes nouvelles dans la poésie française pourrait revenir à Jehannot de l'Escureul (*Gesch. der franz. Lit.*[2], pp. 241-242).

2. Le renseignement de Deschamps est encore plus net, quand il parle des *serventois* qui ne sont autre chose que des chansons royales en l'honneur de la Vierge : « C'est ouvrage qui se porte aus *Puis d'amours* et... nobles hommes n'ont pas acoustumé de ce faire », dit-il, non sans une pointe de mépris (*ibid.*, p. 281).

3. E. Langlois, *Recueils d'Arts de Seconde Rhétorique* (1902), p. 21.

lement « la forme et taille d'ung chant royal qui se font a Dieppe en Normandie » [1]. Jean Molinet, dans l'*Art de Rhétorique*, s'exprime plus généralement : « Chant royal se recorde es puis » [2]. Il est sans doute permis de conclure de tous ces témoignages d'une époque plus récente que dès l'origine du genre le chant royal était étroitement lié aux puys et que c'est probablement là que le genre a été créé par la réglementation de la chanson d'amour courtoise. Une désignation comme « chant royal » répond d'ailleurs tout à fait au goût et aux usages de ces confréries poétiques [3].

Les chants royaux d'Adam cités par Nicole ont tous la même forme. Ce sont des poésies de cinq strophes, à rimes pareilles dans toutes les strophes, sans refrain, avec envoi facultatif [4]. Les strophes ont au moins huit vers. Ces vers, dans la majorité des cas, sont des vers de dix ou de huit syllabes, auxquels sont mêlés des vers plus courts de 7, 5, 4 ou 3 syllabes [5]. Le sujet de ces poésies est exclusivement grave et même souvent plaintif. Sur tous ces points, le chant royal d'Adam ne diffère presque pas du chant royal que cultivent les grands poètes de la première moitié du XIVe siècle, Machaut et Froissart; et c'est encore ainsi que le décrivent les plus anciens *Arts de seconde Rhéto-*

1. Langlois, *l. l.*, p. 172.

2. *Ibid.*, p. 242.

3. D'après Molinet (*Art de Rhétorique*, éd. Langlois, *l. l.*, p. 244) et, après lui, l'anonyme *Art et science de Rhétorique* (*ibid.*, p. 302 et 304) les puis s'appelaient eux-mêmes *puis royaux*.

4. Environ un quart des chansons d'Adam nous est transmis sans envoi. Les copistes ne l'ont pas toujours scrupuleusement ajouté à la fin de leurs copies. Le hasard veut que les deux poésies citées en entier dans la *Panthère* (nos 12 et 25) soient toutes les deux sans envoi. Mais des deux chansons d'Adam qui sont reproduites en entier dans le chansonnier d'Oxford, toutes les deux dans l'original avec envoi, l'une seulement s'y trouve avec l'envoi ; celui-ci a été omis dans l'autre.

5. Sur les six poésies d'Adam dans la *Panthère* il y en a trois dont la strophe est de huit vers, deux où elle est de neuf, une où elle est de dix vers. Dans la moitié des cas, on trouve des décasyllabes, dans une poésie des octosyllabes, et dans deux seulement la mesure des vers ne dépasse pas sept syllabes. Le tableau des formes strophiques d'Adam, dressé par M. Guy (*Adam de le Hale*, p. 250-252 note), fait voir que la proportion est sensiblement la même pour l'ensemble des chansons d'Adam.

rique du commencement du XVe siècle. Les seules différences qu'on découvre chez ceux-ci sont une tendance plus marquée à augmenter dans la mesure du possible l'étendue de la strophe et la mesure des vers et la transformation de l'envoi facultatif en envoi obligatoire. Le refrain ne devient par contre obligatoire que dans la seconde moitié du XIVe siècle. On voit que Mlle Cohen a tort quand elle refuse de voir dans le chant royal d'Adam une forme poétique qui ne répond pas au chant royal de l'époque postérieure [1]. Celui-ci est identique aux poésies d'Adam que Nicole appelle « chant royal », à cette différence près que certaines tendances y sont encore plus nettement accusées et certaines particularités plus sévèrement réglementées. C'est un sort que le chant royal partage avec tous les autres genres lyriques à forme fixe. Nicole, de la sorte, fait voir d'un côté, d'une manière indiscutable, que la chanson royale des poètes du XIVe siècle n'est pas une création nouvelle, mais qu'elle remonte en droite ligne à la chanson amoureuse des poètes courtois du XIIIe siècle, par l'intermédiaire des puys du Nord de la France; d'un autre côté il fait remarquer que même les chansons d'un Adam de la Halle sont déjà, quoique encore plus souples que l'armature rigide des formes du XIVe siècle, soumises à des lois assez sévères qui en règlent la forme, et que nous devons faire remonter à cette époque et à ces milieux l'origine du principe nouveau de l'uniformité des formes poétiques, directement opposé à celui qui avait régné jusque-là, de la variété à outrance.

Si les chansons d'Adam dans notre dit appartiennent toutes au même genre lyrique, les autres au contraire représentent presque chacune un genre différent des poésies à forme fixe. Presque tous les genres lyriques de l'époque s'y trouvent représentés. Il y a deux types différents du *rondeau*: l'un construit sur un refrain de trois vers (A_7 B_7 B_7 a_7 b_7 A_7 B_7 a_7 b_7 b_7 A_7 B_7 B_7, vv. 2528-41), l'autre sur un refrain de quatre vers (A_7 A_7 B_7 B_7 a_7 A_7 a_7 a_7 b_7 b_7 A_7 A_7 B_7 B_7, vv. 2515-26) [2]. Ces rondeaux

1. Le *five stanza poem of Adam de la Halle... is not a chant royal in the later sense of the word, for although the same rimes occur in every stanza, there is no refrain and no envoy* (*The Ballade*, p. 354).

2. Les deux rondeaux sont mal imprimés dans l'édition de M. Todd. La division en deux strophes, égales ou inégales, est tout à fait contraire aux

représentent tous les deux un état plus avancé de l'ancien « rondet de carole » construit sur un refrain de deux vers et composé en tout de huit vers. Dans l'un d'eux, la répétition partielle du refrain au centre de la pièce est même déjà étendue à deux vers, ce qui est très rare avant et même encore après Nicole jusqu'à l'époque de Machaut et de Deschamps. Quant au quatrain à rimes plates de l'autre, c'est une forme rarement employée, et d'ailleurs peu heureuse, que les poètes des siècles suivants qui donnaient la préférence aux quatrains à rimes croisées et embrassées, ont eu raison de ne pas cultiver. Par leur isométrie ces rondeaux se rapprochent des rondeaux du XIVe siècle, mais l'emploi du vers de sept syllabes est encore le signe d'une époque plus ancienne ; les poètes plus récents ne se servent presque toujours que de vers de huit et surtout de dix syllabes.

Le petit poème que Nicole appelle « balade » (*Se nulz doit por bien amer* [1], vv. 2295-2316), a déjà tous les traits fondamentaux de la ballade de Machaut et de Froissart : trois strophes à rimes pareilles avec un refrain final d'un vers. C'est l'un des plus anciens exemples de ce genre lyrique. La formule rythmique $a_7\ b_7\ a_7\ b_7\ b_7\ c_5\ C_5$ est également la forme classique de cette espèce de strophe dans les ballades du XIVe siècle. Par contre, l'emploi de vers courts de sept et de cinq syllabes et le mélange de vers de différentes mesures lui donnent encore, de même qu'aux rondeaux, un caractère plus archaïque, la ballade de l'époque plus récente préférant le vers de dix ou au moins de huit syllabes et l'isométrie [2]. On y retrouve encore le principe primitif de l'identité de forme entre le refrain et la fin de la strophe dans les rimes et dans la mesure des vers ($c_5\ C_5$), par lesquels cette partie de la strophe se sépare nettement du reste. Entre les premières parties de la strophe à rimes croisées

principes du rondeau, mais surtout il faut supprimer les deux vers 2525 et 2535 que l'éditeur a introduits dans son texte contre les deux manuscrits qui ont très correctement transmis ces deux pièces.

1. La supposition de M. Berger (*l. l.*, p. 21) que cette ballade pourrait être identique à la pièce de Richard de Fournival, *Chascuns qui de bien amer* (Raynaud, n° 759) est erronée, comme le fait voir l'impression de cette dernière pièce par M. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique*, p. 472 ss.).

2. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur pour cette question à notre article *Die Balladen des Dichters Jehan de la Mote* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXXV, 1911, p. 156-158).

(*a b a b*) et la dernière (c_5 C_5) s'est glissé un vers de transition b_7, à moins qu'on ne préfère admettre un refrain primitif B_7 C_5, correspondant à b_7 c_5 et réduit à C_5.

La poésie appelée *baladele* (*Anuiz meslez a contraire*, vv. 2341-52) est bien, comme le dit son nom, une ballade de petites dimensions. Ce sont de nouveau les trois strophes à rimes pareilles avec refrain final d'un vers. Mais la strophe ne se compose que de trois vers, plus le refrain, finissant tous les quatre sur la même rime (a_7 a_7 a_7 A_7). On reconnaît là sans peine une modification artificielle de la forme strophique *aabB*, très fréquente parmi les ballettes du chansonnier d'Oxford, et qui est certainement l'une des formes les plus anciennes de ce genre lyrique. L'apparition de cette forme dans l'œuvre poétique de Jean de la Motte est une exception unique parmi les ballades du XIVe siècle. Il est naturel que la ballade de cette époque qui tend, elle aussi, à des formes de dimensions toujours plus grandes et d'une structure toujours plus compliquée, ait rejeté la forme simple et primitive de la balladelle de Nicole.

Restent encore les pièces que Nicole appelle indifféremment *chançon* (vv. 2223, 2281, 2381) ou *chançonete* (2257). Elles sont au nombre de trois, chacune différente de l'autre :

Une poésie de cinq strophes à rimes pareilles avec refrain final de deux vers (*J'ai esté chantans, jolis*, vv. 2385-2429);

Une autre pareille à la précédente, mais seulement de trois strophes (*Biautez, bontez, douce chiere*, vv. 2259-79);

Enfin la petite pièce *Pour ennuy ne por contraire* (vv. 2226-52), toute différente des deux précédentes et à laquelle il nous faudra revenir tout à l'heure.

Comment s'expliquer le fait que pour des poésies aussi différentes Nicole ait employé une seule et même désignation ? Nous croyons qu'il faut écarter d'abord la raison commode de la nécessité du vers ou de la rime. Un poète aussi habile que Nicole n'aurait, certes, pas eu de peine à employer, même à la rime, s'il l'avait voulu, un terme plus précis que cette désignation vague de *chançon*; c'était encore d'autant plus facile que dans les quatre cas ce terme ne parait qu'à l'intérieur du vers. Le soin qu'a mis Nicole à donner ailleurs à chacun de ses intermèdes lyriques la désignation exacte qui lui convient ne permet pas non plus de penser qu'ici il ne se soit pas soucié de

choisir le terme technique qui revenait à ces différentes pièces. Il faut au contraire admettre qu'il avait ses raisons pour s'arrêter au terme de *chançon* qu'il a choisi, et ces raisons, il importe de les démêler.

Le refrain dont elle est munie empêche de classer la *chançon* : *J'ai esté chantans, jolis*, malgré ses cinq strophes, au nombre des chants royaux dans le genre de ceux d'Adam. D'un autre côté, le nombre des strophes ne permet pas non plus, à l'époque de Nicole, de la ranger dans le genre des ballades, dont elle se rapproche par l'usage du refrain et par la forme strophique [1]. Par contre, cette forme n'est pas rare chez les poètes courtois, notamment ceux de la dernière époque. Elle se trouve p. ex. deux fois chez Jean de Renti [2] et bien plus fréquemment encore chez Gillebert de Berneville [3]. Les rapports qu'avait ce dernier avec les puys sont attestés non seulement par l'envoi de l'une de ses poésies à Colart le Bouteillier qui était lui-même en rapport avec le puy d'Arras, mais surtout par la mention « fu coronée » qui accompagne précisément cette pièce dans l'un des manuscrits (Paris B. N. fr. 12615), preuve qu'elle était présentée à un concours poétique, donc évidemment à un puy [4]. Or c'est là, croyons-nous, qu'en même temps et par le même procédé qui spécialisa le terme de « chant » et le fit appliquer en particulier à la chanson de cinq strophes sans refrain, le terme correspondant de « chanson » servit tout spécialement à désigner la chanson amoureuse à refrain [5], peut-être sans d'abord tenir strictement compte du nombre des strophes [6].

---

1. La forme strophique $a_7\ b_7\ a_7\ b_7\ a_7\ a_7\ c_7\ C_7\ C_7$ est, à vrai dire, déjà assez compliquée pour une ballade du temps de Nicole, mais on trouve des formes pareilles ou analogues dans le chansonnier d'Oxford (voy. les ballettes 86, 120, 141, 163, 173).

2. Spanke, *Zwei altfranz. Minnesinger* (dans *Zeitschrift für franz. Sprache und Literatur*, t. XXXII, 1907, nos II et III).

3. Scheler, *Trouvères belges*, I, 1876, p. 52 ss., no 1, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 28, 30.

4. Groeber, *Grundriss*, II, 1, p. 950-951.

5. Certaines poésies de Guillaume le Vinier et de Guibert Kaukesel font supposer que le même genre poétique était encore designé par le terme de « balade » qui s'applique chez ces poètes à des chansons à refrain de cinq strophes.

6. Parmi les *Chansons* d'Adam de la Halle la seule pièce à refrain (no 10,

Si notre hypothèse est juste, on comprend pourquoi Nicole a pu désigner de ce même terme la chanson *Biautez, bontez, douce chiere*, qui est une poésie à refrain de trois strophes seulement. Néanmoins la question se pose de savoir pourquoi le poète, si scrupuleux dans le choix des termes techniques, n'a pas préféré se servir ici de la désignation de « ballade » qu'il applique correctement à la chanson *Se nulz doit por bien amer* et qui pouvait tout aussi bien être employée ici. Le fait que dans cette dernière pièce le refrain est de deux vers, et dans l'autre seulement de un vers, ne fait pas de différence entre elles. La preuve, c'est que la seule pièce du chansonnier d'Oxford qui soit expressément appelée *balaide*, a précisément un refrain de deux vers. Il n'y a donc dans la forme de la strophe aucune différence qui justifie une diversité de désignation [1]. La seule différence qui nous paraisse exister entre la « ballade » et la « chançon », est que la première est l'œuvre de Nicole lui-même et que l'autre n'a pas été composée par lui. Cela peut en effet suffire à expliquer la différence de désignation que Nicole a établie. La chanson qui est son œuvre, Nicole la désigne du terme technique de « ballade » qui à son époque s'appliquait déjà tout spécialement au genre poétique de la ballade de trois strophes. L'autre par contre qui remonte à une époque un peu antérieure, il lui a conservé cette désignation de « chanson » qu'avant son époque on donnait aux chansons à refrain en général. On remarquera en effet que sur les 159 ballettes [2] du

Li dous maus me renouvele) se compose de quatre strophes; M. Berger s'efforce vainement et à tort, croyons-nous, d'en faire passer la dernière strophe pour l'envoi, afin de réduire la poésie à trois strophes. Il y a de même parmi les ballettes du chansonnier d'Oxford, à côté de la grande masse des chansons de trois couplets, un petit nombre de pièces de quatre et de cinq strophes, qui répondent exactement à la définition donnée en haut, même en ne s'en tenant qu'aux poésies à rimes pareilles dans toutes les strophes.

1. Les différences qui existent en effet sont plus apparentes que réelles. La forme des deux premières parties de la strophe (*a a* au lieu de *a b a b*) est, il est vrai, à peu près étrangère à la ballade du XIVe siècle, mais elle est encore très fréquente dans les ballettes du Chansonnier d'Oxford. La dernière partie, *b b c B C*, est non seulement encore en usage dans les ballades du siècle suivant, mais elle est exactement construite d'après le même principe sur lequel repose la fin de la ballade de Nicole (*b c C*: voy. ci-dessus, p. 221).

2. C'est le chiffre indiqué par M. Ritter (*l. l.*, p. 3), mais qui est susceptible de quelques modifications.

chansonnier d'Oxford il n'y en a qu'une seule qui soit appelée « balaide », et, à part deux autres pièces qui se nomment « vireli », toutes les autres, assez nombreuses, dont la désignation se trouve dans le texte, y sont simplement désignées comme « chanson » ou « chansonnette ». Le terme de « ballettes » et ses variantes ne paraît plus qu'à l'Incipit, à l'Explicit et à la Table du manuscrit, c.-à-d. qu'il est d'une époque plus récente que les pièces mêmes qui sont placées sous ce vocable. Il est donc probable que Nicole a connu cette pièce comme « chanson » et que c'est cette désignation plus ancienne qu'il lui a conservée dans son poème, soit par tradition, soit que le terme de « ballade » ne s'appliquât qu'aux productions nouvelles.

La troisième « chanson » de Nicole (*Pour ennuy ne por contraire*, 2226-52), nous la définirions aujourd'hui comme un rondeau de trois strophes. Cette forme, qui n'est pas rare dans la poésie latine du moyen âge [1], est à peu près complètement inusitée dans la poésie courtoise française du XIIIe siècle [2]. C'en est ici même le seul exemple connu [3]. Cela explique pourquoi Nicole n'appelle pas cette pièce « rondel ». C'est que ce terme ne s'appliquait qu'aux rondeaux d'une seule strophe, comme les deux qu'il a lui-même insérés dans son poème. La chanson *Pour ennuy...* était aux yeux de Nicole tout autre chose qu'un rondeau. C'était une de ces pièces qui reçurent un peu plus tard, au cours du XIVe siècle, le nom de « virelai ». L'étude récente de M. Gennrich [4] a fait voir que le virelai est le développement direct du « rondet » : il se sépare de celui-ci, en substituant d'abord un texte nouveau à la répétition partielle

1. Rud. Adelb. Meyer, *Französische Lieder aus der Florentiner Handschrift Strozzi-Magliabecchiana Cl. VII, 1040* (*Beihefte zur Zeitschrift für roman. Phil.*, n° 8), 1907, p. 40.

2. M. Jeanroy a démontré l'existence du rondet de plusieurs strophes dans l'ancienne poésie populaire en France (*Origines de la poésie lyrique*, p. 422 ss.), et M. Rud. Adelb. Meyer (*l. l.*, n°s VII, XVII, XIX, XXI) a cru pouvoir en reconstruire quelques-uns sur des textes du XVe siècle, mais qui remontent certainement plus haut. Toutefois leur forme est différente de la poésie de Nicole qui ignore notamment les couplets enjambant les uns sur les autres.

3. Gennrich, *Musikwissenschaft und romanische Philologie*, 1918, p. 29.

4. *L. l.*, pp. 34 ss.

du refrain dans le corps de la strophe et en même temps, ce que M. Gennrich ne relève pas assez nettement, en donnant une préférence marquée à la composition de plusieurs strophes, de trois strophes en règle générale, tandis que le rondel reste réduit à une seule strophe [1]. La pièce de Nicole représente une étape très intéressante dans cette voie : le texte, et certainement la musique, qui malheureusement manque ici comme pour toutes les autres chansons dans les deux manuscrits, a encore la forme du rondeau, et seul le principe nouveau d'un plus grand nombre de strophes, de trois exactement, y est déjà appliqué. Ce nouveau genre lyrique ne portait alors pas encore de désignation particulière. Il ne prend le terme de « virelai » qu'au cours du XIVe siècle. Auparavant on le confondait avec les ballades, mais on paraît aussi l'avoir appelé « chanson » tout court, terme qui se trouve encore chez certains auteurs du XIVe siècle [2] et d'où Machaut a sans doute tiré sa désignation préférée de « chanson baladée ». Il est donc tout naturel de le voir employé par Nicole à un moment où le genre lui-même était encore en voie de formation.

On a pu constater que, à l'exception du lay, chacun des principaux genres lyriques à forme fixe du XIVe siècle est représenté dans l'épilogue du *Dit de la Panthère*, chacun en un seul spécimen, excepté le rondeau qui y figure deux fois, mais sous

1. D'après la théorie de M. Jeanroy (*Origines*, p. 407 et 426), c'est au contraire le rondet primitif de plusieurs strophes qui aurait été réduit à notre époque (fin du XIIIe siècle) à une seule strophe.

2. Et tout entour i avoit paintes
Chansons, lois et balades maintes
(*Roman de Fauvel*, 1345 s.).

Lay, chanson, rondel ou balade (Guillaume de Machaut, *Prologue* v. 153, *Œuvres*, I, p. 11), la maniere des balades, chançons et rondeaux (Eustache Deschamps, *Art de dictier*, *Œuvres*, VII, p. 272).

Il nous semble que *chanson*, encadré de termes aussi précis comme « lay », « balade », « rondeau », « motet », et notamment chez un poète exact comme Machaut ou dans un traité théorique de versification comme l'*Art de dictier*, ne peut pas signifier, comme fréquemment ailleurs, tout simplement la poésie chantée en général, mais désigne bien un genre lyrique particulier. Celui-ci ne peut alors être que la « chanson baladée » ou le « virelai » qui est en effet pour Machaut et Deschamps le quatrième des principaux genres lyriques de leur temps.

deux formes différentes. Faut-il encore voir dans cette variété un effet de la vieille loi qui régissait la lyrique courtoise, exigeant pour chaque nouvelle œuvre une forme inédite et originale ? Ce n'est guère admissible à une époque où se forment au contraire les genres à forme fixe, où par conséquent naît la tendance exactement opposée à celle qui avait régné jusque-là, de remplacer la variété infinie des formes par quelques types fondamentaux indéfiniment répétés et immuablement pareils. Si, comme nous le croyons, le procédé de Nicole est motivé par une certaine intention, c'était celle-ci : donnant dans son épilogue une espèce de Canzoniere, Nicole ne veut pas seulement raconter l'histoire poétique de son amour, mais il veut encore donner à la même occasion des exemples variés des différentes formes poétiques qu'il a cultivées. On reconnaît là ce même esprit méthodique qui lui a fait choisir avec une exactitude si scrupuleuse les diverses désignations qui revenaient à chacun des différents genres lyriques représentés dans son œuvre. Il ne dit rien lui-même là-dessus, mais nous croyons avoir trouvé une preuve certaine de ce que nous avançons ici dans le fait suivant. Nous ferons voir ailleurs que, sur plusieurs points, le *Dit de la Panthère* a servi de modèle à Guillaume de Machaut pour son *Remède de Fortune*. Or, encore avant d'avoir connu ces rapports, nous avions relevé le fait que Machaut, dans ce poème, a eu soin d'y « faire entrer les principaux genres lyriques de l'époque et d'y représenter chacun de ces genres en un seul exemplaire » [1]. Plus méthodique encore que Nicole, Guillaume classe ses intermèdes lyriques rigoureusement d'après le principe de la grandeur ; mais ce n'est là qu'un perfectionnement apporté au système de son modèle. Ce que nous considérions comme une idée originale du grand poète du XIVe siècle, ce n'est donc qu'un emprunt fait au poème de Nicole de Margival, en même temps qu'une confirmation précieuse de ce qui nous semble avoir été l'intention de celui-ci dans le choix de ses compositions lyriques [2].

1. *Œuvres de Machaut* (Soc. d. anc. textes), t. II, p. XXXV.

2. L'imitation de Machaut va jusqu'au point de non seulement donner, comme son modèle, deux types différents de la ballade, mais encore d'en désigner l'un du terme de « balladelle », qui est inusité à son époque et qui, chez lui, est certainement moins approprié que chez Nicole.

Le fait relevé ici donne au poème de Nicole une véritable valeur dans l'histoire de la poésie lyrique en France et lui assigne une place des plus marquantes dans cette partie de l'histoire de la littérature française. Il nous offre un tableau à peu près complet des principaux genres lyriques qui existaient de son temps, c.-à-d. dans les toutes dernières années du XIIIe et les premières années du XIVe siècle, époque importante qui forme la transition de l'ancienne poésie lyrique courtoise à la nouvelle à formes fixes et qui pourtant est jusqu'ici si mal connue, surtout à cause du manque de textes et de noms remarquables. On voit ici les anciennes formes libres et richement variées de la poésie des trouvères céder le pas à de nouvelles formes rigides, soumises à un règlement étroit et sévère. Le principe de la variété des formes fait place au nouveau principe de l'uniformité. Ce sont déjà presque toutes les formes et tous les genres de la poésie lyrique d'un Machaut, d'un Froissart, d'un Deschamps, que nous rencontrons ici, plus simples cependant, plus primitives et plus libres encore, pas encore gênées et entravées, comme elles le seront quelques dizaines d'années plus tard, par des règles de plus en plus étroites et mesquines. Nicole nous fait encore entrevoir où a été inaugurée et élaborée, au moins dans ses débuts, cette réglementation pédante et sévère. Ce sont les sociétés poétiques, les puys, des villes du Nord de la France, peut-être celui de cette ville d'Arras dont le rôle dans la poésie lyrique du XIIIe siècle est si considérable et dont Nicole connaît si bien l'un des représentants poétiques les plus brillants, Adam de la Halle. Aussi bien qu'il a dû trouver dans un milieu de ce genre le terme technique de « chant royal » qu'il est peut-être le premier à introduire dans la poésie française, aussi bien est-ce là qu'il a sans doute appris à connaître les règles et les lois qui commençaient à régir les nouveaux genres lyriques qui se formaient alors et qu'il a lui-même cultivés.

Il reste encore un mot à dire de trois pièces qui, sans être des poésies lyriques, sont pourtant, comme celles-ci, des hors-d'œuvre dans notre poème et reconnues comme tels par le poète lui-même. Elles figurent toutes les trois dans le roman proprement dit sous le nom de *dit*. Ce qui les distingue des pièces lyriques, c'est que, destinées au récit oral, et non pas à la

composition musicale, elles revêtent la forme des poèmes didactiques et narratifs, c.-à-d. le plus souvent la forme du couplet de deux vers à rimes plates en vers octosyllabiques ou décasyllabiques. Écrit en vers de huit syllabes, le troisième de nos « dits » (vv. 1744-1865) est distingué du roman même d'abord par la désignation de « dit » qui lui est attribuée à plusieurs reprises dans le texte du roman (vv. 1741, 1742, 1886), et ensuite par le rôle que l'auteur lui assigne dans son poème. La pièce représente soi-disant une lettre [1] composée par le Dieu d'amour en personne et donnée par lui au poète, afin de lui permettre de gagner les bonnes grâces de sa dame. Dans la forme aussi, le soin avec lequel est traitée la versification la fait reconnaître comme un hors-d'œuvre poétique du roman. C'est un véritable feu roulant de rimes léonines et équivoques, comme le roman n'en contient plus nulle part ailleurs, et dont l'abus fait aujourd'hui un effet plutôt désagréable et déplaisant. — Le premier dit (vers 825-966) se distingue encore plus nettement du récit même par la forme des vers, le décasyllabe y remplaçant le vers octosyllabique. La recherche de la rime rare y est moins accusée ; le plus souvent, l'auteur se contente de la rime riche et ne s'astreint pas à atteindre à tout prix la rime équivoque et léonine. Par son contenu la pièce a d'ailleurs un caractère essentiellement lyrique : dans ce dit qu'il prétend avoir déjà fait auparavant, le poète expose à Doux Penser, Espérance et Souvenir sa « volonté », c.-à-d. les sentiments qu'il éprouve pour sa dame. Il y traite donc l'un des thèmes habituels de la poésie lyrique. — Pour son deuxième dit (1152-1211, annoncé comme « dit » aux vers 1137, 1148, 1151), Nicole a choisi la forme strophique bien connue sous le nom de strophe d'Hélinand (*a a b a a b b b a b b a* [2]). Les strophes, composées de vers de sept syllabes, sont isométriques et sans refrain. Leur nombre est de cinq. Les rimes varient de strophe en strophe, sans qu'aucune ne serve plus d'une fois. L'emploi prépondérant de la rime féminine (six fois sur dix), et dans les rimes masculines l'emploi exclusif de la rime léonine font nettement recon-

1. D'après le vers 1750 un « salut d'amour », une « complainte » d'après le vers 1768.

2. Dans la dissertation de Adolf Bernhardt (*Die altfranzösische Helinandstrophe*, Diss. Munster, 1912), ce dit de Nicole n'est pas mentionné.

naitre l'intention du poète de donner à cette pièce un éclat particulier. Le contenu en est de nouveau purement lyrique. Cette fois-ci, le dit est l'œuvre de dame Vénus, qui, comme le Dieu d'amour, en fait cadeau à l'amant, afin qu'il le remette à sa dame. L'auteur y exprime « de son cuer toute la matière », ce qui veut dire qu'il y expose encore une fois les sentiments amoureux qu'il éprouve pour celle à qui est consacré son roman. Il s'y joint une prière d'amour, tous thèmes d'un usage courant dans les chansons amoureuses de la lyrique courtoise.

Chacun des trois dits a donc sa forme particulière, différente de celle des deux autres. Ici aussi, le poète a évidemment l'intention de présenter des spécimens divers de ce genre poétique, et ceci confirme le bien-fondé de la supposition que nous faisions plus haut sur la variété des formes lyriques réunies dans ce roman. Nicole de Margival nous apparaît par conséquent comme poète réfléchi, soucieux de donner à son œuvre une forme riche et artistique, en agrémentant non seulement — comme l'avaient fait beaucoup d'autres avant lui — son roman par l'insertion d'intermèdes lyriques, mais en s'efforçant aussi — et c'est là la nouveauté qu'il a imaginée — de faire représenter à ceux-ci, au moins en tant qu'il s'agit de ses propres œuvres, les variétés essentielles des différents genres lyriques qui étaient en vogue à son époque. C'est ainsi qu'il devient pour nous tout au début du XIVe siècle l'un des représentants les plus anciens de la nouvelle poésie lyrique qui se forme dans les puys vers la fin du XIIIe siècle et qui régnera pendant plus de deux siècles en France, jusqu'à l'avènement de la nouvelle poésie de la Renaissance.

E. HOEPFFNER.

NOTICE

SUR LE

MANUSCRIT LATIN

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

N° 3718

Le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale n° 3718 (XIIIe s.) est peu connu. Si, depuis soixante-dix ans, on en a parlé assez souvent, on ne l'a pourtant que rarement examiné. Son histoire l'explique. Après avoir appartenu à Philippe Drouin, il était à la Bibliothèque royale sous le n° 3718 du fonds latin, quand il fut dérobé par Barrois. Vendu par celui-ci en 1849, il entra dans la collection de lord Ashburnham ; et ce ne fut qu'en 1883 que, récupéré à bons deniers, il reprit sa place et son numéro sur les rayons de la Bibliothèque nationale. Absent pendant près de 35 années, il fit plusieurs fois défaut aux érudits.

Les pièces qu'il contient ne sont pas toutes d'un intérêt extrême. Mais quelques-unes sont vraiment intéressantes et plusieurs autres se rapportent à des questions où il n'est permis de les négliger qu'à bon escient. Il est utile qu'elles soient étudiées avec un peu d'attention. A cet égard, les deux notices de L. Delisle ne sont pas suffisantes[1] : elles demandent quelques précisions, et aussi quelques rectifications, qu'on trouvera ci-dessous.

Sous la forme où il se présente actuellement, le manuscrit comprend trois petits volumes, dont le foliotage est continu du premier au dernier. Il faut, contrairement à l'opinion de

---

1. *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection Barrois*, n° VIII (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVII, 1866, p. 212-17). — *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 190-93.

Delisle, le considérer comme complet et identique pour le contenu à ce qu'il était sous sa forme primitive [1].

Il renferme les pièces suivantes.

A. — Volume 3718[1].

I. — F° 2 et v°. Fin du *Psaume* CXVIII et *Psaume* CXIX.

II. — F°s 2 v°-11 v°. Série de pièces « dont la plupart, dit Delisle, doivent être de maître Dreu de Hautvillers ». Les œuvres de Dreu sont réunies dans les quatre volumes de la Bibliothèque de Reims qui portent les n°s 1271-1274 [2]. On y retrouve les 9 premiers textes de notre manuscrit indiqués ci-après. Ils y figurent même à plusieurs reprises; mais, tandis que dans les volumes 1271 et 1272 ils sont épars et disposés d'après un ordre sensiblement différent du nôtre, dans le volume 1273 ils se présentent à peu près groupés et, sauf une exception, dans l'ordre du ms. 3718. C'est donc à un modèle voisin du ms. de Reims 1273 [3] que celui-ci se rattache. D'autre part, on lit dans le ms. 3718, à la fin de la pièce 7 (f° 9 v°), l'indication

1. C'est ce que prouve la comparaison de la description du manuscrit dans le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque royale de 1744 avec la liste des articles qu'on trouve aujourd'hui encore dans le recueil. Delisle écrit que le manuscrit a été coupé en quatre morceaux, dont trois seulement se sont retrouvés. Il tirait argument, pour en juger ainsi, de ce que la *Vie d'Ami et Amile* ne se retrouvait plus dans manuscrit sous sa nouvelle forme. Le fait est inexact.

2. Voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXXIX (Reims, par les soins de H. Loriquet), vol. 2, première partie, p. 370 ss. — C'est sur des notes fournies par M. L. Demaison et sur l'analyse de M. Loriquet qu'est fondé l'article de Hauréau consacré à Dreu et paru dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 598 ss. (où les manuscrits en question sont indiqués à tort sous les n°s 1039-42). Hauréau note que les quatre manuscrits de Reims « sont en quelque sorte une édition originale faite sous la direction de l'auteur ». La chose peut être vraie de chaque volume considéré isolément, mais non de leur ensemble. Les doubles ou triples emplois, qui y abondent, portent à les considérer, non comme une édition globale définitive, mais plutôt comme une série de « tirages ».

3. Un manuscrit qui en est très proche existe à Tours sous le n° 301.

suivante : *Explicit tractatus magistri Droconis...* etc., puis, en tête de la pièce 9 (f° 9 v°) : *Item idem magister Droco in principio sui tractatus dicit hos versus contra curam habentes* (suit le texte). Ces vers *contra curam habentes* figurent, en effet, parmi les premiers d'un groupe de poèmes précédé dans le ms. de Reims 1273 (f° 188) de la rubrique : *Incipiunt versus morales ex variis verbis sacre pagine collectis a magistro Drocone...*, etc. Il apparaît donc que notre copiste considérait l'ensemble des textes compris, dans le ms. de Reims 1273, entre les f°s 188 et 214 v° au moins, comme un bloc formant « traité », d'où il a tiré des extraits. Dans son recueil il convient par conséquent de voir, non pas une série de poèmes indépendants, mais un choix de « pages » de l'ouvrage de Dreu.

En voici la liste.

1. — F° 2 v° (105 vers). Comp. Reims 1273, f° 190 v°.

Inc. « Beati qui esuriunt et siciunt justiciam... et cetera »
Justicie vivas cultor et criminis ultor[1].
Ve tibi qui laudas indignos inpatientes...
Expl. Quod ipse prestare digneris, etc.

2. — F° 4 v° (130 vers). Comp. Reims 1271, f° 38 v°, et 1273, f° 193.

De inferno et de die judicii.

Inc. Ut baratrum fugias dirige, queso, vias.
Est locus horroris tenebrosus fonsque doloris...
Expl. Spes et nostra fides, regnum celeste mihi des.

Delisle a considéré qu'il y avait là deux pièces distinctes, dont la seconde commençait par le vers :

Judicium Domini precedent horrida signa.

En fait, le ms. 3718 met en rouge l'initiale *J*, mais sans titre nouveau ; et les manuscrits de Reims prouvent qu'il s'agit d'un seul et même extrait.

3. — F° 7 v° (26 vers). Comp. Reims 1271, f° 10, et 1273, f° 196.

1. Vers faux. Correction : *cultor vivas.*

Quomodo mortui locuntur vivis transeuntibus per cimiteria.

Inc. Vos qui transitis, memores super omnia sitis
Quod qui terra sumus transivimus et quasi fumus...
Expl. Cotidieque mori vellet, sed non morietur.

4. — F° 8 (5 vers). Comp. Reims 1271, f° 11, et 1273, f° 197.

Inc. Divitias querunt mundani qui morientes
Cum Sathana pereunt subito sua facta luentes...
Expl. Nunc necis esse reum nos reputemus eum.

5. — F° 8 (20 vers). Comp. Reims 1271, f° 10, et 1273, f° 197 v°.

Contra avaros.

Inc. Dic, homo, cur parcis? cur marchas ponis in archis?
Esto memor mortis, cui nemo resistere fortis...
Expl. Quod nobis prestare dignetur etc.

Cet extrait a été fondu par Delisle avec le précédent. Le ms. 3718, comme les manuscrits de Reims, lui donne une rubrique spéciale ; et d'ailleurs la forme métrique montre qu'il s'agit de deux pièces distinctes.

6. — F° 8 v° (43 vers). Comp. Reims 1271, f° 42 v°, et 1273, f° 199.

De prelatis.

Inc. Nostri prelati viventes more Pilati,
Ad mala translati, non sunt revocare parati...
Expl. Pauperie pleni, confusi semper egeni.

7. — F° 9 (14 vers). Comp. Reims 1271, f° 58, et 1273, f° 214 v°.

De miseria pauperis.

Inc. Sunt inopes miseri, quorum status hic misereri :
Divitiis pleni non curant semper egeni...
Expl. Unde Salomon : « Melius est mori quam mendicare. »

A la suite de cet extrait, la mention : *Explicit tractatus magistri Droconis de Alto Villari canonico remensi.*

8. — F° 9 v° (6 vers). Comp. Reims 1271, f° 22; 1272, f° 32 v°; et 1273, f° 211.

Epytafium super tumulum ejus.

Inc. Vermibus expositus, in versificando peritus
Mortuus emeritus est ibi Droco situs...
Expl. Quondam viventi patuerunt et Gracianus.

9. — F° 9 v° (56 vers). Comp. Reims 1271, f° 35, et 1273, f° 189 v°.

Item idem magister Droco in principio sui tractatus dicit hos versus contra curam habentes.

Inc. Ve tibi cui cura gregis est commissa, nec audes
Vera loqui metuisque malos nec corrigis horum...
Expl. Hunc movet et retinet Domini sacra verba loquentis.

III. — F° 11. Huit vers définissant chacun des sept arts libéraux et la philosophie.

Inc. Grammatica : Insinuo que sit constructio recta loquendi.
Expl. Phylosophya : Ars aliquis sine me nequit aut sapit ulla docere.

IV. — F°s 11-11 v° (54 vers).

Inc. Quisquis cordis et oculi
Non sentit in se jurgia,
Non novit quid sint stimuli
Que culpe seminaria...
Expl. Nam causam cordi imputat,
Occasionem oculo.

Cette pièce, un *Débat du cœur et de l'œil*, qui fut célèbre au moyen âge et dont nous avons de nombreux manuscrits, a été publiée en dernier lieu par Hauréau d'après le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale n° 8433[1]. Elle est l'œuvre du chancelier Philippe de Grève († 1237). L'idée de la responsabilité de l'œil dans la conception du péché, qui en fait le fond, remonte à l'Écriture[2] et aux commentaires des Pères[3]. Elle

1. *Notices et extraits de quelques manuscrits...*, t. I, p. 365.

2. « Oculus meus depredatus est animam meam » (Jérémie, *Lament.*, III, 51).

3. S. Augustin, *Enarratio in Psalmum XLI*, par. 7; *Sermo CXXVI*, cap. II; *CCXLI*, cap. II.

revient fréquemment dans la littérature latine du moyen âge[1] et a passé dans la littérature en langue vulgaire, où elle fournit un des traits les plus communs de la psychologie amoureuse[2]. On voudrait, sur ce point, pouvoir déterminer l'ordre chronologique des textes. Que ceux de caractère scolastique soient les plus anciens, il n'y a pas de doute. Les rapports réciproques des autres sont difficiles à préciser. Les poètes provençaux semblent bien être ici à la suite des poètes français, notamment de Chrétien de Troyes, à qui reviendrait l'initiative d'avoir introduit le thème dans la littérature profane. D'autre part, quelque succès qu'il ait eu, le poème de Philippe n'a pu être le modèle de Chrétien, si tant est qu'il faille (mais la preuve en a-t-elle été jamais bien faite ?) placer la composition de *Cligès* en 1170. Et il est plus que probable aussi qu'il ne doit rien à Chrétien. En sorte que l'idée serait issue de l'école par plusieurs portes à la fois.

Philippe de Grève qui

> ..... sovent biaus dis... faisoit
> Et en romans et en latin [3],

a-t-il composé lui-même le débat en français que nous possédons sur le même thème ? Je l'ignore. Ce débat, que Paul Meyer avait signalé en 1866 [4] sans en connaître alors plus que le premier vers, a été publié par lui en 1872 [5] d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 847 et les copies du manuscrit 12611, auxquels il faudrait ajouter aujourd'hui le n° 1050 des Nouvelles acquisitions françaises de la même bibliothèque.

D'après le témoignage de Salimbene (année 1257), relevé par P. Meyer, la musique du débat en latin, ainsi que celle de plu-

---

1. Voir, par exemple, le sermon de Pierre le Lombard p. p. Hauréau, *Notices et extraits*, t. III, p. 46 : « Per concupiscentiam vero oculorum expugnamur, cum speciosa et decora mundi videmus et visa concupiscimus sicque mors per fenestras nostras intrat. »

2. Voir, par exemple, *Cligès*, v. 474 ss. Pour la littérature provençale voir la note de M. Jeanroy au vers 5 de la poésie n° V de Uc de Saint-Circ (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, tome XV, p. 174).

3. Henri d'Andeli, *Le dit du chancelier*, v. 144-5.

4. *Archives des missions*, 2e série, t. III, p. 253 ss.

5. *Romania*, t. I, p. 202 ss.

sieurs autres pièces de Philippe, aurait été écrite [1] par le frère mineur Henri de Pise.

Au point de vue littéraire, la pièce française suit le latin de près : elle en reproduit les idées, les images et même, par endroits, le tour. Mais elle a son caractère propre, quelque chose de savoureux qui n'est pas dans le latin. C'est l'effet d'un goût marqué pour le concret, qui se traduit par des comparaisons colorées et expressives, par des allusions aux choses dont se nourrit la vie de tous les jours, comme l'histoire de la trahison de Ganelon, une locution familière (*ausi come l'en bate l'ors*) ou un proverbe (*Messagier ne doit mal ouyr ne mal avoir*) : particularité notable, qui tient peut-être à une différence d'auteur, peut-être aussi simplement à la différence du génie des deux langues. — Au point de vue métrique, les débats se composent chacun de sept strophes de huit vers octosyllabiques. Mais, tandis que la pièce latine présente un agencement de rimes différentes pour les strophes impaires (*a b a b a b a b*) et pour les strophes paires (*a b a b c b c b*), la pièce française offre, pour toutes les strophes indifféremment, la même succession que celle des strophes impaires du latin (*a b a b a b a b*). D'autre part, les vers du latin sont des tétraïambiques rythmiques, dont la dernière syllabe porte par conséquent un accent fort : il est notable que les vers du français sont, par analogie, tous construits sur des rimes masculines. Il en est de même du « planctus » chanté par Agnès, dans le mystère provençal de son nom (XIVe siècle), sur l'air du *Quisquis cordis* [2].

V. — F° 11 v°. Sur les sept sacrements.

Inc. Septem sunt sacramenta Ecclesie : baptismus, qui...

VI. — F^os^ 12-16. « *[L]etabor ego super eloquia tua, sicut qui invenit spolia multa.* »

Discussio litis super hereditate Lazari et Marie Magdalene sororis ejus, videlicet quis eorum debeat habere eorum hereditatem.

---

1. Écrite ou peut-être récrite, comme le remarque justement P. Meyer. Car il est probable que Philippe n'avait pas donné son poème sans musique, que cette musique fût de lui ou déjà existante.

2. Édit. Bartsch, p. 24. Texte déjà mentionné par P. Meyer.

Inc. Mag. Salve, cultor Salvatoris,
Rex, celeste vas honoris,
Princeps Jherosolime.
Laza. Fulgens intus atque foris,
Litem fratris et sororis
Equa lance dirime...
Expl. Non de juris ordine,
Sed de plenitudine
Nostre potestatis,
Lazaro cui parcimus
Dispensando reddimus
Res hereditatis
Causa pietatis
Ejus egestatis.

C'est une controverse judiciaire dont on ne possède que le texte fourni par ce manuscrit, mais dont on a des mentions par ailleurs. Elle a été tout récemment publiée par M. H. Walther [1]. Les 525 vers qui la composent, les uns métriques, les autres rythmiques, sont assemblés en combinaisons de nombre et de rimes extrêmement capricieuses. Le sujet est une discussion entre Lazare et sa sœur Madeleine. Lazare ressuscité prétend récupérer l'héritage paternel qui, à sa mort, est passé à Madeleine. Madeleine soutient que, quoique ressuscité, il ne saurait encore revendiquer des biens dont la mort l'a irrémédiablement privé. Le roi de Jérusalem, pris d'abord comme juge, donne gain de cause à Madeleine au nom du droit; mais l'empereur, à qui Lazare en appelle, le rétablit dans son héritage, contre le droit, mais au nom d'un pouvoir discrétionnaire qui s'inspire de l'équité.

VII. — F° 16. *Vita Magdalene sub compendio.*

Nobilis et dives adolescens, pulchra Maria,
Lascivit; sed flens fit apostola, pneumate sacro misso :
Transfretat; ad cujus verbum Provincia credit;
Per sex lustra colit heremum, dape pasta superna;
Sacrat Aquense solum : mors ipsius preciosa;
Post Aquis excidium, jacet infra Viziliacum.
Explicit de Magdalena.

1. *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mittelalters* (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, 2e cahier), p. 234. Notice, p. 126.

Texte à ajouter à ceux qui concernent la légende de la Madeleine bourguignonne. Au sujet de cette légende, voir l'étude et les indications bibliographiques de M. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 69-83.

VIII. — F^os^ 16-17 (48 vers). Les quelques notices qu'on rencontre ici entrent dans la série des nombreux bestiaires latins que nous ont conservés les manuscrits et qui sont encore incomplètement étudiés. Elles offrent peu d'intérêt, ne contenant rien qui ne se retrouve ailleurs et ne fournissant pas d'éléments dignes d'être enregistrés pour l'histoire de la tradition. A noter seulement que le vers 3 du paragraphe consacré au lion reproduit exactement le vers 12 du texte du *Physiologus* de l'édition Beaugendre-Bourassé (Migne, t. CLXXI, col. 1217).

De natura leonis et proprietate ejus (6 vers).

Inc. Montibus ut celet hosti, passus leo delet
Cauda ; pro certo leo visu dormit aperto...
Expl. Non timet occursum leo, diligit et loca sursum.

De natura tygridis (8 vers).

Inc. Saltibus inpigris sibi sumit aves fera tygris.
Dum redit ad vile raptum cum prole cubile,...
Expl. Que dum quassatur, cum prole Jhesus (?) liberatur.

De pardo (3 vers).

Ad montem more saltat pardus, atque cruore
Gaudet, et est varius ; dum ruit, it citius.
Ex coitu pardi atque leene sunt leopardi.

De panthera (6 vers).

Inc. Mitis, pulcra nimis, varii panthera coloris.
Pasta jacet triduo. Surgens flatum dat odoris...
Expl. Fit panthera Jhesus, pro nobis in cruce lesus.

De unicorne [1] (4 vers).

Antalopem ferre duo cornua dic quasi serre,
Grandia vi quorum ligna secat nemorum.

1. Erreur du ms. Il s'agit d'une bête à deux cornes, l'antilope.

Sed, dum virgultis studet et vult ludere multis,
Hiis innondatur : mors sibi sicque datur.

De lince (4 vers).

Gemma fit urina lincis, valet et medicina.
Fraude sed hec plena tegit hanc, dum mingit, arena,
Ne liquor hic fusus hominum vertatur in usus.
Estque lupis nata, quasi pardus, sed variata.

De unicorne (4 vers).

Rinoceros feritate sua vi non superatur.
Virgineo dormit gremio, sic illaqueatur.
Uno cornutus cornu fert omnia tutus.
Par satis est hedo, similem Christum sibi credo.

De gryfibus (4 vers).

Membra leonina, caput et facies aquilina,
Bis duo suntque pedes gryfi, pennas aquile des.
Est ut equus grandis, necat unguibus ipse nephandis
Viventes homines yperboreos prope fines.

De elephante (9 vers).

Inc. Turres portantes in bellis sunt elephantes :
Corpore virginei multa sciunt et ei...
Expl. Mure timoratus ligno dormitque stipatis.

IX. — F^os^ 17-18 (110 vers)[1]. *Summa penitentie versificata compendiose.*

Pièce composée de deux distiques :

Peniteas cito precor, cum sit miserator
Judex et sunt hec quinque tenenda tibi :
Spes venie, cor contritum, confessio culpe,
Pena satisfaciens et fuga nequitie.

et de 106 vers hexamètres :

Inc. Ut dimittaris, aliis peccata remitte
Hiis satisfacias quos te lesisse fateris...

1. Au bas des f°s 17 v° et 18, sentences philosophiques et morales, d'une main plus récente.

Expl. Et cure gravitas et consuetudo ruine.
Explicit summula penitentie.

Contenue dans un très grand nombre de manuscrits, elle a été publiée avec les œuvres de Pierre de Blois et sous son nom dans l'édition de Paris de 1667, dans celle d'Oxford (J. A. Giles) de 1847, puis, d'après cette dernière, dans la *Patrologie* de Migne (t. CCVII, col. 1154). En fait, le problème de son attribution n'est pas encore résolu [1]. Les manuscrits donnent les noms les plus divers : le pape Silvestre (sans doute Silvestre II), S. Bonaventure, Jean de Sacro Bosco, Jean Holywood, Bernard Silvestris, Jean de Garlande. C'est ce dernier qui revient le plus souvent. Je n'ai pu encore me faire d'opinion à ce sujet.

X.— F° 18. Avec la mention marginale *Infans*, neuf vers qui expriment, sur trois ou quatre sujets différents, des jugements moraux sans intérêt.

XI. — F°s 18-18 v°. *De proprietate feminarum.*

Inc. Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam.
Femina vicit Adam, victus fuit arbore quadam...
Expl. Femina, stella maris, sola virgo Maria vocaris.

46 alexandrins léonins qui tous, à l'exception des deux premiers, commencent par le mot *Femina*. Cette pièce a été publiée par Wattenbach d'après un manuscrit de Vienne (Cod. germ. 379, écrit à Augsbourg en 1454) [2] et, plus récemment, d'après notre manuscrit même, par M. C. Pascal [3], qui ne paraît pas avoir connu l'édition de Wattenbach. Elle a dû être assez répandue et il en existe des copies à La Palatine (Cod. 719, f° 50) [4] et à Münich (Cod. lat. 19488, f° 137 [5], et 6911). A

1. Voir Hauréau (*Notices et extraits des mss.*, t. XXVII, 2e partie, p. 10 ss.).
2. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1873, col. 257-8.
3. *Letteratura latina medievale*, p. 107 ss.
4. Voir Bethmann (*Archiv für ältere deutsche Geschichtkunde*, t. XII, 1874, p. 341).
5. Voir Wattenbach (*Sitzungsberichte der Wiener Akademie, Hist.-phil. Classe*, t. III, 1873, p. 686).

interpréter le premier vers, l'auteur semblerait être un « clerc Adam » [1], que M. Pascal penche à identifier avec Adam de Barking, dont on sait seulement, et sous la seule autorité de Pitsée, Leyser et Fabricius, qu'il a écrit des vers et qu'il florissait au début du XIIIe siècle. Pure hypothèse. — Par le sujet, la pièce fait partie de ces nombreuses diatribes contre les femmes où s'est complu le moyen âge. Le procédé de l'anaphore, qui y est pratiqué à outrance, semble être devenu de style dans ce genre de composition depuis l'apparition du *Femina, census, honos* d'Hildebert.

Il existe une autre pièce qui commence par les deux mêmes vers que la précédente et qui a été publiée successivement par René Moreau [2] (*A*), P. Meyer [3] (*B*, d'après le ms. d'Oxford Digby 53, f° 24), Ewald [4] (*C*, d'après le ms. de la Bibl. nat. de Tolède 14.22, f° 144), Hauréau [5] (*D*, d'après les éditions précédentes combinées) et Wattenbach [6] (*E*, d'après le ms. d'Eisleben n° 969, f° 246). En voici le texte [7] :

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam.
Sed postremus Adam natus de virgine quadam.
Dampna prioris Adam repensat in arbore quadam
Ni sumpsisset Adam fructus sub arbore quadam,
Non postremus Adam moreretur in arbore quadam.

1. A noter toutefois que les deux premiers vers se soudent assez mal aux suivants et que l'expression *dictavit quomodo primus Adam peccavit* est peu justifiée par le contenu de la pièce. D'où l'on pourrait venir à l'hypothèse que l'auteur, reprenant le début d'un poème connu sur le péché originel, y aurait greffé sa facétie *Femina*. Noter que M. C. Pascal a lu *dictavi* ; mais à tort : le ms. porte *dictavit* (*dictāv*).

2. *Scola Salernitana* (édit. de 1625), Préf., p. 38.

3. *Archives des missions*, t. V, 1868, p. 180.

4. *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtkunde*, t. VI, 1881, p. 318.

5. *Les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, 1882, p. 173.

6. *Neues Archiv*, t. VIII, 1883, p. 29.

7. D'après le ms. d'Oxford. Variantes : Au début, un vers supplémentaire fourni par *C* : *Christe, mihi mesto semper solamen adesto.* — V. 1 *C* dictabat — 2 *C* deliquit, *E* dampnavit — 3 *C* Quodque secundus Adam, *E* reparavit — 4 *C* reparavit — 5-6 *C manque* (*en sorte que le sens est incomplet*), *E* Ille mens moriens Christo nos mortificavit, Ille satisfaciens Christo nos vivificavit (*pas de sens satisfaisant*).

Évidemment cette pièce est apparentée à la précédente. Hauréau, il est vrai, n'y voit qu'une « moquerie sur la cheville *Arbore sub quadam* dont usait alors, sans aucune gêne, quiconque avait à placer le mot *Adam* ». Mais ce n'est pas rendre compte de l'identité des deux premiers vers dans les deux morceaux. Le manuscrit d'Oxford porte la note marginale : *Hildebertus episcopus magistro Adam, ut ei scriberet aliquod circa edificationem.* Admettons le nom d'Hildebert puisque nous ne pouvons pas réfuter l'attribution, mais en sachant comme il faut être prudent sur cette matière. Les mots *ut ei scriberet aliquod circa edificationem* ne sont pas clairs. En fait, il semble bien que la seconde pièce soit simplement une réplique à la première ou, plus exactement, à la pièce quelle qu'elle soit [1] où le clerc Adam avait traité du péché originel. L'auteur riposte par cette idée, qui est fréquente dans la littérature du moyen âge, qu'à quelque chose malheur est bon, puisque la faute du premier homme nous a valu d'être sauvés par le Christ.

XII. — F° 18 v°.

Adam, Sansonem, Petrum, David et Salomonem
Femina devicit : quis modo tutus erit ?

Ces deux vers font, dans le manuscrit, directement suite à la pièce précédente : Delisle et M. Pascal ont considéré qu'ils en faisaient partie intégrante. Cependant, on voit qu'ils rompent la série des anaphores qui caractérisent la pièce et que, tandis que tous les vers précédents sont des hexamètres, ils forment un distique, — distique qui, d'ailleurs, se rencontre assez souvent isolé [2].

XIII. — F° 18 v°. Vers mnémoniques :

Nomina trium Regum et oblationes quas Domino obtulerunt (2 v.).
De temporibus minutionum (2 v.).
De quatuor temporibus anni (4 v.).
De numero aureo (3 v.).

1. Voir la page précédente n. 1.

2. Voir, par exemple, *Sitzungsberichte der Wiener Akademie, Phil.-hist. Classe*, t. III, 1873, p. 686 ; J. Werner, *Lateinische Sprichwörter.. des Mittelalters* (*Sammlung Mittellat. Texte* hgg. von A. Hilka), p. 2, n° 38 ; etc.

XIV. — F^os^ 19-27 v°. Extraits en prose de divers auteurs sur les vices et les vertus.

B. — Volume 3718[11].

XV. — F^os^ 28-48 v°. *Vie d'Ami et d'Amile* (1273 v.).

Inc. Christe, Dei virtus, verbum patris, hostia vera,
Auxilium mendico tuum sapientia summa...
Expl. Potasti, Domine, tibi gloria sit sine fine.

Cette *Vie d'Ami et d'Amile* [1] a été signalée par Monmerqué et Fr. Michel, qui en ont publié les 48 premiers vers en 1839 dans leur *Théâtre français au moyen âge*, p. 217. Elle a attiré l'attention de E. Kölbing alors qu'il préparait son édition d'*Amis and Amiloun* [2], parue en 1884. Mais, étant donné la disparition du manuscrit, il ne put s'en procurer le texte. Ce texte, après examen, ne me paraît pas mériter l'impression : c'est simplement la mise en vers, plate et médiocre, de la Vie en prose latine [3] publiée par Kölbing. La preuve s'en fait aisément si l'on considère les passages de cette Vie en prose pour lesquels M. Bédier a montré qu'ils étaient la copie de la *Vita Hadriani* [4]. La Vie en vers les contient, mais s'écarte nécessairement, comme le commandait la forme versifiée, de la lettre du modèle. Il est tout à fait improbable que l'auteur de la Vie en prose, reconnaissant la source du poème, ait eu la curiosité de s'y reporter et de la reproduire dans sa rédaction originale. C'est directement, en tant que créateur de l'histoire, qu'il a exploité la *Vita Hadriani* ; et si la Vie en prose et la Vie en vers sont, comme on n'en peut douter, le calque l'une de l'autre, il est clair que c'est la Vie en prose qui a été le modèle.

Par rapport à ce modèle, les seuls changements notables introduits par la Vie en vers consistent à intituler le père d'Amile *comes Alumnensis*, au lieu de *comes Alvernensis* (ce qui

1. Delisle l'a crue à tort disparue du volume.
2. Dans *Altenglische Bibliothek*, t. II.
3. *Ouvrage cité*, p. XCVI ss.
4. *Les légendes épiques*, t. II, p, 189 ss.

résulte d'une mauvaise lecture) et à placer la première rencontre des enfants, pendant leur voyage vers Rome, à Troyes au lieu de Lucques. Il y a dans ce dernier détail le signe d'une déformation, et la localisation de la rencontre à Lucques est celle qui convient à la version originale, dont il est maintenant avéré qu'elle a eu son berceau à Mortara.

D'autre part, la Vie en vers omet un certain nombre de traits : le nom du pape qui baptise les enfants (Deusdedit), le nom de la basilique du Saint-Sauveur, où se fait le baptême, celui de Constantius qui a remplacé Deusdedit sur le trône pontifical quand Ami devient lépreux, et enfin de nombreux détails sur les circonstances de l'entrée de Charlemagne en Italie. Qu'il faille voir là des suppressions de la part de l'auteur de la Vie en vers, ce n'est pas douteux. C'est lui qui a donné du vague à son modèle ; ce n'est pas l'auteur de la Vie en prose, chez qui elles sont intimement incorporées au récit, qui aurait corsé de précisions historiques un modèle imprécis.

Quant aux éléments contenus dans la Vie en vers et qui ne sont pas dans la Vie en prose, ils ne supposent aucune information spéciale, mais seulement le goût du développement littéraire. Tels sont : la scène de la rencontre à Troyes [Lucques] (Vie en prose, p. XCVIII, lignes 5-7), la mention des amitiés célèbres (Thésée et Pirithoüs, Oreste et Pylade, Nisus et Euryale, XCIX, 32), une description de bataille [1] (C, 36), le développement de la scène de la reconnaissance des deux héros près de Paris (CI, 3), de celle de la chute d'Amile et de la dénonciation de son forfait (CI, 21-3, 24-5, 29, 32-4), des reproches d'Ami (CII, 18), de l'embarras d'Amile quand Ami l'envoie prendre sa place chez lui (CII, 21-3), du combat d'Ami et d'Arderic (CIII, 27-9), la mention de certains passages de l'Écriture (CVI, 31-2), de sentences proverbiales (CVII, 26), etc.

Tout concourt à prouver que la Vie en vers n'est qu'un dérivé de la Vie en prose, dérivé banal et, ajoutons-le, qui ne doit rien ni à l'épître de Raoul le Tourtier, ni directement aux textes français relatifs à la légende.

Pour finir, notons que la Vie en vers est immédiatement

1. D'ailleurs absurde : dans la prose, les choses ne vont pas jusqu'au combat.

suivie dans le manuscrit par le *Karolellus*, dont on verra qu'il n'est lui-même qu'une mise en vers du *Pseudo-Turpin*. Léon Gautier a déjà remarqué [1] que la Vie en prose, « dans un assez grand nombre de manuscrits, accompagne la chronique du faux Turpin ». Il faut voir dans cette circonstance (comme dans le détail de la rédaction de la Vie en prose) le signe de l'apparentement étroit de la légende avec celle de Charlemagne [2].

XVI. — F° 48 v°-80 (2019 v.). *Liber Karolellus* [3].

Inc. Versibus exametris insignia gesta virorum
Christus in Hyspaniis occumbere pertulit horis [4].
Expl. Et videat Christum qui librum legerit istum.

Il existe de ce poème un autre manuscrit (British Museum, Royal 13 A XVIII, f°s 136-149^b^). Signalé en 1837 par Francisque Michel dans son édition de la *Chanson de Roland* (p. 244-5), il a été décrit en détails par Ward en 1883 dans son *Catalogue of romances*, t. I, p. 594-6. — Une édition imprimée en a paru aux environs de 1500 sous le titre *Gesta Karoli magni Francorum regis* chez Boveri et Bouchet. Elle est extrêmement rare ; mais la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire (*Réserve*, p. Yc. 1512). De cette édition, Merzdorf a donné en 1855 une réimpression sous le titre *Karolellus, Beitrag zum Karlssagenkreis, aus dem einzigen pariser Drucke* (Oldenburg, chez Gerhard Stalling). C'est une publication qui n'a le mérite ni de la fidélité, ni de l'intelligence. La principale différence qu'il y a entre les manuscrits et le texte imprimé est que celui-ci donne une introduction générale et, pour chacun des 7 livres dont se compose le poème, des arguments qui manquent dans les manuscrits.

Quant à la nature de l'œuvre, le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale indiquait déjà qu'il s'agis-

1. *Les épopées françaises*, 2e édit., p. 467.

2. C'est de quoi les marques ne manquent pas ailleurs, et par exemple dans la chronique de Jacques d'Acqui.

3. D'une main plus récente.

4. A suppléer entre les deux premiers vers celui-ci, que fournit un second manuscrit :

Pandere propono, validissima corpora quorum

sait d'une rédaction en vers de la chronique du faux Turpin. G. Paris [1] a précisé que le versificateur s'est servi d'un modèle qui contenait déjà l'interpolation de Saint-Denis. C'est la même idée qu'exprime Ward en disant qu'il a eu sous les yeux un manuscrit du type Harley 6358. L'auteur est inconnu. Il n'y a pas de compte à tenir de l'affirmation de Fr. Michel que l'ouvrage paraît avoir été écrit par un clerc anglais à Avignon. Au reste ce n'est une perte pour personne, et même pas pour l'auteur, que ce laborieux exercice demeure anonyme.

XVII. — F^os^ 80-82 v° [1].

Sit porcina recens caro prestita fleubotomato,
Carnes pullorum gallinarumque, fabeque ;
Mollia sin[t] ova data, vinum dulce ; levisque
Ejus sit potus, cervisia vel veterata ;
Sint pira, poma data, paucissima coctana cocta.
Non lac, non butirum detur, non caseus illi ;
Non comedat caules, stomacho vomitum generantes.
Prima dies veneri non sit data, sive sopori.
Lumina clarificat, sincerat fleubotomia,
Mentes et cerebrum ; calidas facit esse medulas,
Vesicam purgat, stomachum ventremque cohercet,
Auditus aperit, memorem reddit, leviorem
Vocem producit, acuit sensum minuitque
Sompnos, emollit nervos ac anxia tollit,
Tedia subvertit oculorum, curat aquosos
Cursus, invitat digestum, sana ministrat.
Litis colloquia fugiat, comedat moderanter,
Potet, et obscuris teneantur lumina prima
Luce ; secunda, tercia lux gravior solet esse.
Quarta dies Cereri detur, Bacho Venerique :
Observare tamen studeat moderamen in istis.
Quod lux quinta docet ignorent religiosi.
Tritica confirmant corpus ventremque cohercent ;
Stringunt, infrigdant et vires ordea prebent (vel prestant) ;
Guttam connutrit et corda siligo perurit.
Non fermentatus panis bene corpora nutrit,
Ventrem procurat ; prestantur caule calores ;
Pulmentum molle mollit, ventralia solvit...
Corpus alit faba, constringit cortice ventrem,

1. Les alinéas sont ceux du manuscrit.

Desiccat fleuma, stomachum lumenque relidit (id est lie).
Vinum, crede, vetus corpus desiccat et urit
Et coleram nutrit, ventrem constringere fertur.
Si jungatur aqua moderanter, corpora nutrit (vel curat).
Provocat urinam mustum, cito solvit et inflat.
Dant nova majorem potori vina calorem.
Sunt nutritiva plus dulcia candida vina :
Urinam curant, capiti nocumenta ministrant.
Sunt calefactiva generaliter omnia vina.
Ebrius efficitur citius potans mera nigra :
Ventres constringunt, urunt et viscera ledunt.
Debilitant et desiccant potus nimis haustus,
Permodicusque cibus, et salsa cibaria, frixa,
Ante cibum sompnus, studium, vinum veteratum,
Et labor assiduus et solis fervidus estas,
Fleubotomia frequens, metus, inmoderata libido,
Cura gravis, sudor, jejunia longa, dolores.

Cervisia

Grossos humores nutrit cervisia, vires
Prestat et augmentat carnem generatque cruorem,
Provocat urinam ; nova ventrem mollit et alvum.
Potus aque nimium sumptus nocuus fit edenti,
Infrigdat nimium stomachum, confundit et escam.
Si sitiunt homines calidi potare fluentem,
Temporis ardore, modice tunc frigida detur.

De genere carnium

Nutrit porcina caro, constringit leporina ;
Agnine, vervecine carnes et ovine
Ventrem procurant, inflat caro quoque bovina.
Est nimium nocuus lactans porcellus et agnus.
Est juvenis salsus laudabilis et veteranus.
Sunt nutritive nimium carnes vituline.
Desiccant salse nimium carnes veterate.
Corpora desiccat et plus caro nutrit aprina.
Cum pedibus fissis est sanior omnibus omnis.
Silvestris volucris plus sicca magis valet egris ;
Omne genus volucrum perhibetur mollius esse,
At laudabilius, caro cujus candida restat.

De genere piscium

Piscis habens rubeas carnes nimium nocet egris ;
Anseris, anguille caro nunquam convenit illis.
Per loca petrosa pisces nantes fluviales
Extant egrotis ad vescendum potiores ;
Equoreus piscis humores nutrit amaros,
Et piscis pinguis febres alit et caro pinguis.
Caseus incendit stomachum salsus veteranus,

Sero digeritur; ventrem constringere facit
Ac infrigdare. Salsus plus nutrit ovinus
Caseus et modicum perhibetur stringere ventrem.
Caseus insulsus bene digerit et bene solvit.
Humectat stomachum butirum nutritque calorem,
Emollit ventres, humores solvere fertur.
Lac vacce nutrit, confortat membra, calorem
Epatis et stomachi contemperat immoderatum.
Provocat urinam, confert pinguedine dempta,
Dissipat humorum morsum nocuum calidorum,
Carnes augmentat, matricis vulnera curat.
Humectat corpus hominis lac acre refrigdans.
Queque cibaria dulcia turgida viscera reddunt.
Anseris ovum non bene nutrit nec bene solvit;
Galline coctum non ex toto bene nutrit
Et leniter solvit; non est laudabile frixum.

Quomodo homo mane surgens se debet habere.

Lumina mane, manus surgens gelida lavet unda;
Hac, illac modicum pergat, modicum sua membra
Extendat, crines pectat, dentes fricet : ista
Confortant cerebrum, confirmant cetera membra.
Potibus et dapibus cum venter erit satiatus,
Esto pedes modicum pergens. Dextrum requiescat
Paulisper latus, hinc alio dormitio fiat.
Dormitus brevitas reficit post prandia corpus.
Nec honerare sua velit escis viscera vescens ;
Egrotos reddit homines cibus immoderatus.
Esca nimis sumpta mentem pectusque contristat,
Confundit stomachum, confundit cetera membra ;
Nec cibus utilis est donec stomachus vacuetur
A primis dapibus ; dum dulces appetit escas
Esuriens stomachus, detur cibus esurienti ;
Si mora tollit eum, nocuis humoribus ille
Circumplexus erit, quos mox a corpore toto
Attrahet et nimium turbabitur hinc cerebellus.
Est pluvialis aqua super omnes sana, levesque
Reddit potantes, bene digerit et bene solvit.
Est bona fontis aqua que tendit solis ad ortum,
Ac ad meridiem tendens alvo nocet omnis.
Equoreum lavacrum desiccat corpora multum ;
Dulcis aqua stringit, non frigdat membra lavacrum.
Balnea sint calida ; sit in illis sessio parva,
Corporis humiditas ne comminuatur in illis.
Temporis estivi jejunia corpora siccant ;

Quolibet in mense confert vomitus et purgat
Humores nocuos stomachi, lavat os viciosum.
Ver, autumpnus, hyemps, estas dominantur in anno.
Tempore vernali calidus fit et humidus aer ;
Nullum tempus eo melius fit fleubotomie;
Tunc usus veneris confert homini moderatus,
Corporis et motus, ventrisque solutio, sudor,
Balnea ; purgentur tunc corpora cum medicinis.
Estas more calet, siccat ; noscatur in illo
Tempore precipue rubeam coleram dominari.
Humida, frigida fercula dentur ; sit venus extra ;
Balnea non prosunt, sint rare fleubotomie.
Utilis est requies, sint cum moderamine potus.
Tempore messili socrantur frigida siccis ;
Quod coleram nigram nutrit caveatur ab omni ;
Corporei motus, veneris sit major et usus
Quam sit in estate ; medicina, balnea prosunt.
Humescit, frigescit hyemps ; tendamus ad escas ;
Tempore brumali sit victus deliciosus ;
Non ventris cursus in eo nec fleubotomia
Proficit ; ipsa venus moderata thoro sit amica.
Reddit non paucos mutatio temporis egros.
Nature proprium confert servare calorem ;
Viribus humanis non humida ledere possunt
Dum natura suo poterit gaudere calore.
Carmina letificent animum persepe jocosa ;
Famina jocosa cole, desere litigiosa ;
Sepe tibi vestis novitas sit perspeciosa,
Interdumque thoro sit amica tibi generosa,
Orbita, furfurea ; spernatur feda, pilosa.
Indulge[re] gule caveas, contempne gulosa.
Vivere morose studeas, fugias viciosa,
Providus evites tibi que sunt pernitiosa.
Quere tibi medicos caro si tua sit scabiosa.
Auribus interdum sit musica deliciosa.
Prospera quere tibi, sis fidus, sperne dolosa,
Invidiam fugias, te nesciat ira morosa.
Cum te sancta loca teneant, cole religiosa ;
Famina sordida turpia ; sint tibi gesta perosa ;
Lucida sint tua gesta per omnia, non tenebrosa.
Tempora sic leta longevus emes spatiosa.
Labilis etatis tibi tempora sint numerosa.
Clerus precipue, miles, matrona, puella,

Quilibet ingenuus hec servent scripta novella.
Rex vetus Henricus primo dedit hec documenta,
Illepidis libro novo que scribuntur in isto.
Curvamen celi demittat, gaudia celi
Qui geminavit Heli merito tribuat Danieli.
Qui dedit alpha et ω, sit laus et gloria Christo.
Explicit iste liber qui vocatur Urbanus.

II. — *De eodem libro versus.*

Semper fit miseris fortuna miserrima tuta.
Non vehitur tuto fortune gracia curru.
Munera fortune discordant ultima primis.
Nunc tonat in summis homo, nunc tumulatur in imis.
Sanus amor perit; amor eger regnat in orbe.
Plebi vilis eris hominum mendicus amore
Ni tibi ramosum radicet posse nocendi.
Si bene respectes, nihil est mundus nisi munus,
Munus et invidia, timor et fraus, ceca cupido,
Fictus amor, gula, preda ferox, scelus atque libido.
Temporibus nostris regnat cunctis dominando;
Magnificos, inopes, parvos, juvenes, seniores,
Albos cum variis, nigros monachos, moniales,
Urit et urticat, excecat amara cupido.
Sunt ceci, quia cedit eis oblivio mortis.
Si speculata forent penalia claustra Jehenne,
Illis continue mendica cupido lateret,
In terris misere sine nervis sola maneret.
Verba duo *capere*, *dare* sunt dominantia terris.
Hec quantas vires habeant scit sola cupido.
Per *dare*, per *capere* bona marcescunt, mala florent,
Omneque hec duo verba jubent fieri. Fit in orbe
Semper avarus inops; repetit quanti sua constent;
Semper avarus eget, semper formidat egenus
Ne rex, vis, fraus, fur, ignis, sibi dampna sagittent.

J'ai imprimé intégralement les vers précédents parce qu'ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire d'un texte lui-même important.

En tête du groupe I, Delisle a écrit : « Poème sur l'hygiène, intitulé *Urbanus*, par Daniel Churche. » Il donne ensuite, sans préciser son avis sur leur rapport avec ceux du groupe I et simplement avec leur titre dans le manuscrit, les vers 1, 5, 8 et 19

du groupe II. — Paul Meyer [1] considère les groupes I et II comme « deux extraits », les seuls subsistant, de l'*Urbanus*, dont il admet également Daniel Churche comme l'auteur.

Voyons, à notre tour, les textes.

A) Groupe I. — Que l'auteur de ce groupe soit Daniel, c'est ce qui ressort du vers 164. D'autre part, John Bale [2] rapporte qu'un poète du nom de Daniel Churche (Ecclesiensis) [3] vécut pendant trente ans à la cour de Henri II et composa un poème intitulé *Urbanus*. La mention du roi Henri au vers 161 et l'*explicit* qu'on a lu ci-dessus portent à penser que cet *Urbanus* est celui d'où provient notre fragment [4]. Fragment; car, s'il paraît assuré que nous avons la fin du poème, il est très douteux que nous en ayons le début.

Par ailleurs, n'a-t-on rien de l'*Urbanus*? « Il n'en subsiste à ma connaissance, dit P. Meyer, que deux extraits... » (nos deux groupes I et II). En réalité, le groupe I se retrouve, sous le titre *Phisica Urbani* [5], avec même *incipit*, et arrêté au vers 148, dans le manuscrit de Cambridge Saint-John's College 79 (anc. D 4), XIVe siècle, f° 82. Et surtout, il n'est qu'une version d'une œuvre fameuse, conservée, sous une forme ou sous l'autre, dans près de 100 manuscrits et qui a fait l'objet de plus de 240 édi-

1. *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 68 ss.

2. *Index Britanniae scriptorum quos... collegit* Joannes Baleus, ed. R. L. Poole et M. Pateson, Oxford, 1902, p. 59. La source de John Bale est ici, à son dire, une chronique qu'il avait vue à Londres et qu'il ne nomme pas.

3. John Bale dit qu'il était *de domo et familia Henrici*. P. Meyer interprète : *homme de noble origine*. Il suffit peut-être d'entendre : *de la maison et de l'entourage du roi Henri*.

4. P. Meyer a relevé l'erreur de Fabricius, qui identifie l'*Urbanus* en question avec un poème commençant par *Cum nihil utilius*, qui est en réalité le *Facetus* (voir ci-dessous, p. 254). Il l'explique par le fait que ce dernier ouvrage se serait parfois appelé *Urbanus* (par exemple, dans l'*explicit* de l'exemplaire du manuscrit de Cambridge, Saint-John's College F 10). Il faut ajouter que Fabricius ne fait que répéter Leyser, *Historia poetarum medii aevi*, p. 439, qui répète Brown, *Catalogus librorum mss. collegii S. Trinitatis apud Dublinium* (*Catal. mss. Angliae et Hiberniae*, vol. II, part. II, p. 23, n° 275), qui a copié l'en-tête du ms. de Trinity College, n° 97 (XIVe s.) : *Dan. Urbani Becclesiensis* (sic) *carmina de moribus*. Inc. *Cum nihil utilius*.

5. A la fin encore : *Explicit phisica Urbani*.

tions imprimées [1] : je veux dire la *Scola salernitana*, connue aussi sous les noms de *Flos medicinae*, de *Regimen sanitatis* et de *Regimen virile*.

L'histoire de ce poème n'est pas encore tirée au clair ; et le grand intérêt de notre fragment est qu'il apporte un élément tout nouveau dans la question de son origine.

Une tradition manuscrite très volumineuse, des rédactions très différentes les unes des autres par l'ampleur et par la disposition, et dont la plus ancienne paraît bien être celle qui nous est parvenue avec le commentaire d'Arnaud de Villeneuve, pas de manuscrit antérieur au XIVe siècle, voilà, très en gros, dégagé de nombreux travaux, l'état de la matière. Sur la date de l'œuvre, que certains ont fait remonter au XIe siècle, l'opinion dernière et la plus raisonnable de la critique est qu'il faut la fixer vers le milieu du XIIe. Du nom de l'auteur rien dans les manuscrits que d'inacceptable [2]. Un seul trait de caractère historique est fourni par le poème, qui débute par le vers

Anglorum regi scribit schola tota Salerni [3].

Et là-dessus, cherchant quel pouvait être ce roi d'Angleterre, on s'est assez généralement arrêté à l'avis que ce devait être Robert Courteheuse [4].

A ce très rapide résumé on peut juger du prix des renseignements fournis par le manuscrit 3718. Avec un assez grand nombre de leçons manifestement erronées, avec des lacunes très probables (en tête et peut-être dans le corps), avec un ordre qui est suspect, il ne représente sans doute pas l'état le meilleur

1. Voir la bibliographie de Baudry de Balzac et ses compléments dans de Renzi, *Collectio salernitana*, t. V, p. 113 ss.

2. On ne saurait admettre l'attribution ni à Jean de Milan, donnée par quelques manuscrits (de Balzac, p. 114) et longtemps admise (mais non par Arnaud de Villeneuve), ni évidemment à Arnaud lui-même (selon deux mss. ; de Balzac, *ibid.*).

3. Deux manuscrits donnent *Francorum regi*, un autre *Roberto regi*. Ils portent la trace manifeste d'altérations tardives.

4. Noter cependant la réserve de Muratori sur ce point (*Ant. ital.*, t. III, dissert. XLIV, col. 935) et d'une façon générale, pour ce qui est de la date, de l'auteur et de la destination, celle des critiques les plus autorisés, notamment de Daremberg.

du texte de la *Scola salernitana* : mais il en représente vraisemblablement le plus primitif. Il fournit deux noms, précieux à recueillir : celui de l'auteur, Daniel, et celui de l'inspirateur, probablement du destinataire, Henri, le *rex Anglorum* du texte commun. Quant à mieux préciser que par le nom d'un roi la date de la composition, il semble qu'on le pourrait légitimement en indiquant les années 1171-1183. *Rex vetus Henricus*, dit en effet le vers 161 : ce terme de *vetus* manifeste le soin de distinguer le personnage d'un *rex junior* du même nom ; et son emploi s'est trouvé justifié, en fait, pendant la période que j'ai proposée, alors que, Henri II étant encore roi, son fils Henri au Court Mantel, déjà couronné, était associé au trône.

Il resterait maintenant à étudier les rapports de l'œuvre de Daniel avec les innombrables rédactions postérieures de la *Scola salernitana*; et surtout à rechercher comment cette œuvre elle-même a pris naissance, de quels éléments, venus de Salerne ou d'ailleurs, elle s'est constituée, et puisqu'elle s'intitule *liber novus* (v. 162), quel modèle elle a pu imiter. Nous n'en traiterons pas ici, notant seulement combien il est curieux de voir s'ajouter à tant d'autres cette marque nouvelle du goût des Anglais du XIIe siècle pour les choses touchant à la science et de voir, en particulier, composer un traité d'hygiène sous les auspices de ce même Henri II à qui Robert de Cricklade a dédié sa *Defloratio* de l'*Histoire naturelle* de Pline.

B) Groupe II. — Dans l'interprétation du titre *De eodem libro versus* que donne ici le manuscrit, il est peut-être bon de se demander si par *liber* il ne faut pas entendre simplement le recueil, peut-être composé de traités divers, que le copiste avait sous les yeux, et non pas l'*Urbanus* lui-même. P. Meyer n'a pas eu ce doute. Mais on voit mal comment ce morceau proprement moral, et dont le style a d'ailleurs beaucoup plus de ton, pouvait faire partie du même poème que le premier groupe. Il paraît donc qu'il y a là au moins une question.

Pour finir, rappelons que, parmi les œuvres latines, l'*Urbanus* de Daniel est à distinguer :

du *Facetus* (Inc. *Cum nihil utilius humani credo saluti*), souvent attribué à Jean de Garlande [1], qui a aussi reçu parfois le

1. Voir Hauréau, *Notice sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande* (*Notices et extraits*, t. XXVII, 1re partie, p. 16 ss.).

titre d'*Urbanus* [1]. — Version française dans le manuscrit Bibl. nat., lat. 14921, f° 123 (Inc. *Qui de translater s'entremet*). Version postérieure dans le manuscrit fr. 12478, f° 269 :

du *Facetus* (Inc. *Moribus et vita quisquis vult esse facetus*) publié par M. Morel-Fatio, en même temps qu'une adaptation catalane [2] ;

du *Phagifacetus* ou *Novus Facetus* [3] (Inc. *Res rerum natura parens ita concepit omnes*) de l'Allemand Reiner.

Outre les œuvres en langue romane indiquées ci-dessus à propos du *Facetus*, il existe un *Urbain le Courtois*, conservé dans d'assez nombreux manuscrits, qui n'a rien à faire avec l'*Urbanus*.

C. — Volumé 3718[III].

XVIII. — F[os] 83-85. *Incipiunt versus magistri Serlonis de diversis modis versificandi, utiles valde cuique versificatori.*

Le recueil des pièces groupées sous ce titre et dont on trouvera le texte ci-après, a été étudié par dom Brial en 1820 [4], d'après notre manuscrit même, et par Hauréau en 1880 [5], d'après le manuscrit de la Vaticane Reg. Christ. n° 344. Il reste encore à préciser, sinon la destination générale du recueil, qui est apparemment une sorte d'art poétique par exemples, du moins la signification des différentes pièces en particulier et la formule théorique que chacune d'elles a pour but d'illustrer. Nous nous y sommes appliqué pour notre part ; mais plusieurs difficultés restent à résoudre, que d'autres vaincront sans doute maintenant que le texte sera plus accessible. Outre cette question particulière d'interprétation, plusieurs autres se posent touchant les circonstances historiques et même l'intelligence littérale des poèmes, qui est souvent délicate. L'auteur en est

---

1. Voir ci-dessus, p. 252, n. 4.

2. *Romania*, t. XV, 1886, p. 224.

3. C'est le titre donné par Hugues de Trimberg dans son *Registrum multorum auctorum*, v. 850. Noter, en passant, qu'il résulte de cette mention de l'œuvre par Hugues que, souvent considérée comme plus tardive, elle est cependant antérieure à 1280.

4. *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. VI ss.

5. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 2e partie, p. 334 ss.

ce Serlon de Wilton, abbé de l'Aumône, dont l'œuvre et la personnalité ont été heureusement éclairées par Hauréau [1] et dont le style est le plus souvent contourné et tarabiscoté à l'extrême. Voici ces pièces [2].

1[a].
Clerus, forma, valor te magnum, magnificandum,
Dignum testatur, nuntiat, esse facit.
Carus plus quam tu Dominus est tibi, proxumus ut tu,
Res terrena minus ordine, jure, modo.
Te ditant Salomon, Cicero, Cato pectore, lingua,
Moribus ; inde sapis, dicis agisque bonum.
Tres tria dant uni ; superant sic dando, sed unus
Tres superas, unum qui tribus equiparas.
Corpus sat magnum, mens major, maximus ipse :
Dignus utroque, places corpore, mente vales.
Illecebris, ratione caro, mens abstinet uti.
Gaudet sic : habet hec, hec dat habetque modum.
Clerus, plebs, Christus exemplum, dogma, pudorem
Que das, dicis, habes accipit, audit, amat.
Ecce rogo vix digna dari, vix digna rogari,
Ut mea dignaris verbula respicere.

a) *Aussi dans B f° 60 et C. Publié par Hauréau*, (N. E.) — 2 *B* fatum (*facit*) — 4 *AC* t. nimis o. — 5 *C* linguis — 7 *B* danda — 11 *AC* cares, *B* nescit uri — *Après* 12, *B ajoute :* Vita modesta dum superat que modo modo iste Vincere si modo est in probitate modum. *Omis dans AC par bourdon* — 15 *B* nec digna... nec digna — 16 *B* suspicere.

Le sujet est l'éloge d'un sage et habile homme, probablement assez haut placé dans la hiérarchie ecclésiastique. L'auteur lui envoie ses vers. — Brial a déjà remarqué que la particularité de la pièce consistait « dans un certain arrangement des mots. » La figure de construction dont elle semble destinée à donner des exemples (v. 1-2, 5-6, 13-4) a fait fureur au XIIe siècle. Elle consiste, lorsque plusieurs propositions juxtaposées se succèdent, à les composer ensemble, de manière à obtenir un groupement des termes correspondants (par exemple, tous

1. *Recueil cité*, p. 233 ss.

2. Je désigne par *A* le ms. 3718, par *B* le ms. B. N. lat. 6765, par *C* le ms. de la Vaticane ; par *N. E.* les *Notices et extraits de quelques mss. latins de la B. N.* p. p. Hauréau, par (*N. E.*) la collection des *Notices et extraits* p. p. l'Institut.

les sujets, puis tous les verbes, etc.). De cette acrobatie il y a déjà un exemple dans les *Bella parisiaca* (avant 898) d'Abbon de Saint-Germain :

I, 192 Sanguivomis, laceris, atris, edacibus, aequo
Vulneribus, predis, necibus, flammis, laniatu
Prosternunt, spoliant, perimunt, urunt, populantur
Dira cohors, funesta falanx cetusque severus [1].

Mais ce n'est pas, comme le suppose Manitius [2], le plus ancien : le jeu est déjà connu de Sidoine Apollinaire [3].

2[a] Ut custos [h]ortum, sol sidera, pastor ovile
Liberat urtica, nube, furore lupi,
Sic ovis et pastor, sic verna paterque Robertus
4 Arcuit invidia, fraude minisque gregem.
Pax intus, tutela foris, pater hic, ibi questor,
Plus pius, immo ferus, plus ferus, immo pius.
Pacificis plus patre fecit, plus hostibus hoste ;
8 Pax illi probitas, dedecus hostis erat.
Exclusit claustro lites, inclusit amorem ;
Intro virtutes cui vitia missa foris.
Prestitit obsequium mens Ecclesie, caro menti :
12 Mens pro carne nihil, nil sine mente caro.
Ornavit virtus animum, facundia linguam
Juris amore suum, jure modoque suam.
Vir fame, non fama viro meruit placuisse ;
16 Non laus, sed laudis causa celebris erit.
Fortibus ac teneris aptavit religionem,
In levitate gravis, in gravitate levans.
Ergo sub casu quantus steterat manifestat ;
20 Quam fuerit magnus, magna ruina docet.
Mos hiemis morti, mortis tamen acrior ira ;
Mors homines roseos urit hiemsque rosas.
Patre Latimacum viduatur, prole Duacum,
24 Presidio monachi, preside religio.
Divisit Natura virum : nam reddidit astris
Mentem, corpus humo, munus utrique solum.

a) *Aussi dans C* — 7 *A* parefecit, *C* pace ferit — 10 *AC* cui mitia (*C* mina) *m.* — 21-2 *Ces deux vers se trouvent seuls dans le ms. 6765, f° 57. Leçon* : hiemis mortis — 26 *C* c. homo.

1. *Monumenta Germaniae historica, Poetae Latini*, t. IV, 1re partie, p. 85.
2. *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, p. 588.
3. *Panégyrique d'Avitus*, v. 80 ss.

C'est l'éloge funèbre (du type des rouleaux des morts) d'un abbé (v. 3, 9, 20 ss.), que le texte nomme Robert (v. 3). Il était de Douai (v. 23) et abbé de « Latimacum » (v. 23). Je ne peux identifier ce dernier monastère. Faut-il lire *Lantenacum* (couvent fondé en 1146, diocèse de Saint-Brieuc)? C'est peu probable. On admettrait plus volontiers *Latiniacum* (si toutefois on croit possible une scansion *Latinjacum*). Il s'agirait alors de Lagny-sur-Marne. Nous n'y connaissons pas pour le XIIe siècle d'abbé du nom de Robert; mais il y en eut un nommé Humbert, qui fut en fonctions à partir de 1184 et mourut en 1188[1]. Il serait tentant de croire à une confusion, paléographiquement très acceptable, de notre manuscrit et de celui de la Vaticane qui lui est étroitement apparenté, que malheureusement le n° 6765 ne permet pas ici de contrôler. Toutefois la prudence veut qu'on n'adopte pas trop vite une double correction sur des termes portant indication historique (*Latimacum/Latiniacum* et *Robertus/Humbertus*).

Brial dit de ces vers qu' « ils peuvent servir de modèle de l'abus des antithèses et des jeux de mots ». Plus précisément, ils semblent faits pour montrer les effets qui peuvent se tirer de la juxtaposition des noms pris en fonctions grammaticales différentes (v. 1, 7, 11, 13, 15, 21, 24, 26), des noms et adjectifs (v. 18), et des adjectifs entre eux (v. 20).

3[a] *P*ulcher pube *P*aris, *P*irrus *p*robitate *p*robaris,
*A*ctibus *A*lcides, *a*rmis *a*nimosus *A*trides.
*T*ela *t*irannorum *t*erres, *t*utela *t*uorum;
*R*estituis *r*ectum, *r*atione *r*egente *r*efectum.
5 *I*ncolis *i*mmanes, *i*ncongruus *i*nter *i*nanes,
*C*onsultis *c*redis, *c*urantes *c*rimina *c*edis;
*I*mpetus *i*nfestis *i*nfers, *i*ras *i*nhonestis;
*U*nguibus *u*sturis *u*tentes *u*tilis · *u*ris;
*S*ic similis *s*uperis *s*emper *s*ic *s*alvificeris.
10 *P*ax *a* *t*e *r*egitur; *h*ic *c*onstat *i*us *u*bi *s*citur.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers vers seuls publiés par Hauréau* (*N. E.*). — 8 *C* urentes — 9 *C* Sillimilis.

1. *Annales latiniacenses* (dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVIII, 1877, p. 481).

Brial, et Hauréau après lui, ont remarqué que tous les mots d'un même vers commençaient par la même lettre. Il y a plus à dire. La pièce est un acrostiche à quadruple écho (voyez les initiales des cinq colonnes) et le dernier vers reproduit en outre par les initiales des mots qui le composent, celles de chacun des neuf premiers vers. On obtient ainsi le nom de Patricius, qui était, comme il ressort du texte, un seigneur. Je ne puis dire lequel.

4[a] Parisius Paridi. Felix tua secula vidi ;
Infelix careo nunc Ganimede meo.
Vulgus mendicum, nebulones, grex meretricum
Turbaque lixarum te sine leta parum.
Cura tue Flore marcet sine te, sine flore :
Hec sitit ut valeas, plus tamen ut redeas.
Nevolus absque Pari nescit de nocte jocari :
Hic ait : « Hispo, redi; tibi mea vota dedi. »
Te sine mendico; set, si te tollis amico
Et remeas sero, puplicus hospes ero.

a) *Aussi dans B, f° 63, et C. Les quatre premiers vers seuls publiés par Hauréau* (*N. E.*) — 4 *AC* rixarum — 5 *B* flore mars et sine — 6 *AC* Hic ; *B* Extitit ut valeas, plus tamen ut valeas — 7 *A* Ne volus, *C* abque — 8 *B* cui mea — 9-10 *manquent dans B au f° 63, mais se retrouvent isolés au f° 58* — *C* hopes

Distiques avec rime léonine à chaque vers ; mais la curiosité de la pièce n'est pas là : elle est dans le tour. C'est un billet qui affecte la manière antique, adressé à un joyeux viveur, de mœurs spéciales, pour le hâter de rallier ses compagnons de fête qui se morfondent sans lui. Il prend sa couleur des noms propres : Paris, Ganymède, Flora (fréquent au moyen âge, mais aussi chez les Romains et employé notamment par Juvénal II, 49), Nevolus et Hispo (qui viennent de Juvénal IX, 1, II, 50, où ils sont portés par des personnages de mœurs analogues à ceux de notre pièce). Hauréau trouve celle-ci très obscure et renonce à en comprendre plus que les quatre premiers vers, qu'il a imprimés : la lecture et les observations précédentes fournissent un sens satisfaisant.

5[a] Transit ver hominis, stat hiems : caput hoc, ea finis ;
His nota, notus in his, nunc homo nuncque cinis.
Principio metas sic continuat levis etas,

Ut res tam letas que seris, hora, metas.
Leta premit Letum, nox ethera, lappa rosetum,
Inque deûm cetum mors jubet ire metum.
Stragis divine dant signa deumque ruine
Tanto plus homine que valuere mine.
Summa sue moli dat mors Simoni data soli,
Nox supero soli, sole cadente soli.
Cui mens, lingua, gene consulta, diserta, serene
Juncta decent plene, tam bona tamque bene.
Hostis amor decoris probri, probitatis honoris
Intus habens, decoris mutua signa foris.
In nullo vehemens, modo crudelis, modo clemens,
In truce probra premens cumque gemente gemens.
Huic vitii frenum, dans gestum seria plenum,
Plena jocis juvenum consiliisque senum.
Flos comitum, superis par nobilitate, severis
Justitia, teneris pace, mucrone feris.
Corque manusque, datis satis amplis satque probatis,
Claruit, et gratis satque superque satis.
Dantur item fato casuque cadunt iterato,
Simone sublato, Mars, Paris atque Cato.
Ista parem primis patronum subtrahit imis
Mors magnis, minimis dura noverca nimis.
Busta polum, fata caro, mens, homo dissociata
Norunt; fit grata res sua cuique data.

a) *Aussi dans B, f° 57 v°* et *C. Les trois premiers distiques seuls publiés par Hauréau* (*N. E.*) — 3 *B* continuit — 5 *B* lapra — 9 *C* mortem — 16 *B* cruce — 20 *B* pasce.

Brial pense que le comte Simon, dont on a ici l'éloge funèbre, est le comte de Crépy-en-Valois, « tant célébré dans le XIe siècle ». Mais celui-ci est mort entre 1080 et 1082. Serlon vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle : on penserait plutôt à Simon III le Chauve, comte d'Évreux et baron de Montfort, qui mourut en 1181. — La pièce, très contournée, paraît être un exemple de distiques léonins. C'est une combinaison des léonins et des *caudati* (voir Évrard, *Laborintus*, III, 131).

6[a] Voce brevi, sermone levi, tibi paucula nevi,
Qui neque vi, nec jure brevi, sed amore quievi,
Prommito verba : legito tibi missa perito.
Que recito caute sapito, sed noxia scito.

Namque mea, mellite, dea fers ampla trophea;
Sevit ea, patris ergo rea numerosa chorea.
Mortis honus veneris pronus patiere patronus.
Ille bonus sonat, ille sonus rogat : esto patronus.
Sin fugias nec fas capias ut dux mihi fias,
Hoc sapias, ne despicias res effuge dias.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers et deux derniers vers seuls publiés par Hauréau.* — 1 *A* evi — 9 *C* cupias ubi — 10 *A* desipias.

La pièce semble destinée à accompagner un envoi de poésies légères. Elle fournit un exemple d'hexamètres accouplés, à triple rime intérieure, unique pour les deux vers.

7[a] *R*oma, caput superu*m*, tibi dixit pondera rerum :
*O*fficium mundi ducis accipe jure secundi.
*L*atius orbe geris nomen majusque mereris ;
*L*audis terrene dictant tua facta Camene.
*A*rs tua clementer regit infima, summa potenter ;
*N*il agis absque bene : te poscunt orbis habene.
*D*ux, tutela, pater mihi sis, quem dens premit ater :
*E*rumpne, misere fortune tu *miserere*.

a) *aussi dans B 6765, f° 63 et C* — 4 *AC* L. opus plene d.

La pièce, dit Brial, paraît être adressée à un souverain pontife pour demander sa protection contre des détracteurs. Hauréau interprète : « Rome s'adresse à un pape quelconque et lui demande de veiller sur elle en tuteur, en père. » — En fait, au point de vue de la forme, il s'agit ici d'un exemple d'acro-méso-télestiche, qui donne pour les initiales des vers le vocatif *Rollande* et pour les finales de chaque hémistiche le mot *miserere*, qui d'ailleurs termine la pièce. C'est une indication utile quant au sens historique de la pièce. Il est visible, en effet, à première lecture, qu'il ne s'agit pas d'un pape : le destinataire n'est que « mundi dux secundus » (v. 2). Cette qualification convient à Rolland III, archevêque élu de Dol en 1177, légat, sacré en 1184, cardinal de Sainte-Marie en 1185, et mort en 1188.

8[a] Heres primatum, comitum flos, vas probitatum
Quo ruat, elatus Simon docet hic tumulatus.
Illius eclipsis dolor est virtutibus ipsis.
Orat ut oretur Dominus illi propicietur.

Sors inquit vite, mota de Simone lite :
« Vis magna Samsonem, magna subdidit ars Salomonem :
Hic heres horum mens est ratione priorum.
Non homo sors leta redimet : letis ego leta.
Laus satis expleta, cui lingua lepore repleta,
Cui mens discreta, virtus data, crimina spreta. »
Sors inquit : « Leta notet hec in Simone creta. »
Mors ait : « His theta carbo premat ; his eo meta. »

a) *Aussi dans C* — 8 homo *corr.* hunc (?) — 11 *C* cretata

Le personnage dont on a ici l'épitaphe est sans doute celui dont il est déjà question dans le n° 5. La pièce est-elle un exemple de prosopopée ?

9[a] Fine patris veri finem mihi constat haberi,
Lumina leta teri, semina mesta seri.
Spes mea fulta bono casura cadente patrono
Lucis eget dono presidiique throno.
Stilla velud roris radio perit icta caloris,
Ut ruptis proris flet ratis absque moris,
Sic patre privatus sacer ordo ruit monachatus,
Ordo prius gratus omnibus immoratus.
Celum pastori precellit, eclipsis honori,
Vis hiemis flori : grex sitit ergo mori.
Hic decus abbatum, flos legis, gloria vatum,
Juris iter gratum, jure parente satum.
Pace puer teneris, sapiendi norma severis
Vixque minor superis, sevior ense feris.
Nescius ille doli, geminans sua lumina soli,
Captans summa poli spreverat ima soli.
Mens sua semper in his : bene fac, instat tibi finis ;
Verna fluunt hominis, en eris ipse cinis.
Nil nisi fas egit, meritis sibi funus abegit.
Corpus terra tegit, spiritus astra regit.

a) *Aussi dans C* — 2 *C* Leto leto t. — 5 *A* Scilla — 13 *C* Parce. *Corr* : Pax pueris — *A* i. poli

Épitaphe ou éloge funèbre d'un abbé qui n'est pas nommé. — Distiques léonins (cf. n° 5). On ne voit guère à quel titre la pièce est donnée.

10[a] Patribus orbatum regit artis semita natum ;
Artibus imbutum reddunt sua dogmata tutum.

Vita patris transit ; nato dubium manet an sit,
Quas heres durus rapiat, sibi res habiturus.
Qui prius ex utero descendit, jure severo
Se dans heredem, patris sibi vendicat edem.
Posterius nato prior hic, patre morte gravato,
Inquiet : « O care, tibi consule meque gravare
Mittens ecce precor transcurras ocius equor :
Artibus insiste nostris, removens studiis te.
Parva mihi res est illaque carere quies est ;
Sed, quamvis parvo, pudet hic privarier arvo. »
Dic, precor, huic parti, qui nulli dederis arti,
Quid dices ? Cedes, nec inibis cognitus edes
Simonis ad mores. Versus hos glisco priores
Scripsi, quem patri, quem glisco demere matri,
Ut nugas steriles sectas amplexus heriles
Linquat et ad partes aspirans ambiat artes.

a) *Aussi dans C. Le sens des vers 15-6 est très obscur.*

Brial : « Réponse à une consultation au sujet d'un cadet de famille dont l'aîné refusait de partager avec lui la modique fortune de son père. Son avis est qu'il fera bien de se livrer à l'étude des arts. » Jeu sur les mots *artes, partes* (parties du rudiment et chacun des sept arts).

11[a] Exue, Musa, metum, Petri visura rosetum :
Huic mea vota nota, quem notat ampla nota.
Fer, rogo, versifico versus et fedus amico :
Versus non comes, non legat ille comes,
Non comes, immo nitens ad laudis culmina nitens
Doctor, ut illa regat, que sibi lego, legat.
Hic suus ignotus sibi scriptitat ut sibi notus,
Fiat eo voto que potiora voto.
Fama sui nota, mentis notissima ; vota
Hec sumis, minimis dat superesse nimis.
Divitiis plenos, ope fultos, eris egenos
Doctrina grata spe reficitque rata.
Quis dudum saperet, quis fama culmen haberet
Collige : nemo prior quam Petrus aut probior.
Metro Tersicore, Cato pectore, Tullius ore,
Nil nisi jus effert, cogitat atque refert.
Dactilis armat eum, sibi confert ergo tropheum.
Quid numerem tales ? Plus, Petre, vate vales.

a) *Aussi dans C.* — 15 *AC* Tersicone.

Les vers sont adressés à un poète nommé Pierre, dont ils font un magnifique éloge. — Le plus grand nombre des rimes est fourni par des homonymes ou des mots qui ne diffèrent que par l'initiale et la quantité.

12[a] Serlo Rogero. Tu par, vel nullus, Homero;
Tu, vel nemo, Paris : animo sapis, ore probaris.
De veterum numero quotiens similem tibi quero
Quemque licet memorem, notat in te quisque priorem.
Non vobis, Tulli, Numa, Scipio, denique nulli
Os, animus, mores melius, melior, meliores.
Pene Jovi super es ; sin pene jovinus es heres.
Te formans Lachesis tibi dixit : « Dis, homo, presis !
In te me vici, quo possis flos homo dici.
Omni parte vale, donumque fer hoc speciale
Ut quodvis donum virtutis sit tibi pronum,
Ut nemo presit, decus ut nullum tibi desit.
Sed, quia terrenum fausto nihil omine plenum,
Parcius hoc presto : non rex, sed regius esto. »
Ergo patet rerum decus esse quod esse Rogerum.

a) Aussi dans B, f° 62 v° et C. Les vers 5-15 manquent dans AC. Au vers 4 font immédiatement suite ceux du n° 13, comme s'il s'agissait de la même pièce. Publié par Hauréau (N. E.) et N. E., t. I, p. 322.

Brial croit qu'il s'agit de Roger de Caen, moine du Bec. Mais celui-ci est mort en 1090. Hauréau, se fondant sur les expressions *non rex, sed regius* et *sin pene jovinus es heres*, pense que c'est de Roger de Glocester, évêque de Worcester, fils naturel de Henri Ier et de Mathilde de Thorigny. Ce Roger est mort en 1177 ou 1180. — Je ne sais à quoi vise l'exemple.

13[a] Quod laudis meritum, que fame causa tueque
Que vite virtus, missa sonare fuit.
Actus, sermo, manus populum populique favorem
Atque favoris opus allicit, auget, habet.
Fama tui preco, sed laus preconis alumpna ;
Hec sitit, illa magis pullulat atque viget.
Pacificus, nequam sat amicum satque rebellem
Sentit, conquiritur te sibi mente, manu.
Quod sibi successor dignus dignaris haberi,
Grates multiplicant Plato, Maro, Cicero :
Finem sortiti jam, te regnante, resurgunt ;

Te suus hosque tuus ducunt adesse valor.
Quid geminat genius de te mihi collige, miror
Uni tot dotes inseruisse viro.
Ista tibi scribo, tuus ut meus ; ergo, verende,
Queso verba velis hec mea respicere.
Verba notam nostri tibi dent, nota federis usum.
Musa vicem domini supleat. Ergo vale.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers vers seuls publiés par Hauréau (avec la leçon* musa sonare sitit, *dont j'ignore la provenance*).

Billet à un homme de réputation, dont l'auteur désire faire la connaissance. Hauréau pense qu'il s'agit toujours de Roger. Rien ne le prouve. — J'ignore le sens de l'exemple.

14[a] Fit rea fletque Venus, quod venas Palladi plenus,
Palladis arma geris, nec illius ocia queris.
Recia pone jugis, postponens seria nugis.
Cui minis immunem munit tibi laus tua clunem.

a) *Aussi dans C.*

Le sens ne fait pas difficulté. Mais on voit mal la signification de l'exemple. Est-ce simplement une épigramme à la manière antique?

15[a] Felix Tersicore, que digna sonat Jovis ore;
Felix Calliope, que sonat ejus ope!
Si placeo regi, regalia vota peregi :
Rex ego, si regi nuntio digna legi.
Tanto digna viro non Phebus, non ego spiro :
Quis sonet apta Jovi, non Jovis ore novi.
Qui major fatis majorque modo probitatis
Regna probat fati, regna priora pati.
Fila videt Cloto meliora suo sua voto :
« Magna trahuntur, ait, maxima de me trahit. »
Ex illis filis virtutem format Achillis,
Format Priamidem Pirothoique fidem.
Reddit Samsoni similem, reddit Ciceroni,
Reddit Theseide viribus, ore, fide.
Cor probat ornatum Salomon, mores Cato, fatum
Marcus, conatum fortis inopsque datum.
Probra, minas, jura cruce, bello, preside, cura
Hec fugat, has removet, hec colit atque fovet.

Virtus persone satis apta, sat illa corone,
Virtus magna nimis, hec satis absque nimis.
Frena dat etati, modulum dat nobilitati,
Castior in tenera, mitior in supera.
Rex homo, rex agnus, rex armis paceque magnus
Scit mitis teneris, scit ferus esse feris.
Rex, homo plus homine, studii succurre ruine;
Rex, homo plus rege, Palladis arma rege.
Hoc celo quod in his, Simon, tua regnat Herinis,
Nec loquor istud ego, dono scolasque rego.
Tractamur misere, dare cogimur atque tacere;
Hac ego lege lego, doque darique nego.
Ast in decretis legitur : « Quicumque docetis,
Verum dicatis : hoc date sitque satis. »
Ergo tibi mando, rex summe, palam quia clam do;
Sed decreta vetant : hoc peto ne qua petant.
Simonis heredem, Jovis heres, comprime, ne dem,
Me rege qui regis nomine cuncta regis.

a) Également dans B, f° 58 v°, et C. Publié par Hauréau, N. E., t. I, p. 311 — *En titre dans B :* Regi Francorum minimus sic Serlo suorum — 1 *C* Jovis sonat — 6 *B* J. ni J. — 11 *BC* filis illis — 18 *B* Expellit, r., diligit atque — 21 *B* Frenat — 10 *A* trhait — 23 *B* R. leo... annis — 24 *BC* Est (*C* fit) m... est (*C* fit) ferus ille f. — 27-8 *mq. ds B* — 33 *B* tibi pando... p. lego clam — 36 *B* regis cetera jure r. *A* nomina.

Brial a vu justement qu'il s'agissait ici d'une plainte contre les chanceliers qui ne permettaient de tenir école que contre finance. Il a eu tort de croire que le poète s'adressait au roi d'Angleterre Guillaume le Roux. Hauréau a indiqué qu'il s'agissait d'un roi de France (c'est ce que montre le titre du ms. *B*) et sans doute de Louis VII († 1180). — La particularité littéraire de la pièce consiste dans la répétition des mots (v. 1-2 *felix*, *sonare*; 3-4 *rex*; 4-5 *dignus*; 6 *Jovis*; etc.).

16[a] Per quoque, per certe, per cētera juro, Roberte,
Perque pedem Berte quem tu versificaris aperte,
Ut dicatur ita, per te Marculfica vita
Sic est exposita, quod non minus hinc tua scita.
Verbis mirisonis validoque minus mage pronis
Lites exponis cum Marculfo Salomonis.
Roberto detur quod plus Salomone meretur :
Nam quis testetur quod sic Salomon loqueretur?

Scripti tale genus vel te docuit Cluvienus,
Vel tibi pubetenus notus sapor est alienus.
« Pubetenus » quare? Quia pubi juncta notare
Nosti tam clare pontosque deum celebrare.
Dum speculor versum, dum carmen tam bene versum,
Illic perversum nichil invenio nisi versum.
Fas testor juris ac cetera numina ruris,
Spem de venturis presentant illa lituris.
Quod versu queris, versu placuisse mereris;
Sed Maro semper eris, si nunquam versificeris.

a) *Aussi dans B, f° 58 et dans C* — 2 *B* quia tu v. — 16 *C* presentent

Sur certaines allusions de cette pièce, voir *Romania*, XL, 1911, p. 93. L'identification proposée par Brial du Robert en question avec Robert de l'abbaye de Lire ne tient pas. Je ne saurais dire de quoi l'auteur a voulu donner un exemple, sinon d'épigramme contre un méchant auteur.

17 Ut clarus clarum rarusque per aera rarum,
Sic hominis sensus denso fit in aere densus.
Patria vervecum turbat mea carmina mecum :
Est opus enerve, pinguis textura Minerve.
Jam procul a Nisa, pro Musis Gorgone visa,
In scilicem versus silicernos fabrico versus.
Nil ego sicut ego meditor, mea meque relego;
Nam metra si replices, non equa meis mea dices.
Celo loci nomen quo tale mihi datur omen.
Celo bono zelo. Causam petis? Hanc ego celo.
Rem per signa nota; sic res sine nomine nota.
Est in valle brevi brevis urbs, sed non brevis evi.
Huic mare cum portu cui sol objectus ab ortu,
Huic montes mille, non mille, sed unus, et ille
Mille nitens castris juga mille propinqua dat astris.
Huic nive, nube, feris mons efferus; hec, nisi queris
Vivere, non vites, sed Ditis ovilia dites.
Hic Leucas memorat quod Nili regia plorat;
Hac iter Hannibali regnoque metum Latiali
Rupe dedit fracta via plana per invia facta.
Hic vallis latitat, quam plene copia ditat :
Arva Ceres, vites Bachus, Mars ipse quirites
Fruge replet, donat gemmis, post arma coronat.
Re fora, spe portus, ove pascua, fructibus hortus

Ditatur. Quae dat locus iste, quis omnia credat?
Urbs hic tuta bono munimine, cive, patrono,
Urbs urbana, fero fera milite claraque clero.
Florida pontificum sub flore receptat amicum.
Hoste vacat, jurat in crimina, juraque curat.
Gens fauste genita, quam dextra, pectore, vita,
Dante Pio, placita dux instruit israelita.
Hoc duce, flore ducum, prius ardua, nuda caducum
Fraus jacet, armatur probitas, jus stare probatur.
Roma mihi testis, cui notus et intimus est is.
Hec ait huic : « Sine re mihi res nequid ulla placere.
Qui probitate vacant eris me munere placant :
Tu, ne nil dones, virtutem porrige, non es. »
Hic meritis claret ; sic, Roma, tuus tibi paret.
Cognita quid memorem ? Vir talis honorat honorem.
Huic ego suppono mecum mea fata patrono ;
Hoc duce ductus ego fausto satis omine dego.
Principe, gente, solo delector. Dic « fuge » : nolo.
Namque locum nactus dulcem, discedo coactus :
Fors me nolentem pellet, res nulla volentem.
Nullis exceptis, locus omnis ineptus ineptis.
Non hic, si nusquam, probus hic ero, si probus usquam ;
Nam gens Angligene ; locus hic est Anglia pene.
Hoc tamen excipio quod non viget hic ita Clio ;
Excluse Muse non sunt his partibus use.
Phebus ait Marti : « Locus iste tue placet arti ;
Trax, Geta, Sauromata, gens hec tibi, non mihi grata ;
Meque meumque melos procul hinc habeat mea Delos :
Partibus his solem Phetonta meum dabo prolem. »
Ergo procul Phebus, Phebi prope regnat ephebus.
O strages hominum, sidus colit iste Caninum,
Cumque Leone furit sol ; sole solum magis urit :
Hic tamen indigenis sol parcit, non alienis.
His excuso solum, solemque redarguo solum :
Non solus est terre quod terram non queo ferre.

a) *Aussi dans B, f° 62 v° et dans C.* — 5 *A* Nisa musis a G. — 9 *A* datur mihi — 11 *B* sit — 15 *C* nive mille f. — 18 *Qu'est-ce que* Leucas ? — 21 *C* q. pene c. — 27 *B* foro — 32 *Qu'est-ce que* caducum *ou* Caducum ? — 35 *Corr.* sine ere (?) — 36 *B* v. ex his me m. — 37 *C* porgige — 43 *B* locus, *C* d. dulcedo c. — 55 *A* caminum — 59 *C* quod celum non.

Brial suppose que Serlon, s'étant fait des affaires avec le roi

d'Angleterre et obligé de s'expatrier, s'était réfugié dans les états du duc de Savoie. La ville qu'il décrit serait peut-être Antibes. Hauréau n'admet pas la première hypothèse et se borne à constater que l'auteur décrit ici une ville maritime au pied des Alpes.

En fait, il semble bien que Serlon ait subi une sorte d'exil dont la date et les circonstances sont impossibles à dégager de la pièce. Ce serait là un élément nouveau dans son obscure biographie. D'autre part, les éléments d'identification de la cité où il était retiré ne paraissent pas manquer (voir vers 12-15, 18, 19, 25, 27, 30-2, 34-7, 47); mais je suis fort empêché pour les utiliser et, après avoir rôdé dans la région d'Èze, Roquebrune, Vence, Monte-Carlo, je jette, si je puis dire, ma langue aux chiens. — Littérairement, qu'a voulu donner le poète ? Des exemples de répétition d'un même mot (v. 1, 2,8, 9-10, 11, 12, 14-15, 26-7, etc.) et d'allitération (v. 6, 16, 17, 27, 28, 30, etc.)? ou bien un exemple de description de ville (c'était un thème ordinaire)? ou bien simplement d'énigme? Là aussi est l'énigme.

Groupons maintenant quelques-unes des observations qui précèdent. En fait de dates, tout ce qui paraissait acquis jusqu'ici touchant Serlon, c'était qu'il était abbé de l'Aumône en 1171-3 [1]. Si nos essais d'identification n'étaient pas trop fragiles, la pièce 2 serait postérieure à 1188, la pièce 5 à 1181; la pièce 7 se placerait entre 1184 et 1188, la pièce 12 avant 1177 (ou 1180), la pièce 15 avant 1180; c'est-à-dire, pour le tout, et en gros, de 1177 à 1188. Le recueil, à supposer qu'il ait été fait par Serlon lui-même, laisserait paraître que celui-ci, même après sa conversion et son entrée au couvent, n'aurait pas définitivement renoncé, comme on l'a dit, aux légèretés de la poésie profane (voyez les pièces 4, 14 et 16), ni peut-être même vécu jusqu'à son dernier jour sur le siège abbatial de l'Aumône (voyez la pièce 17).

XVIII. — F^os^ 85-88 v°. *Incipiunt versus de parricida.*

Incipit Semper ut ex aliqua felices parte querantur
Humane leges condi(ti)tionis habent...

Expl. Tam male vel sanctus vel moderatus. Amen.

1. Hauréau, *Notices et extraits*, t. XXIX, 2e partie, p. 236.

Sur cette pièce, dont il existe un assez grand nombre de manuscrits, dont on ne sait si l'auteur est Bernard de Chartres ou Hildebert, voir Hauréau (*Notices et extraits*, t. XXIX, 2e partie, p. 341 ss.). Elle s'intitule aussi *Mathematicus*. Notre manuscrit s'arrête à la fin du *cantus* XI (Migne, t. CLXXI, col. 1376).

TABLE DES AUTEURS ET DES ŒUVRES

Ami et Amile, Vie en vers, XV.
Bestiaire, VIII.
Daniel Churche, *Urbanus* (*Scola Salernitana*), XVII.
Débat de Lazare et de Madeleine, VI.
Dreu de Hautvillers, *Versus Morales*, II.
Extraits des Pères sur les vices et les vertus, XIV.
Karolellus, XVI.
De Parricida, XIX.
Philippe de Grève, *Disputatio cordis et oculi*, IV.
De Proprietate feminarum, XI, XII.
Psaumes, I.
Sacramenta Ecclesiae, V.
Sept arts (vers sur les), III.
Serlon, *De diversis modis versificandi*, XVIII.
Summa penitentie, IX.
Vers mnémoniques, XIII.
Vita Magdalene, VII.

Edmond Faral.

LA
DISPARITION DU PRÉTÉRIT

On sait qu'à Paris et dans un large rayon autour de Paris le passé défini ou prétérit, très employé dans les livres, a complètement disparu de la langue parlée. Il y est en général remplacé par le passé indéfini. « Elle lui *demanda* son avis » devient « Elle lui *a demandé* son avis ». Une substitution analogue s'est produite ou est en voie de se produire dans un grand nombre de langues [1]. Il y a donc là un effet d'une tendance très générale. Mais, suivant les lieux et les circonstances, une tendance générale peut apparaître à des dates différentes et s'exprimer par des manifestations variées. Ce n'est donc pas restreindre indûment le champ de la recherche que de se demander à quel moment et dans quelles conditions le prétérit s'est effacé en français devant le passé indéfini. C'est à ces deux questions que nous voudrions essayer de répondre dans ce chapitre.

I

Quand on cherche à voir comment les auteurs du XIIe et du XIIIe siècle employaient les temps du passsé, il ne semble pas au premier abord que leur usage fût très différent du nôtre. On s'en assurera en lisant les vers suivants qui forment le début d'une laisse d'*Aucassin et Nicolette* :

> Qant or *voit* li quens Garins
> de son enfant Aucassin
> qu'il ne pora departir

1. Voir Meillet, *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 57, p. XIIj (24 avril 1909), Meyer-Lübke, *Grammaire des Langues romanes*, trad. A. et G. Doutrepont, t. III, 1900, p. 130.

de Nicolete au cler vis,
en une prison l'*a mis*,
en un celier sosterin
qui *fu* fais de marbre bis.
Quant or i *vint* Aucassins,
dolans *fu*, ainc ne *fu* si. [1]

Le prétérit revient souvent, ce qui nous semble très légitime dans un livre; le présent pour indiquer des faits passés ne nous surprend pas davantage, car nous nous en servons beaucoup, nous aussi; et enfin le passé indéfini, au sens du prétérit, nous est tellement familier que nous l'acceptons sans la moindre surprise dans un texte du moyen âge. Pourtant ce dernier emploi n'est pas aussi naturel qu'il en a l'air. Le latin qui n'a qu'une forme simple de prétérit est bien obligé de lui faire rendre les deux sens. Mais quand sur le tard il s'est donné un temps composé, *epistulam habeo acceptam* à côté de *epistulam accepi*, cette nouvelle forme qui devait donner naissance au passé indéfini français, s'est distinguée rigoureusement de la première, en ce qu'elle n'a pas indiqué un passé accompli mais un passé qui se prolonge dans le présent : « j'ai reçu la lettre, et la voici, je l'ai à portée de moi, je puis la consulter quand je veux. » On s'accorde à donner à un temps passé qui présente cette caractéristique de se rattacher au présent le nom de parfait. Le latin a donc eu un prétérit-parfait et vers la fin un réel parfait, mais il n'a pas mélangé ces deux formes. L'ancien français, nous venons de le voir, ne semble pas connaître ce scrupule. Serait-ce que la substitution dont nous parlions tout à l'heure a pris place dans cette période obscure où le latin est devenu le français ? Le changement est-il déjà accompli au moment où apparaissent nos premiers textes?

Nous allons voir que, malgré les apparences, il n'en est rien, ou que tout au moins, si l'évolution a commencé, elle n'en est alors qu'à ses débuts. Nous avons cité tout à l'heure une laisse d'*Aucassin et Nicolette*, mais si nous examinons les parties en prose, nous serons frappés de la différence qui s'y laisse remarquer. Le passé indéfini y est employé plus d'une fois, mais toujours au sens d'un parfait ; quand il s'agit de situer un fait dans le passé, en dehors de toute attache avec la réalité actuelle, le

1. Éd. Suchier, 8e éd., trad. Counson, 1913, p. 11, v. 1-9.

prétérit seul intervient, ou le présent. Et d'un bout à l'autre de la « chantefable », il en est ainsi. L'auteur d'*Aucassin* emploie donc deux systèmes de temps, suivant qu'il écrit en vers ou en prose. Il est impossible qu'une distinction maintenue si fidèlement soit due au hasard. Elle invite à regarder de plus près les œuvres contemporaines. Or si les chansons de geste, les romans courtois, les pièces lyriques sont d'accord avec les laisses d'*Aucassin*, les œuvres dramatiques, le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois d'Arras*, le *Jeu de la Feuillée* se comportent, sur ce point, comme la prose de la chantefable[1]. Il n'y a donc pas là un caprice individuel, et il semble que tel genre littéraire réclame le maintien du parfait dans son sens original, que tel autre le transforme presque nécessairement en prétérit. Tels sont les faits.

Comment les interpréter ? Une explication se présente tout de suite à l'esprit. Si un usage admis par toutes les variétés de la poésie narrative ou lyrique est exclu par la prose et par les œuvres dramatiques, dont les vers sont à l'ordinaire si près de la prose, n'est-ce pas purement et simplement que cet usage n'appartient pas à la langue courante, en un mot qu'il est poétique ou littéraire ? S'il en est ainsi, le passé indéfini dans la conversation des gens du XIIe et du XIIIe siècle est un parfait. On s'en sert pour dire « J'ai lu la *Chanson de Roland* », mais non pas pour dire « J'ai lu la *Chanson de Roland* l'année dernière. » Dans ce dernier cas, c'est le prétérit qui exprimera l'idée, et de fait le prétérit est courant dans la langue de l'époque, et non seulement dans les livres mais dans la conversation la plus familière. Le fait est si connu qu'il est inutile d'y insister. A qui en douterait, il suffirait de se reporter aux œuvres dramatiques citées plus haut.

Ainsi, sur le point qui nous occupe, l'usage de l'ancien français paraît être celui du latin des derniers temps et nullement celui de la langue parlée contemporaine, qui ne connaît ni parfait distinct ni prétérit spécialisé. Et il faudrait précisément chercher les débuts de l'usage moderne dans la langue poétique ou littéraire du XIIe et du XIIIe siècle. C'est là, semble-t-il, que pour la première fois le passé indéfini a pris, à côté de son sens

1. Voir Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 166-7.

traditionnel, la signification d'un prétérit. Il est très naturel qu'un poète, pour donner plus de vivacité à un récit, rapproche l'action de nous, suppose qu'elle vient de se produire et qu'il est encore sous le coup de l'émotion qu'elle a éveillée en lui. Et c'est précisément dans cette orientation du passé vers le présent qu'il faut chercher l'origine de la transformation du parfait en prétérit. Le récit du poète y gagnait certainement en pittoresque et en relief, mais à mesure que le procédé trop constamment appliqué perdait de sa fraîcheur, le temps lui-même s'habituait à exprimer des événements accomplis, en dehors de toute recherche de style : il devenait de plus en plus propre à rendre l'idée du passé.

Cette interprétation semble très bien expliquer les faits[1]. On peut cependant lui faire un grave reproche. Elle attribue à la langue littéraire une influence sur l'évolution linguistique que ne confirme aucun autre témoignage. Dans toute l'histoire du français c'est précisément le contraire qu'on remarque. La langue écrite suit le développement de la langue parlée, mais ne le précède pas. La déclinaison a survécu dans les textes longtemps après qu'elle avait disparu de la conversation. Quand les livres ont commencé à exprimer le pronom sujet avec tous les verbes, c'était déjà une habitude enracinée dans le parler de tous les jours. La langue littéraire conserve les anciens tours, les formes vieillies, elle se plaît aux « exceptions » qui sont en général des survivances, elle se montre peu accueillante aux emplois nouveaux. Dans la période moderne, depuis le XVIIe siècle, elle a joué un rôle plus important, mais c'est toujours un rôle modérateur : elle supprime, choisit, distingue, raffine, mais elle ne crée pas : en un mot, elle canalise le mouvement linguistique, mais elle ne lui donne pas l'impulsion. Le poète et le prosateur ont un style à eux, par où ils marquent leur personnalité, mais ils acceptent en général la langue de leurs contemporains. Les romanciers réalistes du XIXe siècle ont voulu un moment transformer en un procédé linguistique un pur artifice de style, quand ils se sont servi de l'imparfait pour décrire les détails d'une action accomplie et non répétée ; mais,

1. Nous l'avons proposée autrefois, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 167-8.

malgré leur insistance, la langue parlée n'a pas été tentée un seul instant de les suivre, et la langue littéraire elle-même a fini par rejeter complètement cette innovation malheureuse. Pourquoi faudrait-il admettre que, par une exception unique, le remplacement du prétérit par le passé indéfini — phénomène capital dans l'histoire d'une langue — soit dû ici, en dernière analyse, à l'initiative d'un groupe de poètes médiévaux ?

Les faits restent, bien entendu, mais il est clair que nous devons les expliquer autrement. Voici une seconde interprétation, moins immédiate peut-être, mais qui nous semble plus près de la vérité. Il faut distinguer entre l'usage poétique et l'usage littéraire. L'usage littéraire représente une tradition bien assise, acceptée par une élite cultivée ; il ne reproduit pas la langue parlée de cette élite, mais au moins celle qu'elle voudrait parler : il évite les exagérations, les excentricités, les vulgarismes de certains individus du groupe ou même du groupe tout entier. L'usage poétique est à la fois plus libre et plus trouble ; il puise de toute part, et il s'inquiète peu des moyens si le but est atteint ; il crée facilement une technique et une tradition, mais cette tradition reste chose d'école et n'est soumise au contrôle d'aucun groupe social : elle admettra le néologisme et jusqu'au vulgarisme si elle peut en tirer un effet. Ainsi, sur plus d'un point, il peut y avoir opposition entre l'usage littéraire et l'usage poétique. Le premier nous offrira, à un moment donné, le modèle dans lequel la langue aimerait à se retrouver, le second peut à l'occasion nous renseigner de plus près sur quelques-unes des tendances véritables de cette langue.

Nous croyons que quand l'auteur d'*Aucassin* écrit en prose, il se sert des temps des verbes comme on s'en servait dans la société cultivée de son époque, et que quand il écrit en vers, il étend le sens du passé indéfini comme on le faisait depuis quelque temps déjà dans des groupes peut-être plus vastes mais moins traditionalistes. Prosateur, il se pique d'écrire en homme du monde, poète, il prend son bien où il le trouve ; dans le premier cas il ne veut choquer les habitudes linguistiques d'aucun de ses lecteurs, dans le deuxième, fort de l'exemple de ses devanciers de la chanson de geste ou de la lyrique, il accueille hardiment un emploi anormal mais pittoresque.

Nous aurons à nous demander tout à l'heure quelle pouvait être l'extension dans les couches inférieures de la société de cet emploi que la langue littéraire évite avec tant de soin. Pour le moment nous voudrions insister sur cette distinction entre un usage poétique et un usage littéraire et la justifier par des exemples encore plus clairs. Villehardouin, capitaine et homme d'État, qui veut faire connaître à ses contemporains le rôle qu'il a joué dans les grands événements de son temps, écrit une langue grave d'où toute recherche est bannie, sauf celle de la dignité et de la clarté : il n'emploie donc que le prétérit pour marquer le passé accompli, et parfois quand l'action devient pressante, le présent [1]. De même Joinville, qui écrivant sans doute comme il parlerait dans « la chambre des dames » emploie avec une fine bonhomie la meilleure langue de son temps. Froissart est bien différent de ses deux prédécesseurs : c'est un historien doublé d'un artiste et d'un poète. Chez lui le prosateur est hors de pair, mais rappelons-nous que l'auteur des *Chroniques* est aussi celui de *Meliador* et d'un gros recueil de pièces lyriques. Il faudra s'attendre à retrouver dans sa prose des effets qu'eût méprisés Villehardouin et qui eussent peut-être semblé à Joinville de légères fautes de goût. Comme on pouvait le prévoir, le prétérit est chez lui le temps normal pour désigner le passé ; mais parfois on est surpris de trouver un court passage où apparaît le passé indéfini : « En non Dieu, signeur, ce respondirent li fuiant, li saudoiier de Mortagne sont issu et ont accueilliet grant proie chi entours... » Donc respondirent li chevalier alemant : « Et nous sariés vous mener celle part où il vont? » — « En nom Dieu, signeur, oil. » Adonc *se sont* li Aleman *mis* en cace apriès les François de Mortagne, et *ont sievis* les bonhommes dou pays qui les avoiièrent parmi le bois; et adevancièrent les dessus dis assés priès de

1. Il n'y a dans Villehardouin qu'*un seul* exemple de parfait-prétérit : « si revenrons a Henri, le frere l'empereor Baudoin, qui *a sejorné* a Panphyle trosque a l'entree de l'iver » (*Conquête de Constantinople*, éd. N. de Wailly, 1882, p. 238, § 402). Et encore ce passage, qu'il faut replacer dans le contexte, laisse-il très bien voir quelle pleine valeur de parfait le passé défini avait encore pour Villehardouin. Le sens est : que *nous avons laissé* à Panphyle où *il séjourna* jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Nostre Dame ou Bois [1]. » Ce peut être le dialogue ici qui rapporté au présent transporte brusquement auteur et lecteurs en pleine action. Ailleurs, sans cette excuse, Froissart nous arrête avec la même brusquerie pour contempler un tableau qu'il décrit avec complaissance : « .. A laquelle priière li roys s'en souffri, et le tint emprisonné tant qu'il vesqui. Or revenrons as seigneurs de Franche qui *ont* bien *coummenchiet* à esploitier leur voiaige, car il *ont pris* le chief de leurs ennemis et le souverainne chité de Bretaingne, dont il *se sont mis* en possession. Et *ont* tout li bourgois de Nantes *juret* et *fait* feaulté et hoummaige à monseigneur Carlon de Blois, et l'*ont recongnut* à duc et à signeur; et entra de premiers dedens Nantez à grant pourcession [2]. » On sent le tour poétique du passage. On le sent bien plus vivement encore dans la description des angoisses amoureuses du roi Édouard pensant à la comtesse de Sallebrin : cette page célèbre qui semble empruntée à un poème courtois se termine ainsi : « Ensi *est* li roys *entrés* en celle luite qui pas ne le laira un grant tens, enssi comme vous orés recorder en avant en l'istoire. Touttesvoiez, adonc avis le mestria [3]. » Ces passages ne sont pas fréquents, mais ils reviennent à intervalles assez réguliers; on sent qu'il y a là un emploi conscient et voulu, bref un procédé. Ils se présentent surtout dans le manuscrit d'Amiens qui offre, comme on sait, une rédaction particulièrement soignée par Froissart. Quand on a lu les passages que nous venons de rappeler et d'autres qui sont de la même tonalité, on comprend mieux l'intention d'emplois rapides comme les suivants : « Dont yssirent messires Robiers d'Artois et chil de sa route hors des vaissiaux, et s'en vinrent tout à piet jusques à leurs hostelx où il fuirent cunvoiiet à joie. Et sus le soir, quant li mers fu retraite, *ont* li varlés *mis* hors leurs chevaux et leur harnois et touttes autres pourveances. Si se rafreschirent par trois jours en le chité de Bourdiaux, et puis se conseillièrent quel part il se trairoient [4]. » « Quant li contes de Montfort sceut quel part il trouveroit le roy et les barons,

1. *Chroniques*, éd. Luce-Raynaud, 1869-1899, t. II, p. 57.
2. *Ibid.*, p. 317.
3. *Ibid.*, p. 345.
4. T. I, p. 381.

il *s'est trais* viers yaus en une cambre où il estoient tout assamblé. Si fu moult durement regardés [1]. » Il y a là comme l'esquisse fugitive d'un tableau que l'auteur aimerait à peindre, s'il en avait le temps; un décor prêt à surgir s'efface devant les faits qui se pressent : le poète voudrait s'attarder, mais l'historien va son chemin et ne se retourne pas. Ainsi le procédé de Froissart est au fond le même que celui de l'auteur d'*Aucassin* et *Nicolette*. Lui aussi, il a ses « laisses », auxquelles ne manquent que le rythme et la rime ; lui aussi, il a ses emplois poétiques soigneusement distincts de ses emplois littéraires [2].

Voilà donc une première hypothèse justifiée. En admettant que la poésie — poésie de fait ou poésie d'intention — emprunte facilement un tour au langage le plus familier, nous en avons fait une seconde. Nous croyons qu'elle est tout aussi légitime. C'est ce ce que nous fera voir bien clairement un exemple pris à la langue moderne. S'il est un temps qui, au moyen âge comme aujourd'hui accompagne volontiers le passé indéfini employé comme un prétérit, c'est le présent. Or le présent au sens passé s'accommode à tous les tons et se rencontre dans tous les styles. Tout d'abord il est on ne peut plus fréquent dans la conversation courante, dès qu'on a à faire un récit un peu long. Il offre un substitut précieux aux formes lourdes et monotones du passé indéfini. « Il m'a raconté qu'il est allé hier à la campagne. Tout à coup le train *s'arrête*, et voilà le chef de train qui *vient* les prévenir que... » Cet emploi, on le sent bien, est très familier. Il trahit l'intérêt, l'émotion de celui qui parle, suggère qu'il met l'interlocuteur dans sa confidence. Dans une conversation réservée, froide, il détonnerait, ferait l'effet d'un manque de retenue ou d'une vivacité déplacée et presque impolie : on l'écartera d'instinct. Comment se fait-il que cet emploi si familier — et parfois même vulgaire — se retrouve dans la littérature avec une tout autre tonalité? Pourtant rien n'est plus certain. Laissons de côté les romans ou les pièces de théâtre qui reproduisent la

1. T. II, p. 103.

2. Voir encore t. III, p. 114, 148, 339 (Amiens), t. V, p. 360 (Amiens), 374 (id.), t. VII, 297 (id.), t. VIII, p. 286 (id.), 288 (id., — cas particulier), t. X, p. 119, 243, t. XI, p. 41, 92, 95. Et comparer des emplois très voisins du présent et du futur, t. II, p. 336 (Amiens), t. X, p. 47-8, 236, 243, t. XI, p. 57, 92.

langue de la conversation : par définition même nous nous retrouvons là dans le cas que nous venons d'indiquer. Mais voici qui est différent. Dans le récit très développé de la bataille de Waterloo qui occupe tout un livre de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Thiers emploie en général le prétérit, mais quand il en vient aux moments où se décide le sort de la journée, le prétérit lui paraît trop faible et il passe au présent : « A cette distance notre artillerie, dont les coups auraient porté sur elle [la division Bachelu], cessa de l'appuyer. Elle gravissait néanmoins le bord du deuxième ravin pour s'emparer d'un plateau couvert de blés mûrs, lorsque tout à coup elle *essuie* à l'improviste un feu terrible. C'était celui des six bataillons anglais de Picton. Sous ce feu exécuté de près et avec une extrême justesse, nos soldats *tombent* en grand nombre. Picton avec beaucoup de présence d'esprit *ordonne* alors une charge à la baïonnette [1]. » On a reconnu le présent historique. En son essence, ce tour ne se distingue en rien de celui dont se sert le premier venu pour raconter une banale partie de campagne. Et pourtant quelle différence dans l'effet produit ! D'un côté familiarité extrême, de l'autre ton solennel, et même parfois guindé ! Cette impression de dignité soutenue, produite par le présent historique, est telle que, dans l'intérêt de la fraîcheur et du naturel, les poètes l'évitent volontiers. V. Hugo, qui a raconté la bataille de Waterloo dans l'*Expiation* s'est bien gardé d'employer le présent historique. Dans un récit symbolique comme le sien, ce présent aurait jeté une note discordante de réalité crue, et surtout par son ton apprêté et artificiel aurait gâté l'effet de pittoresque que cherchait le poète.

Ici, à la différence de tout à l'heure, c'est la langue littéraire qui a un emploi en commun avec la langue parlée, et c'est la langue poétique qui fait bande à part. Peu nous importe : ce que nous voulons faire ressortir en ce moment, c'est que le même emploi peut, suivant le ton ou l'allure générale d'un développement, être très familier ou très distingué. Et il n'est pas douteux que ce soit l'usage courant qui chronologiquement a précédé l'usage soutenu et le justifie encore. Sans doute Thiers ne s'est pas adressé directement au parler de ses con-

1. *Waterloo*, Jouvet, Paris, 1887, p. 115-6.

temporains : il s'est borné à continuer une tradition ; mais cette tradition elle-même a une origine et cette origine, il faut la chercher dans une imitation par la langue écrite du parler de tous les jours. Si dès l'origine le français parlé n'avait pas employé couramment le présent pour désigner le passé, le présent historique n'apparaîtrait pas dans notre langue écrite. L'anglais de la conversation cultivée s'en tient rigoureusement au prétérit, et il en résulte que, malgré certaines apparences, l'anglais littéraire ne connaît pas le présent historique.

Cette imitation de la langue parlée par la langue écrite ne va pas sans une certaine adaptation, comme nous venons de le montrer. Parfois l'adaptation est si complète qu'il y a presque création. Reprenons Thiers : « Il *est* six heures, et nous *approchons* du but, car à gauche la division Jérôme *est* sur le point de déboucher au delà du bois de Bossu... Les moments *pressent*, car les renforts *affluent* de toutes parts autour du duc de Wellington... Ney... sentant... la résistance s'accroître, *se désole* de ne pouvoir la surmonter, et tandis qu'il *compte* pour la vaincre sur l'arrivée de d'Erlon, il reçoit tout à coup une nouvelle qui le plonge dans un vrai désespoir [1]. » C'est bien là encore le présent historique, si l'on veut, mais il ne joue plus le même rôle. Il tient la place non pas du prétérit comme tout à l'heure, mais bien de l'imparfait. Or la langue parlée ne remplace pas l'imparfait par le présent. Il y a donc bien là une extension et comme un renouvellement propres à la langue littéraire. C'est aussi pourquoi cet emploi semble encore plus « soutenu » que le premier. Naturellement ici aussi Thiers puise à la tradition. Dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, Bossuet racontant la bataille de Rocroi emploie souvent le présent comme un prétérit, mais parfois aussi comme un imparfait. Voltaire en revanche, qui a raconté la même bataille dans son *Siècle de Louis XIV*, écarte absolument toutes les variétés du présent historique.

Dès le XIVe siècle, Froissart qui ne fait guère plus de place au présent historique qu'au passé indéfini-prétérit, le connaît toutefois aussi bien comme équivalent de l'imparfait que comme substitut du prétérit : « Dont vinrent li seigneur...

1. *Waterloo*, p. 118-9.

devant le chité de Nantes ; et le assiegièrent tout autour, et y tendirent tentez, très et pavillons et toutes mannieres de logeis qui en telz oeuvres appertiennent. Or *sont logiet* a ost, par devant la bonne chité de Nantez, li seigneur de Franche. Et dedens *se tient* li comtes de Montfort, messires Hervieus de Lion, messires Henris de Pennefort, messires Oliviers de Pennefort et pluiseur chevalier et escuier de Bretaingne qui ont fait feauté ou dit comte ; et la comtesse sa femme *est* à Rennes. Quant li comtes de Montfort se vit assegiés, il n'en fist mies trop grant comte [1]... » De même : « Dont se partirent au septime jour et aroutèrent tout leur charoy et missent les pourveanches à voiture, et s'en vinrent li seigneur et touttes mannieres de gens devant Hainbon et le assiegièrent. Or ont de rechief li Franchois assegiet le ville et le castiel de Hainbon, et dedens la comtesse de Montfort et le seigneur de Mauni et moult de bonne chevalerie et escuierie d'Engleterre et de Bretaingne, qui souffisamment et vassaument s'i *portent* et *deffendent* le dessus ditte fortrèce. La compaignie de ces signeurs de France estoit durement moutepliiee et acroissoit tous les jours [2]. » Ces deux passages sont empruntés au manuscrit d'Amiens. Une fois de plus nous sentons le tour poétique et le procédé [3]. Assurément nous sommes ici assez loin du langage de la conversation. Pourtant c'est bien à la langue parlée qu'en dernière analyse remonte cet usage. Jamais Froissart n'eût remplacé un imparfait par un présent, s'il n'avait pas déjà été loisible de substituer un présent au prétérit. Il est à noter du reste qu'au moment où il écrit, le prétérit s'employait assez souvent dans la langue commune pour décrire des états ou des situations, dans des cas où nous ne pourrions aujourd'hui mettre que l'imparfait [4]. Froissart était donc plus justifié que Bossuet ou Thiers à faire rendre au présent des effets descriptifs. Pour nous, ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que ces procédés littéraires n'ont d'efficacité que s'ils sont fondés sur un usage établi de la langue parlée. Nous savons que cet usage peut être celui de la conversation la plus familière.

1. *Chroniques*, t. II, p. 311.
2. *Ibid.*, p. 403.
3. Voir encore t. X, p. 243, t. XI, p. 97.
4. Voir Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 161-4.

Le présent au sens d'un passé se retrouve dans tous les styles et tous les genres du moyen âge. Villehardouin, Joinville, Froissart le connaissent ; il abonde dans le *Roland* et la littérature épique ; l'auteur d'*Aucassin* s'en sert en prose comme en vers. On peut en conclure que depuis longtemps cet emploi est établi dans la langue parlée. Quand les premiers textes apparaissent, il est probable qu'il a déjà quelques siècles d'existence, et peut-être plus. Il n'en est pas de même du passé indéfini au sens du prétérit : accueilli par les uns, évité par les autres, ses droits à l'existence sont loin d'être aussi incontestés. Pourtant ici encore un usage aussi significatif ne peut pénétrer dans les livres sans qu'il y ait quelque part dans la vie de tous les jours un usage correspondant. Or puisque les livres qui reproduisent la langue de la conversation cultivée n'offrent pas cet emploi, la conclusion s'impose, une conclusion qui ne saurait nous surprendre maintenant : c'est dans la langue la moins surveillée, la plus familière qu'il devait s'observer. Il est même probable que pendant longtemps il a dû faire l'effet de ce que nous appellerions aujourd'hui un « vulgarisme ». Plusieurs siècles auparavant, le présent employé pour un passé avait dû produire le même effet de surprise peinée. Toutefois le succès de cette première étape avait préparé les voies à la transformation du passé indéfini qui en est une conséquence presque naturelle. Dans l'anglais vulgaire d'aujourd'hui le présent comme temps du passé semble devenir de plus en plus populaire. Dans certaines formules stéréotypées (« he says » dans un récit humoristique et même « I says », « says I » prononcés avec un sourire) cet emploi commence même à pénétrer dans la langue cultivée. Seraient-ce là les débuts d'une évolution dont nous ne voyons clairement en français que les étapes intermédiaires et la conclusion ?

II

Nous admettrons donc que, dès le XIIe siècle, le passé indéfini, correctement employé depuis sa naissance comme un parfait, est en train de prendre un sens nouveau dans le parler familier de l'époque. Les gens cultivés s'en tiennent probablement aux distinctions traditionnelles, mais les autres, quand ils

veulent donner plus de couleur et de relief à un récit, remplacent volontiers le prétérit par le passé indéfini. Il va de soi qu'on ne peut guère espérer trouver des exemples bien anciens de cet usage. La langue très familière ne pénètre que par exception dans les livres de l'époque. Il sont en général l'œuvre de clercs qui visent sans doute à bien parler et s'efforcent d'écrire encore mieux qu'ils ne parlent. D'autre part, le prétérit et le passé indéfini, pris dans leur sens correct, peuvent dans bien des cas s'employer concurremment, sous la réserve d'une très légère différence. Il faut donc écarter bien des exemples avant d'en trouver un qui soit absolument probant. C'est dans les dialogues rapportés sous leur forme originale, réelle ou supposée, qu'on a le plus de chances de rencontrer un emploi familier. Nous avons examiné particulièrement ceux qui abondent dans le livre de Joinville. Partout la distinction classique est strictement observée. Voici un exemple typique : « Quant ce vint l'endemain, li abbes revint; li roys l'oy mout diligentment et mout longuement. Quant li abbes s'en fu partis, je ving au roy et li diz : « Je vous vueil demander, se il vous plait, se vous *avez oy* plus debonneremment l'abbei de Clygni, pour ce que il vous *donna hyer* ces dous palefrois [1]. » En un cas cependant nous croyons voir poindre un usage différent. Saint Louis refuse de contraindre les excommuniés à faire satisfaction à l'Église comme le lui demandaient les évêques : « Car se je le fesoie, je feroie contre Dieu et contre droit. Et si vous en mousterrai un exemple qui est teix, que li evesque de Bretaingne *ont tenu* le conte de Bretaingne bien sept ans en escommeniement, et puis *a eu* absolucion par la court de Rome; et se je l'eusse contreint dès la premiere année, je l'eusse contreint a tort [2]. » Sans doute l'effet de l'absolution dure encore, et de ce point de vue « a eu » est très justifié; mais la période d'excommunication du comte de Bretagne est dès longtemps close et on attendrait plutôt « tindrent » que « ont tenu ». La même anecdote est rapportée au début du livre, et là les passés définis s'écartent encore davantage de l'usage traditionnel : « Et de ce, fist li roys, vous en doing je un exemple dou

1. *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, 1890, p. 276.
2. *Ibid.*, p. 283-4.

conte de Bretaingne, qui *a plaidié* sept anz aus prelaz de Bretaingne touz excommeniez, et tant *a esploitié* que li apostoles les a condempnez touz. Dont se je eusse contraint le conte de Bretaingne, la premiere année, de li faire absoudre, je me fusse meffaiz envers Dieu et vers li [1]. » Il serait peut-être imprudent d'admettre que nous avons ici les paroles mêmes de saint Louis; il vaut mieux conclure qu'au début du XIVe siècle un grand seigneur comme Joinville pouvait être amené à employer, dans la conversation, le passé indéfini comme un prétérit. Cet usage commence donc à prendre une dignité qui pendant longtemps sans doute lui a manqué.

Un passage de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* nous montre comment, trois quarts de siècle plus tard, cet usage pouvait en certains cas favorables s'introduire même dans la langue écrite courante. Il s'agit de la visite de l'empereur Charles IV de Luxembourg à son neveu Charles V de France : « L'endemain se parti de Cambray le dit Empereur, et vint au giste a une abbaye du royaume, appellée le Mont Saint Martin, et y disna le jour de après qu'il y ot geu, et puis vint au giste a Saint Quentin. » Suit une phrase au prétérit encore, pour relater l'entrée à Saint-Quentin. Et ce sont brusquement des parfaits qui apparaissent : « Et est assavoir que en la dite ville, et semblablement par toutes les autres villes ou il *a esté*, tant en venant a Paris comme en son retour, il n'*a esté receu* en quelque eglise a procession, ne cloches sonnans, ne *fait* aucun signe de quelconques dominacion ne seigneurie, comme a nul autre que au Roy, ou a ceuls qui ont la cause de lui, n'appartiengne a estre fait, en tout le royaume de France [2]. » Puis le récit du voyage reprend avec des prétérits. Il y a là, on le voit, une espèce de parenthèse. Le narrateur, qui est peut-être le chancelier Pierre d'Orgemont et certainement une personne fort au courant des faits et gestes de la cour, s'arrête pour établir, sur le ton de la causerie, un précédent qu'il tient à signaler à ses lecteurs comme conservant toute valeur pour le présent et l'avenir. Le parfait est donc au fond justifié, mais on voit combien ici le sens du prétérit est près de poindre sous la forme du par-

1. *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, 1890, p. 27-8.
2. Éd. Delachenal, t. II, 1916, p. 200. — Cas analogue p. 276.

fait et en tout cas quelle mince nuance peut à l'occasion séparer les deux emplois. On devine qu'ailleurs cette nuance s'effacera volontiers.

Mais il faut attendre jusqu'au XVe siècle avant de recueillir de cette confusion des témoignages décisifs et concordants. Et ce n'est pas dans la littérature que nous les trouverons : la tradition y est encore trop forte. Il faut s'adresser à des écrits où le style familier ait plus de chance de pénétrer. Voici d'abord un manuel de conversation française écrit vers 1415 à l'usage des Anglais [1] ; c'est un petit livre sans prétention, dans le genre des « méthodes » polyglottes qu'on nous donne de nos jours en si grand nombre ; mais il n'y a pas de grammaire, rien que des exercices de conversation. Nous ne voudrions pas jurer que ces dialogues où apparaît plus d'un anglicisme reproduisent jusque dans ses nuances le français de Paris ; mais dans l'ensemble, ils ont bien l'air de nous donner un tableau assez fidèle de la langue familière de l'époque. Or voici comment l'auteur raconte la bataille d'Azincourt : « Le roy, ovesque le numbre de x^m persones, *ad combatuz* ovesque eaux a un lieu apellé Agincourt, a quel bataille i *sount pris* et *tuez* xj^m personis dez Ffraunceys, et *sount tuez* fors que .xvj. persones dez Englès [2]. » Cette bataille est toute récente sans doute, mais enfin elle est complètement achevée au moment où l'auteur écrit, et les prisonniers « que *furent pris* al dit bataylle Agincort », comme il est dit un peu plus loin, sont déjà amenés à Douvres [3]. Voici donc une équivalence bien nette entre passé indéfini et prétérit, et nulle trace de style poétique dans tout cela.

Les lettres de l'époque vont nous présenter des cas semblables. En 1412 le sire de Heilly, « mareschal de Guienne et gouverneur de la Rochelle » écrit : « Mes tres chiers et honnorés seigneurs, je me recomande a vous tant com je puis ; et vous plaise a savoir que quant je *suy arivé* en Guienne, j'*ay ouy* nouvelles que les Anglais estoient passés la riviere de la Charante... Et pour ce me suis tenus jusques a ores en cestes ville de Parthenay, en atendant mes gens ; et aussi que ilz c'estoient vantés

1. Publié par P. Meyer, *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 47.
2. *Ibid.*, p. 49.
3. *Ibid.*, p. 50.

de destruyre la terre de monseigneur de Parthenay, car ils ne font guerre que à ceulx qui, l'*année passée, ont tenu* le parti du roy [1]. » Les deux premiers passés indéfinis sont peut-être douteux, mais le troisième est un incontestable prétérit.

Le 31 mai 1418, Robert Le Maçon, chancelier du Dauphin, envoie aux Gouverneurs, Conseil et Trésorier du Dauphiné la lettre suivante : « Tres chers et honnorez seigneurs, le cas est tel advenu que a Paris, le jour que le traitié fu pourparlé entre les ambassadeurs du Roi et le duc de Bourgogne, et que le dit traitié se devoit conclure, les gens du dit duc, qui estoient en aucunes garnisons près Paris, *sont entrez* par mauvaise trahison en la dite ville, *ont prins* le connestable, le chancelier de France et *ont cuidé prendre* monseigneur, et nous tous ses serviteurs qui espérions tous de bonne foy la dite paix sans ce que l'on feist plus guet ne garde. Mais la merci Dieu, ils *ont failli*, et *s'est retrait* mon dict seigneur en cette ville de Melun, ou il *a eté* jour et demi pour assembler ses gens d'armes de toutes parts, et s'y en retourna a Charenton en espérance d'entrer par la Bastide a Paris pour dechacier les dits Bourguignons, et ne l'a peu homme garder que en personne il n'y soit allé : mais je ne sçai qu'il s'en ensuivra [2]. » L'entrée des Bourguignons à Paris date du 29 mai. Ce sont donc là des événements tout récents et le digne chancelier en est encore tout ému. Pourtant c'est un passé accompli, comme le marque bien le prétérit *s'y en retourna* qui annonce une nouvelle phase de l'action. Tous ces passés indéfinis ont décidément sens de prétérit.

En 1454, J. Meurion, clerc de Jean Schoonhoven, secrétaire du duc de Bourgogne, écrit à d'autres serviteurs du duc, restés en Bourgogne : « Dudit lieu de Lansheng *sommes partiz*, et, de retour, ledit duc *a convoyé* mondit seigneur jusques en l'une de ses villes, qui se appelle Ingelstat... Après nostre partement

1. Publié dans *Chroniques* de Perceval de Cagny, éd. Moranvillé, 1902, p. 72, n. 1.

2. Publié dans *Mémoires* de Pierre de Fenin, éd. Dupont, 1837, p. 268-9. Voir des emplois analogues de passés indéfinis dans une lettre du Dauphin « aux Gouverneur, gens de nostre Conseil et Chambre des comptes de nostre pays de Daulphiné », publiée dans le même appendice, p. 272-3, et datée du 29 septembre 1418.

d'Ingelstat, sommes en deux journées arrivez en cette ville [1]. » Les deux premiers passés indéfinis s'appliquent à un temps nettement révolu et à des circonstances si passagères qu'elles ne sauraient avoir de conséquences postérieures.

Les lettres de rémission nous fournissent le même témoignage. Voici un fragment du premier tiers du XVe siècle : « [Il] *a denié* avoir dit lesdictes paroles, non remembrant les avoir dites. Et après *s'en est rapporté* en la deposicion desdiz maistre Oudart et Jehan Thomas, lesquelz l'*ont chargié* d'avoir dictes iceles paroles, et pour ce *a esté condampné* icelui suppliant par le prevost de Paris ou son lieutenant a estre tourné au pilori et à tenir prison jusques au bon plaisir de nous ou dudit prevost ; de laquele sentence ou condampnation il *a appelé* en nostre court de Parlement [2]. » Voilà une série d'actions qui ont eu lieu en des jours différents et qui, néanmoins, par un emploi constant du passé indéfini, sont mises toutes sur le même plan. C'est évidemment le ton de la conversation familière : on croit entendre le suppliant raconter plaintivement son histoire au clerc qui rédige sa requête.

L'emploi que nous étudions apparaît même dans la correspondance du roi et de ses hauts fonctionnaires. Voici des exemples qui appartiennent au début du XVIe siècle. « Monsr d'Alegre, écrit Louis XII entre le 20 et le 25 mai 1503, J'ay veu la lettre que vous m'avez escripte du lieu de Calvi, le IXe de ce moys [3]. » Évidemment le roi a la lettre en question sous les yeux, il en mentionne des termes, mais l'indication de date est si précise que le passé indéfini choquerait tout de même, s'il n'avait déjà perdu la plus grande partie de sa valeur ancienne. Il n'y a pas de circonstances atténuantes à invoquer pour le billet suivant, que nous citons tout entier. Il est daté du mardi 20 juin 1503 et il est adressé par le capitaine des galères Prégent de Bidoux aux chancelier et grand chambellan de

1. Publié dans *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, éd. du Fresne de Beaucourt, t. III, 1864, p. 444 : passage cité, p. 445.

2. Dans Longnon, *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436), 1878, p. 300-1. Voir des emplois analogues dans deux lettres de rémission publiées par Luce, *Les clercs vagabonds à Paris et dans l'Ile-de-France*, 1878.

3. Publié dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1915, p. 197.

Naples et au marquis de Finale : « Messeigneurs, Je receu dimenche au soyr unes lectres de mons^r le visz roy, par laquelle il m'escript comme le cappitaine du chasteau de l'Œuf avoit parlementé avecques les ennemys, dont je fuz mal content jusques à la mort, car je l'avoye fait desjà secourir deux foys ; et incontinant les lectres receues, je *suis monté* avecques un brigantin et prins troys galleres qui m'acompaignerent jusques auprès dud. chasteau de l'Œuf, et *lundy, environ midy, suis entré* dedans avecques led. brigantin [1]. »

A peu près vers la même époque, le passé indéfini au sens du prétérit pénètre dans la littérature avec Commines. Plus qu'aucun autre écrivain de son temps, Commines échappe en matière de style et de langue, aux influences traditionnelles. Moins préoccupé de la forme que du fond, il se défend mal contre les suggestions du parler contemporain. Ce n'est pas que toute recherche soit absente de son œuvre. Quand il écrit : « Pour revenir à nostre matiere principalle, vous avez entendu comme le conte de Gaiasse et autres ambassadeurs *sont partis* d'avecques le Roy, de Paris, et comment plusieurs practiques se menoient par Ytalie [2] », il a hérité cet emploi de ces prédécesseurs et nous reconnaissons là un tour de Froissart. De même quand il nous raconte le soulèvement de Pise en 1494 : « Et ce peuple commença incontinent à crier « Nouel » ! Et *vont* au bout de leur pont de la rivière d'Arne, qui est ung beau pont, et *gectent* à terre ung grand lion qui estoit sur un grand pillier de marbre, qu'ilz appelloient « Marjoc » (et représentoit la seigneurie de Florence) et le porterent en la riviere ; et firent faire dessus ce pillier ung roy de France, une espée au poing, qui tenoit soubz le pied de son cheval ce « Marjoc », qui est ung lyon [3] », ce mélange de présents et de prétérits est très conforme aux précédents. Mais écoutez la phrase qui suit : « Et depuys, quant le roy des Romains y *est entré* [1496], *ont faict* de ce roy comme ilz avoient faict du lyon. » L'historien s'est brusquement arrêté, et un souvenir plus récent évoqué par les événements de Pise nous est communiqué sur le ton de la cau-

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1915, p. 232-3.
2. *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, 1903, p. 126.
3. *Ibid.*, p. 159.

serie. Cette soudaine parenthèse nous ouvre un jour certain sur la façon dont Commines employait les temps dans la conversation courante : « ont fait », seul, aurait facilement ici valeur de parfait, mais situé à une époque déterminée par la phrase subordonnée, il est presque forcément un prétérit, et en tout cas « est entré » est décisif : car il est bien certain qu'au moment où Commines écrit [1], le roi des Romains n'est plus dans Pise. Voici enfin une phrase empruntée au dernier livre des *Mémoires* qui ne laisse pas le plus léger doute : « A Tarente laissa George de Suylly, qui se y gouverna tres bien, et y *mourut* de peste ; et *a tenu* ceste cité là pour le Roy jusques la famine l'ait faict tourner. En la Quille demoura le bailli de Victry, qui bien *se* y *conduisit* ; et messire Gracien de Guerres, qui fort bien *s'est conduit*, en la Brusse [2]. » La fin du livre de Commines porte des traces de précipitation, et c'est là évidemment un style fort négligé. Mais le passage n'en est pour nous que plus démonstratif.

Un peu moins de quarante ans plus tard, Rabelais emploie, lui aussi, le passé indéfini au sens d'un prétérit, sans qu'on puisse cette fois y soupçonner une inadvertance ou une négligence. Les passages que nous allons citer se trouvent dans des lettres, il est vrai, mais ces lettres adressées de Rome à l'évêque de Maillezais sont écrites avec un soin visible : il est évident qu'elles sont composées, sinon en vue de l'impression, du moins pour être montrées à un cercle de lettrés et de gens de goût. Qu'on compare donc ces deux débuts de lettres : d'une part : « De Rome, le 28 janvier 1536. Monsr, J'*ay receu* les lettres que vous a pleu m'escrire, dattées du second jour de decembre, par lesquelles ay cogneu que aviez receu mes deux pacquets, l'un du XVIIIe, l'autre du XXIIe d'octobre, avecques les quatre signatures que vous envoyois. Depuis, vous *ay escrit* bien amplement du XXIXe de novembre et du XXXe de decembre. Je croy que à ceste heure ayez eu lesdicts pacquets. Car le sire Michel Parmentier, libraire, demeurant a l'Escu de Basle, m'*a escrit*, du cinq^e^ de ce mois present, qu'il les avoit receus et

1. Le livre VII, auquel est emprunté l'exemple, a été composé en 1497 au plus tôt.

2. *Mémoires*, t. II, p. 234-5.

envoyé à Poictiers [1]. » D'autre part : « De Rome, le 15 febvrier 1536. Monsr, Je vous *escrivy* du vingt huit[e] du mois de janvier dernier passé, bien amplement de tout ce que je sçavois de nouveau... Ledict jour je *receus* le pacquet qu'il vous a pleu m'envoyer de Legugé, daté du xe dudit mois [2]. » On voit que dans tous les passages soulignés, Rabelais ne fait pas de différence entre passé indéfini et prétérit.

Il est inutile d'aller plus loin, et le fait est acquis. Un emploi, né dans la langue familière, évité longtemps par la langue de la prose et le parler soigné des gens cultivés, puis accueilli timidement au XIVe siècle par la langue de la conversation relevée, se répand de plus en plus au XVe siècle où il se montre fréquemment dans des textes non littéraires pour triompher enfin au XVIe au point de pénétrer jusque dans la littérature. Dans sa *Conformité du langage françois avec le grec*, qui est de 1565, Henri Estienne note expressément cette équivalence fréquente du passé indéfini et du passé défini. Il avait indiqué autrefois, dit-il, les caractères qui distinguent ces deux temps, où il voyait d'une part un parfait et de l'autre un prétérit. Et les différences qu'il marque sont bien celles que, dans l'ensemble, faisait le moyen âge français. Mais il a maintenant des scrupules nouveaux : « Depuis ayant consideré de plus pres la nature de cest aoriste [= passé défini], et pesé les raisons d'une part et d'autre, je me suis doubté qu'il y avoit quelque autre secret caché soubs cet aoriste, quant à son nayf usage ; et confesse que jusques à present je n'en suis point bien résolu. Or, ce qui principalement me garde de prendre quelque resolution, est que *son usage commun n'est autre que du preterit parfaict* [= passé indéfini]. Et qu'ainsi soit, on trouvera souvent dedans les bons auteurs qu'*une chose qui aura esté dicte par le preterit, sera repetee par l'aoriste, ou au contraire* : ce qui me gardera de parler plus avant pour céste heure de ceste convenance. Car pour bien enfoncer ceste matiere, il me fauldroit entrer en une longue dispute [3].»

Henri Estienne est, on le voit, fort perplexe. Érudit et lettré,

1. Éd. Moland, p. 613.
2. *Ibid.*, p. 616.
3. Éd. Feugère, 1853, p. 107-8.

il ne se trompe pas sur la valeur originale des deux passés, et il interprète très correctement la tradition littéraire. D'autre part, il est trop bon observateur des faits de langue, pour n'avoir pas remarqué combien ici l'usage courant s'écarte de celui des livres, et il a même fort bien vu que de « bons auteurs » couvraient ces dérogations de leur autorité. Comment concilier ces contradictions ? Il ne le tente pas, et c'est dommage pour nous. En tout cas, si nous ne nous trompons, c'est le premier grammairien qui ait aperçu que l'usage des temps du passé s'était modifié.

III

Ainsi, au milieu du XVIe siècle, le passé indéfini est encore un parfait, bien entendu, mais c'est aussi un prétérit. Devant ce développement, commencé depuis plusieurs siècles, mais maintenant accompli, comment va se comporter le passé défini ?

Notons d'abord qu'au XVIe siècle il semble aussi vivant que jamais. Il va de soi qu'il abonde dans les textes littéraires, mais dans la conversation même il n'apparaît pas à première vue qu'aucune menace pèse sur lui. En 1531 Jacques Dubois discute s'il faut conjuguer *j'aimai, tu aimas* ... ou *j'aimis, tu aimis*, et il ajoute : « Utrumque Parhisiis *vulgo pronuntiari audies* [1]. » A Paris on entend couramment dire l'un et l'autre. Voilà qui est net. En 1550 Meigret [2], en 1559 Mathieu [3], en 1582 Henri Estienne [4] reviennent sur le même point et apportent le même témoignage. Peu nous importe pour le moment où vont leurs préférences : leurs discussions nous attestent que le prétérit est d'emploi courant dans le parler de Paris.

Pourtant, depuis les temps lointains du XIIe et du XIIIe siècle,

---

1. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, t. I, 1881, p. 16, n. 2, et Livet, *La Grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle*, 1859, p. 40.

2. *Le Tretté de la Grammere françoeze*, éd. Foerster, 1888, p. 115.

3. Livet, *ouvr. cité*, p. 311.

4. *Ibid.*, p. 436.

le passé défini a perdu du terrain. Tout d'abord il a cessé d'empiéter sur le domaine de l'imparfait. Des phrases comme « le chateau *fut* sur un rocher », qui n'ont jamais été en majorité même au temps des chansons de geste et des romans courtois (car il n'y a peut-être là qu'un procédé de style) deviennent rares dès le XVe siècle et disparaissent de la littérature au XVIe siècle. On peut affirmer que le langage de la conversation, s'il leur avait jamais été très favorable, ne les connaissait plus depuis longtemps. C'est une première diminution d'influence.

Mais voici qui est autrement significatif. Pendant la plus grande partie du moyen âge le passé défini a servi non seulement à désigner des faits appartenant à une période révolue du passé, mais même des actions qui viennent de se produire et qui toutes achevées qu'elles sont ne peuvent guère se détacher du présent. C'est un emploi hérité du latin. En voici des exemples empruntés à la période du moyen français : on pourrait les multiplier :

Car j'ay de reposer mestier,
Et si ne *bu* puis huis matin
Ne *mengeay* c'une soupe en vin
Tant seulement [1].

Avez oy le debonnaire
Saint Pierre, qui a moy parlé
A, tendis qu'avez cy esté ?
Ne l'*oystes* mie ?
— Oïl, par la vierge Marie,
Sire, mais point *veu ne l'ay* [2].

On voit dans ce dernier passage que, une fois de plus, les deux passés ont même valeur. Mais tandis que tout à l'heure le parfait prenait sens de prétérit, ici c'est le prétérit qui prend sens de parfait. Et cette fois, il ne s'agit plus d'une négligence qu'on en vient péniblement à tolérer, mais d'un emploi qui a été de règle depuis les origines de la langue jusqu'au XVe siècle.

1. *Miracles de Notre Dame par personnages*, éd. Paris et Robert, t. I, 1876, IV, v. 153-6.
2. *Ibid.*, v. 1177-82.

Or cet emploi disparaît brusquement au XVIe siècle. C'est encore Henri Estienne qui nous l'apprend. Il a rencontré, dit-il, des étrangers, « gens de bon esprit et de bon jugement » qui savaient assez le français pour donner quelques instants le change sur leur vraie nationalité : « mais depuis qu'ils venoient à raconter quelque faict, c'estoit la pitié. Car d'un homme qui fust venu à parler à eux depuis un demi-quart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dict, Il vint ici, Il parla à moy, Je lui di; au lieu de, Il est venu ici, Il a parlé à moy, Je luy ay dict. Et mesmes, sans qu'il soit besoin de les escouter long temps pour en donner sentence, ils font quelquesfois leur proces eux-mêmes, quand ils disent, Il me vint parler aujourdhuy, Il me vint veoir aujourdhuy. Car ce *jourd'huy* qu'ils adjoustent porte leur condamnation [1]. » Ces étrangers étaient en retard sur l'évolution : deux siècles plus tôt, en s'exprimant de la façon que blâme Estienne ils eussent parlé comme tout le monde. Il est même possible qu'on trouve dans la littérature du XVIe siècle tel exemple qui paraisse les justifier tout à fait : Henri Estienne a expressément en vue ici la langue de la conversation et c'est ce qui donne tant d'intérêt à son témoignage. Il est clair que dans le parler du XVIe siècle le passé défini, qui est encore un prétérit, n'est plus un parfait.

Ainsi dès l'époque d'Henri Estienne, le passé indéfini peut remplacer le passé défini dans tous les cas, mais la réciproque n'est pas vraie : la notion du parfait ne peut être rendue que par le temps composé, le temps simple y est inhabile. Deux formes sont en concurrence, l'une qui depuis des siècles n'a cessé d'étendre son emploi, l'autre dont le domaine vient de se restreindre singulièrement, l'une qui est apte à tous les services, l'autre qui ne peut intervenir que dans des cas délimités. Si ces formes sont également commodes, elles continueront sans doute d'exister côte à côte. Si l'une d'entre elles fait difficulté et que ce soit en outre celle qui a le moins d'extension, il y a des chances pour qu'elle disparaisse assez vite : elle est remplacée avant d'avoir quitté la place.

La forme composée est commode. Elle ne met en jeu que des éléments très connus et très familiers : le présent de l'indi-

1. *Conformité du langage françois avec le grec*, éd. Feugère, p. 109.

catif d'*être* ou d'*avoir* offrent les premiers mots qu'apprend l'enfant et il n'y a peut-être rien de plus solide dans la langue, ni par conséquent de plus ancien ; le participe passé est d'un emploi constant, puisqu'il sert à former tous les temps composés de l'actif et tous les temps du passif; sauf quelques exceptions plus apparentes que réelles, il n'a qu'une forme pour chaque verbe et chaque forme prend place dans des catégories peu nombreuses et très larges. On peut trouver que le passé composé est lourd, monotone, encombrant, mais il faut reconnaître que le mécanisme en est singulièrement pratique.

C'est ce qu'on ne peut pas dire du passé défini. Examinons ses formes, telles qu'elles se présentent au début du XVIIe siècle et encore de nos jours. On voit tout de suite que dans l'ensemble de la conjugaison elles font figure assez singulière. Elles offrent des caractéristiques qu'on ne retrouve pas ailleurs. Tout d'abord, il est à noter qu'en général c'est au présent de l'indicatif et aux temps qui en dérivent, — impératif, présent du subjonctif — que se trouvent la variété et la diversité. Apprendre la conjugaison pour un petit Français, c'est essentiellement apprendre des indicatifs présents : et ce temps qui peut exprimer à la fois le présent, le passé et le futur est d'un usage si fréquent que l'apprentissage n'est pas aussi long qu'on pourrait le croire. Une fois qu'on en est là, le reste n'est plus qu'un jeu : l'imparfait de l'indicatif, le futur, le conditionnel sont les mêmes dans tous les verbes : ici savoir un paradigme, c'est savoir tous les verbes de la langue. Mais quel contraste nous présente le prétérit ! Non seulement il n'a pas une forme unique, mais il en a trois, et ces trois sont dissymétriques : *fis* et *courus* conservent d'un bout à l'autre la voyelle de la 1re personne, *aimai* change trois fois sa voyelle. D'autre part, le présent et l'imparfait de l'indicatif, l'impératif, le présent du subjonctif et le conditionnel n'ont que trois formes distinctes par temps : les trois personnes du singulier et la 3e personne du pluriel sonnent de même ; et il n'y a là qu'un avantage pour la mémoire, si ce sont les pronoms qui en français moderne sont le signe essentiel de la personne. Le futur, il est vrai, a quatre formes. Mais le prétérit ici encore offre le maximum de complication : dans les verbes des 2e, 3e et 4e conjugaisons il a quatre formes et dans les verbes de la 1re conjugaison — qui

constituent l'immense majorité des verbes français — il en a cinq. Ce n'est pas tout. Examinons les désinences en elles-mêmes. Celles qui sont le plus caractéristiques sont celles de la 1re et de la 2e personne du pluriel : elles sont toujours différentes entre elles et différentes de toutes les autres (sauf au futur où la 3e personne du pluriel coïncide avec la 1re). Or dans tous les temps, à la seule exception du prétérit, ces désinences sont caractérisées par *ons* pour la 1re personne et *ez* pour la deuxième. L'imparfait et le subjonctif présent insèrent *i* devant la désinence, le futur *r*, le conditionnel *ri*, mais d'un bout à l'autre c'est toujours *ons* et *ez*. Même l'imparfait du subjonctif, qui dérive du prétérit et que pour cette raison nous laissons de côté ici, ne fait pas exception à la règle. Il y a là, très certainement, un procédé systématique et commode. Le prétérit au contraire surprend par des formes inattendues : *âmes, âtes, îmes, îtes, ûmes, ûtes* ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la conjugaison (sauf à l'indicatif « vous dites »). Ces formes ne sont pas étranges en soi, comme le montrent les mots très courants, *dame, patte, lime, petite, écume, flûte*, mais elles détonnent dans le système de la conjugaison. Elles appellent l'attention par leur aspect insolite, et ne sont pas suffisamment significatives pour justifier cet appel. En français moderne, les flexions des verbes sont des survivances de plus en plus inutiles qui ne peuvent subsister qu'en se dissimulant sous une forme neutre et incolore. Toute proportion gardée, les terminaisons *âmes* et *âtes* nous font un peu l'effet aujourd'hui de ces suffixes argotiques qui allongent de vieux mots bien simples d'une traîne baroque, mor*torama*, bur*lingue*, truc*muche* ; on s'en amuse : elles sont devenues comiques. Même dans le Midi où le passé défini est encore bien vivant, tel qui dit couramment *je fis, il alla*, hésite devant *nous allâmes, vous demandâtes*. On laisse ces formes aux patois et aux « originaux ». C'est ainsi qu'a dû commencer dans la France du Nord la disparition du passé défini : la 1re et la 2e personne du pluriel ont été les premières à connaître le discrédit.

On voit donc qu'entre le passé indéfini et le passé défini, s'il s'agit de commodité, la balance n'est pas égale. L'un, simple et dépouillé, est à la portée de la mémoire la plus médiocre et du bon sens le moins délié. L'autre, encombré de vieilleries, est

un fardeau pour la mémoire et déroutant toutes les analogies exige un effort et de la réflexion. Le passé défini, du jour où il cessera d'être indispensable, n'a aucune chance de se maintenir définitivement dans l'usage.

IV

On pourra s'étonner qu'il s'y soit maintenu si longtemps. Toutefois le fait s'explique. Tout d'abord, tant que le passé indéfini n'avait pas pris du consentement unanime pleine valeur de prétérit, force était bien de conserver le temps qui rendait cette nuance. Les langues subissent souvent, par peur du pire, des contraintes dont elles se libèrent à la première occasion favorable. Mais il y a autre chose.

Le jeu des lois phonétiques avait introduit dans la conjugaison française, au lieu de la régularité et de la simplicité latines, une confusion et un enchevêtrement extraordinaires. Naturellement ce désordre n'a pas duré ; il se crée peu à peu un nouvel enchaînement ; l'analogie rapproche les formes dissemblables, écarte les anomalies, constitue des paradigmes réguliers. Ce travail énorme est à peu près terminé au début du XVIe siècle et la conjugaison dont Maigret nous donne le tableau est la nôtre ou peu s'en faut. Or le passé défini avait à revenir d'aussi loin et probablement de plus loin qu'aucun autre temps. Qu'on consulte une grammaire historique du français[1], on sera surpris de la complexité des formes du prétérit dans la vieille langue. Il y avait les passés définis, dits réguliers, du type *chantai, chantas, chantat, chantames, chantastes, chanterent,* ou *dormi, dormis, dormi, dormimes, dormistes, dormirent,* puis il y avait ceux qui déplaçaient l'accent, le mettant tantôt sur le radical, tantôt sur la terminaison, type *dis, desis, dist, desimes, desistes, distrent,* ou *dui, deüs, dut, deümes, deüstes, durent,* ou encore *soi; soüs, sout, soümes, soüstes, sourent. Dormi, dormis* toutefois ne nous fait pas prévoir *valui, valus* qui est également

1. Voir en particulier Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. II, 1903, p. 126 ss., Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 1910, p. 350 ss., Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*, 1917, p. 240 ss.

régulier, *dormirent* n'annonce pas davantage *vendierent*, et dans les verbes à déplacement d'accent si *dis*, *desis* nous donne la clef de *fis*, *fesis*, il ne nous conduit pas nécessairement à *vi*, *veïs*, *vit*, *veïmes* ou *vin*, *venis*, *vint*, *venimes* et encore bien moins à *tors*, *torsis*, *torst*, *torsimes*. Il semble que chaque prétérit tire de son côté, heureux si de temps en temps il trouve un compagnon de route. Dans ce dédale de formes, il va de soi que l'analogie s'exerce dans les sens les plus différents : le verbe vouloir n'a pas moins de quatre prétérits tout constitués, *voil*, *volis*, *volt*, *volimes*, *volistes*, *voldrent*, — *volis*, *volis*, *volit*, *volimes*, *volistes*, *volirent*, — *vols*, *volsis*, *volst*, *volsimes*, *volsistes*, *volstrent*, — *volsis*, *volsis*, *volsit*, *volsimes*, *volsistes*, *volsirent*. On voit que la langue a eu fort à faire pour ramener cette diversité touffue à un système plus simple. Mais son effort a été grand et il a en partie réussi. La démarche capitale a été de supprimer la syllabe qui dans les verbes à déplacement d'accent précédait la terminaison à la 2e personne du singulier et à la 1re et à la 2e du pluriel : passant par des étapes variées suivant les cas, *des*is, *fes*is, *de*üs, *so*üs, etc., sont devenus : *dis*, *fis*, *dus*, *sus* ; ceux qui ne pouvaient être traités ainsi furent remplacés par des formes analogiques : *tors*, *torsis*, devint *tordis*, *tordis*. D'autres modifications analogiques moins importantes se produisirent à l'intérieur des paradigmes et finalement il se constitue ainsi trois grands types du prétérit qui ne se distinguent plus que par la voyelle de désinence.

Il a fallu des siècles pour terminer ce travail qui en gros n'est achevé qu'au début du XVIe siècle. Ce qui a soutenu la langue pendant toute cette période, c'est que cet effort ne différait pas de celui qu'elle donnait sur tout l'ensemble de la conjugaison. Il n'y avait là qu'un des aspects d'un vaste labeur de reconstruction. Si la langue a connu des difficultés avec le prétérit, elle en connaissait d'autres très semblables avec le présent de l'indicatif ou le présent du subjonctif ou même avec l'imparfait. Le prétérit n'était peut-être pas aussi maniable que telle autre forme, mais malgré tout il ne se singularisait encore pas trop.

Il n'en sera pas toujours de même. Au XVIe siècle la conjugaison française dans son ensemble avait terminé son évolution. Elle a dès lors atteint un équilibre qui dure toujours et durera

sans doute encore longtemps. Mais à la même époque le prétérit n'avait pas réalisé son plein développement. Il lui restait une dernière étape à parcourir dont allait sans doute dépendre son existence. La variété du début s'était ramenée, nous l'avons vu, à un système de trois types distincts, mais il est clair que la logique de l'évolution demandait un pas de plus. Le conditionnel, le futur, l'imparfait se conjugaient suivant un type unique : bon gré mal gré le prétérit devait en venir là aussi. Et c'est bien visiblement où tendait la langue.

Nous savons que Dubois en 1531 signale l'existence à la 1re conjugaison d'un prétérit en *i, is, it, imes, ites, irent* que quelques-uns (*quibusdam magis placet*) préféraient à la forme en *ai, as, a* [1]. Ce sont en effet les prétérits de la 1re conjugaison qui faisaient le plus de difficulté : ils présentaient cinq formes différentes et la voyelle fondamentale *a* n'apparaissait ni à la 1re personne du singulier ni à la 3e personne du pluriel. On avait bien tenté un premier remède : en changeant *chantai* en *chanta*, *chantèrent* en *chantarent* on obtenait un paradigme régulier. « Chanta » ne sortit pas des couches profondes du peuple. Vaugelas en 1647 le signale bien « en plusieurs endroits » [2], mais il est trop tard alors pour qu'il influence la langue, et avant cette époque c'est à peine si on le voit parfois émerger à la surface : le voici dans une lettre du 26 juin 1619 : « ... ma mere deffuncte... laquelle, peu de temps avant sa mort, je lui *desclara* mon estre [ma conversion au catholicisme], à l'asard d'encourir son indisgrâce [3]. » L'autre innovation — « chantarent » pour « chanterent » eut au contraire son heure de succès. Dubois, Sibilet l'admettent comme normale, Meigret semble la préférer à la forme traditionnelle, Rabelais et Montluc l'emploient [4]. Évidemment elle a failli s'imposer, mais la

1. Voir p. 291.

2. *Remarques*, éd. Chassang, t. II, p. 356.

3. Le P. Ét. Hugueny, *Critique et Catholique*, t. I, 1912, p. 383 (Lettre d'un témoin oculaire du miracle eucharistique de Faverney (1608) datée de Belfort.) — Selon Théodore de Bèze c'est ainsi qu'on parlait et qu'on écrivait en Bourgogne : G. Manz, *Das Verbum nach den französischen Grammatiken*, Halle, 1909, p. 4.

4. Voir Nyrop, *ouvr. cité*, p. 128.

plupart des grammairiens s'insurgent, l'heure passe et au XVIIe siècle, où on ne comprend plus du tout sa raison d'être, on n'y voit qu'un « gasconisme ».

Surtout ce n'était qu'un remède insuffisant. Ceux qui disaient *frappit*, *dansit*, *saultit* (formes signalées dès 1529 par Geoffroy Tory)[1] allaient plus droit au but. Ils fondaient résolument deux types en un et choisissaient comme modèle le paradigme où la même voyelle se maintenait d'un bout à l'autre. C'est dans le premier tiers du XVIe siècle que ces formes hardies ont acquis assez d'autorité pour se faire remarquer. Mais elles sont bien plus anciennes : on en trouve des exemples au XVe siècle et en voici même un tiré des *Miracles de Notre-Dame* :

> Quant g'i alay [chez mon oncle], l'autre sepmaine,
> Il me *donnit* de son blanc pain
> Et des pommes dedanz mon sain.[2]

C'est un jeune enfant qui parle à son frère, et il n'est pas impossible qu'il y ait là une intention de la part du poète. Le français correct dira probablement un jour *vous faisez*, *vous disez*, comme le font déjà les patois et assez souvent la langue populaire : mais que de générations d'enfants l'auront dit auparavant ! En tout cas, le vers des *Miracles de Notre-Dame* montre où poussait l'analogie. Il va de soi que le prétérit en *us*, quoique plus régulier et plus rare que le prétérit en *ai*, *as*, était menacé du même sort. « La commune, par corrupcion, dict *nous courismes*, *il courit*, mettant *i* consequemment partout », dit en 1559 Abel Mathieu[3].

On sait que, malgré tous les efforts de la « commune », la forme en *is* n'a pas réussi à se généraliser. Elle a triomphé dans un grand nombre de patois, qui l'ont conservée jusqu'à nos jours, mais le français après avoir hésité assez longtemps, a fini par la rejeter : il ne l'a maintenue que là où elle était de tradition ancienne, et il a gardé ses trois types de prétérit. Il est probable qu'il faut chercher la raison de cette attitude dans

1. Livet, *ouvr. cité*, p. 40, n. 3.

2. T. I, VII, v. 1020-22. Palsgrave signale *donismes* et *enfermismes* chez Alain Chartier : G. Manz, *ouvr. cité*, p. 9.

3. Livet, *ouvr. cité*, p. 311.

la résistance des grammairiens. Tous, ils ont condamné un néologisme dont ils ne pouvaient soupçonner la raison profonde. Jacques Dubois est le seul qui y mette plus de formes : il reconnaît toutefois que le prétérit en *ai, as étant plus voisin du latin* est plus employé (a pluribus probatur, quod Latinorum imitationi sit propinquior) [1]. C'est au nom de la grammaire latine, on le voit, que Dubois ferait de l'opposition, s'il en faisait. Les autres ne mettent nulle atténuation dans leur blâme. C'est Meigret qui s'exprime le plus fortement, et en même temps il nous fait bien voir combien ces formes qu'il condamne ont passé près de se faire admettre : « E combien que l'abus se soet efforcé, e efforç' ordinerement en une grande partie de ce' verbes [de la 1re conjugaison] de dire, *i*, pour *a*, dizans, *je l'eymi, tu l'eymis, il l'eymit, nou' l'eymimes, vou' l'eymittes, il' l'eymirent* : il n'en a toutefoes james eté pacifiqe possesseur : de sorte q'*il s'en et tousjours trouvé, qi ont debattu ce dezordre de parler*. Parqoe il c'ensuyt qe tout einsi qe la loe doet vuyder tous differens et controuversies qi sont entre les homes : la regle comun' aosi d'un langaje devra vuyder le' differens qi y entrevienet : suyvant laqelle je dy qe tou' verbes terminez en *er*, en leur infinitif, devront (sans nul excepter) garder ao preterit lessudittes terminezons. Suyvant donq la regl' il nou' faot confesser q'*alimes, frapimes, chassimes, donimes, eymimes*, e leurs semblables, aveq toutes leur' persones par *i*, come *eymit, donit, frapit*, sont procedées d'erreur, et d'iñorance de la formezon de' verbes de la premiere conjugezon en *er* [2]. » Geoffroy Tory [3], Henri Estienne [4] donnent la même raison. Et il est évident que dans le fond ils pensent tous comme Dubois : s'ils tiennent tant à ce que *donner* fasse *donnai, donnas*, c'est qu'ils voient bien l'origine latine de ce prétérit français. C'est par respect pour la grammaire latine qu'on veut arrêter le libre développement de la grammaire française.

On l'a en effet arrêté sur ce point. S'il s'était agi d'une forme essentielle, comme le présent, il est douteux que les protesta-

1. Voir p. 298.
2. *Tretté*, etc., p. 115.
3. Livet, *ouvr. cité*, p. 40, n. 3.
4. *Ibid.*, p. 436.

tions des grammairiens eussent eu beaucoup d'efficacité. Mais au XVIe siècle le prétérit avait dans le passé indéfini un concurrent redoutable qui était de taille à le remplacer. Il eût fallu lui venir en aide, si on voulait le voir durer, plutôt que le gêner dans son développement. Un temps aussi menacé ne pouvait d'autorité imposer aux grammairiens et aux raisonneurs une forme tenue pour fautive. Des groupes de raisonneurs, il y en avait déjà, et Meigret nous fait apercevoir leurs clameurs, et tout appui venant d'un grammairien était pour eux un puissant encouragement. Meigret, Henri Estienne ne se sont pas contentés d'écrire, ils ont parlé et agi autour d'eux, quelques-uns de leurs lecteurs ont fait de même. Il n'en faut quelquefois pas plus pour arrêter un mouvement linguistique qui n'est pas encore devenu irrésistible.

Ni Meigret, ni Estienne ne se sont doutés qu'ils travaillaient ainsi à la ruine du prétérit même. Et pourtant le fait est exact. Ramené à un type unique et uniforme, le passé défini n'aurait peut-être pas duré pour toujours, mais il reprenait certainement un nouveau bail de vie. Laissé définitivement à la complication de ses trois types dissymétriques — alors que l'unité s'était faite partout ailleurs dans la conjugaison — il invitait la langue à s'écarter de lui. Or c'est précisément le moment où l'usage du pronom personnel devant le verbe, adopté depuis longtemps par la langue parlée, devient obligatoire même dans la langue littéraire : c'est le moment par conséquent où les flexions verbales achèvent de perdre toute valeur significative et où les flexions trop appuyées et de plus insolites comme celles du prétérit commencent à paraître gênantes. Il n'est pas surprenant que le siècle qui va de 1560 à 1660 ait vu la décadence d'abord lente, puis bientôt rapide du passé défini [1].

---

1. Cet article était entièrement terminé quand nous avons lu les pages consacrées par M. Gilliéron à la disparition du prétérit dans sa brochure sur *La Faillite de l'étymologie phonétique*, 1919, p. 102 ss. Nous avons plaisir à nous rencontrer avec M. Gilliéron sur plusieurs des points qui font l'objet du présent article, mais nous ne croyons pas que la pensée se fût jamais assujettie à « un réglement de police linguistique » si déjà elle n'avait eu à sa disposition dans le passé indéfini un autre mode d'expression.

V

On constate d'abord un flottement de mauvais augure dans l'emploi des formes. Dans ses *Hypomneses de Gallica lingua*, qui sont de 1582, Henri Estienne note que plusieurs disent *j'alli*, *je bailli*, *je mandi*, et au contraire *j'escrivay*, *je renday*, *je venday* [1]. La première série de formes ne nous surprend pas, mais la seconde est plus curieuse : elle montre dans quel désarroi se trouve la langue. On est tenté d'employer *is*, mais on a le sentiment d'une incorrection possible, on sait que les grammairiens et les gens qui parlent bien recommandent en beaucoup d'endroits la forme en *ay*, *as* : on va donc la mettre là même où elle n'est plus qu'un barbarisme sans excuse. C'est un excès de zèle. Et Henri Estienne ne dit rien qui nous fasse penser à des vulgarismes d'illettrés. Les imparfaits du subjonctif *tenasse* et *soustenasse*, chez Roger de Collerye, supposent des prétérits *tenai* et *soustenai* [2]. C'est bien la langue toute entière qui est dans l'embarras. Il faudra en sortir d'une façon ou de l'autre.

Au XVIIe siècle, nous voyons par Vaugelas [3] et Ménage [4] qu'on discute beaucoup sur telle ou telle forme de prétérit. Vaugelas blâme ceux qui disent « en plusieurs endroits » *j'alla* pour *j'allay* et *il allit* pour *il alla* ; mais la formule même nous laisse supposer qu'il ne s'agit pas de Paris. Toutefois à Paris même on est pour ou contre *prévit* ou *préveut*, *interdisit* ou *interdit*, *vécut* ou *véquit*, toutes difficultés léguées par l'époque antérieure. On croira peut-être qu'il ne s'agit là que de discussions de détail. Mais voyez la conclusion inattendue et grosse de conséquences qu'en tire Vaugelas. Il vient d'indiquer trois façons différentes de conjuguer le prétérit de *vivre* et il ajoute : « Tant y a que la diversité des opinions est si grande sur ce sujet, que quelques-uns n'ont pas pris d'autre party que *d'éviter tant qu'il se peut ce preterit, et de se servir de l'autre, que les Gram-*

1. Livet, *ouvr. cité*, p. 436.
2. Éd. d'Héricault, 1855, p. 255 et 256.
3. *Remarques*, éd. citée, t. II, p. 356.
4. *Observations sur la langue française*, 2e éd., 1675, p. 384.

mairiens appellent indefiny ou composé, j'ay vescu [1]. Ces novateurs, que Vaugelas ne blâme pas (il est peut-être l'un d'eux), ont pris le parti que commandait la situation et ils sont bien dans la logique du développement. Le mouvement qu'ils ont commencé — ou appuyé — ne s'arrêtera plus : on vient de rejeter le prétérit de *vivre*, on rejettera bientôt tous les prétérits. Le commode passé indéfini est là, prêt à recevoir toutes les successions. La phrase de Vaugelas sonne le glas du prétérit en français.

Il est intéressant de suivre cette décadence dans les doctrines des théoriciens et l'usage de la langue écrite. Les grammairiens imaginent la curieuse règle des vingt-quatre heures. On ne peut employer de prétérit pour raconter une action que si une nuit au moins est intervenue depuis cette action, et tout ce qui s'est produit depuis la nuit dernière ne peut être qu'au passé indéfini. On voit très bien par quel raisonnement on a abouti à cette règle. Le prétérit, employé comme tel, s'applique par définition à des actions qui appartiennent à une période complètement écoulée. Or le jour auquel nous nous trouvons, que nous appelons aujourd'hui, ne sera terminé que la nuit une fois passée, c'est-à-dire quand il sera devenu hier. Il n'en reste pas moins qu'une législation grammaticale qui prétend réglementer l'usage d'un temps par un appel à la pendule a quelque chose d'artificiel. Elle tend à remplacer le vif sentiment que nous avons de notre langue par des procédés tout conventionnels et extérieurs. Une règle pareille ne peut se produire que quand ce sentiment intime est déjà lui-même en voie de disparaître. Or c'est Henri Estienne, dans un passage que nous avons cité tout au long, qui a le premier, semble-t-il, formulé tout l'essentiel de cette règle. Ceux qui disent : « il me vint parler aujourdhuy » au lieu de « il m'est venu parler » se trompent, dit-il « car ce *jourdhuy* qu'ils adjoustent porte leur condamnation ».

Mais ce sont surtout les grammairiens du XVIIe siècle, en particulier Maupas (1607) et Oudin (1632), qui ont parfait la doctrine. On trouvera un exposé détaillé de leurs vues dans

1. Éd. citée, p. 196.

l'*Histoire de la langue française* de M. Brunot à qui nous renvoyons [1]. Nous voulons simplement ici noter quelques points essentiels qui se dégagent de cet exposé. Tout d'abord, on voit que le prétérit s'emploie volontiers d'un passé lointain : il convient pour « les récits d'histoire » ; si « un homme d'aage » vous dit : « En ma jeunesse *je fis*.. » au lieu de *j'ai fait*, il veut « insinuer par là l'antiquité de ses ans ». Le prétérit perd donc le contact avec la vie de tous les jours, il prend un aspect solennel, il communique à ce qu'il exprime la dignité de l'histoire : c'est dire qu'il devient un temps littéraire. Et tout l'effort des grammairiens va consister à lui mesurer sa part dans l'usage courant — et à la lui mesurer au plus juste. Avec des mots précis qui « divisent le temps » comme « siècle, an, mois, sepmaine, jour, ou les équivalans », il faudra évidemment le prétérit ; mais avec des mots ou formules « indiquant vaguement le passé » (« au commencement » par exemple), il est indifférent d'employer l'un ou l'autre des passés. Cette indifférence toutefois n'est qu'apparente, car nous apprenons qu'avec des expressions telles que « au temps passé, autrefois, quelquefois, pieça », et aussi quand nous « limitons quelque chose par les parties de nostre aage : en ma jeunesse, durant mon enfance, moy estant aagé de vingt ans », il vaut mieux se servir du composé. On voit toute la portée de ces restrictions. Nous voilà bien loin de l'usage du moyen âge.

Les textes confirment de tout point ces conclusions. Il faut s'en tenir naturellement aux lettres : là seulement on a des chances de saisir les tendances de la langue parlée. Or, qu'on lise les lettres de Madame de Sévigné ou la correspondance de Racine et de Boileau, on en vient vite à une conclusion identique : le prétérit est un temps de luxe, qu'il est de bon ton d'employer en quelques cas bien déterminés, mais qu'on laisse avec plaisir dès qu'on est en dehors de ces cas ou dès que le ton se détend.

« Hier », « avant-hier », les mots qui désignent les jours de la semaine ou les saisons de l'année et deux ou trois termes analogues, voilà un voisinage qui appelle le passé défini. Et ici on sera plus rigoureux qu'au XVIe siècle même. Mais il ne faut

1. T. III, 2e partie, 1911, p. 581-3.

guère chercher le prétérit ailleurs. On s'en passe la plupart du temps avec une facilité significative. Voici un type de phrase fréquent : « Je *vis hier* madame de Guise ; elle m'*a chargée* de vous faire mille amitiés, et de vous dire comme elle *a été* trois jours à l'extrémité »[1]. Le prétérit une fois posé en tête de la phrase avec l'adverbe de temps, on est en règle avec les exigences de la grammaire et on revient tout naturellement au passé indéfini : d'où « elle m'*a chargée* ». « Elle *a été* » présente un autre cas : il s'agit d'une période écoulée et expressément indiquée comme telle. Le XVe siècle eût mis le prétérit sans difficulté : Madame de Sévigné n'y songe pas. Tels ont été les progrès du passé indéfini. Autre exemple, analogue au premier : « Je vous *écrivis lundi* en partant de Paris ; depuis cela, mon enfant, je n'ai fait que m'éloigner de vous avec une telle tristesse et un souvenir de vous si pressant, qu'en vérité la noirceur de mes pensées m'a rendue quelquefois insupportable. Je *suis partie* avec votre portrait dans ma poche ; je le regarde fort souvent[2]. »

Racine traite le présent comme Madame de Sévigné. Soit une phrase comme la suivante : « *J'arrivai avant-hier* de Melun fort fatigué[3]. » Mettez deux verbes au lieu d'un, et elle deviendra : « Nous *revînmes* de Melun *vendredi dernier*, et j'en *suis revenu* fort fatigué. J'avais cru...[4] » De même : « *J'arrivai avant-hier* de Marly, et *j'ai retrouvé* toute la famille en bonne santé[5]. » Racine et Boileau emploient surtout le prétérit quand du compliment ou de la nouvelle banale ils passent à une petite narration soignée qui va trancher sur le reste de la lettre : le prétérit convient à l'anecdote piquante ou spirituelle qui s'accompagne volontiers d'un certain apprêt. Il faut noter du reste que Boileau, plus bourru et plus direct que Racine, fait moins usage du prétérit. Il écrira par exemple : « M. Marchand *est arrivé* ici *samedi*. J'ai été fort aise de le voir[6]. » Mais on peut gager que si cette phrase avait été le début d'un petit

1. Lettre du mercredi 16 mai 1671.
2. Lettre du 23 mai 1671.
3. 9 novembre 1698. Éd. Mesnard, t. VII, 1888, p. 308.
4. 10 novembre 1698. *Ibid.*, p. 312.
5. 16 juin 1698. *Ibid.*, p. 262.
6. 2 septembre 1687. *Ibid.*, t. VI, 1888, p. 620.

récit alerte comme il s'en trouve ailleurs dans la Correspondance (surtout chez Racine, il faut le dire), Boileau eût écrit : « M. Marchand *arriva* ici samedi. »

Dans des lettres plus intimes, qui ne sortent pas du cercle de la famille, Madame Racine dit : « Nous *avons passé hier* une partie de l'après-dînée sur la terrasse, à nous promener [1]. » En pareil cas, Racine dira quelques mois après : « Nous *passâmes avant-hier* l'après-dînée chez votre sœur [2]. » Mais, dans ses lettres à son fils, il laisse échapper lui aussi des passés indéfinis très sujets à caution : « *J'ai été purgé avant-hier* pour la dernière fois [3]. » Peut-être le prétérit est-il devenu trop grand seigneur pour voisiner avec l'apothicaire du coin. Voici donc qui est plus probant encore : « Votre cousin le mousquetaire, qui l'*a été* voir [Babet] *il y a trois jours*, en revenant de Mondidier l'a trouvée fort grande et fort jolie [4]. »

Qu'il s'agisse de Madame de Sévigné, de Boileau ou de Racine, notre impression est la même. Pour eux tous le prétérit a cessé d'être un temps courant ; il sert à des fins littéraires et son emploi est très conscient ; dans l'usage de la vie de tous les jours, il est remplacé par le passé indéfini. Il est à croire qu'à la cour, dans une assemblée brillante, dans un salon, partout où le parler naturel avait à se surveiller et à se corriger au besoin, le prétérit jouait encore un rôle. Mais ce ne pouvait être pour longtemps. Dans les mêmes circonstances on entend de nos jours l'imparfait du subjonctif, du moins à quelques personnes et pour quelques verbes : et pourtant qui voudrait garantir encore un siècle d'existence à cet emploi à la fois si correct et si peu naturel ?

Ainsi l'époque classique n'a pas connu un prétérit très différent du nôtre. Mais nous le laissons franchement aux livres, tandis que les contemporains de Louis XIV, avec la meilleure envie du monde, ne s'en croyaient pas le droit. Ils gardaient encore le souvenir d'un usage différent et le respect d'une tradition qu'aucune autorité n'avait condamnée expressément. Le

1. 13 octobre 1698. *Ibid.*, t. VII, p. 301.
2. 30 janvier 1699. *Ibid.*, p. 316.
3. 31 octobre 1698. *Ibid.*, p. 304.
4. 21 juillet 1698. *Ibid.*, p. 273-4.

prétérit a dû disparaître de la langue familière dans la première moitié du XVIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, le mouvement qui entraîne la langue loin du prétérit s'accentue. Les observations du Père Buffier dont la *Grammaire française* est de 1709 sont très instructives : « Il faut une grande attention aux étrangers & *même à plusieurs Français* pour bien distinguer l'usage du prétérit composé d'avec l'usage du prétérit simple. Il faut dire p. ex. *j'ai fait cela ce matin* & non *je fis cela ce matin* : parce que *ce matin* désigne le jour présent, dont il reste encore présentement quelque partie à écouler. Ainsi on dira *j'ai fait cela ce printemps, cette année, ces jours-ci* ; il faut le mètre de même avec tous les autres mots qui marquent distinctement quelque chose de présent ; *j'ai fait cela présentement* : *j'ai fait cela il n'y a qu'un moment* : c'est à dire *il n'y a (presentement) qu'un moment* [1]. » Qui pouvaient être ces quelques Français qu'il était nécessaire de mettre en garde contre une tentation dans laquelle ne risquaient certes pas de tomber la plupart de leurs contemporains ? Évidemment des gens qui se piquaient de beau langage et qui, tant bien que mal, retenaient le prétérit dans leur conversation, quitte à l'employer à contre-sens. Notre époque connaît des emplois du subjonctif très analogues. Le Père Buffier continue : « Dans les autres occasions on se sert presque indiferemment ou du prétérit simple ou du composé du prétérit : comme *Alexandre fut un grand Capitaine,* ou *a été un grand Capitaine.* » N'y a-t-il donc plus aucun emploi réservé exclusivement au prétérit ? Attendons la suite : « Cependant, avec un mot qui marque un temps entièrement écoulé, on métra plutôt le prétérit simple : *Je fis cela hier* : *je voyageai l'anée passée.* » Le « plutôt » n'est pas très encourageant, et un post-scriptum rapide ne va plus nous laisser aucun doute : « bien qu'on pût dire, *j'ai fait cela hier, j'ai voyagé l'anée passée.* » La règle est entortillée et le grammairien n'ose pas nous dire tout net que le prétérit n'est *jamais* nécessaire, mais n'est-ce pas la conclusion qu'il nous force à tirer ? Le point de vue du XVIIe siècle classique est dépassé et les négligences de Racine sont bien près de devenir la règle.

1. *Grammaire françoise sur un plan nouveau,* nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, 1724, p. 204-5.

Voici un passage de Voltaire qui nous éclaire sur l'usage du meilleur écrivain français du XVIIIe siècle et par conséquent sur celui de bien d'autres à la même époque. Il explique et justifie le Père Buffier. « Je *reçus hier* votre lettre du 26 janvier n. s. » fait dire à Voltaire l'édition Moland au début d'une lettre datée de février 1727; mais il n'y a là qu'une correction d'éditeur puriste et le manuscrit autographe montre que Voltaire avait écrit « J'*ay receu* hier votre lettre [1]. »

Enfin le beau vers de Chénier

Elle *a vécu*, Myrto, la jeune Tarentine

n'est possible que dans une langue où le passé indéfini, sans cesser de pouvoir rendre l'idée du parfait, est devenu dans son essence même un prétérit.

VI

L'évolution est aujourd'hui terminée. Sans doute il arrive parfois encore que des causeurs distingués introduisent deux ou trois prétérits dans un développement de quelque étendue : d'autres à l'occasion rythment des périodes et prennent une intonation appropriée, changeant ainsi leur conversation en une véritable conférence. Dans un cas comme dans l'autre, il y a une affectation sans portée et parfois déplaisante. Sauf cette légère réserve, on n'entend plus le prétérit à Paris ni dans un domaine assez étendu autour de Paris. Ou si on l'entend, on peut affirmer que ceux qui l'emploient viennent d'ailleurs. Le prétérit s'est en effet conservé dans une grande partie du Midi. Il est même loin d'avoir disparu de tout le territoire de langue d'oïl. Tout d'abord, comme le montre l'*Atlas linguistique de la France* de M. Gilliéron et Edmont, un grand nombre de patois l'ont maintenu jusqu'à nos jours. On en trouve des traces dans la vallée du Rhône et de la Saône, dans le Jura, la Côte-d'Or, les Vosges, la Meuse, la Belgique et même l'Oise, mais il s'est surtout maintenu en Normandie, en Bretagne et dans tout

1. Voir Foulet, *Correspondance de Voltaire* (1726-1729), 1913, p. 73 et Introduction, p. LXVI.

l'Ouest de la France. Il n'est pas toujours confiné aux patois : le français de l'Ouest l'emploie encore. Mais il est à noter qu'il ne lui fait exprimer aucune nuance spéciale ; c'est un simple synonyme du passé indéfini, et qui est beaucoup moins fréquent : un peu comme à la 1re personne de l'indicatif présent du verbe *pouvoir*, *puis* et *peux* se font concurrence, au profit toutefois du second. Parfois dans un assez long récit, deux ou trois *fus* ou *eut* seuls nous rappellent que le prétérit existe encore. On entend à la longue un assez grand nombre de formes, mais il y en a qui reviennent plus souvent que d'autres : *fis*, *vint*, *pris*, et surtout les prétérits d'*être* et d'*avoir*, tous verbes courts et d'emploi fréquent. On entend rarement la 1re personne du pluriel et peut-être pas la deuxième. Il est clair que le prétérit est ici une survivance qui se maintient encore à côté de la forme qui l'a, en fait, depuis longtemps remplacé. C'est un état intéressant, qui nous montre la dernière étape de la disparition d'un temps. Il y a un siècle ou deux, le français de Paris a, lui aussi, passé par là,

Au Midi, le passé défini, appuyé sur des patois qui sont moins menacés que ceux du Nord, se maintient plus solidement dans le français du pays. Mais nous avons dit que certains groupes évitent l'emploi de la 1re et de la 2e personne du pluriel, et d'autre part la distinction entre prétérit et passé indéfini est devenue en plus d'un point assez incertaine. L'un renvoie à un passé lointain ou tenu pour tel, l'autre à des événements plus proches : un recul de trente ans entraîne le prétérit, le passé défini peut fort bien s'appliquer à des faits vieux de cinq à six ans ; entre les deux, comme on voit, il y a de la marge, et une large part laissée à l'arbitraire. En règle générale, moins l'action se rattache au présent de celui qui parle, plus le prétérit a de chances de se présenter à lui. Il est certain que dans ces conditions c'est le passé indéfini qui a la meilleure place et le temps ne peut que travailler pour lui. En somme, et sauf usage divergent, il semble bien que le prétérit en soit au Midi, à l'heure actuelle, au point où il en était dans la France du Nord au début du XVIIe siècle. Il est visible qu'il a perdu du terrain. Le Midi participera tôt ou tard à un mouvement qui semble avoir quelque chose d'irrésistible.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire l'emploi du prétérit

dans la langue écrite contemporaine. Nous noterons seulement que sa position y est à la fois solide et précaire. Tout d'abord, à l'école primaire comme au lycée, toutes les grammaires lui font une large place. C'est à peine si les plus récentes ont osé faire remarquer qu'on ne s'en sert pas en parlant. Les enfants apprennent donc à conjuguer correctement un temps qu'ils ne retrouveront plus l'occasion de voir de si près. Ceux qui au sortir de l'école ou du lycée continueront à lire feront sans doute plus ample connaissance. Mais ce n'est pas la majorité. Toutefois il y a le journal, que tout le monde lit. Et le journal contribue puissamment à maintenir la compréhension du prétérit. Soit qu'il tienne moins de place, soit qu'il semble convenir davantage à la dignité de la presse, le prétérit sert à retracer le crime du jour ou le fait divers le plus insignifiant. Tel qui n'a jamais employé un prétérit de sa vie ni n'en emploiera, lit sans sourciller un entrefilet où vingt passés définis défilent devant ses yeux. Ainsi dans l'ensemble de la nation se maintient le sens d'une forme éteinte depuis plusieurs siècles.

Mais ce maintien a malgré tout quelque chose de factice. En premier lieu, il ne porte pas sur toutes les formes du prétérit. Certaines deviennent de plus en plus rares, en particulier la 2e personne du singulier ou du pluriel. En effet tout dialogue rapporté doit nécessairement les exclure, et il faut des tours exceptionnels comme la prosopopée pour leur faire une place : la *Prière sur l'Acropole* de Renan en est un bel exemple. Au singulier cette rareté de la 2e personne ne tire pas à conséquence, puisqu'elle est alors semblable à la 3e personne (et même en dehors des verbes en *er* à la 1re). Mais pour le pluriel il en résulte que la forme en *tes* a presque disparu. La beauté du vers de *Phèdre* :

Vous me fîtes au bord où vous *filâtes laissée*

vient peut-être en partie du charme *archaïque* de cette consonance. C'est un charme qu'aucune tragédie moderne ne pourrait nous faire goûter. — La 1re personne du pluriel dont l'emploi ne saurait être très fréquent dans les livres se fait rare aussi.

D'autre part les formes qui subsistent sont plutôt devinées

ou pressenties qu'assimilées. Elles donnent lieu à des fautes nombreuses. On trouve dans des copies d'élèves *je raconta, ils conduirent, ils conquérirent.* Des confusions de prononciation font disparaître toute différence entre *je parlai* et *je parlais* ; il en résulte que la notion même du sens de « je parlai » devient vague : tel est incapable de sentir dans *parlai* ou *parlais* — prononcés comme on voudra — autre chose qu'un imparfait. Des écrivains en renom ne sont pas toujours exempts de quelques-unes de ces fautes. On en a cité de singulières. En voici une très significative empruntée a une brochure publiée en 1908 par un érudit connu : « On l'avait divisée [la ville de Paris] pour cette opération en soixante districts, dont les membres en même temps qu'ils *élirent* leurs députés désignèrent cent vingt électeurs, soit deux par district pour constituer une municipalité provisoire. »

Quand le prétérit ressemble au présent, ce qui arrive — au singulier — pour un grand nombre de verbes en *ir*, il faut que l'écrivain prenne garde à l'équivoque possible, car si elle se produit ce sera invariablement dans le même sens : toujours nous y verrons un présent. Renan ne s'y est pas trompé dans cette phrase de la Prière sur l'Acropole : « Le jour où les Athéniens et les Rhodiens luttèrent pour le sacrifice, *tu choisis* d'habiter chez les Athéniens comme plus sages [1]. » Le complément de temps placé en tête nous oriente au bon moment, et il n'est pas jusqu'à la construction rare du verbe *choisir* qui ne nous maintienne dans la nuance juste. Mais nous défions tout lecteur de comprendre à première lecture le passage suivant tiré de *l'Histoire du costume en France* de J. Quicherat : « [Catherine de Médicis] prenait la bonne voie pour arriver là ; car tandis qu'on se refusait à croire que les vers pussent être élevés en France, elle fit planter des mûriers et réitérer en plusieurs lieux une expérience *qui réussit* toujours. Il ne s'agissait plus que d'opérer en grand [2] ». « Une expérience qui réussit toujours », c'est une expérience qui réussit chaque fois qu'on la tente. Toutefois ce n'est pas là ce qu'a voulu dire Quicherat et il ne le pouvait pas non plus dans le présent cas. Mais qui

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, chap. II.
2. Paris, 1875, p. 432.

s'en aviserait avant la phrase suivante où l'on s'aperçoit tout à coup qu'on a perdu le fil de l'histoire ? Il y a évidemment là une difficulté de plus à l'emploi du prétérit et un piège dans lequel un écrivain avisé doit se garder de tomber. Mais ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la peine que nous avons à reconnaître un prétérit, quand il est le moins du monde possible d'y voir autre chose. Il est clair que ce temps est pour nous très lointain.

On peut donc se demander si nous ne finirons pas par le perdre complètement de vue un jour. M. Paul Passy a fait pour « ceux qui ne comprennent pas le langage littéraire traditionnel » une version populaire de l'Évangile de Saint Luc [1], et bien entendu le prétérit en est absent. Fait plus significatif: depuis quelques années on a écrit des ouvrages de science ou d'érudition qui excluent systématiquement le prétérit et où on ne voit pas que la clarté de la pensée ou la vigueur de l'expression aient souffert de cette exclusion. Mais tant que le journal lui restera fidèle, le prétérit peut être assuré du lendemain. Il n'est pas près non plus de disparaître des romans et de beaucoup d'autres livres où il rend encore trop de services pour qu'on le congédie ainsi brusquement.

Au fond, *je chantai* survivra tant que *j'ai chanté* n'aura pas complètement remplacé *cantavi*. Sans doute, pour le sens, il n'y a plus aucune différence entre notre passé indéfini et le prétérit latin. Mais il reste une différence de forme. Ce n'est pas simplement que le français met deux mots là où le latin n'en a qu'un, car nous prononçons *j'ai chanté* d'une seule émission de voix (jeʃãte) tout comme *je chantai* (jəʃãte). Mais chacun des deux mots conserve néanmoins une part d'individualité: (eʃãte) devient (aʃãte) à la 2e et à la 3e personne du singulier et (avõʃãte), (aveʃãte), (õʃãte) au pluriel. Il y a là une sorte de conjugaison intérieure qui empêchera longtemps qu'on ait ici le sentiment d'une forme unique. D'autre part, si dans la prononciation le participe des verbes en *er* n'a qu'une forme, dans beaucoup d'autres verbes il y a un féminin différent du masculin : « la lettre que j'ai *écrite* ». Enfin, à l'interrogation et à la négation, on insère entre l'auxiliaire et le verbe

1. Paris, 1894.

un sujet ou une particule négative : « ai-*je* écrit », « je n'ai *pas* écrit ».

Toutefois, sur ces deux derniers points, on entrevoit que l'évolution n'est pas achevée. « Si « la lettre que j'ai *écrite* » est encore la seule forme correcte, c'est une correction qui n'est maintenue qu'au prix d'un effort : la forme naturelle et spontanée chez la plupart des Français est certainement « la lettre que j'ai *écrit* ». On peut prévoir qu'elle deviendra « correcte » un jour. D'autre part « ai-je écrit » recule de plus en plus devant « est-ce que j'ai écrit » qui rétablit l'ordre normal. Il ne resterait donc plus qu'une forme (epaʃãte), (epaekri) à côté d'une forme (eʃãte), (eekri), et on peut concevoir l'existence de deux modèles de conjugaison pour chaque prétérit, l'un pour l'affirmation, l'autre pour la négation. La simultanéité en latin de *volo*, *malo* et *nolo*, de *scio* et *nescio*, offre quelque chose d'analogue dans un domaine plus restreint.

On peut donc se demander si, malgré les difficultés, et répétant l'histoire de notre futur et de notre conditionnel, le passé composé français ne pourrait pas devenir un jour une forme indécomposable. Il y faudrait sans doute des siècles. Le prétérit de notre langue littéraire, si cette langue elle-même se maintient jusque-là, a encore de beaux jours devant lui.

L. FOULET.

NOTES ON THE GRAIL ROMANCES

THE *PERLESVAUS* AND THE PROSE *LANCELOT*

The connection between the romance known as the *Perlesvaus* and the cyclic redaction of the Arthurian legend of which the *Lancelot* forms the dominating member, is one of the most interesting problems presented by a body of literature singularly perplexing in character. That a connection of some sort exists is a matter of fact, not of hypothesis, but so far the question has only been treated superficially, as part of investigations mainly directed to another goal and the precise nature of the relationship has still to be determined. Certain remarks made by M. Ferd. Lot, in his interesting study on the romance of *Lancelot*[1], have drawn my attention anew to the point, and I propose here to enquire more closely into the facts which have led both Dr. Brugger and myself to the conclusion, stigmatized by M. Lot as " fantastic ", i. e. that the *Perlesvaus* represents the original *Quest* section of the *Lancelot*.

I

As starting point of our enquiry we will take the definite and categoric statement of certain of the earlier *Lancelot* Mss., that the *Lancelot* story was connected with the more important tale of Perceval: « *et le grant conte de Lancelot convient repairier en la fin a Perceval, qui est chiés et la fin de tos les contes es autres chevaliers. Et tos sont branches de lui, qu'il acheva li grant queste. Et li contes Perceval meïsme est une branche del haut conte del Graal qui est chiés de tos les contes.* » This passage occurs in two Mss.,

1. *Étude sur le Lancelot en prose*, Paris, 1918; cf. pp. 287 & 449.

B. N., f. franç. 751, f° 144, from which it was quoted by M. Paulin Paris, in his *Romans de la Table Ronde*, and reproduced by me in my *Legend of Sir Lancelot*, pp. 124-125; and in Ms. Lansdowne, 757, of the British Museum, to which attention was drawn by Dr. Sommer [1].

If this passage means anything at all it means that there existed a stage in the development of the *Lancelot* story when Galahad was unknown, and Lancelot, in so far as the Grail was concerned, was connected with Perceval, the winner of the quest.

Now the main thesis of M. Lot's elaborate study is that the whole imposing cyclic *corpus*, *Grand Saint Graal* (or *Estoire*), *Lancelot*, *Queste*, *Mort d'Arthur*, was the work of one writer, composed on a single, homogeneous, plan, carried through without break or intermission. Such a statement as that contained in the passage referred to is, naturally, an awkward stumbling block, how does M. Lot treat it? The only explanation he can offer is that the supposed author, whose grandiose conception he is constantly calling upon us to admire, was, at the outset of his task, actually in doubt as to who should be his Grail hero—whether he should invent a brand new personality, Galahad, and thereby unite his main hero, Lancelot, more closely with the Grail, or whether he should adhere to the traditional lines and incorporate his story with the already popular *Perceval-Grail* Quest. Having decided for the latter, started on traditional lines, and announced that his *Lancelot* story would form part of the greater *Perceval-Grail* romance he suddenly changed his mind, took the plunge, and substituted the creature of his fancy for the time-honoured "Widow's Son". At the same time he entirely forgot to eliminate the statement of his original intention, an omission which later

1. Dr. Sommer also refers to Ms. 747, of the B. M., but it is not quite clear whether it is in the same connection. I make no use here of the two other passages, one referring to Perceval's sister as one of the three fairest ladies in Britain, the other to Perceval finding and delivering Merlin, as both of these could refer to Perceval in his rôle of second to Galahad, whereas that quoted above absolutely excludes this latter. The passages in question will be found in M. Lot's work under section D. '*Une contradiction interne de l'Œuvre*'.

scribes thoughtfully repaired. How is it that M. Lot fails to see the flagrant improbability of such a solution?

Instead of endeavouring to explain away an apparent inconsistency, let us take the statement at it stands, and enquire whether there be not sufficient evidence to warrant our acceptance of the passage as a genuine indication of the original form of the romance.

It is obvious that the *Queste* forming a part of the *Lancelot Corpus* must have been a prose, and not a poetic, version. We have only two prose *Perceval* Quests, that known as the *Didot Perceval*, and the *Perlesvaus*. Of these two the first is out of the question, Lancelot plays no part in the action, is in fact, barely mentioned [1].

In the *Perlesvaus*, on the other hand, he is one of the chief protagonists, while certain of the references to the Grail winner, found in the *Lancelot* give the name as Perlesvaus, instead of the more general form, Perceval. What then is the evidence of the *Perlesvaus*? We will examine the external form of the versions preserved to us, I think it will prove curiously suggestive.

1. The most complete Ms. is that preserved in the Bodleian Library, at Oxford, Hatton, 82. This gives the text of the romance in its entirety, but lacks the concluding lines of the Brussels Ms., with its statement of the following adventures.

2. Brussels, Bibl. de Bourgogne, 11, 145. This is the text given by Potvin in vol. 1, of his edition of *Perceval li Gallois*. The Ms. lacks part of the *Cercle d'Or* adventure, which is found in the Oxford text, but is otherwise complete. It states at the end that the romance was followed by certain adventures of Lancelot, and that the Ms. was written by command of the lord of Cambrein, for Messire Jehan de Nesle, statements peculiar to this text, and to which we shall return later on.

3. A Welsh translation, preserved in the so-called, Hengwert

---

1. The reference to Perceval as winner of the *Siege Perilleus*, in one of the passages referred to, would, indeed, agree with the Didot' text, but, as I have pointed out in my *Perceval* Studies (vol. II, chap. III), there is reason to believe that the tale existed in an independent form, so may have been known to the author of the *Lancelot* from another source.

Ms. from which it was printed, with an English translation by the Revd. R. Williams, in 1876. The Ms. is in two parts, the first containing the Galahad *Queste*, the second the *Perlesvaus*. The Ms. in question is 15th. century, but the editor says that it is a transcript from an earlier text, mentioned by Davydh ab Gwilym, who died in 1368. The text is not complete, lacking several of the Branches, but ranks next in content to Oxford, and Brussels.

4. B. N., f. franç. 1428. This is incomplete at beginning, and end, and lacks at least two folios in the middle. It contains, however a considerable part of the text, 158 ff. in all.

5. The Chantilly Ms. 626, only contains about half of the text printed by Potvin.

6. Berne, 113, contains two fragments, one giving the first three Branches of Potvin's edition, the other, Perlesvaus' conquest of the Grail castle.

7 & 8. B. N., f. franç. 120, & Arsenal, 3480. These two Mss., which apparently derive from a common original, are particularly interesting. The section they contain is very brief, only comprising the first Branch of the Potvin edition, and the opening lines of the second, but the manner in which this extract is given, and its content, are worthy of note. The text in which it is incorporated is that of the prose *Lancelot*, and the passage is inserted between the account of Lancelot's return to court, after his long frenzy, and residence in l'Isle de Joie, and the commencement of the *Queste*. We have the ordinary preparatory passage, dealing with Galahad's up-bringing in the Abbey, then, instead of the opening lines of the *Queste* versions, we have the solemn invocation and commencement of the *Perlesvaus*. The genealogy of the hero; the names of mother and father (here Julian, not Alain); the twelve brethren; the recital of Arthur's loss of prestige, and of his visit to the Chapel of St. Austin. The mysterious death of Chaus (here Cayus), is given in full, with Arthur's subsequent visit to the Chapel, and interview with the maiden. At this point, when Arthur enquires as to the identity of the knight whom she is seeking, instead of the summary of the hero's birth, and early adventures, as given in the *Perlesvaus*, we are told, in flat contradiction to the genealogy previously given, that he is nephew to King

Pelles (which is correct) and son to the daughter of the Fisher King, i. e. he is Galahad, and not Perceval. But the *Perlesvaus* version is followed to the conclusion of the adventure, and of Branch I. The opening lines of Branch II, the invocation, Arthur's return to court, and the sending out of letters of summons to the high Feast are given, with this difference, that Arthur returns to Kamalot, not to Cardueil, and there is no mention of Pannenoisance. Here the extract breaks off, and we are abruptly switched on the opening of the ordinary *Queste* versions, the appearance of the maiden at court, and the summoning of Lancelot and his comrades to the knighting of Galahad.

Now what is the explanation of this curious text? Are we here dealing with a case of retention, or of interpolation? The inconsistency is glaring; the whole story has been worked up as usual to the point of Galahad's appearance, why suddenly dislocate the text by this reference to a hero, who though not named, is credited with an ancestry, and parentage, irreconcilable with the previous statements of the text? We cannot attribute the insertion to carelessness on the part of the scribe; Ms. 120 is a most carefully written, and beautifully illuminated text, one of the treasures of the Bibl. Nat. Nor is it likely to be a question of mechanical retention; setting aside the fact that the text presupposes the Galahad *Queste*, and no other, unless I am much mistaken, the original position of the Perceval *Queste* with regard to the *Lancelot* was before, and not after, the war with Claudas. No, this is a case of deliberate intention, and the only possible explanation appears to me to be that the scribe held the section in question, the adventure of the Perilous Chapel omitted in the Galahad form, to be of such importance for the Grail tradition that he deliberately inserted it at this point, in defiance of the glaring contradictions involved [1].

1. In my recently published volume of Grail Studies, *From Ritual to Romance*, I have devoted a special section to this adventure of the Perilous Chapel, which I hold to have originally represented the test for admission to the first stage of Grail initiation. I there pointed out that the story of the death of Chaus was preserved independently, in two pseudo-historic texts. At that moment, though I was aware that certain *Lancelot* Mss. contained an extract from the *Perlesvaus*, I had not personally examined the texts in

9 & 10. There exist two printed editions of the *Perlesvaus*, 1516 & 1523. In each case the romance is found in company with the *Grand Saint Graal*, & *Queste*, under the tittle of *L'Hystoire du Saint Greal*. Our romance forms the second volume, as in the Welsh Ms., but it is followed, not preceded, by the *Queste*.

11. Finally Gerbert, in his continuation of the *Perceval* gives a group of adventures found in our romance, and here, again, they are immediately followed by a section borrowed from the *Queste*[1].

---

question. The fact that in each case the fragment preserved contains precisely this adventure is an additional argument in favour of my view. When we have no fewer than four cases of a special incident being detached from its context, and related separately, the natural inference is that in the mind of the writers of that day there was a special interest attaching to that adventure.

1. M. Lot (*op. cit.*, p. 287) asserts, on the authority of Birch-Hirschfeld, that the author of the *Perlesvaus* borrowed from Gerbert. Now, in the first instance, Birch-Hirschfeld, who wrote upwards of fifty years ago, only knew the Gerbert *Perceval* from Potvin's fragmentary excerpts, and was quite ignorant of the general character of the work. In the second place, there is absolutely no ground for distinguishing between the two sections, and asserting, as does M. Lot, that while the *Perlesvaus* borrowed from Gerbert, Gerbert borrowed from the *Queste*, the two sections stand on precisely the same footing. If M. Lot had studied Gerbert's work, not merely the *Perceval* but the *Roman de la Violette*, at first hand, he would recognise the fact that he is the least original of writers. In no other case have I found so many direct quotations from, or references to, contemporary works; not merely Arthurian romance, but *Chansons de Geste*, and independent tales Further, at the commencement of the section containing these extracts, Gerbert, in a somewhat obscure but very important, passage, appears to draw a clear distinction between the preceding section, which according to him represents '*le vraie estoire*' and which he has given in full, and the following, of which he gives the general '*sens*', following the book, '*ou la matiere en est escripte*. Ms. B. N. 1576 fo. 180. On the other hand I have never come across any trace of borrowing from either the *Perceval* continuation, or the *Violette*. I would here emphatically protest against a method of criticism which refuses to see in two similar recitals anything but a case of borrowing, the rôles of borrower and lender being shifted to suit the argument, or the prejudices, of the critic. No progress can possibly be made on such lines; witness the fact that M. Lot complacently falls back on theories fifty years

Thus out of eleven texts at our disposal we find that in no fewer than six the romance, or fragment of the romance, is found in close connection with the Galahad *Queste*, a peculiarity to be noted of no other *Perceval* romance, and one which, it appears to me, can best be explained on the hypothesis that the one text had been superseded by the other, and that both were *Lancelot* ' cyclic ', *Queste* 6.

II

So much for the external evidence of the texts, how does the case stand with regard to the internal testimony? Here we must examine the general character of the romance itself. That it may be reckoned a *Lancelot* Quest, equally with the Galahad form, is quite clear. We have here but three questers, Perceval (Perlesvaus), Gawain, and Lancelot, Arthur playing a subordinate rôle. The adventures of the titular hero naturally occupy the greater part of the story, but the sections devoted to Lancelot amount to about one-fifth of the whole, the latter part especially being taken up with the recital of the feud between that hero and Brian des Illes, and the attempts of the latter to bring about Lancelot's disgrace at court. According to the Brussels Ms. an account of the war between Arthur and Lancelot on the one side, and Brian and Claudas on the other, should follow the *Perlesvaus*. What is certain is that while the adventures of Perlesvaus are brought to an end, those of Lancelot are left ' *en l'air* '.

Here I would draw attention to what appears to me a cardi-

---

old, and based on incomplete information. M. Lot is very scornful of Folk-Lore, but he cannot argue away the fact that Arthurian romance has its roots in Folk-Lore, and not in literary invention, and the only way of elucidating its problems is to employ those methods which the researches of Frazer, Hartland, and others, have put into our hands.

1. Dr. Brugger, in his study of the evolution of the Arthurian cycle, *Zeitschrift für franz. Sprache*, vol. XXIX, p. 85, n. remarks on this juxtaposition of the *Perlesvaus* and the *Queste*, but thinks it cannot be earlier than the first printed edition, the evidence of the Welsh Ms., and the Gerbert excerpts, would seem to indicate that the editor found the connection already existing in his Ms. source.

nal defect in M. Lot's work, nowhere does he seem to have formed a clear idea of the evolution of the *Lancelot* story. For him, previous to the appearance of the prose romance, in the complete cyclic form in which we now possess it, and which, in the writer's opinion is the *original* form, it has no existence. If we turn to the chapter on the Sources (*op. cit.*, pp. 166, et seq.) we shall find that, while admitting the influence of the *Lanzelet* in what concerns the ' *Enfances* ', and the use of the ' *Charrette* ' poem, he does not seem to apprehend the distance of time which separates these two from the prose version, or the problem presented by Chrétien's treatment of the hero, whom, save in the poem referred to, he practically ignores [1].

So far as the French original of the *Lanzelet* is concerned, I have shewn that there are reasons for believing that this may actually have been the work of Walter Map, and if the curious passage in the *Ipomedon* (written between 1174 & 1192) really refers to the ' Map ' *Lancelot*, we may presume that work to have been composed not later than 1174 [2].

The *Lanzelet* certainly represents a stage of the story anterior to that of the ' *Charrette* ', which according to professor Foerster was written about 1170, a date accepted by M. Lot. For the date of the prose *Lancelot* this scholar proposes from 1214, as *terminus a quo*, to 1227, *terminus ad quem* (*op. cit.*, pp. 135, 136). Of any earlier version of the prose romance he will not hear, for him the work sprang, like Athene from the head of Zeus, fully grown, armed and equipped, a perfected achievement, from the brain of some unknown author. Incidentally one may remark that if the work really were an independent, and homogeneous composition, it

1. This influence of the *Lanzelet* is much more marked in certain Italian texts, notably in ' *Dite di le Principio di Lanziloto* '. I owe this information to notes placed at my disposal some years ago by Mr. E. T. Griffiths. As I find my informant has resumed his study of the Italian texts, and hopes to publish the result shortly, I think it best to give no further details.

2. If Map were not the author it may have been even earlier. I have discussed the question fully in ' *The Three Days Tournament* ', published in 1902, as a supplement to my *Lancelot* Studies. M. Lot does not appear to know this work. It might open his eyes as to the real character of the material with which we are dealing.

is rather strange that the author should have left no indication of his name, and standing. Writers of that period were not, as a rule, so modest. A man capable of such a conception as M. Lot's theory involves would have been a very remarkable personality, and would certainly have been known to his contemporaries. As it is, we find the cyclic versions referring, now to Robert de Borron, now to Walter Map, a fact which would indicate that the *Lancelot corpus* had been of gradual evolution, and was never attributed to one special writer.

But the real *crux* lies in the respective dates, in the unbridged gap between 1170, and 1214. Does M. Lot really contend that for over forty years the *Lancelot* story remained in a condition of suspended animation? That it did not appeal to the writers of the age as a theme for literary treatment, that no poem, no romance, was dedicated to the loves of Lancelot and Guenevere? That, at the end of those forty odd years, without any preparatory, or intermediate, stage, the independent hero of the *Lanzelet*, whose connection with Arthur's court is of the slightest, the 'intermittent' hero of Chrétien's poems, a mere name in *Erec*, *Cligès*, and *Ivain*, utterly ignored in *Perceval*, should suddenly burst forth in a blaze of chivalric glory, before which the reputations of earlier heroes, such as Gawain, and Perceval pale into insignificance, while his liaison with Guenevere, only mentioned in the *Charrette*, becomes the dominating element of the legend, and the operating cause of Arthur's tragic end?

That the psychological moment for such a development had arrived, is quite certain — entering upon ground prepared for ts reception, the prose *Lancelot*, with its accessory, the Galahad *Queste*, triumphed easily over its rivals and predecessors; the number and volume of the Mss. treating of this, the latest, stage of the Arthurian literary cycle, prove beyond all shadow of doubt the enormous popularity of the theme. And yet, of the previous texts, the *Lanzelet* is only preserved to us in a German translation, while the paucity of references to Chrétien's *Charrette*, must, Professor Foerster remarks in the Introduction to his edition of the work, strike every student of the literature.

No, the problem of the evolution of the *Lancelot* story is quite complicated enough already; to accept such a theory as M. Lot proposes would simply replace a puzzle by an impossibility.

M. Lot admits, as no critic of the story could fail to admit, the enormous influence exercised by the *Tristan* upon the *Lancelot*, but he has failed to read the lesson so clearly written in the earlier tale. The *Tristan* romance *grew*, we can trace its stages in the short episodic *Lais*; in poems, testifying to a varying tradition; in the earlier prose redaction where traces of the poems still survive; finally in the latest, enormously extended, form, where it came into contact with the *Lancelot*, and incorporated a Galahad *Queste* of inordinate length, and confused incident.

Are we not justified, by analogy, in postulating a similar development for the *Lancelot*? In arguing that it was only by degrees that that hero became the first knight of Arthur's court, displacing the heroes of the earlier historic-poetic tradition, Gawain, Iwain, Perceval? Only by degrees that his relation with Guenevere assumed the character of unlawful and unbridled passion, dominating to tragic ends the whole Arthurian story?

At first Lancelot was certainly a stranger to the cycle; he was a hero of popular tale, unjustly deprived of his heritage, whose youth was protected by a beneficent Fairy guardian, and who, finally, after various adventures, regained his ancestral kingdom, and ended his days there in peace. There must have been an intermediate stage between two such divergent conceptions, though it may well have been obscured and even obliterated by the extreme popularity of the final form.

Now I would submit that it is precisely this intermediate stage, probably in its latest phase, which the *Perlesvaus* represents. In it we find Lancelot as one of the leading knights of Arthur's court, sharing that position with Gawain; Perlesvaus (Perceval), being, in harmony with his original position as hero of an independent tale, only loosely connected with Arthur. But there is no such superiority of Lancelot over the other two as we find in the prose *Lancelot*, a superiority, which, had that romance in its present form been in existence, could hardly have been ignored. He is the faithful lover of the Queen, but their liaison is terminated by the death of Guenevere, and is throughout a subordinate theme; it is Lancelot's private and personal affair, and has no influence on the march

of the story. From the later stages of the romance, which deal largely with the plots engineered against Lancelot by his enemy Brian des Illes, and from a passage preserved in the Brussels Ms., to which I have previously referred, we gather that the *Perlesvaus* was followed by an account of Lancelot's recovery of his kingdom[1].

That the original *Lancelot* would end with his recovery of his heritage might naturally be expected, the *Lanzelet* concludes in this manner, and when, at the time of the publication of my *Lancelot* Studies (1901) I examined a number of the *Lancelot* Mss. in the Bibl. Nat., I came to the conclusion that it was at this point, i. e., the war with Claudas, that the romance had originally ended.

The existence, moreover, of such a version would explain a feature peculiar to the English texts; both the Harleian *Morte Arthure*, and Malory, in relating a final interview between Lancelot and Guenevere (the source of which is found in no existing French text), represent the queen as bidding Lancelot return to his kingdom, wed, and live with his wife in joy and bliss. Such advice is so radically opposed, not only to the general trend of the romance, but also to the jealous and exacting character ascribed to Guenevere, that I cannot believe it to be the invention of the English compilers, it seems to me far more

---

1. I see no reason to conclude, as does M. Lot, that this Ms., with its reference to Jehan de Nesle, and the Seigneur of Cambrein, represents the original text, and can therefore be used as an argument for determining the date of composition. The reference is in no other text; the scribe does not claim to be the author, but says he is utilizing a Ms. which is very old, and difficult to read; and he gives a summary of what followed, not, as be would have done had he been the author, of what *he proposes to add* as suite. Further, the text followed by the printed edition of 1516 is not that of the Brussels Ms., but gives in many cases a preferable reading. If the Jehan de Nesle were, as Dr. Sebastian Evans suggested, in the notes to his translation of the *Perlesvaus* (1898), the noble who fought at the battle of Bouvines in 1214, and sold the lordship of Bruges in 1225, the Ms. in question was probably written in the first quarter of the 13th. century. In justice to Dr. Evans it may be noted that he had already corrected Potvin's error as to the Bishop of Cambrai.

probable that we have here a survival from a earlier stage of the *Lancelot* [1].

The incident of the death of Guenevere, peculiar to the *Perlesvaus*, might well have been motived by the necessity of combining the original conclusion of the story, which contemplated the hero's return to his own land, with the later development of Lancelot as the Queen's lover, and for some years I held this to be the true explanation. Recently, however, another solution has been suggested by the appearance of Dr. Nitze's initial study on the Chronology of the Grail Romances (Modern Philology, July, 1919). The writer points out that the date of the *Perlesvaus* must be posterior to 1191, the date of the supposed finding of the tombs of Arthur and Guenevere. In the account given of Lancelot's visit to the tomb of the Queen the topography of monastery and chapel is quite accurate. Dr. Nitze holds, and has long held, the view that this particular romance was composed in the interests of Glastonbury. Now in view of the evidence brought forward by M. Bédier, in his *Légendes épiques*, in favour of the important rôle played by these monastic foundations in the evolution and transmission of the *Chansons de geste*, is it not permissible

1. Cf. the attitude of the Queen, not only towards the daughter of King Pelles (where she has real cause for jealousy), but in the story of the Maid of Astolat, and, in a lesser degree, in the case of the lady who cures Lancelot of illness caused by drinking a poisoned spring, and vows herself to virginity for his sake. Dr. Bruce holds that the English versions derive independently of each other from a common source, I cannot agree with him here, the verbal correspondence is too close; cf. Malory, "*I comande the on goddes behalfe that thou forsake my companye & to thy kyngdom thou torne ageyn, & kepe wel thy royame from warre & wrake — & there take the a wyf & lyve wyth hir with Joye & blysse*", with the Harleian, "*Therefore Syr Lancelot du Lake For my love now I the praye My company thou aye forsake And to thy kyngdome thou take thy way And kepe thy Reme from werre and wrake And take a wyffe with her to play*". The dependence of the prose upon the poetical version seems to me here assured. There are, as scholars are well aware, noticeable differences between Malory's *Lancelot* sections, and the ordinary version of the prose romance, e. g. in the section devoted to the *Charrette* adventure, and in the absence of the Galehault connection; whatever the text Malory had before him, and he followed it very faithfully, it was different in many respects from the ordinary *Lancelot*.

to suggest that something of the kind occurred here, and that the real object of the romance may have been to exploit the claims of Glastonbury as burial place of Arthur and his queen? That it was to exploit the connection of Glastonbury with the Grail can hardly be contended, wherever the Grail Castle may be localized, and its situation is not clear, it is not there. Joseph of Arimathea is buried in the precincts of the castle, not at Glastonbury; and the final home of the Grail is in a sea-girt island [1].

Thus, alike from the internal indications of the romance, as representing a stage of development anterior to the prose *Lancelot*, and from external indications of date, it appears to me that the death of Guenevere can be accounted for on quite reasonable grounds.

My view of the position of the *Perlesvaus* in the cyclic development of the Arthurian legend differs in some respects from that advocated by Dr. Brugger. As I have previously remarked I can see no trace of a connection of the *Perlesvaus* with any other romance than the *Lancelot*: my own view is that the *Lancelot*, which was certainly originally an independent story, developed apart from the Arthurian pseudo-historic tradition, and was only incorporated in the cycle when it had attained a high degree of popularity. It became connected with the Grail before its formal admission into the cyclic *corpus* [2].

---

1. Dr. Nitze has been struck, as I was, by the curious correspondence with the evidence adduced by M. Bédier, but I do not think he has noticed that it goes further than the monastic ' rapprochement ', and that the *Perlesvaus* contains certain remarkable parallels with the *Chansons de Geste*, not found in any other Grail romance. I shall discuss this point in another article.

2. If Dr. Bruce will re-read what I have written on the subject in my *Legend of Sir Perceval*, vol. II, pp. 327-28, he will see that I distinctly disclaim the possibility of any connection between the *Perlesvaus*, and the romantic *Mort Artus*. M. Lot refers with approval to Dr. Bruce's ' refutation ' of my denial that a Grail romance, having Perceval for its hero, whether it be the ' *Didot* ' *Perceval*, or the *Perlesvaus*, can possibly be later than the evolution of the Galahad form. I naturally referred to the article cited, but found that Dr. Bruce credited me with the curious notion that the Arthurian legend was ' sacro-sanct ', and could not be altered. Naturally, I never held such a

I do not propose here to go into details of the relation of the *Perlesvaus* to other romances of the cycle; such episodes as those of the Coward Knight, the Cercle d'Or, and the Proud Maiden, demand separate and searching investigation. Here, my object is simply to point out that the *Perlesvaus-Lancelot* connection is not a mere creation of fantasy, but rests upon solid grounds.

In conclusion I would draw attention to the fallacy of an argument with which M. Lot makes great play, *i. e.*, the correspondence of dates, and internal coherence of the *Lancelot*. I have read a fair number of the *Lancelot* texts, Mss., and printed editions, and possess full notes and abstracts of their contents; so far from corresponding, a reference to my notes shews that the dates are hopelessly confused. Here are a few instances. On p. 46 M. Lot works out in detail a series of adventures, supposed to occupy three weeks, and is lost in admiration at the skill with which the various incidents dove-tail, and fit into the framework. Incidentally we may remark that he starts by discarding the statement that Lancelot spends Friday with a Hermit, who gives him fish for dinner, the chronology requires Monday, so Friday, not being specifically mentioned in all the Mss., must go. This is not very reassuring as to the general soundness of the theory, but there is a more serious objection. Lancelot is supposed to remain four days with a widow lady to recover from his fatigue. On referring to my notes I find at least three of the texts consulted give *fourteen*, not four, days; others give three. As Lancelot has to be cured of bites inflicted

---

view. Neither M. Lot, nor Dr. Bruce have grasped the essence of my objection. It is simply this, that a story having once reached its evolutionary term does not revert to an earlier, and discarded, stage. We have here, in the Lancelot Guenevere, story an illustrative parallel. Lancelot was not Guenevere's original lover, Mordred filled that rôle. When the Arthurian legend reached its term of cyclic evolution Lancelot was firmly established as the lover, and Mordred relegated to a secondary plane, as traitor and forcible abductor of an unwilling queen. Will either of my critics contend that in a later form Lancelot could vanish from the story, and Mordred resume his original rôle? I think not, yet that is simply my case with regard to the relative position of Perceval and Galahad. But to some critics, '*Les Folkloristes ont toujours tort*'.

by poisonous serpents in a pit into which he has been thrown, the longer period seems the more plausible, but the main point is that there is no such consensus of statement as is required to prove M. Lot's theory. Again, in the adventure of *Le Tertre Devée*, Bohort, according to M. Lot's scheme, has defended the castle for three months (cf. p. 49), but the notes give '*plus d'un an*', and more precisely, one, two, and even five, years! On p. 55, M. Lot notes the passage in which Gawain points out to his companions that a quest should last only one year and a day, they have been away three years, and pronounces this '*tout à fait inadmissible*', calculating that they have been absent less than two years. Unfortunately all the texts I have examined give 'three years'; 'more than three years'; 'nearly three years'; two give two years, but not one the period required by M. Lot. But the *coup de grace* to this alluring theory of a precisely calculated chronological basis is given by the date assigned at the opening of the *Queste* to Galahad's appearance at court, *i. e.* Pentecost, A. D. 454. There is no reason to dispute this reading, the *Queste* Mss. are in accord, and M. Lot fully accepts it. He does more, he makes it the starting point for a series of elaborate calculations. On the presumption that Galahad was then fifteen, M. Lot argues that he must have been born in 439. Then, taking another line of argument, and treating his material '*au grand sérieux*' he gravely informs us that Lancelot was knighted on Sunday, the Feast of St. John, and that in 428 the feast did actually fall on a Sunday. — *ergo*, the whole scheme has been most carefully planned and carried out, from the début of the hero, to the appearance on the scene of his son.

Now, apart from the improbability of a writer of that, or any other, period carefully hunting up a particular date, and then constructing an immense and complicated romance that shall fit exactly between the *terminus a quo*, and that *ad quem*, how is it that M. Lot has failed to note that the Pentecost preceding the war with Claudas is also carefully dated, and that that date is A. D. 426? That is, a most important crisis of the romance is fixed as happening two years prior to the date which we are invited to accept as that of the commencement of the story! The variants of the texts, several of which

give 226, a manifest scribal error, and one, 436, unmistakeably indicate 426 as the correct reading. Now at that moment Galahad, according to the romance was between one, and two, years old consequently, must have been born in 425 at latest, and at the moment that the *Queste* opens he would be nearly thirty! Even supposing we took the isolated reading 436, it would be equally destructive of M. Lot's system; but the texts are as clear as day; the *Lancelot* gives the Pentecost preceding the war with Claudas as falling in 426, the *Queste* gives that of Galahad's appearance at court, as 454, and the two are in flat contradiction. Thus these two sections are not only utterly inharmonious from the internal point of view (the one regarding the love of Woman as the fundamental motive of Chivalric inspiration, the other, as fraught with the utmost peril to the spiritual life), but they are externally at variance with each other.

Such a scheme of internal correspondence as M. Lot postulates for the *Lancelot* can only be maintained upon the basis of a selection, elimination, and re-arrangement, of dates, which, however plausible it may appear at first sight, will not bear the test of investigation, and is hardly likely to win permanent acceptance.

Jessie L. WESTON.

A PROPOS DU CORONEMENT LOOÏS

J'ai publié jadis une édition du *Coronement Looïs*, précédée d'une longue introduction, où je discutais toutes les questions qui se posaient à propos de ce poème [1]. De nombreux et intéressants travaux ont paru depuis, qui acceptent, modifient ou rejettent les solutions que j'ai défendues. Bien peu des arguments nouveaux qui y sont développés m'ont convaincu, et parmi ceux que j'avais moi-même soutenus antérieurement, plusieurs ne me satisfont plus. M'étant décidé à donner une édition nouvelle du poème [2], la première étant depuis longtemps épuisée, je me crois tenu d'exprimer en même temps mon sentiment actuel sur la formation de cette chanson de geste, sur l'ordre de ses parties, sur les versions antérieures, sur ses origines historiques et sur la date de la rédaction actuelle.

Le sujet du *Coronement Looïs* est la défense du jeune roi Louis, fils de Charlemagne, pendant son enfance, par Guillaume. Il est composé de plusieurs parties, nettement distinctes et facilement séparables.

La première partie va jusqu'au vers 227 ; c'est le couronnement de Louis, à Aix, du vivant de son père Charlemagne, avec la tentative d'usurpation d'Arneïs d'Orléans, que tue Guillaume, fils d'Aimeri de Narbonne.

La seconde partie s'étend du v. 228 au v. 1380 environ.

1. *Le Couronnement de Louis, Chanson de geste, publiée d'après tous les manuscrits connus* (Société des Anciens textes français, 1888). En réalité, ce volume est de cinq ans antérieur à la date marquée sur la couverture : c'est ma thèse de sortie de l'École des Chartes.

2. Dans la collection des Classiques français publiés par M. Mario Roques, n° 22.

Guillaume, surnommé Fièrebrace [1], se trouve en pèlerinage à Rome lorsque les Sarrasins viennent assiéger la ville. Il accepte le commandement des troupes pontificales. Dans un combat singulier, il tue le géant païen Corsolt, mais il sort de la lutte avec le nez « acorcié » d'un coup d'épée et prend désormais le nom de *Guillaume au Court Nez*. Ensuite il bat l'armée sarrasine, fait prisonnier son chef, l'émir Galafre, et délivre trente mille captifs chrétiens, parmi lesquels le roi Gaifier et sa famille. Gaifier lui offre sa fille en mariage et Guillaume va l'épouser lorsque des messagers arrivent, réclamant son secours contre des traîtres qui veulent donner la couronne de France à Acelin, fils du duc Richard de Normandie.

C'est la troisième partie qui commence; elle va jusqu'au v. 2222. Guillaume quitte sa fiancée, rentre en France, trouve les traîtres à Tours, où ils s'apprêtent à couronner Acelin, et l'enfant Louis que l'abbé de Saint-Martin tient caché dans une crypte. Il tue Acelin, mais fait grâce de la vie à Richard. Il emploie ensuite plusieurs années à réduire des provinces rebelles, mais ces exploits ne sont que rappelés en quelques vers : la pacification du Poitou lui demande trois ans « toz pleins » (2011-19); de là il passe dans le Bordelais et soumet le roi Amarmonde (2020-24), va à Pierrelate et conquiert Dagobert de Carthage (2025-29), se dirige ensuite vers Annadore, prend Saint-Gille et « Julien qui guardeit la contrée » et à qui il impose la soumission à l'empereur (2030-38). Il licencie enfin son armée et lui-même chevauche vers la France, par le rivage de Bretagne, le Mont Saint-Michel, le

1. Dans la première partie, le nom de *Fièrebrace* ne figure pas; dans la seconde le héros est appelé une fois *Fièrebrace*, 4 fois *le comte Fièrebrace* et 7 fois *Guillaume Fièrebrace*. Si l'on veut de cette remarque tirer quelque conclusion, on devra constater au préalable que la première partie n'a que 227 vers et que Guillaume n'entre en scène qu'au v. 113, tandis que la seconde partie n'a pas moins de 1150 vers et que Guillaume la remplit tout entière; on devra noter surtout que la première partie n'a aucune laisse en *a...e* et que *Fièrebrace* ne se trouve guère qu'à l'assonance. Il est vrai qu'on peut se demander parfois si c'est l'assonance qui a attiré le nom, ou le nom qui a appelé l'assonance. Dans les 1315 vers qui suivent la seconde partie, le nom de *Fièrebrace* ne se retrouve que 4 fois, dont une fois à l'intérieur d'un vers (1806) qui pourrait être supprimé sans aucun inconvénient.

Cotentin et la Normandie. Là, il est assailli par le duc Richard, qui veut venger son fils ; il abat le traître, le fait prisonnier et l'amène à Louis, qu'il trouve à Orléans (2039-2222).

Guillaume croyait avoir accompli sa tâche, lorsque des messagers de Rome viennent annoncer que « Guaifier d'Espolice » et Galafre sont morts et que Gui d'Allemagne s'est emparé de Rome. Nouvelle expédition à Rome, à laquelle prend part Louis, nouveau combat singulier de Guillaume : Gui subit le sort de Corsolt. Guillaume « assiét » Louis « en la chaiere » et le couronne. C'est la quatrième partie (v. 2223-2651).

On rentre en France, Louis à Paris et Guillaume à Montreuil-sur-Mer. Mais il ne s'y reposera pas longtemps ; il apprend que les Français se sont rebellés contre le jeune roi, il reprend les armes et revient à Paris ; estimant que « l'enfant » n'y est pas en sécurité, il l'emporte à Laon, puis lutte pendant un an contre les rebelles qu'il ramène enfin à la soumission au roi,

> Et sa seror li fist il esposer.
> En grant barnage fu Looïs entrez ;
> Quant il fut riches, Guillelme n'en sot gré.

Ces trois vers terminent le poème ; le dernier annonce le *Charroi de Nimes* ; il est, peut-être aussi les deux précédents, de l'arrangeur qui a placé les deux chansons à la suite l'une de l'autre.

Ces cinq parties sont tellement indépendantes les unes des autres et si artificiellement reliées entre elles qu'elles donnent l'impression de n'avoir pas toujours été réunies. Le même sentiment résulte de différences qu'on croit sentir dans le ton, l'esprit, le style ou la langue de plusieurs de ces parties, et l'on est tenté de supposer que ces différences seraient plus sensibles sans le travail d'unification des remanieurs, notamment de ceux qui auraient opéré l'assemblage des branches. A ces indices d'une diversité d'origine s'ajoute celui que fournissent des contradictions, difficiles à expliquer autrement. C'est ainsi que dans la première partie la résidence royale est Aix-la-Chapelle et que dans la troisième, la quatrième et la cinquième, c'est Paris. Louis a 15 ans à l'époque de son couronnement ; son père vivra encore 5 ans, et après sa mort, Louis, dans la troisième partie, est toujours un enfant ; après la conquête du Poitou qui dure 3 ans, après

les guerres contre le roi Amarmonde, puis contre Dagobert de Carthage, puis contre Julien, après l'expédition contre Gui d'Allemagne, Louis est toujours « l'enfant » que Guillaume « avait à garder » et qu'il « emporte » à Laon. Guillaume, obligé de quitter subitement Rome, y laisse sa fiancée, fille et héritière d'un riche roi, la plus belle qu'on puisse voir, qui l'aime et qu'il aime : rappelé plus tard à Rome contre Gui d'Allemagne, et en même temps informé que le père de sa fiancée est mort, que la jeune fille l'attend, qu'elle repousse tous les prétendants et ne veut épouser que lui, il repasse les Alpes, tue Gui, reprend Rome, mais de sa fiancée il n'est plus question. Gaifier, roi de Capoue dans la seconde branche, est Gaifier de Spolète dans la quatrième. Guillaume, qui est de Narbonne dans les quatre premières parties, paraît être de Montreuil-sur-Mer dans la cinquième.

Suivant l'opinion des savants qui avant moi se sont occupés de notre poème, notamment de Jonckbloet, de L. Gautier, de G. Paris, j'ai considéré, dans l'introduction de ma première édition, ses cinq branches comme autant de poèmes ayant été ajoutés les uns aux autres en raison de quelque affinité de sujet ou de quelque identité de noms ; j'admettais en outre que les conquêtes du Poitou, du Bordelais, de Pierrelate, de Saint-Gille pouvaient être des allusions à d'autres chants aujourd'hui perdus ; je voyais même, dans la branche IV, la fusion de deux expéditions, l'une contre Gui, l'autre contre Oton. Je dirai plus loin pourquoi je ne crois plus à la réalité de cet Oton. Quant à l'indépendance primitive des branches, ce qui était pour moi une probabilité n'est plus qu'une simple possibilité.

Depuis, d'autres hypothèses ont été soutenues sur la composition du poème. Suivant M. Ph. A. Becker [1], la chanson primitive comprenait les première, troisième et cinquième parties ; plus tard on y intercala les épisodes dont l'Italie est le théâtre, c'est-à-dire ceux de Corsolt (II) et de Gui (IV), peut-être aussi celui d'Oton.

M. Léonard Willems [2] croit que dans la rédaction du *Corone-*

1. *Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*, p. 25 (Halle, 1896) et *Der Südfranzösische Sagenkreis und seine Probleme*, p. 28-29 (Halle, 1898).

2. *L'élément historique dans le Coronement Looïs*, p. 31-33 (*Université de*

ment connue par les auteurs du *Charroi de Nimes* et d'*Aliscans*, les épisodes étaient au nombre de six, non compris la dernière partie, qu'il semble rattacher à la sixième : 1° Gaifier-Corsolt, 2° Dagobert de Carthage, 3° Couronnement à Aix et tentative d'Arneïs, 4° Tentative des Normands [1], 5° Gui d'Allemagne, 6° Oton. De tous ces épisodes, c'est le troisième qu'il estime le moins ancien.

M. Alfred Jeanroy considère, avec M. Becker, la cinquième partie comme un tronçon de la troisième, dont elle a été séparée par l'intercalation de la quatrième, mais il est convaincu que les quatre branches ont eu une existence indépendante : « la première branche a dû se constituer dès la première moitié du IXe siècle, la seconde vers la fin de ce même siècle, les deux autres seulement vers la fin du Xe ou le commencement du XIe [2] ». Mais, à l'origine, « la première branche, qui doit avoir constitué le poème primitif », ne comprenait que la cérémonie

---

Gand, Recueil des travaux publiés par la Faculté de Philosophie et de Lettres, 19e fasc. (1896).

1. M. Willems pense que dans la version perdue qu'il prétend reconstituer le nom d'Acelin n'était pas donné au fils de Richard, et sa conviction repose sur ce raisonnement : Le *Charroi* ne connaît le traître que sous le nom de *le Normant orgeillos*, or, si le ms. x (A + B) du *Coronement* donne le nom d'Acelin 14 fois, le ms. C ne le donne que 2 fois, le remplaçant partout ailleurs par *le Normant orgoillos*, donc « il doit avoir existé une version ne connaissant pas ce nom *Acelin* ». Je complète et précise les données du problème, insuffisantes dans l'exposé de M. Willems : Le *Charroi* cite *le Normant orgoillos* 2 fois, en 13 vers assonant en *-o*; le ms. C l'appelle 2 fois *Asselin*, 10 fois *le Normant*, et 2 fois seulement *le Normant orgoillos* (dans une laisse en *-o*), enfin x (A + B) ne dit pas seulement *Acelin*, mais aussi, une fois au moins, *Acelin l'orgoillos* (laisse en *-o*). Tout au plus pourrait-on induire de ces faits que l'auteur du *Charroi* a connu la version C plutôt que la version A ou B de notre poème ; mais on n'a pas le droit de remonter plus haut. Puisque C, comme x, connaît le nom d'Acelin, c'est que ce nom existait déjà dans leur original. Si de l'absence de ce nom dans le *Charroi* on veut inférer que l'auteur de cette chanson ne l'a pas trouvé dans le *Coronement*, il est absolument inutile d'invoquer le témoignage de C, qui n'a rien à voir dans cette affaire. Il est certain, d'autre part, que ce n'est pas la version C qu'a suivie l'auteur du *Charroi*, puisqu'il cite Dagobert, qui est appelé dans C, Guires d'Auborc.

2. *Romania*, XXV (1896), p. 371.

du couronnement, sans la tentative d'Arneïs, qui doit se placer après la mort de Charlemagne. M. Jeanroy suppose donc une branche II *bis* (épisode d'Arneïs), qui fut d'abord placée à la suite de la branche II actuelle (Corsolt), mais qui perdit plus tard son rang et son individualité par la maladresse d'un remanieur.

M. Joseph Bédier accepte ce dédoublement de la première branche, mais il en place, dès leur origine, les deux parties à la suite l'une de l'autre, et toutes deux après la branche II actuelle : 1° Corsolt, 2° Couronnement de Louis à Aix, 3° Rébellion d'Arneïs, 4° Rébellion d'Acelin, 5° Gui d'Allemagne et Oton. Le remanieur, choqué par la répétition de deux cérémonies de couronnement et par le voisinage de deux scènes de trahison, aurait séparé les deux épisodes de rébellion en plaçant entre eux l'épisode de Corsolt, qui était mal lié à l'action, puis il aurait réuni en une seule les deux scènes de couronnement[1]. M. Bédier se sépare de M. Jeanroy aussi et surtout en attribuant toutes le parties du poème à un même auteur.

Ces jugements divers sur l'ordonnance du poème reposent sur des témoignages qui n'ont pas tous la valeur qu'on leur attribue ; ceux-là sont particulièrement suspects qu'on tire de considérations esthétiques; comme si une composition du XIIe siècle pouvait être appréciée à la mesure d'une œuvre de nos jours ; comme si une chanson de geste, que sa destination et son mode de transmission vouaient à de nombreuses altérations, pouvait être comparée à un roman de la table ronde, écrit pour être lu et immédiatement fixé dans des manuscrits à de multiples exemplaires.

Un reproche qu'on pourrait souvent aussi adresser aux exégètes des chansons de geste, c'est l'excessive facilité avec laquelle ils admettent des modifications du texte primitif dans le sens qui convient à leurs conceptions : passages omis par un « copiste », laisses rajeunies par un « remanieur », vers ajoutés

1. *Les légendes épiques*, I, p. 302-303 (Paris, 1908). Suivant M. Bédier, le remanieur s'est appliqué à introduire dans le poème plus de cohérence et d'harmonie ; c'est, au contraire, à cause du défaut de cohérence et d'harmonie de la rédaction actuelle que M. Jeanroy en imagine une autre.

par un « interpolateur ». Si l'on retranchait du *Coronement Looïs* tout ce que les critiques, dans l'intérêt de leurs théories, ont considéré comme des additions, je cherche en vain ce qu'il en resterait. Certes, le texte d'une chanson de geste était exposé à bien des altérations. Mais en quoi une rédaction conservée diffère-t-elle d'une rédaction perdue, nul ne le sait, et toutes les conjectures que l'on peut faire à ce sujet n'ont généralement d'autres résultats que de mettre en relief le plus ou moins d'ingéniosité de leurs auteurs.

Des allusions au *Coronement Looïs* se trouvent dans plusieurs compositions postérieures, mais on leur fait dire des choses qu'elles ne signifient pas. Sur la foi de quelques-unes de ces allusions mal interprétées, il est aujourd'hui généralement admis qu'une rédaction antérieure de notre poème plaçait l'épisode de Corsolt avant celui d'Arneïs. Je suis, si je ne me trompe, en grande partie responsable de cette opinion ; je l'ai depuis longtemps abandonnée et lorsqu'il ne restera plus qu'un homme pour la rejeter, je serai celui-là. Je fais la même rétractation au sujet de la distinction que j'ai établie entre la lutte contre Gui et la lutte contre Oton.

Ce sont ces deux rectifications que je voudrais d'abord justifier.

Le *Charroi de Nimes*, qui suit immédiatement le *Coronement Looïs* dans les manuscrits comme dans la biographie épique de Guillaume, fournit plusieurs allusions à notre poème. Je les citerai intégralement parce qu'elles me serviront à plusieurs fins. D'abord, tout au début, les auditeurs sont prévenus qu'ils vont entendre chanter

> ... de Guillaume, le marchis au Cort Nés,
> Comme il prist Nimes par le charroi mener ;
> Après conquist Orenge la cité,
> Et fist Guibor baptisier et lever,
> Que il toli le roi Tiebaut l'Escler,
> Puis l'espousa a moillier et a per ;
> Et desoz Rome ocist Corsolt es prez.
> Molt essauça sainte crestiienté ;
> Tant fist en terre qu'es ciels est coronez (v. 5-13)[1].

1. Ces vers se retrouvent, sur une rime différente, dans *Aimeri de Narbonne* :

Quelques vers plus loin, nouvelle allusion, lorsque Guillaume, indigné de l'ingratitude du roi, lui dit :

Ne me tenissent mi per a losengier,
Bien a .j. an que t'eüsse laissié,
Que de Police me sont venu li brief
Que me tramist li riches rois Gaifiers :
Que de sa terre me donra .j. quartier,
Avuec sa fille, tote l'une moitié (v. 95-100).

Enfin, sur une réponse blessante du roi, Guillaume, au paroxysme de la colère, lui reproche les services qu'il lui a rendus, sans recevoir de lui la valeur d'un denier. Et l'énumération de ces services est un sommaire du *Coronement Looïs*.

Dont ne te membre del grant estor champel
Que je te fis par desoz Rome es prez ?
La combati vers Corsolt l'amiré,
Le plus fort home que l'on peüt trover
En paienisme n'en la crestiienté :
De sort brant nu me donna .j. cop tel
Desor le heaume que oi a or gemé
Que le cristal en fist jus avaler.
Devant le nés me copa le nasel,
Tresqu'as narilles me fist sor brant coler,
A mes .ij. mains le m'estut relever.
Grant fu la boce qui fu al renoer ;
Mal soit del mire qui le me dut saner !
Por ce m'apelent tuit G. au Cort Nés.
Grant honte en ai quant vieng entre mes pers (v. 135-149).

Guillaume le puissant . . .
Nimes conquist par le charroi menant,
. . . . . .
Et puis Orenge conquist, la cité grant,
Et bautisier fist Guiborc la vaillant,
Puis l'espousa, bien le sevent auquant ;
Soz Rome ocist Corsolt le mescreant.
Crestienté essauça toz jorz tant
Que Dex l'ama, bien fu aparissant,
Car en la fin, ce trovons nous lisant,
En desservi la joie permenant (v. 4517-27).

.....
Rois, quar te membre d'une fiere bataille
Que je te fis au gué de Pierrelate.
Pris Dagobert qui vos iert demorables.
Veez le vos a ces granz peaus de marbre (v. 158-161).
.....
Après celui vos en fis je une altre :
Quant Charlemaines volt ja de vos roi faire,
Et la corone fu sus l'autel estable,
Tu fus a terre lonc tens en ton estage ;
François le virent que ne valoies gaire :
Faire en voloient de toi ou moine ou abe,
Ou que tu fusses en aucun habitacle,
En .j. mostier ou en .j. hermitage.
Quens Ernaïs, par son riche lignage,
Volt la corone par devers lui atraire.
Quant je le vi, de bel ne m'en fu gaire :
Je li donai une colee large
Que tot envers l'abati sor le marbre ;
Haïz en fui de son riche lignage.
Passai avant si com la cort fu large,
Que bien le virent et li un et li altre,
Et l'apostoiles et tuit li patriarche.
Pris la corone, sor le chief l'en portastes (v. 163-180).
.....
Dont ne te membre del Normant orgoillos
Qui desfier te vint ci en ta cort ?
N'as droit en France, ce dist il, oiant toz.
En ton empire n'eüs .j. sol baron,
Droiz empereres, qui deïst o ne non,
Quant me membra de naturel seignor :
Passai avant, tant fis plus que estolz,
Si le tuai a .j. pel com felon.
Puis fu tel hore que j'en oi grant peor,
Quant repairai de Saint Michiel del Mont,
Et j'encontrai Richart le vieil le ros.
Icil iert peres au Normant orgoillos,
Chevaliers ot avueques lui molt pros.
Il en ot .xvj. et je n'en oi que dos.
Je trais l'espee, fis que chevaleros :
A mon nu brant en ocis .vij. des lor,
Voiant lor euz abati lor seignor.
Jel te rendi a Paris en ta cort.

Après fu morz a Orliens en ta tor (v. 184-202).

.....

Rois, quar te membre de l'Alemant Guion :
Quant tu aloies a Saint Pere au baron,
Chalenja toi, François et Borgoignons
Et la corone et la cit de Loon.
Jostai a lui, quel virent maint baron :
Par mi le cors li mis le confenon ;
Gitai l'el Toivre, sil mangierent poisson.
De cele chose me tenisse a bricon,
Quant je en vin a mon oste Guion,
Qui m'envoia par mer en un dromon (v. 205-214).

Rois, quar te membre de la grant ost Oton :
O toi estoient François et Borgoignon
Et Loherenc et Flamenc et Frison,
Par sus Monjeu, en après Monbardon,
Desi qu'a Rome qu'on dit en pré Noiron.
Mes cors meïsmes tendi ton paveillon,
Puis te servi de riche venoison.
Quant ce fu chose que tu eüs mangié,
Je vin encontre por querre le congié ;
Tul me donas de gré et volentiers,
Et tu cuidas que m'alasse couchier
Dedenz mon tref por mon cors aaisier :
Je fis monter .ij^{m}. chevaliers,
Derriers ton tref te vin eschargaitier.
En .j. broillet de pins et de loriers,
Ilueques fis les barons embuschier.
De ceus de Rome ne te daignas gaitier.
Monté estoient plus de .xv. millier ;
Devant ton tref s'en vinrent por lancier,
Tes laz desrompre et ton bref trebuchier,
Tes napes traire, espandre ton mangier.
Ton seneschal vi prendre et ton portier ;
D'un tref en autre t'en fuioies a pié
En la grant presse com chaitif liemier.
A haute voiz forment escriiiez :
Bertrans, Guillaumes, ça venez, si m'aidiez !
Lors oi de vos, dans rois, molt grant pitié.
La joustai je a .vij^{m}. enforciés,
Et si conquis a vous de chevaliers
Plus de .ccc. as auferranz destriers,

Delez .j. marbre vi lor seignor baissié,
Bien le conui au bon heaume vergié,
A l'escharbocle que je vi flamboier :
Tel li donai de mon trenchant espié
Que l'abati sor le col del destrier ;
Merci cria, por ce en oi pitié :
« Ber, ne m'oci, se tu Guillaumes iés. »
Menai le vos, onc n'i ot delaié (v. 215-252).

Au v. 11, la lutte contre Corsolt n'est mentionnée qu'après la conquête de Nîmes, la prise d'Orange et le mariage de Guillaume : si cette énumération a la prétention d'être conforme à la succession des événements, elle est d'autant plus choquante que l'auteur va présenter les expéditions contre Nîmes, puis contre Orange, comme la conséquence d'une série d'exploits parmi lesquels figure la victoire sur Corsolt. Relativement à l'ordre dans lequel sont rappelés les états de service de Guillaume, les v. 5-11 sont en contradiction avec les v. 135-252 ; si les uns et les autres sont du même auteur, il n'y a aucune raison de se fier plus à ceux-ci qu'à ceux-là. Mais on peut supposer que la première laisse est une introduction ajoutée par quelque jongleur et que l'auteur du poème n'en est pas responsable ; c'est à cause de ce doute que je n'en ai pas fait état jadis et que je n'en tiendrai pas compte aujourd'hui, mais seulement des vers 135 et suivants. Ici, aucune raison de suspecter l'authenticité du passage, et le combat contre Corsolt est bien placé en premier lieu ; ensuite vient immédiatement la bataille au gué de Pierrelate, où fut pris Dagobert ; et la scène du couronnement à Aix et de la mort d'Arneïs n'occupe que le troisième rang. Tel est l'ordre dans lequel doivent se suivre les épisodes dans « l'ancienne version » supposée du *Coronement Looïs*, connue par l'auteur du *Charroi de Nimes*, si l'on s'en rapporte au témoignage de cet auteur ; sinon il n'autorise pas à supposer que l'épisode de Corsolt ait jamais précédé celui d'Aix. Mais l'expédition de Guillaume contre Dagobert de Carthage occupe cinq vers dans le *Coronement Looïs* (2025-29), elle est mentionnée après la tentative d'Acelin, parmi d'autres exploits du même genre et dans la même région : qui consentira, à la placer, avec M. Willems, dans une rédaction antérieure, avant la scène du couronnement à Aix ? Si l'on s'y refuse, on renonce à croire

que l'auteur du *Charroi de Nimes* ait exactement suivi l'ordre des épisodes tel qu'il le trouvait dans le *Coronement Looïs*, et l'on répudie l'unique raison de prétendre qu'il y a trouvé la lutte contre Corsolt préposée au couronnement.

Voici une autre preuve que les événements ne sont pas rappelés dans un ordre rigoureux par l'auteur du *Charroi de Nimes*. Ce poème divise en deux épisodes son résumé de la seconde expédition de Guillaume en Italie ; dans le premier, il mentionne en sept vers la lutte contre Gui, que Guillaume, après l'avoir tué, jeta dans le Tibre, et il ajoute trois vers (212-214), qui n'ont pas leur équivalent dans le *Coronement Looïs*, tel que nous le connaissons ; je ne vois pas ce qu'ils pourraient représenter dans une autre version ; ils sont pour moi une énigme et je renonce à les expliquer.

Cet épisode est suivi d'un autre, plus développé : la lutte de Guillaume contre « la grant ost Oton ». On s'est mépris, à mon avis, sur l'importance de ces vers, en voyant dans Oton un empereur d'Allemagne et en distinguant l'expédition contre Oton de l'expédition contre Gui. Je crois aujourd'hui que le nom d'Oton est de l'invention de l'auteur du *Charroi*, qui l'a donné, sous l'influence de l'assonance, à un chef de l'armée de Gui, simplement désigné dans le *Coronement* par son titre de « per de Rome » (mss. A, B), et de « duc » (ms. A), ou de « duc d'Osteüse » (ms. C). Les vers 215-254 du *Charroi* ont été inspirés par la laisse LVII du *Coronement*, et l'ost d'Oton est celle que Gui fait sortir de Rome pour surprendre les Français. A part le nom du chef ennemi, les seules divergences que présentent les deux versions se réduisent à celles-ci : dans le *Charroi*, « ceux de Rome » sont plus de quinze mille (v. 232), ou au moins sept mille (v. 242), dans le *Coronement*, la troupe des Romains n'est que d'un millier de chevaliers ; dans le *Charroi*, si Guillaume ne se trouve pas dans le camp lorsque les ennemis l'envahissent, c'est parce qu'il est allé s'embusquer ; dans le *Coronement*, suivant la version A, B, il est sorti, à la tête des fourriers « por le païs guaster », mais dans la version C son absence est expliquée comme dans le *Charroi*. Ces variantes sont sans importance et telles qu'on en rencontre fréquemment entre des mss. provenant d'un même original [1]. Par contre,

1. Les divergences entre les leçons A-B, C et D du *Coronement* sont souvent plus considérables.

les ressemblances sont nombreuses, et assez significatives pour ne pas laisser de place au doute. Le sujet, la scène, les situations, les moindres circonstances sont identiques dans les deux poèmes : les Français ont à peine dressé leurs tentes sous les murs de Rome que les Romains font une sortie et surprennent le camp en l'absence de Guillaume, mais Guillaume survient, bat les assaillants et capture leur chef. Et ce n'est pas seulement dans les grandes lignes, mais aussi dans les détails, dont plusieurs très caractéristiques, que les deux récits sont identiques. Dans un texte comme dans l'autre, les Français ont négligé de faire « guaitier » (Ch. 231, C. L. 2306), l'ennemi pénètre dans les tentes (Ch. 233-34, C. L. 2307), il répand ou emporte le « mangier » (Ch. 235, C. L. 2309), prend le sénéchal et le portier du roi (Ch. 236) ou tue son « maistre despensier » (C. L. 2310). Le roi s'enfuit « de tref en tref » (Ch. 237, C. L. 2311-12), appelant à son secours Guillaume et Bertran (Ch. 239-40, C. L. 2312-13). Guillaume frappe le chef ennemi et le couche « sor le col del destrier » (Ch. 248-49, C. L. 2345-46), le vaincu crie merci (Ch. 250, C. L. 2348) : « Ber, ne m'oci, se tu Guillelmes iés » (Ch. 251, C. L. 2349), Guillaume lui fait grâce de la vie et le conduit à Louis (Ch. 252, C. L. 2354).

De cette comparaison il ressort, avec une certitude qui pour moi est entière, que le personnage appelé Oton par le *Charroi* n'est autre que le pair de Rome, *alias* duc d'Osteüse, du *Coronement* [1].

Cette sortie des Romains, ordonnée dans le *Coronement* par Gui, a naturellement lieu avant la mort de celui-ci : l'auteur du *Charroi de Nimes*, en la plaçant après, intervertissait l'ordre des événements [2].

1. Il est d'ailleurs bien difficile d'admettre qu'un poète ait imaginé de faire prendre par Guillaume un personnage aussi important que l'empereur Oton, et, plus encore, qu'un tel exploit n'eût laissé d'autre trace dans la poésie que la vague allusion du *Charroi de Nimes*.

2. On pourrait même croire qu'il a aussi interverti les rôles de Gui et d'Oton, en faisant de celui-ci le chef des ennemis, et de celui-là son champion, comme Corsolt était le champion du roi Galafre. Cette supposition serait suggérée par le vers : « Encore en as de Rome maistre fié », qui vient après la prise d'Oton ; cependant ce vers peut être la conclusion des deux épisodes. D'ailleurs c'est Gui qui « chalenja » la couronne de France.

Un autre témoignage invoqué en faveur d'une version où l'épisode de Corsolt était placé avant celui du couronnement est tiré de textes en prose, qui, en réalité, ne disent rien de tel. Deux de ces textes, romans ou chroniques, comme on voudra, conservés dans deux manuscrits du XVe siècle (B. N. fr. 1497 et Arsenal 3351), ayant entre eux d'étroites affinités et provenant d'un même original, racontent l'élévation de Louis au trône, sous la protection de Guillaume, qu'on est allé chercher à Rome, où il venait de sauver le pape, assiégé par le géant Corbaut.

Le manuscrit de l'Arsenal, après avoir longuement parlé des aventures de la reine Sibille, ajoute que cette malheureuse princesse étant rentrée en France avec son enfant Louis et son protecteur Varrocher, fut rencontrée par le comte Aimeri de Narbonne, qui rendit hommage au jeune fils de la reine ;

puis commanda ainsy le faire a ses enfans, qui mie ne lui voulurent desobeïr, ains s'acointerent de l'enfant Loys, et depuis en furent si privez que leur seur lui donnerent en mariage après la mort de Charlemaine, et le remist Guillaume en son royaume, dont il fut debouté par les trahitres de France, lesquelz lui imposoient que lui ne son frere Lohier n'avoient aucun droit a posseder la seigneurie de l'empire et maintenoient qu'ilz n'estoient mie legitimes enfans de Charlemaine, mais bastart, pour tant que la dame avoit geu de Louys durant le temps qu'elle avoit esté bannye, comme oy avez ça avant, et convint que Guillaume au Court Nez, qui pour cellui temps estoit alé servir le saint pere en Rommenie, et combattre ung payen que nul prince de chrestienté n'osa combatre, retournast hastivement en France, pour le debat des princes du royaume et de l'empire, qui envieusement, a tort et sans cause, avoient dechacié Louys et mis hors de Paris après la mort de son pere, et vouloient couronner Harnays, le filz Richart de Normandie.

La lutte de Guillaume contre Corbaut n'est mentionnée dans le ms. de l'Arsenal qu'incidemment et pour expliquer la présence de Guillaume près du pape. Le manuscrit B. N. fr. 1497 est au contraire très explicite sur le voyage et le séjour de Guillaume à Rome. J'en ai déjà publié le récit [1] ; je me contenterai d'en donner ici l'essentiel. Un roi Sarrasin, nommé Corbault, a mis le siège devant Rome. Le pape, fort malmené, entre en pourparlers avec lui. Le Sarrasin lui accorde un armistice, « pendant lequel il se devoit pourveoir d'un

1. *Le Couronnement de Louis*, 1re édition, p. XCVII-CXII.

champion... pour combatre le roy Corbault ». Des légats sont envoyés de tous côtés; deux d'entre eux viennent trouver Aimeri de Narbonne, qui passe pour le plus grand prince de la chrétienté. Aimeri ne peut absolument pas s'éloigner, obligé qu'il est de défendre sa propre ville contre les Sarrasins, mais son fils Guillaume offre de partir à sa place, et sa proposition est accueillie avec joie par les ambassadeurs. Aussi, malgré les prières de sa mère, qui, pour le détourner de son voyage, lui parle de la belle Orable, Guillaume, après avoir chargé son serviteur Isaac d'annoncer son absence à sa dame, se met en route avec les prélats.

Le combat a lieu, le géant Corbault est tué, les Sarrasins se retirent,

et Guillaume, qui ung peu se vouloit refaire et cognoistre le pere saint, jles cardinaulx et auques de leur estat, se delibera de sejourner jusques a .xv. ours ou ung mois, mais mye n'y fut si longuement, comme l'istoire le recordera, car en France tourna sy grant meschief que merveilles, tandis que le sieige de Romme dura, par les princes et pers du royaulme, lesquieulx voulurent debouter Louys, le filz Charlemeine, lequel mouru en icellui temps, et voulurent faire roy le filz du duc de Normendie, nommé Hernaïs, pour aulcunes causes, lesquelles vous seront cy après desclairees.

Charlemagne vient de mourir, laissant deux fils, Louis et Lohier. La couronne revient de droit au premier, mais les grands du royaume veulent priver les enfants de la succession impériale. Louis, en danger, s'enfuit à Melun. Le duc de Normandie et ses partisans prétendent qu'il n'est qu'un bâtard, né de la reine Sibille et d'un nain, et que le plus proche héritier du trône est Richard lui-même. Cependant il se trouve encore des seigneurs assez courageux pour défendre l'honneur de Sibille et les droits de Louis; ils ont pour eux les bourgeois et le commun du peuple. Pendant que les partisans du Normand s'apprêtent a réunir à Paris un Parlement où l'on couronnera Hernaïs, fils du duc, tous ceux qui sont restés fidèles à la famille de Charlemagne, et parmi eux l'archevêque de Reims, envoient l'abbé de Saint-Denis demander des secours à Rome. Le messager se rend auprès du pape, lui expose sa mission, lui dit que sur douze pairs dix sont pour Hernaïs, deux seulement pour Louis. Guillaume, qui est présent à cet entretien, s'écrie : « Je servi le pere, sy doy aimer et cognoistre le fils. »

Il reprend le chemin de France ; arrivé à Paris, il descend chez son hôte habituel, qu'il prie de garder le secret sur son arrivée. Trois jours après, se tient le Parlement réuni par Richard. Guillaume se rend au palais, seul, une épée sous son manteau. Personne ne le reconnaît, parce qu'on ne se doute pas de sa présence à Paris et parce que le soleil d'Italie l'a bruni. Le portier, qui a la consigne de ne plus laisser entrer, lui ouvre cependant lorsqu'il se fait connaître (c'est une réminiscence de la scène du poème entre Guillaume et le portier de Tours). Guillaume pénètre dans la salle du conseil et s'avance aux premiers rangs, « emmy le parc ».

Quant Guillaume fu emmy le parc entré, si que plus ne pouoit passer sans exceder le terme des aultres grans seigneurs, et qu'il vist les nobles princes, ducs et contes, assis par ordre comme en ung parlement, et le duc Richart de Normendie a costé d'un hault dois richement ordonné par grant magnificence, ou millieu duquel estoit Hernaïs son fils, assis comme en magesté, atendant l'onneur qu'on lui devoit par la deliberaction des ducs, contes et barons illeques assistens presenter, se aulcuns n'y avoit contredisans, se aparut ileq Guillaume, le fils Aymery, lequel getta par terre le mantel endossé, et demoura en son harnaiz tout cler ou verny de roeil, ainssy et tel comme il avoit aporté de Romme, et monta sur le faulxdesteil, si que bien peüst ataindre a Hernaïz, qui, comme vous avez ouy, estoit plus hault que nul aultre, et de l'espee qu'il tenoit nue lui donna ung coup si grant que le chief lui fist plus de dix piez voller emmy le parc, voire en criant « Nerbonne » si haultement que de toutes pars peüst bien estre ouy et entendu. Mais mye ne se tint a itant, ains assena le duc d'Orleans et le mist mort comme l'autre, car c'estoit celluy qui plus près de luy estoit, et qui son fait avoit le plus suporté a son advis. Lambert, le comte de Montfort, estoit d'aultre part assiz, qui autant en receut par sa main ; et quant le duc Richart vist l'execucion que Guillaume faisoit, il fust sy esbahy que il se mist en fuite et se bouta par mi les gens qui la estoient.

Les uns prirent la fuite, les autres se soumirent et obtinrent grâce. En apprenant ce qui se passait, les bourgeois, marchands, laboureurs, gens d'église et de tous autres états coururent aux armes pour soutenir Guillaume, qui, en peu de temps, devint ainsi le maître de Paris.

L'ennemi dispersé, on fit des fêtes, on envoya chercher Louis à Melun. « Tous les princes, pers et barons de France » furent mandés « pour venir au couronnement et sacre de leur

roy a Rains, ainssi qu'il est acoustumé ». Le sacre fut suivi de fêtes qni durèrent huit jours, pendant lesquelles Guillaume, qui gouvernait de fait sous le nom de Louis, proposa au roi pour femme sa sœur Blanchefleur. Le roi ayant accepté, Guillaume envoya immédiatement chercher Blanchefleur à Narbonne. Après les fêtes du mariage, « la cour departit ». Aimeri de Narbonne et ses fils restèrent auprès du roi. L'aîné de ceux-ci, Hernaïs, reçut de Louis le duché d'Orléans, dont le seigneur « avoit par le sien frere Guillaume esté occis, et en espousa la duchesse, car de par elle estoit la terre venue, laquelle le comte qui mort estoit ne pouoit par son meffait avoir confisequee ne pardue » ; Louis donna à Aïmer Venise à prendre sur les Sarrasins ; Guillaume obtint la permission de conquérir sur les infidèles Nimes, Béziers, Carcassonne, Montpellier, Orange et le pays qui entoure Narbonne. Et le récit du *Charroi de Nimes* commence, sans le début, qui constitue le principal mérite de la chanson de geste.

Ce texte place donc la lutte contre Corsolt avant la scène du couronnement, mais pas dans les mêmes conditions que le *Charroi de Nimes*. Dans ce poème, les deux premiers épisodes du *Coronement Looïs* sont simplement intervertis ; dans le texte en prose, le second épisode ne commence le récit que parce que le premier est supprimé ; il est suivi immédiatement du troisième. Cette compilation n'a gardé du premier épisode que le nom d'Arneïs, qui est devenu le nom du fils de Richard, et, dans le manuscrit 1497, la mention du « duc d'Orléans », dont le rôle est réduit à celui de principal partisan du Normand Arneïs.

L'auteur de cette compilation avait la prétention d'écrire une « estoire », il prenait, rejetait, disposait les matériaux comme il l'entendait, et rien, absolument rien n'autorise à croire qu'il ait connu une autre version du *Coronement Looïs* que celle que nous possédons. Je croirais même volontiers que le vers qui, dans celle-ci, annonce le mariage de Louis avec une sœur de Guillaume n'a été ajouté à notre poème que dans la dernière rédaction, et le compilateur a connu cette addition.

Une autre chronique, dont il existe deux manuscrits, l'un du XIVe siècle (B. N. fr. 5003) et l'autre du XVe (Vat. Reg. 749), place de même la lutte contre Corsolt avant la tentative

d'Arneïs. Après avoir dit que Charlot « desherita un duc d'Orliens, apelé Arneïs », qui « estoit seigneur de Melun et avoit espousee une des filles de l'empereur, seur de Charlot, apelee Belicent » ; qu'il y « avoit adonc a Melun ung chastelain apelé Ancellin, qui avoit .xiiij. filz, qui tint Melun .x. ans contre Charlot » ; après quelques mots sur Sansonnet, fils d'Arneïs et de Belicent, empruntés à « l'istoire qui parle de luy en rommant », il fait une première allusion à la tentative d'usurpation d'Arneïs [1] :

Et si raconte l'histoire ou roumant de la vie de Guillaume d'Orenge que cestui Arneïs, après la mort de l'empereur Charlemaine, se volt faire roy de France et debouter Loys, le filz de l'empereur, dont Arneïs fut occis de l'entreprise Guillaume d'Orenge, et donna l'empereur Loys Arnault, le fils Aimery de Narbonne, frere de Guillaume d'Orange, le duché d'Orliens et la duchesse.

Plus loin la chronique revient à notre chanson. Elle résume d'abord l'expédition de Guillaume en Italie contre Corsolt :

Les Sarrazins a grant puissance allerent lors devant Rome ; toute la terre gasterent. Le pape envoya par toutes terres pour avoir secours. Sy y ala Guillaume, le bon combatant, et la fist de moult belles proesses. La avoit ung moult fort et puissant jaiant appelé Corbaut, lequel Guillaume occist devant Rome, en ung champ de bataille qui fut d'eus .ij., dont Guillaume acquist grant los et grant pris du pape et de tous les Rommains.

Guillaume était encore à Rome quand il apprit la mort de Charlemagne et les obstacles qu'on opposait à l'avènement de son fils :

car plusieurs trictres voldrent fere roi d'un aultre apelé Herneïs. En ce temps que ce trouble en estoit en France, Guillaume, le filz Aimery de Nerbonne, se partit de Rome et vint en France.

L'empereur Loys ot ung frere nommé Doeme, qui estoit moult preudoms,

1. Le passage souvent cité d'Aubry de Trois-Fontaines, « quod comes Aurelianensis Arnaïs voluit regnare et esse tutor Ludovici, sed Guillelmus Aurasicensis fortiter restitit. Qui Arnaïs fuit pater Samsonet de una sorore Karoli » (Pertz, *Mon. Germ. hist.* ; *Script.*, XXIII, 720) présente des affinités certaines avec ce texte. La dernière phrase surtout : *fuit pater Samsonet de una sorore Karoli*, est caractéristique.

et avoit tout son cueur a Dieu, et le fist l'empereur evesque de Mès. Ces evesque et Guillaume, le filz Aymery, assemblerent moult de leurs amis et vindrent a Paris a ung jour ou il avoit grant assemblee de princes ; et y en avoit qui(lz) voulloient debouter l'empereur Loys de la couronne de France, sy y ot moult grant debat, car aucunes croniques racontent que Guillaume occist Arneïs, que on voulloit fere roy, et moult de ces complices, et fut esmeu tout le peuple de Paris pour aidier Guillaume, et vint l'empereur Loys a Paris, et de la par l'esvesque son frere et le conte Guillaume fut mené coronner et sacrer a Rains, a grant sollempnité et joye. Après le sacre de l'empereur Loys, Guillaume fut fait connestable de l'empire et desfendeur de la terre chrestienne. L'empereur donna a Hernault, le frere Guillaume, la duché d'Orliens, et la duchesse qui estoit.

Dans le premier passage, Arneïs semble bien être duc d'Orléans, mais il n'est pas fait allusion à Corsolt, de sorte que nous n'y trouvons aucune indication relative à l'ordre de succession des épisodes. Un détail seulement est à retenir, c'est que la tentative d'Arneïs eut lieu après la mort de Charlemagne. Lorsque 50 pages plus loin, le compilateur revient au même sujet, c'est bien après la bataille contre Corsolt qu'il place la trahison d'Arneïs, mais celui-ci n'est pas dit duc d'Orléans ; il est tout simplement « un aultre apelé Herneïs ». Il est vrai qu'à la fin de son récit, l'auteur ajoute, comme précédemment, que l'empereur donna à Ernaut, frère de Guillaume, le duché et la duchesse d'Orléans, mais s'il n'est pas certain que dans le premier passage, la duchesse soit la veuve d'Arneïs, l'identification ici est encore moins assurée [1]. Je n'insiste pas sur cette remarque.

L'auteur de ce texte a puisé à différentes sources ; pour la trahison et la mort d'Arneïs, il se réfère à « aucunes croniques », lesquelles paraissent bien être celles du ms. 1497 ; de nombreux traits, qui ne proviennent pas de notre poème, sont communs à ces deux récits : envoi par le pape de légats en France pour solliciter des secours ; réponse de Guillaume à cet appel ; nom du géant Corbaut ; silence sur la blessure qui a valu à Guillaume son surnom [2] ; silence sur l'amiral Galafre, sur le roi

1. L'auteur semble avoir oublié aussi que cette duchesse devrait être la propre sœur de l'empereur.

2. Le ms. 5003 donnera plus loin une autre origine à cette blessure : « Guillaume avoit eu le bout du nés couppés a la .iij. bataille ou il fut devant Nerbonne ; si l'applerent plusieurs Guillaume au Court Nés » (fol. 137 r°).

Gaifier et par conséquent sur les fiançailles de sa fille avec Guillaume [1] ; sur les trente mille prisonniers chrétiens délivrés ; assemblée à Paris des princes qui veulent donner la couronne à Arneïs ; soulèvement du peuple de Paris pour aider Guillaume ; retour de Louis à Paris ; sacre à Reims, donation à Ernaut du duché et de la duchesse d'Orléans. Un seul détail du ms. 5003 n'est pas conforme au texte du ms. 1497 ; dans l'un c'est l'archevêque de Reims qui aide Guillaume contre les rebelles, dans l'autre c'est l'évêque de Metz, frère de Louis.

Parmi les omissions de la chronique du ms. 5003 comparée à celle du ms. 1497, deux seulement nous intéressent : il n'est plus question des Normands ni du « duc d'Orléans », leur principal partisan ; le traître est Arneïs, tout court. Mais ces omissions peuvent s'expliquer de diverses manières et très simplement ; et c'est pourquoi je n'en tire aucune conclusion. Le compilateur a pu se rappeler que précédemment il avait déjà parlé, d'après une autre source, de cet Arneïs, duc d'Orléans et gendre de Charlemagne, et que par conséquent il ne pouvait ici ni faire de lui le fils du duc de Normandie, ni lui adjoindre comme partisan le duc d'Orléans ; il a pu aussi, et ce ne serait pas trop exiger d'un clerc qui prétend à faire œuvre d'historien, se rappeler que Richard de Normandie n'était pas un contemporain de Charlemagne. Il ne s'est d'ailleurs pas compromis ; il nomme l'usurpateur Arneïs, sans aucun déterminatif.

En attendant qu'on ait définitivement établi les rapports qui existent entre le texte des mss. B. N. fr. 5003 et Vat. Reg. 749 d'une part, et ceux des mss. Art. 3351 et B. N. fr. 1497, d'autre part ; ou qu'une publication de ces textes permettent de les étudier à ceux qui n'ont pas les manuscrits à leur disposition, je crois que les quelques lignes consacrées par la chronique du ms. 5003 à certains épisodes du couronnement de Louis n'ont pas été inspirées directement par notre poème ; si elles sont tirées de la chronique conservée dans le ms. 1497, elles ne peuvent pas mieux que cette dernière nous renseigner sur l'ordre des différentes parties du poème.

---

1. On a vu plus haut que, suivant le ms. 1497, Guillaume, avant de partir pour Rome, était déjà fiancé avec Orable.

J'estime, au surplus, qu'on accorde généralement à ces textes en prose une confiance qu'ils ne méritent pas, au moins dans la question qui nous occupe. Ce ne sont pas des romans dérimés, qui doivent suivre page par page leurs originaux en vers ; ce sont des chroniques, du moins elles sont données pour telles par leurs auteurs, qui ont, par conséquent, le droit d'user des sources, chroniques antérieures, chansons de geste ou autres documents, avec toute la liberté qu'autorise leur critique rudimentaire. Les quatre textes que je viens d'examiner ne placent pas l'épisode de Corsolt avant celui du couronnement à Aix, comme on l'a cru, mais le feraient-ils que je ne verrais pas là une preuve que le même arrangement ait existé dans le poème.

Il y a un autre texte de la même famille, qui n'a pas encore été cité, à ma connaissance ; comme il est très court, je vais le donner : il n'apprendra rien sur la chanson du *Coronement*, mais montrera de nouvelles déformations de la légende d'Arneïs. Il se trouve dans le ms. de la Bibliothèque Nationale fr. 10468, f° 3 r°, du XVe siècle, intercalé entre deux récits d'histoire normande : une histoire de Robert le diable et une chronique de Normandie :

Comme Guillaume o court nez, prince d'Orenge, occist Ernays.

Le filz au duc Sanson d'Orlians recueilli la terre de Neustrie, qui lui escheut par sa mere ; et avoit nom Ernays. Et fu son ayole la niepce Guenellon : et tenoit grant partie de la terre Guenellon; que on luy avoit rendue, avecques la duchié d'Orlians, que il tenoit de par son pere. Icestui duc Ernays fu si orgueilleux et oultrecuidé que il ne deigna faire hommage de la duchié de Neustrie au roy de France Loys, maiz se mist en fait de entreprendre a estre roy de France, et y disoit avoir droit, et qu'il luy appartenoit a cause de sa mere ; car son ayole fu seur au roy Chilperic, qui fu deboutté du regne de France pour faire Pepin roy, et lequel roy Chilperic n'avoit nul plus prouchain hoir que de sa seur, ayole du dit duc Ernays. Et lors l'empereur Lothaire ou Lohier avoit meu guerre a son frere Loeïs, roy de France; maiz Lohier ne regna que deux ans et fu Loeïs receu empereur. Et que que Loeïs estoit en l'empire, cestui Ernays vint a Rains o son ost et entra en la cité et voult estre couronné. Et le jour qu'il vouloit porter couronne, le marchis Guillaume o court nez, prince d'Orenge, qui le sceut, vint a Rains et occist le duc Ernays en son hostel. Et par cestui fait fu la duchié de Neustrie jointe a la couronne de France jusques au temps du roy Charles le Simple.

La conclusion qui ressort des textes et des discussions qu'on

vient de lire, c'est que des deux témoignages invoqués à l'appui de l'interversion des deux premiers épisodes, l'un, celui du *Charroi de Nimes* ne mérite pas confiance; l'autre, celui des chroniques en prose, ne dit rien. C'est donc à tort que la question a été posée. Il n'y a aucune raison de supposer qu'une version du poème ait existé dans laquelle l'épisode de Corsolt était placé avant celui du couronnement à Aix. Gaston Paris estimait que cet arrangement « fait mieux sentir que le poème de Corsout est tout à fait étranger au reste du Couronnement et que le héros n'en est pas le même » (*Romania*, XXX, p. 183). J'avoue que le caractère étranger de l'épisode de Corsout ne m'apparaît pas différent suivant qu'on le place avant ou après la scène du couronnement, et que, en fût-il autrement, je n'y verrais pas une raison pour conclure à la priorité d'un ordre sur l'autre [1]. Par contre, je me représente mal l'épisode du couronnement à Tours suivant immédiatement celui du couronnement à Aix; les deux événements devant se produire à plusieurs années de distance, il fallait remplir cet intervalle, il fallait aussi éloigner Guillaume, car, lui présent, une nouvelle rébellion eût été impossible. Le voyage de Guillaume à

1. Une raison plus sérieuse existe de considérer cet épisode comme « étranger au reste du Couronnement », c'est que Guillaume y est le champion, non pas de Louis, mais du pape et de saint Pierre (v. 1062, 1236). Guillaume se trouve à Rome en pèlerin lorsque les ennemis se présentent sous les murs de la ville, c'est à la prière du pape qu'il se met à la tête des troupes pontificales, et c'est pour lui et pour l'Église qu'il va se battre. Sa proposition d'envoyer demander à Louis « que il nous vieigne et secorre et aidier » (v. 363), n'implique naturellement pas que l'intérêt de l'empereur soit en jeu; elle n'est d'ailleurs qu'une formule, un lieu commun — d'autant plus maladroit ici que Guillaume, moins que personne, ne doit ignorer combien Louis est incapable de lui venir en aide. — Une fois seulement, Guillaume revendique les droits de Charlemagne, en déclarant à Corsolt que

> Par dreit est Rome nostre empereor Charle,
> Tote Romaigne et Toscane et Calabre;
> Saint Pere en est et li aporz et l'arche
> Et l'apostoile qui desouz lui le guarde (v. 885-888).

Ces vers faisaient-ils partie du poème primitif ou ont-ils été ajoutés? Si l'on en fait abstraction, l'idée que Guillaume se bat pour l'empereur en même temps que pour le pape disparaît complètement de l'épisode. Tout au plus pourrait-on la soupçonner dans un autre passage, qui se prête à deux inter-

Rome, avec ou sans le combat contre Corsolt, satisfait à cette double exigence.

Le *Coronement de Looïs* raconte trois scènes différentes du couronnement ou de l'intronisation de Louis : une à Aix avant la mort de Charlemagne, une à Tours après sa mort, enfin une à Rome. M. Jeanroy en ajoute une quatrième, en supposant que dans le poème primitif, « la tentative d'Arneïs, distincte du couronnement, ne se produisait qu'après la mort de Charlemagne ».

Cette hypothèse est fondée sur les invraisemblances du récit actuel, sur « le rôle quasi grotesque prêté à Charlemagne, qui ne nous surprendrait pas dans un de ces poèmes de la décadence où il était presque devenu un personnage de comédie », mais qui « est inadmissible dans un récit remontant, pour ainsi dire, au lendemain de sa mort » ; sur l'intervention mal motivée de Guillaume ; sur le fait que les rédactions en prose placent l'épisode d'Arneïs après celui de Corsolt, c'est-à-dire, ce qui importe davantage, après la mort de Charlemagne. « Dans ces deux rédactions, cette disposition a eu une conséquence singulière : le traître Arneïs y devient fils du duc de Normandie Richard ; cette fusion des épisodes d'Arneïs et d'Acelin s'explique naturellement par le fait que, dans la source de ces deux rédactions, ils se suivaient immédiatement, la scène du couronnement proprement dit et le pèlerinage de Guillaume les précédant l'un et l'autre. C'est aussi dans le même ordre (Corsolt, Arneïs, Acelin) que les événements sont présentés dans le résumé du *Charroi*. Enfin, c'est également après la mort de Charlemagne que

---

prétations opposées, et qui est placé entre les branches II et III. Lorsque Guillaume quitte Rome pour rentrer en France, le pape lui dit :

Ci remandra Galafres l'amirez,
De vostre part avra Rome a guarder.

Et Guillaume lui répond :

De folie parlez :
De traïsune ne fui onques retez ;
D'or en avant m'en dei je bien guarder (v. 1419-23).

Guillaume commettrait une trahison s'il faisait garder Rome en son propre nom. Mais à qui appartient-elle ? au pape ? ou à l'empereur ? Que l'on compare à la branche II la branche IV, qui en est une imitation : ici les intérêts de la France sont d'un bout à l'autre au premier plan.

se place la tentative d'Arneïs dans les allusions faites à notre poème par d'autres chansons de geste » (*Romania*, XXV, p. 373).

M. Bédier, qui se méfie des conjectures reposant sur de simples combinaisons logiques, qui n'admet pas que le poème primitif remonte à la date assignée par M. Jeanroy, et n'a par conséquent pas les mêmes raisons que ce dernier de trouver invraisemblable le caractère de Charlemagne, qui ne croit pas à l'addition ultérieure de l'épisode d'Acelin, accepte cependant la « restauration » de M. Jeanroy, parce que divers textes, indépendants les uns des autres, témoignent que leurs auteurs connaissaient un poème du *Couronnement* différent de celui que nous avons et qui plaçait la trahison d'Arneïs après la mort de Charlemagne.

Cette hypothèse de M. Jeanroy est, à mon avis, bien moins vraisemblable que la leçon dont elle prétend à supprimer les invraisemblances. M. Jeanroy estime que les différentes branches du poème ont été composées à différentes époques : à la branche qui racontait le couronnement de Louis du vivant de son père et « qui doit avoir constitué le poème primitif », en a été ajoutée une seconde, qui racontait la tentative d'Arneïs, après la mort de Charlemagne, puis, à la suite de celle-ci, une troisième, qui lui ressemblait comme une sœur, et avait pour sujet la tentative d'Acelin. Enfin, à ces trois branches, deux autres furent encore annexées : l'épisode de Corsolt fut intercalé entre la première et la seconde, et l'épisode de Gui d'Allemagne fut inséré dans la troisième. « Quand l'épisode d'Acelin fut inséré, il se trouva naturellement suivre celui d'Arneïs ; l'auteur de notre rédaction, frappé de la ressemblance entre ces deux épisodes et voulant peut-être éviter qu'ils se confondissent, crut bien faire en déplaçant celui d'Arneïs, et il ne trouva rien de mieux que de l'intercaler dans la scène du couronnement, au risque d'en dénaturer complètement le caractère » (*Rom.* XXV, p. 374). Certes il aurait pu trouver mieux : il pouvait supprimer l'un des deux récits qui faisaient double emploi ; il pouvait aussi, s'il ne voulait rien perdre, intercaler l'épisode de Gui entre celui d'Arneïs et celui d'Acelin. Mais fondre l'épisode d'Arneïs avec celui du couronnement de peur qu'il ne se confondît avec celui d'Acelin, n'était-ce pas se jeter à l'eau par crainte de la pluie ? Je m'explique d'ailleurs difficilement que deux récits

racontant le même événement, et ne différant que par le lieu de la scène et le nom d'un des acteurs, aient pu être juxtaposés; je ne me l'explique pas du tout si, comme le croit M. Bédier, les deux récits sont du même auteur.

A l'appui de sa thèse, M. Jeanroy considère comme interpolées les laisses VIII, IX et XI. Mais, si on les supprime, que restera-t-il du poème primitif? Un sermon de Charlemagne. Est-ce assez pour une chanson de geste? Le motif de la condamnation de la laisse VIII n'est pas indiqué, et je ne l'aperçois pas; la suppression de la laisse XI est insuffisamment justifiée : « L'annonce de la mort prochaine de l'empereur, dans la XIe, introduit un nouveau discours de Charlemagne à son fils; mais il n'est pas naturel que deux morceaux si semblables aient été placés à si peu de distance; ils faisaient originairement partie du même ensemble » (*Ibid.*, p. 374, note 2). Cette laisse, qui n'a que 7 vers, raconte que, la cérémonie de la chapelle étant terminée, chacun rentra chez soi, les invités à leurs hôtels et l'empereur à son palais, où il adressa de nouveaux conseils à son futur successeur. Il n'y est pas annoncé que l'empereur va mourir, mais qu'il vivra encore cinq ans, et ce n'est pas cette annonce qui introduit le nouveau discours de l'empereur. Quant à la laisse IX, son tort est de raconter la tentative et la mort d'Arneïs. M. Jeanroy lui reproche aussi d'avoir 69 vers, tandis que la moyenne des huit premières est seulement de 10 vers. Elle a 70 vers, mais la XIIIe, qui fait partie de la même branche, en a 76 : toutes deux assonent en *-ié*, et c'est ce qui explique leurs dimensions. Les strophes en *-ié* sont les plus longues, et sur 2690 vers que compte le poème, plus de 1120 ont cette terminaison.

Si l'on retranche au début et à la fin de la laisse IX les 22 vers où Charlemagne a la parole, il en restera 48 pour représenter l'épisode primitif d'Arneïs. C'est vraiment peu.

M. Jeanroy appelle en témoignage à l'appui de sa thèse d'abord les rédactions en prose dont j'ai parlé précédemment et les allusions à notre poème contenues dans d'autres chansons de geste. J'ai montré que c'est la tentative d'usurpation des Normands que racontent les textes en prose, et non celles d'Arneïs : leur témoignage n'est donc pas à retenir. Quant aux indications fournies par les chansons de geste, je vais les passer en revue.

Dans le *Charroi de Nimes*, c'est « quant Charlemagne volt » couronner son fils qu'Arneïs « volt la corone par devers lui atraire », et fut tué par Guillaume, en présence du pape; exactement comme dans notre poème. Si donc c'est, ainsi que le dit M. Jeanroy, « l'auteur de notre rédaction » qui a introduit la tentative d'Arneïs dans la scène du couronnement, c'est bien notre rédaction qu'a connue l'auteur du *Charroi de Nimes*, et par conséquent on ne doit pas chercher dans ce poème des renseignements sur les rédactions antérieures du *Coronement Looïs*. Si, au contraire, on veut que l'auteur du *Charroi* ait connu une rédaction du *Coronement* antérieure à celle qui nous est parvenue, il faut admettre que la tentative d'*Arneïs* avait lieu du vivant de Charlemagne déjà dans cette rédaction ancienne.

Le *Siège de Narbonne* dit que Charlemagne, très affaibli et « boisiez de trestouz ses subgis », a fait mander Guillaume à son aide, et que celui-ci s'est aussitôt mis en route « vers Ais la Chapelle » (ms. B. N. fr. 24369). C'est donc du vivant de l'empereur que la conspiration eut lieu, comme dans notre rédaction.

Le *Siège de Barbastre* résume en 14 vers le couronnement de Louis à Aix. Louis, n'osant pas prendre la couronne à cause des recommandations de son père, Guillaume la lui pose sur la tête (ms. B. N. fr. 1448, f° 135 r°). Dans ces vers il n'est pas question d'Arneïs ; cette absence pourrait s'interpréter en faveur de la thèse de M. Jeanroy, mais elle peut s'expliquer aussi tout autrement.

Dans la seconde rédaction du *Moniage Guillaume*, un messager dit à Louis, en parlant du marquis au Court Nez :

> Ja vous corona il
> Par vive force, voiant vos anemis,
> Quant il voloient coroner Hernaïs.
> Li gentieus hom sour le chief le t'assist.
> N'i ot si cointe qui le contredesist.
> A son pooir t'a volentiers servi,
> Si t'a aidié t'onour a maintenir (v. 3695-3701).

Rien dans ces vers qui soit en contradiction avec notre rédaction.

La chanson d'*Aliscans* fait trois fois allusion à notre poème. La première fois, Guillaume, fou de colère devant l'ingratitude de Louis, pénètre tout armé dans la salle où la cour est réunie, et crie au roi :

Loëis, sire, chi a male saudee :
Quant a Paris fu la cours assemblee,
Que Charlemagne ot vie trespassee,
Vil te tenoient tot chil de la contree.
De toi fu France toute desiretee,
Ja la corone ne fust a toi donee,
Quant je soffri por vos si grant mellee
Ke, maugré aus, fu en ton ciel posee
La grans corone ki d'or est esmeree.
Tant me douterent n'osa estre veee ;
Mavaise amor m'en avés or mostree (éd. Guessard, v. 2754-61).

Quelques instants après, Guillaume dans un nouvel accès de colère, interpelle encore le roi :

Quant on te vaut dou tot desireter
Et fors de France et chacier et jeter,
Je te reting et te fis corouner ;
Tant me douterent ne l'oserent veer,
Et a mon pere te fis ma suer douner ;
Plus hautement ne la poi marier,
Ne jou ne soi en nul sens esgarder
Ou tu peüsses mellor feme trover.
Quant tu veïs que je t'oi fait monter,
Par droite force la corone porter,
Tos les barons fis a tes piés aler,
N'i ot si cointe qui l'osast refuser;
Tu me vausis quite France clamer,
Mais je ne vauc envers toi meserrer,
Ains me laissasse tos les membres coper [1].
Tu me juras, que l'oïrent mi per,
Ke, s'en Orange m'assaloient Escler,
Ne me fauriés tant com puissiés durer (v. 3043-60).

1. Louis dans le *Charroi de Nimes* offre à Guillaume le quart de son royaume (v. 388-411), puis la moitié et la couronne (v. 529-32).

Enfin, lorsque Guillaume veut rentrer dans Orange et ôte son heaume pour se faire reconnaître,

> Dame Guibors l'esgarde apertement,
> Voit sor le nés la boce aparissant
> Ke li ot faite Isorés de Monbrant
> Trés devant Rome en la bataille grant ;
> Li quens l'ocist si kel virent set cent (v. 4071-76).

Le païen qui, dans le couronnement, blessa Guillaume au nez devant Rome et que Guillaume tua, s'appelle Corsolt : en conclura-t-on que l'auteur d'Aliscans a connu une rédaction où son nom était Isoré de Monbrant ? Il y a ici confusion entre le géant tué par Guillaume sous les murs de Rome et celui que dans le *Moniage Guillaume* il tue devant Paris, et qui s'appelle Isoré [1].

La seconde allusion se réfère à la fin du *Coronement Looïs* et au *Charroi de Nimes*. Quant à la première, pourquoi se rapporterait-elle à la tentative d'Arneïs plutôt qu'à celle d'Acelin ? L'usurpateur n'est pas nommé. C'est à Paris que les traîtres sont assemblés et non à Tours, mais il en est de même dans le *Charroi*. La scène est d'ailleurs visiblement inspirée par ce dernier poème.

Les *Enfances Vivien* aussi rappellent à plusieurs reprises notre poème :

> Seignor baron, ce fu a icel terme
> Que France fu en dolor et en guerre.
> Charles fenist a Ais en la chapele.
> Tel sepouture n'ot onques rois en terre.
> Il ne gist mie, ainz se siét tout a certes,
> Encor le sevent li baron de la terre.
> Loys ses filz, li preuz et li honestes
> Estoit mout juenes et enfes a cel terme.
> La grant courone li mist ou chief Guillermes,
> Par quoi le servent li chevalier honeste (v. 419-428).

Plus loin, Garin d'Anseüne, comme Guillaume dans le *Charroi de Nimes*, reproche au roi son ingratitude :

---

1. Le surnom de *Monbrant* ne figure dans aucune des deux rédactions du *Moniage* ; c'est, ou une addition de l'auteur d'*Aliscans*, faite pour les besoins de la rime, ou une faute pour *de son brant*.

Je vous vi ja trebuchier et cheoir.
La flor de France et li bruis vous failloit
Quant dans Guillaumes, mes freres, li courtois
Vous redreça, fust a tort fust a droit,
La grant couronne vous fist el chief seoir.
Par lui vous servent Alemant et Tiois
Et Bourgoignon, Angevin et François
Et Berruier et tuit li Herupois (v. 2706-13).

Puis c'est Bernart de Brabant qui répète la même scène :

Droiz empereres, mal estes entenduz ;
Je vous vi ja trebuchié et cheü,
La flors de France vous failloit et li bruis
Et li baron, et chauf et chevelu.
Li cuens Guillaumes, mes freres, leva sus,
La grant corone vous mist el chief desus.
Par lui vous servent li grant et li menu :
Or nel prisiez la monte d'un festu (v. 2762-69).

Et c'est Guillaume lui-même, mais uniquement dans le ms. D, qui reprend le thème de ses frères et le développe :

Je vos vi ja trebuchier et verseir.
La flor de France vos failloit, Deus le seit,
Cant on voloit .j. autre coroneir ;
Parmi ous tous vos alai releveir.
Tel li donai de mon poing sor le peis
Que l'abati par delés .j. piler,
A poi li oil ne li furent volei.
La m'assaillit son riche parentei ;
Je trais l'espee au pont d'or noielei,
Si lor coru irés comme sengleir,
A un milier en fis les chiés voleir.
De mains barons fui lo jor defiés,
Vos en foïstes a Loon la citei.
Lai commensai mes guerres a meneir
Et les compaignes des soldoiers mandeir,
Tant espleitai a l'aiüe de Dei
Dedens trois ans aconplis et passeis
Tos les meillors fis a vos piés aleir
Et de vos prenre quites ses erités.
Or estes riches, si ne m'en savés grei (Ms. 1448, v. 2873-92).

M. Jeanroy a déjà cité le premier et le dernier de ces passages, en regrettant qu'il ne soit pas possible de décider avec certitude si l'auteur a en vue Arneïs ou Acelin; il croit cependant que dans le premier il s'agit d'Arneïs (*Rom.* p. 373, note 4) et dans l'autre d'Acelin (*Ibid.*, p. 371) [1]. C'est bien d'Arneïs qu'il est question dans les quatre passages qui sont solidaires les uns des autres et se rapportent au même épisode : le second et le troisième citent des vers du premier (cf. v. 427-28, 2710-13, 2767-68), et le quatrième, deux vers du second et du troisième (cf. v. 2706-7, 2763-64, 2873-74). D'autre part, la première citation est empruntée au récit de la tentative d'Arneïs dans la version D du *Coronement* : c'est la laisse IX (v. 277-286), dont non seulement des vers, mais l'assonance ont été conservés :

> Quant mors fu K. a la chenue teste,
> En l'en porta a Aix en la chapelle. [2]
> Teil sepulture n'avra mais rois en terre.
> Il ne gist mie,ançois i siét a certes (*Cor.*, ms. D, v. 277-80).

Notons encore que Garin d'Anseüne et Bernart de Brabant se donnent, dans les *Enfances Vivien*, comme ayant assisté au couronnement; or, dans le poème du *Coronement Looïs*, aucun des frères de Guillaume n'est présent, sauf dans la version D, qui désigne nommément Garin d'Anseüne. D'ailleurs le quatrième passage est spécial au manuscrit D des *Enfances*, et c'est en conformité avec la version D du *Coronement* que Guillaume n'y tue pas le traître, mais se contente de l'abattre à terre d'un coup de poing, et que les événements de la cinquième partie de notre poème y suivent ceux de la première, sans tenir compte des branches II à IV.

Bref, c'est à la version D du *Coronement* que l'auteur des *Enfances Vivien* se réfère directement; cette version place la

---

1. M. Jeanroy introduit cette citation comme une allusion à l'épisode d'Arneïs, mais dans son commentaire (p. 371) il la rattache à l'épisode d'Acelin. C'est sans doute un lapsus, et je suppose qu'au lieu de « première » hypothèse (p. 370), il faut lire « dernière ».

2. Charles étant mort à Aix, on n'avait pas à l'y porter. Cette contradiction n'existe pas dans les *Enfances Vivien*, qui réunissent le premier hémistiche du vers précédent au second de celui-ci.

tentative d'Arneïs avant la mort de Charlemagne, les *Enfances Vivien* la placent après : c'est donc leur auteur qui a lui-même opéré cette interversion.

Cette constatation est très intéressante, moins parce qu'elle écarte définitivement le témoignage des *Enfances Vivien* que parce qu'elle nous montre avec quelles réserves il faut se servir des allusions. La précision avec laquelle l'auteur de ce poème cite des vers du *Coronement* prouve qu'il en avait le texte sous les yeux ou qu'il le savait par cœur : c'est donc bien volontairement qu'il a interverti les dates du couronnement du fils et de la mort du père. Cette altération n'a, du reste, rien de surprenant, le couronnement des rois étant plus habituel après qu'avant le décès de leurs prédécesseurs. S'il en est ainsi, quelle confiance serait-on tenu d'accorder à pareille correction, au cas où elle se retrouverait dans une allusion faite de souvenirs moins précis ? Je ne fais pas cette observation en vue des textes qui me restent à examiner, car le cas ne s'y présentera pas.

De même que les *Enfances Vivien*, les *Narbonnais* font mourir Charlemagne avant la tentative d'Arneïs, mais dans quelles conditions ? L'empereur avait adoubé les six fils aînés d'Aimeri :

> Par aus fu Charles essauciez et levez
> Et en toz leus cremuz et redoutez ;
> Et après lui, quant il fu desviez,
> Refu ses fiz Looïs queronez :
> Se il ne fussent, tost fust deseritez,
> Mais par aus fu maintenuz et gardez (v. 3257-62).

Et plus loin :

> Quant morz fu Charles li roi poesteïs,
> En la chaiere l'ont en seant assis.
> Ou regne en ot granz noise et granz estris,
> Qu'après lui voudrent queroner Ernaïs
> Pour ce qu'iert riches et enforciés d'amis.
> Deserités en fust rois Looïs
> Ne fust Guillaumes au Cort Nés le marchis
> Qui desor toz en a hardement pris.
> Par sa fierté ocist cel Ernaïs
> Et si rendi la terre et le païs

A Looïs malgré ses anemis.
Einsi rendi Guillaumes li marchis
A Looïs le bon roi seignoris
La querone de France.
Mont fist Guillaumes li marchis a proisier,
Qui Looïs son seignor droiturier
Rendi son regne dont l'en le volt boisier (v. 5331-47).
.....
A la cort a .iij. fils conte Aimeri,
Cel de Nerbone, qui tant est poestis,
Qui ont fet roi de l'enfant Loois,
Mais ainz que fust queronez a Paris
Ot grant tribol en France (v. 5551-55).

Je ne m'arrêterai pas aux expressions *rendi la terre et le païs*, *rendi la querone*, *rendi son regne*, qui semblent indiquer que Louis avait dû quitter son pays, comme dans l'épisode III de notre poème, où il s'est enfui à Tours, dans la cinquième partie, où il fut mis en sûreté à Laon, et dans la version en prose, où il s'est réfugié à Melun. Mais j'insisterai davantage sur l'assertion que les fils d'Aimeri ont pris part au couronnement du roi. Où est mentionnée leur participation à cet événement? On l'a vu plus haut : dans la version D du *Coronement*, où Garin d'Anseüne ceint l'épée au roi (v. 165) après que Guillaume lui a posé la couronne sur la tête, et dans les *Enfances Vivien*, où Garin d'Anseüne et Bernart de Brabant rappellent qu'ils ont assisté au couronnement. Garin, Bernart et Guillaume, disent les *Enfances Vivien*; « .iij. filz Aimeri », disent les *Narbonnais*. Comme le ms. D du *Coronement*, comme les *Enfances Vivien*, les *Narbonnais* rappellent aussi que Charles, après sa mort, fut « en la chaiere en seant assis ». Sans affirmer que l'auteur du *Narbonnais* a connu les *Enfances Vivien*, je crois, tout au moins, qu'il lui aurait suffi de connaître ce poème pour parler du couronnement de Louis et d'Arneïs dans les termes où il l'a fait.

Dans *Loher und Maller*, roman allemand du XVe siècle, qui remonte, par plusieurs intermédiaires, à un roman français du XIVe, on trouve « un résumé très bref de l'histoire de la tentative faite par Ernaïs d'Orléans pour s'emparer de la couronne de France au détriment de Louis fils de Charles; l'auteur place

cette tentative après la mort de Charles, comme la chronique française des ms. Bib. Nat. 5003, et sans doute Albéric de Trois Fontaines » (G. Paris, *Revue Critique*, V (1868), p. 382, note 1). G. Paris, à qui j'emprunte ces lignes, ne connaissait la compilation dont il s'agit que par un rajeunissement de K. Simrock, fait en 1868, d'une traduction allemande, faite en 1437, d'un roman français en prose, fait en 1406 d'après un roman français, qu'on suppose avoir été en vers et remonter au XIVe siècle, par ailleurs absolument inconnu. Qui a introduit *Jorneias*, c'est-à-dire *Arneïs*, dans cette composition ? Est-ce l'auteur du poème français ? Est-ce la princesse qui l'a mis en prose ? Est-ce l'autre princesse, qui a traduit cette prose en allemand ? Personne ne peut le dire. Il semble au reste que ce roman soit apparenté, comme l'a remarqué G. Paris, aux chroniques dont j'ai parlé plus haut, qui font d'Arneïs le fils du duc de Normandie.

Si l'on ne peut invoquer ni le témoignage des textes en prose, ni celui d'*Aliscans*, ni celui des *Enfances Vivien*, ni celui des *Narbonnais*, ni celui de *Lohier et Malart*, quels arguments restera-t-il pour soutenir que la tentative d'Arneïs n'a pas toujours été réunie à la scène du couronnement à Aix, en présence de l'empereur Charles ? Aucun.

Je ne terminerai pas cette discussion sans y ajouter encore une citation, qui ne prouve pas que la conspiration d'Arneïs ait eu lieu avant ou après la mort de Charlemagne, mais qui montre quelle liberté les auteurs de chansons de geste se permettaient à l'égard de leurs devanciers, et nous met en garde contre le danger d'attribuer à leurs variantes une importance excessive :

> Entendés, sire roys,
> Hardrés li vieus, ki mest encontre Artois,
> T'eut en baillie .xiij. ans et .iiij. mois ;
> Couronna vous tout malgré les François,
> N'i ot si cointe ki fust outre son pois,
> Que trayson peüst en lui veoir.
>
> (*Anseïs fils de Gerbert*, ms. B. N. fr. 4988, f. 236 v°).

J'ai déjà cité ces vers autrefois et je m'étonne que depuis il ne se soit trouvé personne pour prétendre que, dans le poème

primitif du couronnement, le défenseur de Louis était Hardé le Vieux, à qui Guillaume aurait été substitué lors de la fusion des branches en un seul poème. Cette hypothèse ne serait pas difficile à soutenir, elle aurait le mérite de la nouveauté, et l'avantage sur beaucoup d'autres de reposer sur un texte précis.

Les origines historiques des différentes parties de notre poème ont été l'objet de nombreuses recherches, qui n'ont guère donné jusqu'ici que des résultats plutôt négatifs, et qui laissent peu d'espoir d'en donner jamais beaucoup d'autres.

Le couronnement solennel de Louis à Aix par Charlemagne, en présence des évêques, abbés, ducs, comtes et autres princes, eut lieu réellement en 813 ; la plupart des historiens contemporains relatent le fait, et le récit de notre poème rappelle singulièrement celui d'Eginhard et surtout celui de Thégan, au point qu'il paraissait à Léon Gautier « en partie calqué » sur ces deux textes. Il n'est pas douteux que le souvenir de cet événement ne soit à la base de la première partie de notre poème. Tous les chroniqueurs témoignent que cette cérémonie ne rencontra aucune opposition : il faut donc, pour expliquer les rôles d'Arneïs et de Guillaume, admettre que le poème a été composé à une date assez éloignée des événements pour que la légende, si légende il y a, ait altéré l'histoire, ou que le trouvère ait pu associer des éléments étrangers ou purement imaginaires à des faits réels.

Gaifier, roi de Capoue, est apparemment Gaifier, prince de Salerne [1], et le fait historique qui a livré son nom à la légende ne peut être que le siège de Salerne en 873 [2]. Qu'au vague sou-

1. Outre Gaifier, prince de Salerne, et Gaifier, duc d'Aquitaine, personnages historiques, la légende connaît aussi un Gaifier, qui est mentionné dans un jeu-parti inédit de Jehan de Grieviler à Jehan Bretel (n° 951 de la *Bibliographie* de G. Raynaud) :

Chius qui largement s'i fie
Est hors du kemin issus
Aussi que uns hons tresbus
Qui cuide avoir trouvé les bues Gaifier (v. 56-59).

Cf. la note au v. 2326 de ma seconde édition du *Coronement Looïs*.

2. M. Becker (*Die altfr. Wilhelmsage*, p. 17, n. 1), à propos du roi Galafre,

venir de cet événement soit associé dans la seconde partie de notre poème le souvenir non moins vague d'autres luttes contre les Arabes dans le sud de l'Italie ou sous les murs de Rome, c'est très vraisemblable. C'était l'opinion de G. Paris, qui, après avoir rappelé la destruction de Capoue par les Sarrasins, en 840, le siège de Salerne, en 873, la prise de Rome, en 846, les victoires remportées par les papes sur les Sarrasins, en 854, en 877, en 916, concluait : « Notre chanson ne renvoie peut-être à aucun fait précis, mais elle contient des traces de souvenirs confus, groupés autour de trois noms : Rome, Capoue et Guaifier de Salerne devenu Guaifier d'Espolice » (*Rom.*, XXX, p. 182).

Dans ma première édition, je terminais mon étude sur l'origine historique de la troisième branche par cette conclusion : « Mon opinion est que la troisième partie du *Coronement Looïs*, dans sa rédaction actuelle, doit nous rappeler, non un fait particulier et isolé, mais des événements continus et constants, tels que les soulèvements des vassaux sous les derniers Carolingiens et même sous Hugues Capet » (p. LVIII). Pour M. Jeanroy, c'est à

---

a rappelé le nom du prince sarrasin de Tarente, *Apolaffar*, mentionné dans la Chronique de Salerne, mais ne s'est pas arrêté à ce rapprochement. M. R. Zenker (*Die Zweite Branche du Couronnement de Louis*, p. 216) l'a repris, mais comme cet Apolaffar est d'une date trop ancienne pour sa thèse, il a proposé de le remplacer par un homonyme du XIe siècle. G. Paris n'attachait aucune importance au nom « Golafre ou Galafre, qui peut bien à l'origine avoir été le nom défiguré d'un émir musulman, mais qui avait passé dans l'onomastique courante des chefs sarrasins » (*Rom.*, XXIX, 121). Je crois au contraire que l'identification *Apolaffar* : *Galafre* doit être prise en considération. Et d'abord elle est établie par des formes intermédiaires. Dans d'autres chansons de geste, outre *Galafre* on trouve *Agolafre*. Les deux noms désignent deux personnages différents dans *Aliscans* (*Galafer*, p. 12, *Agolafre*, p. 192) et dans les *Narbonnais* (*Galafre*, v. 7345, 7370, *Agolafre*, var. *Agalafre*, v. 7441), mais dans *Fierabras*, c'est le même qui est appelé, suivant les mss., *Galafre*, p. 130, 132, *Golafre*, p. 146, *Agolafre*, p. 129, 141-145, 147, 155 (je crois que dans les deux exemples de cette dernière page, on doit lire *Agolafre* au lieu de *a Golafre*). D'autre part, s'il est certain que ce nom se retrouve dans de nombreuses chansons de geste (cf. ma *Table des noms propres des chansons de geste*), il ne l'est pas moins que l'auteur du premier poème où il figure ne l'a pas emprunté à l'onomastique courante. La question est de savoir quel est ce poème.

la période qui vit s'opérer le changement de dynastie que « semble, sans contestation possible, se rapporter le récit du poète » (*Rom.*, XXV, p. 361); ce ne sont pas des faits historiques précis, mais un état d'esprit que notre chanson veut peindre (*Ibid.*, p. 363, 365). Je ne vois pas une grande divergence entre ces deux opinions. Mais j'ajoutais aux lignes ci-dessus rappelées « que certains faits plus saillants, comme la captivité de Richard [à la cour du roi Louis] et la trahison des Normands [qui attirèrent le roi sous un prétexte pacifique et le firent prisonnier, après avoir massacré une grande partie de sa suite] ont dû cependant avoir une plus grande part dans la légende; qu'enfin, parmi les défenseurs du roi, on peut bien admettre Guillaume de Montreuil, mais qu'il faut surtout compter les ducs d'Aquitaine, Guillaume Tête-d'Étoupes et notamment Guillaume Fièrebrace, celui qui ne voulut pas reconnaître Hugues Capet à son avènement, et qui a probablement donné, en cette occasion, son surnom au Guillaume épique » (p. LIX). Malgré les formules dubitatives qui introduisent chacune de ces propositions, elles ne répondent plus à mon scepticisme, qui, du reste, enveloppe non seulement mes explications d'antan, mais aussi toutes celles qui ont été données depuis, et particulièrement le rapport que M. Jeanroy croit voir entre le rôle du clergé dans la substitution des Capétiens aux Carolingiens, et le caractère clérical de la conspiration racontée dans la troisième partie de notre poème.

La branche IV ne peut être rapprochée de l'histoire que par le souvenir de Gui de Spolète (mort en 874), devenu Gui l'Allemand.

Dans la cinquième partie du poème, MM. Becker et Jeanroy (cf. ci-dessus, p. 334) voient simplement la suite de la branche III, coupée par l'intercalation de la branche IV. Si l'on admet l'addition ultérieure de la branche IV, cette hypothèse est plausible. On peut cependant aussi, même en admettant cette hypothèse, considérer la dernière partie comme une simple conclusion du poème, devant montrer Guillaume fidèle à son rôle de protecteur de Louis jusqu'au jour où celui-ci sera en état de se passer de ses services. On peut supposer enfin, et ce n'est que substituer une conjecture à une autre, que ces vers ont pour objet de préparer la scène initiale du *Charroi de Nimes*.

Dans l'étude des origines historiques de notre poème, l'identification de Guillaume occupe une place prépondérante. Les recherches à faire en vue de cette identification doivent s'orienter dans des directions très diverses suivant que l'on considère le poème comme formé par la fusion de plusieurs chansons soit originairement indépendantes, soit successivement composées pour être incorporées à un poème primitif; ou comme un tout sorti en entier de l'imagination d'un poète; suivant la base historique attribuée aux différentes parties; suivant la date qu'on assignera à chacune de celles-ci; suivant le rang qu'occupe le poème dans la chronologie des nombreuses chansons du même cycle. Des solutions proposées pour ces problèmes dépend la réponse à cette question : Qui représente Guillaume? Si, par exemple, les différentes parties de la chanson actuelle ont jadis vécu d'une vie indépendante, chacune d'elles pouvait célébrer son héros propre, qu'il s'appelât Guillaume ou autrement, et lors de la réunion des branches, un de ces héros a dû se substituer aux autres. Si, au contraire, les différentes parties du poème ont été composées pour être adjointes à un poème préexistant, il est évident que le principal personnage du poème primitif fut aussi celui des additions. Le champ des recherches ne changera pas moins avec les dates de composition et si même le poème entier est postérieur à la constitution de la famille épique de Guillaume, la recherche des origines de ce lignage n'appartient plus à l'étude du *Coronement Looïs*.

Les solutions proposées jusqu'ici des nombreux problèmes relatifs à la composition du poème, à sa date, à ses origines historiques, ne sont que des hypothèses, plus ou moins ingénieuses, très divergentes les unes des autres,et souvent contradictoires. Les meilleures sont loin de s'imposer. On ne peut donc répondre à la question posée plus haut : Qui est Guillaume dans le *Coronement Looïs*? que par des conjectures fondées sur d'autres conjectures.

Dans notre poème, Guillaume est jeune, il n'est pas marié, il n'a encore ni terre ni revenu, il est surnommé *au Court Nez* et *Fièrebrace*. Son père est Aimeri, comte de Narbonne, sa mère s'appelle Ermengart; il a six frères : Bernard de Brubant, Ernaud de Gironde, Garin, Bovon de Commarchis, Aïmer,

Guibert d'Andernas ; une de ses sœurs, suivant un vers dont l'authenticité n'est pas assurée, épousera le roi Louis ; une autre est mère de Gautier le Tolosan ; Bertran, Aleaume, Gaudin le Brun, Savari, peut-être Guielin, sont ses neveux. C'est déjà la famille épique constituée.

Du XIe au XIVe siècle, neuf vicomtes de Narbonne ont porté le nom d'Aimeri. Le premier succéda à son père Bernard en 1080 et mourut en Terre Sainte en 1105. Il avait épousé Mathilde, fille de Robert Guiscard ; il eut d'elle quatre fils : Aimeri, Bérenger, Guiscard et Bernard. Son fils aîné et successeur, Aimeri II, fut tué en 1134, dans un combat contre les Sarrasins d'Espagne, à Fraga. Sa femme s'appelait Ermengart. Il ne laissa pas de fils, mais seulement une fille, nommée aussi Ermengart ,qui lui succéda comme vicomtesse.

Guillaume n'est donc le fils réel d'aucun de ces deux Aimeri, les seuls qui, par la date où ils ont vécu, puissent entrer ici en ligne de compte. Peut-il être le fils épique de l'un d'eux ? Autrement dit, peut-on supposer que Guillaume leur étant à l'origine complètement étranger dans la poésie ou dans la légende, on lui ait ensuite donné pour père l'un de ces deux Aimeri qui ont été réellement vicomtes de Narbonne ? Non. Des poèmes qui paraissent contemporains de ces deux personnages, connaissent déjà un Aimeri épique, tel le *Pèlerinage de Charlemagne*, et même un Aimeri père de Guillaume, telle la *Chanson de Guillaume*. Contestera-t-on l'âge de ces poèmes, ou niera-t-on l'authenticité, dans les poèmes les plus anciens, de tous les vers où Aimeri est mentionné ? Cependant, avec le XIIe siècle, les témoignages sur la lignée poétique d'Aimeri deviennent très nombreux et l'on ne saurait reculer indéfiniment le moment où il faudra l'admettre. C'est vers 1135-1140 que M. Densusianu [1] fixe la date d'une chanson perdue, où était célébrée la mort d'Aimeri II de Narbonne et dans laquelle il devenait le père « des orphelins épiques » qu'avaient été jusque là Guillaume et ses six frères. Mais qui admettra qu'au lendemain de la mort d'Aimeri, du vivant de sa fille et de tant de personnes qui l'avaient connu, un homme, fût-il « un poète doué d'assez de talent », ait pu le présenter comme un baron du temps de

1. *Prise de Cordres*, p. LXXIII-LXXIV.

Charlemagne et le père de tant de héros, jusque là de père et mère inconnus ? qui admettra que cette supercherie ait eu une telle fortune qu'à partir de ce jour, non seulement on ne parla plus de Guillaume sans le donner comme le fils d'Aimeri de Narbonne et d'Ermengart, mais qu'on introduisit dans tous les poèmes antérieurs des interpolations notifiant cette descendance ? En vérité Guillaume était, dans l'épopée, fils d'Aimeri, comte de Narbonne et probablement d'Ermengart avant que dans la réalité un vicomte de Narbonne reçût ce nom. C'est, comme l'a dit G. Paris, la légende d'Aimeri de Narbonne qui a fourni un nom à l'histoire et non l'histoire du vicomte de Narbonne qui a fourni un personnage à la légende.

Si le Guillaume de la première partie du *Coronement Looïs* n'est pas un personnage purement imaginaire, sorti tout armé de la légende ou de l'imagination des poètes, c'est Guillaume, comte de Toulouse, qui paraît avoir été le plus qualifié pour servir de prototype au défenseur de Louis.

Guillaume avait été nommé, en 790, duc de Septimanie et comte de Toulouse, avec charge de faire rentrer les Vascons sous l'obéissance des Francs ; il s'acquitta glorieusement de sa tâche. En 793, il se jeta au-devant des Sarrasins d'Espagne qui envahissaient la France, fut vaincu par eux sur les rives de l'Orbieu, mais après une magnifique résistance, et les Sarrasins, malgré leur victoire, repassèrent les Pyrénées. En 801 il prit une large part à la conquête de Barcelone par les armes du roi d'Aquitaine. Or ce roi d'Aquitaine, au service de qui Guillaume consacrait sa vie, était précisément Louis, qui avait à peine douze ans lorsque Guillaume fut nommé comte de Toulouse.

Ainsi, quand s'ouvrit le IXe siècle, Louis régnait sous la sauvegarde énergique de Guillaume, et pendant près de quinze ans le comte de Toulouse fut pour ce jeune roi et pour ses états un protecteur de tous les instants.

Dans le récit du couronnement de Louis, la légende fait du futur empereur un enfant ; cet enfant trouve contre ses ennemis un généreux défenseur : il était naturel que ce défenseur fût celui que Louis avait eu pendant son enfance, c'est-à-dire Guillaume.

Il est vrai que Guillaume s'était retiré du monde en 806, qu'il

était mort en 812, au plus tard en 813, qu'il ne vit donc pas l'avènement de Louis à l'empire ; mais la légende n'est pas l'histoire. Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est que le titre de comte de Toulouse n'ait laissé aucune trace dans l'épopée et que dès les plus anciennes chansons Guillaume soit l'un des fils du comte de Narbonne.

Guillaume, quelle que soit son origine, une fois devenu le protecteur exclusif et nécessaire de Louis, put ensuite, le cas échéant, se substituer à d'autres personnages, défenseurs de la royauté contre la féodalité ou de la chrétienté contre les Sarrasins, surtout sous le règne de Louis.

D'autres poèmes, moins anciens, donnent à Guillaume une femme, nommée Guibourc. Elle était d'origine sarrasine ; jeune, elle avait été épousée par le vieux roi Thibaut ; elle s'appelait alors Orable. S'étant éprise de Guillaume, elle le délivra de la prison où le tenaient les Sarrasins dans le château d'Orange et l'aida à s'emparer de cette forteresse, à la condition que Guillaume la ferait baptiser et l'épouserait. Au baptême elle quitta son nom pour prendre celui de Guibourc. Guillaume, comte de Toulouse, avait eu deux femmes, l'une desquelles se nommait Guibourc. Cette coïncidence de noms n'est probablement pas due à un simple hasard ; il ne semble pourtant pas que le nom d'une des femmes de Guillaume ait pu être conservé par la tradition. Aurait-il été connu d'un poète par quelque document écrit ?

Certains poèmes, eux aussi de date plus récente, ont identifié le Guillaume de l'épopée avec saint Guillaume de Gellone. On sait que le comte de Toulouse est mort en odeur de sainteté dans le monastère de Gellone, qu'il avait fondé et où il s'était retiré. Comment le héros Narbonnais, après avoir cessé d'être Guillaume de Toulouse, si jamais il le fut, est-il redevenu le futur saint Guillaume ? C'est une question qui n'est pas de notre sujet, puisque dans le *Coronement Looïs* aucun indice ne permet de soupçonner que dans la pensée de l'auteur le marquis au Court-Nez ait rien de commun avec saint Guillaume.

Ces questions ne se poseraient pas pour ceux qui admettraient la théorie de M. Bédier sur l'origine et la formation des chansons de geste. Suivant M. Bédier, les chansons du cycle de Guillaume sont sorties, au XIe et au XIIe siècles, d'une

entente entre les moines de Gellone, qui voulaient attirer à leurs sanctuaires les pèlerins de Saint-Gilles et de Saint-Jacques, avec des poètes, appostés aux différentes étapes de la route suivie par ces pèlerins. A tel point que, « si par maladie ou par accident le comte Guillaume de Toulouse était mort vers l'an 803 avant d'avoir pu se rendre au monastère d'Aniane et fonder le monastère de Gellone, pas une des chansons de geste et pas une des légendes de notre cycle n'existerait ; et pas une de ces chansons ni de ces légendes n'existerait si par hasard, trois siècles ou plus après la mort de cet homme dans l'abbaye de Gellone, les moines de cette abbaye n'avaient eu le souci d'attirer vers ses reliques les pèlerins de Saint-Gilles de Provence et de Saint-Jacques de Compostelle [1]. »

Le nom des femmes de Guillaume ne se trouve, aujourd'hui du moins, que dans trois documents, dont deux proviennent d'Aniane et de Gellone ; ce seraient les moines de ces monastères qui auraient communiqué le nom de *Wilburgh* aux trouvères. Mais ces documents donnent aussi le nom du père et de la mère de Guillaume : *Teuderic* et *Alda* ; ceux de ses frères : *Teodoïn*, *Teodoric* et *Adalelm* ; de ses sœurs : *Abba* et *Berta* ; de deux fils : *Witcar* et *Hildebelm* ; d'une fille : *Helinbruch* ; sans compter d'autres enfants nommés en d'autres documents. Dans les chansons de geste, pas un de ces noms ne se retrouve : le Guillaume épique n'a pas d'enfant ; de ses sœurs, une seule est nommée : Blanchefleur ; il a six frères, dont aucun ne s'appelle Teodoïn, ou Teodoric, ou Adalelm ; son père est Aimeri, sa mère Ermengart. Pourquoi les moines n'ont-ils pas communiqué aux poètes qui travaillaient pour eux les noms de toute la famille aussi bien que celui de l'épouse ? ou pourquoi, puisqu'ils taisaient ces noms, ont-ils donné celui d'une des deux femmes ? Pourquoi la personnalité du comte de Toulouse a-t-elle été cachée sous celle d'un comte de Narbonne ? Mais le nombre des pourquoi que provoque la théorie de M. Bédier est infini.

Je ne prétends pas que les poèmes de geste n'aient jamais subi l'influence des clercs réguliers ou séculiers ; je crois même que, parmi les auteurs ou remanieurs de chansons, les clercs, au sens ancien de ce mot, furent plus nombreux qu'on n'est géné-

1. *Les légendes épiques*, I, p. 405.

ralement porté à le croire. Est-ce sous cette influence que le marqhis au Court-Nez est devenu saint Guillaume ? C'est très possible. Est-ce à elle qu'on doit la substitution de Guibourc à Orable ? Peut-être.

Dans le *tableau chronologique* placé à la suite de son manuel de *La Littérature française du moyen âge* (3e édition), G. Paris date la « rédaction définitive » du *Coronement Looïs* de 1150 environ et le *Charroi de Nimes* du premier tiers du XIIe siècle. Il m'est impossible d'accepter ces dates. En les donnant, G. Paris supposait qu'il a existé une version du *Coronement* dont l'ordre des parties n'était pas celui de la rédaction actuelle ; que cette version était la plus ancienne ; que c'est sur elle et avant l'établissement de l'ordre définitif des parties que le *Charroi* a été composé. Si l'on admettait toutes ces propositions — et je n'en admets aucune — il resterait encore à démontrer que le *Charroi de Nimes* que nous connaissons, le seul que G. Paris ait pu dater, n'est pas, aussi bien que la rédaction actuelle du *Coronement*, le rajeunissement d'une rédaction antérieure. Mais j'estime que toutes ces hypothèses sont vaines, que la croyance à une version ancienne du *Coronement*, différente de la rédaction connue par l'ordre des deux premières parties et par le contenu de la quatrième, doit être abandonnée. Le *Charroi* repose sur un *Coronement* composé de tous ses éléments, rangés dans l'ordre où les présente la rédaction conservée.

La seule version du *Charroi* que l'on connaisse est celle qu'on peut reconstituer à l'aide des mss. encore existants ; elle contient, dans ses premiers vers, des emprunts incontestablement faits à la version du *Coronement* conservée par les mêmes manuscrits ; elle lui est donc postérieure. Si elle est du premier tiers du XIIe siècle, celle du *Coronement* est au plus tard du premier tiers du XIIe siècle ; si au contraire, le *Coronement* est des environs de 1150, le *Charroi* est au plus tôt de 1150.

Pour M. Jeanroy, notre rédaction n'est « pas antérieure à 1150 et serait peut-être même postérieure de quelques années », parce que la famille de Guillaume y figure déjà au complet ; parce qu'il y est fait mention d'Orable, et parce que c'est sous l'influence du *Charroi de Nimes* et de la *Prise d'Orange* que Guillaume y est un jeune homme (*Rom.*, XXV, p. 381). La *Chanson*

de Guillaume, découverte depuis la publication de M. Jeanroy, a fait justice du dogme, si souvent invoqué, qui voulait que la famille de Guillaume ne fût pas ancienne. Le vers où est mentionnée Orable est très probablement interpolé [1], comme le prouvent, entre autres, les fiançailles de Guillaume avec la fille de Gaifier. M. Jeanroy voudrait que Guillaume fût d'âge mûr dans le *Coronement* : j'avoue ne pas comprendre pourquoi, et je n'aperçois aucune contradiction entre l'âge du héros et ses actes. Il est jeune dans le *Coronement* ; plus âgé dans le *Charroi* : il ne pouvait en être autrement. Enfin, en supposant que l'auteur du *Coronement* eût connu le *Charroi*, quelles raisons empêcheraient qu'il l'eût suivi immédiatement ? Mais, je le répète, je sais que le *Charroi* doit beaucoup au *Coronement*, et je ne vois pas que le *Coronement* doive rien au *Charroi*. Les emprunts ci-dessus rappelés de ce dernier poème au précédent sont hors de contestation. On pourrait en signaler d'autres, faits non plus au fond, mais à la forme même.

Des cinq premiers vers du *Charroi*, quatre proviennent, avec changement d'assonance, de la première laisse du *Coronement* :

> Oiez, seignor, Deus vos croisse bonté,
> Li glorios, li rois de majesté.
> Bone chançon plaist vos a escouter,
> Del meillor ome qui ainz creüst en Dé,
> C'est de Guillaume, le marchis au Cort Nés ? (*Char.* 1-5) [2].

Dans le *Coronement*, pendant que la cour est réunie dans la chapelle d'Aix pour couronner Louis, Guillaume est à la chasse :

> D'une forest repaire de chacier.
> Ses niés Bertrans li corut a l'estrier ;

---

1. Ce vers n'est donné que par la famille x ; si je l'ai maintenu dans mon édition, c'est pour me conformer à une règle (cf. p. XVII) sans laquelle je m'exposais à tomber dans l'arbitraire. J'ajoute que dans le texte en prose (ms. 1497) que M. Jeanroy considère comme représentant une rédaction plus ancienne du *Coronement*, il est fait aussi mention d'Orable et que Guillaume est un jeune homme que sa mère cherche à garder à la maison.

2. *Coronement* : *Oiez, seignor*, que *Deus vos* seit aidant (1), *Plaist vos oïr... Bone chançon* (2-3). *De meillor ome...* (9). Et *de Guillelme le marchis au Cort Nés* (6). Il se pourrait d'ailleurs que ces deux introductions fussent du même « arrangeur », de celui qui a réuni les deux poèmes.

Il li demande : « Dont venez vos, bels niés ?
— En nom Deu, sire, de la enz del mostier,
Ou j'ai oï grant tort et grant pechié.
Arneïs vuelt son dreit seignor boisier :
Sempres iert reis, que Franceis l'ont jugié.
— Mar le pensa », dist Guillelmes li fiers.
L'espee ceinte est entrez el mostier... (*Cor.* v. 114-122).

De même, dans le *Charroi*, lorsque les barons sont réunis à la cour, où Louis leur distribue des fiefs, Guillaume est à la chasse :

Li cuens Guillaumes repairoit de berser
D'une forest ou ot grant piece esté.
.....
En mi sa voie a Bertran encontré,
Si li demande : « Sire niés, dont venez ? »
Et dist Bertrans : « Ja orrez verité :
De cel palais ou grant piece ai esté.
Assez i ai oï et escouté :
Nostre emperere a ses barons fievez,
Cel done terre, cel chastel, cel cité,
Cel done vile selonc ce que il sét.
Moi et vos, oncles, i somes oblié.
.....
Li cuens Guillaumes fu mout gentis et ber,
Tresqu'au palais ne se vout arester... (*Char.* v. 17-52).

L'un des deux passages est évidemment une imitation de l'autre, et la logique veut que l'on considère comme l'original celui qui se trouve le mieux à sa place. Or, si la scène peut surprendre, de prime abord, dans le *Coronement*, elle s'y justifie cependant : Guillaume n'est qu'un jeune « bacheler », qui n'a pas encore attiré sur lui l'attention ; son premier exploit sera celui qu'il va accomplir ce jour même, et que personne n'a prévu : l'empereur n'avait donc pas à le convoquer à l'assemblée des grands, et pendant que celle-ci se tenait, il pouvait être à la chasse. Dans le *Charroi*, la situation de Guillaume est toute différente : il a été jusqu'ici le protecteur officiel de l'empereur ; il lui a sauvé la vie et la couronne en de nombreuses circonstances et dans des exploits retentissants ; l'impératrice est sa sœur. C'est donc un personnage très important, et l'on

s'explique mal que pendant la réunion de la cour il soit allé tranquillement « berser » ; et aussi, puisqu'il avait emmené avec lui une nombreuse et brillante compagnie :

> En sa compaigne .xl. bacheler,
> Fill sont a contes et a princes chasez,
> Chevalier furent de novel adobé (*Char.* v.23-25),

que son inséparable neveu Bertran n'ait pas été de la partie.

Si mon argument, appliqué à cet emprunt, n'a pas toute la valeur démonstrative que je voudrais lui donner, je crois qu'il en aura davantage dans le cas suivant :

Lorsque Guillaume se trouve en présence du traître Arneïs, son premier mouvement est de lui couper la tête, mais il se rappelle que « d'ome ocire est trop mortels pechiés », et surtout sans doute qu'il est dans une église ; il remet son épée au fourreau,

> Et passe avant ; quant se fu rebraciez,
> Le poing senestre li a meslé el chief,
> Halce le destre, enz el col li assiét :
> L'os de la gole li a par mi brisié ;
> Mort le trebuche a la terre a ses piez (*Cor.* v. 129-133) [1].

Arneïs est tué, mais c'est contre l'intention de Guillaume, qui le croyait seulement « un petit chasteier ». Ces cinq vers se retrouvent exactement dans le *Charroi* (v. 743-47). Ici Guillaume ne s'était pas proposé d'infliger à sa victime une légère correction, mais bien de le tuer : il n'avait aucune raison de ne pas se servir de son épée [2].

Ainsi les preuves abondent que l'auteur du *Charroi* a connu le *Coronement* ; par contre, aucun témoignage n'a jamais été fourni qui permette d'affirmer que l'auteur du *Coronement* ait connu le *Charroi*. La seule conclusion qu'on puisse tirer de ces

---

1. Ces vers sont en partie répétés dans la IVe branche (1959-62), lorsque Guillaume frappe Richard de Normandie, qu'il veut punir mais non tuer. Dans les deux cas, la scène a lieu dans une église.

2. Ces cinq vers sont aussi reproduits dans la *Prise d'Orange* (v. 1602-6), mais Gaielin est désarmé lorsqu'il tue d'un coup de poing le Sarrasin Pharaon.

faits, c'est que le *Coronement Looïs* est plus ancien que le *Charroi de Nimes*.

Les autres savants qui se sont occupés de notre poème et qui l'ont daté ont été influencés soit par G. Paris, qu'ils se contentent de citer, soit par les exigences de leurs thèses. Les dates qu'ils donnent n'étant pas accompagnées de justifications, il n'y a pas lieu de les discuter. Seule, la langue du poème, étudiée dans les assonances et la mesure des vers, peut fournir des éléments chronologiques appréciables [1] : mais ces éléments sont peu nombreux et d'une estimation peu sûre, parce qu'ils peuvent appartenir à des apports successifs, et aussi parce que les pièces de comparaison font défaut. Tout bien pesé, je m'en tiens à l'opinion que j'ai soutenue dans l'introduction de ma première édition, que la fin du premier tiers du XIIe siècle est une limite en deçà de laquelle on ne saurait descendre sans augmenter les risques d'erreur.

Ernest LANGLOIS.

1. Ces éléments ont été exposés en tête de ma première édition et le seront de nouveau dans la seconde.

MÉLANGES

TRADITIONS SUR GEOFFROI GRISEGONELLE ET SUR HELGAUD DE MONTREUIL

On lit dans un acte de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers :

Notum sit omnibus quod Gaufridus comes, filius Fulconis comitis, cognomento Boni, post duellum quod fecit cum Hisgaldo clerico apud Mosterolum supra mare, adducens secum de pago Parisiacensi quendam Albericum consanguineum suum, dedit illi omnem terram de Vjeriis et capellam sancte Marie Caritatis et alia quae longum est enarrare. Post aliquantum vero temporis, defuncto Gaufrido comite, filius ejus Fulco comes dedit supradicto Albèrico curtem Campiniaci inter Sartam et Meduanam, quam antea annis plurimis Albericus Aurelianensis obtinuerat, accipiens pro illo scambium in Francia [1].

Cet écrit n'est pas une charte, c'est-à-dire un acte dispositif [2], mais une notice. La notice n'a en elle-même aucune valeur juridique. C'est un memento. Son but est de procurer, à propos d'une donation ou d'une convention quelconque, des élément pouvant aider la mémoire des témoins en cas de contestation : seul, en effet, le témoignage, secondé, s'il le faut par des ordalies ou le combat judiciaire, emportera la décision du tribunal. Les notices, qui forment l'immense majorité des actes

1. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, nº LXXXV, t. I, p. 100.

2. Selon la définition de Quicherat, la *charte* est « un écrit authentique destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts ». La charte crée, en quelque sorte, le droit qu'elle énonce. La *notice* est la simple consignation d'un acte ou d'un contrat dont on a voulu perpétuer le souvenir. Voy. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 8. Cf. L. Stouff dans la *Nouvelle revue historique de droit*, année 1887, p. 275 ; — O. Redlich, *Die Privaturkunden des Mittelalters* (München-Berlin, 1911), p. 8, 29.

des Xe et XIe siècles, s'appliquent donc à consigner avec soin les circonstances intéressantes qui ont pu accompagner ou environner une opération juridique nouée selon la procédure formaliste et symbolique du temps.

Dans le cas qui nous occupe il y a à relever que, environ un demi-siècle après la mort de Geoffroi Grisegonelle[1], intervalle de temps qui n'a rien d'exagéré, on jugeait intéressant et utile de préciser l'histoire des domaines possédés par Aubri en spécifiant que la terre de Vihiers et la chapelle de Notre-Dame de Ronceray[2], avaient été acquis à ce personnage par don du comte Geoffroy, son cousin, au moment où celui qui était revenu en Anjou du Parisis, *postérieurement au duel livré par lui à Montreuil-sur-Mer à Helgaud*[3] *le Clerc.*

Cet événement avait évidemment laissé une empreinte profonde[4] dans l'esprit d'un certain nombre de gens, et pour qu'on y fasse allusion dans un but *pratique*, il faut nécessairement qu'il ait été considéré comme réel, par le rédacteur de la notice. C'est dire qu'il a un tout autre caractère que les traditions sur Geoffroy Grisegonelle connues par les chroniques du XIIe siècle[5].

---

1. L'éditeur place cette notice « vers 1040 ». Geoffroy Grisegonelle est mort le 21 juillet 987. Voir L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises* (Coll. A. Picard), p. 2.

2. Vihiers, Maine-et-Loire, chef-lieu de canton de l'arr. de Saumur. *Campiniacus*, entre la Sarthe et la Mayenne, ancienne possession d'Aubri d'Orléans, donné à Aubri le « Parisien » par Foulques Nerra, est Champigné en Maine-et-Loire, arr. de Segré, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe.

3. *Hisgaldus* est une faute de transcription certaine pour *Hilgaldus*. La lettre *s* est facile à confondre avec la lettre *l* dans l'écriture carolingienne et capétienne.

4. C'est que le héros de l'affaire était célèbre même de son vivant. Une notice bretonne de 971 le qualifie « magnificentissimus et decentissimus comes » (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. II, p. 381). Une charte de l'évêque Nefingus, en 973, de « fortissimus dux ac nominatissimus in universo mundo comes » (*ibid.*, t. I, p. 159). Son surnom de « Grisegonelle » se rencontre souvent dans les actes angevins, en 1037 (t. I, p. 2), en 1082-1101 (t. I, p. 236), en 1129 (t. I, p. 228; t. II, p. 408), en 1142 (t. II, p. 168), en 1143 (t. II, p. 411), en 1151 (t. II, p. 337), etc.

5. Je leur ai consacré un mémoire composé alors que j'étais encore sur les bancs de l'école. Voy. *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée* (*Romania*, t. XIX,

Mais devons-nous, nous, croire à l'historicité du duel de Geoffroy et d'Helgaud? Il ne me semble pas, pour les raisons qu'on vient d'indiquer touchant la nature des « notices », que nous soyons en droit de le rejeter *a priori* comme légendaire.

Il y a plus. L'adversaire de Geoffroy Grisegonelle, Helgaud le « Clerc » n'est pas tout à fait inconnu. Le moine de Saint-Riquier en Pontieu, Hariulf, qui rédigea son *Chronicon Centulense* à la fin du XIe siècle, nous parle de lui à plusieurs reprises. Il nous apprend qu'il entra en religion et devint abbé de Saint-Riquier : « hic ex seculari comitatu transiit ad animarum ducatum ; nam antequam abbas aut monachus foret saeculo militavit[1]. » Le surnom *le Clerc* et la localisation du combat à Montreuil-sur-Mer, chef-lieu du Pontieu jusque vers le début du XIe siècle[2], trouvent donc une confirmation saisissante.

Cependant une difficulté se présente. Cet Helgaud le Clerc, comte du Pontieu, Hariulf le met au IXe siècle ! Mais l'erreur du chroniqueur a été dénoncée il y a déjà longtemps, ainsi que sa cause[3]. Il n'y a eu aucun comte de Pontieu de ce nom avant le Xe siècle. Le premier Helgaud qui apparaisse est le comte *Hilgaudus* qui, en compagnie de « maritimi Franci », c'est-à-dire

---

1890, p. 377-393). Je ne soutiendrais plus aujourd'hui que les trois récits fabuleux contenus dans la *Chronica de gestis consulum Andegavorum* représentent des souvenirs de récits épiques consacrés au célèbre comte d'Anjou. Je croirais plus volontiers à une fabrication pure et simple de vrais romans pseudo-historiques due à la plume de Thomas de Loches, notaire et chapelain des comtes d'Anjou, Foulques le Jeune et Geoffroy le Bel (L. Halphen, *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Coll. A. Picard, p. XXVIII). Si ces récits ont une allure épique cela tient simplement à ce que leur auteur était au courant des chansons de geste qui se débitaient partout de son temps.

1. Voy. mon édition de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* (Coll. A. Picard), p. 117.

2. Montreuil-sur-Mer, chef-lieu du Pontieu à l'époque carolingienne, fut supplanté par Abbeville au cours du XIe siècle. C'est que, à partir de l'année 980, ou peu après, les rois de France se réservèrent cette place forte. Voy. mes *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle* (1903), p. 189, 175, 194. — Sur les rapports ultérieurs, très débattus, de Montreuil et du Pontieu, on peut consulter Paul Tierny, *La prévôté de Montreuil* (1892), p. 9, 105.

3. Je me permets de renvoyer à l'introduction de mon édition, p. XXIX, XXX, XXXV note 5, XLVI.

de gens du Pontieu [1], défend cette région contre les Normands [2]. En l'année 926 il fut tué en Artois dans une sanglante affaire où le roi lui-même, Raoul, fut blessé par les pirates et n'échappa qu'avec peine à la mort [3]. Il eut pour successeur en Pontieu, l'un de ses fils, Herlouin, qui défendit péniblement Montreuil contre le duc de France, le marquis de Flandre, les Normands. Il périt en 945 sous les coups de ces derniers, dans la vallée de la Dive, au service du roi Louis IV [4]. Son fils Roger défendit victorieusement Montreuil en 947 contre les convoitises du comte de Flandre Arnoul Ier. On voit que dix ans plus tard, en 957, il luttait toujours contre le Flamand, mais à partir de ce moment on perd la trace de ce personnage [5].

Dès 948, pour le moins, Montreuil avait passé au pouvoir du marquis de Flandre [6] qui conserva cette forteresse, ainsi que le Pontieu, pendant une trentaine d'années. En 980 enfin, le duc Hugues Capet l'arracha à la faiblesse d'Arnoul II et se fit restituer les reliques de saint Riquier qu'Arnoul Ier avait enlevées et déposées à Saint-Bertin en 952 [7].

Soit ! Helgaud a vécu au Xe siècle. Mais il a encore vécu trop tôt pour pouvoir être l'adversaire de Geoffroy Grisegonelle. Le célèbre duel doit se placer entre 980 et 987 [8] : à cette date Helgaud était mort depuis une soixantaine d'années !

---

1. Le Pontieu est le « pays maritime » (*pagus pontivus*) de la « cité » d'Amiens. Voy. Longnon, *Atlas historique de la France, texte explicatif*, p. 127.

2. Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 33. — Vers 924, Helgaud avait recueilli à Montreuil des fugitifs bretons, laïques et clercs, fuyant l'invasion scandinave et transportant des corps saints. L'abbaye de Saint-Walois (Saint-Guenolé) fut fondée à Montreuil à cette occasion. Voy. *Cartulaire de Landevennec*, éd. La Borderie, p. 154, n° 24. Les noms du comte et de son fils sont écrits *Huelchodus*, *Herlewinus*. Cf. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 370. Voy. encore un diplôme de 1042 du roi Henri Ier dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 574; cf. Soehnée, *Catalogue des actes de Henri Ier* (p. 60).

4. Voy. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer* (1900), p. 132.

5. Flodoard, *Annales*, p. 132, 144.

6. *Ibid.*, p. 109 et 131. Cf. Hariulf : « Arnulphus, comes Flandrensis... captoque Monasteriolo, castro regio Pontivam provinciam propriae ditioni subegit » (p. 150).

7. Voy. F. Lot, *Les derniers Carolingiens* (p. 891), p. 116, 184.

8. De 948 à 980, Montreuil est à la Flandre ; en 987, Geoffroy Grisegonelle est mort (voy. plus haut, p. 377, note 1).

Pour que le *duellum cum Hilgaldo* ne soit pas du domaine de la légende, il faudrait trouver un second Helgaud ayant gouverné le Pontieu et aussi l'abbaye de Saint-Riquier (pour que le surnom de *Clericus* lui soit également attaché) dans le dernier tiers du xe siècle. Aucun texte ne parle d'un Helgaud II [1]. Mais un auteur nous fournit une présomption en faveur de son existence, et cet auteur c'est Hariulf lui-même. Il nous apprend que l'abbé-comte Helgaud donna en bénéfice temporaire à un chevalier le village de Rollencourt [2], localité dont le duc Hugues venait de gratifier l'abbaye de Saint-Riquier ; la charte de précaire existait encore de son temps dans les archives de l'établissement, mais il se refuse à la reproduire [3]. En revanche, l'acte de donation du duc, Hariulf en reproduit la confirmation par le roi Lothaire : elle est de l'année 974 [4]. Si la terre de Rollencourt a été *postérieurement* distraite du temporel de l'abbaye par un comte Helgaud, nous tenons la preuve qu'il a existé deux personnages de ce nom [5].

---

1. L'*Art de vérifier les dates* compte deux Helgaud et deux Herluin parce qu'il combine les données d'Hariulf et celles de Flodoard, sans réfléchir qu'il faut sacrifier l'une des deux. Dans le même recueil on rencontre un Guillaume Ier « vers 957 au plus tôt ». C'est contre ce personnage que j'ai livré mon premier combat, en 1890 (*Romania*, t. XIX, p. 290-293), et je pense l'avoir fait rentrer dans le néant.

2. Rollencourt (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcy) était en Ternois.

3. « Abbas ergo Heligaudus simulque comes, cum hujus coenobii moderator existeret, cuidam militari viro Rollenicurtem et alia quaedam, proh dolor ! quae nuper a duce Hugone noster receperat locus, in beneficium sub certi temporis denuntiatione tradidit. Cujus facti precaria cartula a nobis habetur. Sed nihil eorum hic ponimus quae non honoris augmentum quin potius materiem doloris praestarent » (p. 119). Cf. p. 160. Cette précaire est peut-être la *precaria Riberti* de l'inventaire des chartes de l'abbaye dressé en 1098 (p. 314).

4. *Ibid.*, p. 104-106. Hariulf n'a pas su reconnaître dans le *dux Hugo*, l'impétrant, Hugues Capet. Il l'a pris pour le beau-père de Lothaire Ier, le comte Hugues (de Tours), et a confondu avec cet empereur le roi de France Lothaire (954-986) !

5. Le gouvernement d'Helgaud II n'a pu avoir qu'une durée éphémère. Hugues Capet, voulant fortifier cette région frontière qu'était le Pontieu, enleva à l'abbaye de Saint-Riquier les localités d'Abbeville, Domart et Encre,

Que le chroniqueur de Saint-Riquier les ait réduits à un seul, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Lui-même nous informe qu'en dehors de la *precaria* dont on vient de parler, et d'autres chartes conservées dans les archives du monastère [1], on ne connaissait rien d'Helgaud [2]. On voyait toutefois en lui l'auteur des « lois séculières » encore observées par les gens du pays [3].

Ferdinand Lot.

INFLUENCES LITTÉRAIRES ANTIQUES DANS LES NOMS DE PERSONNES

Il serait intéressant d'entreprendre un dépouillement systématique des tables onomastiques des recueils de chartes édités en fort grand nombre au cours du XIXe siècle et au début du présent siècle. Au milieu d'une immense majorité de noms d'origine germanique ou d'inspiration chrétienne, on a parfois

et les transforma en forteresses. La défense du pays fut confiée à un chevalier du nom de Hugues qui épousa Geila, fille du prince. Ce personnage, qui ne porta pas le titre de comte, mais celui d'avoué, est l'ancêtre des comtes de Pontieu des XIe et XIIe siècles (voy. Hariulf, p. 189, 205, 230). — Nous pouvons imaginer que Helgaud II a été tué par Geoffroy Grisegonelle (?).

1. Hariulf s'étonne que l'abbé Enguerrand, qui dressa un catalogue versifié des abbés de Saint-Riquier, ait oublié Helgaud. Les « gestes » de celui-ci sont conservés de vieille date dans les archives : « cum ipsa ejusdem Heligaudi gesta non nuper alicubi reperta, sed antiquitus, nisi fallimus, in hujus loci scrinio habita fuerint et conservata » (p. 219). Lui, Hariulf, peut ajouter quatre noms d'abbés : le 3e, celui d'Helgaud, est « in membranis nostri gymnasii » (p. 220).

2. A la page 118, Hariulf invoque les *antiquiores* au sujet de double titre d'abbé et de comte porté par Helgaud. Mais, si on lit la suite, on s'aperçoit que l'auteur use d'un procédé pour appuyer ses assertions touchant les invasions normandes, invasions que sa fantaisie met en rapport avec la double fonction du personnage.

3. « Verumtamen hujus Heligaudi comitis leges quas in saecularibus proposuit, adhuc a provincialibus sciuntur, servantur » (p. 119). Qu'est-ce qu'Hariulf entend par là ? c'est ce qu'il est difficile de dire. Quantité de textes, dans l'ouest de la France principalement, font allusion au *mos pagi*, à la *consuetudo provinciae* dès le milieu du Xe siècle. Mais ces « coutumes » locales sont orales et immuables, à l'abri de l'action d'un pouvoir quelconque. Les plus anciennes interventions des petits souverains provinciaux (XIIe siècle) se sont produites dans le domaine du droit féodal.

chance de rencontrer quelques personnages porteurs d'un de ces noms qui posent un problème. Ainsi, si les fils d'Ebles de Niort sont appelés à la fin du XIe siècle, Jonas, Alexandre, Achille [1], c'est qu'évidemment leurs parents s'intéressaient à la fois à l'antiquité sacrée et à l'antiquité profane. Les Hectors bourguignons, peut-être aussi les Hélènes, des chartes de Cluny [2] sont aussi intéressants. Les tables de ce magnifique recueil, attendues depuis longtemps, procureront sans doute aux philologues le plaisir de petites découvertes faciles et agréables.

Ferdinand LOT.

TEXTES DIPLOMATIQUES SUR LES PÈLERINAGES

Il y aurait lieu de relever dans les chartes et diplômes des XIe et XIIe siècles les allusions qu'on y rencontre sporadiquement à des pèlerinages. En attendant un dépouillement méthodique, chacun de nous peut apporter sa contribution. Voici deux ou trois exemples pour commencer :

L'abbaye de Saint-Denis reçut, en 1156, d'Alphonse VII de Castille et Léon, « totius Hyspanie imperator », donation « de illa villa que vocatur Fornelos et est de meo regalengo, in via publica peregrinorum que ducit ad *Sanctum Jacobum et distat a Burgis per quatuor leugas* ». L'acte fut donné à Palencia dans une grande assemblée où l' « empereur » conféra la chevalerie à l'un de ses fils, Ferdinand II (le futur fondateur de l'ordre de Saint-Jacques) : « eo anno quo dominus imperator armavit filium suum regem Fernandum militem in Palencia in festo Natalis Domini [3]. » Le domaine de « Fornelos » à quatre lieues de Burgos, c'est le *Forniaus* d'*Anséïs de Carthage* [4].

Une charte orléanaise, qui se place entre 1146 et 1153, mentionne le voyage d'un certain Simon de Beaugency : « quando

1. *Chartes de Saint-Maixent de Poitiers*, publiées par Alfred Richard, n° CLXXV, t. I, p. 209.

2. Bruel, n°s 1036 (août 957) et 1429 (septembre 976) ; n° 1086 (juin 960), et 1202 (mai 966), n° 1514 (février 980), etc. Relever encore, entre bien d'autres, Silvius (n° 1434), Julia (n° 1437), etc.

3. Tardif, *Cartons des rois*, n° 547, p. 283.

4. V. 9644, 9646. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, t. III, p. 150.

dominus Symon aggressus est iter S. Jacobi debebat domino Barbe de Sancto Cerano C libras andegavensium monetae, etc. »[1].

Bari, depuis la fin du XIe siècle, devint un lieu de pèlerinage, lorsque le corps de saint Nicolas de Myre y fut transporté. Vers 1090, deux personnages manceaux, Godefroy et sa mère Adélaïde, firent le voyage de Rome et de Bari : « praedicta mater ejus ad beatum Petrum et ad sanctum Nicholaum causa orationis profecta erat.., hujus census donum supradicta mulier cum jam dicto filio suo beato Vincentio fecit antequam Romam proficiscerentur [2]. »

Ferdinand LOT.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON
LA BELLE LEÇON AUX ENFANTS PERDUS

On a souvent répété que dans le *Testament*, Villon a fait entrer plus d'une pièce depuis longtemps composée. Le fait n'est pas douteux. Mais on a été en général trop porté à augmenter le nombre de ces pièces de rapport. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'en réviser et d'en réduire la liste. On y gagnerait peut-être d'apercevoir plus clairement le plan du *Testament* [3]. Nous tenterons ici de diminuer la liste en question d'au moins une unité. La strophe CXLV [4] invite les « enfants perdus » à écouter le dernier enseignement que leur donnera Villon, et c'est ainsi qu'est introduite la « belle leçon aux enfans perduz ». Elle se compose de 3 strophes que les éditeurs ne numérotent pas, très persuadés qu'il y a là un petit poème antérieur que Villon sauve ingénieusement de l'oubli. N'ont-ils pas vu que la ballade suivante débute par *Car* et s'affirme ainsi d'entrée de jeu comme une continuation de la « leçon » ? Impossible de se tirer de la difficulté en affirmant que la ballade faisait, elle

1. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, publié par Jarry, p. 11 (avec fac-similé).

2. *Cartulaire de Saint-Vincent du Mans*, publié par R. Charles et Menjot d'Elbenne, n° 342, col. 204-205.

3. Sur l'unité de plan du *Testament*, voir les réflexions de Jean-Marc Bernard dans son *François Villon*, Paris, 1918, p. 103.

4. François Villon, *Œuvres*, éd. Longnon et Foulet, Paris, 1914.

aussi, partie du « poème antérieur » : où trouver une seconde œuvre ainsi composée de 3 strophes sur rimes différentes, suivies des 3 strophes parallèles et de l'envoi d'une ballade? Les éditeurs, du reste, ne l'ont pas cru. Ils ne mettent pas entre guillemets les strophes de la ballade : ils en font donc un morceau distinct de la « leçon » précédente. Il est à croire d'autre part que le *car* ne les a guère embarrassés : simple artifice du poète, pensent-ils, qui reprend ainsi le fil interrompu du *Testament*. Toutefois il n'en est rien, car la ballade continue bel et bien le thème de la « leçon » : elle en est même le complément indispensable. Si on ne l'a pas vu plus nettement, c'est qu'on s'est laissé tromper sur le sens de quelques passages de la « leçon » et de la ballade. Les deux premières strophes de la « leçon » sont limpides : leur enseignement aboutit à ceci qu'à mener la vie de Colin de Cayeux et de ses amis, le jeu n'en vaut pas la chandelle. A mettre les choses au mieux, on risque son âme et qu'y gagne-t-on sur cette terre? Moins que rien. C'est ce que précise à son tour la troisième strophe : « Le proverbe va répétant que gain de charretier [1] est bien vite bu. De même chez vous, l'argent ne fait pas souche qui dure, car vous l'avez tôt dépensé. » — On a généralement pris *Mais le despendez* (v. 1689) pour un impératif : c'est un indicatif [2]. — « Argent ainsi acquis ne passe à aucun héritier. Jamais mal acquest ne prouffite. » La ballade suivante n'est qu'une illustration de cette mélancolique vérité. Il y a bien des façons de gagner malhonnêtement de l'argent, porter des bulles par le pays, piper aux dés, fabriquer de la fausse monnaie, mais il n'y a qu'une façon de dépenser cet argent mal acquis : à la taverne et chez les filles (1re strophe). — Jongleurs, baladins, joueurs de cartes peuvent faire leur récolte : ils portent tout aux tavernes et aux filles (2e strophe). — Quelques professions honnêtes, laboureurs, palefreniers, de quoi vivre content si

1. Au v. 1686 « que charretee se boit toute », *charretee* est une correction inutile ; et nous doutons fort que le mot ait jamais eu le sens de « tonneau de vin de grande dimension ». Il n'y a pas de raison de rejeter la leçon des manuscrits. F a *charité* (— 1), ACI donnent *charreterie* : il faut accepter ce dernier mot en l'orthographiant *charterie*.

2. Mettre une virgule, au lieu d'un point-virgule, après le vers 1688.

l'on a des goûts modestes. « Mais faites-vous broyeur de chanvre [1] : est-ce que vous n'irez pas aussitôt porter votre gain aux tavernes et aux filles ? [2] » (3e strophe). — Chausses, pourpoints, toute votre garde-robe y passe, vous portez tout aux tavernes et aux filles. Et puis c'est à recommencer ! (Envoi). Ici encore on ne semble pas avoir vu que *portez* (v. 1718) est un indicatif et non un impératif. Cette omission du sujet devant une 2e personne du présent de l'indicatif, dans une phrase principale, est rare [3] : même à une époque où le sujet pronominal n'était pas tenu d'escorter nécessairement son verbe, elle exposait dans ce cas à des méprises. Villon déclamant ses vers aux camarades ne pouvait laisser ses auditeurs un instant dans le doute. Mais quelques lecteurs contemporains ont pu s'y tromper, et bien des lecteurs modernes l'ont fait. Autrement Gaston Paris aurait-il écrit que l'Envoi de la Ballade « est fort mal venu » [4] ? Il nous semble au contraire que le *ains que vous fassiez pis* du vers 1718 met une conclusion vigoureuse à l'enseignement des 3 strophes précédentes. On voit ici le terrible enchaînement de cette vie de désordre : la tricherie et le vol mènent à la taverne et aux filles, et la taverne et les filles mènent au crime. Comme on comprend ensuite cette grave et solennelle adjuration :

A vous parle, compaings de galle :
Mal des ames et bien du corps,
Gardez vous tous de ce mau hasle
Qui noircist les gens quant sont mors;
Eschevez le, c'est ung mal mors;
Passez vous en mieulx que pourrez;

1. Évidemment la profession n'était pas en odeur de sainteté.

2. Un point d'interrogation après le vers 1715, comme l'ont déjà vu Jean-Marc Bernard, *ouvr. cité*, p. 152 et M. Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, 1913, t. II, p. 82.

3. Il y en a un exemple au v. 1948 de *Galerent*, éd. Boucherie, Paris, 1888 : *dictes* = *vous dictes*. Pareillement, à l'époque même de Villon, l'auteur du *Jouvencel*, éd. Lecestre, Paris, 1887-1889, écrit (t. II, p. 167) : « Et en ce faisant, deschargez le royaume », où *deschargez* est un indicatif : l'éditeur a eu tort d'insérer *vous*.

4. *François Villon*, 2e éd., Paris, 1910, p. 115. Et voir la traduction de Jean-Marc Bernard, *ouvr. cit.*, p. 151 et 152.

Et, pour Dieu, soiez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

Car il est évident que cette strophe, d'un accent si profond, fait partie, elle aussi, de la « leçon » : les « compaings de galle » sont les « enfans perdus » de chez Marion l'Idolle, les clercs de « Montpipeau » et de « Rueil ». Ce n'est donc qu'après le vers 1727 qu'il faut fermer les guillemets. La strophe CXLV, la « leçon », la ballade et la strophe CXLVI forment un tout. Est-il besoin de démontrer que ce tout est une partie intégrante du *Testament* et l'a toujours été? N'est-il pas visible que la thèse contraire est fondée sur un malentendu que révèle trop clairement même la ponctuation traditionnelle? Pourquoi respecter si fort les distractions de Marot : c'est lui qui le premier, pour le bénéfice de ses successeurs, a séparé la « ballade de bonne doctrine a ceux de mauvaise vie » de la « belle leçon de Villon aux enfans perduz », tout comme si la « leçon » ne comprenait pas la ballade aussi et même la strophe suivante [1].

Lucien FOULET.

NOTES SUR LE TEXTE DE VILLON
(*Lais et Testament.*)

Le nombre des corrections introduites par les éditeurs dans le texte de Villon n'est pas très élevé, et pourtant on peut se demander si en plus d'un cas on n'a pas cédé un peu vite à la tentation de corriger ce qui semblait, à tort, obscur ou fautif. Nous voudrions le montrer ici [2]. Il ne s'agit parfois que d'une modification très légère, mais Villon est un de ces artistes chez qui le moindre détail peut avoir une valeur. Avec lui, plus

1. Les 3 strophes qui suivent le v. 1667 doivent donc être numérotées à la suite des précédentes. Il faut soumettre à la même règle le « poème » des *Regrets de la belle baumière* : il n'y a aucune raison d'affirmer que ces 80 vers (453-532) aient jamais existé à l'état indépendant avant d'être annexés au *Testament*. Les pièces rapportées se présentent toujours sous une forme métrique différente de celle de l'ensemble du poème, bien que la réciproque ne soit pas vraie.

2. Cf. François Villon, *Œuvres*, éd. Longnon et Foulet, 1914.

qu'avec tout autre, il importe de s'en tenir au témoignage concordant des manuscrits, tant qu'on n'est pas absolument forcé de s'en écarter.

I. — *Lais* 64 : *Si establis ces presens laiz*.

A B F donnent *ce present laiz*, C I manquent. La correction semble s'imposer : cf. v. 275 et *Testament* 755. Pourtant, depuis l'origine de la langue, *laiz* signifie aussi bien le « testament » dans son ensemble que chacun des « legs » qui le composent. Ainsi dans Villehardouin : « Sa maladie crut et esforça tant que il fist sa devise et *son lais* ; e departi son avoir, que il devoit porter (à la croisade) a ses homes e a ses compaignons » (*Conquête de Constantinoble*, éd. de Wailly, 1882, p. 22, § 37). Dans Rutebeuf, l'expression *fere son les* au sens de « faire son testament » est fréquente (éd. Kressner, 1885, pp. 8, 83, 87). Or cet emploi n'avait pas disparu au XVe siècle, puisque le ms. A intitule notre poème *Le lais François Villon* (les autres portent : « le Testament » B, ou « le premier Testament » F, ou « le petit Testament » CI). Conservons donc au v. 64 *ce present laiz*, sans nous croire obligé de changer le titre du poème devenu traditionnel.

II. — *Lais* 141 : [Legs au seigneur de Grigny, puis :]

Et a ce malostru chanjon
Moutonnier, qu'il tient en procès,
Laisse trois coups d'ung escourjon.

Le vers 142 surprend un peu : après le vers précédent on s'attend plutôt à voir l'individu en question persécuter le seigneur de Grigny qu'être l'objet de ses persécutions. Or tous les mss. s'accordent à donner *qui le tient*. Maintenons cette leçon, et remplaçons Moutonnier par Mouton, donné par A : c'est un nom fréquent au XVe siècle [1].

III. — *Lais* 279 : [Villon entend sonner l'Angélus :]

Si suspendis et mis cy bonne
Pour prier comme le cuer dit.

1. Il suffit de rappeler ici qu'un jour Villon, croyant utile de donner un faux nom, donna celui de « Michel Mouton ». Longnon, *Étude biographique sur François Villon*, 1877, p. 135.

et mis cy bonne résulte d'une correction. A donne *et y mis bourne*, BFC *et mis en bonne* (*bourne* C), I *et mys en somme*. Il n'y a aucune raison de ne pas adopter la leçon de A, en substituant la graphie *bonne* : *y* renvoie au v. 275 : *dictant ces laiz et descripvant*.

IV. — *Testament* 33 :

Si prieray pour luy de bon cuer,
Par l'ame du bon feu Cotart !

A donne : *Et pour l'ame de feu Cothart*, CFI *Pour l'ame du bon feu Cotart*. Il y a évidemment quelque chose d'insolite dans la leçon la plus appuyée, mais on n'a pas le droit de changer *pour* en *par*, qui ne donne pas du reste un très bon sens. Il faut adopter le texte de A, qui confirme la leçon *pour*. Qu'est-ce qui fait penser Villon à Cotart ici ? C'est qu'il a déjà été accusé autrefois par une certaine Denise de l'avoir *maudîte* (cf. T 18 et 1235). Et c'est précisément Cotart, son procureur en cour d'Église, qui le défendit alors. Aussi va-t-il un peu plus loin prier *pour* l'âme de maître Jehan Cotart (1236-7). Naturellement ce sera une prière très teintée d'ironie, tout comme celle qu'il adresse à Dieu pour l'évêque. On comprend donc qu'il rapproche les deux, sachant bien qu'il va utiliser plus loin sa fameuse ballade à Jehan Cotart. Et qu'on ne regrette pas le comique de l'expression *le bon feu Cotart*, car elle deviendra le refrain de la ballade, et d'autant plus saisissante qu'elle n'aura pas encore été employée. Les scribes de CFI ont été trompés par le souvenir très vif qu'ils avaient de cette ballade.

V. — *Testament* 209 :

Le dit du Saige trop le feiz
Favorable, bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoys toy, mon filz,
En ton adolescence. »

Ce passage renferme une double correction. L'une est certainement malheureuse : *bien n'en puis mais* est un mélange bizarre et incorrect du tour exclamatif *bien en puis mais !* et du tour négatif [*je*] *n'en puis mais*. Mais les mss. n'offrent rien de semblable. ACF donnent *Favorable, bien en puis mais* (*mes*) et I

Favorables, et bien en puis mais. Ils s'accordent donc tous à présenter le tour exclamatif ou ironique qui offre un sens parfait : « M'en voilà bien avancé ! » C'est le même mouvement qu'aux v. 482-3 :

> Le glouton, de mal entechié,
> M'embrassoit... *J'en suis bien plus grasse !*

Il faut conserver le texte des mss. Le cas du v. 209 est plus douteux. A porte : *Le dit du Saige bien apris*, ce qui ne se relie pas au vers suivant, F a : *Le dit du Saige bien prins mes*, ce qui ne signifie rien, I *Le dit du Saige tres beaulx ditz*, ce qui est également incompréhensible. L'édition a reproduit la leçon de C, sauf que l'on a corrigé *trop lui feiz* en *trop le feiz*. La correction donne un très bon sens, mais elle ne s'impose pas. On peut conserver *lui*, qui se rapporte à *cuer* du vers précédent : *A peu que le cuer ne me fent.* Nous aurons donc :

> Le dit du Saige trop luy feiz
> Favorable, (bien en puis mais !)

VI. — *Testament* 303 :

> *J'entens que ma mere mourra,*
> *Et le scet bien la povre femme,*
> *Et le filz pas ne demourra.*

Comme le troisième vers commence aussi par *et*, le début du 2e vers *Et le scet* est assez gauche. Ce début résulte d'une correction. Voici la leçon des mss. :

A Bien elle scet
CI Elle le scet bien
F Bien elle le scet (*le* barré après coup).

Tout ceci nous met sur la voie du texte véritable :

> El le scet bien, la povre femme.

El n'est pas une forme inconnue de Villon : on la trouve au v. 44 des *Lais*. L'erreur des scribes, dont on voit facilement le mécanisme, provient d'un manque de familiarité avec cette graphie.

VII. — *Testament* 353 :

> Prince, n'enquerez de sepmaine
> Ou elles sont, ne de cest an,
> Que ce reffrain ne vous remaine :
> Mais ou sont les neiges d'antan ?

Le texte a été légèrement modifié. Les mss. portent :

> CI Qu'a ce reffraing ne vous remaine
> AF Car ce reflrain le vous ramaine (remayne).

La correction présente peut-être un tour plus net, mais les deux leçons données par les mss. sont l'une et l'autre très soutenables. Il faut donc adopter l'une ou l'autre. Nous préférerions le texte de CI.

VIII. — *Testament* 1672 :

> Gardez la peau :
> Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
> Cuidant que vaulsist le rappeau,
> La perdit Colin de Cayeux.

Les mss. s'accordent à donner *Le perdit*, ce qui au premier abord semble moins bon que le texte corrigé. Mais, à y regarder de plus près, il y a en réalité plus de finesse dans la leçon des mss. : « car pensant que l'appel jouerait, Colin de Cayeux a bel et bien perdu son appel. » Le sous-entendu est redoutable.

IX. — *Testament* 1685 :

> On dit, et il est verité,
> Que charretee se boit toute.

Au lieu de *charretee*, lire *charterie* (ACI : charreterie, F charité). Voir ci-dessus, 384, n. 1.

Si l'on accepte les rectifications que nous proposons, il ne restera dans le texte des *Lais* et du *Testament* que 11 corrections : LAIS 177, 222 (peut-être simple question de graphie), 304, TESTAMENT 157, 1012, 1244, 1306 et 1310 (les mss. n'ont pas vu qu'il y a là une allusion aux *Lais*), 1378, 1792, 1905. Il n'est pas dit qu'elles soient toutes définitives.

X. — Jusqu'ici nous avons entendu par « correction » toute leçon introduite dans le texte qui ne s'appuie pas sur au moins un ms. Mais là même où les mss. semblent autoriser une leçon, il peut y avoir correction, si l'éditeur combine les variantes divergentes de deux ou plusieurs mss. — et correction malheureuse, si la combinaison tente de concilier des données contradictoires. Voici un exemple du dernier cas. Vers la fin du *Testament* on lit :

1966 Mal me presse temps ; desormais
Si crie a toutes gens mercis.

Que signifie *mal me presse temps*? On comprendrait « temps me presse », mais « temps me presse mal » n'a proprement aucun sens. Examinons les mss. : ils disent quelque chose de très différent et de bien autrement clair :

A Mal me presse fort ; desormais
Si crie a toutes gens mercis.
FI Mal me presse, temps est desormais
Que crye a toutes gens mercys.
C Mal me presse, temps desormaiz
Que crye a toutes gens mercis.

Il y a là deux groupes très distincts, A d'une part et FIC de l'autre, et l'erreur des éditeurs consiste à avoir emprunté le mot *temps*, qui est la caractéristique du second groupe pour l'introduire dans la leçon du premier groupe où il fait contre-sens. Les quatre mss. sont d'accord pour faire de *mal* le sujet de *presse*, et il n'y a pas de raison pour s'écarter d'eux sur ce point : c'est du reste ce que demande la suite des idées. Il n'y a plus maintenant qu'à choisir entre le texte de A et celui de C (dont F et I ne sont que des variantes plus « correctes »). C offre un tour rapide qui peut s'employer encore aujourd'hui dans la conversation familière (« temps de s'en aller ») : nous croyons que c'est ce qu'avait écrit Villon. F et I — ou leurs originaux — ont ajouté un *est* qui rend la phrase plus régulière, mais fait le vers boiteux. Avec plus de réflexion A, par la simple substitution de *si* à *que*, a changé la phrase incidente en principale et par là-même suppléé à l'absence de *est*; puis, pour combler le vide laissé dans la mesure par la disparition du mot *temps*, il a

inséré un adverbe (*fort*), qui n'est au fond qu'une cheville. Quoi qu'il en soit, il faut adopter A ou adopter C, mais on ne peut pas les combiner.

Lucien FOULET.

ANC. PROV. *SEBENC* « BATARD »

On trouve plusieurs fois dans les poésies des troubadours un adjectif *sebenc*, qe Raynouard n'a pas relevé dans son *Lexique roman*, et dont le sans propre et l'étimolojie ne sont pas ancore élucidés. Feu Emil Levy, dans son précieus *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, a réuni tous les exanples conus de ce mot [1], facilitant ainsi l'étude critiqe qi reste à faire.

Chés Gavaudan et chés Peire Vidal, dont l'un sanble s'être inspiré de l'autre, *sebenc* signifie manifestemant « méprisable ». Gavaudan dit :

Ab autras vos etz ensajatz,
Per semblan, don etz galiatz,
Falsas, que fan ric joy *sebenc* [2].

Et on lit dans Peire Vidal :

Domna, vostra beutatz
El fins pretz mentaugutz
Mi fai semblar *sebenc* [3]
Tot autre joi c'anc venc
De vos [4].

---

1. Tome VII, p. 501 (fasc. 31, publié à Leipzig an 1913).

2. Pièce III, v. 34-36, édicion Jeanroy, *Romania*, XXXIV, 511. L'éditeur traduit, p. 512, avec un point d'interrogacion : « Vous vous êtes essayé avec d'autres qui vous ont trompé, avec d'autres perfides, qui rendent méprisable le plus noble amour. » Et il fait cète remarqe, p. 513 : « M. Crescini identifie *sebenc* avec le mod[erne] *ceben*, « gros bouton, furoncle »; on pourrait y voir plutôt, car *sebenc* parait ici adjectif, un dérivé de *ceba* « oignon », dans le sens « de nulle valeur ».

3. Le seul manuscrit conu, qi date du XVIe siècle, porte *sabenc*, qe l'èditeur corije avec raison an *sebenc*. Chabaneau avait sonjé à lire *falbenc* « pâle » (*Revue des langues romanes*, XXXII, 96).

4. Pièce XV, v. 61-65, édicion J. Anglade (*Les poésies de Peire Vidal*, Paris, 1913), p. 45-46. L'éditeur traduit : « Dame, votre beauté et votre parfaite

Avant eus, Peire d'Auvergne avait anchâssé l'adjectif *sebenc* dans une série de termes péjoratifs, où le sans de « méprisable » paraît à sa place, bien qe son éditeur ne se soit pas prononcé sur ce point :

Aquest engres, envers, estrait,
Fals et fat, filh d'avols paires,
Felo, embronc, *sebenc*, mal fait,
Ser resignat d'avols maires [1].

On peut aussi accepter le même sans — au moins provisoiremant — pour un vers du poème épiqe de *Girart de Roussillon* (forme primitive, ms. d'Oxford) :

Ja ris om ne deit creire mestiz *sebenc* [2].

Reste un texte an prose, cité dès 1819 par l'amiral de Rochegude dans son *Glossaire occitanien*. Notre mot i êt anployé come substantif, et Rochegude le traduit par « serf, esclave ». Emil Levy déclare qe ce texte êt obscur. Il êt facile de l'éclaircir. Cela fait, le sans propre de *sebenc* ne fera plus qestion. Et nous pourons fonder l'étimolojie sur une base solide.

Rochegude a anprunté son texte à une conpilacion provançale de droit romain, q'il a dépouillée dans un des trois manuscrits actuèlemant conservés à la Bibliotèqe nacionale sous les n^os^ *franç.* 1932, et *nouv. aq. franç.* 4138 et 4504, vraisanblablemant dans le *franç.* 1932. Sa citacion se réduit à ces mots : *Si cum es us seus sebencs, que es sos sers.* Faute d'avoir étudié tout le contexte, il a considéré *sebencs* et *sers* come des sinonimes : de là sa traduccion, sûremant erronée.

On sait aujourdui, grâce aus recherches du professeur Her-

---

renommée me font paraître méprisable toute autre joie qui me vint jamais de vous. » Dans le *Glossaire*, p. 187, *sebenc* est randu par « pâle, méprisable ». Pourqoi « pâle » ? Parce qe M. Anglade, tout en adoptant la leçon *sebenc*, s'êt laissé involontairemant influancer par la leçon *falbenc* « pâle » proposée par Chabaneau.

1. Pièce XIII, v. 35-36, édicion Zenker (Erlangen, 1900).

2. Vers 1757 du manuscrit d'Oxford. Paul Meyer a écrit à propos de ce vers : « Le sens de *mestiz sebenc* m'échappe », et il a traduit, d'après la leçon remaniée du manuscrit de Paris : « Désormais riche homme ne doit pas se fier à un serf » (*Girart de Roussillon*, Paris, 1884, p. 56).

mann Fitting, qe cète compilacion a été conposée, au milieu du XIIIe siecle, dans la Provance propremant dite, et écrite orijinairemant an provançal. An éfet, le texte latin similaire, qi nous êt parvenu sous le titre de *Summa legum*, n'êt q'une version du texte provançal exécutée par un Italien, un certain *magister Ricardus Pisanus*. Fitting a publié ce texte latin d'après les trois manuscrits conus [1]; qant au texte provançal orijinal, qi devait paraitre par les soins du professeur Hermann Suchier (mort le 3 juillet 1914), il n'an a été publié qe la table des chapitres et qelqes spécimens [2].

Le passaje qi nous intéresse se trouve dans le chapitre 17 du livre VIII. Ce chapitre êt assés court pour être cité intégralemant. A gauche du texte latin, qi êt celui de Fitting, j'inprime le texte provançal tel q'il se lit dans le plus ancien des manuscrits, leqel apartient à la Bibliotèqe de l'Université (Sorbone).

Ms. 632 de la Bibl. de l'Université (Sorbone), fol. 122 vo [3] :

Cals s[unt] aquelas causas que non podunt esser messas em peinora, e si om las i met, non val.

La causa que es sagrada o santa o religiosa, o om franx, totas aquestas non podunt esser messas em peinora. Si alcuns om met em peinora tot aquo que el a e que el poira gadainar, ben val aquest covenenz, e ssera tot aco que el a e que el poiss gadainara obligat per peinora, isters aquellas causas don no fai a creire que el las meses em peinora, si cum es sos vestirs que li es obs, e si cum es uns seus *sebenx* que es sos sers, o una filia qu'es an-

Fitting, *op. cit.*, p. 292-3 :

Que res non possunt mitti in pignore.

Res sacra sancta religiosa et homo liber : hec omnia non possunt inpignorari. Si aliquis mittit in pignore totum quod habet et quod poterit lucrari, bene ualet ista conuentio, et totum quod habet et quod postea lucrabitur erit in pignore, nisi ille res de quibus non est credendum quod misisset eas in pignore : sicuti sunt uestimenta sua, uel sicuti est filius suus *bastardus* qui est seruus suus uel filia que est ancilla, et sicut sunt

1. *Lo Codi*, eine Summa Codicis in prov. Sprache aus der Mitte des XIII. Jahrhunderts, hgg. von Hermann Fitting und Hermann Suchier. Erster Theil : *Lo Codi* in der lateinischer Uebersetzung des Ricardus Pisanus (Halle, 1906).

2. Par Joseph Tardif dans *Annales du Midi*, V (1893), 38-70.

3. Je résous les abréviacions et j'inprime come on inprime couramant le provançal (distincion d'*u* et de *v*, ponctuacion lojiqe, etc.).

cilla, e si cum sunt seu bou e li ser qui sunt bover e las altras causas que li ant mester a laborar sa terra, que totas aquestas causas [1] no fai a creire que el las meses em peinora si el non dis a num que ellas fossunt em peinora.

boues sui et serui qui sunt bubulci et alie res que sunt ei necessarie ad laborandum terram, quoniam non est credendum de omnibus istis rebus quod misisset eas in pignore, nisi nominatim dixit quod essent in pignore.

Fitting a relevé *bastardus* dans la « Verzeichnis » qi forme son deusième appendice, p. 370, et il l'a flanqé de la mancion « pr. *sebenc* », qi a atiré mon atancion et dont je lui sais grand gré; mais il n'a pas doné de référance précise. Je ne me suis pas avisé q'il falait chercher un bâtard parmi « les choses qi ne peuvent être mises en gaje », et mes premiers sondajes dans le texte sont restés infructueux. Je dois à mon fis aîné, Jules, qi a de la paciance et de bons ieus, l'indicacion du passaje, le seul, où figure *bastardus* dans le texte de Fitting.

Il êt certain qe maître « Ricardus Pisanus », qoiq'il ne fût pas né an Provance, a bien conpris le *sebenc* de notre texte provançal. An éfet, le conpilateur s'êt manifestemant inspiré d'un passaje d'Ulpien, indiqé, mais non cité textuèlemant par Fitting, où on lit : « concubinam, *filios naturales*, alumnos generali obligatione non contineri... [2] »

Bâtard! Voilà qi expliqe on ne peut mieus l'anploi péjoratif qe les poètes liriqes provançaus ont fait de l'adjectif *sebenc*; il êt inutile d'insister sur ce point. Mais il faut remarqer qe le texte épiqe cité ci-dessus, celui de *Girart de Roussillon*, nous ofre précisémant un « pont » antre le sans propre et le sans figuré dans la locucion *mestiz sebenc*, car l'idée exprimée par « métis » et l'idée exprimée par « bâtard » sont si voisines q'èles n'an forment pour ainsi dire q'une. Le latin burdus, variante de burdo « mulet », n'a-t-il pas passé an provançal, sous la forme *bort*, au sans de « bâtard [3] » ?

Arivons à l'étimolojie de *sebenc*. C'êt certainemant à tort q'on a voulu voir à la base du mot le lat. cepa ou son représantant provançal *ceba* « ognon ». *Sebenc* « bâtard » n'a de comun qe

1. Le ms. répète *que totas aquestas causas*.
2. Digeste, L. 8, de pign. XX, 1 (texte comuniqé par M. Édouard Cuq).
3. Voir le *post-scriptum*, ci-dessous, p. 397.

le suffixe *-enc* avec *cebenc* « bouton, furoncle, etc. » qi, lui, dérive incontestablemant de *ceba*, bien qe le *Glossaire occitanien* l'anrejistre seulemant sous la forme *sebenc*, dont il n'indiqe pas la source, mais qi doit provenir d'un texte de basse époqe. Les manuscrits du XIIe siècle n'écriraient pas ainsi un *s* à la place d'un *c* étimolojiqe. Donc on ne doit faire fond qe sur le lat. sepes ou son représentant provançal *sep* « haie ». Mais qel raport, dira-t-on, peut-il i avoir antre une « haie » et un « bâtard » ? Ce raport êt, si j'ose dire, tout à fait « naturel ». L'anfant léjitime êt celui qi êt conçu dans le lit conjugal ; le *sebenc* êt celui qi êt conçu, à la dérobée, à l'abri d'une haie [1].

Presqe tous les filologues avouent aujourdui qe *bâtard*, primitivemant *bastard*, vient de *bât*, primitivemant *bast*, et signifie propremant « anfant conçu sur un bât de bête de some » [2]. L'alemand dit *bankert*, autrefois *bankart*, « anfant conçu sur un banc » [3]. Mais q'avons-nous besoin de l'alemand pour comprandre *sebenc*, qand les patois français nous ofrent *chanpis* [4], terme auqel George Sand a doné une notoriété universèle par son roman de *François le Champi*, publié en 1844? On sait qe Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, p. 141, expliqe ce mot par « né dans les champs, enfant trouvé, abandonné, et par suite né hors du mariage ». A mon avis, c'êt plutôt la concepcion qe la naissance de l'anfant bâtard qi lui a valu ce nom. On conprand facilemant qe, pour cète opéracion, les parties coopérantes se donent

---

1. Pour l'anploi du suffixe, cf. *ramenc*, épitète du faucon pris sur la branche, par oposicion à celui qi êt pris dans le nid (*nizaic*, niais).

2. Je n'acorde aucun crédit aus opinions diverjantes, conplaisamant anrejistrées par Meyer-Lübke dans l'article **bastardus* de son *Romanisches etymologisches Wörterbuch*. Il faut relire et méditer ce q'a écrit Gaston Paris sur le substratum sémantiqe de *bâtard* (voir *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 440-441 ; cf. *Romania*, VIII, 618) et rapeler (ce qe l'on oublie jénéralemant de faire) qe c'êt le juriste alemand Schilter (mort en 1705) qi êt antré le premier dans la bone voie de l'étimolojie. Notons toutefois qe l'expression *anfant de la bale*, invoqée par G. Paris, n'a rien à voir avec *bâtard*.

3. Cf. Kluge, *Etymol. Wörterbuch der deutschen Sprache*.

4. *Chanpis*, avec *s* final, tèle êt incontestablemant la bone ortografe, le féminin étant, au moyen âje, *chanpisse*, ce qi supose un tipe latin vulgaire **campīcius*.

randez-vous aus chanps et se placent volontiers, selon une locucion désuète, qe Littré a recueillie, « antre la haie et le blé ».

An some, *sebenc* et *chanpis*, qi n'ont aucun raport fonétiqe, sont frères par l'idée. Et c'êt le cas de citer cète boutade d'un curé breton, q'on me comuniqe au dernier momant : « Si les bâtards sont moins nonbreus an Bretagne q'ailleurs, c'êt qe, dans cète province, il i a moins de haies qe d'ajoncs. »

Antoine THOMAS.

POST-SCRIPTUM

Je dois à M. Clovis Brunel la comunicacion d'une charte de l'abayie de Nonenqe (Aveyron), datée de 1196 et conservée an orijinal à la Bibliotèqe nacionale (lat. nouv. aq. 2432, n° 17), où figure, parmi les témoins, un certain *P. Sebengs*. L'anploi de *Sebenc* come nom propre êt aussi naturel qe celui de *Bastard*, qoiqe plus rare.

Au français dialectal *chanpis* correspond le prov. *campis*, qe done Mistral, et qi survit an Languedoc et an Béarn, dans le sans de « bâtard ». Il êt rare dans les textes médiévaus, et Raynouard ne l'a pas recueilli. Levy n'a q'un exanple, tiré de la coutume de Clermont-Dessus (Lot-et-Garone) ; M. Alfred Jeanroy en a relevé un autre dans un jeu-parti antre Eble et Gui d'Ussel (voir Selbach, *Das Streitgedicht in der altprov. Lyrik*, 1886, p. 121). La coutume de Clermont-Dessus done un sans plus restreint à *campis* q'à *bort*, puisq'èle dit, à propos d'éritaje : *li filh bort e las bordas, que no fosso campih,...*

A propos de *bort* « bâtard », je remarqe qe le troubadour Arnaud Daniel l'anploie exactemant au sans figuré qe les troubadours cités ci-dessus atribuent à *sebenc* :

> Jois e solatz d'autram par fals e *bortz*,
> C'una de pretz ab lieis nois pot egar.

L'exanple êt cité par Raynouard ; cf. l'édicion d'Arnaud Daniel de Canello, XV, 29-30.

Anfin il me paraît utile de dire qe si Levy a doné un *o* ouvert à *bort* (ce qi pourait faire douter de l'étimolojie par le lat. *bŭrdus), c'êt par erreur; des témoignajes multiples établissent que l'*o* êt fermé.

COMPTES RENDUS

KLUGE (Friedrich), **Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein** (Sitzungsberichte der Heildelberger, Akademie des Wissenschaften, 1915, no. 12).

Les mots germaniques, attestés dans les lois et les cartulaires latins du haut moyen âge n'ont plus été l'objet depuis longtemps d'une enquête systématique qui tienne compte de l'état actuel de la science étymologique. M. Kluge, particulièrement qualifié pour entreprendre l'examen de ces vestiges souvent fort obscurs, nous offre une série d'articles spécimens, destinés à un « Ducangius Theodiscus » qu'il prépare de longue date. Les romanistes suivront volontiers ce guide sûr, et ne s'étonneront pas si plus d'un problème soulevé par M. Kluge reste sans solution ou doit être repris à l'aide de matériaux plus riches que ceux dont il disposait. Voici la liste des mots, examinés par M. K., dont l'interprétation présente quelques difficultés du point de vue roman.

1. — *Bargum*, *bargus*, attesté au sens de « gibet, échafaudage, bière ». L'aire germanique telle que les témoignages des textes et les parlers actuels permettent de la reconstituer, comprend la région bas-allemande, située le long de la côte de la mer du Nord : là *barg* désigne ou désignait « une sorte de grange sans toit, sans parois, placée sur quatre ou six pieux enfoncés dans le sol ». Cette aire septentrionale n'a pas de rapport géographique avec celle de la Suisse orientale : *Barge*, *Bargün* « grange, hangar », vivant comme nom de lieu ou comme nom commun exclusivement dans l'ancien territoire *rétoroman*. M. Kluge n'ignore pas l'existence d'un *barga* enregistré dans le *Rom. Et. Wtb.* de Meyer-Lübke (n° 958), qu'il considère comme d'origine germanique ; il propose même de rattacher le piém. *barun* « meule de foin » à un germ. *barhôn* qui serait en regard de *barga* dans le même rapport que le m. h. all. *lohe* en face de l'anc. nord. *loge*.

Je crois que M. Kluge en postulant l'origine germanique de *bargum*, *bargus* n'a pas suffisamment tenu compte des conditions géographiques dans lesquelles le mot nous est attesté dans les parlers actuels du territoire de langue

allemande [1]. Il est incontestable que les deux aires allemandes sont dans la *proximité* immédiate du territoire *roman*, où *barga*, jouissant d'une vitalité profonde, n'a nullement l'air d'un intrus. A ce point de vue, l'examen de l'aire suisse est des plus instructifs. Comment mettre d'accord avec l'origine germanique du latin médiéval *bargus* la fréquence du mot uniquement confiné dans le territoire autrefois *rétoroman* de la Suisse orientale et l'absence du même *bargus* dans le vocabulaire des parlers alémaniques de la Suisse centrale ? Comment admettre l'expansion de ce mot germanique non seulement à travers la France, mais encore à travers l'Italie centrale, septentrionale et jusque dans les régions alpines dont la terminologie agricole est très fermée aux termes d'origine germanique ? Ce qui achève de rendre l'hypothèse de M. Kluge peu acceptable, ce sont le tosc. *barca* « meule de foin » continuant l'aire septentrionale *barga* « meule de foin, hangar, grange », qui, tous les deux, descendent, semble-t-il, d'une forme b a r e c a, attestée dès le VIIIe siècle dans le territoire rétoroman [2] ! Il y a tout lieu de croire que le bas-all. *barge* doit être inscrit parmi les émigrés romans installés au delà du Rhin : c'est un compagnon de m e t a « meule de foin », conservé dans le moy. bas-all. *mite*. Quant à l'origine de la forme b a r e c a, je renvoie le lecteur à un article qui paraîtra prochainement dans la *Romania*.

2. — En examinant le rapport entre *chrotta*, attesté chez Venantius Fortunatus, et le v. h. all. *hruozza*, conservé dans les gloses, M. Kluge est porté à rattacher le v.-franç. *rote* à une forme germanique (*hrôta* ?), qui pourtant prête le flanc à plus d'une objection d'ordre phonétique. En effet, comment expliquer l'existence du *-t-* intervocalique du mot français, si l'on admet un emprunt au germanique au cours des IVe-VIe siècles ?

3. — M. Marchot, *Rom. Forsch.*, XII, 646, a relevé l'existence du v.-franç. d a n e a « aire » dans certains patois wallons, et M. Behrens a examiné la survivance du même mot dans les vocabulaires professionnels [3] de la Belgique. M. Kluge propose de voir dans d a n e a un pluriel roman, dont le singulier aurait été un *dani* neutre, qui serait d'accord avec le genre du v. h. all. *tenni* « aire » : en effet, d'après l'*ALF*, c. AIRE, et Grandgagnage, I, 346, le mot wallon est masculin. Reste à savoir si l'on parviendra à mettre d'accord avec un d a n e u m la forme *daigne* de l'ancien wallon, enregistrée dans Godefroy, s. *daigne* [4] ?

---

1. Le même reproche doit être adressé à M. Brüch, *Z. f. rom. Phil.*, XXXVI, 579, qui postule un germ. *barga* « lieu où l'on se retire » (got. *bairgan*) sans nous dire par quel miracle ce mot, inconnu même aux langues germaniques, s'est répandu dans les pays romans et ne continue à vivre que dans les régions limitrophes du territoire roman.

2. Dans le fameux testament de Tello (760).

3. Cf. aussi *dègne* (Andenne, Chimay, Presles) « terres jaunes ou vertes qu'on rencontre entre les morts-terrains et le gisement », *Bull. de la Soc. wall.*, L, 622.

4. On pourrait admettre qu'un ancien *d a n e u m se serait modelé sur le genre d'un a r e a antérieur : de là peut-être *danea* et le flottement du genre du mot qui nous est aussi indiqué comme féminin.

4. — hapia, ancêtre du frç. *hache*, est attesté dans des glossaires des Xe et XIe siècles [1] : le rapport de *hapia* avec le moy. néerl. *hepe* « serpe », v.h. all. *habba*, n'est pas encore éclairci. Parmi les formes romanes, le picard *happe* [2], que M. Kluge cite, n'est attesté par aucune des sources qui me sont accessibles ; y a-t-il confusion avec le wall. *hèpe* ?

5. — Le frç. houblon remonte à une forme humulone, attestée dès le VIIIe siècle et souvent répétée dans différents textes, mais l'évolution phonétique du frç. *houblon* reste obscure malgré l'existence de *homlon* dans les glossaires hébreux-français : l'idée [3] d'un croisement entre humulo et le nom latin de la plante lupulu me semble toujours la plus probable.

6. — Le frç. *laie* a été ramené déjà par Diez à leha [4] que le *Capit. de villis* nous a transmis dans le c. 40 : « ut unus quisque iudex per villas nostras *singulares et lehas*, pavones, fasianos semper habeant. » M. Kluge rattache à *leha* le mot *leare*, resté jusqu'ici énigmatique [5], que nous a conservé le *Polyptique d'Irminon* dans plusieurs passages : p. ex., porcum I crassum, learem I, (p. 128, éd. Longnon); *leare* serait donc le cochon de lait dont le prix de 6 deniers (c. XXII, 4) équivaudrait à celui des *porcelli*, estimés de 4 à 6 deniers. Mais alors quelle différence existait-il entre les *porcelli*, les *ferreoli* [6] (cochons de

1. L'exemple de *apia*, emprunté aux statuts municipaux d'Asti : *apiae, piolae*, ne nous renseigne pas sur le passé du mot germanique ; il atteste seulement l'existence de *hapia, piola* dans le Piémont au moment où fut rédigée la version latine des statuts.

2. Jouancoux et Devauchelle relèvent *hèpe, heppe* « petite faux, manche de serpe » : mais le pic. n'offre pas l'évolution de *-pj-* > *-č-* ; donc il faudra ramener le mot à une forme bas-allemande qui a abouti au flam. *heep* « serpe ».

3. Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 424.

4. Il est vrai que, dans son travail si suggestif, *Zur Interpretation der Brevium Exempla und des Capitulare de Villis* (Berlin, 1914, p. 29), M. Baist considère l'interprétation de *singulares & lehas* par « sangliers et laies » comme douteuse ; M. Winkler, *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 563, propose même de changer & *lehas* en *elbetas* « cygnes » : je laisse à d'autres plus compétents que moi de décider si l'on a le droit de séparer *et lehas* du mot *singulares* qui le précède immédiatement et d'accoupler les « sangliers et les cygnes » dans un texte de ce genre.

5. Les continuateurs de Du Cange ont proposé de traduire *learem* par « jeune bélier », mais déjà Guérard a reconnu que cette interprétation était conjecturale plutôt que fondée sur des preuves positives.

6. Il est fort curieux de voir que deux mots figurant dans le Polypt. d'Irminon désignant des bêtes de l'espèce porcine : *soales* et *sogalis* « porc parvenu à toute leur croissance (?) » et *ferreoli* « cochons de lait » ne semblent pas avoir laissé de traces dans les parlers français. Le mot *ferreolu* doit être un dérivé roman d'un francique : *farah* (cf. all. *Ferkel*) à l'aide du suffixe qui est vivant dans le lat. *capreolu, hispaniolu* > frç. *épagneul*. Les *porci soales* (ou *sogales*), relevés dans les Polyptiques d'Irminon et de Saint-Rémy, ont laissé perplexes les éditeurs et tous ceux qui se sont occupés du mot. Or le vieux français *suiaux* (pluriel) signifie « poulain, veau ou autre animal qui suit la mère » et Du Cange offre sous *sequela* une série de témoignages qui, me semble-t-il, nous permettent de reconstruire un type

lait) et les *leares* mentionnés dans le même texte? D'autre part, un fait semble parler en faveur de l'interprétation de *leares* par « bélier », c'est que parmi les bêtes de l'espèce ovine (oviculae, germgiae [1], vervices, multones, agni, agnelli), énumérées comme redevances en nature, les béliers font défaut [2]. Enfin il y a toujours le frç. *bélier* dont le second élément semble bien continuer le *learem* du *Polyptique d'Irminon*.

7. — *melscare* « mêler le miel dans une boisson » ne semble pas survivre dans les parlers romans.

8. — *nastulus* « bande, cordon » est souvent attesté dans les textes médiévaux : les rapports entre le frç. *nâle*, l'ital. *nastro* et le roum. *nastur* ont été souvent discutés : les témoignages, recueillis par M. Kluge, ne contribuent pas, me semble-t-il, à écarter les difficultés examinées par MM. Meyer-Lübke et Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 561 et XXXII, 464.

9. — Le sens primitif du mot *reipus* qui se lit dans le chap. 44 de la *Lex salica* est mieux déterminé : c'est celui de « corde, courroie » qui semble résulter des mots apparentés.

10. — *rufia* « couverture grossière » pourrait être à la base du vfrç. *roife* « peau (dure) », attesté dans *li Vers de le mort* (éd. Windahl, p. 168).

11. — *Sagiboro* serait « celui qui porte l'épée du roi ».

12. — Article sur la vitalité du mot *scancio* « échanson » dans les textes latins et germaniques. Comme point de départ de l'esp. *escanciano*, j'avais insisté sur la forme s c a n c i a de la *Lex Visigothorum*, il y a plus de dix ans [3] : la forme gothique correspondant à l'all. *Schenk* me semble donc bien assurée.

13. — M. Kluge aborde ici le problème étymologique qui se rattache au frç. *soin* et *besoin*. J'avoue que toutes les raisons alléguées jusqu'ici en faveur de l'étymologie germanique du frç. *soin* et *besoin* me semblent peu solides. La répartition géographique du mot dans toute la Romania [4], à l'exception de la Roumanie, supposerait l'emprunt remontant à une époque précédant l'invasion des Goths. Malgré l'affirmation catégorique de M. Herzog, *Z. f. r. Phil.*, XXVII, 126, l'ital. *sogna*, qui n'est attesté qu'au moyen âge, n'a pas l'*o* fermé, puisque les dictionnaires observent un silence prudent sur la valeur de l'*o* tonique. Les formes grisonnes (surselv. *basegn*, engad. *bsögn*) parlent en faveur

---

*s e q u a l e. Le porcus *sequale*, c'est le cochon qui suit la mère s'opposant au porcus *bevrale* (cf. Polypt. d'Irminon) qui s'abreuve déjà dans les auges et est donc sevré de la mère (cf. prov. mod. *abeurado*, *beuroun* « buvée des pourceaux »).

1. Sur *germiae*, v. en dernier lieu Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXVI, 425 ss.

2. Dans le polyptique de Saint-Rémy, les *arietes* sont exigés cinq fois comme redevances des tenanciers du monastère.

3. *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on*, p. 18.

4. On n'a tenu compte dans la discussion ni de l'esp. *bisoño* ni du portug. *bisonho* « inexpérimenté, novice ».

de l'*o ouvert* de sonium qui est aussi à la base du v. prov. *sonh, suenh* (*cf. lonh luenh*). Enfin ne serait-il pas étonnant de rencontrer un mot germanique dans le texte d'une traduction de la Bible antérieure à celle de saint Jérôme [1] ? MM. Buecheler et Heraeus ont été sans doute dans la bonne voie en revendiquant le verbe soniari pour le lexique latin et je ne vois pas pourquoi les romanistes s'obstinent à postuler un *sunnja*, contredit par les formes romanes.

14. — *strêpa* est le point de départ non seulement du vfrç. *estrieu*, frç. *étrivière*, mais aussi de l'anc. gén. *streva* (pl.) « staffa », anc. vénit. *strevo*.

15. — La langue juridique du droit franc a introduit un verbe *(ex)soniare* « se justifier, s'excuser » qui se continue dans le vfrç. *essoignier*; M. Kluge examine la parenté germanique du francique sunja.

16. — Examen des rapports qui existeraient entre le vfrç. *tref* « tente, voile », le vprov. *trap* « tente », sans que l'auteur aboutisse à un résultat satisfaisant.

17. — *wargus* « banni » n'a pas, je crois, laissé de traces dans le français.

J. Jud.

Ernst G. Wahlgren, **Étude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes** (Uppsala Universitets Arsskrift 1920, Filosofi, Språkvetenskap och Historiska Vetenskaper, 1); A.-B. Akademiska bokhandeln, Uppsala; in-8°, 342 pages.

On a plus d'une fois signalé les rapports étroits qui existent en latin et dans les langues romanes, entre les formes du parfait [2] et celles du participe passé, mais on n'avait pas encore fait de cette observation le point de départ d'une étude systématique embrassant l'ensemble de la conjugaison dans chacune de ces langues. C'est cette étude que nous donne M. Wahlgren. Son travail, très soigné et très approfondi, aboutit à des conclusions que nous tenons sur la plupart des points pour assurées. Le cas des p. p. *pris, mis*, que l'on s'accorde à attribuer à l'influence des parf. correspondants, n'est pas une exception, il témoigne d'une tendance profonde de la langue; et inversement la création d'un parf. *voulus* modelé sur un p. p. *voulu* n'est pas du tout un fait isolé, c'est un procédé constant dans l'histoire du français, pour ne nous en tenir qu'à cette langue. D'autre part ces changements et ces reformations ne se produisent pas indépendamment dans chaque verbe intéressé. Il se forme de petits groupes qui, autour d'un verbe plus saillant, rassemblent quelques autres qui lui ressemblent par telles ou telles formes, ou, moins souvent,

1. Roensch, *Itala und Vulgata*, p. 29.

2. Il s'agit de *feci* en latin et *je fis* en français Il faut noter que si on a le droit d'appeler *feci* un « parfait », cette dénomination est très trompeuse quand on l'applique à *je fis*, qui pendant tout le moyen âge a surtout été un « prétérit ».

sont avec lui dans un rapport de parenté sémantique. *Prendre* et *tenir* ont à un moment donné constitué un de ces groupes ; sous l'influence du parf. *tins* le parf. *pris* est devenu *prins*, et *prins* a créé à côté de lui un nouveau p. p. *prins* ; mais le couple *prins-prins* a, à son tour, agi sur le couple *tins-tenu* et l'a transformé en *tins-tins* : le p. p. *tins* (féminin *tinse*) apparaît donc au XVe siècle et a eu son heure de succès au XVIe siècle. Cet exemple est en partie emprunté par M. W. à un de ses devanciers, mais il montre bien quelle est sa méthode : le procédé d'explication n'est pas nouveau, toutefois M. W. a eu le mérite de l'appliquer systématiquement à l'étude d'un domaine qu'on n'avait exploré que par à-coups et au hasard d'une recherche plus générale. Cette alliance étroite du parf. et du p. p. est due en grande partie a ce fait qu'en latin déjà ils formaient un système qui s'opposait à celui du présent. Mais une autre cause dont M. W. a bien montré l'importance, c'est la communauté de signification qui s'établit peu à peu entre le sens du parf. et celui du p. p. accompagné d'un auxiliaire : *j'ai voulu* devenant un synonyme chaque jour plus voisin de *je voulus*, le rapport qui unissait les deux formes tendait à s'affirmer davantage ; l'action et la réaction se faisaient plus faciles. M. W. aurait peut-être pu tirer un plus grand parti encore de cette vue. Il met constamment les deux formes sur le même pied et ne se demande pas laquelle des deux a eu le plus grand pouvoir de rayonnement analogique. Pourtant leur histoire n'est pas la même : le parfait voit de plus en plus restreindre son emploi au cours des siècles, tandis que le p. p., très important dès l'origine, a fini par devenir une des formes essentielles du verbe moderne. N'est-il pas vraisemblable que, quoi qu'il en ait pu être au XIIe siècle, le p. p. a dû dans la période du moyen français entraîner plus souvent à sa suite le parf. que suivre à la remorque de l'autre ? Cela conduit à se demander où allait le p. p. M. W. a noté que les p. p. forts ont une tendance à passer à la forme faible. Et qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'ils ont une tendance à se mettre dans un rapport déterminé avec un infinitif ? De cette façon on rétablit l'importance de l'infinitif dont M. W. ne semble pas laisser grand' chose. Il montre, il est vrai, que l'infinitif n'a eu, dans l'histoire de la langue, que très peu d'influence sur le développement des paradigmes de la conjugaison et à peu près aucune sur le développement des formes du parf. et du p. p. ; et la démonstration est très convaincante, mais il semble bien qu'elle ne doive pas valoir pour la période moderne. Au double système latin du présent et du parfait le français a cherché — sans y réussir complètement — à opposer un système unique du présent qui semble bien se cristalliser autour de l'infinitif : *-vi* ne renvoie pas nécessairement à *-are*, puisqu'il y a *plevi*, *stravi*, *finivi*, mais *-ai*, *-as*, *-a* renvoie nécessairement à *-er* : voilà pour la langue littéraire ; en se plaçant au point de vue de la langue parlée, *ri*, forme « forte » est dans le même rapport avec *rire* (prononcé *rir*) que *fini*, forme « faible » avec *finir* : tous deux s'obtiennent en supprimant l'*r* de l'infinif en *-ir* ou tout au moins diffèrent de cet infinitif de la même façon : *ri* et *fini*

appartiennent tous les deux aujourd'hui, quelle qûe soit leur histoire antérieure, au système du présent. Si la langue n'a pas réussi complètement à y rattacher aussi le paradigme du parfait, c'est que le parfait a cessé d'être une forme vivante, et cette décadence a dû se laisser pressentir de très bonne heure. Ces considérations que nous nous permettons d'ajouter à la démonstration de M. W. n'étaient pas nécessaires à l'exposé de sa thèse, mais elles auraient mieux dégagé, croyons-nous, le sens de cette évolution dont il nous a très bien montré sur une foule d'exemples le mécanisme curieux.

Lucien FOULET.

ROBERT DE LABUSQUETTE, **Autour de Dante. Les Béatrices. L'Amour et la Femme en Occitanie. L'Amour et la Femme en Toscane. Les femmes de Dante**; Paris, en dépôt chez Auguste Picard, éditeur, [1919], in-8°, IX-813 pages.

Voici un énorme livre, qui renferme une énorme somme de lectures et de notes, et des vues que l'on doit reconnaître tout à fait personnelles. Et lorsque l'on cherche à savoir quelque chose de l'auteur, inconnu tout à fait du monde savant, on apprend que l'on a à faire à un travailleur acharné et solitaire, — (tombé d'ailleurs parmi les nobles victimes de la guerre). Et l'on admire qu'un effort pareil d'études philologiques ait pu être poursuivi dans le fond d'une des provinces reculées de la France, et de pareils matériaux entassés. L'absolue sincérité de l'auteur nous engage d'ailleurs à parler avec sincérité aussi du résultat obtenu. M. de Labusquette, s'il eût vécu, eût sans doute amélioré son livre, l'eût élagué de quelques inutilités, abrégé, éclairé peut-être, et, en tous cas, corrigé d'un certain nombre d'erreurs, contradictions, citations douteuses, fautes typographiques. Mais il n'en aurait pas changé la nature : car pour cela il lui eût fallu le supprimer. Ce qui surprend dans le livre, ce n'est pas la matière assez indigeste, ce ne sont pas les sources, — bibliographie quelquefois surchargée d'auteurs un peu surannés, mais en somme copieuse et solide (meilleure d'ailleurs pour la littérature provençale que pour l'italienne). Non ; ce qui surprend, c'est l'esprit même. Cela, il faut le dire, et le dire avec précision.

Ce n'est pas indifférent. Il faut que l'on sache, et en Italie surtout, qu'un livre de ce genre, garanti par une librairie savante, présenté au public avec quelque apparat, ne paraît pas sans que nous y portions attention, sans que nous le signalions, et le distinguions avec soin de tous les travaux d'études dantesques que la France produit et produira. C'est un accident ; — un accident curieux et qui mérite examen, — mais en somme un accident.

C'est un livre écrit avec une sorte de passion. Les études dantesques ont connu des livres passionnés, et en Italie notamment, dans la génération qui nous a précédés. — Mais la passion portait sur telle ou telle tendance d'interprétation. Il restait à connaître un livre de passion contre Dante. Ce colossal

ouvrage pourrait presque être qualifié : pamphlet. Je connaissais des pamphlets modernes contre Pétrarque : je n'en connaissais pas contre Dante. En voici un. Que ceci serve d'exemple à ceux qui parfois peut-être se laissent bercer à un amour un peu béat du poète : on peut le haïr, et cela à force de critique littéraire. Un livre, d'ailleurs savant, animé d'un pareil sentiment, peut assurément être instructif. Celui-ci l'est, encore que fatigant.

Or voici le fait : un homme qui lit Dante avec minutie (sans d'ailleurs comprendre son art), peut, voyez-vous, s'énerver jusqu'à une sorte de rage devant le permanent contraste où Dante nous balance : l'idéalisme le plus surhumain ; — le réalisme le plus vivant. Cette alternance se succède jusqu'à nous confondre : nous ne sommes jamais plus sur terre que quand nous nous croyons perdus dans les nuages. La Béatrice du Paradis, celle qui rit, danse et (presque) tousse, est peut-être plus vivante que la Béatrice de la *Vita Nuova*.

Cela nous semble délicieux ? Cela, paraît-il, peut dégénérer en agacement. Et non seulement de nos jours. Le plus symbolique des sonnets (*Oltre la sfera*) éveillait déjà, au XIVe siècle, la verve d'un satirique. Labusquette trouve Cecco Angiolieri équitable, très modéré : il est de son avis.

Le jugement sévère qu'il porte contre la poésie de Dante ne se limite pas à Dante. C'est, en somme, un jugement général contre toute la poésie amoureuse. Car Labusquette est de ces esprits qui se plaisent aux rapprochements et aux comparaisons des diverses époques littéraires entre elles, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, une tendance, à vrai dire, où il ne convient de se laisser aller qu'avec une extrême prudence.

Le rapprochement est très naturel avec la poésie romane antérieure à la *Divine Comédie*. Il s'impose. Labusquette en abuse un peu. Une très grande partie de son volume est consacrée à la poésie de langue d'oc, ses sources, ses origines lointaines, ses types féminins. Et alors, avec une insistance vraiment inutile, il démontre à satiété, et ressasse, les principes « occitaniens » de la poésie de Dante, et de celle dite du *Doux style nouveau*. Ce sont de très longs développements, où, à l'occasion, pointent quelques idées assez neuves. D'ailleurs il fait fort peu de différence entre les dames de Dante et celles des poètes de la langue d'oc. Cette confusion apparaît dans le titre même du volume : LES BÉATRICES, titre qui n'est pas heureux ; car enfin si, dans la poésie romane peut se rencontrer des *dames-anges* (c'est l'expression favorite de Labusquette), il paraît clair cependant qu'il n'y a qu'une Béatrice.

Si l'on n'aperçoit pas cette différence, toute la beauté de Dante échappe. Les circonstances, les images, les mots même appartiennent aux troubadours. Dante s'en sert pour exprimer sa pensée personnelle, et les revêt de vérité. De là tout le charme. Mais Labusquette déteste, pour commencer, la poésie des dames en elle-même ; il la déteste chez les troubadours. Il la déteste chez les poètes italiens du *Dolce stil nuovo* (pour lesquels il a inventé

le vilain nom : *stilnovisti*. La langue tout entière de l'école est qualifiée par lui : *intimista*. Cavalcanti (dont il interprète d'ailleurs assez ingénieusement la difficile chanson : *Donna mi prega*) n'a pas à ses yeux « l'ombre de poésie », « c'est un pédant mélange de pessimisme et de scolastique ».

Les comparaisons avec le passé sont choses naturelles et même nécessaires. L'utilité des rapprochements paraît plus contestable, quand il s'agit de groupes modernes. Car Rousseau tient une grande place. Mme de Warens a quelques traits communs avec Béatrice, à ce qu'il semble. Il y a pis : à propos de l'amour enfantin de Dante, amour symbole s'il en fût, notre auteur n'a pas craint de citer tout au long deux sales pages de Jean-Jacques, auxquelles pourtant il consent à ajouter : « Il est *peu probable* que chez Dante, les inclinations aient revêtu ce monstrueux caractère. »

Après le XVIIIe siècle, on passe au XIXe. Musset tient la plus grande place. Par exemple, la dame du *Schermo*, c'est le *Chandelier*. Et on aura la surprise de voir citer, à propos de la *Vita Nuova*, des chapitres entiers de la *Confession d'un Enfant du siècle*. Mais écoutez ceci : « L'amour de Dante est un amour timide et bourrelé, *comme en 1830*. » La comparaison descend plus bas encore : « Tous ces sentiments sont tellement banaux, qu'on les rencontre de nos jours dans les romans-feuilletons. »

Le livre de Dante sur lequel Labusquette s'est le plus étendu est naturellement la *Vita Nuova*. Il la connaît bien. Quelques interprétations sont bonnes, telles que celle du mot de l'Amour : *Tu autem non sic* ; celle du mot *parole* rendu par « vers ». D'autres conclusions sont contestables, comme par exemple la « maladie d'yeux ». Je note qu'il a, une fois de plus, tenté de ranger les poèmes de la *Vita Nuova* suivant une forme architecturale ; il a échoué comme tout le monde ; et son « compas » ne vaut pas plus que les autres *schémas* proposés. Il reprend la plupart des grandes controverses usuelles, et se montre bien au courant. Sa meilleure discussion est celle de la contradiction fondamentale entre la *Vita Nuova* et le *Convivio*. Il devait naturellement s'attacher à la fameuse dispute sur la fin de la Chanson *Donne ch'avete* : y a-t-il ou non allusion à la *Divine Comédie* ? C'est une affaire que j'ai exposée tout au long dans mon livre sur la *Vita Nuova*. Je n'ai pas changé d'avis. Elle est connexe à la question plus large : la *Vita Nuova* est-elle ou non allégorique ? Labusquette pense que non, et cependant (c'est une de ses contradictions) il ne croit pas à la réalité des dames chantées par les *stilnovistes*. C'est une matière où il y a bien des distinctions à faire, et sur laquelle j'ai soutenu en 1914 une assez vive polémique.

Sur tous ces points Labusquette se montre bien informé. Ce qui fait malheureusement l'originalité de son jugement c'est le ton, — un ton où il y a du pédagogue furieux. Écoutez plutôt quelques-unes de ses définitions : La *Vita Nuova* c'est « l'histoire un peu terne des amours de Dante », une aventure « assez banale ». Béatrice est une « figure un peu banale », une « insi-

gnifiante personnalité », une « jeune femme un peu sotte », d'ailleurs pleine de « travers ». Elle est « coquette et méchante », douée d'un « caractère hautain, jaloux, querelleur », — « méchante et railleuse dans la *Vita Nuova*, jalouse et acrimonieuse dans la *Divine Comédie* », — au total, un enfant boudeur et capricieux ». Et les dames parmi lesquelles Dante l'a située (celles dont il dit qu'elles ont *entendement d'amour* et ne sont pas *seulement femmes*) ? Ce sont « de petites folles », des « caillettes sentimentales ».

Ainsi Labusquette voit Béatrice dès le début, ainsi il la suit jusqu'à la *Divine Comédie* ; mais pour la *Vita Nuova* il est particulièrement violent. « Que de mystères, crie-t-il, pour les choses les plus simples ! » Ce ne sont que « fantaisies toutes pures », « interprétations arbitraires ». Partout « esprit d'artifice », partout « manque d'ingénuité ». Toute l'œuvre n'est qu'une « douceureuse hallucination, qui engourdit le lecteur ». Si l'on entre dans le détail, c'est pis. La ballade contre la mort (*Morte villana*) est une « philippique enfantine ». D'ailleurs les plaintes sur la mort de Béatrice sont « un fastueux étalage de douleur ».Le tout est « exagéré »; c'est une « amplification théâtrale ». Avoir mis en musique la ballade *Ballata io vo'*, est une « précaution déplacée ». Mais voici qui passe tout : on se rappelle la promenade symbolique où le poète a senti naître l'inspiration de la grande chanson, tandis qu'il marchait rêveur le long d'un fleuve rapide. Labusquette s'écrie : « détail d'évidente inutilité ! » Vraiment ?

Son aversion pour la poésie dantesque va jusqu'à vitupérer la langue de Dante, et son invention linguistique, qu'il taxe de « farouche aristocratie ». Mais plus encore que la forme, il condamne le fond, la philosophie (une matière où il ne semble pas d'ailleurs très informé). C'est le dernier mot du livre à la page 801, l'arrêt final : « Dante était un thomiste. »

Pour ce qui est du talent poétique, notre critique a, par bonheur, quelques contradictions. Il ne veut pas tout à fait « taxer Dante de sécheresse ». Il veut bien du moins reconnaître que « c'est avec passion qu'il se livrait à des discussions rebutantes ». Il y a même de courts instants où il s'incline et se déclare vaincu. A ces instants-là il va jusqu'à approuver Dante d'avoir introduit Béatrice dans la *Divine Comédie !* Ce ne sont que de rares répits.

C'est en fait la méthode poétique de Dante qu'il ne peut tolérer. Il la résume d'un mot : « incohérence ». Il reconnaît que cette méthode a certains avantages : « Elle prête la souplesse de la vie aux plus rigides symboles », (ce qui est bien dit, mais attendez !) « c'est aux dépens du bon sens ! » Et voici comme il résume tout le symbolisme féminin de Dante : « Il s'est cru obligé d'envelopper tout, théologie, philosophie, l'univers entier, *dans un jupon !* »

Il déteste la poétique. Il déteste l'homme encore plus. Son livre n'est pas tant un jugement littéraire qu'un jugement moral, fondé sur un préjugé malveillant. Le caractère de Dante lui parait « méfiant et dédaigneux », en quoi il peut y avoir une part de vérité ; mais il ne respecte pas même la solidité

de sa pensée ; il va jusqu'à prononcer des mots comme « halluciné, dément ». On s'amusera par endroits du ton colérique qu'il prend pour dire à Dante son fait : « Il est regrettable vraiment que... » — « J'en suis bien fâché, mais... » Et à la fin d'un paragraphe : « Que penser de la conduite de Dante ? »

Ce qu'il lui reproche le plus amèrement, c'est son manque de sincérité. Il n'ignore pas cependant que nous avons à faire à un poète lyrique, et que ces gens-là créent une vérité à eux : « tant pis, dit-il, pour le critique trop précis, qui voudrait trouver des documents historiques dans le caprice de son inspiration ! » Mais en fait, il n'y cherche pas autre chose. C'est même un bien curieux phénomène que cette tenace volonté de savoir et comprendre toute la réalité dans l'œuvre dantesque. Avec Dante, certes on a à qui parler : toujours la réalité nous apparaît et toujours elle nous fuit. Et vraiment l'indignation du critique qui ne peut se résigner à être ainsi joué ferait, pour un peu, sourire.

Car il se fâche. Tout le *Convivio*, dit-il, repose sur une affirmation « manifestement fausse » que la *Donna Gentile* de la *Vita Nuova* est la Philosophie. C'est une « altération des faits », qui est « grave » ! Les faits sont quelquefois altérés « contrairement aux convenances » ! A chaque pas, ce sont des « assertions inexactes », des « absurdités », de « puériles charades », des « récits suspects » ; et le lecteur plein de méfiance observe : « Nous n'en savons que ce que Dante nous a dit. » Évidemment.

Mais il le poursuit dans ses retranchements, et, dans la *Vita Nuova* enfin il y a un point où il le prend sur le fait, et lui fait confesser son mensonge. C'est à propos du sonnet *Deh pellegrini*. Dante a expliqué lui-même que pour mieux mettre en vie les pèlerins qu'il voit passer par les rues de Florence après la mort de Béatrice, il a imaginé qu'il leur parlait. Cela appartient, je pense, à la figure que l'on nomme prosopopée. Mais notre critique ne l'entend pas ainsi : « Voilà, crie-t-il, une *supercherie avouée !* » Et il ajoute : « Il a pu aussi bien imaginer qu'il les a rencontrés ! » Évidemment.

Et Labusquette conclut qu'il ne peut pas prendre Dante « au sérieux ». Car il n'a pas « un tempérament véridique ».

Cette façon de juger les poètes est unique. Il y a là un phénomène si singulier, concomitant d'ailleurs à un si considérable effort de travail, qu'il a paru utile de le faire connaître avec quelque détail.

Henry COCHIN.

Le Tornoiement as dames de Paris. Poemetto antico francese di PIERRE GENCIEN, edito da MARIO PELAEZ ; Perugia, Unione Tipografica Cooperativa, 1917 ; in-8, 68 pages (Estratto dagli *Studj Romanzi* pubblicati dalla Società Filologica Romana a cura di E. Monaci, nº XIV).

Cette édition comprend, outre le texte de 1794 vers conservé dans le seul manuscrit 1522 du fonds Christine au Vatican, une introduction de 24 pages

contenant quelques notes sur d'autres *tournoiements de dames* composés en vers français [1], une analyse sommaire du poème publié, un essai pour le dater (seconde moitié du XIIIe siècle), quelques remarques d'ordre linguistique, enfin un glossaire de 27 articles, dont quelques-uns, reposant sur des erreurs de lecture ou d'interprétation, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, doivent être supprimés.

Le texte du manuscrit paraît assez corrompu et M. P. ne l'a pas toujours lu correctement, ni bien ponctué ; voici quelques corrections à son édition :

V. 24. Supprimer le point et imprimer au vers suivant *N'onques* (de même au v. 71). — 45. La correction de *Blanches* en *Blanche* produit un hiatus choquant ; au lieu de *Blanches a*, il faut peut-être entendre *Blanche s'a*. — 132. Supprimer l'apostrophe et la note du vers suivant. — 157. Imprimer *c'orfevres* et supprimer l'article *corfevres* au glossaire. — 186. Imprimer *a douter* et supprimer l'article *adouter* au glossaire. — 188. Remplacer le point pa. une virgule, et mettre un point et virgule après le vers suivant. — 237. Au lieu de *Mailjiu*, imprimer *Maihiu*. — 246. Imprimer *Milen* avec une majuscule. — 251. La leçon du manuscrit est bonne (de même aux v. 374, 908, 1142 et 1644). — 255. Corr. *di* en *vi*. — 258. Virgule après *lonc*. — 264. Corr. *Et* en *Est*. — 273. Corr. *bel* en *bele*. — 280. Supprimer le point et virgule. — 289. Au lieu de *comtise*, imprimer *cointise*. — 290. Au lieu de *ni ver*, imprimer *n'iver*. — 302. Au lieu de *nes perist*, imprimer *n'esperist*. — 313. Supprimer la note. — 325. Suppléer [*que*] *j'ai*. — 365. Imprimer *bellonc* (= *beslonc*) et supprimer l'article *bellont* au glossaire. — 404. Imprimer *Tornefusee* avec une majuscule ; c'est un nom de famille. — 432. Imprimer *d'Ierre* et supprimer l'article *dierre* au glossaire. — 461. Supprimer au glossaire l'article *cherrie*, c'est l'abréviation de *chevalerie*. — 452, 463, 873. *Il* se rapportant à des femmes est à conserver. — 467. Au lieu de *Maljeut*, imprimer *Maheut*. — 473. Suppléer [*de*] *blanc*. — 537. Au lieu de *lolperaine*, imprimer *Loheraine*. — 629. Le pluriel féminin *el* est à conserver. — 661. Imprimer *g'ississe*. — 664. Le vers est trop long ; corr. *vraiement*. — 754. Imprimer *a devis*. — 860. La leçon du manuscrit est bonne. — 864 Imprimer *Martre* ou *Marte*. — 871. Au lieu de *deu* imprimer *d'Eu*. — 882. Vers trop long ; supprimer *a* ou lire *Aubri*. — 912. Corr. *Qua* en *Quar*. — 999. La leçon du manuscrit *S'essirent* est bonne. — 1034. Imprimer *Joenes*. — 1026. La leçon du manuscrit est bonne. — 1131. Supprimer le point et virgule. — 1198. Mettre un point après le vers. — 1206. Vers trop court ; il faut peut-être lire *qu'eles*. — 1243. Imprimer *kassee* et supprimer l'article *liassee* au glossaire. — 1331. Supprimer les deux virgules. — 1433. Corr. *l'espe* en *l'espee*. — 1519. Le féminin pluriel *el* est à conserver. — 1524. Corr. *sef* en *souef*. — 1618. Il faut corriger *desfendent*,

1. Deux en ont été publiés par M. A. Jeanroy dans la *Romania*, XXVIII, 237 et suiv.

non en *desfend el*, mais en *desfendoit*. — 1687. Au lieu de *Lera*, imprimer *Le ra* (de *ravoir*). — 1719. Mettre un point et virgule après ce vers et supprimer le point à la fin du vers suivant. — 1767. Remplacer le point par une virgule. — 1779. Point d'interrogation à la fin du vers. — 1780. Virgule après *fait*. — 1794. Point d'exclamation après *Diex*.

Le poème soulève de nombreux problèmes que M. P. a à peine effleurés. C'est un tournoi, présenté comme un songe, où le poète fait défiler les grandes bourgeoises de Paris. Les deux cortèges, dont l'un vient du côté de Chelles, et l'autre du côté de Gournai (que signifie la présence de ces deux noms ?), sont conduits l'un par Gervaise des Champs et l'autre par Geneviève d'Asnières ; les dames qui les composent sont mentionnées par leurs noms et leurs armoiries sont décrites. Quelques-unes de celles-ci sont figurées dans les miniatures du manuscrit que M. P. a reproduites dans son édition. Mais M. P. n'a pas cru nécessaire de dresser la liste des noms propres, au nombre de plus de quatre-vingts, qui figurent dans le poème. Je crois utile de donner ici cette liste complète aussi bien pour les noms de lieu que pour les noms de personne.

Adam, 822, *le premier homme*.
Adam d'Aronci (fame), 819.
Adan le Keu (fame), 1249.
Adam de Meullent, 797 (ma dame Gile, femme de), 1337, 1734. *Cf.* Meulent (dame Gile de), 914.
Adam le Panetier (fame), 1014.
Aliaume le Cristalier (fame), 201.
Amiens. Jehan d' — (fame) 236, Maihiu d' — (fame), 237.
Andrieu de Paci (fille), 1339.
Andrieu de Pastis (filles), 899.
Anne (sainte), 917.
Anquetins (les fames as), 587, 1490.
Aronci (Adam d'), 819.
Aroude (*M. P. imprime* Aronde ; fame Jehan), 1071.
Anieres (Jenevieve d'), 97-8, Asnieres (Genevieve d'), 675-6, (celes d'), 1226.
Auberi des Guez (fame a), 882.
Aubone (fame Nicholas d'), 274. *Cf.* Iabonne.
Augier (les deux filles Jehan), 862.
Aumarie (paile d'), 966.
Barbete (fame Symon), 741, 852, la B., 1360.
Basile (dame —, fame Estienne de Greve), 821.
Begon (fame Jehan), 586, 1478, 1738.
Bertaut Bourgeignon (fame), 585, 1471.
Biauquaire, 337.
Bigue (fame Jehan), 333, la fame Bigue, 368, la Bigeuse (*corr.* Biguese ?), 1353, la Biguesse, 1555.
Billi (les filles Raoul de), 169.
Blois (dame de), 408.
Boicel (fame Jaque), 1525. ***Probablement identique à*** Boucel.
Boucel (fame dant Jaque), 321, 1540, (fame Jehan), 395 ; (fille Phelippe), 528. *Cf. l'article précédent*.
Bordonois (toute la flour des), 1102.
Bourdon (fame Jehan), 534.
Brichart (Pierre), 144, (fame Pierre), 376 ; (fame Thomas — le joenes), 1033.
Buci (fame Jehan de), 898.

Buti (*corr.* Buci?; fame Pierre de), 1045.

Castele (destrier de), 1182.
Chainiau (*corr.* Chauvau, Chauviau?; fame Gieffroi), 1129. *Cf.* Chauvele (la).
Champs (Perronnele, fame Gervaise des), 124-5, 327, 634-5, 1180-1, 1209, 1218, 1323, 1348, 1549.
Chastelaine (La), 315, 1292.
Chastelee, 1307. *La même que la précédente ?*
Chastelfort (fame Jehan de), 440.
Chauçon (femme de Loÿs), 263, (filles de Loÿs), 1275, (fame Loëy), 281; Chauçoun (les), 281 (*vers faux*). *M. Pelaez imprime partout* Chançon.
Chauvele (La), 1589. *Cf.* fame Gieffroi Chainiau (Chauviau?), 1129.
Chiele, 110, 114, 1177, *Chelles.*
Colart de Paci (fame), 1054, 1440, 1721. *Elle était fille de* Nichole le Flament, 1055. *Cf.* Ysabiau de Paci.
Converte (Marote la), 351-2.
Coquilliere (La), 511.
Cormeilles (fame Pierre de), 272. *Cf. l'article suivant.*
Cormaillas (fame Pierre), 1247. *Cf. l'article précédent.*
Corroierie (La), 552, 603, 1452.
Crespine (La), 817, 1279.
Cristalier (fame Aliaume le), 201; Cristaliere (la), 1257.

Daronci. *Voir* Aronci.
Deschamps. *Voir* Champs (des).
Devaires. *Voir* Vaires (de).
Diabonne. *Voir* Aubonne *et* Iabonne.
Dierre. *Voir* Ierre.

Engleterre (fame le roi d'), 409.
Engre, 618, *Aigre, fils de Berinus, héros de la légende de la Montagne d'aimant. Cf. G. Huet,* Romania, XLIV, 418.
Escuier (fame Robert l'), 1127.
Espaigne (destrier d'), 257, 1015, 1575.
Estienne de Greve (Basile, fame), 820-21.
Estienne Marise (fame), 310.
Estienne Moriau (fame), 525.
Eu (conte d'), 871.
Eudeline la Sommeliere, *femme du fils de* Gui le Sommelier, 944, Oeudeline la Sommeliere, 1341, Oeudeline, 1402, 1411, 1422.
Eve, *la première femme*, 822.

Ferri (Jaque), 1706.
Ferriere (fame Marque de), 1078. *Cf.* Marquete.
Flamenge (fille a la), 465. *Est-ce la même que* la fame Colart de Paci, fille Nichole le Flament, 1054-5?
Forré (fame Phelippe), 1087.
France, 418, 711, 1076.

Gauchier de Vernuell (fame), 319.
Gencien, 976; la fame — qui conduisoit celes de Greve, 1148-49; fame dant — 1381; Pierres — 1785, *auteur du poème.*
Genevieve, 1158, dame — 1150, — d'Asnieres, 675-76, 954-55, Jenevieve d'Anieres, 97-8.
Germain (saint), 1265.
Gervais (saint), 1265, 1643, Gervès (saint), 1335, 1375, (paroisse saint), 1269, (les dames du mont saint), 1564, 1730.
Gervaise des Champs (Peronnele, la fame), 124-5.

Gieffroi Chainiau (fame ; *corr.* Chauviau ?), 1129.
Gile (dame), *femme d'Adam de Meullent*, 796-7, dame — de Meulent, 914 ; dame —, la fame Oudart, 814.
Gornai, 669, 951, 1175, 1378, (pont de), 663. *C'est probablement le même pont qui est mentionné au v.* 164. Gornoi (les dames de), 610.
Greve, 957, (les dames de), 1423, (celes de), 956, 1149 ; Basile, fame Estienne de —, 820-21.
Guenes, *traître*, 1628. *Cf.* Rolant.
Guez (dame a — demoroit), 924.
Gui le Sommelier (Eudeline la Sommeliere, *femme du fils de*), 947.
Guillame Pidoe, 839-40.

Harchier Maraude (fillastre a), 354 (*vers faux*).
Herbert de Lyons (fille), 600.
Heusselin (fame), 1122.
Hugue Quillier (filles), 1128.
Huistace la Ragise (fille), 40.

Iabonne (Jehane d'), 1315. *Cf.* Aubonne.
Ierre (fame sire Jehan d'), 410, 1398.
Inaude (sainte), 353.

Jaque (fame dant — Boucel), 321, 1540 ; (fame — Boicel), 1525 ; — (fame — Ferri), 1706 ; Jaques de Laigni, *second mari de la femme (c'est à dire veuve) d'Aliaume le Cristalier*, 205.
Jehan (fame — d'Amiens), 236 ; — (fame — Aroude), 1071 ; (les deus filles — Augier), 862 ; (fame — Begon), 586, 1478, 1738 ; (fame dant — Bigue), 333, 607 (*cf.* Bigue, Biguesse) ; (fame — Boucel), 395 ; (fame — Bourdon), 534 ; (fame — de Buci), 898 ; (fame — de Chastelfort), 440 ; (fame sire — d'Ierre), 410, 1398 ; (fame — Marcel), 527 ; (fame — des Nés, des Nez, 751, 918. *Cf.* celle des Nés, 1336, *et* Jehanne) ; (fame — le Petit), 1079 ; (fame — Phelippe), 733, 834, 1285 (*cf.* Pidoe) ; (les deus filles — le Rede), 1021 ; (quatre filles dant — Sarrasin), 1002, 1464.
Jehane, 1521, *peut-être la même que* Jehane d'Iabonne, 1315 ; Jehanne, fame Jehan des Nez, 918.
Jenevieve. *Voir* Genevieve.
Joenes (un destrier qui vint de), 1034, *probablement Gènes.*

Keu (fame Nicholas le), 1047 ; (fame Oudart le), 725 ; (fame maistre Robert le), 860 ; (fame Adan le), 1249.

Laigni, 21, Jaques de —, 205.
Ligier (saint), 689, *saint Léger.*
Loheraine (destrier de), 537, *Lorraine.*
Lombardie (destrier de), 887, 965, 1387 ; (plains de), 415 ; (sires de), 800.
Loÿs Chauçon (*femme de*), 263, (filles), 1275, Loëy Chauçon, 1552-53. *Cf.* Chauçon, 281.
Lyons (fille Herbert de), 600.

Maci (Maheut la fame), 1340 ; — Pidoe (fame), 839-40.
Maheut, la fame Maci, 1340 ; Maheut du Plessié, 467.
Maietes (?), 1274.
Maihiu d'Amiens (fame), 237.
Maraude (fillastre a Harchier), 354.

Marcel (fame Jehan), 527.
Marie (dame), 1403, 1409, *est-ce la femme de* dant Gencien ? — Vierge M., 777, 981.
Marote la Converte, 351-52.
Marque de Ferriere (fame), 1078, Marquete (la), 1713, *peut-être la même.*
Martre (*imprimé* martre ; *la rime exige la correction* Marte), 864, *Marthe, personnage biblique.*
Merri (saint), 1377, 1401, 1543, 1559, 1637, 1705, 1753, (paroiche saint), 1271.
Mestresse (La — des huit vins), 1489.
Meulent (dame Gile de), 914, dame Gile, Adam de Meullent est ses sires, 797, 1337, 1734.
Milen, 246, *Milan.*
Moncel (les dames devers le), 1539, 1617, 1640.
Moriau (fame Estienne), 525.
Morise (fame Estienne), 310.

Nés (fame Jehan des), 751, (Jehanne, fame Jehan des Nez), 918.
Nicholas (fame — d'Aubone), 274 ; (fame — le Keu), 1047.
Nichole (fame Colart de Paci, fille — le Flament), 1054-55.
Noblece (?), 1276.
Normendie, 711.

Oeude Pidoe (fame), 839-40.
Oeudeline. *Voir* Eudeline.
Oudart (dame Gile la fame), 814 ; (fame — le Keu), 725.

Paci (fille Andrieu de), 1339 ; fame Colart de —, fille de Nichole le Flament, 1054, 1440, 1721 ; *l'une des deux est sans doute la même que* Ysabiau de Paci, 1455, Ysabel de Paci, 1488.
Paelec (la), 1318, *sœur de* la Chastelaine.
Panetier (fame Adam le), 1014.
Paris, 672, 785.
Pastis (filles Andrieu de), 899.
Perche (la roïne du), 1118, 1496.
Peronnele (fame Gervaise des Champs), 124-25, 327, 1180-81, Perronnele, 1218, 1348, Perronele des Champs, 634-35, 1209, 1323, 1549.
Perrine (la), 402, *la même que* la Potine, *femme de* Tornefusee, *dit* Potin.
Petit (fame Jehan le), 1079.
Phelippe (fame Jehan), 733, 834, 1285 ; (fille — Boucel), 528 ; (feme — Forré), 1087 ; (fame — Poon), 896.
Pidoe (Guillame, Maci, Oeude *et* Thomas), 839-40, *oncles de la femme de* Jehan Phelippe.
Pié d'Argent (La), 1130.
Pierre (fame — de Buci ; *imprimé* Buti), 1045 ; — Brichart, 144 (fame — Brichart), 376 ; (fame — Cormaillas), 1247, *probablemnt la même que* fame Pierre de Cormeilles 272 ; — Gencien, 1785, *auteur du poème* ; (fame — de Vaires ; *imprimé* Devaires), 226 ; (fame — Veel), 589.
Plessié (Maheut du), 467.
Pont, 164. *Voir* Gornai, 663.
Poon (fame Phelippe), 896.
Potin (Perrine la Potine, *femme de* Tornefusee, *dit*), 405.
Praerie (dames de la), 266.

Quillier (filles Hugue), 1128.
Quoquillier (fame au), 501.

Ragise (fille Huistace la), 40.
Rains, 384.
Raoul de Billi (filles), 169.
Rede (les deus filles Jehan le), 1021.
Robert (fame — l'Escuier), 1127; (fame maistre — l'Escuier), 860.
Rollant (li douzeper), 1624. *Cf.* Guenes.

Sarrasin (quatre filles dant Jehan), 1002, 1464.
Syffarde (la), 269.
Symon (fame — Barbete), 741, 852; *cf.* Barbete (la), 1360.

Thibot (fille Thomas), 855.
Thomas (fame — Brichart le joenes), 1033; — Pidoe, 839-40; (fille — Thibot), 855.
Tornefusee, 404, *surnommé* Potin. *Sa femme* la Perrine *est appelée* la Potine, 403.

Vaires (fame Pierre de), 226.
Veel (fame Pierre), 589.
Vernueil (fame Gauchier de), 319.

Ysabel de Paci, 1488, Ysabiau de P., 1455.

Je ne saurais, sans de longues recherches, identifier même les principaux personnages de cette longue liste. Mais ce qui apparaît à première vue, c'est que pour ainsi dire toutes les grandes familles de Paris à la fin du XIIIe siècle s'y trouvent représentées. Il suffit de comparer cette liste avec le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, publiée par H. Géraud [1]; la taille de 1313, également publiée [2], donnera quelques renseignements complémentaires. Je suivrai ici l'ordre alphabétique des noms de famille.

ANQUETIN.— Des *fames as Anquetins* (v. 587 et 1490) il faut rapprocher ce passage de la taille de 1292 (p. 90) :

Jaqueline l'Anquetine	24 s.
Lambert son fuiz	24 »
Colette, sa fille	18 »
Phelippe Anquetin	4 l. 12 »

Cet autre personnage (p. 129) n'appartenait peut-être pas à la même famille :

Anquetin le Breton	4 l. 12 s.

AROUDE. — La taille de 1292 (p. 72) nous apprend le lien de parenté qui existait entre deux partenaires du *Tornoiement* (v. 1071 et 534) :

Jehan Arrode	19 l.
Jehan Bourdon, gendre Jehan Arrode	10 l.

1. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux*, Paris, 1837 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*).
2. J.-A. Buchon, *Chronique métrique de Godefroy de Paris, suivie de la taille de Paris en 1313* ; Paris, 1827 (*Collection des chroniques nationales françaises*, IX).

Jehan Arrode était échevin de Paris en 1281 (Méon, *Dits, contes et fabliaux*, II, p. 262).

Le même nom de famille réapparaît plusieurs fois sur le rôle de 1292 :

Jehanne Arrode..... 7 l. 12 s.
(Géraud, p. 16).
Jaques Arrode et ses .II. fuiz..... 8 l.
(*Ib.*, p. 23).
Anès, fille feu Bertaut Arrode..... 8 l.
(*Ib.*, p. 71).
Perronele Arrode..... 6 l.
(*Ib.*, p. 93).
Oudart Arrode..... 6 l.
(*Ib.*, 132).

Géraud remarque (p. 16) : » Les Arrode composoient une des familles de bourgeois les plus anciennes, les plus riches et les plus considérées de la capitale. Nicolas Arrode, qui avoit laissé son nom à une rue et à une porte de la ville de Paris, avoit fondé une chapelle sous l'invocation de saint Michel près de l'église et dans le cimetière de Saint-Martin-des-Champs, pour servir de sépulture à sa famille. Il y fut enterré le premier en 1252. C'est probablement un de ses fils, portant le même nom que lui, que nous retrouvons parmi les répartiteurs de la taille de 1313. »

AUBONNE et IABONNE. — Aucun des deux prénoms, Nicholas et Jehane, du poème ne se rencontre sur les rôles, mais bien celui-ci :

Jacqueline d'Yauebone..... 14 s.
(Géraud, p. 13).

AUGIER. — Deux filles de Jean Augier prennent part au *Tournoiement* (v. 862). La taille de 1292 (p. 29-30) n'en mentionne que l'une, avec le père :

Jehan Augier..... 34 l. 10 s.
La fille Jehan Augier, qui a le pois..... 20 »

Le Jehan Augier qui figure sur le rôle de 1313 (p. 163) appartenait peut-être à une autre famille :

Marguerite, fame feu Michiel de Senz, tavernière, et Jehan Augier, son gendre..... 6 l.

BARBETE (Symon) figure sur le rôle de 1292 (p. 17) :

Symon Barbete..... 6 l. 10 s.

C'est sans doute la même famille qui y est représentée (p. 117) encore par

Estienne Barbeite..... 12 l.

Géraud (p. 17) rattache à ce nom la note que voici : « Nous trouverons dans le recensement de la paroisse Saint-Jean-en-Grève les noms d'Etienne Barbette, prévôt des marchands sous Philippe le Bel, et de Jean Barbette, un des commissaires préposés à la répartition de la taille de 1313, répartition qui fut réglée dans la maison d'Etienne Barbette, son père. Cette famille avoit, dans la vieille rue du Temple, une maison de plaisance dont le voisinage avoit fait donner à une des portes de la ville et à un jardin public, qui étoit situé tout près de cette porte, les noms de Porte Barbette et de Courtille Barbette. »

Begon. — Jehan Begon (v. 586, etc.) ne figure pas sur les rôles, si j'ai bien regardé. Le nom de Begon est, il est vrai, représenté dans la taille de 1313 (Buchon, p. 69), mais, vu l'insignifiance de la contribution, il s'agit probablement d'une autre famille :

La fame Raoul Begon..... 2 s. 6 d.

Bigue. — Au sujet de ce nom, il faut noter tout d'abord que M. Pelaez, sans doute conformément au manuscrit, l'imprime toujours *Bigue*[1]. Géraud imprime tantôt *Bigue*, tantôt *Bigne*. Mais la graphie *Bingne*, qui est celle rapportée par l'abbé Lebeuf[2], indique que, pour celui-ci, *Bigne* était la bonne forme. Cette notable famille — Jehan Bigue était échevin de Paris en 1281, en même temps que Jehan Arrode, mentionné précédemment (Méon, *Dits, contes et fabliaux*, p. 262 ; le nom est ici imprimé *Bigne*) — est ainsi représentée sur le rôle de 1292 :

Aubert Bigue, delez Girart le Tyois..... 36 s.
(Géraud, p. 2).
Jehan Bigue..... 7 l.
Jehan, fuiz Jehan Bigue..... 100 s.
Andry Bigue..... 4 l.
(*Ib.*, p. 17).

Jehan Bigue avait donné son nom à la *petite ruelete Jehan Bigue* et à la *Croix Jehan Bigue*, située devant l'entrée principale de l'église de Saint-Eustache (Géraud, p. 218-19).

Boucel (Jaques), nommé dans le tournoi, est ainsi mentionné sur le rôle de 1292 (p. 24) :

C'est le renc de la meson Jaques Boucel, devant et derrieres :
Jaques Boucel..... 20 l.
Ses .II. seurs, chascune..... 6 l.

1. Forme assurée par les rimes avec *igue* « jument » (353-4) et *figue* (607-8).
2. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. de 1754, t. I, p. 588.

Un peu plus haut (p. 189) figurent :

Antoinne Boucel		58 s.
Perronnele, seur Antoyne Boucel		40 »

Le nom revient encore plusieurs fois :

Baudoin Boucel et pour son frere Estienne	24 l.	
Tybaut Boucel		48 s.
Jehannot Boucel		48 s.
(Géraud, p. 74).		
Guillaume Boucel	6 l.	
(*Ib.*, p. 93).		
Marie la Boucele	7 l.	
(*Ib.*, p. 115).		

BOURDON (Jehan) et *toute la flour des Bordonois* (*Tornoiement*, v. 1102) sont énumérés sur la taille :

Sire Guillaume Bourdon	40 l.	
Bertaut Bourdon	10 »	
Estienne Bourdon	10 »	
Anès, fame feu Jehan Naguet	7 »	
Adenot Bourdon		50 s.
Girardin Bourdon		40 »
Guillot Bourdon		40 »
Giefroi, son changeeur		20 »
Guillot Bourdon, fuiz Jehan Bourdon		16 »
(Géraud, p. 18).		
Pierre Bourdon, fuiz Guillaume Bourdon	8 l.	
Le fuiz Pierre Bourdon	7 »	
(*Ib.*, p. 22).		
Jehan Bourdon	12 »	

Ce dernier est mentionné (p. 24) à la suite de Jaques Boucel et ses deux sœurs (voir plus haut), et une seconde fois (p. 72), si c'est bien le même, après Jehan Arrode, dont il était le gendre :

Jehan Bourdon, gendre Jehan Arrode	10 l.

A la même famille appartient sans doute encore (p. 76) :

Renier Bourdon	10 l.

et (p. 161)

Dame Jaqueline la Bordonne	7 » 15 s.

Cette grande et puissante famille a laissé son nom à la rue des Bourdonnais, qui subsiste encore dans le quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois.

BRICHART.

Thomas Brichart	20 l.

Thomas Brichart, le jeune..... 8 »
et Garnotin, ses fuiz..... 35 s.
(Géraud, p. 115).

C'est la femme du jeune Thomas qui prend part au tournoi. P. 118 est mentionnée la *meson feu Robert Brichart*.

Buci. — C'est sans doute ainsi qu'il faut imprimer, au lieu de *Buti*, au v. 1045. Je n'ai trouvé ni Jean ni Pierre de Buci sur le rôle de 1292, mais bien (p. 26) un autre personnage avec ce nom :

Jaquet de Buty (*sic*)..... 48 s.

Chans (des). — Je ne trouve que Jehan des Chans, mentionné sur le rôle de 1292 (p. 17) à la suite de la famille des Bigne :

Jehan des Chans..... 8 l.
Sa fille..... 48 s.

Chastelfort (Jehan de) figure sur la taille de 1313 (Buchon, p. 80) :

Jehan Chastiau-Fort..... 45 l.

Chauçon. — Je n'ai pas trouvé Louis Chauçon, mais bien quatre autres Chauçon. Deux se rencontrent sur le rôle de 1292 et le troisième sur celui de 1313 :

Adam Chauçon..... 10 l.
(Géraud, p. 117).
Perronele la Chauçonne..... 25 s.
(*Ib.*, p. 138).
Eude Chauçon..... 34 s.
(Buchon, p. 130).

Le quatrième, considérablement antérieur aux trois autres, est nommé dans une chanson de Perrin d'Angicourt, où il a été méconnu par les éditeurs. C'est le n° 1118 de Raynaud (*Amors, dont sens et cortoisie*), dont le premier éditeur, M. Louis Brandin [1], imprime ainsi le passage qui nous intéresse ici :

A Paris va, chançon jolie,
Sans faire point d'arestement ;
Phelipe *Chançon* di et prie
Qu'il te chant envoisïement...

Dans une note laconique, M. Brandin appelle Phelipe *Chançon* un ami parisien de Perrin. Cette manière de voir a soulevé les protestations de MM.

1. *Die Inedita der altfranzösischen Liederhandschrift Pb s* (*Bibl. Nat. S.46*) ; diss. de Marburg, 1900, tirée à part de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (t. XXII, p. 230-272), p. 28 (cf. *ib.*, p. 9).

A. Jeanroy et Georg Steffens. « Il ne faut pas, écrit le premier [1], faire un ami du poète de Philippe Chançon ; *chançon* est simplement cantionem » M. Steffens, éditeur des œuvres de Perrin d'Angicourt [2], imprime par suite :

A Paris va, chançon jolie,
Sans faire point d'arestement ;
Phelipe, chançon, di et prie...

Dans une note (p. 31) il reconnaît que la répétition de *chançon* peut paraître choquante. Mais il n'admet, dit-il, la manière de voir de M. Brandin qu'à condition que l'on fournisse d'anciens exemples attestant l'emploi de ce mot comme nom de famille. Il suffit, on le voit, de lire, avec les rôles de taille de 1292 et 1313, *Chauçon* au lieu de Chançon.

CORMEILLES. — Je n'ai pas trouvé Pierre de Cormeilles, mais bien :

Jehan de Cormeilles.....	10 l.	
(Géraud, p. 52).		
Estienne de Cormeilles.....	8 l.	
(*Ib.*, p. 103).		
Jehan de Cormeilles.....	8 »	
Jehannot de Cormeilles.....		8 s.
(*Ib.*, p. 137).		

FLAMENT. — La *fille a la Flamenge* (*Tornoiement*, v. 465) pourrait être rapprochée de ces mentions de la taille de 1292 :

Jehannot le Flamanc, changeeur.....	20 l.	
(Géraud, p. 102).		
Renier le Flamenc.....	80 »	50 s.
Dame Perronele, fame feu Tierri le Flamanc..		70 »
Rogier l'Escuier, son gendre.....	16 »	10 »
Pierre le Flamanc, son fuiz.....	6 »	
(*Ib.*, p. 117).		
Guillaume le Flamanc.....	6 »	
(*Ib.*. p. 135).		

GENCIEN (Pierre). — C'est le nom de l'auteur. Trois Gentien avec le même prénom figurent dans la taille de 1292, de plus deux autres personnages avec le même nom de famille :

Sire Pierre Gencien le Viel.....	38 l.
Pierre, le grant.....	7 »
et Pierre ses fuiz.....	7 »
(Géraud, p. 119).	

1. *Romania*, XXXI (1902), p. 462.
2. *Die Lieder des Trouvers Perrin von Angicourt* (*Romanische Bibliothek*, n° XVIII ; Halle, 1905), p. 31.

Sire Gencien..... 40 »
Jaques, son fuiz..... 10 »
(Géraud, p. 120)..

La *fame dant Gencien, qui conduisoit celes de Greve* (*Torn.*, v. 1148-9, 1381) est peut-être la femme de ce *sire Gencien*.

L'éditeur de la taille de 1292 remarque à ce propos : « Peu de contribuables sont aussi fortement imposés. De ce fait, on peut conclure que la famille des Gentiens étoit une des principales familles de bourgeois de Paris. Ils avoient donné leur nom à une rue et fondé une chapelle dans l'église de Saint-Jean-en-Grève qui n'existe plus de nos jours. » Nous reviendrons un peu plus loin à la question d'auteur.

IERRE (d'). — Jehan d'Ierre (v. 410 et 1398) est sans doute le même qui figure avec ses deux fils (?) sur le rôle de 1292 :

Jehan d'Ierre, — Nicolas..... 6 l. 10 s.
et Gautier ses freres..... 20 s.

Un Henri d'Yerres (Dyerres) était échevin de Paris en 1256 et en 1277 [1]. On sait qu'Ierre était une grande abbaye proche de Villeneuve-Saint-Georges [2].

KEU (Le). — Le poème mentionne trois personnages avec ce surnom. J'en retrouve un — ou plutôt son fils — dans la taille de 1292 (p. 18) :

Robin, le fuiz mestre Robert le Queu..... 36 s.

LAIGNI. — Jaques de Laigni ne figure pas sur les rôles, mais il y a deux autres personnages notables avec ce nom :

Guiars de Laigni, gendre Phelippe Paon..... 12 l.
(Géraud, p. 17).
Nicholas de Laingni..... 14 »
(*Ib.*, p. 33).

MACI. — Le poème mentionne (v. 1340) *Maheut la fame Maci*. Sur le rôle de taille de 1292 figurent plusieurs personnages importants avec le nom de Maci :

Tybaut Macy..... 16 l.
(Géraud, p. 18).
Jehan Macy..... 7 »
La fame feu Estienne Macy et ses .VI. enfanz.. 11 »
(*Ib.*, p. 20).
Jaques Macy..... 22 »
(*Ib.*, p. 51).

1. Franklin, *Les rues de Paris*, p. 100.
2. Méon, *Dits, contes et fabliaux*, II, p. 272.

MARCEL (Jehan). — Dans la taille de 1292 figurent deux personnages avec ce nom :

Jehan Marcel, mercier..... 15 l.
(Géraud, p. 77).
Pierre Marcel le jeune, — Jaques Marcel..... 28 »
Pierre Marcel, le viell..... 58 »
Jehan Marcel, Estienne Marcel..... 16 »
La fame Jehan de Pacy..... 24 »
(*Ib.*, p. 136).

Ce dernier nom semble indiquer que le Jehan Marcel mentionné en 1313 est bien le deuxième de ce nom et non le mercier mentionné en premier lieu :

Nicholas de Pacy, bourgeois de Paris..... 75 l.
Jehan Marcel, son gendre..... 60 »

D'après M. H. Fremaux, qui a établi la généalogie de la famille Marcel[1], Jehan Marcel, drapier, fils cadet de sire Pierre Marcel le vieux, sergent du roi, drapier et échevin de Paris (mort avant 1305), était marié en 1296 à Marie de Saint-Benoît, qui décéda en 1305 ; il avait épousé en secondes noces, avant 1313, comme on le voit ci-dessus, Jehanne de Pacy, fille de Nicolas.
(Buchon, p. 119).

MEULENT (Adant de). — Ce nom apparaît deux fois sur le rôle de 1292 :

Adan de Meulent, et Jehannot, son fuiz..... 6 l.
(Géraud, p. 21).
Adam de Meulent..... 8 »
Adenot, le frere sa fame..... 4 »
(*Ib.*, p. 72).

Il est incertain s'il y a lien de parenté entre ces personnages et les suivants :

Marie de Meulent et ses enfanz..... 6 l.
(*Ib.*, p. 9).

MORIAU. — Estienne Moriau ne figure pas sur les rôles, mais il y a sur celui de 1292 un notable bourgeois avec le même nom de famille :

Gautier Morel..... 7 l.
(Géraud, p. 16).

NÉS (Jehan des).

Henri des Nés..... 10 l.
Jehan des Nés, son frere..... 8 »
(Géraud, p. 17).

---

1. *La famille Marcel (1250-1397)*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXX (1903), p. 175 et suiv.

Adam, le clerc Henri des Nés..... 16 s.
(*Ib.*, p. 26).
Jehan des Nés..... 8 »
(Buchon, p. 115).

PACI. — Je ne vois sur les rôles ni Andrieu ni Colart de Paci, mais bien les deux personnages de ce nom déjà mentionnés (voir à MARCEL), ainsi que ceux-ci :

Raoul de Pacy..... 4 l. 5 s.
(Géraud, p. 27).
Raoul de Pacy..... 26 »
(*Ib.*, p. 103).

PAELEE (la) est sans doute la femme de l'un ou l'autre des deux personnages figurant sur le rôle de 1292 :

Tybaut Paelee..... 7 l. 10 s.
(Géraud, p. 17).
Jehan Paelee..... 19 »
(*Ib.*, p. 74).

PHELIPPE (Jehan).

Jehan Phelippe..... 4 l. 5 s.
(*Ib.*, p. 77).

PIDOE. — Le poème (v. 840) nomme les quatre oncles de la femme de Jehan Phelippe, Guillaume, Maci, Thomas et Oede Pidoe. Voici ce que l'on trouve sur le rôle de 1292 :

Macyot Piz d'oe..... 45 s.
(Géraud, p. 12).
Oudart Piz d'oe, ses enfanz..... 48 s.
(*Ib.*, p. 18).
La fame feu Thomas Piz d'oe..... 100 s.
Marote, sa fille..... 60 »
Oudinet, son fuiz..... 60 »
(*Ib.*, p. 17).
Sire Macy Piz d'oe..... 15 »
Macy, le fuiz sire Macy Piz d'oe..... 6 »
Guillaume de Croisset, son gendre..... 7 »
Jehannot Piz d'oe, son neveu..... 45 s.
Guillaume Piz d'oe, fuiz sire Macy..... 7 »
(*Ib.*, p. 22).

Cette liste, où figurent Maci et Guillaume, nous apprend que des deux autres frères, Thomas était déjà mort en 1292 ; quant au quatrième, Oede, il est incertain s'il faut l'identifier avec cet Oudart qui ne payait que la somme relativement peu importante de 48 sols.

Poon (Phelippe).

Guiars de Laigni, gendre Phelippe Paon..... 12 l.
La fille Nicholas Paon..... 10 s.
(Géraud, p. 16).
La fame Phelippe Paon, et Phelippot, son fuiz.. 14 l.
Estienne Paon..... 12 »
(*Ib.*, p. 31).

Un peu plus haut (p. 15) on lit :

Adam Paon, — Jehannot, son fuiz..... 6 l. 15 s.

Cette famille, comme celle des Chauçon, a une petite place dans l'histoire de la poésie lyrique. La chanson qui porte, dans la *Bibliographie* de G. Raynaud, le nº 1286 (*Se felon et losengier*), anonyme dans *R*, est attribuée dans *KNX* à *Phelippe Paon*, dans *P* à *Jehannot Paon de Paris*. Elle est inédite et je la publierai prochainement. C'est une chanson avec des refrains.

Ragis. — Le rôle de 1292 (p. 120) enregistre, non pas Huistace, mais un autre personnage avec le même surnom :

Raoul Ragis..... 4 l. 12 s.

Sarrasin (Jehan).

Dame Jehanne la Sarrasine..... 6 l. 15 s.
Jehan, son fuiz..... 8 »

Les quatre filles de Jehan Sarrasin, partenaires du *Tornoiement*, sont-elles filles de dame Jehanne et feu son mari ou celles du jeune Jehan ?

La réponse à cette question dépend naturellement de l'âge qu'il faut attribuer au *Tornoiement*.

Le dépouillement des rôles de taille sur lequel se base la liste que l'on vient de lire a été fait un peu sommairement et celui qui aura le loisir nécessaire pour le refaire trouvera sans doute d'autres concordances avec la liste des noms du *Tornoiement*. Cette étude rapide est en tout cas suffisante pour permettre de constater que la société parisienne mise en scène par Pierre Gentien est à peu près contemporaine de la taille de 1292. Je serais porté à croire — sans avoir fait des études assez minutieuses pour pouvoir l'affirmer — que le *Tornoiement* est un peu antérieur à cette date. Je suppose en effet que les personnes que Pierre a représentées comme prenant part à son tournoi sont toutes des jeunes filles ou des femmes mariées jeunes encore, car il serait, au moins pour un moderne, assez peu convenable de mettre en scène des matrones ou des veuves dans une pareille situation. Or nous avons vu ci-dessus que Jehan le Sarrasin était mort avant 1292, puisque c'est sa veuve qui est imposée ; la même remarque se rapporte à Thomas Piz d'oe. Mais il est difficile de décider entre les différents membres d'une même famille portant le même prénom (p. ex. Robin, fils de maistre Robin le Queu). C'est le cas tout particulièrement de la famille des Gentien où nous

trouvons, sur le rôle de 1292, le prénom de Pierre porté par trois membres représentant trois générations. Lequel est le poète ? Ce ne pourrait être, il me semble, Pierre Gentien le *viel* que dans le cas où le *Tornoiement* serait considérablement antérieur à 1292, ce qui ne me paraît pas probable. Dans le cas où il serait, par contre, postérieur à cette date, on pourrait hésiter entre les deux autres Pierre, père et fils. Je n'ai pas la prétention de résoudre la question, je me contente de la signaler aux spécialistes de l'histoire de Paris en reproduisant ici les renseignements que le président Fauchet a donnés sur cette famille [1] : « Pierre Gentien fut natif de Paris : lequel estant amoureux d'une dame de ceste ville, composa un livre auquel il nomma quarante ou cinquante (*sic*) des plus belles dames de son temps. Prenant occasion sus un tournoy, qu'il feint avoir esté entrepris par ces dames, pour esprouver comme elles se porteroyent au voyage d'outre mer, où elles deliberoyent aller. Il y a grande apparence qu'il vesquit du temps de Philippe le Bel : et au plus tard sous Philippe de Valois. Au commencement du regne duquel, ce roy fit semblant d'entreprendre la guerre pour le recouvrement de la terre sainte : et onc puis il ne se fit croysade pour le pais de Surie. Il se nomme a la fin de son livre... Il n'y a doute qu'il ne fust de la maison des Gentiens, tres ancienne à Paris, car il blasonna ses armes, telles que ceux de ceste famille portoyent lors... Ce Pierre peut bien estre venu de l'un des deux freres [2] qui furent tuez aidans à monter Philippes le Bel, surpris par les Flamens, en la bataille donnée l'an 1304 à Mont de Pirenes en Flandres. Desquels la grand Cronique dit : « Et fut le Roy de si pres pris, qu'a peine peut il estre armé à poinct : Et ainçois qu'il peut estre monté à cheval, peut il voir occir devant luy messire Hugue de Bouille, chevalier : et deux bourgeois de Paris, Pierre et Jaques Gentien freres. Lesquels pour le bien et fidelité qui estoyent en eux, estoyent toujours pres le roy. » Et cest autheur mesme ne cele pas en ce livre que Pierre Gentien ne fust vaillant de sa personne : car il l'appele

Le plus vaillant de cest royaume.

Ce tournoi peut estre leu pour la memoire d'anciennes familles de Paris plus que pour excellence du stil... »

Arthur LÅNGFORS.

Le compte rendu de M. Långfors suffit à montrer combien il sera nécessaire de reprendre l'étude du texte que M. Pelaez a eu le mérite de mettre à notre disposition, mais qu'il lui était impossible de commenter avec précision loin des bibliothèques et des archives parisiennes. Je voudrais encore attirer l'attention des érudits parisiens sur les points suivants :

1° Les deux troupes de dames mises en scène par Pierre Gencien, viennent

1. Claude Fauchet, *Recueil de l'origine*, etc., 1581, p. 207-8.
2. Pierre et Jacques Gentien étaient-ils bien frères ?

l'une de Chelles, l'autre de Gournay : il n'y a pas de difficulté à reconnaître dans cette dernière localité Gournay-sur-Marne qui est situé sur la rive gauche de la Marne, précisément en face de Chelles. Or, dans le *Tournoiement* de Huon d'Oisi (*Romania*, XXVIII, 240), la scène est de même sur les bords de la Marne, entre Lagny et Torcy (*Torci*, v. 213 ; *Torchi*, v. 20), c'est-à-dire à une lieue ou une lieue et demie seulement du lieu choisi par Pierre Gencien pour son tournoi. Il ne semble pas qu'il y ait là un simple hasard et il conviendra de rechercher si nous nous trouvons en présence d'une tradition littéraire, ou d'une imitation plus ou moins directe, ou d'une localisation suggérée par des circonstances de fait.

2° Le double problème de date et de personnalité de l'auteur que pose le *Tornoiement* de Pierre Gencien est dès maintenant plus compliqué que ne l'ont pensé MM. Pelaez et Långfors. En effet, en appendice au premier volume de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle* (1895), M. le colonel Borrelli de Serres a consacré à la famille Gentien (ou Gencien) une étude touffue, mais fort riche de faits précis, et bien qu'il ne connût du *Tornoiement* que les quelques vers cités par Fauchet, il a cru pouvoir affirmer que Pierre Gencien le poète devait avoir vécu « assez tard dans le XIVe siècle ». La raison essentielle est que le poète, décrivant les armes des Gentien, nous indique que

> Une bende y ot bien ouvree
> De fin azur, d'or floretee.

Or la permission de charger leurs armes d'une bande de France, si elle a été donnée aux Gentien, comme le veulent les généalogistes, en reconnaissance du dévouement de deux des leurs à Mons-en-Puelle, n'aurait pu être accordée qu'après 1304 ; cette bande ne figure d'ailleurs pas encore dans les armes de Jean Gentien, prévôt des marchands, en 1321, et elle n'apparaît peut-être même qu'après 1368. Cette dernière date serait en tout cas bien basse pour notre poème ; mais il appartiendra aux spécialistes de l'héraldique parisienne de critiquer la valeur des conclusions du colonel B. de S. et d'examiner ce que peuvent nous apprendre les autres armoiries décrites dans le *Tornoiement*.

3° Enfin il conviendra d'examiner d'autres rôles de tailles que ceux de 1292 et de 1313, et par exemple ceux de 1296 à 1300 paraissent devoir fournir matière à rapprochements nouveaux (on y trouve *dame Marie la Gencienne*, cf. *Torn.* 1403, et de nombreux renseignements sur les alliances et les parentés entre les familles citées par Pierre Gencien). Il faudra d'ailleurs ne pas se contenter de rapprocher des noms de famille qui, naturellement, se retrouvent identiques à des dates assez éloignées, mais rechercher l'identité ou la ressemblance des noms de baptême (je note à ce propos dans Géraud, p. 119, un Colin de Pacy taxé à 7 l. 15 s. qui paraît habiter la même maison que la famille Pierre Gencien et qui pourrait être

rapproché du Colart de Paci du *Tornoiement*). Mais surtout il faudra examiner les rôles de tailles, les censiers et autres documents parisiens, en tenant compte des indications topographiques qu'on y pourra découvrir. Il paraît évident en effet que chacune des deux troupes rivales est composée de dames habitant les mêmes quartiers, d'une part la paroisse Saint-Merri (cf. le cri de ralliement « Saint Merri » et la mention de la Corroierie, rue proche de Saint-Merri), la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le Grand-Pont (Pont au Change : c'est certainement de ce pont, et non du pont de Gournay qu'il s'agit au vers 164) ; d'autre part la paroisse Saint-Gervais (cri de ralliement) et la paroisse Saint-Jean-en-Grève. Il y a encore là un fait à expliquer et dont il faudra tenir compte pour l'identification des personnages.

M. R.

Le Roman de Fauvel, par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus par Arthur LÅNGFORS (Société des anciens textes français), Paris, Didot, 1914-1919; in-8°, CX + 220 pages.

Cette belle publication répond à un véritable besoin. L'édition de Pey qui parut en 1866 dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, t. VII, p. 316-343, 437-446, était malheureusement établie sur le plus mauvais parmi les nombreux manuscrits qui nous ont conservé le poème de *Fauvel*, le ms. Paris, B. N. fr. 2140, interpolé et, de plus, incomplet, puisque, au lieu de 3280 vers, il n'en contient que 1616. Elle ne pouvait donc que donner une idée absolument fausse de cette œuvre. Quant à la reproduction photographique du *Roman de Fauvel* d'après le manuscrit de Paris B. N. fr. 146 par Pierre Aubry, elle n'est pas seulement d'un accès assez difficile et d'une lecture peu commode, mais elle présente également une version toute particulière de ce poème, version que de nombreuses interpolations, très intéressantes d'ailleurs sous bien des rapports, rendent sensiblement différente du texte primitif. Celui-ci, l'édition de M. Långfors est donc la première à nous l'offrir, soigneusement établi sur douze manuscrits. Est-ce bien le texte primitif, tel qu'il est sorti des mains du poète ? Je ne pense pas qu'après les pages lumineuses et si importantes que M. Bédier a consacrées à la question de la constitution des textes dans l'Introduction de son édition du *Lai de l'Ombre* (Soc. des anc. textes franç., 1913, pp. XXIII ss.), aucun éditeur ose encore jamais élever la prétention d'offrir à ses lecteurs la forme originale d'un poème médiéval, sauf dans quelques cas tout à fait exceptionnels. S'inspirant des sages principes de M. Bédier, M. L. n'a pas fait la vaine tentative de reconstituer par un savant travail de mosaïste un texte qui a bien des chances de s'éloigner encore beaucoup plus loin du poème primitif qu'aucun de nos textes manuscrits ; il s'est efforcé de reproduire le plus fidèlement possible, et en n'écartant que les leçons visiblement fautives, le texte de celui, parmi les douze manuscrits qui lui paraît être le meilleur de tous. C'est là évidem-

ment le problème le plus délicat, que de trouver, parmi tous les manuscrits, celui dont le texte se rapproche le plus du texte original. Pour M. L., c'est, dans l'espèce, le manuscrit *A* (Paris B. N. fr. 2139), celui-là même auquel déjà G. Paris avait donné la préférence dans son étude sur le Roman de Fauvel (*Hist. litt. de la France*, XXXII, p. 118).

L'éditeur a réuni à la page XXXV de l'Introduction les raisons qui lui ont dicté son choix. Après avoir écarté les manuscrits trop récents (du XVe siècle) ou incomplets, il lui en restait trois, à savoir *A*, *J*, *L*[1], entre lesquels il fallait se décider. Le premier argument en faveur de *A*, tiré de l'âge du manuscrit[2], n'a en soi qu'une valeur restreinte, car, dans ce cas aussi, « le temps ne fait rien à l'affaire », et il est évident qu'une copie plus récente, mais qui serait soigneusement faite, peut-être sur l'original lui-même, aura toujours le pas sur un manuscrit plus ancien, mais mal copié et remontant peut-être même à une copie fautive. Il faut donc que d'autres arguments viennent renforcer celui-ci. Laissons pour le moment de côté la question de la langue à laquelle nous reviendrons tout à l'heure. C'est le troisième argument qui me paraît devoir être l'argument décisif : « C'est un manuscrit très correct. » Il n'y a pas une page de l'édition cependant qui ne donne, aux variantes, une ou même plusieurs leçons de *A* que l'éditeur a dû corriger dans le texte, et les cas ne sont guère moins nombreux, où la leçon de *A*, adoptée par l'éditeur, s'oppose seule à celle de tous les autres manuscrits. Par ailleurs, on constate qu'au moins dans sa première partie, le manuscrit même a été revu plus tard et corrigé en plusieurs endroits, mais ces corrections n'ont pas été faites sur quelque autre manuscrit et ne sont le plus souvent que l'œuvre personnelle du correcteur. Elles n'ont donc aucune autorité pour l'établissement du texte. Tout cela est bien fait pour éveiller certains doutes sur la qualité du texte du ms. *A*. Celui-ci, est-il dit plus loin, est « le seul représentant du XIVe siècle de la famille *x*, qui est probablement plus conforme à l'original que *y*, et en tout cas plus complet pour le second livre ». Je regrette de devoir ici encore me trouver en contradiction avec le savant éditeur de notre roman, mais je ne suis pas bien sûr que *x* soit vraiment supérieur à *y*. Les lacunes de *y*, une douzaine de vers, ne sont ni considérables ni importantes, pas plus en tout cas que celles de *x*, où manque notamment le passage si important de la fin qui donne le nom de l'auteur et la date du roman ; et *A*, en particulier, a de plus omis les fameuses strophes sur les Templiers (v.

---

1. M. L. écrit à la p. XXXV *A F L*, et *F* reparaît encore deux lignes plus bas, mais c'est évidemment un *lapsus* pour *J* (Paris B. N.fr. 2195. Voyez la note suivante.)

2. « Il est probablement le plus ancien, au moins antérieur à *F* qui est de 1365 » (lis. « à *J* qui est de 1361 » ; voy., pour cette date, p. XV et E. Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, 1910, p. 38). M. Långfors ne dit pas sur quoi se base son appréciation de l'âge du ms. *A*.

963-1022) que nous considérons, d'accord avec M. L., comme faisant partie du poème original. Quant au texte, l'éditeur a lui-même souvent dû écarter des leçons de *x* (voy. les cas énumérés p. XXXIV) ; et parmi les leçons de *y* que, fidèle à son principe, il n'a pas voulu adopter, non seulement la plupart sont tout aussi bonnes que celles de *x*, mais beaucoup même lui sont supérieures. Il est vrai qu'il y a les quelques cas cités pp. XXX-XXXIII, mais il nous paraît difficile de trancher nettement là-dessus la question : laquelle des deux versions est la plus conforme à l'original. Reste enfin le dernier argument, tiré de la langue : « C'est un manuscrit en normand, dialecte de l'auteur. » L'éditeur a soigneusement étudié aux chapitres V et VI de son Introduction la langue et la versification du poème ainsi que la langue du ms. *A*. Pour cette dernière, il n'a pas eu de peine à en établir le caractère normand, plus nettement accusé dans le premier livre que dans le second, qui sont donc écrits par deux copistes différents, mais originaires l'un et l'autre de Normandie. Pour la langue du poème, par contre, la démonstration de M. L. me paraît moins convaincante. L'auteur du roman, Gervais du Bus, est en effet d'origine normande (Ch. V. Langlois, *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, 1908, p. 284). Mais écrivait-il pour cela en dialecte normand ? Le fait que, dans une étude sur la langue du *Fauvel*, M. Hess ait pu conclure au dialecte picard, au moins pour le premier livre, prouve bien que le caractère normand n'est en tout cas pas fortement accusé. De fait, nous ne trouvons dans le premier livre qu'un seul normandisme, à savoir la rime *tienent* : *piegnent* (v. 119-20), mais l'importance de ce trait est singulièrement diminuée par le fait que dix vers plus bas on trouve *crigne* : *pigne* (v. 129-30). Cela prouve que l'auteur connaît et emploie au besoin le même mot dans ses deux formes, la forme de l'Ouest et la forme du Centre. Il ne se gêne pas non plus pour se servir pour la commodité de la rime de « picardismes », en rimant *veïr* : *obeïr* (451-52) ou *sache* : *trache* (95-96), *blance* : *senefiance* (193-94). En d'autres termes, il écrit son roman dans cette langue particulière qui est si caractéristique pour les poètes du XIVe siècle, une κοινή littéraire, la langue poétique commune à la plupart des poètes de ce temps, quelle que soit leur origine, qui mélange hardiment, selon les besoins de la rime et de la versification, les formes dialectales les plus diverses. Ce n'est donc ni en dialecte normand ni en dialecte picard qu'a été écrit le premier livre du *Roman de Fauvel*, mais dans la langue poétique du temps où se mêlent les formes de tous les dialectes littéraires, avec une certaine prépondérance de la langue du Centre. Peut-on en dire autant du deuxième livre ? Les faits se présentent ici un peu autrement. Après ce que nous venons de dire, on n'attachera pas d'importance à la rime normande *viengne* : *piegne* qui reparaît ici (3121-2), ni à l'emploi de la forme picarde *ve* pour *vostre* (p. XLIV), ou à l'absence de *veir* (les rimes citées par M. L. *veoir* : *seoir* 1859 : *cheoir* 1960 ne prouvent rien). Mais un autre fait nous semble mériter une attention particulière : l'emploi fréquent de *el* pour *elle*,

de *il* pour *elles* [1]. La plupart de ces cas sont nettement assurés par la mesure des vers. Or, ils se trouvent tous dans le IIe livre, aucun dans le premier [2]. On sait que ces formes monosyllabiques paraissent à l'origine dans les textes de l'Ouest, et le Normand Gervais du Bus les connaissait certainement par son dialecte natal. Le IIe livre aurait-il donc été écrit dans une langue un peu différente de celle du premier livre et plus fortement imprégnée que celle-ci de formes dialectales ? Cette conclusion ne s'impose pas, et une autre explication me paraît plus acceptable. C'est la suivante. Dans sa versification, le IIe livre se distingue du Ier par un emploi beaucoup plus fréquent de la rime entre diphtongue et voyelle simple. Parmi les cas cités p. XLII-XLIII, il n'y en a en réalité qu'un seul qui appartienne au Ier livre : *celeroi* : *roy* (569) ; les autres que M. L. cite encore n'entrent pas en ligne de compte, pas même *heent* : *recreent* (= *recroient* 1078), qui pourrait aussi, d'après les mss. *CDF*, être *retraient*. Tous les autres cas par contre appartiennent au IIe livre : 5 fois *-ai* : *-oy*, 1 fois *ue* : *e* (*guerre* : *fuerre* 1591), 4 fois *ui* : *i* (ajoutez aux cas cités celui de *abite* : *lite* = *luite* 1800), et surtout le cas, si rare en ancien français, de *ie* : *e* [3] (Tobler, *Versbau* [5], p. 150). M. L. a raison de ne pas vouloir voir là quelque trait dialectal (voy. p. XLII, n. 1) ; ces rimes prouvent tout simplement que le livre II est plus négligemment rimé que le premier. C'est encore la raison qui explique l'apparition de quatre ou six rimes pareilles consécutives bien plus fréquente dans le livre II que dans le livre Ier. Celui-ci, sur 1226 vers, en présente huit cas, l'autre, sur 2064 vers, vingt et un (voy. surtout les v. 1657 ss. où, sur douze vers, on rencontre un premier groupe de six et un second de quatre vers à rimes pareilles). C'est moins une particularité normande que, le plus souvent, « tout simplement une négligence » (p. LXII). Or, c'est dans ce même ordre d'idées que rentre l'emploi fréquent du pronom personnel féminin monosyllabique dans le livre II. L'auteur de la deuxième partie, plus négligent dans sa versification que celui de la première, n'hésitait pas à s'en servir pour se faciliter la construction d'un vers, tandis que le poète plus sévère du livre Ier les évitait, de même qu'il évitait la rime facile entre diphtongue et voyelle. Le deuxième livre donc, écrit par un Normand, contient plus que le premier des normandismes, mais pas plus que l'autre il n'a été composé en dialecte normand.

Je m'excuse d'avoir insisté là-dessus si longuement, mais cette discussion

---

1. Voy. Introd., p. XLIV. Aux deux cas cités de *il* pour *elles* il faut encore ajouter les suivants : 1900, 2284, 2645.

2. Les deux seuls cas de *el* pour *elle* dans le Ier livre (449, 477), contre plus de vingt dans le deuxième, ne prouvent rien, car *el* se trouve chaque fois derrière *si que*, de sorte que c'est peut-être le copiste normand qui a changé un *qu* de sa source en *quel* (*qu'el*).

3. Le cas du livre Ier (*crïer* : *lïer* 444) que cite M. L. ne prouve rien ; de même *prïere* : *fere* II 2429. Mais à *pierres* : *verres* 2607 il faut ajouter les quatre rimes : *esprouveez* : *diteez* : *signeez* : *noteez* (1349-52).

me paraissait nécessaire. Les arguments de M. L. demandaient à être pris en sérieuse considération et méritaient d'être examinés avec le même soin qu'il avait apporté lui-même à cette étude. Nos conclusions ne sont pas celles de l'éditeur. Pour les raisons indiquées ci-dessus, je ne pense pas que le manuscrit *A* offre le texte le plus conforme à l'original. Un manuscrit du Centre, écrit dans la langue littéraire du XIVe siècle, nous en aurait sans doute plus rapprochés.

Je me hâte d'ajouter que, pratiquement, le choix du manuscrit *A* n'offre pas de grands inconvénients. Cette copie étant, somme toute, bonne malgré ses défauts, M. L. a pu donner grâce à elle un texte satisfaisant, bien qu'il soit sans doute plus éloigné de l'original que ne le pensait l'éditeur. Mais, à l'aide des variantes, les lecteurs n'auront pas de peine à rétablir, où cela leur plaira, un texte moins nettement dialectal que celui de M. L. Sous le rapport linguistique on peut même se féliciter du choix de ce manuscrit. Les textes littéraires du XIVe siècle ayant un caractère dialectal nettement accusé sont assez rares. On verra donc avec une certaine satisfaction leur nombre s'enrichir d'un texte normand d'une certaine étendue.

La publication du texte est faite avec beaucoup de soin. Nous n'avons que peu de remarques à y ajouter, si nous laissons de côté les cas assez nombreux où, pour notre part, nous aurions donné la préférence à la version *y* (comme aux vers 24, 54, 219, 261, 263, etc.), de même que ceux où l'éditeur, à notre avis, aurait très bien pu conserver la leçon isolée du ms. *A* qu'il a changée sans nécessité évidente (p. ex. 157, 163, 851, etc.) : 168 *escouent* ; M. L. interprète le mot au Glossaire par *escouer* « couper la queue ». Il me semble préférable de rattacher le mot au verbe *escorre* « secouer ». — 170 Aux var. *R* est une faute d'impression (pour *F*?) — 190 Virgule derrière *Charitei*. —270 *Le egle* est impossible. Il faut soit adopter la leçon de *BEF*, soit lire *Li egle*, soit encore *L'eglẽ est* (voy. les vers 558 et 559 qui présentent le même hiatus dans les mêmes conditions).— 286 La leçon de *E*, *nu*, marquée de *sic*, est un simple développement de *nel* (= ne le), *nou* et *nu*, comme *del* > *dou* et *du*. — 297 *Fortune* pour *fortune* (voy. v. 23). — 343 L'explication de ce vers au Glossaire, s. v. *operacion*, n'est pas très satisfaisante. Faut-il peut-être voir dans *Operacion* le titre d'un ouvrage auquel le poète fait un emprunt ? — 500 *intestat* a ici le sens de « contestable », non pas « incontestable », voy. Gloss. *s. v.* — 573 et 575 *ces* dans *A* est une graphie connue pour *ses*, qui pour des raisons de clarté aurait pu être introduit dans le texte. — 750-51 J'entends ces vers autrement que M. L. D'après lui, les chanoines doivent louer et adorer Dieu et honorer « dedens l'eglise autant le grant comme le mendre ». A mon avis, le poète, qui reproche aux chanoines de haïr l'église et de n'y aller que peu (743 s. et 768-70), leur recommande ici de louer, adorer et honorer Dieu à l'église (voy. v. 770), et cela tous, sans distinction, les grands autant que les petits. Je mets donc une virgule derrière *honoureir* et considère le v. 751 comme apposition du sujet logique, les

chanoines. — 990 Lire *S'i* (= S'ils) pour *Si*. — 993 Lisez *vout* pour *veut*. — 1324 ss. Point après *tenir*. Les vers suivants se lisent ainsi :

Nul qui entre en ceste maison,
Comment qu'il ait vive raison
Qu'el est trop vaine et decepvable,
Puis que Fauvel l'asiet a table,
N'en partira jusqu'a la mort.

1402 Virgule à la fin du vers. — 1537 La virgule est à supprimer. — 1839 Lis. *aaise* pour *a aise*, de même *bieneüreus* 2864 et *aeürés* 2886. — 2460 Au lieu de *Qu'il amoit*, on lirait peut-être mieux *Qui l'amoit*.— 2591 s. Le point-virgule est à supprimer derrière *perrerie* et à placer derrière *mie*. — 2629 On mettra une virgule à la fin du vers, pour indiquer que le v. 2630 est une subordonnée conditionnelle. — 3104 L. *qu'i* (= qu'il) pour *qui* ; le ms. *E* donne *quil* — 3187 La leçon *CEF Et cuide, dont moult se rehaite*, est préférable à la leçon adoptée par M. L.

Une dernière question sur laquelle il me faut encore insister un moment est celle de l'auteur du poème. Les deux livres dont se compose le roman ont été écrits à quatre années d'intervalle, le premier en 1310, l'autre à la fin de l'année 1314. Mais le second livre seul donne dans ses derniers vers le nom du poète, Gervais du Bus. Est-ce le même poète qui a aussi écrit le livre Ier, ou faut-il admettre pour chacune des deux parties un auteur différent ? G. Paris, pour des raisons internes, idées, style, culture, n'hésitait pas à distinguer deux poètes différents. M. Langlois était d'un avis contraire ; il inclinait à attribuer le roman tout entier à Gervais du Bus qu'il a si heureusement réussi à identifier. Mais, presque en même temps, M. Hess se rangeait à l'avis de G. Paris dont il se flattait de renforcer l'argumentation par de nouveaux arguments d'ordre linguistique, en distinguant entre un poète picard, auteur du premier livre, et un poète normand, auteur du second. Enfin M. Långfors, qui, avec raison, n'admet pas la différence de dialecte entre les deux parties du roman, penche plutôt vers l'opinion de M. Langlois, sans toutefois se prononcer d'une manière très précise. Il conclut prudemment à la fin du chapitre VIII que, dans le doute, il « vaut mieux admettre un seul auteur que d'en supposer deux ». Une question, où les avis sont si nettement partagés, est malaisée à trancher définitivement. Mais l'édition même de M. L. nous semble autoriser certaines précisions que nous nous permettons de soumettre à l'éditeur du roman.

Les arguments internes, sur lesquels s'appuyait G. Paris, ne sont guère faits pour résoudre un problème aussi délicat. Le jugement, dans ce cas, ne sera toujours basé que sur une impression personnelle qui peut varier d'individu à individu. J'avoue, pour ma part, que je suis très disposé à accepter la manière de voir de G. Paris, et que celle-ci ne me paraît pas sérieusement ébranlée par l'argumentation de M. Langlois. A la lecture de ce poème, je

ne puis me défendre de trouver entre ses deux livres des différences telles qu'il me semble bien difficile de les attribuer l'un et l'autre à un même auteur. Mais voyons si la langue et la versification ne fournissent pas d'autres arguments, non pas meilleurs, mais peut-être plus convaincants. Nous avons déjà relevé plus haut un certain nombre de faits qui font voir des différences assez sérieuses entre les deux parties du *Fauvel*. Il en résultait que l'auteur du deuxième livre est plus négligé dans sa versification que celui du livre Ier, ou encore qu'il suit une tradition poétique un peu différente et en tout cas moins sévère. Quelques autres traits viennent nous confirmer dans cette opinion : c'est d'abord le traitement de l'« *e* muet » final en hiatus. Le cas ne se présente que deux fois dans le premier livre (v. 558 et 559), et chaque fois nous voyons remplies les conditions qui sont nécessaires pour rendre cet hiatus admissible : *e* se trouve derrière un groupe de consonnes et devant un mot monosyllabique (*tremblë et* 558; *peschë il* 559). Dans le livre II, les cas sont un peu plus nombreux et se présentent un peu autrement que dans le premier. M. L. a eu tort de les mettre tous sur la même ligne (p. XLVIII). Des deux conditions, la dernière seule est remplie : *e* est toujours devant un monosyllabe, mais il se trouve trois fois derrière une simple consonne (*richë et* 1307 ; *treuvë il* 2853 ; *brievë et* 3168), et une fois même derrière voyelle (*envoïë au* 2272). Ce dernier cas est presque intolérable. Il est vrai que ce n'est rien à côté des libertés que prend l'interpolateur du manuscrit *E*.

Un autre trait, moins grave assurément, mais qui ne me paraît pas moins significatif, est le suivant : on sait qu'au moyen âge, les poètes évitaient de faire commencer un vers par le cas régime d'un pronom personnel atone, vu le caractère enclitique primitif de ces formes. Le premier livre ne présente que deux infractions à cette loi, et chaque fois une simple transposition de mots suffit à rétablir la règle (le cas du v. 24 doit être éliminé ; les mss. *BC EJ*, représentant certainement la bonne leçon, donnent *L'a fet* au lieu de *Le fet*). Par contre, dans le livre II, le cas ne se présente pas moins de douze fois, et parmi ceux-ci il n'y en a qu'un seul (v. 2034) où un déplacement est possible pour satisfaire à la règle.

Enfin je crois encore pouvoir constater une différence technique dans la versification des deux livres. Ils emploient tous les deux, le second plus fréquemment que le premier, le procédé connu du moyen âge, de former une rime féminine à l'aide d'un monosyllabe atone (*sentence : en ce*). Sur les six cas de ce genre qui se trouvent dans le deuxième livre, il y en a cinq où le vers à rime composée ne compte en réalité que sept syllabes (v. 2389, 2478, 2500, 2582, 3050), particularité que ce livre partage avec d'autres poèmes de l'époque ; et dans le sixième cas, le même fait se produit, si nous lisons, comme nous en avons le droit : *Qui n'est donné pour c'et en ce* (voy. p. XLIX). La rime composée ne paraît que deux fois dans le livre Ier : une fois (v. 850), le vers est nettement octosyllabique. Dans l'autre cas (v. 1196), les manuscrits

hésitent. Rien de plus facile que de lui donner les huit syllabes comme au vers 850, en lisant *j'ose* avec *CF* pour *j'os* (le ms. *A* a modifié la fin du vers). Une certaine incertitude subsiste. Néanmoins la différence entre les deux livres paraît exister.

Finalement, je relève, sans trop insister là-dessus, que l'auteur du premier livre donne à *mours* le genre masculin (*de boens mours* 1091), tandis que celui du livre II l'emploie au féminin (*Bonneȝ meurs* 1797).

N'y a-t-il pas à tirer certaines conclusions de cet ensemble de faits? Celle-ci, pour le moins, que l'auteur qui a écrit le deuxième livre a certainement travaillé avec moins de soin que celui du livre Ier, et qu'il s'est permis des commodités que l'autre ignorait. Cela n'implique pas nécessairement deux auteurs différents. Il est bien possible que, pour des raisons que nous ignorons, le même poète ait renoncé plus tard à observer certaines lois de la versification qu'il n'avait osé enfreindre quelques années auparavant. C'est peu vraisemblable, cependant, car c'est généralement le contraire qui a lieu : plus on progresse, plus on devient sévère et exigeant envers soi-même, d'autant plus qu'avec le temps et l'usage, le poète apprend toujours mieux à manier l'instrument délicat du vers et de la rime. Ou aurait-il été pressé par le temps? Mais pour écrire 2000 vers, il ne fallait pas quatre ans, ou même moins, si l'on veut décompter le temps nécessaire pour laisser s'affirmer le succès du premier livre. Il semble donc plus simple et plus naturel d'admettre, dans ces conditions, qu'on a en effet affaire ici à deux auteurs différents : le premier, poète soigneux en même temps que satirique vigoureux, qui avait naturellement ses raisons pour garder l'anonymat, et le second, Gervais du Bus, moins bon versificateur que l'autre, et moins bon poète sous tous les rapports, prolixe, banal, pauvre d'invention, et qui fait succéder à la verve satirique et vivante de son prédécesseur un pâle poème dans le goût du jour, rempli de prétentieuses discussions morales et philosophiques qu'il revêt du vêtement de froides et banales allégories. Et qui nous dira jamais, si ce n'est pas précisément cette seconde partie qui a fait le succès du poème entier?

En appendice, M. L. donne une notice et des extraits de l'interpolation du manuscrit *E* (Paris B. N. fr. 146). M. L. avait sans doute ses raisons pour ne pas donner ces interpolations en entier, mais il nous permettra de le regretter, car bien qu'elles n'aient pas une grande valeur poétique, elles offrent cependant par d'autres côtés un intérêt considérable. J'espère pouvoir revenir prochainement là-dessus et peut-être compléter ainsi la seule véritable lacune que nous trouvions dans cette belle publication.

E. HOEPFFNER.

PÉRIODIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. LXXIX (juillet-décembre 1918). — P. 311-413. Léon Mirot, *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency* (à suivre). La bibliothèque de ce grand collectionneur du XVIe siècle contenait une trentaine d'ouvrages, dont deux manuscrits, les *Louanges du très chrestien roy Henry*, en rime française (no 318 des inventaires) et le *Livre de Boecce de consolation* (no 324).

Comptes rendus. — P. 463-6. Eero Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge* (Ernest Langlois : « L'auteur se montre parfaitement informé de ce qui a été écrit sur le même sujet », sauf peut-être de l'édition par M. Georges Lefèvre du *De Usura* de Robert de Courçon. Plusieurs exemples de *sire* et de *prestre* « sans *s* analogique au cas sujet du singulier » sont au vrai des vocatifs. « M. Ilvonen n'est pas seul responsable de cette inexactitude : la règle qui identifie, sans distinction, la forme du vocatif à celle du nominatif se transmet d'une grammaire à l'autre ; elle n'en est pas moins contraire à la réalité. » L'auteur du *Credo à l'usurier* paraît bien être originaire de l'est de la France, non que les arguments philologiques présentés par M. Ilvonen en faveur de cette thèse aient grand poids, mais en raison de la mention dans ce poème des monastères de N.-D. de Vauluisant (v. 141) et de N.-D. de l'Arivour (v. 199), localités de l'Aube non identifiées d'ailleurs par l'éditeur, et du prévôt de Nogent-sur-Seine. Quelques corrections aux textes.

P. 471-482. *Livres nouveaux* consacrés à l'étude du moyen âge. Bibliographie de 122 numéros. — P. 493-4. Vœux émis par la Société de l'École des chartes, dans sa séance du 27 mars 1919, relativement aux *Réparations des dommages de guerre dans les archives et bibliothèques*. « ... Pour les manuscrits et les imprimés irremplaçables que les bibliothèques et les archives de France ont perdus, les nations ennemies seront tenues aux réparations suivantes en nature : il sera prélevé dans les bibliothèques des pays ennemis des manuscrits et des incunables intéressant la France, jusqu'à compensation des dommages causés... »

T. LXXX (1919). — P. 109-20. H. Omont, *Inventaire des livres de Jean*

Courtecuisse, évêque de Paris et de Genève. Après la mort de ce prédicateur (voir sur lui un article de A. Coville, *Bib. Ec. Chartes*, LXV, p. 469-86) on dressa, le 27 octobre 1423, un inventaire notarié de sa bibliothèque. « Elle ne sort pas de l'ordinaire des collections formées par nombre de ses contemporains et par suite n'offre qu'un intérêt très restreint pour l'histoire littéraires. » Parmi les 82 volumes qui la composent on trouve, en dehors des ouvrages de théologie, quelques livres de médecine, Cicéron, Térence, Tite Live, Valère Maxime, Virgile et Papias. — P. 151-229. Léon Mirot, *L'Hôtel et les collections du connétable de Montmorency* (suite). — P. 230-48. René Cagnat, *Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Meyer*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions du 28 novembre 1919.

Comptes rendus. — P. 290-1. J. Murray, *Le Château d'Amour de Robert Grosseteste, évêque de Lincoln* (C. Brunel : « L'ensemble est net, sobre, sympathique, mais d'un souffle un peu court. La bibliographie est présentée sans les précisions nécessaires; la question d'attribution à Robert Grosseteste est légèrement traitée; le rapport des manuscrits du XVe siècle à ceux du XIIIe n'est pas considéré; la graphie suivie n'est pas exposée. »— P. 291-2. Joseph de Morawski, *Pamphile et Galatée* par Jehan Bras de Fer. (C. Brunel : « On chercherait en vain une question touchant au sujet qui, non seulement n'ait pas été abordée, mais n'ait été étudiée avec ampleur. Des rapprochements nombreux témoignent de vastes lectures et tout le livre est composé avec la conscience la plus louable. Le commentaire est très riche, il l'est trop. »)

P. 294-304. *Livres nouveaux* : 109 numéros. — P. 305-49. *Livres publiés en Allemagne de 1914 à 1919* (consacrés à l'étude du moyen âge). Bibliographie de 533 numéros, dont 6 sur la linguistique en général et 54 sur les langues romanes. — P. 355. Parmi les *Thèses de l'École des chartes* soutenues les 26 et 27 janvier 1920, une seule concerne l'histoire littéraire, celle de M. Louis Grimault, *Étude du poème « Li dis dou cerf amoureus »*.— P. 368-9. Compte rendu de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 51 archivistes paléographes et élèves de l'École des chartes morts pour la France. — P. 396-400. H. Omont, *Vente de la collection de manuscrits de M. Henry Yates Thompson* (3 juin 1919 et 29 mars 1920). Les enchères ont atteint, pour 54 manuscrits et 10 incunables, la somme de 130.325 l. st.

E.-G. LÉONARD.

JOURNAL DES SAVANTS. — 1904. P. 89-96, A. Thomas, *L'Atlas linguistique de la France*. Ce compte rendu a donné lieu à une vive réponse de M. J. Gilliéron (*Atlas linguistique de la France, compte rendu de M. Thomas*; Paris, Champion, 1904); il a été réimprimé par M. A. Th. à la fin de ses *Nouveaux essais de philologie française*, p. 346 : il est intéressant de le relire pour juger de l'évolution des conceptions linguistiques sous l'influence de l'*Atlas* et des études de géographie qu'il a rendues possibles. — P. 380-93 et 446-53. Ch.-V. Langlois, *Le fonds de l'*Ancient correspondence *au*

Public Record Office de Londres. Article très important pour la connaissance de notre littérature épistolaire.

1905. — P. 51. C. r. par A. Thomas de J. Trénel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge* (VIIIe-XVe siècles). — P. 255-65. C. Bellaigue, *Dante et la musique*. — P. 387. C. r. par L. Auvray de Fr. Torraca, *La Tenzone di Dante con Forese Donati*. — P. 419-33. M. Roques, *Méthodes étymologiques*. — P. 489-500. H. Hauvette, *Les ballades du Décaméron*.

1906. — P. 476-92. A. Jeanroy, *Le mystère de la Passion en France*. A propos du livre important d'Émile Roy, *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*.

1907. — P. 415-21. L. Delisle, *Les manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan*. — P. 448-9. C. r. par A. Thomas de Pierre Champion, *Chronique Martiniane*.

1908. — P. 84-96. E. Huguet, *La langue française au XVIe siècle*. C. r. de F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II : *le XVIe siècle*. — P. 161-2. C. r. par A. Jeanroy de A. Wallensköld, *Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*. — P. 467-71. Antoine Thomas, *La légende de Saladin en Poitou*. M. Th. en trouve la trace dans les rochers de Passelourdin, que Rabelais a rendus célèbres, et qui devaient être originairement un *Pas Saladin*. — P. 670. C. r. par A. T. de E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle*.

1909. — P. 27-38 et 116-26. J. Flach, *La naissance de la chanson de geste*. A propos des deux premiers volumes des *Légendes épiques* de M. J. Bédier : « Le livre de M. B. renouvelle de fond en comble l'histoire des chansons de geste ; il est d'une originalité exquise. » — P. 64-72. E. Philipot, *La légende de l'Anneau de la Morte*. — P. 73-7. A. Thomas, *Un prétendu problème de numismatique languedocienne*. Il s'agit de l'expression *denarii mangenchi*, qui se trouve dans une charte de 1147 des archives des Bouches-du-Rhône ; M. Th. montre qu'il faut lire *magenchi*, traduction du prov. *magenc* « payable en mai ». — P. 143-4. C. r. par J.-J. G. de P. Aubry, *Cent motets du XIIIe siècle*. — P. 170-5. P. Perdrizet, *Barthélemy l'Anglais et sa description de l'Angleterre*. — P. 214-23. G. Raynaud, *La société et la vie en France au moyen âge*, d'après les publications de Ch.-V. Langlois. — P. 389-401 et 454-62. P. Vidal de la Blache, *Régions naturelles et noms de pays*. A propos de l'étude de L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays ; étude sur la région parisienne*. — P. 437-45. Antoine Thomas, *L'argot ancien*. A propos du livre de L. Sainéan ; assez nombreuses remarques critiques. — P. 515-20. Ch.-V. Langlois, *La société française au temps de Philippe-Auguste*, d'après l'ouvrage posthume d'A. Luchaire. — P. 574-6. C. r. par G. Raynaud de M. Borodine, *La femme et l'amour au XIIe s. d'après les poèmes de Chrétien de Troyes* (cf. *Romania*, XXXIX, 377).

1910. — P. 252-60 et 302-9. L. Hourticq, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, d'après le livre de M. E. Mâle.

1911. — P. 91-2. C. r. par A. Thomas de J. A. Herbert, *Catalogue of Romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, III. — P. 187-8. C. r. par A. Jeanroy de V. Chichmareff, édition des *Poésies lyriques* de Guillaume de Machaut. — P. 211-15. G. Raynaud, *La société et la vie en France au moyen âge*, d'après Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*. — P. 424-6. C. r. par A. Dauzat de W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 1.

1912. — P. 130-37. Notice de M. Dieulafoy sur l'*Annuari* de l'*Institut d'estudis catalans*. — P. 279-81. C. r. par E. Berger de Charles Oulmont, *Pierre Gringore*. — P. 422-3. E. Mâle, c. r. de V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge (XIe-XIIe siècles)*.

1913. — P. 167-75. A. Thomas, *Le Dictionnaire étymologique de la langue anglaise*. Observations critiques sur la nouvelle édition (1911) du *Concise etymological Dictionary of the english language* de Walter W. Skeat : rectification, pour les lettres *A*, *B*, *C*, d'un assez grand nombre d'étymologies de mots anglais en rapport avec le français ou d'autres langues romanes. — P. 465-7. C. r. par J. Vendryès de J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*.

1914. — P. 15-26 et 58-74. A. Coville, *Valentine Visconti et Charles d'Orléans*. A propos de diverses publications et notamment de *La vie de Charles d'Orléans* par P. Champion et de *La librairie de Charles d'Orléans* du même auteur. — P. 342-51. H. Dehérain, *Fernand Colomb et sa bibliothèque*, d'après l'ouvrage de J. Babelon (cf. *Romania*, XLIII, 625). — P. 378-9. C. r. par Cl. Brunel de Jehan de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, éd. par C. Chabaneau et J. Anglade (cf. *Romania*, XLII, 314). — P. 398-408. Ch.-V. Langlois, *L'histoire des mœurs dans « Renard le Contrefait »*, à propos de l'édition G. Raynaud et H. Lemaitre (cf. *Romania*, XLIII, 630). — P. 442-49. A. Thomas, *Une œuvre patriotique inconnue d'Alain Chartier*. Le ms. 78 C 7 du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de Berlin renferme avec le *Quadriloge invectif*, le *Livre de l'Espérance* et le *Lai de la Paix*, un poème de 55 huitains d'octosyllabes dont l'attribution à Alain Chartier ne paraît pas contestable : c'est un *débat* politique auquel prennent part un vieux héraut, un jeune noble et un vilain ; l'œuvre est d'un grand intérêt par la noblesse des sentiments et la vigueur de l'expression. Elle a été éditée par M. S. Lemm au t. CXXXII de l'*Archiv* de Herrig (cf. *Romania*, XLIV, 136). — P. 485-92. A. Thomas, *La formation des mots en provençal*, à propos de E. L. Adams, *Word-formation in Provençal* ; appréciations élogieuses et remarques critiques de détail.

1915. — P. 97-111. G. Doutrepont, *Le Roman de Renard*, à propos du beau livre de L. Foulet, montre l'importance des résultats obtenus et de la manière même de poser le problème. — P. 468-71. E. Rodocanachi, *Le premier traité de bibliophilie : le Philobiblon*.

1916. — P. 108-20. A. Jeanroy, *Les Troubadours en Italie aux XIIe et XIIIe siècles.* Le point de départ de cet article est le bel ouvrage de M. G. Bertoni, *I trovatori d'Italia : Biografie, testi, traduzioni, note* (Modène, 1915) : corrections aux textes publiés. — P. 143. A. T[homas], c. r. de J. Leite de Vasconcellos, *De Campolide a Melcore.* — P. 307-17. Ch.-V. Langlois, *Les manuscrits du « Verbum abbreviatum » de Pierre le Chantre.* — P. 347-58 et 405-20. G. Doutrepont, *Les études romanes en Belgique* (1900-1914). — P. 488-94 et 548-59. Ch.-V. Langlois, *Sermons parisiens de la première moitié du XIIIe siècle contenus dans le ms. 691 de la Bibliothèque d'Arras.* Sermons latins d'origine dominicaine. — P. 508-13. A. Thomas, *Une tentative de réforme de l'orthographe française sous Philippe le Bel.* Le ms. 9783 de la Bibliothèque nationale est le livre de caisse original de la Trésorerie royale pendant les années 1298-1301. Il présente un assez grand nombre de noms de famille et quelques noms de lieu français. Or dans ces noms le scribe a distingué régulièrement des autres *e*, l'*é* tonique final ou *é* masculin en lui ajoutant, non comme dans le français moderne, un accent aigu, mais une cédille. Il y a là un emploi intéressant d'un signe de l'écriture latine médiévale, devenu inutile, pour marquer une différence phonétique essentielle en français. On sait que l'*e* cédillé ou « *e* crochu » a été utilisé dans des systèmes orthographiques du XVIe siècle (Du Wés et Meigret), mais pour d'autres cas que celui où l'employait le scribe du ms. 9783. M. A. Th. signale dans le même ms. l'emploi de la cédille sous le *c* pour donner à ce signe la valeur d'une sibilante. — Dans le même volume on trouvera l'analyse sommaire de diverses communications de M. A. Thomas : p. 143 sur Jean Pitart, chirurgien français, auteur d'un *Dit de bigamie* (cf. *Romania*, XLV, 159); p. 431, sur des noms de famille du type *Hautfuné*, *Buerfuné* ou *Maunacu* ; p. 525 sur *obus* (suite d'une communication de M. L. Léger sur ce mot, p. 479) ; p. 569, sur le fr. *jointée* et les synonymes romans de ce mot et les deux types prélatins auxquels se rattachent certains d'eux : *galoxina* et *ambosta*.

1917. — P. 189. Ch.-V. Langlois, c. r. de A. Långfors, *Notice du ms. fr. 12483* (cf. *Romania*, XLV, 155). — On trouvera le sommaire de communications de M. A. Thomas, p. 95, sur *ambosta* « jointée » qui s'explique, d'après une communication de M. J. Jud, par ambi + celt. bosta « creux de la main » ; p. 142, sur le sens de *poule d'Inde* qui au moyen âge signifie « pintade ».

1918. — P. 216. G. F[agniez], c. r. de V. Dauphin, *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou* (quelques explications lexicales).

1919. — P. 42-46. C. r. par J.-A. Brutails et R. Lautier de l'*Anuari* de l'*Institut d'Estudis catalans*, I et II. — P. 47. Cl. Brunel, c. r. de A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVe s.*, I (cf. ci-dessous, p. 458). — P. 57-73. Ch.-V. Langlois, *Travaux de Ch.-H. Haskins sur la littérature scientifique en latin du XIIe siècle.* — P. 96-99. Fr. Picavet, *Un projet de publication d'œuvres philosophiques du moyen âge.* — P. 260-66. H. Dehérain, *Les origines du recueil des « Historiens des croisades ».* M. R.

ROMANISCHE FORSCHUNGEN, t. XXVI (1909). — P. 1-166. E. Brugger, *Mitteilungen aus Handschriften der altfranzösischen Prosaromane Joseph und Merlin, nebst textkritischen Erörterung*. Collation des mss. E 39 de la Bibliothèque d'Este à Modène (*Joseph* et *Merlin*), Reg. 1517 (*Merlin*) et 1687 (*Joseph* et *Merlin*) de la Vaticane. Caractéristiques linguistiques de ces mss., leur place dans la tradition, et discussion critique au sujet des leçons à adopter pour un certain nombre de passages du texte. — P. 167-80. Jakob Werner, *Zur mittellateinischen Spruchdichtung*. Texte de deux fragments d'un recueil (peut-être deux) de proverbes contenus dans le ms. de la Bibliothèque de l'Université de Bâle D IV 4 (fin du XIIIe s.). Texte, d'après le ms. de la ville de Zürich C 57/271 (XIe s.), de 38 proverbes classés alphabétiquement, qui font partie du recueil d'Othloh. — P. 181-260. Alfred Ulbrich, *Ueber das Verhältnis von Wace's Roman de Brut zu seiner Quelle, des Gottfried von Monmouth Historia regum Britanniae*. Relevé, dans l'ordre du texte, des modifications apportées par Wace à sa source principale, avec tentative pour en déterminer l'origine et caractériser la manière du poète. — P. 261-360, Andreas C. Ott, *Eloi d'Amerval und sein « Livre de la Diablerie ». Ein Beitrag zur Kenntnis Frankreichs am Ausgang des Mittelalters*. Le poème a paru en 1508. A noter surtout, dans l'article qui le concerne, le chapitre (n° III) où l'auteur détermine ce qu'Eloi connaissait de la littérature antérieure (cf. *Romania*, XXXVIII, 334). — P. 368-416. Erich Enderlein, *Zur Bedeutungsentwicklung des bestimmten Artikels im Französischen mit besondere Berücksichtigung Molieres*. Un certain nombre d'exemples sont pris de textes du moyen âge. Peu à retenir de ce qui en est dit. — P. 417-61. *Guiardinus; Bruchstücke eines lateinischen Tugendspiegels nach der Basler Handschrift* hg. von Jakob Werner. D'après le ms. D IV 4 (fin du XIIIe s.). C'est un traité de morale, dont l'auteur est peut-être Guy, qui fut chancelier de l'Université de Paris (1237), puis évêque de Cambrai jusqu'à sa mort (1248). — P. 462-583 et p. 825-36. P. Michael Huber, *Textbeiträge zur Siebenschläferlegende des Mittelalters*. Textes latins tirés : n° 1, des mss. lat. monac. 4547 (VIIIe-IXe s.), 21551 (XIIe s.) et 22245 (XIIe s.); n° 2, des mss. lat. monac. 19105 (IXe-Xe s.) et 2546 (XIIe s.); n° 3, du ms. Bibl. nat. Paris lat. 5565 (XIe s.); — Texte allemand tiré du « Passional » de Koberg, n° LIII (également dans les mss. de la Bibliothèque de la Ville de Münich, cod. germ. 409, 361, 3899, 1108, 1104); — Textes arabes (donnés en traduction allemande) tirés : 1° des mss. de Vienne, cod. arab. N. F. 90 a, et de Münich, Bibl. royale, cod. arab. 444; 2° des *Contes des prophètes* de Thalabi; 3° de la *Chronique* de Tabari; 4° du ms. de Berlin, cod. arab. 112 (analogue au ms. du British Museum, Add. 7209). — P. 584-670. Werner Hensel, *Die Vogel in der provenzalischen und nordfranzösischen Lyrik des Mittelalters*. Catalogue, d'où l'auteur a eu peine à tirer quelques remarques d'une certaine portée. — P. 671-824. Siegfried von Arx, *Giovanni Sabadino degli Arienti und seine Porrettane*. Étude biographique, analyse des diverses nouvelles du recueil, indication de sources et

parallèles, suivies de textes justificatifs Constatation de la faible originalité de cet ouvrage, achevé de composer vers 1478, et dont l'auteur a été un « compatriote et mauvais imitateur de Boccace ». — P. 837-944. Jules Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*. Etude phonétique, à laquelle l'auteur a donné toute la rigueur possible, se rendant compte, tout le premier, de la difficulté qu'il y a à tirer des conclusions sûres pour l'état de la langue en telle contrée à telle époque, étant donné que les manuscrits, de dates et de provenances diverses, permettent mal de saisir l'original dans sa forme primitive.

T. XXVII (1910). — P. 1-294. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie. Band IX : Oberengadinisch, Unterengadinisch. Volkslieder, Sprichwörter.* — P. 295-341. Robert Hess, *Der Roman de Fauvel. Studien zur Handschrift 146 der Nationalbibliothek zu Paris*. Étude du ms. 146, notamment au point de vue des interpolations qu'il contient. Au moins en théorie ; car, en pratique, l'auteur touche à toutes les questions générales qui se rapportent au roman : titre, langue, date, auteur ; en sorte que le travail, qui n'apporte d'ailleurs à peu près rien de plus que n'avait fait G. Paris et qui a été pour son malheur à peu près contemporain de celui de M. Ch.-V. Langlois, a deux fois tort de ne pas justifier son titre précis. — P. 342-8. Max Förster, *Das älteste mittellateinische Gesprächbüchlein*. Texte, d'après les mss. de la Bibliothèque de la ville de Schlettstadt n° 1093 (vers l'an 700) et de la Vaticane Reg. 846 (IXe s.), d'un petit traité latin sous forme de questions et réponses où il s'agit de la création de l'homme, des éléments de sa nature et de l'invention de divers arts. C'est le plus ancien de ce genre qui ait été signalé. — P. 349-68. August Andrae, *Weiterleben und Verbreitung einiger alter Stoffe*. Complément à un travail antérieur (*Rom. Forschungen*, t. XVI ; voir *Romania*, XXXVI, 133) sur certains fableaux, lais, légendes et œuvres diverses qui ont survécu jusqu'à nos jours (pour la plupart, il est plus exact de dire ressuscité) dans la littérature ou la tradition orale. — P. 376-599. Karl Hutschenreuther, *Syntaktisches zu den rätoromanischen Uebersetzungen der vier Evangelien*. — P. 369-73. Enrico Sicardi, *Dante incongruente ?* Sur l'interprétation d'un passage de la chanson *Donne ch'avete intelleto d'Amore* de la *Vita Nuova*. — P. 601-24. Robert Gros, *Kleine Beiträge zur romanischen Lautforschung*. Les points examinés sont le changement des labiales en gutturales (et réciproquement), la question de la consonne finale dans *soif*, l'origine des nasales épenthétiques et celle de l'*h* de *dehors* (avec des remarques au sujet de l'*h* gascon). — P. 625-89. Hans Höfler, *Les échecs amoureux*. Suite d'un travail dont la première partie a paru en 1905 comme dissertation de Münich. C'est une analyse de la seconde moitié du poème (du mariage, de l'éducation des enfants, de l'organisation d'une maison parfaite), conduite avec la préoccupation d'atteindre aux sources. L'auteur marque principalement les rapports du texte avec le *De regimine principum* de Guido delle Colonne, le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais et le *Trésor* de Bru-

net Latin.— P. 690-851. Gustav Wissler, *Das schweizerische Volksfranzösisch.* — P. 852-931. Willy Etzrodt, *Die Syntax der unbestimmten Fürwörter « personne » und « même »*. Etude sans portée, et qui n'intéresse le moyen âge que par un certain nombre des exemples qu'elle lui emprunte. — P. 932-83. Kurt Glaser, *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français.*

T. XXVIII (1912). — *Drittes Beiheft zu Ueber Plan und Einrichtung des romanischen Jahresberichten*, von Karl Vollmöller.

T. XXIX (1911). — [P. 1-77. A. Hilka, *Studien zur Alexandersage*, I. Le manuscrit 51 de la Bibliothèque de l'église Pierre et Paul de Liegnitz contient une *Historia Alexandri Magni compendiose* (XVe siècle) qui est un remaniement inconnu jusqu'ici de l'*Epitome* de Jules Valère; M. H. publie le texte du manuscrit et étudie les motifs fabuleux qui s'y trouvent. — II. M. H. publie un *Ortus, vita et obitus Alexandri Magni regis Macedonum* qu'il a trouvé dans le manuscrit H. 31 de la Faculté de Médecine de Montpellier (XIIIe s.) qui est une nouvelle copie d'un texte publié en 1905 par G.-G. Cillié d'après un manuscrit d'Oxford, seul connu à cette date. — P. 78-130. A. Liedloff, *Ueber die Vie saint Franchois.* Voir *Romania*, XLIV, 156. — P. 131-54. Edwin Habel, Die *Exempla honestae vitae* des Johannes de Garlandia, eine lateinische Poetik des 13. Jahrhunderts. B. Hauréau avait signalé, dès 1879, la présence, dans le manuscrit latin 10358 de la Bibliothèque nationale, d'un recueil de distiques latins destinés à servir d'exemples pour un traité de poétique. L'auteur, au lieu d'emprunter ses exemples à la littérature courante, a tenu à les composer lui-même. Il a ainsi l'occasion de donner des renseignements sur lui-même dont il ressort clairement que nous sommes en présence d'une œuvre, restée inédite jusqu'à présent, du célèbre Jean de Garlande. La mention que fait l'auteur de quelques-uns de ses contemporains permet de conclure que ce recueil est de 1257 au plus tôt; d'autre part, il est tout à fait vraisemblable qu'il ne peut être que très peu postérieur à cette date. M. H., qui a déjà, en 1909, publié une étude sur Jean de Garlande, donne ici une édition commentée des 308 vers dont se compose le recueil. — P. 155-221. C. Schaefer, *Der Substantivierte Infinitiv im Französischen.* Les parties les plus intéressantes de cette dissertation, où il y a beaucoup d'inutilités, sont celles consacrées à l'infinitif pris substantivement précédé d'une préposition et de l'article, et celle où sont signalés certains infinitifs employés substantivement aux XVIe et XVIIe siècles, mais qui ne sont plus en usage. — P. 222-316. K. L. Zimmermann, *Die Beurteilung der Deutschen in der französischen Literatur des Mittelalters, mit besonderer Berücksichtigung der Chansons de geste.* En feuilletant l'ancienne littérature française, et particulièrement les chansons de geste, M. Z. a cherché à fixer l'opinion que se faisaient des Allemands les Français du moyen âge. Après quelques réflexions préliminaires sur les noms par lesquels on désignait anciennement les Allemands, M. Z. traite dans un premier chapitre des jugements favorables dont ils sont l'objet. Ils sont beaux : *Li plus bel home sont en Alemaigne*,

dit un dicton du XIIIe siècle, ce qui s'entend, ainsi que le prouvent de nombreux textes, surtout de leur haute taille ; ils sont braves et aguerris, et ont la réputation de monter bien à cheval : *Bons chevaucheurs en Alemaigne*, témoigne un *Dict des Pays* du XVe siècle. Suit un chapitre sur les personnages fabuleux ou imaginaires caractérisés par les auteurs avec sympathie, et sur certaines figures historiques mentionnées avec éloges. M. Z. passe ensuite aux jugements défavorables. Après quelques citations concernant les Vandales, les Saxons et les Frisons païens, il énumère les défauts considérés comme caractéristiques pour les Allemands : ils sont orgueilleux, défaut qu'ils partagent avec les Lombards, irascibles et querelleurs (c'est, paraît-il, Suger qui a créé la fameuse expression *furor teutonicus*), ils sont *desmesurés* et cupides : *Alemant sont convoitous et ne font riens se li denier ne vont premierement devant* (Froissart). Ils n'ont pas de manières, ils sont malpropres et *vestu comme gent malsenee* (dans *Aimeri de Narbonne*, v. 1622). Ils parlent un charabia épouvantable et chantent comme *maufés* (dans *Guillaume de Dole*, v. 2190), — *terribili clamore caelos penetrante*, dit Suger. Leur réputation d'ivrognerie ne semble dater que de la fin du moyen âge ; aux siècles antérieurs, ce sont les Normands et les Anglais qui sont les « bons buveurs » par excellence. — P. 317. G. Baist, *Der dankbare Löwe* (B. Petri Damiani *Epistol.*, VI, 5). Variante de la fable bien connue du lion reconnaissant. — — P. 319. Le même, *Dinasdaron*. Note sur ce nom d'origine celtique. — P. 320. Le même, *Quitte et Prouce*. Remarques sur des correspondants de ces deux mots en bas-latin. — P. 321-69. R. Zenker, *Die Tristansage und das persische Epos von Wis und Râmin*. L'auteur cherche à faire croire que le *Tristan* « remonte directement à l'épopée persane, ou bien les deux textes proviennent d'une source commune ». — P. 460-556. S. Stefanovic, *Die Crescentia-Florence-Sage. Eine kritische Studie über ihren Ursprung und ihre Entwicklung*. Cherche à invalider, sans beaucoup de succès, semble-t-il, les résultats obtenus par M. A. Wallensköld (voir *Romania*, XXXVII, 191). Celui-ci a répliqué dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, 1912, p. 67. — P. 557-621. Fr. Neubert, *Die volkstümlichen Anschauungen über Physiognomik in Frankreich bis zum Ausgang des Mittelalters*. On sait que c'est une idée courante dans l'ancienne littérature française (comme d'ailleurs dans toutes les littératures primitives) que la beauté physique indiquait un caractère noble et que la laideur était inséparable de la méchanceté et de la bassesse. M. N. a réuni de très nombreux témoignages de cette conception et expose quelles étaient, pour les différentes parties du corps, les conditions de la beauté ou de la laideur stéréotypes. Plus intéressantes sont les exceptions à la règle générale ; M. N. en a réuni un certain nombre qu'il cherche à expliquer psychologiquement. — P. 622-79. J. Ulrich, *Trois récits d'un miracle de saint Jacques de Compostelle*. Le texte français, *Le Dit des trois pommes*, avait déjà été imprimé sous ce titre, « d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi » (*sic*), par G.-S. Trébutien (Paris, Silvestre, 1837). Ulrich, qui n'avait pas

pas su retrouver le manuscrit utilisé par Trébutien, s'est contenté de réimprimer le texte de celui-ci. M. Wahlund avait déjà dit (*Ouvrages de philologie romane faisant partie de la Bibliothèque de M. Carl Wahlund à Upsal*, 1889) que c'est le manuscrit fr. 24432 (fol. 53 v°-57) de la Bibliothèque nationale, et la mention de l'édition de Trébutien figure au bon endroit dans le Catalogue des manuscrits. — P. 680-720. L. Jordan, *Physiognomische Abhandlungen*. Il existe plusieurs traités de physiognomonie grecs et latins qui ont été publiés par Richard Fœrster dans la Bibliothèque Teubner. M. Jordan publie ici, par extraits ou *in extenso*, quatre textes qui sont des traductions ou des remaniements de textes latins : 1. L'introduction d'un traité *Du regime* sur l'utilité de la physiognomonie qui remonte à un original anonyme (Bibl. nat. fr. 2017); 2. Un remaniement du traité pseudo-aristotélien (Bibl. nat. fr. 1822); 3. Le texte du ms. fr. 25427, qui est la traduction du traité d'Abou-Bekr Razès, à laquelle on a ajouté une introduction; 4. Un appendice physiognomonique ajouté à un traité de chiromancie (Bibl. nat. 14176). — P. 721-763. Marie Einstein, *Beiträge zur Ueberlieferung des Chevalier au Cygne und der Enfances Godefroi*. Tentative d'un classement des manuscrits. — P. 764-78. Fr. Hanssen, *Das spanische Passiv*. Partant de la constatation de M. Menéndez Pidal que le parfait des verbes réfléchis a en ancien espagnol la forme du passif (dans le *Cid*, le parfait de *torna se* est *tornado es*), M. H. donne un intéressant recueil d'exemples des différents sens des types passifs anciens, comme *fué sentado*, « il s'assit », *fué ido*, « il s'en alla », etc. — P. 779. H. Theuring, *Die Prosafassung der Enfances Guillaume*. Texte d'après le manuscrit 1497 de la Bibliothèque nationale. La *varia lectio* est inutilement chargée des variantes graphiques du manuscrit 796. — Arthur LÅNGFORS.

T. XXX (1911). — C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie* (suite).

T. XXXI (1912). — P. 1-154. Victor Sallentien, *Handel und Verkehr in der altfranzösischen Literatur*. Tableau de la vie des marchands au moyen âge d'après les sources poétiques. Le plan général de l'étude est discutable; mais le relevé des textes et leur groupement autour d'un certain nombre de repères n'est pas sans intérêt. — P. 303-94. Walter Benary, *Ueber die Verknüpfungen einiger französischer Epen und die Stellung des Doon de Laroche*. Utilisation des restes d'un travail fait en vue d'une édition de *Doon* et dont les résultats ne trouvaient pas tous place dans l'introduction d'une publication de ce genre. L'article concerne principalement *Orson de Beauvais*, *Raoul de Cambrai*, *Daurel et Beton* et *Doon de Laroche*. Il est suivi d'un index des textes étudiés qui comprend un peu plus d'une centaine de noms. — P. 395-485. Caesar Iburg, *Ueber Metrum und Sprache der Dichtungen Nicole de Margival nebst einer kritischen Ausgabe des Ordre d'amour von Nicole und einer Untersuchung über den Verfasser des Gedichtes*. L'auteur entend prouver par une étude de la langue et de la versification que l'*Ordre d'amour* n'est pas de l'auteur de la *Panthere d'amour* et du *Dit des trois morts et des trois vifs*. La démonstration ne s'im-

posait pas, puisque la thèse contraire n'avait pas de tenants. Elle a eu du moins pour résultat que ce petit poème est maintenant imprimé, d'une façon qui d'ailleurs n'est pas irréprochable (cf. *Romania*, XLIV, 154). — P. 550-705. Otto Tacke, *Die Fabeln des Erzpriesters von Hita im Rahmen der mittelalterlichen Fabelliteratur*. Pour la vingtaine de fables qui figurent dans son *Libro de buen amor*, la source principale de Juan Ruiz, qui d'ailleurs traite les thèmes d'une façon très personnelle et originale, paraît avoir été un recueil proche de celui de Gautier l'Anglais. — P. 706-98. Helene Meyer, *Die Predigten in den Miracles de Nostre Dame par personnages*. Etude des sermons insérés dans les miracles par rapport au genre sermonnaire d'une part, et de l'autre aux miracles eux-mêmes (cf. *Romania*, XLIV, 318). — P. 799-872. Albert Barth, *Le lai du Conseil, Ein altfranzösisches Minnegedicht*. Voir *Romania*, t. XLI, p. 288. — P. 873-1038. Wilhelm Heise, *Zur historischen Syntax des adverbial gebrauchten Adjektivs im Französischen*.

T. XXXII (1913). — P. 1-184. [Hugues Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*. Marchant sur les traces de notre regrété collaborateur A. Delboulle, M. Vaganay a dépouillé qelqes inprimés de la fin du XVe siècle et du XVIe, afin de conpléter l'istoriqe du *Dictionnaire général*, et il présante au public une grosse jerbe où l'on trouve près de 1500 mots, ranjés par ordre alfabétiqe, de *abhorrer* à *Zoile*. Ses sources sont cepandant très limitées : *La Mer des histoires*, édicion de 1491, traduccion du *Rudimentum noviciorum* édité à Lubeck an 1475 (anviron 200 mots) ; le *Guidon*, traduit du latin de Gui de Chauliac, d'après l'édicion parisiène de 1534, qi reproduit, à peu de chose près, l'édicion lyonaise de 1503, avec qelqes anprunts aus édicions de 1490 et 1520 (anviron 300 mots) ; l'édicion princeps des *Odes* de Ronsard (1550) ; l'*Art poetique françoys* de Thomas Sibilet (1548), pour leqel il a fait apel à un travail déjà publié de M. F. Gaiffe, etc. On acueillera avec la plus grande reconaissance les résultats d'un pareil labeur, tout an regrétant qe M. V. n'ait pas fait une critiqe aprofondie de qelqes-unes de ses sources. Par exanple, à qèle époqe remonte la traduccion de Gui de Chauliac, mort vers 1380, et qel raport i a-t-il antre le texte des inprimés et celui qe contient le ms. B. N. fr. 24249, auqel les auteurs du *Dictionnaire général* ont fait qelqes anprunts ? La version donée an 1891 par le Dr Nicaise êt un *rifacimento* arbitraire, qi ne peut servir utilemant à la lexicografie ; et il êt à craindre qe l'étude directe des manuscrits ne rande inutile la peine prise par M. V. de travailler sur les inprimés. D'autre part, l'auteur aurait bien fait de reproduire scrupuleusemant ses sources sans i introduire l'acçantuacion moderne, qi les défigure peu ou prou : l'istoire de l'ortografe a son intérêt et doit pouvoir marcher de pair avec cèle de la langue èle même. Anfin, de ci de là, qelqes notes auraient été les bienvenues. Par exanple, pour *acassia* (*acacia*), il ne falait pas perdre de vue qe, si le *Dict. général* a cité Richelet (1680), c'êt parce qe cet auteur paraît être le premier à doner *acacia* come nom d'arbre et come substantif masculin (dans ce sans Cotgrave

n'a qe *acace*, s. f.). *Apprivoiser* dans Ronsard êt sans intérêt : c'êt un mot qi remonte au latin populaire, et dont le *Dict. général* n'avait pas à doner d'exanples (voir le *Complément* de Godefroy pour le moyen âje); une remarqe analogue êt à faire pour *assener*, *carrefour*, *enflammer*, *épineux*, etc. *Cloporte*, qe l'auteur signale an 1538 (au lieu de 1539 dans le *Dict. général*) apartient au moyen âje : voir *Romania*, XXXVIII, 372. *Escamper* ne peut pas servir directemant à l'istoriqe de *décamper*. — A. THOMAS]. — P. 185-388. Johannes Adam, *Uebersetzung und Glossar des altspanischen Poema del Cid*. L'auteur présente son travail comme un complément de l'édition du texte donnée en 1879 par K. Vollmöller, dont le glossaire et les notes n'ont jamais paru et continuaient à faire besoin même après les éditions ultérieures de Bello, de Lidfors, de Huntington et de Menéndez Pidal. La traduction vise à n'être pas littérairement désagréable; elle comble, en outre, certaines lacunes du texte. Le glossaire comprend la table explicative des mots communs, celle des noms propres, la liste des mots dérivés de l'arabe et de l'allemand et enfin une classification du vocabulaire d'après le sens. — P. 389-480. G. Pult, *Ueber Aemter und Würden in romanisch Bünden*. L'auteur s'est proposé de retrouver dans la mention de certaines charges et dignités la trace de ces lois et coutumes que les habitants de la région des Grisons sollicitèrent Charlemagne de maintenir sans changement dans leur pays et qui seraient des survivances germaniques laissées intactes par l'influence romaine. On ne voit guère que les faits (d'ailleurs intéressants en eux-mêmes) répondent à cette intention.— P. 481-607. C. Andreas Ott, *Das altfranzösische Eustachiusleben (L'Estoire d'Eustachius) der Pariser Handschrift Nat. Bibl. fr. 1374*. Texte de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Le poème paraît destiné au grand public et il est intéressant de voir comment l'auteur a traité en conséquence ses sources, la Vie et la Passion de saint Eustache en latin. Cf. *Romania*, XLI, 424, et XLII, 126. — P. 608-12. Michael Schmitz, *Herkunft des altfranzösischen Wortes « tafur »*. L'auteur indique l'adjectif arménien *thaphir*. — P. 613-22. Enrico Sicardi, *La « giema laziosa » di Ciacco dell' Anguillaia*. Essai d'interprétation de cette chanson dialoguée, en opposition avec celle que Savj-Lopez a proposée en 1903. Il s'agirait d'un poème très réaliste, et pas le moins du monde mystique. — Gottfried Baist, p. 622-3 *ferropea* : p. 623-4 *beffe*; p. 624 *calina*, *verandah*. — P. 625-747. Jakob Fourmann, *Ueber die Sprache des Mystère de S. Bernard de Menthon mit einer Einleitung über seine Ueberlieferung*. L'auteur défend l'opinion, conforme d'ailleurs à celle de Lecoy de la Marche, éditeur du poème, que la langue du mystère est la langue littéraire qui était en usage en Savoie au XVe siècle. Les traits que H. Chatelain tenait pour picards s'expliqueraient aussi bien comme particularités du franco-provençal. M. F. a pu utiliser un ms. appartenant aux chanoines réguliers de Martigny en Savoie. — P. 748-893. Ferdinand Danne, *Das altfranzosische Ebrulfusleben, Eine Dichtung aus dem 12. Jahrhundert, nach dem Manuskript 19867 der Nationalbibliothek zu Paris mit*

Einleitung und Anmerkungen neu herausgegeben. Nouvelle édition (la première a été donnée par l'abbé Blin dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*) de la Vie de saint Evroult, composée dans la seconde moitié du XIIe siècle, peut-être par un religieux de l'abbaye de Saint-Evroult. La source principale du poème est l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital. Cf. *Romania*, XLIV, 102. — P. 894. G. Baist, *Zum Stamm* barr. Traite de mots comme *embarazo, barraca, baril, barricade, embargar* et apporte des corrections à l'*Etymol. W.* de W. Meyer-Lübke, notamment au n° 963. — P. 897-972. Walter Becker, *Die Sage von der Höllenfahrt Christi in der altfranzösischen Literatur*. Etude du développement de la légende dans la littérature religieuse et didactique (Passion du Xe s., traductions en vers de l'Evangile de Nicodème, textes latins du *Speculum historiale*, de la *Legenda aurea*, etc., poème des jongleurs), dans la littérature que l'auteur intitule profane, — c'est-à-dire surtout le cycle du Graal, — et dans la littérature dramatique.

E. Faral.

T. XXXIII (1915). — P. 1-246. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie* (suite). *I. Ergänzungsband: Surselvisch, Subselvisch: La Passiun da Somvitg, La Passiun da Lumbrein, La Dertgira nauscha*. — P. 247-304. G. Lote, *Napoléon et le romantisme français*. — P. 305-68. *Bibliographie der Romanischen Forschungen, zugleich 10. Verzeichnis der für den Kritischen Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie eingelieferten Rezensionsexemplare*. — P. 369-488. E. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen* (« *une femme aimant la vertu* »). *Ursprung und Konsequenzen eines alten Irrtums*. — P. 489-616. M. Löpelmann, *Das Weihnachtslied der Franzosen und der übrigen romanischen Völker*. Après une introduction consacrée aux noëls latins, l'auteur étudie les motifs bibliques et profanes qui apparaissent dans les noëls romans depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Dans un appendice sont donnés quelques textes caractéristiques. Suit une bibliographie détaillée, très méritoire, où il faut particulièrement signaler la liste des recueils de noëls en divers patois, éditions généralement peu répandues. C'est à tort que M. L. (p. 515) prend pour un noël le texte signalé par Paul Meyer (*Romania*, I, 207) dans le manuscrit Harléien 4333 (et non 4393, comme il est dit par erreur, p. 603). C'est l'*Ave Maria* paraphrasé de Huon le Roi de Cambrai, que j'ai publié deux fois (voir les *Incipit*, p. 226). — P. 514, il faut, au lieu de *La presente nativité*, lire *La present N.*, et, p. 516, *sire Noueus* au lieu de *sire noveus*. — P. 617-82. E. Kempel, *Das Handschriftenverhältnis und die Sprache des altfranzösischen Heldengedichtes Maugis d'Aigremont*. La première partie de ce travail est consacrée au classement des manuscrits de *Maugis d'Aigremont*. Cette chanson de geste du cycle de *Doon de Mayence* a été publiée, en 1892, dans la *Revue des langues romanes*, par M. F. Castets, qui a pris pour base le manuscrit de Peterhouse College (*P*), à Cambridge, et a utilisé les deux autres manuscrits, celui de la Bibliothèque nationale n° 766 (*C*) et le n° 247 de la Bibliothèque de la

Faculté de médecine de Montpellier (*M*), d'une manière dont le bien fondé, paraît-il, inspire des doutes. La comparaison des trois copies donne les résultats suivants que l'on peut considérer comme à peu près sûrs : *M*, de la moitié plus court que les deux autres, est fortement abrégé ; *C* et *M* ont des fautes communes et proviennent d'un modèle commun déjà fautif ; *C* donne un épisode de près de 600 vers qui ne se trouve que dans ce manuscrit. C'est une interpolation, dit M. K. Il serait pourtant bien difficile de le prouver, mais encore plus malaisé de se prononcer, à moins d'entreprendre une édition critique, sur la valeur des à peu près 500 vers qui se trouvent dans *P* seul et que M. K. considère également comme l'œuvre d'un interpolateur. Il semble qu'un éditeur, pour ne pas tomber dans l'arbitraire, devrait suivre autant que possible l'une ou l'autre des versions étendues, en indiquant clairement, aux variantes, les différences que présentent les autres manuscrits. Dans la deuxième partie de son travail, M. K. étudie la langue de *Maugis d'Aigremont* et arrive au résultat qu'étant donné le mélange des traits picards et français, le poème a été composé sur la frontière des deux provinces, soit dans le département actuel de l'Oise. Ne serait-il pas plus simple de dire qu'il ne présente aucun trait provincial bien caractérisé, mais a été composé dans la langue littéraire de la fin du XIIIe siècle ? P. 681, au lieu de *Montagne*, lire *Montague* (Rhodes James). — P. 683-793. E. Färber, *Die Sprache der dem Jean Renart zugeschriebenen Werke Lai de l'Ombre, Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole und Escoufle*. M. F. n'a pas connu la nouvelle édition du *Lai de l'Ombre* publiée par M. J. Bédier en 1915 (bien qu'elle soit datée de 1914) dans les publications de la Société des anciens Textes français. Il n'a pu utiliser que dans une note additionnelle l'article de M. A. Thomas *sur la patrie de l'Escoufle* (*Romania*, XLIII, 254). Son travail n'ajoute d'ailleurs rien aux résultats obtenus par ces deux savants. — P. 794-850. H. Rotzler, *Die Benennungen der Milchstrasse im Französischen* (avec carte). M. R. cherche à élucider l'origine des dénominations de la voie lactée et des croyances populaires qui s'y attachent : *chemin* (*voie, route, pas, charal, charrière, raie*) *de saint Jacques, chemin de Jacques Cœur* (près de Bourges), *chemin d'Espagne, chemin de Charroux* (ancienne abbaye, dép. Vienne), *chemin de Rome, du Paradis, du bon Dieu, voie du ciel, chemin du diable, d'Egypte, d'Israel, des Juifs, chemin à saint Joseph, chemin de la Vierge, de David, de saint Jean, de saint Pierre, de saint Bernard, de saint Blaise, de la Saint-Michel, de saint Georges* ; *chaussée romaine, voie de l'estrée, voie de lait, voie blanche, chemin blanc* ; *arbre d'Abraham, de saint Jean, arbre Macchabée, arbre Jessé* ; *tertre, char saint Jacques*, etc. — P. 851-1022. R. Eder, *Tignonvillana inedita*. C'est l'édition, sur la base du manuscrit français 572 de la Bibliothèque nationale, des *Dits des philosophes*, traduits du latin, probablement dans les dernières années du XIVe siècle, par Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris de 1401 à 1408. La plus grande partie de l'Introduction est consacrée à la biographie du traducteur. C'est un travail soigné. Il faut seulement regretter que le système, inutilement conservateur, de l'éditeur l'ait obligé à imprimer *jures* (p. 914) et

juresse (p. 945), au lieu de *ivres*, *ivresse*, etc. P. 974, au lieu de *de mires illicités*, il faut évidemment imprimer *d'euvres illicites*, puisque le latin a *operibus illicitis*. L'absence de tout renseignement, même sommaire, sur les philosophes nommés dans le traité est également très regrettable.

Arthur LÅNGFORS.

THE ROMANIC REVIEW, VIII (1917), 1. — P. 1. John R. Fisher, *La Vie de saint Eustache par Pierre de Beauvais*. Édition d'après le ms. B. N. fr. 19530 avec les variantes des trois autres mss. (bien que l'éditeur estime le ms. Egerton 745 meilleur que celui qu'il a pris pour base) ; la composition de cette version se placerait entre 1212 et 1217. Il pourrait être intéressant d'entreprendre une étude et même une édition complète de Pierre de Beauvais. — P. 68. O. Farrar Emerson, *The oldfrench diphtong* ei (ey) *and middle english metrics*. — P. 77. S. Griswold Morley, *Color symbolism in Tirso de Molina*. — P. 82. O. M. Johnston, *The irrational negative in concessive clauses in French*. Cette construction est le développement analogique de formules où la négation était normale. — P. 88. A. M. Espinosa, *Synalepha in old spanish poetry : a reply to Mr. Lang*. Cf. *Romanic Review*, VII, 345-9. — P. 99. W. P. Shepard, C. r. de G. Bertoni, *I trovatori d'Italia*. — P. 108. R. Weeks, C. r. de *Folque de Candie*, éd. Schultz-Gora : nombreuses corrections aux mille premiers vers. — P. 112-15. Nécrologie : José Echegaray, W. H. Fraser. — P. 116. Notes and news.

VIII, 2. — P. 117. R. L. Hawkins, *The friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien* (à suivre). — P. 145. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance* (suite et à suivre). — P. 166. A. J. Carnoy, *Adjectival nouns in vulgar Latin and early Romance*. Classement intéressant, en particulier de formes toponomastiques. — P. 196. R. Sherman Loomis, *The Tristran and Perceval caskets*. Description et étude de deux coffrets en ivoire sculpté dont l'un (Pétersbourg, Ermitage), connu depuis Francisque Michel (*Tristan*, I, LXXII), mais mal décrit, reproduit des scènes du *Tristan* de Béroul, et l'autre (Paris, Louvre) des scènes du *Conte du Graal* de Chrétien. — P. 210. A. Stanburrough Cook, *Chauceriana*, I. Quatre notes dont la première est consacrée à établir que, pour sa version du conte de Griselidis, Chaucer a eu pour modèle la version française du *Menagier de Paris* et non le latin de Pétrarque. — P. 227. Comptes rendus. — P. 240. Nécrologie : A. E. Kuersteiner.

VIII, 3. — P. 241. H. R. Lang, *Notes on the Metre of the* Poem of the Cid. Troisième partie, à suivre. — P. 279. E. H. Sirich, *Lope de Vega and the Praise of the simple Life*. — P. 290. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*. Fin de cette utile étude. — P. 307. R. L. Hawkins, *The Friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien* (fin). — P. 328. J. L. Gerig, *Advanced degrees and doctoral dissertations in the rom ance languages at the Johns Hopkins University. A survey and bibliography*. Il y a

un véritable plaisir à lire cette bibliographie où l'on retrouve tant de noms avantageusement connus des romanistes (H. A. Todd, J. E. Matzke, T. A. Jenkins, G. C. Keidel, E. C. Armstrong, H. P. Thieme, etc.) et bon nombre de travaux qui font honneur au département des langues romanes de Johns Hopkins University, œuvre de M. Elliott. — P. 341. Comptes rendus. — P. 352. Nécrologie : Paul Meyer (R. W.).

VIII, 4. — P. 353. A. Stanburrough Cook, *Chauceriana*, *II*. Étude sur Jean de Lignano, contemporain et ami de Pétrarque, le *Linian* de Chaucer. — P. 383. J. Livingston Lowes, *Chaucer's* Boethius *and Jean de Meun*. Chaucer a utilisé pour sa version de Boèce la traduction française de Jean de Meun telle que la donne le ms. B. N. fr. 1097 ; cf. *Romania*, XLII, 331-69. — P. 401. H. R. Lang, *Notes on the metre of the* Poem of the Cid. Suite et à suivre. — P. 434. Hope Emily Allen, *The* Manuel des Pechiez *and the scholastic Prologue*. — P. 463. A. St. Cook, Dante, *Purg.* 22, 67-9 : passage imité par Chaucer. — P. 464. E. H. Tuttle, *Hispanic notes* : *ferreño, jamás, nunca*. — P. 466. Comptes rendus.

IX (1918), 1. — P. 1. M.-B. Ogle, *The Sloth of Erec*. En opposition avec la thèse soutenue par M. W. Nitze (*Modern Philology*, XI, 445 sq.), M. O. montre qu'il n'est pas nécessaire de voir dans l'abandon par Erec de sa chevalerie un souvenir du thème du héros dominé par l'amour d'une fée, et que la littérature latine classique ou médiévale développe fréquemment l'idée que l'amour est peu favorable aux exploits. — P. 21. Archer Taylor, *The motif of the vacant stake in folklore and romance*. Le motif du pieu qui attend la tête d'un héros est particulièrement fréquent dans le folk-lore ou la littérature celtique et slave ou leurs dérivés, et il paraît surtout familier à l'Irlande. — P. 29. T. Peete Cross et A. C. L. Brown, *Fingen's Night-watch* (*Airne Fingen*). Notice et traduction d'un petit roman irlandais qui offre le même type de composition « à tiroirs » que les *Sept Sages de Rome*, les *Mille et une nuits*, etc. — P. 48. H. R. Lang, *Notes on the metre of the* Poem of the Cid (fin). — P. 96. Max Krepinsky, *Espagnol* anchova. Cette intéressante note aboutit aux conclusions suivantes : « La forme du terme ἀφύη a suscité en Grèce la croyance que ce petit poisson naissait de la pluie [ἀφύη de ἀπό + ὗει]. Cette croyance s'est propagée aussi dans le monde latin [attesté par Pline] et a déterminé, d'après pluere plovere, le changement du primitif apua en aplua [inconnu du *Thesaurus*, mais relevé par M. Kr. dans Lebrija ; il serait indispensable de rechercher la valeur de cette forme : n'est-ce pas une simple coquille, Lebrija donnant ailleurs *aphya* ?], aplova, et sans doute sous l'influence d'une association avec un autre mot amplova *amplovia. Sous cette forme le substantif s'est développé régulièrement en dialecte niçois [*amplova*], dans le coin sud-est de la Sicile [*anċova*] et en Catalogne [*anxova*]; les autres langues et dialectes romans qui le possèdent, l'ont emprunté, directement, au sicilien. » — P. 99. Max Krepinsky, *Les correspondants non-identiques des* ō *et* ū *latins dans les conditions identiques en espagnol, en portugais, en*

catalan et en italien. Toute la note est fondée sur l'opposition du traitement de la tonique dans cŭneus et dans le suffixe -ōn̰-: esp. *cuño* et *-oño*, *-ueño*, port. *cunho* et *-onho*, catalan *cuny* et *-ony*. M. Kr. l'explique par l'influence de -n̰- qui a altéré la qualité de *u* latin devenu *u̯* et l'a fermé en *u̯*. Il y a lieu de remarquer cependant que le cat. connaît *cony* et que le port. *conho* « roc isolé » n'est pas sûrement différent de *cunho*, et que, d'autre part, l'espagnol, et surtout l'asturien, mêle *-oño* et *-uño* de -on̰-. M. Kr. nous annonce un article sur la répartition de ces formes; je crois en effet qu'il y a là sans doute un problème de géographie et non de phonétique historique.— P. 108. Katharine Ward Parmelee, *Gringo*. Le mot appartient à toute l'Amérique espagnole, du Mexique à l'Argentine, et il sert à désigner, avec quelque mépris, les étrangers, ceux qui parlent une langue incomprise des gens du pays : suivant les pays et leurs relations plus fréquentes avec telle ou telle nation étrangère, le mot désignera plutôt des Anglo-Américains, des Anglais, des Italiens ou des Européens en général. L'auteur de la note accepte la vieille explication des écrivains espagnols qui identifient *gringo* avec *griego* « grec » : il y faudrait plus de preuves. — P. 111. J. I. Cheskis, *Ladino* meldar *and* almuñar. Pour le premier mot, qui est espagnol, cf. *Romanic Review*, III, 416, et *Romania*, XLV, 306; M. Ch. voudrait le rattacher au lat. melodus plutôt qu'à meditari ou au germ. *melden*, comme on a proposé de le faire; le second mot est propre au judéo-espagnol, il signifie « pleurer » et s'explique par l'hébreu *almon* « veuf ». — P. 112. P. H. Ureña, *Las « nuevas estrellas » de Heredia*. Il s'agit de la fin du sonnet des *Conquérants*

> Ils regardaient monter en un ciel ignoré
> Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles.

On a dit que cette idée des « étoiles nouvelles » avait été empruntée par Hérédia à des vers de La Boétie (éd. Bonnefon, p. 208), mais elle se retrouve ailleurs au XVIe siècle et p. ex. dans Camoens (*Lus.*, V : *nova estrella*). — P. 115. Réimpression de l'article publié par M. Pio Rajna sur Paul Meyer dans *Il Marzocco* de 11 novembre 1917. — P. 119. R. L. Hawkins, c. r. de *A History of the French Novel (to te close of the nineteenth century)* by G. Saintsbury, vol. I : *From the Beginning to 1800*.

IX, 2. — P. 129. T. F. Crane, *The Mountain of Nida : an episode of the Alexander Legend*. Conte qui ne se retrouve que dans deux versions persanes et une roumaine. — P. 154. H. E. Allen, *The mystical lyrics of the* Manuel des Pechiez. L'article donne beaucoup plus que n'annonce le titre et constitue une étude sommaire, mais très riche et peut-être insuffisamment ordonnée, de la tradition mystique en Angleterre et de la littérature anglo-normande en général. — P. 194. H. Seris, *Una nueva variedad de la edición príncipe del « Quijot »*. — P. 206. A. Livingston, *La Merica Sanemagogna*. Notes sur l'italo-américain. — P. 227. E. H. Tuttle, *Hispanic notes* :

amiadò; *fono*: *sonido*. — P. 229. E. Stearns Tyler, C. r. de *The Source of Wolfram's* Willehalm, by Susan Almira Bacon : très élogieux.

IX, 3. — P. 241. J. D. Bruce, *The composition of the old french Prose* Lancelot (à suivre). — P. 269. Ch. E. Whitmore, *Studies in the text of the Sicilian Poets*. — P. 285. W. P. Shepard, *Tedbalt of the* Chançun de Guillelme *and Hugo III, count of the Morine (992-1015). A possible historical parallel.* Rapprochement peu convaincant. — P. 291. Katharine Ward Parmelee, *The Flag of Portugal in history and legend*. — P. 304. J. de Perott, *Notes on Professor M. A. Scott's* Elizabethan Translations from the Italian. — P. 309. M. P. Tilley, *Della Casa's* Galateo *in seventeenth century England*. — P. 313. F. Vexler, *Etymologies and etymological notes*. 1. Roum. *agod* « règle » et « coutume », même mot que *agod* < sl. *ugodŭ*; 2. Roum. dial. *ánderete* < all. de Transylvanie *andert* = *anderwörts*; 3. Roum. *arolă şi arescă* « pile ou face » < russe *orelŭ ili reška*, m. s.; 4. Roum. dial. *feliort* « cul-de-sac d'une galerie de mine » < all. *Fehlort*. — P. 317. A. Stanburrough Cook, Chaucer, *Knight's Tale* 2012-8, rapproché de Boccace, *Teseide*, 11, 15. — P. 317. E. H. Tuttle, *Hispanic Notes : camisa, cereza*. — P. 319. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (fin). — P. 345. G. L. Hamilton, C. r. de *Le Morte Darthur fo Sir Thomas Malory and its Sources* by Vida Scudder.— P. 347. S. Griswold Horley, C. r. de *Roncesvalles, un nuevo cantar de gesta español del siglo XIII* p. p. R. Menéndez Pidal. — P. 352. *Notes and News*.

IX, 4. — P. 353. J. D. Bruce, *The Composition of the oldfrench Prose Lancelot* (à suivre). — P. 396. Elizabeth Stearns Tyler, *Notes on the* Chançun de Willame. — P. 430. J. L. Perrier, *Don Garcia de Mendoza in Ercilla's* Araucana. — P. 441. R. S. Loomis, C. r. de *Le morte Darthur of Sir Thomas Malory and its Sources* by Vida Scudder.— P. 447. H. J. Harvitt, C. r. de B. Ravà, *Venise dans la littérature française* (cf. *Romania*, XLV, 546). — P. 452. R. W., C. r. de A. Långfors, édition du *Vair Palefroi* (Class. fr. du moyen âge).

M. R.

CHRONIQUE

Un des plus anciens élèves de Gaston Paris et de Paul Meyer, Jules CORNU vient de mourir à l'âge de soixante et onze ans à Leoben (Autriche), le 27 octobre 1919. Issu d'une famille de vieille souche de cette campagne vaudoise à laquelle il est resté profondément attaché pendant toute sa vie, il fit ses études au lycée de Bâle où son frère, chimiste distingué, l'avait envoyé : il a toujours conservé de son illustre maître à Bâle, Jakob Burckhardt, un souvenir touchant. Dès 1872, Jules Cornu est un membre actif des conférences de Gaston Paris, de Paul Meyer, de Darmesteter et de Thurot, où il s'initie aux méthodes de la philologie romane et se lie d'amitié avec Wendelin Foerster, dont il devait être un jour le successeur à l'Université de Prague. Docteur avec une thèse (restée inédite) sur le patois de Cuves, village du pays d'Enhaut dans le canton de Vaud, il fut nommé en 1875 lecteur, puis professeur extraordinaire de philologie romane à Bâle ; il y eut plus d'un élève devenu célèbre depuis dans le domaine de la linguistique : MM. Gilliéron, Salvioni et Thurneysen ont suivi ses cours qui inaugurèrent l'enseignement de notre discipline dans l'Université de la vieille cité rhénane. En contact intime avec la vie et les parlers franco-provençaux, J. Cornu avait conçu le projet d'une grammaire historique des patois de son pays qu'il aimait à parler avec son frère et les gens de son village ; nul doute que ce travail eût été des plus importants. Il donna du moins à la *Romania* une série de Mélanges dialectologiques et notamment cette excellente *Phonétique du Val de Bagnes* indispensable pour quiconque veut approfondir la structure des patois valaisans. En 1877, J. Cornu fut appelé à occuper une chaire à l'Université allemande de Prague où son activité scientifique prit une autre direction. De bonne heure, il s'était passionné pour la vieille littérature et les langues de la péninsule ibérique : la *Romania* et la *Zeitschrift für romanische Philologie* publièrent tour à tour des essais étymologiques, des recherches sur certains problèmes phonétiques et sur la versification qui témoignèrent des mêmes aptitudes remarquables que les travaux précédents. Il est vrai que la tentative de J. Cornu pour remédier à la versification « maltraitée » du poème du Cid en rétablissant hardiment partout le vers de quatorze syllabes n'a pas résisté aux arguments décisifs que M. Menéndez Pidal a exposés dans sa belle édition du *Cantar de mio Cid*, I, 81-83. Mais l'œuvre capitale de J. Cornu

fut le chapitre qu'il a consacré à la phonétique et à la morphologie du portugais (et du galicien) dans le *Grundriss* de Gröber [p. 715-803 dans la 1re éd. (1888), p. 916-1037 dans la 2e éd. (1904-06)] : ce n'est pas seulement une synthèse puissante des travaux antérieurs, mais le résultat des recherches laborieuses qu'il avait entreprises dans ses séjours successifs à Lisbonne (1878, 1880, 1891) et d'une lecture approfondie des chartes et des vieux textes espagnols et portugais. C'est une source à laquelle puiseront longtemps encore tous ceux qui étudieront les langues de la péninsule ibérique. En 1901, J. Cornu fut appelé comme successeur de M. Schuchardt à Graz où il s'adonna de plus en plus aux problèmes de la versification latine (et grecque); il lui semblait que l'intelligence du rythme de la phrase romane, la solution de certains problèmes phonétiques et syntaxiques ne pourraient sortir que de l'étude approfondie de la versification des poètes latins de la décadence. Il s'était formé des idées extrêmement intéressantes à ce sujet, sans que jamais il ait pu se résoudre à les rédiger : pour se rendre compte de la direction de ses recherches, il suffira de lire avec attention les deux travaux publiés l'un dans les *Bausteine zur romanischen Philologie*, dédiés à Mussafia : *Zu Commodian* (p. 563-580), l'autre dans les *Mélanges Chabaneau*, p. 105-117 : *Phonétique française*. Malgré plus de quarante ans de vie à l'étranger, J. Cornu était resté le type du vieux Suisse, inébranlable dans les idées qu'il avait une fois reconnues justes. Détestant tout appareil extérieur, il était d'une simplicité et d'une bonté exquises : il avait la passion de la vérité et de la sincérité. Au milieu de la tourmente qui vient de bouleverser l'Europe, il n'avait pas tardé à avoir la vision nette des événements qui s'étaient produits en Autriche : une carte, expédiée dès les premiers mois de la guerre, portant les seuls mots : *Rien n'est beau que le vrai*, rassura sur l'attitude qu'il allait prendre dans le conflit. Ses dernières années avaient été attristées par la perte subite d'un fils d'aptitudes remarquables. Au cours de la guerre, il était revenu deux fois vers le pays natal qu'il ne quittait qu'avec un regret extrême : la mort n'a pas exaucé son vœu de trouver le dernier repos dans sa terre vaudoise. — J. Jud.

— Le 4 juin, M. Joseph Bédier, professeur de littérature française du moyen âge au Collège de France, a été élu membre de l'Académie française en remplacement d'Edmond Rostand. Nous avons plaisir à signaler le bel article que M. Pio Rajna lui a consacré à cette occasion dans *Il Marzocco* (no du 20 juin 1920).

— L'Université de Strasbourg a organisé pour l'année 1920-1921 un *Centre d'études médiévales* qui présente aux étudiants désireux de s'initier à l'étude des civilisations médiévales un groupement raisonné d'enseignements historiques, philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques et archéologiques relatifs au moyen âge, avec des exercices pratiques.

— M. C. de Boer a été nommé maître de conférences de philologie romane à Leyde.

PUBLICATIONS ANNONCÉES :

La librairie Champion se propose de publier à partir de 1921 une *Revue de littérature comparée* qui sera dirigée par MM. F. Baldensperger et P. Hazard. La *Revue* paraîtra dans des conditions de périodicité, d'étendue et de disposition matérielle analogues à celles de la *Romania* ; le prix d'abonnement annuel en est actuellement fixé à 40 francs. En même temps se constituera une Société des « Amis de la *Revue de littérature comparée* » qui se proposerait d'assurer à la *Revue* l'existence facile et longue que nous lui souhaitons.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS :

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* :

20. *Gautier d'Aupais*, poème courtois du XIIIe siècle, édité par Edmond FARAL, 1919, X-32 pages ;

21. *Petite syntaxe de l'ancien français*, par Lucien FOULET, 1919, X-278 pages ;

22. *Le Couronnement de Louis*, chanson de geste du XIIe siècle, éditée par Ernest LANGLOIS, 1920, XVIII-169 pages.

— Dans l'*Archiv für Religionswissenschaft* de Weinreich (t. XIX, 1er fasc., Leipzig, Teubner, 1918; pp. 50 à 150), on trouvera un important mémoire de M. Martin P. Nilsson, de Lund, intitulé : *Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes*, dont la première partie traite des « Kalendae januariae », des « Ludi compitales », des cérémonies, cadeaux et vœux qui s'y rattachent et dont la seconde pose la question de l'origine latine ou germanique des fêtes de Noël. M. Nilsson ne prend pas parti pour l'une ou l'autre hypothèse, mais, en les discutant, il donne, chemin faisant, des détails intéressants sur le mélange des usages chrétiens et païens au moyen âge, les poupées de laine (maniae), les travestissements en vêtements de femme, les masques d'animaux (p. 71); le roi des fous (p. 87); la Saint-Martin, la Saint-Nicolas (pp. 99, 113, 114); les Rosalia (p. 104); l'arbre de Noël (p. 109 et s.); la table des « bonnes dames » (p. 122), le roi de la fève (p. 134); le « jul » scandinave (p. 135 et s.), etc. De Noël à l'Épiphanie, se constitue un « dodécahéméron », où se mêlent à la célébration des rites chrétiens (octave, Circoncision, etc.) les fêtes profanes des Calendes de Janvier. Indications bibliographiques aux pages 94 n. 2 et *passim*. — G. COHEN.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

CASELLA (Mario), *La epistola di lu nostru Signori* (Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino, vol. L, 1914-15, p. 83-106). — Les textes rédigés en vieux sicilien sont assez peu nombreux pour qu'on sache gré à l'auteur de nous offrir la traduction de l'épître apocryphe de Jésus-Christ, répandue dans l'Occident chrétien dès la fin de l'antiquité. Sans nous faire connaître

ses arguments, M. C. attribue la traduction sicilienne à un auteur du XIVe siècle. Le texte offre peu de traits particuliers en dehors de ceux qui nous sont déjà familiers par l'étude de textes de la même époque. Dans son « prospetto grammaticale », M. C. a réuni les faits phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui, selon lui, méritaient d'être relevés. Il y a peu à glaner : *siccarizu* ne peut pas entrer dans la série des mots tels que *generacioni*, *alligriza*, mais doit être expliqué de la même façon que le vfr. *sécheresse*, v. prov. *secaressa*, cf. Ant. Thomas, *Nouveaux Essais*, 93. — *Adimenticastivu* (§ 32) dans le passage : « ma vui adimenticastivu la vostra saluti di li animi » méritait d'être cité comme exemple du pronom régime placé après le verbe. Pour les constructions telles que *l'unu homu* a *l'altru alchidirà* (§ 47), un renvoi à Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, III, § 350, aurait été le bienvenu. Le glossaire est par trop mince : *livari* au sens de « enlever » (p. 96), *li boski e li silvi* (p. 95) dont il y aurait à déterminer le sens exact, *troni* « tuoni » (p. 90) et d'autres mots intéressants auraient dû y trouver leur place. — J. Jud.

Per il cinquantesimo corso di lezioni di Arturo Farinelli. *L'opera di un maestro : quindici lezioni inedite e Bibliografia degli scritti a stampa*; Torino, Bocca, 1920; in-8, XXVI-370 pages. — Les élèves, les amis et les confrères de M. Farinelli ont voulu, à l'occasion du cinquantième cours (semestriel ou annuel) professé par lui à Innsbruck de 1896 à 1904, puis à Turin de 1904 à 1919, faire imprimer ce recueil de leçons inédites. Les romanistes regretteront que seules trois leçons de 1901-1902 sur Pétrarque et les débuts de l'humanisme en Italie représentent, dans ce volume, l'activité du distingué professeur de littérature germanique de l'Université de Turin dans le domaine des littératures romanes. Voici les titres de ces trois élégantes leçons : *Le contraddizioni del Petrarca e l'amore alla gloria* (p. 27), *Il patriotismo del P.* (p. 48), *La religione del P.* (p. 67). Le recueil est précédé de deux notices et orné d'un portrait, une bibliographie des travaux de M. F. jusqu'à 1919 le termine utilement. — M. R.

Glossaire des patois de la Suisse romande. Bibliographie linguistique de la Suisse romande, par Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, tome II : Histoire et grammaire des patois, Lexicographie patoise, Français provincial, Noms de lieux et de personnes, avec trois facsimilés; Neuchâtel, Attinger, 1920; in-8, XII-416 pages. — Ce volume complète la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* dont nous avons annoncé (XLII, 154) le premier volume paru en 1912 ; l'impression en a commencé en 1914, mais il a été mis à jour jusqu'à fin 1919. Les auteurs ne se sont pas bornés à enregistrer les ouvrages, imprimés ou manuscrits, spécialement consacrés à des parlers de la Suisse romande, ils ont noté aussi ceux où les parlers romans ne figurent qu'occasionnellement. Ils ont constitué ainsi une bibliographie

d'une surprenante richesse (plus de 2400 nos) et qui rendra service à tous les romanistes. Il faut les féliciter en particulier d'avoir fait dans leur ouvrage une large place au français provincial et aux études sur les noms de lieux et de personnes. Mais la part la plus originale de leur travail est sans doute l'annotation critique jointe à chacun des articles : on y trouvera non seulement l'analyse ou la description des ouvrages signalés, mais aussi l'indication des circonstances qui les expliquent et des critiques qui en ont été faites et souvent une discussion sommaire des vues exposées ou des résultats fournis. Il y a là un travail très considérable et particulièrement utile étant donné qu'il porte souvent sur des volumes ou des articles difficiles à trouver dans nos bibliothèques. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte apparition des autres publications que nous font espérer les patients rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande.* — M. R.

Methods and materials of literary criticism, lyric, epic and allied forms of poetry by Charles Mills GAYLEY. . and Benjamin Putnam KURTZ... ; Boston, New-York, etc., Ginn and Co, [1920]; in-12, XI-911 pages. — Ce volume fait suite à l'*Introduction to the methods and materials of literary criticism* de MM. Gayley et Scott (1899); il constitue, sous une forme un peu touffue mais très ordonnée, une partie d'un manuel de bibliographie méthodique pour l'étude comparée des littératures ; les littératures romanes y occupent une place importante (je ne m'explique pas toutefois pourquoi la poésie roumaine n'y figure pas). Il y a dans les bibliographies quelques inutilités, mais dans l'ensemble ce volume rendra service même aux travailleurs les mieux renseignés. — M. R.

La Canzone d'Orlando tradotta da R. SCIAVA (Biblioteca dei popoli, XV); Turin, Sandron, [1920] ; in-16, XLVIII-159 pages. — Diverses traductions italiennes en vers ou en prose de la *Chanson de Roland* ont été déjà imprimées. M. Sc. a tenté une nouvelle traduction en vers, où il combine l'assonance et la rime : il a pris pour base le texte d'Oxford sans s'y tenir absolument : sa version est claire et facile, elle est précédée d'un exposé bien au courant des recherches récentes sur la *Chanson.*

Pedro Henríquez UREÑA, *La versificación irregular en la poesía castellana* ; Publicaciones de la *Revista de filología española*, Madrid, 1920 ; pet. in-8, VIII-358 pages.— M. R. Menéndez Pidal présente en quelques phrases élogieuses ce travail, fruit de recherches étendues, où sont étudiés : 1° la versification irrégulière dans la poésie espagnole du moyen âge (1100-1400), 2° les débuts de la versification rythmique castillane (1350-1475), 3° l'évolution de cette poésie rythmique jusqu'à 1600, enfin les destinées ultérieures de la versification irrégulière depuis 1600 dans la poésie populaire ou savante, au théâtre, etc., et dans les diverses provinces espagnoles ou américaines jusqu'aux productions les plus récentes.

Negation in English and other languages, by Otto JESPERSEN ; Copenhague, 1917 ; in-8, 152 pages (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. I, 5). — M. Jespersen, comme le titre le donne à entendre, s'occupe avant tout de l'anglais ici, mais son étude qui met en relief les tendances générales d'un grand nombre de langues dans le développement des formes et de l'emploi de la négation fournit de précieux rapprochements à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la négation en français. — Il n'est pas très juste de mettre sur le même pied des phrases comme « Vaut-il *pas* mieux accepter ce qui est ? » (Daudet) et « J'ai *pas* fini, qu'elle disait » (p. 20). Dans la première, qui nous offre une survivance de la vieille langue, *pas* a pris la place d'un plus ancien *point*, lequel avait ici une valeur très positive et ne s'accompagnait pas de *ne* ; la seconde phrase, où *ne* est supprimé, est un développement moderne de la langue populaire ; aussi le premier tour est-il senti comme très littéraire, le second comme très familier. De même, on peut à peine supposer une phrase « il (ne) voit nul danger » (p. 20-21) ; *nul* a à peu près disparu de la langue parlée : quand on l'emploie, c'est que le ton se relève et on ne serait pas tenté alors de supprimer le *ne*. — M. J. voit un désavantage pour le français dans le fait que *pas*, négation essentielle de la langue moderne, suit le verbe, au lieu de le précéder, comme en anglais (p. 9-10). Mais, dans la prononciation, *pas* fait toujours corps avec le verbe ou l'auxiliaire qui précèdent et *sais pas* (sɛpa) est une forme parallèle de *sais* (sɛ) et tout aussi une, quelque chose comme *nescio* à côté de *scio* : c'est un procédé qui dans le fond n'est pas très différent de celui de l'anglais. — L. FOULET.

Études de Grammaire française (6. Analogies syntaxiques, 7. Contaminations syntaxiques, 8. Néologismes, 9. Monter le coup, 10. Une question d'accord), par KR. NYROP ; Copenhague, 1920 ; in-8, 31 pages (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. III, 1). — Continuation d'une étude précédente dont il a été rendu compte ici même (XLV, 1919. p. 314). Le chapitre 6 passe en revue un certain nombre de constructions fautives formées par analogie, dont quelques-unes sont définitivement reçues et dont la plupart ont des chances de se faire accepter un jour ou l'autre par la langue cultivée : *causer à qqn.*, *désapprendre de chanter*, *partir en Italie*, *préférer sortir que rester à la maison* (*préférer sortir à rester à la maison* semble prétentieux), *se rappeler de qqn. ou de qqch.* (quand Chateaubriand écrit : « Il ne se rappelait ni *de* m'avoir vu à la cour de Louis XVI ni au camp de Thionville », il n'est pas prouvé qu'il accueille là un vulgarisme connu : un verbe suivi de l'infinitif n'a pas nécessairement la même construction que le même verbe suivi d'un substantif : il y a là des courants tantôt, et sans doute le plus souvent, parallèles, parfois aussi divergents. On dit *espérer qqch.* et, en règle générale, *espérer faire qqch.*, mais la tournure *espérer de* a été très en honneur à l'époque

classique et n'a pas disparu de la langue; de même, dans un cas analogue, *s'apercevoir de qqch.* n'empêche pas la tournure *s'apercevoir que qqch. se passe*. Au contraire, *je me souviens avoir perçu une voix*, cité par M. Nyrop, — et qui devient de plus en plus fréquent, — peut très bien, comme il l'indique, être dû à l'analogie de *je me rappelle avoir vu*), *l'envie lui prend, avoir de quoi lire* (expression si courante qu'il faut un effort à un Français pour en bien sentir toute la bizarrerie), *cent hommes de tués*. Chap. 7 : contaminations syntaxiques dues à un croisement de deux tours voisins. Dans l'exemple de Voltaire : « On combattit pour savoir à qui nous aurait », je ne crois pas qu'il y ait confusion entre *à qui nous appartiendrions* et *qui nous aurait*; c'est plutôt une accommodation quelque peu inattendue de la tournure *c'était à qui voudrait nous avoir*. — *Nous nous promenions avec Louise, viens-nous en, est-ce moi qui te mène ou si c'est toi, irait-elle au pas qu'elle le rattraperait*. Chap. 8 : néologismes dus à la guerre (excellente définition de la locution *bourrer le crâne*). Chap. 9 : *monter le coup* ou *le cou ?* Chap. 10. Le verbe au pluriel avec un sujet au singulier modifié par certains compléments. A ce propos, et à propos des innovations syntaxiques en général, remarques très justes sur les droits du grand écrivain et les devoirs du bon grammairien. — L. Foulet.

Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle, répertoire bibliographique établi à l'aide des notes de M. Paul Meyer, par Arthur Långfors, I : Paris, Champion, avant-propos daté de septembre 1917; in-8, VII-444 pages. — Ce volume comprend en principe toute la production poétique de la France du moyen âge, à l'exception de la poésie lyrique et des chansons de geste. Le XVe siècle seul a été un peu sacrifié, mais les articles concernant cette époque seront repris et développés dans le second volume, qui renfermera en outre des corrections et des additions importantes. Le point de départ du recueil a été fourni par des notes de Paul Meyer ; mais M. Långfors, qui a d'abord collaboré avec Paul Meyer, a dû bientôt, après la maladie de celui-ci, continuer seul l'ouvrage commencé, dans lequel il a fait entrer les notes qu'il avait recueillies lui-même. Ces notes comprennent pour chaque œuvre un incipit, en général d'un ou deux vers, l'indication précise des mss., et, quand il y a lieu, des éditions, ou bien elles nous renvoient à une publication où nous pouvons trouver tous ces renseignements. La rédaction de l'ouvrage et sa mise au point demandaient beaucoup de temps et de patience et une érudition peu commune. M. Långfors s'est fort bien acquitté de sa tâche délicate, et il nous a donné un volume qui eût certainement fait plaisir à Paul Meyer, juge difficile, et qui rendra de grands services aux travailleurs. Un classement par incipit est utile en premier lieu à ceux qui font des recherches parmi les mss., il permet l'identification rapide de toute pièce qui a déjà été signalée. Il permet en outre de faire facilement le départ entre l'imprimé et l'inédit et peut

contribuer très efficacement à introduire le discernement et la méthode dans la publication des textes inédits. Enfin, et c'est de ce point de vue peut-être que le livre sera le plus apprécié par la majorité des romanistes, il leur fournit un répertoire bibliographique de premier ordre. Il va de soi que ce répertoire, utile dès maintenant, n'aura toute sa valeur que quand aura paru le second volume, qui doit contenir les index et les tables. Souhaitons que les difficultés matérielles n'en retardent pas trop la publication. — L. FOULET.

Étude sur un poème anonyme relatif à un miracle de saint Thomas de Cantorbéry par E. WALBERG; Lund, 1918; in-4°, 19 pages (extrait de *Studier tillegnade Esaias Tegner den 13 januari 1918*). — C'est le poème publié par Bekker à la suite de la *Vie de saint Thomas* par Guernes, de Pont-Sainte-Maxence, d'après le ms. de Wolfenbüttel qui nous l'a seul conservé. M. W. pense que ce poème est aussi une œuvre de Guernes, peut-être postérieure à la *Vie* de quelques années (vers 1180); comme la *Vie*, il est composé d'après un texte latin de Guillaume de Cantorbéry; il est écrit en quatrains d'alexandrins monorimes et serait par conséquent un des plus anciens exemples de cette forme métrique, qui devait avoir par la suite tant de vogue. M. W. réimprime le texte avec l'original latin et d'utiles notes. — M. R.

Angelo MONTEVERDI, *Il primo dramma neolatino*; Cremona, Tipografia centrale, 1910; in-8, 26 pages (Nozze Mannini-Monteverdi, Cremona, 29 april 1920). — Contre les hypothèses de M. Sepet, M. M. montre l'unité originelle du *Mystère d'Adam*, les trois parties du drame : péché d'Adam, crime de Caïn, prophéties de la Rédemption, servant à illustrer cette idée que le Christ viendra racheter le péché originel, mais que le dernier jugement distinguera cependant entre les bons et les méchants.

Jules Camus, filologo; *nota di* Ferdinando NERI; in-8, 8 pages (Extrait des *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, LV, séance du 21 décembre 1919). — Jules Camus est mort pendant la guerre, le 26 janvier 1917, et la *Romania* ne lui a pas consacré de notice : tant de deuils ont frappé pendant ces dernières années le monde des romanistes que beaucoup de bons travailleurs n'auront pas eu de nous l'adieu auquel ils avaient droit. Jules Camus était né en France, à Magny-en-Vexin, le 1er juin 1847, mais il était établi en Italie depuis 1873. Il avait été en dernier lieu, jusqu'à 1915, professeur de littérature française à l'Université de Turin. Il avait exploré avec beaucoup d'activité les bibliothèques de Modène et de Turin et y avait trouvé la matière de notices importantes en particulier sur les traités et les lexiques botaniques en ancien français et sur diverses traductions françaises (Végèce, Mondeville, Dante). La notice de M. Neri est une utile

revue systématique de ces travaux avec des indications bibliographiques précises. — M. R.

Autour d'un mot, par C. DE BOER ; leçon inaugurale faite, le 26 septembre 1917, à l'occasion de son installation comme maître de conférences de langue et de littérature françaises à l'Université d'Amsterdam : in-8. 39 pages. — *Considérations sur l'intérêt de l'étude de la littérature française du moyen âge*, par C. DE BOER ; leçon inaugurale faite, le 9 octobre 1920, à l'occasion de son installation comme maître de conférences de philologie romane à l'Université de Leyde ; Groningue, Noordhoff, 1920 : in-8. 31 pages. — Nous sommes heureux de signaler ces deux leçons inaugurales pleines de réflexions intéressantes sur le développement et la portée de nos études.

Victor HUGO, *Légende des Siècles*. Nouvelle édition, publiée d'après les manuscrits et les éditions originales, avec des variantes, une introduction, des notices et des notes par Paul Berret ; Paris, Hachette, 1920 : 2 vol. in-8 (Les Grands Écrivains de la France). — M. Paul Berret, qui avait publié en 1912 un volume très intéressant sur le *Moyen âge européen dans la Légende des Siècles*, nous donne cette fois, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, qui commence à s'ouvrir aux auteurs du XIXe siècle, une édition à la fois critique et soigneusement commentée du chef-d'œuvre de Victor Hugo, la première *Légende*, parue en 1859. Pour rester fidèle à sa devise, la *Romania* ne doit pas seulement étudier un passé lointain, mais indiquer les liens qui rattachent ce passé aux époques plus modernes, montrer comment les littératures romanes du moyen âge, et en premier lieu la littérature française, ont agi sur les époques postérieures et récentes. A ce point de vue, l'édition de M. Berret nous intéresse directement, car on sait que deux des plus beaux morceaux de la première *Légende*, le *Mariage de Roland* et *Aymerillot*, sont empruntés à des chansons de geste, *Girart de Vienne* et *Aimeri de Narbonne*. M. Demaison montra le premier, dans son édition de ce dernier poème, que Victor Hugo n'avait pas travaillé d'après le texte même de Bertrand de Bar-sur-Aube, alors inédit, mais d'après un article d'A. Jubinal : il croyait que la source où le poète avait puisé était un article publié dans le *Musée des Familles* de 1843 ; plus tard, Raoul Rosières signala comme source de Victor Hugo un autre article de Jubinal dans le *Journal des Débats* de 1840. Il est maintenant certain que c'est de ce dernier article et non de celui de 1843 que le poète s'est inspiré ; non seulement il contient à la fois le thème du *Mariage de Roland* (*Girart de Vienne*) et celui d'*Aymerillot* (*Aimeri de Narbonne*), tandis que l'article de 1843 ne parlait que d'Aimeri, mais M. Berret a retrouvé dans les manuscrits d'Hugo relatifs à la *Légende des Siècles*, conservés actuellement à la Bibliothèque nationale, une feuille de l'article de 1840, avec en marge, des ébauches de vers du *Mariage de Roland*.

A ma connaissance, on n'a pas relevé jusqu'ici que Jubinal a donné un *troisième* article sur ce sujet, qui vient se placer entre les deux autres. Le hasard me l'a fait découvrir dans la *Revue indépendante*, fondée par Pierre Leroux et George Sand : dans le tome XVII, année 1844, on trouve une étude de Jubinal, *Le Roman d'Ogier le Danois*, à propos de l'édition d'*Ogier* par Barrois ; elle débute par des considérations générales sur les chansons de geste, d'un ton plus sérieux que celui des articles de 1843 et de 1846, qui sont plutôt destinés à un public de *magazine*, comme nous dirions aujourd'hui ; l'ensemble n'en est pas moins très inférieur aux études sur le même sujet publiées en 1832 par Fauriel dans la *Revue des Deux Mondes* et que Jubinal ne semble même pas connaître. En développant ces vues générales, l'auteur trouve moyen de parler (p. 366-68) d'*Aimeri de Narbonne* et (p. 377) de *Girard de Vienne*. — Ceci n'a pas d'importance directe pour la question des sources de Victor Hugo, puisqu'il est désormais acquis que celui-ci s'est servi de l'article de 1846 et non des articles antérieurs ; il n'en est pas moins curieux de constater que c'est en tirant parti à plusieurs reprises de ses fouilles dans les manuscrits, en les présentant et les représentant à des publics de différentes catégories, que Jubinal a fini par éveiller l'attention de V. Hugo et qu'il a mis en quelque sorte en branle le génie épique du poète. En effet, d'après les recherches de M. Berret sur le *Mariage de Roland* et *Aymerillot*, ces deux pièces datant, dans la première rédaction, de 1846 ou peu après, sont les morceaux les plus anciens du recueil tel qu'il est actuellement constitué (deux pièces que M. Berret croit antérieures, le *Rouet d'Omphale* et *Hugo Dundas*, et qui semblent conçues en vue d'un recueil de « petites épopées », ont été finalement placées par Hugo, l'un dans les *Contemplations*, l'autre dans *Toute la Lyre*). Or, ces deux récits, empruntés à l'épopée française, ont déjà le double caractère de familiarité et de grandeur qui est celui des plus beaux morceaux de la *Légende des Siècles*. Certes, Victor Hugo avait le génie essentiellement épique ; on peut même dire que, par l'esprit, il était naturellement apparenté aux auteurs des chansons de geste : ses burgraves rappellent, à bien des égards, les rebelles et les chevaliers-brigands de l'épopée carolingienne. A. Jubinal, érudit de second ordre, n'en a pas moins eu le mérite d'avoir indiqué à V. Hugo la voie où il devait entrer pour trouver ses plus belles inspirations. — Il faut espérer que M. Berret n'en restera pas là et qu'il nous donnera, commentées avec le même soin, les deux suites de la *Légende des Siècles*, publiées en 1877 et en 1883 ; ces suites, sans valoir le recueil primitif de 1859, contiennent cependant de fort beaux morceaux qui intéressent la poésie du moyen âge. — G. Huet.

A. Birkenmajer, *La Bibliothèque de Richard de Fournival, poète et savant français de la première moitié du XIIIe siècle, et son sort ultérieur* (Résumé d'un travail publié dans les Mémoires de l'Académie de Cracovie, 1919).

— Le mérite de R. de F., dans l'histoire des sciences, est d'avoir fondé la plus ancienne bibliothèque publique en Europe. Suivant M. B., le catalogue dressé par Richard, dans sa *Biblionomie*, se rapporte à sa propre bibliothèque qu'il a rendue accessible aux lecteurs de la ville d'Amiens. Après sa mort, les mss. qu'il a réunis (300 environ) se sont trouvés en possession de Gérard d'Abbeville (probablement par legs). Gérard à son tour les a légués à la Sorbonne. En 1796, les mss. qui se sont conservés ont passé à la Bibliothèque nationale : 14 en peuvent être identifiés, avec certitude, comme provenant de la bibliothèque de Richard de Fournival.— S. GLIXELLI.

Dantis Alagherii Epistolae. The Letters of Dante, emended Text with Introduction, Translation, Notes and Indices and Appendix on the Cursus by Paget TOYNBEE; Oxford, Clarendon Press, 1920; in-8, LVI-305 pages.— M. P. T. poursuit heureusement la série de ses publications dantesques en nous donnant une édition des dix lettres de Dante fondée (sauf dans un cas) sur une collation nouvelle des mss.; chaque lettre est précédée d'une introduction précise et accompagnée de notes; divers appendices sur la chronologie dantesque, l'usage que fait Dante du *cursus*, etc., ajoutent à l'utilité de cette jolie édition que complètent des index dressés avec un soin avisé et minutieux. — M. R.

Ramón MENÉNDEZ PIDAL. *Estudios Literarios*; Madrid, Atenea, 1920: in-16, 346 pages. — Les études réunies dans cet élégant petit volume ne sont pas inédites, mais elles ont été publiées en brochures séparées ou dans des recueils espagnols difficiles à rencontrer dans la plupart des bibliothèques, et la réimpression en sera bien accueillie, d'autant que l'auteur y a, au besoin, ajouté des compléments et quelques notes précises. Voici le sommaire de ce recueil : 1. « *El condenado por desconfiado* » : réunion de deux articles sur les sources et les analogues du conte mis en œuvre par Tirso de Molina ; — 2. *Sobre los orígenes de « El convidado de piedra »* ; — 3. *Las leyendas moriscas en su relación con las cristianas* : les récits des *Vitae patrum* sources de récits arabes; — 4. *Tres poesías inéditas de Fray Luis de León en el cartapacio de Francisco Morán de la Estrella*; — 5. *La « Crónica General » de España que mandó componer Alfonso el Sabio* : étude d'ensemble sur la composition, la date, les diverses parties, les sources; — 6. *La primitiva poesía lírica española* : leçon d'ouverture d'un cours de 1919-20. — M. R.

Gligorie Ureche; izvoarele lui Ureche; interpolările lui Simion Dascalu și textul lui Ureche, studiu de istorie literară de Dr Giorge PASCU ; Iași, 1920; in-8, 42 pages. — M. P. a repris l'examen des questions que pose le texte de la chronique moldave d'Ureche et la documentation du chroniqueur, et ses conclusions s'opposent nettement à celles qu'avait présentées en 1908

M. Giurescu dans ses *Noui contribuţiuni la studiul cronicilor moldovene*. 1° La source principale d'Ureche est une chronique de Moldavie, anonyme, écrite en slavon et peu différente de la chronique slavone publiée par I. Bogdan sous le titre de *Letopisdţul lui Azarie* ; ses sources accessoires sont une chronique de Moldavie, anonyme, écrite en polonais et qui utilisait Bielski et d'autres historiens polonais, puis une chronique écrite en latin. — 2° La chronique d'Ureche nous est parvenue dans de nombreux manuscrits qui tous dérivent d'une copie défectueuse et interpolée par un certain *Simion Dascălul* ; la critique de la tradition manuscrite et l'étude de la langue permettent de dégager de ces interpolations le véritable texte d'Ureche. — J'ajoute que M. I. N. Popovici, qui a déjà imprimé en 1911 une édition critique de la chronique d'Ureche, devait nous donner une étude générale sur toutes ces questions : je souhaite qu'il lui soit possible de reprendre bientôt cet important travail interrompu par la guerre. — M.R.

Ivan PAULI, « *Enfant* », « *garçon* », « *fille* » dans *les langues römanes, étudiés particulièrement dans les dialectes gallo-romans et italiens. Essai de lexicologie comparée* ; Lund, Lindstedt, [1919] ; in-8, 426 pages. — M. P. s'est proposé de rechercher de quelles expressions on se sert dans les langues romanes pour désigner l'être humain dans son enfance et dans sa jeunesse. Il y avait là un vaste travail de recherche et M. P. n'y a pas ménagé sa peine : la collection de termes qu'il a réunie est vraiment d'une richesse surprenante. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore à l'enrichir ; le français vulgaire aurait pu fournir à M. P. bien d'autres désignations, *bifteck, salé* pour les tout petits enfants, *lardon, bête à chagrin, héritier*, le féminin *loupiote* ; j'ai noté *câlin* dans l'Ouest, *fout-la-faim* à Alger, *baba* dans le créole de la Réunion, etc., et je laisse de côté des mots plus grossiers ; tous ces mots rentreraient d'ailleurs facilement dans les cadres tracés par M. P. Ce qui est le plus frappant dans l'effort d'invention verbale des diverses langues, et ce que M. P. aurait pu marquer plus nettement, c'est la diversité même des directions de cet effort et le mélange de tendances, contradictoires en apparence : mots de caresse et mots dépréciatifs, mots exprimant la jeunesse et mots indiquant la vieillesse (*bonhomme* p. ex. en français ou *moş* en roumain) ; l'étude de M. P. manque de conclusions explicites sur les raisons de cet effort et de cette variété ; ce n'en est pas moins un travail très méritoire, d'une utilité certaine et non pas seulement pour les romanistes. — M.R.

Pio RAJNA, *Dante e i romanzi della Tavola ritonda* ; Roma, 1920 ; in-8, 27 pages (extrait de *Nuova Antologia*, 1er juin 1920). — Il est certain que Dante a été un chaud admirateur des romans du cycle breton. En tenant compte de la connaissance précise qu'il en avait, il est possible d'expliquer plus exactement quelques passages de la *Divine Comédie*. C'est ainsi que

M. Rajna explique le *perduto* appliqué à Ulysse (*Enfer*, XXVI, 84) : « Dove per lui *perduto* a morir gissi » comme un souvenir de ces chevaliers errants « perdus » au cours de leurs aventures (p. ex. Meliadus dans le *Roman de Tristan*) et qui sont l'objet de « questes ». — Dans l'épisode de Paolo et Francesca au ch. v de l'*Enfer*, Dante aurait, dit-on, modifié le modèle que lui fournissait l'entretien de Lancelot et de Guenièvre : c'est celle-ci, en effet, qui « baisa par la boche Lancelot », tandis que, dit Francesca, c'est Paolo dont « la bocca mi baciò tutto tremante » ; en fait, M. R. montre que, contrairement à la leçon des impressions du XVIe siècle, la leçon des manuscrits indique que Lancelot rend à la reine son baiser. — Au ch. XVI du *Paradis*, Béatrice entendant que Dante emploie, pour parler à son ancêtre Cacciaguda, le « voi » emphatique, sourit à l'écart et « ... parve quella che tossio Al primo fallo scritto di Ginevra » (v. 14-15) : il est bien connu que c'est là un souvenir de l'épisode de la Dame de Malehaut qui tousse quand elle entend le baiser de Lancelot à Guenièvre ; mais que signifie cette toux et, par suite, quel sentiment Dante a-t-il voulu ici prêter à Béatrice ? Les intentions du conteur français ne sont pas douteuses : la dame de Malehaut est jalouse de Lancelot et sa toux volontaire a pour but, et pour effet, de faire comprendre à Lancelot que son secret est découvert et de le décontenancer ; Béatrice a des desseins moins cruels, mais elle a remarqué le mouvement de vain orgueil qui a agité l'âme de Dante, son sourire est une légère raillerie ou au moins un avertissement. — Si le *Lancelot* joue dans l'épisode de Francesca le rôle que l'on sait, il est à noter que l'ensemble de la scène rappelle beaucoup plus l'épisode du « boivre amoureus » de Tristan et Iseut que l'entretien de Lancelot et Guenièvre. — Enfin le merveilleux chrétien et mystique des romans bretons n'a peut-être pas été sans influence sur Dante et M. R. rapproche p. ex. la procession mystique qui apparaît au ch. XXIX du *Purgatoire* de la procession du Graal dans le château du Roi Pêcheur. — Ce résumé sommaire est loin de rendre compte de toutes les observations pénétrantes que M. Rajna a notées au cours de son article ; il montrera du moins ce qu'une critique précise a su tirer de textes cependant bien connus et l'intérêt qui s'attache à l'étude de la tradition littéraire créée par nos romanciers médiévaux. — M. R.

ERRATA

Page 241, *ligne* 10, *lire* : Jean de Sacro Bosco ou Jean Holywood.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MOTS D'ORIGINE GAULOISE ?

PREMIÈRE SÉRIE

Je me propose de soumettre à l'examen des celtisants une série de matériaux recueillis depuis longtemps : j'y ai rencontré des difficultés que j'ai été plus d'une fois incapable de surmonter, parce que ni ma bibliothèque ni celle d'une Université moyenne ne sont pourvues de tous les moyens d'investigation nécessaires pour pousser les recherches dans tout le domaine celtique. L'on excusera donc des lacunes inévitables ; je m'estimerais heureux si les notes qui vont suivre contribuaient à amener une collaboration plus intime des celtisants et des romanistes.

1. PROV. *MARFI*, RÉTOR. *AMARV*

Les parlers de la Suisse rétoromane offrent un mot qui a éveillé ma curiosité dès la première fois où je l'ai entendu prononcer par une vieille femme engadinaise : *eau he ils mauns marvs* « j'ai l'onglée ». Peu à peu j'ai tâché de reconstituer l'aire du mot qui s'étend sur un grand domaine dans la Romania. Voici les parents du vocable rétoroman :

SUISSE RÉTOROMANE : surselv. *amarv* « transi (de froid) » ; engad. *marv* « raide (de froid) ».

FRANCE : prov. mod. *marfe*, *marfi*, *marfie*, *merfie* (lim.), *malfre* (lang.), *malfie* (gasc.), *meufe* (mars.) « flétri, fané, décoloré, éventé, blême, pâle, souffrant, gourd, perclus par le froid », *estre marfe* « avoir les mains froides » ; *marfi*, *marfie* « onglée, engourdissement des mains » (lim.) ; *marfi*, *malfri* (lang.), *mourfi* (rhod.), *morfi*, *moufi* (mars.) « flétrir, mater, mortifier, macérer, chiffonner ».

La carte AVOIR L'ONGLÉE de l'*Atlas linguistique* de la France

(n° 1646) nous révèle l'existence du même mot dans les départements suivants : Lot, Lot-et-Garonne, Gironde, Dordogne, Charente, Haute-Vienne, Corrèze et Indre. Les formes que j'ai puisées dans les glossaires régionaux confirment la répartition géographique du mot telle qu'elle ressort de Mistral et de l'*Atlas*. Voici les différents articles :

Lim. *marfi* « qui a froid, froid aux mains » (Laborde); Ambert (Puy-de-Dôme) *marfié* « qui a l'onglée », *être pas marfié* « n'avoir pas froid aux yeux » (Michalias) ; Vinzelles : *marfye* « transi de froid » (Dauzat); Salle-Saint-Pierre (Gard) *marfi* « être flétri, languir », *Rev. des l. r.*, XXVI, p. 60; Centre : *marfe* « engourdi par le froid » : *j'ai les mains marfes, avoir les mains marfies* « avoir les mains engourdies par le froid » (Jaubert).

Je crois donc que Levy a eu tort de confondre dans le même article les deux adjectifs et les deux verbes : *marcesible, marfesible* « sujet à se flétrir », *marcezir* et *marfezir* « se flétrir » : ces mots, presque homonymes, ont des origines diverses, quoiqu'ils aient pu s'influencer au point de vue de leur forme et de leur sens. Il est probable que dans la famille de *marfi* « flétrir » il faut aussi ranger le verbe v. prov. *marfanhar* « gâter » : je laisse de côté pour le moment le verbe *marfondre morfondre* qu'il conviendra d'examiner une autre fois.

Le mot franchit aussi les Pyrénées : du moins les glossaires catalans enregistrent-ils un *marfit* (vieilli) « flétri, chiffonné ».

Mais on le retrouve encore dans certains patois alémaniques de l'Oberland bernois, des Grisons et dans le patois valaisan d'Alagna en Piemont : c'est toujours le sens de « raide, transi par le froid » qui est partout attesté pour l'adjectif *marfel* ; il y a même un substantif *marfel* et un verbe *marfle* au sens de « faire le sommeil d'hiver (se dit surtout des marmottes), avoir les membres transis ». L'auteur de l'article de l'*Idioticon suisse*, IV, 300, fait remonter toutes ces formes alémanniques au sursely. *amarr* « transi de froid », mais l'aire du mot, qui comprend en dehors des dialectes rétoromans des Grisons les parlers bernois et ceux des Quatre-Cantons primitifs, parle plutôt en faveur d'une relique gauloise, transmise aux Alémannes par l'intermédiaire de l'ancienne population romane. Il est étonnant que les patois de la Suisse romande ne semblent plus offrir

de trace du mot, qui ne réapparaît à la surface qu'au centre de la France. Les aires actuelles ne sont sans doute que des îlots sporadiques témoins d'un vaste continent partiellement écroulé.

Pour trouver l'étymologie du mot, nous considérerons quelques termes synonymes du surselv. *amarv* « transi de froid » dans les diverses langues romanes. Le français « j'ai les mains transies » remonte à l'emploi du verbe « transir » au sens de « mourir ». Dans le prov. moderne Mistral atteste *perit* « péri » au sens de « transi de froid ». « Je suis *émorti* » se dit dans les patois de la Suisse romande pour « je suis engourdi » et le roumain *amorţit* offre les sens de « sans connaissance, perclus, engourdi ». Enfin le *Dictionnaire général* nous donne l'exemple suivant du verbe *amortir* : « vipères, si surprises de froid, demeurent toutes *amorties* » (A. Paré). C'est du sens de « (à moitié) mort de froid » que je voudrais partir pour ramener tous les mots romans de la famille de *marv-* au gaulois marwo « mort » qui se continue encore aujourd'hui dans le v. irl. *marb*, cymr. *marw* et le breton *marô*. Du côté phonétique je ne vois pas d'obstacles contre cette étymologie : marvo aurait été traité comme salvu ou cervu : rétoroman *amarv* (prononcé *amarf*) est traité comme *salf*, *tschierf*, midi de la France *salf*, *cerf*. Le verbe *marfir* est une formation régulière sur le modèle de *escur-escurir*, *joven-jovenir*, *magre magrir*, *laid-laidir*, *mort-amortir*, *malaut-enmalautir*, *redon-enredonir*. Pour les formes provençales et catalanes, il faudrait sans doute admettre l'existence d'un adjectif en *-idus* ; *marfi*, *marfe*, cat. *marfit* sont confirmés par *marce*, *marci*, cat. *marcit* « marcidus ».

Il ne subsiste qu'une difficulté d'ordre sémantique : comment expliquer les sens plus variés du prov. mod. *marfi* en face du (*a*)*marv* des parlers rétoromans ? Si l'on ne veut pas admettre que l'adjectif presque homonyme *marce* « flétri, perclus » et le verbe *marcir* « flétrir, faner » aient influencé dans son sens le verbe *marfir* « engourdir », il y aurait lieu de se demander si, dans le latin parlé par les Gaulois bilingues, il n'y a pas eu confusion sémantique entre *marw-u* « mort, engourdi » et *merwi* « flasque, faible » (cf. irl. *meirb*, cymr. *merw* [1]).

Quoi qu'il en soit, il me paraît très probable que nous avons

1. Pedersen, *Grammatik der keltischen Sprachen*, 64.

ici affaire à un vestige gaulois conservé en roman jusqu'à l'heure actuelle.

2. *SAN(N)A*

Dans un certain nombre de patois alpins de la Suisse romande, de la Savoie et de l'Italie, existe le terme *san(n)a* qui désigne l'œsophage. Voici les formes que, pour la plupart, j'avais déjà réunies dans le *Bulletin de dial. rom.*, III, 67 n : Vionnaz *sāna*, Val d'Illiez *sānna*, Blonay *sana*, sav. *sanna* « œsophage » ; valtell. *sanèli* « canale della gola per la respirazione », bergam. *sanèla* « esofago ». La base schématique *sanna*, point de départ des formes romanes, n'est, à mon avis, autre chose que la base celtique stamena qui se continue dans le cymr. *sajn* « mâchoire » et *sefn-ig* « gorge », vbret. *istomid*, glosé par « trifocalium ». Le passage du celt. st- à *s-* est sûrement attesté [1] par les inscriptions gauloises; le groupe consonantique -mn- a subi un traitement tout à fait normal : femina aboutit à *fena* dans les parlers franco-provençaux et domina à *dona* dans les dialectes lombards, si l'on admet que domina > *dona* appartienne au vieux fonds lexical de la région lombarde. La persistance de ce mot est curieuse et méritait d'être signalée parmi les reliques gauloises.

3. FRANÇAIS *BARGE*

En rendant compte d'une série d'articles publiés par M. Kluge en vue d'un « Ducangius theodiscus », j'avais promis aux lecteurs de la *Romania* d'exposer ma manière de voir sur l'origine de *barge*. Avant d'essayer d'éclairer un peu le passé de la famille à laquelle appartient le franç. *barge*, il est utile d'en déterminer l'aire à l'aide non seulement des glossaires régionaux, mais aussi de la toponomastique de la Gaule, de la Rhétie et de l'Italie. Voici les formes romanes du mot :

1. RHÉTIE ET ITALIE : anc. et mod. vicent. *barco* « parco » [2],

1. Pedersen, *Grammatik der kelt. Sprachen*, I, 78.

2. Un dérivé roman de *barca* + *issa* est attesté dans l'Italie septentrionale, à l'est de l'Oglio, et dans l'Émilie : frioul. *barchesse*, *barchesse* « loggiato laterale alle case di campagna » ; venez., veron., bresc., regg., bol. *burchessa* « porticato o tettoja » ; parm. *barchessa* « tettoja sorretta di pilastri sotto la

trent. *barc* « catasta di legname », lad. centr. *bercha* « hutte » (Alton), surselv. *bargia* « porche de la maison ou de la grange », *bargun* « grange » [1], *barghet* « porcile » ; Val di Blenio *barg* « tettoja pel bestiame sulle alpi », valmal. *barch* « gruppo di casolari sulle alpi », berg. *barec* « steccato nel quale richiudonsi le pecore, le mandrie ; tettoja per riporvi il fieno » (Tiraboschi e Appendice), *baregà* « raccogliere il fieno », *baregada* « stecconato, palancato », bresc. *barech* « agghiaccio, pecorile » [2], mil. *barch* « tettoja, sorte di stalla aperta sui monti, mandria » (Cherubini e App.) ; anc. lig. *barraga*, *-ega* « steccato e talora casipola » (cf. aussi *paregu*, *parogu* « casipola di legno, baracca », attesté dans Rossi, *Gloss. mediev. lig.*) ; gén. *barca* « pagliajo, massa grande di paglia fatta per lo più a guisa di cupola », *barca du fen* « fienile » ; regg. *baregh* « agghiaccio, giaciglio », parm. *baregh* « castello per i bachi di seta », *barcon* edifizio destinato a racchiudere e conservare le gregne delle biade non ancora trebbiate », romagn. *berch* « quella massa rotonda che si fa dei covoni quando è mietuto », metam. *barca del gren* « bica » ; tosc. *barco* « recinto scoperto per tenerci pecore dopo il pascolo ». *barcone* « grossa massa di grano posta nell' aia dove si custodisce il grano », Arcevia *barcone* « barca di covoni » [3].

---

quale si fanno le barche degli strami », mantov. *barchessa* « tetto fatto in luogo aperto attiguo per lo più alle stalle dei buoi ». On serait tenté de voir dans ce dérivé le même suffixe qui existe dans le gaul. *Germanissa*, *Vindonissa* ; mais il ne faut pas perdre de vue la vitalité du suffixe gréco-latin *-issa* dans l'Italie septentrionale (cf. Meyer-Lübke, *Gramm. rom.*, II, 418).

1. Pour d'autres formes, v. Hunziker, *Das Schweizerhaus*, III, 302, 320 ; les noms de lieu sont fréquents dans les Grisons où l'on parle le surselvan et le sousselvan ; de même le val de Mustair offre *Bargia* et *Bargias* (cf. *Bull. de dial. rom.*, III, 9). En ce qui concerne la forme *margun*, *marangun*, qui domine dans l'Engadine et qui est attestée aussi dans les noms de lieu du Val Mustair, on hésite à admettre avec M. v. Ettmayer, *Indog. Forsch.*, XXXIII [2], 6, une forme « lénisée » de *barga* tant qu'on n'aura pas démontré l'impossibilité d'un croisement du trent. *malga* (cf. Schneller, *Die rom. Volksmd.*, 154) avec *barga*.

2 Sur *barco* dans la toponomastique de la Vénétie, Prati, *Rev. dial. rom.*, V, 95.

3. M. Pieri cite toute une série de noms de lieu toscans : *Barga* auxquels il attribue le sens de « colline, roche, fort » sans nous dire pour-

2. FRANCE : lim. *barjo*, *abarjo* « meule de foin en Limousin », *abarjol* « foin amoncelé, petit tas de foin », *abarjá* « amonceler le foin » (Mistral) ; béarn. *abarguerá* « parquer des troupeaux de brebis dans un champ pour le fumer [1]. Le parc, *bargueron*, est formé par des *barguères*, claies portatives. On les déplace en les portant successivement dans les champ d'un point à un autre, de sorte qu'il puisse être fumé dans toute son étendue » (Lespy et Raymond) ; Saintonge : *barguená*, *-niá* « petite barge de foin » (Jonain) ; *barge* « bâtiment de transport » (cf. vfrç. *barge* « barque »), « pile de foin ou de paille », *barguenau* « meule de foin » (Éveillé) ; poitev. *barge*, *barguenau* « meule de paille, de foin » (Favre) ; Anjou *barge*, « énorme paquet ou grand radeau formé de plusieurs poignées de chanvre, solidement liées ensemble pour le rouissage, tas de fagots, tas de foin et de paille » ; Bas-Maine *barj*, « barge, meule de fourrage, d'épis, de gerbes, de fagots, à base rectangulaire ou carrée », *barjé* « faire une meule de fourrage, d'épis, de gerbes » ; Centre (Vendée) *barge* « sorte de hangar, construction grossière couverte de chaume ou en jonc, propre à abriter du bois ou des outils ; tas de paille, de chaume » (Jaubert) et cf. *Atlas ling.*, c. FENIL ; Vire *barge* « grosse meule de paille de sarrasin » ; norm. *barge* « meule de paille ou de foin » (Moisy) ; dolois : *barge* « meule de paille allongée ». Dans les patois de l'est et du sud-est de la France, le mot n'est représenté que par le dauph. *barjon* « paquet d'étoupes pliées ou arrangées pour être filées » (Gariel), Grenoble : *barjon* « paquet d'étoupes » (Ravanat) [2]. Mais sans doute il faut ramener à notre famille de mots :

---

quoi il exclut *barga*, *barca* « fienile, bica », attesté de l'autre côté des Apennins, cf. *Suppl. V de l'Arch. glott.*, p. 139 ; *Toponomastica della Val d'Arno*, p. 303 ; *Arch. glott.*, XV, 241.

1. On pourrait se demander, il est vrai, si dans le mot béarnais il n'y aurait pas un dérivé de berbix : **berbicaria* (cf. *bergerie*), mais je ne connais pas sur le territoire galloroman un mot tel que **bergère*, employé au sens de « parc à brebis ». Dans le sens du franç. *barge* « meule de foin », le béarnais offre *burguè* « meule de foin » *burgueraa* « perche autour de laquelle est entassée la meule », *aburguerá* « mettre le foin en meules ».

2. Ce mot n'a rien à faire avec le verbe prov. *brejá* « broyer le chanvre », parce qu'il n'est vivant dans le sens de « paquet d'étoupe » qu'en dehors de l'aire de *breja* « broyer le chanvre » (le dauph. *abreyé* « broyer le chanvre » !).

Yonne *bargée* « chose qui flotte et en particulier l'assemblage de plusieurs gros paquets de chanvre, mis à l'eau pour le rouissage », *barge* « nuage, ainsi appelé sans doute, parce que les nuages flottent dans l'air, dans l'espace, comme une barge sur l'eau », Morvan *berge* « nuée flottante dans le ciel, amas de nuages » [1]. Quoique le lexique de la Suisse romande, de la Franche-Comté [2] et de l'Alsace-Lorraine ne semblent pas offrir de trace de *barge* « meule de foin, hangar », on pourra invoquer toujours le témoignage des noms de lieu, *Barge* [3], qui sont disséminés dans [4] le Centre, l'Ouest et l'Est de la France [5].

3. ESPAGNE ET PORTUGAL : esp. anc. *barga* « hutte couverte de paille », galic. *barga*, ptg. *barga* « chaumière ».

L'origine de toute la famille de mots qui se groupe autour de *barga* devrait être recherchée, selon M. v. Ettmayer, *Indog. Forsch.*, XXXIII [2], 6, dans le gaulois *barros* « touffe » qui est

1. Pour le passage possible du sens « meules de foin ou de chanvre juxtaposées » à celui de nuages flottants, on pourrait invoquer l'existence du Salmantino *barraño* « andain, nuage qui se forme sur les rivières » (Lamano y Beneito).

2. M. Streng, dans son travail *Haus und Hof im Französischen*, p. 60, ramène *bardʒi* « étable à vaches » du dép. du Doubs à un type schématique : *berbicarium ; mais il est impossible de ne pas y voir le successeur de l'anc. franc.-comt. *burgiʒ* (*Yʒopel*) qui représente un berbecile, vfrç. *bercil*, influencé soit par *berger* soit par un *barge* disparu.

3. Matruchot, *Noms de lieux habités du dép. de la Côte-d'Or*, III, 103 ; Holder, *Altkelt. Sprachschatʒ*, s. *barga* et Suppl. s. *barge*.

4. M. Jaccard, *Essai de toponymie de la Suisse romande*, p. 25, cite trois *Barges* dans la Suisse romande et un *Bargen* dans le canton de Berne : il les explique par le vfr. *barge* « bateau de bac » : les *Barges* seraient à l'origine des emplacements de bacs sur les rivières ou des lieux d'embarquement. Si cette explication était fondée, on s'attendrait à rencontrer *barge* au sens de « bac » dans un patois de la Suisse romande ou ailleurs : jusqu'ici, ce sens ne s'est rencontré, à ma connaissance, ni dans les textes ni dans les dialectes.

5. Je laisse de côté le problème du franç. *berge*, esp. *barga* « bord escarpé », que M. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 123, ramène à un gaul. *barica, représenté par le cymr. *bargod* « bord ». Du point de vue roman, le frç. *berge* « rocher escarpé, escarpement » pourrait se rattacher à la rigueur à notre *barge* « meule de paille allongée ou carrée », cf. le prov. mod. *baus* qui offre les mêmes sens : « rocher escarpé dont le sommet est plat, promontoire, escarpement ; gerbier, veillotte de foin, bûcher de fagots entassés en carré. »

assuré par l'irl. *barr* « pointe, feuillage, cheveux », irl. mod. *barr* « top, branch, crop », cymr. *bar* « top, summit », corn. *bar* « vertex », bret. *barr* « sommet, branche » (cf. Pedersen, *Gramm.*, I, p. 44) [1]. Si je réussis à bien saisir le raisonnement de M. v. Ettmayer, il faudrait partir pour les *barch*, *barg* de l'Italie, le *bargun* de la Rhétie et le frç. *barge* d'un type gaulois **barricu*, **barricone* auquel il attribue (sans doute sur la foi des mots romans) le sens de « meule de foin » et de « parc à moutons ». Je ne conteste nullement la possibilité d'un passage sémantique de *barros* « touffe de cheveux » [2] à « meule de foin » : le latin cirrus aboutit au nap. *cierro* « ciocca di capelli, bioccolo di lana », norm. *cher* « paquet de chanvre non roui », cf. Thomas, *Nouv. Essais*, 202. Mais ne vaudrait-il pas mieux se reporter à l'antiquité pour y chercher quelque lumière?

La *Tabula Veleiana* (103-112 après J.-C.) enregistre parmi les noms de lieux situés sur le territoire de la ville émilienne

1. Les dérivés de **barro* au sens de « tas » dans la Haute Italie se répartissent dans deux aires distinctes séparées par la zone *barca barga* : d'un côté, il y a le vénit. *baro* « mucchio, cumulo » (de fogie, erbe, cavei), *far un baro* « ammucchiare », de l'autre piém. *baron* « bica, mucchio cumulo », *ambarona* vb. « far bica, far massa » ; Ormea *barun* « mucchio », anc. vaudois (du Piémont) *baron* (*Arch. glott.*, XI, 293); Torre Pellico *barun* « mucchio », *abarunâ* « ammucchiare » (*Arch. glott.*, XI, 380); Usseglio *mbarund* « ammassare » (Terracini, *Arch. glott.*, XVII, 309); Alpes prov. *baroun* « tas, monceau, amas », *abarouna* « mettre en tas ». Dans le Piémont il existe, il est vrai, deux noms de lieu : *Barge* et *Bargo*, mais il faudrait connaître les vieilles formes des documents avant de les discuter.

2. D'après Schuchardt, *ZRPh*, IV, 126 et Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, IV, 200, voici les survivants de *barros* « touffe » auxquels j'ajoute quelques autres témoins : istr. *baro* « cespo di pianta, ciocca », frioul. *bar* « cesto, cespo, zolla di terra erbosa », *bar de nul* « congerie di nuvole », valvest. *barel* « piccolo fascio di erba », trient. *baruf-ola* « ciuffo di penne », com. *baruf* « ciuffo di chiome ritte » (bar + ciuffo?), berg. *barüc* « fascio di fieno », piém. *brin*, *bron* « ciocca di capelli », Polesine *bero* (di peli) « ciuffo di capelli, cernecchio, manipolo di erbe, lembo », parm. *berr* « ciocca, mucchietto di capelli », *berr d'lana* « bioccolo », ferr. *ber* « ramo, ciocca », *barnel d'cavi* « ciocca » (Biondelli), bol. *bar*, *bral* « ciocca di capelli », pist. *barrocchio* « trecce raccolte alla nuca ». Enfin *barro* « grosse branche d'arbre dépouillée » des Hautes-Alpes provençales entrera dans la même famille d'origine gauloise que le frç. *barre*.

celui de *Barga* que M. Pieri n'hésite pas à identifier avec *Barga* du Val de Serchio. Si ce *Barga* attesté dès le IIe siècle est identique avec les nombreux *Barge* disséminés dans la toponomastique de l'ancien territoire gaulois, nul doute que l'existence du *barrica* roman considéré par M. v. Ettmayer comme dérivé de *barro* est gravement compromise. Y a-t-il quelque probabilité pour rattacher le nom de lieu *Barga* à la langue des Gaulois ? Voici une hypothèse que je me permets de soumettre aux celtisants. Le sansc. *vraja-h* « parc à moutons, étable » est représenté dans les dialectes celtiques par le moy. irl. *fraig* « paroi », irl. mod. *fraigh* « paroi tressée, toit, parc (à moutons) », gaél. de l'Écosse : *fraigh* « wattled partition » (Macbain). On semble être d'accord pour ramener les mots à une base *wraga* [1] qui aura subi la même évolution dans le gaulois que *wroica* qui aboutit à *brucu* (frç. *bruyère*), mais en irl. à *froegh* « bruyère ». Comme les formes romanes remontent à *barga*, *barca*, il faudra supposer que *braga* a subi la métathèse [2] de l'*R* pour aboutir à *barga*, qui, dans le gaulois même, pouvait évoluer vers *barca* [3], point de départ probable de *barca* dans certains dialetes italiens. L'évolution sémantique de *barca barga*, si l'on tient compte des sens attestés par l'irl. *fraig* « paroi tressée, parc à moutons » n'offre aucune difficulté : le germ. hurd « treillis » aboutit d'un côté à l'anc. norv. *hurd* « porte », de l'autre côté au suisse all. *hurd* « parc à bétail, claie destinée au séchage des fruits, corbeille » (*Schweiz. Id.*, II, 1603), au vfrç. *hourt* « palissade faite avec des claies garnies de terre par derrière, construction de *charpente* propre à servir d'échafaud », au champ. et lorr. *ur*, *hur* « grenier de grange dont le sol est fait de perches » [4], Montois *hour* « gre-

1. Cf. Pedersen, *Kelt. Gramm.*, p. 97 ; Walde, *Etym. Wtbuch der lat. Sprache* [2], s. *vergo*.

2. La même métathèse de l'*r* est évidente dans un autre mot préroman *bertium* (ou *brettium* ?), anc. prov. *bres*, mais frç. *berceau*.

3. Sur le rapport qui existe entre *-rc-* et *-rg-* dans le gaulois, voyez *arcanto* à côté d'*arganto*, *verco-* à côté de *vergo-*, *Hercynia* et le frç. *Argonne*, cf. Pedersen, *Grammatik*, I, p. 101. Les formes romanes révéleraient donc, à mon avis, l'aire où le gaul. *rg-* aurait abouti à *-rc-* : voir sur le problème des traits phonétiques du gaulois un article sur le prov. mor. *verquiera* qui paraîtra prochainement.

4. Bruneau, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardennes*, 414, s. *grenier*.

nier de ferme, de grange, d'écurie où l'on met le foin, la paille », wall. *hourmain* « assemblage de pièces de bois qui forme une espèce de plancher ». Le mot *benna* [1] « panier placé sur la voiture » se continue dans les langues romanes et germaniques dans des acceptions fort différentes : frç. *banne* « grande manne d'osier ». Belmont *ben* « grenier pour y placer le foin et le bois dans la grange », piém. *bena* « capanno, casa di paglia, casa pagliaresca ». *Capanna* nous est conservé aux sens de « cabane, baraque, hutte portative des bergers » (prov. mod. *cabano*), « chalet de montagne » (Savoie, Valais : *tsavanno*) « bûcher de bois (construit en forme de cabane) pour allumer le feu de Saint-Jean » (Franche-Comté : (feu de la) *chevanne*, Fourgs *tsauanno* (1), Grand'Combe *čvānè* « tas de bois enflammé surtout celui qu'on allume le soir de Saint-Jean », prov. mod. *cabaneu* « feu de Saint-Jean que l'on construit en forme de cabane »), sorte de corbeille (portg. *cabanejo*) [2]. Le lat. panariu n'est pas seulement représenté par le franç. *panier*, le prov. mod. *panié* « ouvrage de fascines construit dans une rivière pour détourner les eaux », mais encore par l'astur. *panera* « grange ». Le moy. haut all. *banse* « grange » remonte avec le frç. dial. *banse* « corbeille » à la même base germanique. La *paiero* (< palearia), désigne en prov. mod. la « grande meule de paille, de forme allongée » et « le grenier à paille, grange » [3].

En résumé : l'aire du mot *barga*, confiné au territoire de *capanna* et *attegia* dans les parlers romans, les sens romans qui se rattachent sans peine à ceux de l'irl. *fraig* « paroi tressée [4], parc à moutons », le témoignage de *barga* sur la Table

1. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 46.

2. Il est curieux de constater la coïncidence des sens de *cavanna* « gregge, armento » (Val Antrona, XVIIe s., cf. Salvioni, *Nuove Postille*) et l'esp. *cabaña* « troupeau de moutons, troupeau de mulets destinés au transport du blé ».

3. Cf. aussi Meringer, *Indog. Forsch.*, XVII, 153. En examinant la forme des meules dans les diverses régions de la France, je fus surpris de leur ressemblance frappante avec la cabane alpine : la barge revêt fréquemment la forme d'une grange et, pour l'abriter contre la pluie, on la couvre dans certaines provinces d'une sorte de toit primitif en branches entrelacées ; par là s'explique aussi le terme normand : *combler* un mulon « élever une meule et la terminer en forme de toit » (cf. le frç. *comble* « charpente qui surmonte un édifice »).

4. Et c'est à un gaul. *barca* (ou *braca*) « treillis, paroi tressée » que remontent le tessin *braghée*, *braghej* « gerla da fieno » (cf. sur l'aire du mot et la forme

de Velléja, tout me porte à croire que nous sommes en présence d'une relique gauloise qu'il conviendra d'enregistrer dans le futur *Thesaurus gallicus*.

4. FRANÇAIS *VANDOISE*

La forme la plus ancienne du mot est sans doute *vendesia*, attesté dans un document du XIIIe siècle : « pro ea (sergenteria) tenebatur regi reddere omnes *vendesias* quas ibi capiebat. » Cette même forme *vendoise* est assurée par le poème d'Hélinand, publié par MM. Wulff et Walberg pour la Société des anciens textes, strophe 47.

> Qui les vendoises et les dars
> Mulez, saumons, esturjons, bars
> Faisoit desor sa table nestre [1].

Rien n'empêche de prendre comme base une forme *vindesia* (cf. *cervesia* > *cervoise*) : ce serait un dérivé du thème vindo « blanc » [2] qui se continue dans l'irl. *find*, cymr. *gwynn* « blanc ». En effet, le poisson dit « leuciscus vulgaris », porte, d'après Rolland, *Faune* III 142 les noms suivants : vprov. *aubor*, *aubourne* dans la Saintonge (<alburnu), en français : meunier *argenté*, en all. *Weissfisch*, luxemb. *blenkege minn* (litt. « vandoise brillante »), norvég. *hesling*, all. *häseling* d'après la couleur brillante de l'écorce du noisetier (hasel). L'existence du thème *vindo-* serait ainsi rendue probable dans le vocabulaire gaulois.

5. *BRIGANTES*

Le *Thesaurus linguae latinae* enregistre l'article suivant :

Sive vermiculos habeant aut brigantes, qui cilia arare [3] et exulcerare solent. Marcell med. 8, 127 (orig. inc., fortasse vox gallica Th.).

---

de l'objet, Bertoni, *Archivum romanicum*, I, 154) et le com. *bargat* « gerla grande di larghe maglie », regg *bergagna* « cesta per someggiare ».

1. Cf. Ant. Thomas, *Romania*, XXXVI, 91 ss. Pour d'autres exemples du mot, v. Godefroy, *s. v.* La forme *ventoise*, attestée au XIIIe siècle en Picardie, est peut-être due à quelque étymologie populaire.

2. Un dérivé du bret. *gwenn* « blanc » est *gwennik* « saumon blanc ».

3. Expression remarquable : en effet, l'insecte porte le nom d'*arador* en espagnol.

Comme ni le dernier éditeur du médecin bordelais, M. Niedermann, ni le *Thes. l. lat.* ni le *Rom. Etymol. Wörterbuch* de Meyer-Lübke ne font aucune mention de la postérité de *brigantes* dans les parlers français, je me permets d'attirer l'attention du lecteur sur l'article suivant que je transcris textuellement du *Trésor* de Mistral :

Brian, breguent gasc. (rom. *brian* [1], catal. *briant*, lat. *brigantes* « vers, ascarides ») s. m. ciron insecte, espèce de dartre, boutons, résidus.

Il n'est pas douteux que Mistral ait vu juste en restituant à *brigantes* sa famille méridionale qui a conservé avec une ténacité admirable les sens que nous n'avions pas jusqu'ici moyen de déterminer dans le passage de Marcellus. Mais nous pouvons compléter la famille dispersée dans nombre de patois provençaux et catalans.

Brisan, brian, blaisan, brisan [2] « efflorescence dartreuse » [3], *braguen* « petite plaie d'un caractère dartreux » (Béarn) [4] (Lespy-Raymond), catal. *briant* « insecte de dos lineas de llargaria quasi rodó y ab vuyt potas, accarus » (Labernia);

briá « bermell ab llaga o granets cohents ab costa escatosa com lo sagó, herpes » (Labernia) ;

valenc. *bria* « herpe » (Llombart).

Le mot *brigantes* [5] rappelle immédiatement le bret. *greč'h* « ciron », mbret. *gruech*, cymr. *gwraint* « worms in the kin », v. irl. *frigit* « fleshworm », qui remontent, selon Henry, *Lexique étymol. du breton moderne* et Pedersen, *Gramm.*, I, 540 à *wrghṇo*, ou *wrghṇti* : comme *argṇt* est représenté par *Argantomagus*, *Argenton*, *krbṇt* par *carpentu*, *Carbantia*, *wrghṇti* est représenté en gaulois par *brigante* [6]. Ce serait donc un *nomen actionis* du

1. *brian* « ciron » dans Levy, *Dict. prov.-franç.*, *s. v.*

2. A côté de *derbi* « dartre » il existe aussi en prov. mod. *berbi*, valenc. *berbol*. Est-ce l'influence de l'initiale du mot *brigante* qui se reflète dans *berbi* ?

3. Aussi nom du bouillon blanc, molène, dit ailleurs « herbe aux mites ».

4. A-t-on rattaché *braguen* par étymologie populaire à *bra*, *brac* « pus, boue » ?

5. Le *Thes. l. lat.* offre encore un autre mot qui a l'air de se rattacher à *brigante* : *briensis* honduyrp, *Gloss.* V 347, 4 ; 403, 62 honduyrm. videtur handwyrm fuisse, nomen insecti vel vermis ignoti.

6. Pour le suffixe, Pedersen, *op. cit.*, II, p. 47-48.

verbe disparu en gaulois, mais vivant encore dans les langues germaniques (cf. all. *ringen* < *wringan*) : cf. l'esp. *arador* « ciron » < *arar* « labourer », portg. *traça* « ciron » < *traçar* « dévorer, ronger ». Pour l'histoire du suffixe *-ante* et du groupe *wr-* initial en gaulois, l'exemple *brigante* pourra dorénavant figurer dans la grammaire celtique [1].

6. *BLECHA* « TRAIRE »

Les parlers du Queyras nous ont conservé le mot *blech*, *bletch* « jet de lait sortant du mamelon quand on le presse », *blechar* « traire ». Au delà des Alpes le mot apparaît dans le parler de Pral : *blekk* [2] « getto di latte, quel tanto, cioè che spiccia dalla mamella ogni volta che la mano la prema », dans le Val d'Aosta *byetsè ALF*, « traire », et dans le Val Soana *bljećér* « mungere », *Arch. glott.*, III, 22. Le *blech*, *bletch* du Queyras est aussi représenté dans d'autres patois provençaux : *ble*, *blec*, *blech*, *bleic* (av.) serait « le trait de lait que la main fait jaillir chaque fois en pressant le pis d'une vache ou d'une chèvre ».

Il me paraît que ces mots remontent tous à un *bleg-icare* [3], dont le radical est le même verbe qui nous est attesté dans l'irl. *bligim* « je trais (la vache) », *blegon* (infin.), cymr. *blith* « lactans » (d'après Walde). La terminologie de la laiterie et de la fromagerie alpine a été de tout temps un refuge pour les mots anciens abandonnés dans la plaine.

J. JUD.

---

1. Or voici que la même étymologie vient d'être proposée par M. Thomas dans le *Journal des Savants*, 1920, p. 20; je n'ai rien modifié à mon texte qui apporte certaines formes permettant de mieux fixer l'aire des successeurs romans du mot gaulois.

2. Dans le Val Sesia : *blicche* « le ultime stille di latte che si mungono ».

3. En partant d'une forme celt. *mlicht* (irl. *mlicht*, *blicht* « lait », cymr. *blith*), les formes mentionnées ci-dessus en *-k* resteraient inexpliquées. Pour le suffixe verbal -iccare, cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, 577 et notamment *indruticare*, dérivé lui aussi d'un radical gaulois, cf. frç. *dru* < druto, cf. Schlutter, *Arch. f. lat. Lex.*, XIII, 287, et *Arch. f. das Stud. d. n. Sprach*, CXXIV, 392.

BONIFAZIO DI CASTELLANA

È noto che interessi politici, idee religiose e anche il diminuire della protezione per la poesia crearono nei trovatori una corrente avversa — non direi però « molto scarsa » — a Carlo d'Angiò, divenuto nel 1246 signore di Provenza per il matrimonio con Beatrice, figlia del conte Raimondo Berengario [1].

Il trovatore Bonifazio di Castellana, sia per la posizione sociale sia per la violenta e libera manifestazione dei sentimenti che l'animarono, fu l'uno dei più autorevoli rappresentanti di quella corrente. Il suo canzoniere, per quanto si componga di soli tre sirventesi (*Gr.* 102) [2]:

I. *Era, pueis yverns es e·l fil*;

II. *Gerra e trebailh e brega·m plaz*;

III. *Si tot no m'es fort gaya la sazos*;

non ancora fu raccolto insieme, né venne convenientemente illustrato. Assumendo ora noi un tale compito, vorremmo contribuire anche a quei nuovi studi sull' Angioino, dei quali si

---

1. Cfr. Merkel, *L'opinione dei contemporanei sull' impresa italiana di Carlo I d'Angiò* in *Mem. dell' Acc. dei Lincei*, serie IV, vol. IV, p. 1, pp. 278-309, 325; Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf der Provence*, Berlin, 1888, p. 53 sgg.; Schultz-Gora in *Zeit.*, IX, 119; De Lollis, *Di Bertran del Pojet, trovatore dell' età angioina* in *Miscellanea di studi critici edita in onore di A. Graf*, Bergamo, 1903, pp. 693 e 700.

2. Bonifazio scriveva quando gli avvenimenti incalzavano. Ciò potrebbe legittimamente far supporre che il tempo e la sorte ci avessero invidiati altri componimenti.

Nella stampa evitammo conguagli e riduzioni ortografiche. Restituimmo invece la forma corretta della declinazione, per quanto in questo tempo essa sia incerta e l'offenda, come in II, 31 e III, 12 e 17, liberamente la rima.

prospetta la necessità sempre per quanto riguarda il dominio della poesia trobadorica [1].

*
* *

Gli antichi mss. non ci hanno conservata la vita di Bonifazio. Essa dunque insieme con l'opera sua deve essere ricostruita sulle notizie, che ci sarà possibile trarre direttamente dai suoi sirventesi, illustrate e completate in particolar modo con quelle, che lo Sternfeld, compulsando note raccolte e documenti d'archivio, sparse e vagliò nel suo bel libro, or ora ricordato, su Carlo d'Angiò e il marchese Juigné de Lassigny nella sua *Généalogie de la maison de Castellane* [2].

---

1. Cfr. Bertoni, *I Trovatori minori di Genova*, Dresda, 1903 (*Gesellschaft für rom. Literatur*, III), p. XXXIII, n. 1. Ricordo anche, perché certo vi si spenderà parola intorno al nostro, che fra i « volumi in corso di stampa » dell' *Istituto storico italiano* è annunziata, per opera del De Bartholomaeis, una *Raccolta di poesie provenzali relative alla storia d'Italia*. A. Brun, *Sur les troubadours bas-alpins*, Digne, 1914, p. 25 e n. 1, si augurava che i suoi ozi gli permettessero di studiar particolarmente il nostro trovatore; ma niente fino ad ora ha fatto conoscere.

Rendo doverose grazie particolari al prof. A. Jeanroy per i consigli, di cui mi è stato largo, e per la copia e la collazione dei testi, e al prof. V. Bourrilly dell' università di Aix in Provenza, per la squisita gentilezza con cui si è compiaciuto di consultare per me alcuni testi e alcuni documenti d'archivio e per la liberalità, con cui ha messo a mia disposizione la sua notevole competenza nella storia della Provenza medievale.

2. *1re partie. Des origines à la perte de Castellane*, 987-1262, Lyon, 1912, pp. 61-9 : l'autore è morto senza aver potuto condurre a termine la sua opera; di più il solo fascicolo pubblicato è dovuto al ben noto genealogista provenzale, barone du Roure. Del quale puoi anche consultare *Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane*, Aix, 1889, pp. 35-8. Altri, si capisce, ci verranno pure in aiuto; ma, fatta eccezione di pochissimi, il loro contributo è scarso e mal fido, e va quindi accolto con ogni debita cautela e riserva. Metto qui i principali; coloro che trattano questioni particolari, verranno ricordati meglio man mano che se ne presenterà l'occasione. J. de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, ed. Chabaneau-Anglade, Paris, 1913 (1a ed. 1575), p. 84 sgg.; G. M. Crescimbeni, *Le vite de' più celebri poeti provenzali scritte in lingua franzese da G. di N.* con una *Giunta al Nostradama*, 1a ed. Roma, 1710, inserite poi in *Dell' Istoria della Volgar Poesia*, Venezia, 1731 (pp. 1-221), pp. 94-5; Bastero, *La*

Il primo a parlar del nostro trovatore è stato il Nostredame; ma, disgraziatamente, la sua « vita » è di quelle, che debbono senz' altro considerarsi come « invenzioni »[1].

Proveniente da antica famiglia di Castiglia, in Ispagna, Bonifazio sarebbe figlio d'un Bonifazio di Castellana o di Riez, che avrebbe lottato con Alfonso d'Aragona, avo paterno di Raimondo di Provenza, e a cui avrebbe finito per prestare omaggio e obbedienza per la città di Castellana e di tutto il suo baliaggio[2]. Ma in seguito Castellana, secondo alcuni per ribellione, per vendetta secondo altri, ritornò al conte di Provenza. Dotato delle più alte qualità di spirito e di mente, amò in giovinezza una dama provenzale, Belliere, della casa di Fossis, figlia del signore di Ieres, di Pierrefeu e del Cannet, e per lei compose alcune belle canzoni [3]. L'estro poetico lo prendeva massimamente dopo aver bevuto; e allora la sua voce era come di profeta e non risparmiava nessuno. Quasi ad ammonimento verso se stesso d'aver parlato troppo, metteva nella stanza finale della più parte delle sue canzoni il motto : *Bouka, qu'as dich?* [4]

Crusca Provençale, Roma, 1724, p. 80; Papon, *Histoire générale de Provence*, II [1770], pp. 418-420; [Millot], *Histoire littéraire des troubadours*, Paris, 1774, vol. II, 34-41; [Laurensi], *Histoire de Castellane*, Castellane, 1777, pp. 95-7; 144-153; 168-171; Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, Zwickau, 1829, 2ª ed. Leipzig, 1883, pp. 462-4; *Histoire littéraire de la France*, XIX [1838], art. dell' E[méric]-D[avid], pp. 480-6; Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, Paris, 1846, II, 212-3; Milá y Fontanals, *De los trovadores en España*, Barcelona, 1861, 2ª ed. Barcelona, 1889, in *Obras completas*, II, pp. 42 e 174-5; Merkel, *L'opinione cit.*, pp. 511-3; A. Brun, *Sur les troubadours cit.*, pp. 22-5.

1. Cfr. *Vies cit.*, p. (64). Essa è stata incorporata anche, secondo il processo ben noto, nella *Chronique de Provence* di César de Nostredame, p. 258. Cfr. *Vies cit*, p. (97) e 370.

2. Nella vita di Arnaldo Daniello (*Vies cit.*, p. 28) è riferita la stessa notizia con l'aggiunta che Arnaldo avrebbe fatto sull' argomento un bel canto; il che è probabilmente un' invenzione del Nostredame : cfr. *Vies cit.*, p. 305.

3. L'Anglade, *Vies cit.*, p. 325, avverte che Belliere « paraît provenir de la *belle d'Ieres (?)* »

4. Tale motto non si ritrova nelle poesie che di lui rimangono. L'espressione *Bocca que ditz* ricorre in A. Daniello *Dous braitz* (Mahn, *Gedichte*, 435 str. 7). Ora, come la strofa che la contiene non è in tutti i mss., è stato

Delle nobili famiglie provenzali, viziate o virtuose, fece con parole coperte un sirventese, che offrì a Carlo d'Angiò [1], il quale accompagnò poi alla conquista del regno di Napoli. Ricco e valente cavaliere, volle anche regnare, s'intitolò visconte di Marsiglia e morì in Provenza nel 1278. Il monaco di Montmajour, nella sua canzone, lo chiama « Bonifa[c]y l'outracujat » [2].

Priva, per conseguenza, di ogni valore storico, in essa si può solo documentare quanto si asserisce del sirventese, che Bonifazio compose contro il re d'Inghilterra [3]. È la sua piccola tarda leggenda [4] !

Il nostro trovatore apparteneva ad una famiglia di grandi, la

---

richiesto : « Est-ce que N. D. avait un manuscrit où cette pièce était attribuée à Bonifaci de Castellane? ou plutôt n'a-t-il pas confondu ? » (*Vies cit.*, p. 326). Tutto sommato, la seconda ipotesi sembra la più giusta.

1. Anche il Millot II, 41 ritiene insussistente la composizione di questo sirventese.

2. La vita di Bonifazio è anche nel ms. 534-535 di Carpentras, che, come è noto, rappresenta una prima redazione delle *Vies* : cfr. p. (61) e p. 85 ; e il suo nome figura inoltre nella « Table d'Aix » che è pure anteriore alle *Vies* : cfr. p. (68) e 169. Nella vita di Carpentras due notizie son rimaste senza ulteriore svolgimento nella redazione delle *Vies* :

a) Dopo la morte di Raimondo Berengario, Bonifazio induceva i Marsigliesi a rivoltarsi contro Beatrice, erede della Provenza. A tal proposito Bonifazio scrive tre *canzoni*, alla fin delle quali s'intitola visconte di Marsiglia ; su di esse Beatrice scrisse di propria mano : *extra muros*. Ma Carlo, che Beatrice aveva sposato, venne contro i Marsigliesi, fece tagliar la testa a Bonifazio e ai suoi seguaci e s'impossessò dei suoi beni (cf. *Vies cit.*, p. 326, dove è avvertito che il Ruffi, *Histoire de Marseille*, p. 129, rifiuta una tale versione) ;

b) Scrisse un *trattato* intitolato : *De la tyrannye des princes*.

Nella « Table d'Aix », il sirventese sulla nobiltà s'intitola propriamente : « Las Rassas viciouzas e vertuosas de Provensa. »

3. È il nostro nº I, *Era, pueis* : cfr. pure *Vies cit.*, pp. 325-6. È noto che fra i processi di fabbricazione del Nostredame era pur quello di prendere nelle poesie gli elementi delle biografie : *Vies cit.*, p. (64). Nell' ed. cit. la vita di Bonifazio è a pp. 84-5.

4. Per quelle fabbricate dagli antichi scrittori di vite e di *razos* cfr. ultimamente Jeanroy, *Les Biographies des troubadours et les razos ; leur valeur historique* in *Arch. Rom.*, I (1917), p. 294 sgg.

cui provenienza variamente affermata un tempo (*Hist. littér.*, XIX, 480), si fissa ora con sufficiente sicurezza dal Juigné de Lassigny, che pone a capostipite della casa un Pons-Arbaud, ricordato in un testo del 987 [1]. Alla miglior comprensione di quella balda figura di ardito e appassionato assertore delle libertà nazionali che fu Bonifazio, giova ricordare che fra i gentiluomini di Provenza, che dopo il concilio di Clermont si crociarono, fu anche un Pietro, visconte di Castellana (Papon, II, 194 e Juigné de Lassigny, p. 32) e che il conte Bonifazio III, nel 1188 [2], col pretesto che le sue terre dipendevano dall'impero, si rifiutava di prestare omaggio ad Alfonso I, che però lo costringeva a sottomettersi (Papon, II, 418; *Hist. littér.*, XIX, 481; Juigné de Lassigny, pp. 44-5).

I vecchi scrittori provenzali lo pongono in differenti gradi nella genealogia della sua famiglia, dove il nome di Bonifazio era tradizionale [3]; ma il nostro trovatore fu il sesto del suo nome, e nacque figlio a Bonifazio V di Castellana (1195-1252) dal suo secondo matrimonio con Agnese Spata. Fu signore di Castellana e di Riez e attratto forse dal ricco patrimonio sposò l'8 nov. 1252 Sibilla, signora di Trets e di Tolone, appartenente alla famiglia dei visconti di Marsiglia e vedova di Gilbert

---

1. *Op. cit.*, p. 19. Non tutte le sue filiazioni, a dir vero, son sicure; ma è quanto di meglio si possa avere in proposito. Ad ogni modo, per il nostro scopo, poco importa. Il suo albero genealogico rettifica in parte quello di cui è questione in Cais de Pierlas, *Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 22 sgg. Sulla più antica storia di Castellana, cfr. p. 8 sgg.

2. Così è da correggere la data accolta del 1189, come mi avverte il Bourrilly: il giuramento d'omaggio, che si trova nell' archivio dipartimentale delle Bocche del Rodano. B. 293 — ed è stato pubblicato dal Doublet, *Recueil des actes concernant les actes des évêques d'Antibes*, Paris, 1915, pp. 151-2 — è in realtà dell' *ottobre 1188*.

3. I loro giudizi son riportati e in parte discussi in *Hist. litt.*, XIX, 482. Questa incertezza si rispecchia pure in taluni di coloro, che citammo a p. 479 n. 2. Così, figlio di quel Bonifazio, che ebbe guerra con Alfonso I, insieme col Crescimbeni, p. 95, lo fanno il *Millot*, II, 54-5 e il *Milà*, p. 174, i quali due ultimi lo chiamano « Bonifazio III ». Il rimando a Papon II, 270, che si trova in Chabaneau, *Les biographies des troubadours* (estr. dall' *Hist. génér. de Languedoc*, t. X, ed. Privat, p. 135) — ripetuto anche in *Vies cit.* del Nostredame, p. 120 — relativo a notizie riguardanti il nostro trovatore, è errato, parlandosi quivi di un Bonifazio, che, per il tempo in cui visse, non è certamente il nostro.

de Baux. Sibilla, il 14 agosto 1261, testò in favore di Carlo d'Angiò, benché Bonifazio fosse ancora in vita. Ciò prova che fra i due sposi non doveva correre troppo buona intesa, ed avrà anche contribuito a render più acre l'odio di Bonifazio contro l'Angioino [1].

1. Juigné de Lassigny, *op. cit.*, pp. 68-9. Di Sibilla si era già parlato, ma la sua situazione non era chiara: cfr. Salverda de Grave, *Le troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 44, n. 2. Dietro la scorta del Juigné de Lassigny, darò qui la genealogia degli ultimi membri che più particolarmente c'interessano della famiglia di Castellana. (Le pagine son quelle dell' opera, dove il Juigné de Lassigny parla del personaggio; le date fra parentesi, quelle degli atti più recenti, dov' egli è indicato). Bonifazio I si colloca fra il 1089 e il 1094 (pp. 35-8).

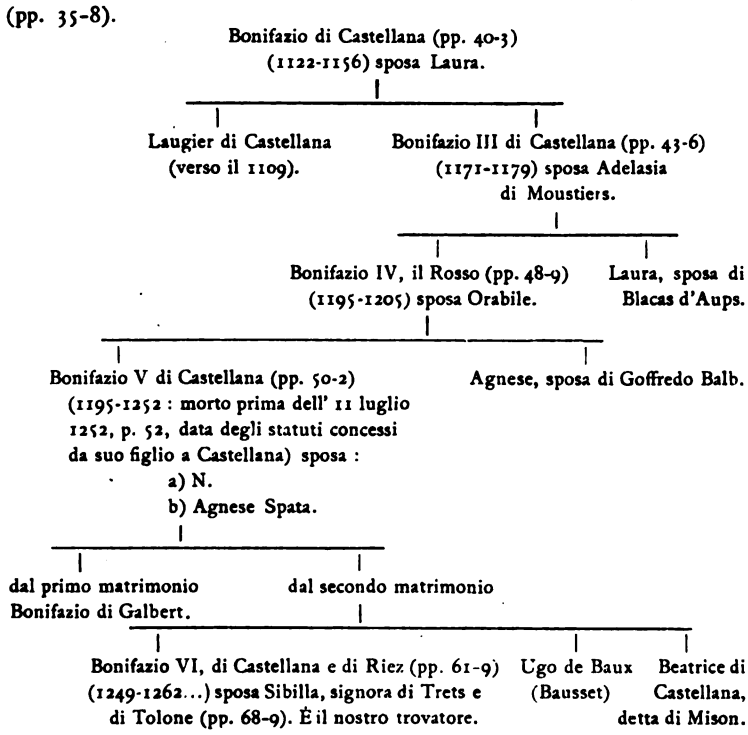

Un Bonifazio « de Castellano » o « de Castellana », che nel 1259 trattava in Cuneo favorevolmente a Carlo d'Angiò, era tutt' altra persona, come si può rilevare anche da quanto diciamo appresso nel testo in relazione all'opera del nostro trovatore in questi anni: cfr. Merkel, *Cuneo e la signoria angioina* in *VII Centenario della fondazione di Cuneo*, Torino, 1890, p. 50 n.

Non saprei dire con sicurezza se noi sentiam parlare di lui per la prima volta il 25 giugno 1236, quando Bonifazio V, suo padre, con l'approvazione del figlio *Bonifazio*, concedeva il permesso di pascolo sulle sue terre ai religiosi di Montrieux [1]. Più facilmente si tratterà del suo fratello maggiore Bonifazio di Galbert. Ma del nostro trovatore si ha notizia certa il 22 sett. 1244, allorché fu stabilito un accordo fra Bonifazio V e Bernardo, priore di Villecrose, relativamente ai loro diritti rispettivi su Villecrose. Bonifazio V allora s'impegnava di fare approvare tale accordo anche ai suoi figli Bonifazio di Riez e Bonifazio di Galbert [2].

Una volta ancora lo ritroviamo prima che divenisse signore indipendente del suo feudo, il 13 giugno 1249. In quel giorno, Carlo d'Angiò donava il castello della Verdière al surricordato Bonifazio V, a condizione però che egli non lo cedesse a suo figlio, il nostro trovatore, né al fratello di lui, Bonifazio di Galbert, senza esserne autorizzato da Romeo di Villanova [3]. Il che dimostra chiaramente che fin da quel tempo Bonifazio non era in odore di santità presso il potente Angioino.

Successo nei diritti al padre, subito dopo la sua morte, l'11 luglio 1252, emanava una carta di affrancamento agli abitanti di Castellana, con cui venivano concessi loro alcuni diritti civili ed erano liberati da non poche servitù onerose. Senza dubbio piace vederlo aprire la sua signoria con tale un atto magnanimo e generoso ; e se anche si decise ad esso per motivi d'interesse personale politico — alludo alla crescente fortuna di Carlo — gli va data lode, ad ogni modo, perché « il eut au moins le mérite de juger de l'esprit de son temps et de s'y conformer » [4]. Lo stesso giorno, in compagnia di suo fratello Bausset (senza dubbio Hugues de Baux) confermava lo scambio

---

1. Juigné de Lassigny, pp. 50-1.

2. *Ib.*, p. 51.

3. Juigné de Lassigny, p. 61 e Sternfeld, *op. cit.*, p. 164 n. 5 Non può dirsi pertanto (Sternfeld, p. 163) che, quando Carlo divenne signore di Provenza, trovò il nostro Bonifazio potente signore di Castellana.

4. *Hist. litter.*, XIX, 483 Cfr. pure Papon II, 419 (quivi, pp. lxxxvii-xc (*Preuves*), è anche riportata per intero la carta) e Juigné de Lassigny, *op. cit.*, pp. 61-2.

che il loro padre aveva fatto del castello di Castellana inferiore contro quello di Majastre [1].

Il 26 dello stesso mese è con suo fratello Galberto testimonio nella transizione fatta fra Carlo d'Angiò e i Marsigliesi [2]; ma la sua presenza in quest' atto non significa ch'egli fosse allora del tutto nelle migliori relazioni con gli Angioini. — L'8 ottobre sempre dello stesso anno 1252, insieme con la sua donna Sibilla, confermava i privilegi di Tolone [3].

Intorno a questo tempo si aggira pure il più antico dei suoi sirventesi: *Era, pueis* (no. I). Alcune circostanze, in fatti, lo fanno risalire al periodo di tempo; 13 dic. 1250 — 21 maggio 1254; e, probabilmente, dovrebbe essere di poco posteriore alla prima metà del 1252 [4]. In esso son già manifeste le ten-

---

1. Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 62.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 284; Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 63.

3. Archivio di Tolone, Libro Rosso, f. 8 sgg.; Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 63.

4. Cfr. n. al v. 30. È, con un po' più di determinazione, il periodo fissato già dall' Appel, *Provenzalische Inedita*, Leipzig, 1892, pp. 82 e 348, e accolto anche dal Bertoni, *I trovatori d'Italia*, Modena, 1915, p. 27 e n. 1. Al Milá il contenuto delle strofe III e IV consiglia di porlo « sin duda antes de la guerra de 1241 », *op. cit.*, p. 174. Perché?

Il Salverda de Grave, *Le troubadour Bertran d'Alamanon* cit., pp. 59-60, esaminando questo sirventese, per quanto riguarda la vacanza dell' impero in relazione ad altri accenni consimili, gli assegna la data del 1259, che è da scartare. *a*) A proposito del v. 18, dov' è contenuto l'accenno all' infelice crociata di Luigi IX, si domanda: « comment Boniface aurait-il, en 1250, pu parler comme il l'a fait de la croisade qui ne faisait que commencer? » Ma confronta in contrario la nostra nota relativa allo stesso v. 18. *b*) Enrico III d'Inghilterra (vv. 15-7), nel 1259, rinunzia a parte del suo territorio francese. Ma « muto » sta proprio fino a quando non « parla », rinunziando esplicitamente: cfr. la nostra n. al v. 15. *c*) La debolezza del re d'Aragona, v. 22 sgg., anzi che dal « traité conclu en 1258 », è ampiamente giustificata da altri fatti precedenti a quell' anno: cfr. la nostra n. al v. 22. *d*) Quanto, in fine, valga l'affermazione che « à l'époque du sirventes » — 1259, dunque — Bonifazio sia ancora fedele a Carlo, cfr. appresso nel testo.

Il De Lollis, *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, 1896 (*Rom. Bibl.*, XI), p. 57 n. 4, in considerazione della str. VI, ove « il trovatore chiama Carlo benevolmente « *son* seinhor » e ne loda l'amore alle armi », incline-

denze politiche del fiero castellano, che lo portarono a combattere la chieresia e il partito clericale. Però il non essersi ancora mostrato nemico dichiarato di Carlo d'Angiò gli fa risparmiare la sua persona. Vero è che la lode è temperata con quell'accenno al « cattivo consiglio » in cui si fida, sul quale cfr. n. al v. 36.

Si ritrova poi il 16 luglio 1255 in una sentenza arbitrale resa da Raimondo, vescovo di Senez, per certi rispettivi diritti che Bonifazio e Pietro, priore di S. Giuliano del Verdon, che agiva a nome dell' abbazia di Lérins, vantavano su S. Giuliano (Juigné de Lassigny, p. 63). Il 25 marzo 1256 fa allo stesso priore di S. Giuliano una cessione di beni, posti in Castillon (*ibid.*).

È in questo stesso anno che egli prende apertamente le armi contro Carlo d'Angiò: da allora, se pur vi ebbe qualche momento di sosta, essa fu apprente o forzata, ché Bonifazio non trascurò mai occasione di dimostrarsene il più fiero avversario. Il 6 novembre dunque del 1256, Carlo componeva i vari dissidi avuti con la suocera Beatrice, vedova di Raimondo Berengario. Il trattato rivela come le cose avessero assunto notevoli proporzioni, essendovi stati anche saccheggi e lotte furibonde. Ora, fra i nobili schierati dalla parte della Contessa è pure il nostro trovatore [1].

Nel dicembre dello stesso 1256 egli figura fra i testimoni in un trattato, per cui aveva offerto la mediazione l'ambizioso Alfonso di Castiglia, fra Marsiglia e Barral del Balzo, il quale voleva far valere certi suoi vecchi diritti sulla città. Barral del Balzo si era già da tempo sottomesso a Carlo [2]; Bonifazio, per tanto, si schierava così con quella parte di cittadini che furono avversi alla dominazione del Conte e la cui opera doveva portare prima alla sollevazione del 1257 e in seguito a quella più violenta del 1262 [3].

Che egli però abbia partecipato alla sollevazione, che scoppiò

---

rebbe ad assegnargli la data 1257-1262. Ma non può dirsi che la strofe in parola sia « tutta d'elogio » — cfr. la nota al v. 36 — né inoltre risponde a verità (p. 57) che di Luigi IX si taccia affatto : cfr. n. al v. 18.

1. Sternfeld, *Karl von Anjou cit.*, p. 119; Juigné de Lassigny, p. 64.
2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 78.
3. *Ib.*, p. 125 e n. 3.

sul principio del 1257 e fu rapidamente repressa [1], anche noi con lo Sternfeld, riteniamo senz' altro da escludere. Certo, egli non può aver veduto che con piacere un tale movimento; ma ogni dubbio circa la sua parte attiva dovrebbe esulare, quando noi troviamo Bonifazio come testimone di Carlo in due documenti dell' agosto e del settembre di questo stesso anno [2]. Un così rapido mutamento, in tanto breve volger di tempo, non sembra possibile, sopratutto in un carattere quale è quello del nostro trovatore [3]; e Carlo d'Angiò inoltre, ben conoscendone l'animo, avrebbe evitato da quell' accorto politico che era di ammetterlo a così breve scadenza fra gli assertori della sua volontà. La presenza di Bonifazio in questi due atti, se mai, può essere rilevata come indizio della politica angioina, che, oltre delle armi, approfittava accortamente di tutti gli altri mezzi pacifici per meglio rafforzarsi e vincere gli oppositori. Ma non so quanto contribuisse ad ammansire il fiero feudatario, che vedeva Carlo, allora in San Rémy, fortunato per gli importanti e favorevoli trattati conclusi con varie città e signori e circondato, oltre che dai suoi consiglieri e intendenti, dai rappresentanti dell' alto clero e di tutta la nobiltà provenzale — sembra che nessuno potesse sottrarsi alla sua potenza — aver raggiunto un così splendido resultato [4]. E avrà fatto di necessità virtù; ma nell' anima deve aver concepito più cupo il rancore e più possenti gli si devono essere risvegliati nel cuore la bramosia di vendetta e il desiderio di libertà [5].

---

1. Il trattato di pace fu letto nel parlamento di Marsiglia, alla presenza di Carlo stesso e della contessa Beatrice, il 6 giugno : Sternfeld, *op. cit.*, pp. 132-3. È della stessa opinione anche il Juigné, *op. cit.*, p. 65.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 131 e n. 1. Il Juigné de Lassigny, p. 65 ricorda il solo documento dell' agosto.

3. Diversamente la pensa, ma a torto (cfr. appresso), il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313, n. 2.

4. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 141-2.

5. Guglielmo di Nangis, nella vita di Luigi IX (*M. G. H.*, 26, 682), fa erroneamente tutta una cosa della sollevazione del 1257 e del 1262; Primate invece (*M. G. H.*, 26, 642) parla diffusamente della sollevazione del 1257, accenna però solo a punizioni in genere inflitte da Carlo. Lo Sternfeld, *op. cit.*, p. 131 e n. 1, mostra a tal proposito come l'editore abbia avuto torto di credere a quanto il Nostradamus, *L'histoire et chronique de Provence*, Ver-

Del 21 giugno 1258 è una sentenza arbitrale riguardante certe disposizioni testamentarie di sua madre Agnese Spata. Il Juigné de Lassigny osserva: « Boniface apparaît vivant paisiblement sur ses terres » (*op. cit.*, p. 66).

Poco dopo però quei suoi sentimenti antifrancesi erompono nel sirventese no. II *Gerra e trebailh.* che è stato scritto subito appresso la tregua conclusa fra Carlo d'Angiò da un lato e alcune città del Piemonte, a capo delle quali era il comune d'Asti, dall' altro, nel luglio del 1260, come fa fede l'accenno ad essa come cosa recente (« Quelli d'Asti *accettano* tregua e pace »): cfr. nota relativa al v. 22 [1]. Con che anima non v'invoca la guerra, quale compassione gli fanno i Provenzali proni dinanzi alla volontà del Conte, il quale comincia anche a prender piede in Italia e vi sottomette città! Che cosa non farebbe egli per dar loro man forte?

Già ho ricordato la sollevazione marsigliese del 1262. Marsiglia era, realmente, una città, dove il partito nazionale era molto potente: anche una prima volta, nel 1252, aveva tentato indarno di ribellarsi [2]. Ora voleva impadronirsi dei vicari di

---

vins, 1614, p. 222, riferisce in relazione alla parte presa da Bonifazio nella sollevazione del 1257, che sarebbe stato poi condannato a morte. Tale fine ritorna anche in Millot, II, 40 (decapitato) e in Fauriel, II, 213 (fatto appiccare), che però non specificano date. Il Diez, *Leben u. Werke cit.*, pp. 463-6, nega la decapitazione (ammessa anche in *Art de vérifier les dates*, X, 410, cui si richiama), perché ci son conservate poesie che si riferiscono a tempo posteriore: nello stesso modo si esprime anche il Milá, p. 175, senza però accennare a date. Il Papon, II, 337, sull' autorità del Joinville (ed. del 1761, p. 244), ammette esilio e confisca; così anche l'*Hist. litt.*, XIX, 48[1]-2, ma con rapido ritorno. Per il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 312, « non fu ucciso, né esiliato », ma « ritirato nei suoi beni, si trovò in gran distretta » e si apprestò a combattere di nuovo Carlo.

1. Il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 e n. 1, lo riporta al 1262 (al Merkel rimanda anche il De Lollis, *Vita e poesie di Sordello cit.*, p. 57, n. 1), data che la nostra illustrazione storica esclude affatto. La sua conclusione, in special modo: « esso [il sirventese] mostra che il poeta oramai non aveva più alcuna speranza né nei suoi mezzi, né in quelli della Provvidenza e rivolgeva lo sguardo lontano all' Italia; quindi esso si accorda benissimo colle condizioni, in cui Bonifazio si trovò nel 1262 »; è nella più evidente contradizione con quanto sappiamo essere avvenuto in quell' anno di Bonifazio: cfr. appresso nel testo e nelle note al sirventese no. III *Si tot no m'es.*

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 79 e cfr. p. 487 n. 5.

Carlo e dei suoi impiegati, usurparne i diritti e le entrate : la ribellione era guidata da Bonifazio di Castellana insieme con Ugo del Balzo, figlio di Bertrando. Carlo, avuto sentore della cosa, subito al principio dell' anno — forte dell' aiuto dei grandi francesi — si preparò alla riscossa : anche Barral del Balzo gli era favorevole e la chiesa l'aiutava, scagliando l'interdetto contro la città ribelle.

Prima però di muovere su Marsiglia e di sottometterla, verso la metà dell' anno, attaccò Castellana e la prese : Bonifazio riuscì a stento a fuggire, a quanto pare, per un passaggio sotterraneo. In tal guisa, un tanto signore doveva andare in esilio, vinto dagli odiati Francesi e privato dei suoi beni, rispecchiando nella sua sorte l'immutabile destino della patria [1].

Con questo avvenimento si ricollega pure l'ultimo dei suoi sirventesi, no. III, *Si tot no m'es*, dove trabocca feroce l'odio contro Carlo e i suoi degni intendenti. Che esso sia stato scritto prima dell' esilio, lo affermano sopratutto i vv. 20-1, nei quali il trovatore si richiama esplicitamente alle forti case, che ha ancora, e alle sue genti fedeli. Che debba, per contro, essere stato composto proprio in questo torno di tempo, lo dice chiaramente l'accenno ai traditori marsigliesi, su cui cfr. n. ai vv. 17 sgg. [2].

---

1. Sternfeld, p. 170. A p. 213 n. 2 ha poi occasione di ricordare come erroneamente il Blancard (*Page inédite*, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1869), nel 1264, fa sempre signore di Castellana il nostro trovatore. Per questa sollevazione di Marsiglia cfr. Sternfeld, *op. cit.*, p. 162 sgg. Il Juigné de Lassigny, *op. cit.*, pp. 66-7, farebbe prima sollevar Marsiglia, poi cader Castellana ; ma la sua versione è meno conforme a verità.

2. Il Diez, *Leben u. Werke cit.*, p. 463, lo riporterebbe alla sollevazione del 1257 : i Marsigliesi, che si sottomisero a Carlo, sarebbero i traditori. Il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 n. 2, formulando più d'un' ipotesi speciosa, attribuisce il sirventese al 1259, perché gli è parso « che esso accenni, sebbene oscuramente, alla parte presa da Bonifazio di Castellana ad una delle rivolte di Marsiglia contro Carlo d'Angiò ». E la rivolta sarebbe quella del 1257 ; e il sirventese sarebbe un' eco, che risuonerebbe — perché ? — dopo due anni!

Ma Bonifazio, come s'è veduto, non prese parte alla sollevazione del 1257 !

Più si accosta al vero il Salverda de Grave, *Le troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 42, quando afferma che il tono che regna in questo sirventese fa di già presentire la rivolta del 1262, sopratutto per i vv. 20-1. Se poi esso si para-

Dopo questa fuga, poco ci è noto di lui. Sappiamo solo che, attraverso Montpellier, si era rifugiato nel territorio dell' infante Giacomo d'Aragona, favorevole ai ribelli; che nell' accordo concluso il 31 ottobre 1262, in Maguelonne, fra Carlo e Giacomo d'Aragona, relativo al ritorno in patria di certi fuggiaschi marsigliesi, egli ed Ugo del Balzo e le loro famiglie furono esclusi da tale benefizio, né poterono riavere i loro beni; che tale divieto fu ripetuto pure nel trattato di pace stipulato, sul principio di novembre dello stesso 1262, fra Carlo e la vinta Marsiglia [1].

Nella terra di esilio, con l'odio di Carlo che gli fu sempre avverso nelle varie sue « leggi », con sorte in questo simile ad altri poeti e ad altri signori di questa parte delle Alpi, avrà Bonifazio continuato ancora a sfogar l'animo suo bollente d'ira e di cruccio e a sospirar con passione la terra lontana, negli ardenti sirventesi? Nessuna risposta si può dare in proposito; ché se anche così fu — e nulla vieta di crederlo — il tempo ci invidiò ogni memoria [2].

Quanto a lungo viss' egli ancora? Nessun documento ce lo dice, ed è superfluo abbandonarci a speciose congetture [3]. Soltanto ci contenteremo di rilevare che la sua produzione si svolge dalla metà circa del secolo ai primi anni della settima decade.

---

gona coi vv. 21 sgg. del sirventese di Bertran, *De la ssal* (no. VII), si sarà più disposti ad assegnare al nostro una data avvicinata a quello del d'Alamanon, che è del 1259.

1. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 171-2.

2. Ricorderò che nei paesi della corona d'Aragona, favoriti dalla natura, dai costumi nazionali e dal governo di Giacomo I, anche altri, e dai più diversi luoghi, vennero a cercare « l'espérance d'un brillant avenir ou l'oubli d'un passé malheureux » (De Tourtoulon, *Jacme Ier le conquérant roi d'Aragon*, Montpellier, 1867, II, 475).

3. Così fa il Juigné de Lassigny, p. 67, quando dice ch' egli morì poco appresso gli avvenimenti del 1262. La data del 1278 riferita dal Nostredame; cfr. addietro p. 481; e accettata anche da qualche antico storico della Provenza (è pure in Féraud, *Histoire des départements des Basses-Alpes*, p. 499 *cit.* dallo Sternfeld, *op. cit.*, p. 170 n. 2), non ha alcuna verisimiglianza: cfr. *Hist. litt.*, XIX, 482. Quella dell' *Hist. litt.*, XIX, 482 « mort vers 1258 ou 1260 », per quanto presentata con tutte le cautele, è da metter da parte. L'*Histoire litt.*, XIX, 482 ha poi fatto giustizia di quegli scrittori pro-

Anche la data di nascita ci è ignota; ma l'affrancamento del 1252, che ci appare come frutto non più di una prima giovinezza, ci autorizza a porla, senza tema di andar molto errati, intorno al 1220.

*
* *

Nelle breve opera sua Bonifazio mantiene costantemente l'animo dentro gli affetti politici e nelle inevitabili contese dei popoli. Tre componimenti; tre sirventesi. Tal genere, è vero, fu caro specialmente ai trovatori della decadenza [1]; ma egli, coltivandolo, non deve avere indulto soltanto a un andazzo del tempo. D'amore, almeno in ciò che ci resta, non tratta esplicitamente; il ricordo però della donna amata chiude, e talvolta in modo davvero molto realistico, ciascuno dei tre sirventesi: I, 50-1; II, 40-1; III, 39-44 [2]. Il che è un elemento della sua poesia da non dovere essere trascurato.

Bonifazio si mostra supremamente amante e della guerra di per se stessa e, con le molte gradite sorprese, di tutto quanto glie la ricorda: I, 43-9; II, 1-6; per contro, tutto quanto lo richiama alla vita d'amministrazione gli ripugna: I, 45; II, 7-10. Contro quanti non dimostrino caraggio ed ardimento, è

venzali, che, sull' autorità del Nostredame — confutato per questo anche dal Millot, II, 41 — ritennero che Bonifazio avesse accompagnato in Italia Carlo d'Angiò (tale notizia, fra noi, riporta pure il Gravina, *Della Ragion Poetica*, l. 2°, cap. 7): cfr. pure Juigné de Lassigny, p. 67.

1. P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*... Paris, 1871 (*Bibl. de l'École des chartes*, voll. XXX-XXXI), p. 247; cfr. inoltre, ultimamente, Bosdorff, *Bernard von Rouvenac*, Erlangen, 1907 (*Rom. Forsch.*, XXII, 761-827), p. 764 sgg.

2. Sarà forse superfluo l'avvertire che tale ricordo non è sufficiente a far considerare questi componimenti come « canzoni-sirventesi » o « chans mesclatz », su cui v. Diez, *Die Poesie cit.*, p. 98; Restori, *Letteratura provenzale*, Milano, 1891, p. 54; Stimming, *Provenz. Litteratur*, p. 24 (in *Grundriss* del Gröber, II, 2, 1 sgg.) Il Papon, II, 418 sarebbe disposto a credere al Nostredame circa a « des très-belles chansons d'amour pour une demoiselle de la maison de Foz », che però non son giunte fino a noi. In tutti e tre i sirventesi è pure ricordato il giullare, a cui affida il canto. Per quanto sia sempre lo stesso, è chiamato « Mauret » in I, 50 — il sirventese è inviato insieme anche a Sordello: cfr. v. 52, — « Mauri », in II, 39 e III, 43.

implacabile : I, 5 sgg. ; su quei concittadini poi, che meno lo dovevano e più furon deboli, scaglia senz' altro la terribile maledizione di Dio : III, 17 sgg.

In politica è avversario deciso di Carlo d'Angiò [1], contro il quale sa pure adoperare la più fine e squisita ironia : III, 29-32. Anche nei primi tempi della sua signoria provenzale, quando Bonifazio non l'ha ancora apertamente rotta con lui, la lode è temperata : I, 37. E contro di lui è rivolto quasi per intero il sirv. *Gerra e trebailh*, sia per le aspre parole indirizzate ai Provenzali, che gli si sottomettono supinamente v. 15 sgg. — cfr. anche III, 4 — sia nella dolorosa costatazione dei suoi primi successi italiani v. 22 sgg. e nella decisa affermazione dei suoi propositi di aiuto ai vinti ad ogni costo, vv. 36-8, che non disconviene per niente alla grandezza della sua anima e alla nobiltà dei suoi natali, che anzi l'una e l'altra illumina maravigliosa-

1. È l'elemento della sua poesia, che è stato con predilezione rilevato e più o meno analizzato : cfr. Papon, II, 420 ; Diez, *Leben u. Werke cit.*, p. 462 ; *Hist. littér.*, XIX, 482 ; Fauriel, II, 210 ; Milá, pp. 42 e 175 ; Merkel, *L'opinione cit.*, p. 311. Qui è opportuno ricordare anche quanto di Bonifazio (dal Nostredame, *Vies cit.*, p. 334, identificato invece per Bonifazio VIII, papa !) dice Bertran d'Alamanon, *De la ssal*, ed. cit., no. VII, vv. 21-4 :

> En Bonifaci a ric cor
> E non es ges cassatz el cor,
> Qu'el don' als seus e los garda de mal ;
> Per que li son trastuit bon e lial.

In una comunicazione privata, il Bourrilly mi dice in proposito : « Il me semble que les Castellane, ayant été dévoués à Raimond-Béranger V, ont été entraînés à agir contre Charles d'Anjou par la veuve de Raimond-Béranger V, Béatrix de Savoie, et le tempérament batailleur, l'esprit d'indépendance féodale auront fait le reste. »

Dopo la nostra esposizione, non può incontrare incondizionato favore il giudizio che sulla sua opera politica dà il Brun, *Sur les troub. bas-alpins cit.*, p. 22 : « Il semble bien que Boniface, en bon provençal, fut déjà un politicien, je veux dire quelqu'un qui tient la politique pour un jeu profitable. Il fit d'abord sa cour au nouveau comte, puis se retourna contre lui ; il provoqua une révolte des Marseillais, leur chercha des alliés parmi ses vassaux, se mit à leur tête, mais échoua. » Anche è inesatta l'altra affermazione : « A vrai dire, il y a bien contradiction entre les variations politiques de Boniface et l'intransigeance véhémente qu'expriment ses poésies. Que penser alors de sa sincérité ? » (*ib.*, p. 25 n. 1).

mente di più fulgida luce. E altrove son pronunziate parole che bruciano ed espressi fieri propositi di lotta contro i suoi intendenti, insaziabili e inumani amministratori di troppo severa giustizia : III, 5 sgg. e 33 sgg. [1].

È naturale che la posizione presa verso l'Angioino lo porti a combattere anche la chieresia e la politica clericale : I, 29 sgg.; II, 11-4. Luigi IX di Francia, pure nell' espressione I, 18, è ricordato con disprezzo; e coloro che per qualsiasi motivo non fanno a tale politica la desiderata opposizione, sentono prof nde le punture dolorose del suo odio, che prorompe in mordente ironia e in violenta invettiva. Così per Enrico III d'Inghilterra, I, 15 sgg. e per Giacomo I d'Aragona, I, 22 sgg. [2].

Si direbbe quasi che, a volte, egli assuma atteggiamenti di magnanimi spiriti Danteschi.

Se non che, sembra che non sia possibile esimersi qui da un altro raffrònto. Si faccia pure la debita differenza per quanto concerne la qualità e la quantità, se si vuole, della produzione poetica ; è innegabile però che Bonifazio ha alcuni notevoli punti di contatto con Bertran de Born [3]. Forse egli stesso senti quest' affinità, quando nel sirv. *Era, pueis* subì l'influsso diretto del magnifico canto di guerra *Be·m platz lo gais temps de pascor* dell' antico trovatore [4].

Come Bertran de Born, egli possiede una signoria importante, grazie alla quale può prendere parte molto attiva negli avveni-

---

1. Da questo e da quanto diciamo anche poco prima nel testo risulta, per conseguenza, del tutto privo di fondamento il giudizio del Papon, II, 418-9 circa i migliori rapporti di Bonifazio con Carlo d'Angiò.

2. A. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne* (in *Annales du Midi*, XXVII), p. 15 sgg. dell' estr. ha dimostrato, contrariamente a quanto si affermava, che questo re era tutt' altro che un protettore di trovatori.

3. Una tale parentela spirituale fu notata anche per Bernard di Rouvenac, che è contemporaneo del nostro : cf. Bosdorff, *op. cit.*, p. 789.

4. Cfr. raffronti ai vv. 20, 39-40, 44. I due sirventesi si accordano anche nella mossa iniziale, per quanto Bertran sia spinto a cantare dal « gais temps de pascor » e Bonifazio dall' « yverns ». Sull' attribuzione poi di *Be·m platz* a Bertran de Born ora non deve cadere più alcun dubbio : cfr. Clédat, *Du rôle historique de Bertrand de Born*, Paris, 1879 (*Bibl. des écoles franç. d'Athènes et de Rome*, VII), p. 89 sgg ; Stimming, *Bertran de Born, sein Leben und seine Werke*, Halle, 1879, pp. 47-8; Thomas, *Poésies complètes de Bertran de Born*, Toulouse, 1888 (*Bibl. mérid.*, 1ª serie, I), p. 133.

menti del suo tempo [1]. La passione per i combattimenti, che domina nei versi del nostro, domina pure — e in qual misura! — nei versi del signore d'Autafort, né, come in lui, glie la diminuisce per niente l'amore [2]. Quello, ancora, che fu scritto di Bertran : « Il ne se lançait jamais dans une aventure sans avoir dirigé contre ses adversaires les plus violentes invectives et secoué l'indolence de ses alliés par un de ces vigoureux *sirventés* » [3], potrebbe ripetersi quasi letteralmente di Bonifazio. A lui, spogliata dei particolari contingenti al tempo e alle relazioni proprie ai due trovatori, conviene in fine perfettamente quella redazione dell' antica breve vita di Bertran, che vien citata col no. I, nella quale sono in prevalenza prese in considerazione le peculiari qualità del suo spirito [4].

Bonifazio, pure ingannandosi sui suoi mezzi di resistenza [5], aveva sopratutto amato la patria, e il suo canto per lei, consacrando il pregio dell' ardimento, aveva saputo trovar voci forse le più potenti di violenza e di passione. Ben a ragione per tanto fu detto l'« ultimo difensore coi versi e con le armi della nazionalità catalano-provenzale contro la preponderanza francese » [6].

---

1. Clédat, *op. cit.*, p. 1.

2. *Ib.*, pp. 98-9 e 104.

3. *Ib.*, p. 1.

4. Vedila in Chabaneau, *Les Biographies cit.*, p. 16 e in Stimming, *Bertran de Born* cit., p. 51. « Totz temps ac guerra ab totz los sieus vezis... Bos chavaliers fo e bos guerriers e bos domneiaire e bos trobaire e savis e be parlans e saup tractar mals e bes... » Quello che quivi è detto a proposito dell'opera sua concernente le relazioni fra il re di Francia e il re d'Inghilterra, può ripetersi tal quale in rapporto alle relazioni corse in Provenza fra il partito nazionale, cui pur egli apparteneva, e Carlo d'Angiò : « Es'ilh avian patz ni tregua, ades si penava e's perchassava ab sos sirventes de desfar la patz e de mostrar com chascus era desonratz en la patz ; e si n'ac de grans bes e de grans mals de so qu'el mesclet mal entre lor. »

5. *Hist. litt.*, XIX, 486.

6. Milá, *op. cit.*, p. 42. — Il Fabre, ultimamente, troverebbe traccia della simpatia, che deve aver legato Bonifazio con Peire Cardinal nell' imitazione che il nostro trovatore avrebbe fatto nel sirv. *Si tot* (no. III) del componimento *Si tots temps*, che, è secondo lui, del Cardinal (cfr. *Un poème inédit de Peire Cardinal* in *Arch. Rom.*, III, 40-1). Ma l'attribuzione di *Si tots temps* al Cardinal è tutt' altro che sicura (*Arch. Rom.*, III, 42) : e l'imitazione di esso

I

Gr., 102, 1. — Ms. *M*, 245 r° (*Bonifaci de Castellana*) : Mahn, *Ged.*, no. 1612. — Raynouard, *Choix*, V, 108 (solo, e parzialmente, le strofe III-IV); Mahn, *Werke*, 3, 137-8 (solo, e parzialmente, le strofe III-IV); Chabaneau, *R. l. r.* 32, 560; Appel, *Prov. Inedita*, p. 82.

I Era, pueis yverns es e·l fil
qe d'aiga·s glason mais de mil,
ai cor de far un sirventes.
E s'ieu i met negun mot vil,
no me·n çhal, qar dels malapres
baros qu'ieu trueb ples de nofes
chantarai, qe Dieus los acor!

II D'els e de lur façh hai malcor,
qar eilh non han valor ni cor,
e trueb los vas prez trop estrils.
Mal resenblan al pro n'Ector!
Per que·n volgra ausir sos qils,
q'om lur tolges entro als fils
ço pauc qe lur es remansut.

III Lo rei engles cug q' a·l sanglut,
qar tan lo ve hom estar mut
de demandar sas eretatz.

I. — Ora, poichè è inverno e i fili d'acqua che gelano(= i ghiaccioli) [son] più di mille, ho desiderio di fare un sirventese. E s'io vi adopero alcuna parola vile, non me ne importa, perché canterò degli scortesi baroni, ch'io trovo pieni di slealtà, che Dio li uccida!

II. — Io ho rabbia per essi e per il loro agire, perché non hanno valore né coraggio, e per riguardo al pregio li trovo troppo restii. Male somigliano al prode Ettore! Perché io vorrei udire i loro gridi acuti, che si togliesse loro fino ai figli quel poco che è loro rimasto.

III. — Il re inglese credo che abbia il singhiozzo, tanto lo vedo star muto nel domandare le sue eredità. E mentre quest' altro ha tanto perduto, dovrebbe egli condurre da ogni parte corridori e cavalli armati per ricuperare i propri possedimenti.

---

per parte di Bonifazio, che avrebbe scritto il sirventese nel 1250-1252, riducendosi all' incontro di tre parole (*braya*, ma in senso diverso, *veraya* e *cossiros*), sfugge, a parer nostro, interamente, anche lo schema metrico è comune ad altri.

E mentr' est autr' ha·n tan perdut,
degra si menar daus totz latz
coredors e cavals armatz
tro cobres sas possessios.

IV E·l flacs reis cui es Aragos
fa tot l'an plachz, aman gasos;
e fora· ilh plus bel, so m'es vis,
qe demandes am sos baros
son paire, q'era pros e fis,
qi fon mortz entre sos vesis,
tro fos dos tantz aqitiat.

V E li fals clerge renegat
cuidan deseretar Colrat
per donar a lor bastardos.
E tenon l'emperi vacat
ab las lur malvaisas lesos,
don cuian reinhar entre nos;
mas San Peir han trop irascut.

VI De mon seinhor, si Dieus m'ajut,
se no creses conseilh menut,
sai q'el fora adrechz e bos,
e plagran li brant e escut,
elm e ausberg e garnisos.
E fora ben dreitz e rasos,
q' enaissi·s tainh d'enamorat.

VII Arbalestier be aresat
e cavalier, qan van rengat,
mi plason trop mais qe libel.

IV. — E il flaccido re d'Aragona fa tutto l'anno processi, amando i chiacchieroni; e gli sarebbe più bello, penso, che domandasse conto ai suoi baroni di suo padre, che era prode e leale, il quale fu ucciso fra i suoi vicini, finché fosse due tanti soddisfatto (= finché avesse larga soddisfazione).

V. — E i falsi chierici rinnegati pensano diseredare Corrado per donare ai loro bastardi. E tengono l'impero vacante con le loro malvage lezioni, onde credono di regnar tra noi; ma troppo hanno irritato San Pietro.

VI. — Del mio signore, così Dio mi aiuti, se non si fidasse di cattivo consiglio, so ch' egli sarebbe giusto e buono, e gli piacerebbero le spade e gli scudi, elmi ed usberghi ed armature. E sarebbe ben giustizia e ragione, che così avviene di perfetto cavaliere (di amare, cioè, spade, scudi ecc.).

VII. — Balestrieri bene equipaggiati e cavalieri, che vanno allineati, mi

E ia no·m trobares lasat
q'ieu non fas' asaut e cenbel
e non abraz sout son mantel
donna ab gras cors e delgat.

VIII Mauret, una'm det son anel,
de q'ie·us trobei trop airat.

IX Tramet a vos e en Sordell
mon sirventes, q'ei acabat.

piacciono troppo più che atti legali. E non mi troverei già stanco ch'io non facessi assalti e imboscate e non abbracciassi sotto il suo mantello donna dal corpo grasso e delicato.

VIII. — Mauretto, una mi dette il suo anello, per che io vi trovai troppo adirato.

IX. — Mando a voi e al signor Sordello il mio sirventese, che ho finito.

Coblas capcaudadas (*Leys*, I, 236), a_8 a_8 b_8 a_8 b_8 b_8 c_8; 2 tornate : b_8 c_8. Cfr. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau in seinem Verhältniss zu dem anderer Trobadors*, Marburg, 1884, p. 100, n. 112. L'Appel, *Prov. Inedita*, p. 82 n., rilevando che la forma metrica è quella di G. de Cabestanh 3 e Bonifazio Calvo 17 (Peire d'Auvergne 16 è in settenari, all' infuori dell' ultimo verso d'ogni strofa, che ha sempre la stessa rima : cfr. Zenker, *Die Lieder Peire von Auvergne* (*Rom. Forsch.*, XII, 1900), pp. 782 e 867), ritiene che il nostro sirventese derivi direttamente dal Cabestanh. A più forte ragione poi, dopo quanto abbiamo detto sulla datazione del componimento ; cfr. p. 485 ; ammetteremo con lui che il Calvo, il cui componimento risale al 1254 (*Zeit.*, VII, 225 ; secondo il Pelaez però — il che non è una difficoltà — può assegnarsi « agli ultimi mesi del 1253 » : *Vita e poesie di B. Calvo, trovatore genovese* in *Giorn. st.*, XXVIII-XXIX, p. 12 dell' estr.), nella scelta della forma probabilmente debba aver sentito l'efficacia del nostro, anzi che del Cabestanh. Riguardo alla rima la *cobla* è *desguizada* (*Leys*, I, 250). La rima in *-ut* della str. III, dove è regolare, si ripete all' ultimo verso della str. V e, quindi, al 1, 2 e 4 della VI. La rima in *-os* della str. IV, dove è pure regolare, si ripete poi al 3, 5 e 6 delle str. V e VI. La rima in *-at* dell' ultimo verso della str. IV, si ripete all' ultimo della VI, quindi al suo posto nella VII, dove è inoltre all'ultimo verso. Le due tornate si modellano regolarmente. Una simile virtuosità, nei trovatori, fu già segnalata dal Bartsch, *Die Reimkunst der Troubadours* (*Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.*, I), pp. 182-6, dove però il nostro caso non trova corrispondenza esatta.

Traduzioni. — Papon, II, 420 (parziale e con parafrasi); Millot, II, 38-9 (sunto con spunti di traduzione); Galvani, *Osservazioni*, p. 90 (con note); *Hist. litt.*, XIX, 485 (parziale).

Cfr. sopra pp. 485-6.

V. 1, *fil*. Il Levy, *SW*., III, 482, 9, pur proponendo un dubitativo « auf dem richtigen Weg, im richtigen Gang, recht in Zuge » anche con l'interpretazione dell' Appel, che noi accogliamo, dichiara il passo (vv. 1-3) inintelligibile. Lo Chabaneau, *R. l. r*,, 32, 560 stampa : « Era pueis yverns es el fil, Que d'aigas... ». L'ispirazione al canto dalla stagione invernale, specie nella canzone d'amore, non è frequente e, in ogni caso, manca di particolari : cfr. A. Pätzold, *Die individuellen Eigentümlichkteiten einiger hervorragender Trobadors im Minneliede*, Marburg, 1897, pp. 136-7, §§ 215-6.

V. 10, *vas prez*. Lo Chabaneau, *loc. cit*., lesse « uns prez » e, naturalmente, non intese, *estrils*. Sul significato, accettato dal Levy, *S. W*., III, 349, cfr. Appel, *Glossar*, ad. v.

V. 11, *n'Ector*. È un piccolo documento da aggiungere ai ricordi classici nella poesia trobadorica : cfr. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den prov. Troub. des XII u. XIII Jahrh. bekannten epischen Stoffe*, Halle, 1878, p. 6 sgg.

V. 12, *Per que'n v*. Lo Chabaneau, *loc. cit*., lesse « Per q'eu v. ». — *sos*. L'Appel corregge, senza necessità, « ses ». È il solito uso pleonastico del pr. poss. : cfr. Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch*, Heidelberg, 1906, p. 121, § 179.

V. 15, *rei engles*. Enrico III (1216-1272), la cui debolezza mostrò anche nel farsi privare di varie terre e rendite e dai propri baroni e dai provenzali, che avevan seguito alla sua corte Eleonora, figlia di Raimondo Berengario IV, da lui sposata nel 1236, e dai molti italiani, che sotto gli auspici del papa, passarono allora nell' isola (*Art de vérifier les dates*, VII, 110-2). Ma le « eredità », cui qui più specialmente si allude, son le terre francesi, che erano passate alle dipendenze della corona d'Inghilterra, quand' essa fu cinta, nel 1154, da Enrico II Plantageneto, conte d'Angiò e duca di Normandia, terre, che a poco a poco erano state in parte perdute dagli antecessori di Enrico III. Anche suo padre, Giovanni senza terra, ne aveva perdute e aveva avuto scacchi terribili dai francesi (*Art cit*., VI, 106-8). Enrico non si curava affatto della restituzione, stava realmente « muto » per questo riguardo. Anzi, nel 1259, determinato a fare una pace stabile, ad Abbeville, concludeva un trattato con Luigi IX di Francia, in cui il dominio di quei possessi veniva regolato, e non certo a vantaggio del re d'Inghilterra, costretto a fare omaggio ligio per le provincie d'oltre Loira, che gli erano state lasciate (*Art cit*., VI, 6-7 e VII, 112).

V. 18, *est autr' ha'n tan perdut*. L'Appel, *Prov. Inedita*, p. 83, si chiese già — e a ragione — se in tutto il verso non si dovesse vedere un richiamo all' infelice crociata di Luigi IX. È noto, in fatti, che Luigi IX, partito per la sua prima crociata alla fine di agosto del 1248, dopo alcuni successi, il 6 aprile del 1250 cade prigioniero. Liberato un mese dopo, deve cedere per il suo riscatto Damietta, conquistata l'anno prima, e pagare una forte somma di danaro per quello degli altri prigionieri. Ricondotti così in Palestina i resti dell' esercito, ridotto a 6.000 combattenti da più di 35.000, va a S. Giovanni

d'Acri, risoluto a restar qualche tempo nel paese per mettere in istato di difesa le piazze, che vi conservavano i cristiani, e per visitare i luoghi santi. Il 25 aprile 1254 rimpatria (cfr. *Art cit.*, VI, 5-6; Sternfeld, *op. cit.*, pp. 47-9 e 105).

Il richiamo pertanto ci riporta proprio a quel periodo di tempo, nel quale altri raffronti storici dicono composto il sirventese (cfr. v. 30) e spiega chiaramente il significato dei vv. 19-21. Quando, meglio che nell' assenza di Luigi IX, che aveva già valorosamente contribuito alle perdite inglesi in Francia (*Art cit.*, VI, 107), poteva Bonifazio invitare re Enrico a « condurre da ogni lato corridori e cavalli armati per ricuperare i propri possedimenti »?

È meritevole di rilievo la coincidenza di concetto di questi versi con un passo di Bernart di Rovenac, *D'un sirventes*, vv. 9-16 (ed. Bosdorff, p. 799), dov' egli se la prende pure con Enrico III e con Giacomo I perché non approfittano dell' assenza di Luigi IX in Siria. E siamo proprio nello stesso tempo: il suo sirventese, in fatti, è dei primi del 1254 (*ib.*, p. 777). Cfr. anche De Lollis, *Vita e poesie di Sord. cit.*, p. 72.

L'Appel legge : « han t. »; lo Chabaneau, *loc. cit.*, « Et mentrestant ha'n ».

V. 20, *coredors*. È il nome tecnico, anche nell' italiano antico, ad indicare quei soldati che precedono il grosso dell' esercito scaramucciando : cfr. *Inferno*, XXII, 4 : « Corridor vidi per la terra vostra ». Cfr. anche Bertran de Born, 42, 11, ed. Stimming.

cavals armatz. Anche Gui de Cavailhon (*Gr.*, 192, 4) ha la stessa espressione. E ritorna pure in Blacasset, *De guerra*, v. 3 : cfr. Bertoni, *Rime prov. ined.*, in *Studi di filol. romanza*, 23, p. 449. Cfr. anche v. 44 e inoltre appresso II, 3.

V. 22, *·l flacs reis cui es Aragos*. Giacomo I, il conquistatore, che regnò dal 1213 al 1276. I vv. 24-7 trovano la loro ragione nel fatto che Giacomo I, occupato tutto a combattere i Mori della Spagna, non trovò mai la maniera di vendicare la morte del padre Pietro II, di cui è ben nota la protezione accordata ai trovatori (cfr. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne cit.*, p. 9 sgg.), caduto sul fior degli anni, il 13 settembre 1213, nella battaglia di Muret (*Art cit.*, VI, 524-6). Anzi, nel 1258, compose le questioni pendenti da tempo col re di Francia, Luigi IX, rinunziando, fra l'altro, a tutti i domini che avevano appartenuto al fu Raimondo, conte di Tolosa (*Art cit.*, VI, 526-7 e De Tourtoulon, *op. cit.*, II, 312 sgg.) (Il sirventese dunque, in cui fioriscono speranze, v. 25 sgg., è scritto indubbiamente prima di questa data.)

Per questo suo contegno verso la memoria del padre cavaliere e anche, credo, per il suo atteggiamento verso la politica invisa di Luigi IX — anche a lui, in Ispagna, la religione è debitrice di più di mille chiese fra costruite *ex novo* e moschee riconsacrate (*Art cit.*, VI, 528; De Tourtoulon, *op. cit.*, II, 513 sgg.) — il trovatore lo bolla ferocemente con l'epiteto di « flaccido ». Ben diverso è il giudizio dello storico!

V. 23. Chabaneau, *loc. cit.* « plach ».

Aman gasos. Il ms. porta: *a mangasos*, che lo Chabaneau, *loc. cit.*, correggerebbe in « a mains garsos », mentre l'Appel, *op. cit.*, legge « a man gasos », riproducendo, Glossar ad v., « gasos » con « Schwätzer », nome rifatto su un « gasar » (come « cremos » : « cremer »), che il Raynouard, seguito dal Diez, rende con « bavarder ». Il Levy, mentre riporta la proposta dello Chabaneau, *S. W.*, II, 75, 5, combatte quella dell' Appel, *S. W.*, V, 102, non trovando documentato il valore di « gasar » : cfr. pure IV, 77 b. Ma l'art. del Tobler, cui egli rimanda, accennato appena a tale forma, si affretta a concludere : « Je laisse de côté ce mot peut sûr » (*Romania*, II, 237-8). A me pare che, in mancanza di meglio, sia da accogliere l'interpretazione dell' Appel.

Il Millot, II, 38, traduce il v. « passe la vie à ruiner de pauvres gens par des procès » ; e in sì fatto modo, con lievi varianti unicamente di forma, è reso dall' *Hist. litt.*, XIX, 485, dal Milá, II, 174-5 e dal Tourtoulon, *op. cit.*, II, 112, che direttamente o indirettamente derivan da lui. Ma è traduzione congetturale che non soddisfa. Il Tourtoulon, pur non potendo dire a quali processi si alluda, osserva giustamente che sopratutto le innovazioni introdotte nella procedura e l'influenza crescente dei legisti in Aragona « pourroient bien avoir inspiré la boutade du guerroyeur Boniface » (II, 113). È nota, d'altra parte, la sua avversione per gli avvocati e per i processi : cfr. II, 9 sgg.

La nostra traduzione, anche nella nuova interpretazione del testo, è ispirata a quest'ordine d'idee : i « chiacchieroni », che Giacomo mostra di amare col far dei processi, sono appunto gli avvocati da lui favoriti nelle sue leggi.

V. 28, Ms. *o qitiat.* La corr. è dell' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, aveva letto *aqitiat.*

V. 29, Ms. *crerge.* La corr. è dell' Appel, ma così legge Chabaneau, *loc. cit.* L'epiteto di « fals » è dato alla chieresia dai trovatori : cfr. Levy, *Guilhem Figueira, ein provenzalischer Troubadour*, Berlin, 1880, 4, 3 e il mio *Raimon de Tors, trovatore marsigliese del sec. XIII* (*Studi rom.*, VII), in II, 56.

V. 30, Ms. *deretar.* La corr. è già in Chabaneau, *loc. cit.*

Colrat. Prendiamo le mosse, per l'identificazione, dal v. 32. Se ad esso dovesse senz' altro attribuirsi il valore di un documento storico, bisognerebbe riportare il sirventese a quel periodo di tempo che va dalla morte di Guglielmo, conte d'Olanda (28 gennaio 1256) all' elezione quasi contemporanea di Riccardo, conte di Cornovaglia e fratello di Enrico III d'Inghilterra (13 gennaio 1257) e di Alfonso di Castiglia (domenica delle palme del 1257); ché allora l'impero rimase realmente senza guida, abbandonato in una specie di anarchia (*Art cit.*, VII, 349). *Colrat* pertanto non potrebbe essere che Corrado V, più noto sotto il nome di Corradino, n. il 25 marzo 1252, m. sul patibolo a Napoli il 28 ottobre 1268, il quale virtualmente succedeva, o poteva succedere, al padre Corrado IV, m. il 1254. I « chierici », secondo

Bonifazio, « falsi » lo diseredavano in quanto proprio ai loro intrighi era dovuta la duplice elezione : cfr. anche il mio *Raimon de Tors cit.*, II, 48-9 n.

Ma è da chiedersi se il trovatore avrebbe stimato davvero opportuno al più sicuro trionfo della sua idea accusar la chieresia di non conceder l'impero ad un fanciullo, che non aveva ancora cinque anni. Altri motivi, o meglio, intonazioni diverse di quello stesso motivo e più rispondenti allo scopo non gli sarebbero mancati.

Convien dunque cambiar rotta. *Colrat* è Corrado IV, il padre di Corradino. Ricordiamo. Innocenzo IV, nel 1245, pronunziava la deposizione dell'imperatore Federico II. Nel 1247, dopo un breve regno di Enrico Raspon, detto il *re dei preti*, è nominato Guglielmo d'Olanda ; ma il titolo d'imperatore gli vien dal papa conferito solo nel 1250, dopo la morte cioè di Federico II, anche in considerazione di alcuni successi riportati su Corrado IV, per i quali gli avevano giovato gl' intrighi della corte di Roma e dei suoi emissari (*Art cit.*, VII, 343-5). Corrado IV, alla morte del padre Federico, prendeva, è vero, ma inutilmente per la chiesa, il titolo d'imperatore; e mentre poi, poco appresso, si preparava a muovere in Germania contro l'avversario, moriva, pare avvelenato, il 21 maggio 1254 (*Art cit.*, VII, 349).

I « falsi chierici rinnegati » dunque *diseredano* realmente Corrado a vantaggio di altri loro favoriti, e quindi, secondo il punto di vista del trovatore, « tengono l'impero vacante » del suo rappresentante legittimo. L'Appel, *Deutsche Geschichte in der provenzalischen Dichtung*, Breslau, 1907, p. 12, nel *cuidan deseretar*, vedrebbe un accenno meno alla Sicilia che alla città d'Arles, la quale per il matrimonio di Carlo con Beatrice veniva sottratta alla signoria tedesca (sulla fortuna di Arles nel medio evo cfr. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne* in *Revue des questions historiques*, vol. 39 (1886), p. 452 sgg.); ma non credo sia necessario scendere a tali particolari. In questo periodo di tempo, per conseguenza (13 dec. 1250-21 maggio 1254), è stato scritto il sirventese. Il quale poi meglio si avvicinerebbe alla prima data, perché più naturale supporre che quelle parole gli sieno state più facilmente suggerite da recenti avvenimenti : la mancanza di ogni accenno a preparativi guerreschi, i quali si compiono invece all' appressarsi della seconda, giustificherebbe l'ipotesi. E poiché Carlo d'Angiò può esser qualificato con l'appellativo di « mon seinhor », v. 36, il sirventese dovrebbe essere di poco posteriore alla prima metà del 1252. L'allusione a Corrado IV, anzi che a Corradino, presentava anche in un cenno fuggevole l'Appel, *Prov. Inedita*, p. 348.

V. 32, *vacat*. È un altro esempio di part. perf. con valore attivo : cfr. Schultz-Gora, *Altpr. Elem.*, p. 126, § 188.

V 33, *malvaisas lesos*. Ms. *malvas*. La corr. è dell' Appel; lo Chabaneau, *loc. cit.*, *malvas[as]*. Il trovatore, parlando di chierici, giuoca sul valore di « lezione », che dal significato che essa ha nella liturgia, al quale ironicamente certo si richiama, trae qui a quello d' « insegnamento ».

V. 35, Ms. *Pier*. Corr. dell' Appel.

V. 36, *mon seinhor*. Carlo d'Angiò, del quale in questo tempo non si era ancora mostrato apertamente nemico : cfr. sopra p. 486. Ma la lode è temperata con quell' accenno al « cattivo consiglio » in cui si fida, v. 37, il quale viene a lui, come è chiaro, dal fratello, re di Francia, e dalla corte di Roma. Ricordo che Carlo era tornato dalla crociata nell' ottobre del 1250 (Sternfeld, *op. cit.*, p. 66), ed era quindi, in questo tempo, come lasciano intendere i versi, presente in Provenza.

V. 37, *menut*. Preferisco l'interpretazione del Levy a quella di « kleinmütig » suggerita dall' Appel : cfr. *S. W.*, V, 213, 2-3.

V. 38, ms. *adrech*. Corr. dell' Appel.

VV. 39-40. Bertran de Born, 42, 31-3 (ed. Stimming) « Massas e brans, elms de color, Escutz traucar e desguarnir Veirem a l'entrar de l'estor ». Ms. *Elms ausbergs*. Corr. dell' Appel.

V. 42, *enamorat* Nel significato di « perfetto cavaliere » non è documentato né in provenzale né nell' ital. antico. È sostenuto però da un *amoureus* di Froissart, « qui possède toutes les qualités requises » (Godefroy, I, 277). D'altra parte, è noto che il « donneare », l'essere in somma *enamorat*, era fra le precipue doti del compiuto cavaliere.

V. 44. Bertran de Born, 42, 9-10 (ed. Stimming) : « Quan vei per champanha rengatz Chavaliers e chavals armatz. »

V. 48, *non abraz sout son mantel*. È una di quelle espressioni di forte desiderio sensuale, di cui si ha esempio anche in qualche altro trovatore : cfr. Pätzold, *Die indiv. Eigent. cit.*, p. 134, § 212.

sout. Secondo l'Appel, n. ad v., tal forma può essere stata in uso accanto a *sotz*.

V. 49, *cors*. L'Appel ha *cor*.

V. 50, *anel*. Era un pegno d'amore. Vedi anche Blacasset, VI, 34, ed. Klein, e nella nota relativa l'indicazione d'altri pegni simili. Cfr. pure Papon II, 413 e 418.

V. 52, *en Sordell*. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, « an S. » Il De Lollis, *Vita e poesie di Sord. cit.*, p. 57, considerando che, riguardo a Carlo d'Angiò, Bonifazio è di sentimenti tutt' affatto opposti, nota che questo sirventese « non senza ragione è dedicato al cortigiano Sordello ». Il De Lollis crede che il sirventese rimonti al 1257-1262 : cfr. sopra p. 485 n. 4; ma l'osservazione sarebbe sempre a proposito, Sordello essendo stato favorevole a Carlo fin dal suo matrimonio con Beatrice : cfr. *op. cit.*, p. 52 sgg. Se non che, dopo quanto osservammo circa le relazioni di Bonifazio con l'Angioino in questo tempo, l'osservazione del De Lollis non ha più tutto il suo valore.

II

Gr., 102. 2. — Mss. *C*, 381 r° (*Bonifassi de Castellana*); M, 245 v° (*S' bonifaci de castellañ*. — [Rochegude], *Parnasse*

occitanien, p. 144 ; Raynouard, *Choix* IV, 214; Galvani, *Osservazioni sulla poesia de' trov.*, p. 90; Mahn, *Werke*, 3, 136-7.

I Gerra e trebailh e brega·m plaz,
e·m plai qan vei reiregarda,
e·m plai qan vei cavals armatz,
e·m plai qan vei grans colps ferir,
q'enaissi·m par terra estorta.
Q'aitals es mos cors e mos senz,
e de plai sai chascun jor menz.

II E enoia·m qar avocatz
vei annar ab tan gran arda;
e pesa·m conseilhs de prelatz,
qar anc home non vi jausir,
qar qi son dreit lur aporta
ill dion q' aiço es nientz,
q' es del Comte tot veiramenz.

III Lo dans dels Proensals mi plaz,
qar negus non i pren garda.

I. — Guerra e travagli e tumulto mi piacciono, e mi piace quando vedo retroguardia, e mi piace quando vedo cavalli armati, e mi piace quando vedo gran colpi ferire, ché così mi fa impressione di terra strappata (al nemico). Ché tale è il mio cuore e il mio senno, e di liti so continuamente (= ogni giorno) meno.

II. — E mi rincresce perché vedo avvocati camminare con sì gran seguito ; e mi pesa il consiglio dei prelati, perché non vidi render felice alcuno, perché se alcuno apporta loro il suo diritto, essi dicono che ciò è niente (= che egli non ha alcuna ragione), che tutto, in verità, è del Conte.

III. — Il danno de' Provenzali mi piace, perché nessuno vi fa attenzione [a ciò che essi fanno]. Bene essi li (= i Francesi) tengono per saggi. Perché

---

1 *C* Guerra e trebalhs... platz — 2 *C* platz quan vey reyr. — 3 *C* Em play quan los vey arrẽgatz — 4 *C* play qñ vey— 5 *C* Que nayssi — 6 *C* Qu... sens — 7 *C* plag say quascun iorn mens — *In C i vv. 8-14 formano la str. IV* — 8 *C* Mout menueja dels — 9 *C* Quels vey anar a gran a. — 10 *C* Dan cosselh dels autz ; *M* conseilh — 11 *C* Qu'anc nulh... iauzir — 12 Ans qui... dreg — 13 *C* Elh dizon aisso es niens — 14 *M* qe d. comtes ; *C* Tot es .. cõte veramens — 15 *C* Provensals... platz — 16 *C* E quar negus no s p.

Ben los tenon per enseinhatz.
Qar tan soven los fan venir
al col ab una redorta,
qe no lur val nuls chauçimentz :
tan los tenon per recresentz !

IV Cill d'Ast preno trega e paz
e perdon tro en Stafarda
tota la terra q'es de latz :
e ieu ai lo ben ausit dir
qe a Cums era lur porta ;
e ar vei qe lur es nosenz
e no fai pas lurs mandamentz.

V Los Genoes vei trop mermatz
e·l capitaine qi· ls garda,
qe de Vintemilha·l comtatz
perdon que solian tenir.
Don ben vei Jenoa morta,
e· l capitain' es no chalentz
qe sol esser ben defendenz.

[i Francesi] tanto sovente li (= i Provenzali) fanno venire con una ritorta al collo, che alcuna pietà non vale loro : tanto li reputano vili.

IV. — Quelli d'Asti accettano tregua e pace e perdono fino a Staffarda la terra che hanno a lato : e io ho bene udito dire che a Cuneo era la loro porta ; e ora vedo che essa loro nuoce e [la città] non eseguisce più i loro ordini.

V. — I Genovesi vedo troppo abbattuti e [così] il capitano che li protegge, che perdono la contea di Ventimiglia, che solevan possedere. Dunque ben vedo Genova rovinata, e non curante è il capitano che ha costume di bene difenderli.

---

17 *C* Els Frances son tan ensenhatz — 18 *C* Que quascun iorn l. — 19 *M* ab col ; *C* Liatz ab una r. — 20 *C* E no lur en pren chauzimens ; *M* nul — 21 *C* Tant ... recrezens — *In C i vv. 22-28 formano la str. II* — 22 *C* Silh dat prendon .. patz — 23 *C* tro asta farda — 24 *C* qu'ès — 25 *C* Quen ayssi o ay auzit — 26 *M* Qe Cums ; *C* Que queacom a lur p. — 27 *C* Que no sol esser defẽdens — 28 *C* So que aras lur es nozens — 29 *C* vey abayssatz — 30 *C* capitani quels — 31 *C* E de Ventamila ls — 32 *C* solion — 33 *C* Donc be m par Genoa — 34 *C* La Poestatz nes non calens — 35 *C* Que lur sol esser defendenş.

VI Enanz penria l'esporta
q' ieu no li defenda mas genz
am cavaliers e ab sirventz.

VII Mauri, us joys me conorta,
qu'ieu sai be que la plus valenz
me vol mais que totz sos parenz.

VI. — Prenderei prima la sporta che io non li difendessi con molta arditezza con cavalieri e soldati.

VII. — Maurino, una gioia mi conforta, ch' io so bene che la più valente mi preferisce a tutti i suoi parenti.

Coblas unissonans (*Leys*, I, 270). a_8 b'_7 a_8 c_8 d'_7 e_8 e_8; 2 tornate : $d'_7 e_8 e_8$. Cfr. Maus, *op. cit.*, p. 112, n. 432, che dà un solo altro esempio di Arnaut de Maroill 24, che è pero in decasillabi. I *rims dissolutz* (*Leys*, I, 194) b' d' trovano la corrispondenza nelle altre strofe. Riguardo alle rime la *cobla* è *desguizada* (*Leys*, I, 250).

TRADUZIONI. — Papon II, 419 (parziale e con parafrasi); Millot, II, 37 (sunto con spunti di traduzione); *Hist. litt.*, XIX, 484 (solo pochi versi); Merkel, *L'opinione cit.*, pp. 212-3 (con qualche lacuna).

COSTITUZIONE DEL TESTO. — Poniamo a base della nostra ed., anzi che C, generalmente seguito (*Parnasse*, Raynouard, Galvani, Mahn), M, perché nel confronto appare evidentemente, e per molte ragioni, migliore. Esso, in fatti, ha prima di tutto il nesso logicamente corretto nell' ordine delle strofe. Lascio da parte le due tornate.

I. Ciò che piace al trovatore : tutto quanto gli parla di guerra. — II. Ciò che lo tedia : l'affaccendarsi degli avvocati e il servilismo dei prelati verso Carlo d'Angiò. — III. Desidera il danno dei Provenzali, che non si curano di ciò e son maltrattati. — IV. E Carlo trionfa. Gli Astigiani perdono terreno e chiedon tregua. — V. I Genovesi sono umiliati e lasciano in mano del vincitore Ventimiglia.

Si pensi al senso che ne verrebbe fuori se si leggesse, come in C, I, IV, III, II, V.

Inoltre, C ha alcune varianti, che anche con tutta la buona volontà non si potrebbero far risalire, sia pure attraverso varie redazioni, allo stesso originale. Cito le più probative : vv. 10, 17, 18, 20, 30, 34. Alcuni versi son del tutto differenti : 3, 27, 28.

In C, in fine, il verso della str. II « Que no sol esser defendens », cfr. varianti v. 27, si ripete quasi uguale nella V « Que lur sol esser defendens » cfr. varianti v. 35 : il che non può assolutamente ammettersi in un così breve componimento.

I vv. 36-8 mancano in C — I vv. 39-41 mancano in M — 40 *C* valens — 41 *C* parens.

È pertanto da ritenere che la redazione di C è il risultato d'una trascrizione a memoria, in cui, quando non si ricordava bene, si è liberamente creato.

Cfr. sopra p. 488.

V. 1. Anche Blacasset ha quasi uno spunto pressoché uguale « Gerra mi play, quan la vei comensar » in quel suo compònimento, ed. Klein, n. 6, p. 12 sgg., che è quasi per intero una bella glorificazione della guerra.

V. 3. *cavals armatz*, cfr. I, 20.

VV. 9-10, *arda*. Col nostro significato è in Raynouard II, 115, 1; il Levy non lo ricorda né in *S. W.* né nel *Petit Dictionnaire*. Anche Bertran d'Alamanon, dolendosi d'esser costretto a darsi a ciò che non gli piace, lamenta: « Que me couen de platz Pensar e d'auocatz Per far libelhs tot dia » (*Lo segle*, vv. 28-30, n. VI, ed. cit. Salverda de Grave).

Sul rigido sistema amministrativo di Carlo d'Angiò, cfr. la n. a III, 9 sgg.

VV. 10-4. È noto che la chiesa favorì sempre Carlo d'Angiò, a cominciare dal suo matrimonio con Beatrice : cfr. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 17, 45, 141-2 ecc.

V. 22. Dopo che l'Angioino, verso il 1258-9, cominciò ad immischiarsi nelle cose dell' alta Italia, in breve tempo riuscì a far riconoscere ad alcune città la sua autorità e a prendere in Piemonte notevole posizione. Furono da prima : Alba, Cherasco, Cuneo, Savigliano e loro distretti, poi Bene e Cornegliano, poi altre ancora (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 156-8; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 43 sgg.). Vero è che alcune altre gli si mostrarono ostili; ma con queste — Asti col suo territorio era a capo insieme con Torino, Chieri, Piossasco, Fossano — il 21 febbraio 1260 fece una tregua, che conteneva vere condizioni di pace (Sternfeld, *op. cit.*, p. 158 : il documento è in *M. H. P.*, II, 1600; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 59). Ad essa si allude indubbiamente nel v. 22 : ben vide il Salverda de Grave, *Le troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 43 (Il Diez, *Leben u. Werke*, pp. 463-6, non è esatto riportando questi avvenimenti al 1261 : cfr. anche appresso n. ai vv. 29-35). Il suo scrupolo circa il fatto che nel sirventese si parla di « tregua e pace », mentre quella fu soltanto una tregua, è dileguato da quanto s'è detto qui in relazione alle condizioni stesse della tregua. D'altra parte, escludono affatto la tregua del 1263 con la stessa città di Asti (Sternfeld, *op. cit.*, p. 208) : *a*) l'allusione a Ventimiglia, ancora perduta dai Genovesi, mentre apparteneva loro di nuovo nel 1263, cfr. n. ai vv. 29-35 ; *b*) l'intonazione generale del sirventese, che non può essere stato scritto durante l'esilio del trovatore, il quale cominciò verso la metà del 1262 : cfr. sopra p. 489.

V. 23, *Stafarda*. Staffarda (prov. di Cuneo) « celebre per la sua abbazia, è situata sulla sinistra del Po, sulla strada che conduce da Saluzzo a Cavour » : Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 n. 1. Nel 1263, la potenza angioina avendo esteso sempre più i suoi confini, abbracciò anche Staffarda : Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 66. Il trovatore poi accusa quelli d'Asti, di *perdere* la terra, che hanno a lato fino a Staffarda, in quanto Asti, essendo

il comune che conduceva la parte avversaria, avrebbe dovuto impedire, sempre secondo lui, perdita così dolorosa.

V. 26. *Cums*. Prima città italiana posta sulla strada che da Nizza, per il col di Tenda, porta in Piemonte, era anche materialmente una delle porte del Piemonte stesso; ma fu pure la prima città, che verso la metà del 1259, riconoscendo la signoria di Carlo d'Angiò, dette il malo esempio ad altri comuni (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 153-4; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 46 sgg.). Fu dunque la « porta » per cui Carlo d'Angiò entrava coi segni di vittoria e che si apriva insieme ai mali dei piemontesi : la città, sottomessa all' Angioino, *nuoce* ora ai piemontesi e non obbedisce più ai loro « ordini ».

VV. 29-35. Guglielmo, conte di Ventimiglia, aveva già tentato di avvicinarsi a Carlo, ma la sottomissione aperta avvenne al principio del 1258 : il che fu un vero e proprio scacco per Genova (Sternfeld, *op. cit.*, p. 126 e n. 2 e p. 144; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 44 sgg.). I vv. 33-5 trovano poi la loro spiegazione in questo che Genova, sebbene abbia sempre riguardato con sospetto i progressi del potente vicino (Sternfeld, *op. cit.*, p. 157), non gli si mostrò mai avversaria decisa. Anzi, la tendenza relativamente pacifica della città troverebbe forse un appoggio nell' aver essa, poco tempo appresso, nel luglio del 1262, concluso col conte d'Angiò un accordo di buona vicinanza, in cui le fu anche restituita Ventimiglia (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 166-7). (L'affermazione del Diez, *Leben u. Werke*, pp. 463-6, che quanto qui si dice delle cose di Ventimiglia ci faccia risalire al 1266 è dunque da metter da parte.) Per questo suo atteggiamento — ben diverso era stato e sarà quello di Marsiglia — l'implacabile avversario di Carlo poteva dirla « morta » e ritenere il suo « capitano » — Guglielmo Boccanegra, che fu il primo a rappresentare il popolo, il 1257, nel governo della repubblica — come « non curante ».

A proposito del quale, qualunque sia il giudizio che se ne debba fare — fu deposto nel 1262 — giova tener presente che egli rese indubbiamente utili servigi alla città. A lui si devono, fra l'altro, alcune favorevoli convenzioni concluse coi conti di Ventimiglia, quasi subito dopo la sua nomina (cfr. Canale, *Nuova istoria della repubblica di Genova*, Firenze, 1858-64, II, 127-137 e 161-9). Ad esse, in ispecial modo, dovrebbe alludere Bonifazio col v. 35.

V. 31. *comtatz*. La forma di nom. è dovuta alla rima.

III

Gr., 102. 3. — Ms. *C*, 381 r° (*Bonifassi de Castellana*): Mahn, *Ged.*, no. 1611. — Raynouard, *Choix* V, 109 (parzial-

mente); Mahn, *Werke* 3, 137 (parzialmente); Chabaneau, *R. l. r.* 32, 562; Appel, *Prov. Inedita*, p. 85.

I Si tot no m' es fort gaya la sazos,
un sirventes faray ab digz cozens,
en cuy diray, contra totz recrezens,
als Provensals paubres e cossiros ·
que non lur laysson braya
esti Frances, a l'avol gen savaya;
ans los tenon tant en menhs de nonre,
e ges per tant non lur clamon merce.

II Alqu's tolon de lur possessios,
e ges per so non es francx lur argens;
e·ls tramet hom, cavaliers e sirvens,
cum si eron trotiers o vils cussos,
en la tor dreg ves Blaya.
E non lur cal si·n son mort o n'an playa,
ab qu'el aion de quasqun so que te.
Ara vejatz quo·van a bòna fe!

III De trahidors, de fals e de glotos
si son partitz de mi ab lurs fals gens.
E non o planc, qu' ieu no·n valray ia mens,
et atendray, qu' enquer ay fortz maizos
et ay ma gent veraya.
E·l trahidor van se·n, Dieus los dechaya!
E no me·n cal si·l grans poders l'en ve:
aital faran al Comte quon a me.

I. — Sebbene non mi sia molto gaia la stagione, io farò un sirventese con parole che bruciano, in cui dirò contro tutti i vili, ai Provenzali poveri e pensosi, che questi Francesi non lasciano [neppure] le brache alla miserabile gente meschina; anzi, li tengono tanto in meno di niente (= li contano meno di niente), e per tanto [i Provenzali] non chiedono loro mercede.

II. — Alcuni si prendono i loro possessi, e perciò non è affatto libero il loro denaro, e li mandano, cavalieri e soldati, come se fossero galoppini o persone vili, nella torre, diritto, verso Blaia. E non importa loro se per questo muoiano o ne abbian piaga, purché essi abbiano da ciascuno ciò che possiede. Ora vedete come procedano con buona fede!

III. — Traditori, falsi e miserabili si sono partiti da me con la loro falsa gente. E non me ne lamento, ch'io non ne varrò già meno, e attenderò, ché ancora ho forti case e ho la mia gente sicura. E i traditori se ne vanno, Dio li rovini! E non me ne importa se vien loro una gran potenza: così faranno al Conte come a me.

IV L'avangelis ditz aquestas razos
que qui auci murir deu eyssamens.
E si·l Coms es d'avol balay sofrens,
alcunas vetz trobara·n ocayzos!
E conquis plus gent Blaya
lo pros Carles, que no y ac pres de playa,
de Balba, Res e Blieu, que si mante,
et Arle non conquis trop miels, so cre.

V S'ieu m'encontre un iorn ab sos bailos,
que·m guerreyo, yeu los faray dolens:
tant hi ferray que mos brans n'er sanglens
e ma lansa n'er per un pauc tronchos.
E qui per els s'esmaya
ni, a son tort, ad els fugir s'asaya,
s'ieu no l' aussisc, ia mais non iassa be
ab ma dompna, qu'am mais que nulha re.

VI Lo dous dezirs m'apaya
qu'ieu ai de lieys, e ia Dieus cor no m'aya,
Mauri, s'ieu may non l' am que nulha re.
Et ai en dreg, qu'ilh fa aital de me.

IV. — Il vangelo insegna questa massima che chi uccide deve morire nella stessa maniera. E se il Conte è sofferente di cattivo indugio (= vuole tosto muoversi), ne troverà, talvolta, i pretesti! E (= certamente) conquistò meglio Blaia il prode Carlo, che non vi prese ferita, di Balba, Riez e Blieux, che si mantiene, e, credo, non conquistò troppo meglio Arles.

V. — Se io m'incontro un giorno coi suoi intendenti, che mi fan guerra, io li farò dolenti: tanto li colpirò che la mia spada ne sanguinerà e la mia lancia sarà quasi un troncone. E chi per essi si scoraggia e tenta, con suo torto, di fuggirli, s'io non l'uccido, ch'io non giaccia mai bene con la mia donna, che amo più che alcuna cosa.

VI. — Il dolce desiderio, ch'io ho di lei, m'appaga, e Dio non abbia già compassione di me, Maurino, s'io non l'amo più che nessuna cosa. E ne ho ragione, ché ella fa altrettanto di me.

Coblas unissonans (*Leys*, I, 270). a_{10} b_{10} b_{10} a_{10} c'_6 c'_{10} d_{10} d_{10}; 1 tornata: c'_6 c'_{10} d_{10} d_{10}. Cfr. Maus, *op. cit.*, p. 116, n. 535 (14). Lo schema, trovato prima da Pons de Capduoill 10, fu imitato anche da Eble d'Uisel 2 e da Peire Torat 1: cfr. pure Appel, *Prov. Inedita*, p. 85 n. Riguardo al sistema delle rime la *cobla* è *crotz-caudada* (*Leys*, I, 242).

Traduzioni. — *Hist. litt.*, XIX, 484 (solo alcuni versi); Fauriel, II, 212-

3 (« quelques traits ») ; Milá, p. 175 (meglio, compendio); Merkel, *L'opinione cit.*, p. 312 (con qualche lacuna). Cfr. sopra p. 489.

V. 1. Chabaneau, *loc. cit.* « non es ».

V. 4. Chabaneau, *loc. cit.* : *Prœnsals.*

V. 6, *esti.* L'Appel, n. ad v., lo ritiene molto dubbio come pl. e proporrebbe un « estar » (o « restar ») o un « aquist ». Ma su persistenze dell'*-i* del n. plur. della 2ª decl. lat. in agg. e part. pass., cfr. Crescini, *Manualetto* ², pp. 92-3.

Frances : gli intendenti di Carlo d'Angiò. Si sa che il Conte aveva presso di sé alcuni dei più nobili signori di Francia : Sternfeld, *op. cit.*, p. 26.

V. 9 sgg. Carlo ebbe sopratutto a cuore un' ordinata e rigida amministrazione della Provenza; con essa riuscì anche ad accrescere le sue entrate : Sternfeld, *op. cit.*, pp. 25, 41-2, 114-5. Ma si capisce bene che Bonifazio, come altri trovatori (Sternfeld, *op. cit.*, p. 41), dovesse giudicarla altrimenti. Cfr. anche II, 9-10. Chabaneau e Appel : *Alqus.*

V. 12, *trotiers o vils cussos.* L'Appel, *Prov. Inedita*, p. XVI, ha qui rilevato l'errore di decl. dovuto alla rima. Cfr. anche v. 17 sgg.

V. 13, *tor...ves Blaya.* Ms. *tot* : corr. dell' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, *to*, avvertendo che il Raynouard ha letto *tor*. Era una prigione di Carlo : cfr. Appel, *Prov. Inedita*, p. 347.

V. 14. Chabaneau, *loc. cit.* « si n'an mort ».

V. 15, *qu'el.* Ms. *quels* : corr. dell' Appel.

V. 17 sgg. *De... de... de.* È in funzione dell' art. partitivo : cfr. Appel, *Prov. Inedita*, p. XXVI. C'è anche un errore di decl. : cfr. sopra v. 12.

È il passo che ci permette la datazione del sirventese. In fatti, nei « traditori, falsi e miserabili », che si son partiti dal trovatore « con la loro falsa gente », non sembra possibile riconoscere se non quel certo numero di cittadini di Marsiglia, che, prima dell' assoggettamento del 1262, aveva abbandonato la città e per mare si era ritirata sopra una striscia di terra, ad oriente del Piccolo Rodano, staccandosi nettamente dai concittadini, che difendevano la propria libertà : Sternfeld, *op. cit.*, p. 171. I vv. 20-1 Bonifazio li riferisce manifestamente ai suoi fidi, ma sfortunati, seguaci di Castellana. Col v. 23 poi mostra di credere che alla fuga di questi traditori non fosse estranea l'opera di Carlo. Ma i traditori son sempre gli stessi e faranno a Carlo, v. 24, come han fatto a lui.

V. 18, *fals gens.* Sull' uso dell' agg. di forma masch. di *fals* accompagnato con *gens*, cfr. Levy, *S. W.*, IV, 102, 4, che cita un solo esempio, con agg. però posposto (de *gens laicz*) e rimanda a Appel, *Prov. Chrestomathie* ², Glossar, dove, p. 260, è riportato da un testo in prosa un *grans gens.*

VV. 20-1. Chabaneau, *loc. cit. E... enquar... e.*

V. 22, *E·l trahidor.* Ms. *els trahidors* : corr. dell' Appel.

V. 23, *l'en* : manca nel ms.; aggiunto dall' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, propone : *lor.*

V. 25-6, *aquestas razos*. Ms. *aquesta* : la corr. è tanto nello Chabaneau, *loc. cit.*, quanto in Appel. *razos*, massima, precetto. In S. Matteo XXVI, 52 si legge appunto : « Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. »

VV. 29-32. Il passo, per essere in parte guasto, è di difficile intelligenza. La nostra traduzione dice chiaro che quel « prode » v. 30 è da prendersi in senso ironico e da riferissi a Carlo d'Angiò : lo Chabaneau, *R. l. r.*, 32, 563, n. 2, seguito dal Brun, *Sur les troubadours bas-alpins cit.*, pp. 11-2, vi vedrebbe un accenno a Carlomagno, che si metterebbe in opposizione all'Angioino. Per *Balbares* del ms., riprodotto tal quale dall' Appel, accettiamo la divisione in due nomi dello Chabaneau : *Balba* sarebbe da identificare col nome d'un castello della casa dei Balbs, su cui v. Nostredame, *Histoire de Provence*, p. 267, e che si ricollegavano alla casa di Castellana : Juigné de Lassigny, p. 27 sgg. ; *Riez*, è luogo della Provenza, dove Carlo d'Angiò, nel 1257, fece anche soggiorno : Sternfeld, *op. cit.*, pp. 137-8 ; e di cui portava il titolo il nostro trovatore : Juigné de Lassigny, p. 61. *Blieu* (= Blieux) è nelle Basse Alpi : cfr. anche Appel, *Prov. Inedita*, p. 347 ; ed era una dipendenza dei signori di Castellana : Juigné de Lassigny, p. 50. I particolari della conquista di questi tre luoghi, operata da Carlo d'Angiò, sfuggono a noi come al Brun, *loc. cit.*

Dallo Chabaneau accettiamo anche la correzione di *Acremon* del ms., riprodotto pure dall' Appel. « Acre » non ha qui niente a vedere, mentre Arles fu uno dei grandi comuni, in cui il partito popolare antifrancese era molto potente e contro il quale Carlo dovette lottare a lungo : cfr. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 31, 34, 57, 59 *et passim*. Per *Blaya* cfr. v. 13.

V. 35, *hi*. Per gli avverbi di luogo in relazione ad un pron. pers. cfr. Stimming, *Bertran von Born* cit., 33, 13 n.

V. 42, *cor no m'aya*. L'Appel, *Prov. Inedita*, Glossar, sotto *cor*, rimanda a *crois*, dove poi non si legge niente in proposito. Il Levy, *S W.*, I, 348, 6 cita questo passo, proponendo interrogativamente l'interpretazione « geneigt ; gnädig sein ». La nostra traduzione s'ispira al confronto con l'ital. « aver core » = aver compassione.

V. 43, *nulha re*. Le *Leys*, II, 180 permettono anche la traduzione : « nessuna persona ».

V. 44. Chabaneau, *loc. cit.*, « ai eu d. ».

GLOSSARIO

cor (*aver*), III, 42.
enamorat, I, 42.
lesos, I, 33.
razos, III, 25.

Amos Parducci.

D'UN « PASSIONAIRE » LATIN

A UN

ROMAN FRANÇAIS

QUELQUES SOURCES IMMÉDIATES DU ROMAN D'*ERACLE*

Depuis les études qu'y ont consacrées H. F. Massmann en 1842 [1] et E. Littré en 1852 [2], la question des sources de l'*Eracle* de Gautier d'Arras est restée à peu près stationnaire. E. Löseth, qui a publié en 1890 un très bon texte de ce roman ainsi que d'*Ille et Galeron* [3], n'a jamais donné l'introduction qui devait l'accompagner. W. Fœrster, qui, en 1891, avait commencé par *Ille et Galeron* une autre édition de Gautier, l'a laissée inachevée : sur *Eracle*, il n'y a de lui que l'essai de datation où il a traité d'ensemble, pour toute l'œuvre de l'auteur, le problème chronologique [4]. Celui des origines du poème ne sera pas, ici non plus, repris dans toute son étendue. Je présente seulement quelques remarques et faits nouveaux qui se groupent autour de cette double question, assez ample mais pourtant limitée : qu'est-ce qu'*Eracle* doit à l'Orient ? et ce qu'il lui doit comment l'a-t-il reçu ?

*
* *

Fils du noble romain Miriados et de Cassine, Eracle acquiert d'une lettre venue du ciel le don de juger infailliblement des pierres, des chevaux et des femmes. Son père meurt. Pour le

1. *Eraclius, Deutsches und französisches Gedicht...*, hgg. von H. F. Massmann (*Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur*, t. VI).
2. *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 791 ss.
3. *Bibliothèque française du moyen âge*, t. VI et VII.
4. *Romanische Bibliothek*, t. VII.

salut de son âme, Cassine vend tous ses biens au profit des pauvres, puis, dénuée de tout, le seul bien qui lui reste, son propre fils, qui est acheté, sur l'annonce de son savoir miraculeux, par le sénéchal de l'empereur (v. 1-659). Ce dernier éprouve Eracle d'abord à propos de pierres : à un marché où ont été convoqués tous ceux qui en possèdent, le jeune homme achète la plus méprisée ; mais il est avéré, à l'essai, qu'elle est une protection toute puissante contre l'eau, le feu et le fer (v. 660-1252). On passe aux chevaux : entre mille d'admirable mine, Eracle achète un poulain qui bat les trois coursiers les plus rapides (v. 1253-1907). Enfin, l'empereur assemble les femmes de l'empire pour élire celle qu'il épousera : Eracle, chargé du choix, les dédaigne toutes ; mais, rentrant dans Rome, il rencontre une jeune fille modeste, accompagnée de sa tante ; elle s'appelle Athanaïs ; il la désigne à l'empereur, qui l'épouse ; et, en effet, Athanaïs est ornée de toutes les vertus chrétiennes. De tout cela Eracle recueille une grande gloire (v. 1908-2981). Mais l'empereur part en guerre. Défiant, et malgré le conseil d'Eracle, il enferme sa femme et la fait garder étroitement. Celle-ci en est profondément blessée. Elle rencontre un jeune homme nommé Paridès et cède à son amour. Eracle, informé quoique absent, avertit l'empereur. Celui-ci, toujours sur l'avis de son conseiller qui lui remontre l'erreur de sa jalousie, pardonne aux amants et les marie (v. 2982-5119). C'est alors qu'il advint que la sainte Croix fut emportée de Jérusalem par Cosdroé. Eracle, devenu empereur de Constantinople, la reconquiert et la replace au Saint-Sépulcre (v. 5120-6539).

Tel est, très en gros, le sujet d'*Eracle*. Et ce roman, la doctrine courante veut qu'il soit d'origine orientale. « A la tradition orientale, écrit Gröber [1], appartiennent les parties les plus essentielles du récit : le bois de la Croix et sa reconquête, l'infidélité d'Athénaïs à l'empereur, les données légendaires se rapportant aux pierres, aux chevaux et aux femmes, qui se rencontrent dans la littérature indienne et qui ont été mises par Gautier en rapport avec l'empereur Heraclius. » Et G. Paris [2] :

1. *Grundriss der romanischen Philologie*, 2e édit., p. 526.
2. *La littérature française au moyen âge*, par. 51.

« ...A partir des croisades, les rapports des Francs avec les Grecs devinrent directs, et plusieurs romans, qui n'existent plus en grec, mais que différents indices nous permettent de reconnaître comme byzantins, furent mis en français sans passer par le latin, et sans doute grâce à une transmission simplement orale. Tels sont *Eracle*... La seconde partie de ce roman... est empruntée à un ancien conte oriental ; la première remonte à un roman grec dont on possède une forme populaire moderne dans le poème de *Ptocholeon*. »

*
* *

Mettons cette opinion à l'examen. Commençant par la seconde partie du roman, c'est-à-dire l'histoire de la Croix (v. 5120-6539) [1], je voudrais montrer, au moyen de textes nouveaux, que, si les faits se situent en Orient, ce n'est pourtant pas là que Gautier est allé, par une voie plus ou moins directe, prendre son sujet, mais bien dans des traditions qui, à son époque, étaient installées depuis des siècles déjà dans la littérature d'Occident.

Le récit, en cette seconde partie, se compose d'une histoire de l'invention de la Croix (v. 5148-5239) et d'une histoire de la conquête de la Croix (v. 5240-6466).

1° *L'Invention de la Croix.*

Des trois versions de l'Invention distinguées par Mgr Duchesne [2], Gautier reproduit celle qui est combinée avec la

1. Il y a, en effet, deux parties et non pas trois, comme certains l'ont dit. Littré a distingué trois éléments (les dons merveilleux — l'histoire d'Athénaïs — la conquête de la Croix). C'est légitime ; mais, quand MM. Stevenson, *Der Einfluss des Gautier d'Arras auf die altfranzosische Kunstepik*, p. 52, n. 1, et Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, 2e édit., p. 286 ss., substituent la notion de partie à celle d'élément, cela devient une erreur littéraire. L'histoire d'Athénaïs, malgré le développement particulier qu'elle a reçu, fait partie intégrante du récit relatif aux trois dons d'Eracle. Et s'il fallait introduire des divisions dans les 5119 premiers vers, c'en serait trois : le conte des pierres (-1252), le conte des chevaux (-1933), le conte des femmes (-5119).

2. *Liber pontificalis* (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série), t. I, Introd., p. CVII-IX.

légende apocryphe de Judas-Cyriaque [1]. Mgr Duchesne a noté que les plus anciens livres latins où cette légende a laissé des traces sont le *Liber pontificalis*, le décret pseudo-gélasien *De recipiendis et non recipiendis libris*, à Rome, et, en Gaule, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours. Plusieurs rédactions en sont indiquées pour l'époque postérieure sous les nos 4170-7 de la *Bibliotheca hagiographica latina*. On y pourrait joindre d'autres rédactions et, par exemple, celle d'Honorius d'Augsbourg [2]. Mais le plus intéressant pour notre sujet est d'ajouter, d'une part, qu'elle a été traitée dès le VIIIe siècle dans une œuvre en langue vulgaire qui la suit pas à pas, je veux dire le poème anglo-saxon de Cynewulf sur *Hélène*; d'autre part et surtout, que sa popularité a été due aux lectures qui s'en faisaient à l'église le 4 de mai, jour où était célébrée la fête de l'Invention de la Croix. L'Ordinaire de la métropole de Reims publié par U. Chevalier [3] nous fournit ici des éléments très précieux. Il prescrit, au propre de la fête [4], des lectures sur la Croix. Il ne dit pas

1. Publiée dans les *AA.SS.*, Maii t. I, p. 445 ss. — Le récit de Gautier se résume ainsi qu'il suit: On lit, dit-il, « en latin » qu'Hélène, mère de Constantin, trouva la vraie Croix (v. 5148-51). C'est Judas qui la lui indiqua (v. 5152-4). Il y avait trois croix: celles des deux larrons et celle du Christ. On les éprouve sur un mort: les deux premières sont sans effet (v. 5154-67). Hélène ordonne qu'on essaie la troisième, assurant qu'elle doit ressusciter le mort. A quoi Judas réplique que, si le miracle se fait, il deviendra chrétien (v. 5168-85). De la croix on touche la bouche, les yeux et les oreilles du mort: il ressuscite (v. 5186-95). Le diable surgit et maudit Judas: le premier Judas vendit son seigneur, et le second trahit le diable! Mais du moins celui-ci souffrira le martyre. Ainsi se fait entendre dans l'air la voix du Malin, sans qu'on le voie. Judas devient chrétien sous le nom de Cyriaque. Il reçut depuis le martyre (v. 5196-231). Hélène envoie une moitié de la Croix à Constantinople et en laisse une au Saint-Sépulcre (v. 5232-39). Tous ces éléments sont dans le texte latin. On relève comme seule différence que, dans celui-ci, Judas est gagné au Christ aussitôt que les croix ont été déterrées. Un parfum, en effet, les lui a révélées et c'est là le miracle auquel il avait subordonné sa conversion. En sorte qu'il n'a plus à attendre le miracle de la résurrection; et même c'est lui, et non pas Hélène, qui a l'idée d'éprouver la croix sur le mort.

2. *Speculum Ecclesiae*, cap. *De inventione sanctae Crucis* (Migne, t. CLXXII, col. 946).

3. *Bibliothèque liturgique*, t. VII.

4. Edition citée, p. 182.

lesquelles et, jusque là, il ne nous apprend rien de plus que beaucoup d'autres ; mais, à la table des lectures des offices qui l'accompagne, on relève l'indication du texte *Anno ducentesimo etc.*, qui se trouve, ajoute le manuscrit, *libro E, n° LV* [1]. Ce *liber E*, que l'éditeur n'a pas identifié, existe encore aujourd'hui. C'est le manuscrit 1403 (K. 781) de la Bibliothèque de Reims, qui porte le titre *Passionarius, sub littera E, ad usum Beatae Mariae remensis* et où, au f° 55 en effet, se lit le texte *Anno ducentesimo*, c'est-à-dire le texte même des *Acta Judae Cyriaqui* [2]. Dans ce très beau volume, du type habituel des livres de chœur, figurent des écritures d'époques diverses. La plus ancienne est de la fin du XIe siècle : c'est de celle-là que notre légende est copiée.

S'il faut dire maintenant d'où viennent les éléments de la narration de Gautier, il n'y a pas à chercher loin : c'est, plus ou moins directement, de cette histoire que les clercs connaissaient bien, pour l'avoir entendue à chaque mai de chaque an à la fête de l'Invention.

2° *La conquête de la Croix.*

A propos des origines de cette partie du récit, Massmann a rassemblé un grand nombre de textes. Il cite (c'est l'ordre où ils figurent aux Appendices, p. 163 ss.) : la *Kaiserchronik*, la chonique d'Enenkel, le manuscrit de Strasbourg du grand *Passionale*, Hugues de Fleury, Vincent de Beauvais, Jacques de Varazze, Martin le Polonais, Aimoin, la *Repkauische Chronik*, la chronique de Twinger de Königshoven ; — à quoi il faut ajouter les mentions, qui se trouvent ailleurs dans l'étude, du *Chronicon Reicherspergense* et d'Otto de Freisingen.

Tous ces textes ont des rapports avec notre roman, auquel ils correspondent plus ou moins complètement.

---

1. Edition citée, p. 246. Comp. l'*Ordinaire de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel* par Sibert de Beka, p. p. le R. P. Zimmerman (*Bibl. liturgique*, t. XIII), p. 223, où la lecture prescrite est le *Perrexit beata Helena* (c'est le n° 4170 de la *Bibliotheca hagiographica latina*), et l'*Ordinaire de Laon* par Adam de Courlandon, p. p. U. Chevalier (*Bibl. liturgique*, t. VIII), où on lit, p. 274 : « Lectiones leguntur in Passionario de inventione Crucis *Anno ducentesimo* ».

2. Tel qu'il est imprimé dans les *AA. SS.*, mais sans l'interpolation *O* de cette édition.

On en pourrait ajouter d'autres : par exemple, la pièce *In exaltatione sanctae Crucis* d'Ekkehard IV [1], ou encore le passage du *Pantheon* de Godefroi de Viterbe relatif à Heraclius [2]. Mais ce ne serait qu'augmenter la confusion d'une matière où les rapprochements ont été multipliés sans qu'il s'en dégage une vue nette de l'histoire des traditions et des textes. Aussi en viendrons-nous tout de suite au document qui permettra de faire la lumière dans cette question obscure, je veux dire la pièce n° 70 du premier livre des *Homélies* de Raban Maur [3]. Bien qu'elle soit imprimée depuis longtemps, personne n'en a fait état dans l'étude d'*Eracle*. La nature du récit, empreint d'un sentiment clérical très évident, commandait bien de se reporter aux écrits qui traitent des traditions ecclésiastiques en général et où l'on pouvait espérer trouver quelque chose sur l'histoire de la Croix en particulier : tel précisément le livre de Raban, dont le titre d'*Homélies* ne doit pas donner lieu à méprise, et qui est une sorte de manuel d'instruction religieuse. Mais sans doute notre homélie a-t-elle échappé à l'attention parce que, par une erreur répétée aux tables, le nom de Gracchus s'y est partout substitué à celui d'Heraclius [4]. En tout cas, au premier regard, il apparaît qu'il n'y a rien, dans toute la série des rédactions citées par Massmann, qui ne vienne de ce texte [5] : par lui s'expliquent

1. N° XX du *Liber benedictionum* dans l'édition Duemmler (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIV, 1869, p. 60). C'est un *dictamen diei*, c'est-à-dire une de ces compositions que les écoliers présentaient à leur maître comme tâche du jour.

2. *Pantheon* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VII, col. 387-90). Ce dernier passage est tout à fait voisin, dans le détail même de la rédaction, de celui d'Otto de Freisingen que Massmann indique comme source directe de certaines particularités de l'*Eraklius* de l'Allemand Otte. S'il n'est pas dérivé d'Otto de Freisingen, on voit qu'il ruine l'explication de Massmann et que la vraie peut être cherchée ailleurs que dans Otto lui-même, c'est-à-dire dans la tradition que son texte représente.

3. *Rabani Mauri opera...*, édit. Colvenerius, Cologne, 1617, t. V, p. 625. Edition reproduite par Migne, t. CX, col. 131.

4. « Grachus » dans Colveneer, « Gracchus » dans Migne.

5. Sauf, bien entendu, certains éléments (notamment chez Hugues de Fleury) qui se rapportent à une tradition historique distincte de notre légende et qui ne figurent pas dans *Eracle*.

(toutes réserves faites sur sa provenance propre) à la fois leurs ressemblances et leurs différences, selon que les auteurs lui ont emprunté ou plus ou moins, ou cet élément-ci ou tel autre. La chose saute aux yeux pour Vincent de Beauvais, Jacques de Varazze et le *Chronicon Reichersbergense*. Tous trois, en de nombreux points, coïncident littéralement. Se sont-ils copiés, comme Massmann croit que Jacques l'a fait de Vincent ? Non point. Car ce que chacun des trois possède en propre et qui n'est pas chez les autres se trouve dans l'homélie. Et l'on doit donc tenir pour acquise cette première conclusion que le principe de leur ressemblance est dans la reproduction du modèle commun.

J'ajoute maintenant que, par modèle commun, j'entends non pas l'homélie elle-même, mais le texte, à déterminer, qu'elle rapporte. Car cette homélie, qu'est-elle et que représente-t-elle ?

Jacques de Varazze nous aidera à le découvrir. Dans son chapitre intitulé *Exaltatio sanctae Crucis* [1], il fournit de la conquête de la Croix deux récits différents. L'un, dit-il, se trouve dans les chroniques [2] ; et le résumé qu'il en donne est à peu près conforme à la tradition historique reproduite, par exemple, par Hugues de Fleury. De l'autre, qui est la légende, Jacques ne donne pas expressément la source pour l'ensemble ; mais, décrivant le palais magique de Chosroès, il dit : « sicut legitur in libro de mitrali officio [3]. » Qu'est-ce que ce livre ? Je ne le sais pas au juste. Mais le titre de *Mitrale* a été porté par un traité que composa Richard, évêque de Crémone, qui est assez souvent cité dans le *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, et qui devait avoir des analogies avec celui de Jean Beleth (que Durand cite et suit également) et avec celui de Durand lui-même. C'en est assez pour penser que la source de Jacques de Varazze est un traité des offices religieux.

Mais il y a mieux, et l'on peut, par ailleurs, faire la preuve que le texte fourni par Raban figurait bien dans des manuels liturgiques.

---

1. *Legenda aurea*, édit. Th. Graesse, cap. CXXXVII (130).

2. « In chronicis autem hoc gestum aliter fuisse narratur..... Hec in multis chronicis leguntur. »

3. Texte de l'édition Graesse. Dans celui que cite Massmann : « in libro mitrali de officio. »

On sait que l'Exaltation de la sainte Croix, célébrée très anciennement à Jérusalem, probablement en commémoration de la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre au temps de Constantin, se trouvait déjà implantée à Rome au VIIe siècle [1]. Elle s'y fêtait en très grande pompe le 14 septembre. Originairement exempte (et pour cause) des éléments empruntés à l'histoire d'Héraclius, il est difficile de dire à quelle date elle se les incorpora. La plus ancienne mention qu'on connaisse de sa célébration à Rome est dans le *Liber pontificalis*, où on lit seulement que Sergius découvrit dans le trésor de Saint-Pierre « ineffabilem portionem salutaris ligni dominicae crucis [2] ». Et le texte ajoute: « Qui etiam ex die illo pro salute humani generis ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctae Crucis, in basilicam Salvatoris quae appellatur Constantiniana osculatur et adoratur. » C'est seulement dans le *Liber de ecclesia Lateranensi* de Jean Diacre qu'il est fait expressément mention d'Héraclius. L'auteur, décrivant l'oratoire de Saint-Laurent, écrit : « Est iterum ibi alia capsa deaurata, ubi est de ligno illo sanctae Crucis, quam Eraclius devicto Chosroe secum tulit de Perside, una cum corpore sancti Anastasii martyris [3]. » Mais il est certain qu'au XIIe siècle l'introduction du souvenir de l'empereur dans la fête était déjà un fait ancien [4]. Quoi qu'il en soit, la fête avait gagné les églises provinciales d'Occident, comme l'attestent les calendriers. Or, si l'on se reporte à l'Ordinaire de l'église de Reims dont nous avons déjà parlé [5], on y

1. *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne (voir ci-dessus, p. 514, n. 2), t. I, note 29 au texte de la p. 374, et Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, 3e édit., 1903, p. 274.

2. Édit. Duchesne, t. I, p. 374.

3. Cap. 14, édit. Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 572, et, d'après cette édition, Migne, t. CXCIV, col. 1556. Comp. *Epitome chronicorum casinensium* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, p. 354^2 D): « Hic (Heraclius) Persas debellans per sex annos vastavit... Demum victor regrediens... vitalis ligni partem, quae a Persis de Hierusalem ablata fuerat, secum revexit et suo loco restituit. Et ad auream Urbem veniens partem ejusdem ligni in monasterio Lateranensi locavit. »

4. C'est ce qui résultera de ce que nous dirons plus loin sur l'identité du texte de Raban.

5. Voir ci-dessus, p. 515 s.

trouve prescrites, au propre de la fête [1], des lectures pour lesquelles la table fournit la précision suivante : « *Tempore illo* etc., libro E, f° ccv [2]. » Et là, au folio 205 de ce manuscrit *E* que nous avons déjà identifié (Reims 1403), nous découvrons le texte même offert par l'homélie de Raban [3].

Ainsi est confirmé que la source de Jacques de Varazze a bien été un livre liturgique.

La sienne, et vraisemblablement celle de tous les textes parallèles au sien.

Et vraisemblablement celle de Raban lui-même. Nous nous demandions ce que représentait son homélie. Nous le savons maintenant : elle est la reproduction d'un texte canonique. Et par là cette pièce, qui nous a mis en situation de résoudre un problème d'origines intéressant, perd, la solution acquise, son importance intrinsèque : elle n'est pas tête de lignée. Il lui reste un autre intérêt, celui de sa date. Le recueil dont elle fait partie a été terminé avant l'an 844 : elle attesterait donc — raison de la tenir pour précieuse — que la légende était déjà constituée à ce moment-là sous sa forme définitive. Mais les éditions qu'on en a ne sont pas si sûres qu'il faille la tenir pour authentique [4]. Son antiquité même commande la défiance, et l'on peut craindre qu'elle ait été ajoutée au livre de Raban à une époque sensiblement plus tardive que la composition de ce livre. Il ne m'a pas été possible de réunir les éléments de la tradition manuscrite qui permettrait peut-être d'en juger : je pose donc ici un point d'interrogation.

Quant à la partie du roman d'*Eracle* qui nous occupe, l'étude

---

1. Édit. Chevalier, p. 206.

2. *Ibid.*, p. 249.

3. De l'écriture la plus ancienne du recueil, c'est-à-dire de la fin du XIe siècle.

4. Le manuscrit suivi par Colveneer pour son édition contient, entre l'épître dédicatoire de Raban à Heistulf et le texte des homélies, une table de leurs titres : la nôtre n'y figure pas. Elle fait néanmoins, dans le manuscrit, directement suite aux précédentes. De là, sur sa provenance, des doutes bien légitimes de l'éditeur, dont il n'est pas question, bien imprudemment, dans Migne. Il est à noter que la légende n'est pas mentionnée dans la rédaction originale du *Martyrologe* d'Adon, mais seulement dans une amplification très postérieure.

des textes montre qu'elle est extrêmement proche du récit traditionnel que nous venons de déterminer. Et voici le parallèle qui s'établit :

Analyse du roman d'*Eracle* [1].	Texte du ms. de Reims n° 1403, f° 205 v° 1.
Invention de la Croix (v. 5148-239). (*Voir ci-dessus, p.* 515, *n.* 1.)	*Incipit de exaltatione sancte crucis.* **1.** Tempore illo, postquam Constantino Augusto contra Maxentium tyrannum properanti ad bellum signum sancte Crucis celitus fuisset ostensum et ipse feliciter obtineret triumphum et ab Helena, jam dicti principis matre, sancta crux fuisset inventa atque per sanitatem egroti et resuscitationem mortui fuisset evidenti judicio virtutis declarata, regina voti compos effecta ita salutare lignum fecit secari per medium, ut et Crucem Constantinopolim deferret ad filium et Crucem Hierosolimis thecis argenteis conditam reservaret in loco, sapienti usa consilio, scilicet ut ubi fuerat membris dominicis aptata supplicio, ibidem glorificata veneraretur a populo.
5240 Et puis qu'Elaine fu finee,...	**2.** Multorum itaque temporum labente curriculo, cum, exigente mole
5242 Li terre ou Deus prist naisse- [ment	peccaminum, flagellari promitteret
Afebloia mout durement	Dominus populum christianum per
Pour les pechiez as crestiiens ;	sevitiam paganorum, Chosdroe quidam profanus et impius regnum adeptus est Persarum.
Et Cosdroés, uns rois paiens,	
(*Voir ci-dessous, v.* 5257.)	**3.** Qui in tantam prorumpere est ausus proterviam, ut ab incolis vicinarum gentium, quas impetu vastans barbarico suo nefando subjugaverat dominio, coli se juberet ut deum, et vocari se regem regum et dominum dominantium.

1. Je placerai entre crochets les éléments de chacun des deux textes qui n'ont pas de correspondant dans l'autre.

4. [Nec hoc ei solum suffecit ad sue damnationis interitum ; verum etiam Syriam et Palestinam cum subjugasset, et Egyptum regna queque infra et extra que limitaneum conglutinabantur per circulum suo crudelissimo subiceret dominatui],

5246 Vint a le cité, par esforz,
Ou Damedeus fu vis et morz...
5249 Jherusalem destruist trestoute
Et touz les crestiiens ocist,
Et le croiz el sepulcre prist,
Et si le fist porter en Perse...

Hierosolimam adiit et ecclesias Christi subvertit totamque finitimam regionem vastavit, incendit atque predatus est.

5. Ad sepulcrum ergo dominicum voluisset accedere : territus rediit. Sed tamen ligni salutaris partem quam religiosa regina in testimonium virtutis reliquerat asportavit.

5254 Un ciel ot fait faire li fous,
A chieres pieres et a clous...
5257 Iluec se faisoit aourer...
Développement dans les vers suivants
(*Cf. texte latin, phrase 3.*)
5263 Faisoit plouvoir par un pertruis
Qu'il ot fait faire el ciel dessus...
5266 Li terre estoit dessouz chevee
Et bien planchiee et bien levee;
Un fous i ot fait pour soner,
Quant il vouloit faire toner.
Tout el i ot : venter faisoit...

6. Fecerat namque sibi turrim argenteam, in qua inter lucentibus gemmis thronum extruxerat aureum, ubi solis quadrigam et lune et stellarum imaginem collocaverat, atque per occultas fistulas aque meatus adduxerat, ut quasi deus pluviam desuper videretur infundere et, dum subterraneo specu equis in circuitu trahentibus circumacta turris fabrica moveri videbatur, quasi quodammodo rugitum tonitrui juxta possibilitatem artificis mentiebatur.

5272 Le croiz ou fu mis nostre Sire,
Quant il soufri pour nous mar-
[tire,
Fist metre el ciel el plus bel
[leu...

7. In hoc itaque loco sedem sibi paraverat atque juxta eam quasi collegam crucem dominicam posuerat.

[*Et les chrétiens venaient adorer la croix, moyennant un besant.*]

8. [Filio suo regno tradito ipse in fano hujuscemodi residebat.]

[*Cosdroé maltraite les chrétiens et fait tuer par trahison l'empereur de Constantinople Foucars.*]

9. Illo itaque tempore Eraclius arcem tenebat imperii,

[*Constantinople appelle, pour succéder à Foucars, Eracle et un autre prince d'Afrique. Eracle arrivé le premier devient empereur* (*v. 5294-311*).]

Eloge d'Eracle (*v. 5312-31*).

vir armis strenuus, lingua eruditus, corpore decorus ; et, quamvis seculari actui deditus, totus tamen erat in fide catholicus et erga Dei cultores supplex, benivolus ac devotus.

Cosdroé semont son fils de marcher contre Eracle et de soumettre l'Occident (*v. 5332-51*).

10. Pergens igitur filius Chosroe contra Eraclium

[*Un ange apparaît en songe à Eracle, lui rappelle qu'il tient tout de Dieu, l'informe des projets de Cosdroé et lui prescrit ce qu'il devra faire* (*v. 5352-407*).

Eracle lève son armée (*5408-37*).]

5441 Ne cessent ne ne prendent fin
Entrues qu'il vinrent a Dunoe...
5445 Un pont i a...
5454 D'ambes deus parz sont granz [les oz.

juxta Danubium fluvium cum suo consedit exercitu.

[*Eracle convoque ses barons et leur expose son projet d'offrir au fils de Cosdroé de terminer la guerre par un combat singulier afin d'épargner la peine au grand nombre. Les barons l'approuvent* (*v. 5466-547*).

Les messagers vont à Cosdroé et lui disent :]

11. Tandem, inspirante clementia salvatoris,

5583 Eracles bien s'en aatist
Que sour le pont se combatra,
Et cil qui sen per abatra
Ou qui vaintra, si n'ait regart
Qu'om l'assaille de nule part,
Ainz soit sire d'amdeus les oz,
Ou il des tuens ou tu des noz.

utrisque principibus placuit ut ipsi singuli in medio pontis flumine dimicaturi confligerent et cui sors victoriam contulisset ipse sine damno utriusque exercitus imperium usurparet.

Et Cosdroé, approuvé par les siens, accepte (- *v. 5618*).

12. [Decretum etiam cum juramento est ut si aliquis ex eorum populo principi suo venire in auxilium pre-

sumpsisset, cruribus excisis et brachiis ab eo in flumine mergeretur.]

13. Cumque utrique populo hec pactio placuisset,

[*Les deux champions s'arment* (*v. 5628-53*).]

Ils viennent au pont.

[*Tentative d'Eracle pour gagner Cosdroé à la religion chrétienne* (*v. 5654-732*).]

Combat prolongé. Eracle se recommande à Dieu. Puis

invicem inter se, ut dictum est, dimicantes diu multumque in pontis medio sunt congressi.

14. Tandem pulsatus Dominus lacrimis christianorum,

per virtutem sancte Crucis cui se die eodem memoratus princeps attentius commendarat,

fideli suo Eraclio Christus concessit de hoste triumphum.

5768 Reprend l'espee et si li vient ;
Et de le croiz Deu li souvient :
Içou l'en esprent et atise.

Et, après diverses péripéties, il sort vainqueur (*- 5844*).

Il jette le vaincu à l'eau (*v. 5845-7*). (*Cf. phrase 12, dont il peut y avoir ici un souvenir déformé.*)

Les gens de Cosdroé sont baptisés. Ceux qui s'y refusent s'enfuient et sont tués par les autres (*v. 5861-78*).

15. Tanteque mentis mutatio Chosroe invasit exercitum ut, non solum predictam pactionem nequaquam vellent transcendere, sed etiam voluntarie cum omni sua familia atque prole Eraclio se subderent tam potestate quam fide. Quos ille benigne suscipiens in hoc illis clementiam prestitit, ut omnes ad baptismum convolarent, quod ita se facturos esse omnes pariter spoponderunt.

5879 Et puis s'en vait li emperere
Jusques en Perse, ou cil estoit
Qui touz de fin or se vestoit.

16. Ipse autem christianissimus princeps cum suo tantum exercitu regna que Chosroe tenuerat circumquaque perlustrans ad sedem ipsius venit.

5882 El ciel qu'il ot fait d'or ouvrer,
Le meilleur qu'il pot recouvrer,

17. Et cum paucis ad eum ascendit sedentemque eum throno aureo reperit.

Seoit[1]...

5887 Il n'a el monde si privé
Qui li ost dire l'aventure
De cele grant desconfiture :
Plains est de si grant felonie
Qu'il jetast maintenant de vie
Celui qui li desist nouvele
Qui ne li fust et bone et bele.

Salutation d'Eracle à la croix qu'il voit près de Cosdroé :

5926 « Croiz, beneoite soies tu...
5930 Sainte croiz, mout t'ai gou-[lousee..
5938 Croiz preciëuse, ou li saint [membre
Furent pendu...
5952 Croiz, tu sauves as tuens la [vie...
5956 Croiz, tu m'as aidié et valu... »

(*Cf., pour cette apostrophe, la phrase 32 du latin.*)

Puis Eracle dit à Cosdroé :

« .....
5977 Car croi en Dieu...
5981 Reçoif de moi te terre en fief...
5984 Vivre pouras sifaitement,
Ou ja ne vivras autrement,
Ainz t'ocirai..... »

Et il s'efforce longuement de l'amener à la vraie religion. En vain (- v. 6059).

[*Alors il prend la croix et la porte aux siens (v. 6060-7).*]

Puis il revient à Cosdroé et le décapite (v. 6068-74).

18. Nullus namque ex ejus exercitu erat qui ei exitum belli aliquatenus nuntiasset, quia propter suam crudelitatem omnes eum exosum habebant : nec inmerito, quippe qui manifeste Deo odiosus erat, quomodo a creatura Dei esse potuisset dilectus ?

19. Cumque tremefactus salutationis verba proferret Eraclio, ille respondit : « Si vis salutem habere pro eo quod lignum sancte Crucis quamvis indignus honorifice juxta modulum tuum tractasti, si credere Domino Jhesu Christo volueris et servum te illius esse cujus ego sum famulus in veritate confessus fueris, regnum tibi Persarum tantum cum patrimonio et vitam, acceptis a te paucis obsidibus, dabo. Sin autem aliud egeris, mox meo gladio interibis. » **20.** Cumque ille nequaquam adquiesceret,

Eraclius extracto gladio caput illius amputavit

1. Cf. v. 5898 El ciel est montez maintenant...
et 5914 Sour un degrez d'or qu'il i a
Se sist qui l'oevre edifia.

(*Voir ci-dessous, v. 6101 ss.*)

Eracle répartit les trésors de Cosdroé et fonde une église et un monastère (*v. 6074-100*).

6101 Cil ot un fil a noureture
Dont l'angeles dist l'empereeur
Que il le gardast a honeur.
Pour çou l'en fait od lui mener;
Cestui voudra il assener,
Mais que il soit crestiënez...
(*Voir v. 6444 ss., et, pour le latin, phrase 21.*)

[*Eracle envoie la moitié de son armée à Constantinople* (*v. 6108-11*).]

Avec la croix, il va à Jérusalem.

Il se présente à la porte, [« *Portes Oires* »], *où Jésus entra pour la passion, quand il vint de Bethléem, au jour de la Pâque fleurie* (*v. 6115-22*).

[*Description de l'entrée de Jésus : palmes aux mains des enfants, chant* « *Osanna filio Davi* », « *Benoiz soit icil qui vient El nom de Deu, nostre signeur !* », *rameaux et vêtements sous ses pas, dnesse et son petit qui sont les*

[sepelirique eum quia rex fuerat jussit].

21. Filiumque ejus parvulum quem cum eo invenerat baptizari mandavit ipseque eum de sacro fonte suscepit; erat enim jam decem annorum.

22. Descriptiones etiam regni Persarum sub hujus nomine fecit, totumque argentum turris illius in predam sui exercitus deputavit. Aurum vero vel gemmas in vasis utensilibus ad restaurationem ecclesiarum quas tyrannus destruxerat reservavit.

23. Suscepto igitur ligno gloriosissime Crucis quod impius asportaverat, Hierosolymam detulit [1].

Gaudentes omnes populi cum ramis palmarum, cereis et lampadibus vel diverso glorie apparatu, cum hymnis et canticis, alii obviam pergunt atque alii subsequuntur.

24. Cumque imperator de monte Oliveti descendisset et per eam portam, qua Dominus intraverat, quando ad passionem venerat,

1. Ces deux derniers mots manquent dans le manuscrit. Je les supplée d'après l'édition du texte de Raban.

symboles de la vieille et de la nouvelle Loi (v. 6123-49).]

Eracle est en magnifique équipage (v. 6153-68).

Mais quand il veut entrer,

6192 Li mur se sont ensemble joint
Li uns a l'autre, point a point...

ipse, equum regium ornamentis imperialibus decoratum sedens, voluisset intrare, repente lapides porte descendentes clauserunt se invicem et factus est paries unus.

25. Cumque mirarentur attoniti, nimio merore constricti, respicientes in altum viderunt signum crucis in celo flammeo fulgore resplendere.

6210 Vint uns angeles del ciel mout [tost,
Et dist, oiant touz ceus de l'ost :

26. Angelus enim Domini accipiens illud in manibus stetit super portam et aït :

[« *Si tu as conquis la croix, c'est moins ton œuvre que celle de Dieu ; or*]

6545 Orguilleuse est te vesteüre
Et fiere te chevaucheüre...
6250 Tout autrement vint ja par ci
Cil Deus, qui plains est de [merci ;
Tout autrement vint vers cest [fust,
Quint jour ainz que se chars i [fust ;
Qu'il chevaucha une vil beste,
Devant le pueple a haute feste,
Trestouz deschauz et touz en [langes... »

« Quando rex celorum, dominus totius mundi, passionis sacramenta per hunc aditum completurus introïvit, non se purpuratum nec diademate nitentem exhibuit aut equi potentis vehiculum requisivit, sed humilis aselli terga insidens cultoribus suis humilitatis exempla reliquit. »

6260 A tant se tut, que plus ne dist,
Et veant touz s'esvanuïst.

27. His dictis angelus confestim ad celum rediit.

Alors l'empereur

6265 Le mantel jete de seu col ;
A un povre home l'abandone.
A un autre sen bliaut done ;
N'i remaint braie ne chemise.
En sen dos a le haire mise.

28. Tunc imperator gaudens in Domino visitatu angelico, depositis imperii insignibus, discalciatus protinus, linea tantum zona precinctus,

6278 Eracles s'est puis traiz ariere
Od le croiz precïeuse et chiere...
6285 En mainte guise s'umelie,
Par lermes, par afflictions...

crucem Domini manu suscipiens, perfusus lacrimis faciem, ad celum oculos erigens properabat ad portam usque progrediens.

[*Et il adresse à Dieu, d'un cœur*

contrit, une longue prière (v. 6298-365).]

6402 Mout s'est jugiez li emperere,
Et Damedeus, li verais pere,
I a fait si apert miracle
Pour sen emperceur Eracle,
Que li dui mur, qui enjoint erent,
Se sont retrait.....
6411 Et li porte ouvri de sen gré.

29. Mox, illo humiliter propinquante, duritia lapidum celeste persensit imperium, statimque porta se subrigens liberum intrantibus patefecit ingressum.

30. [Odorque suavissimus, qui, volitante divinitus aura, de Persarum provincia per longa terrarum spatia Hierosolimis fuerat inlapsus momento eodem quo de fano Chosroe sancta Crux fuerat Eraclio bajulante egressa, omnium pectori se gratanter infudit. Vincebat enim aromata omnia terebintina, tura vel balsama atque myrram.]

La foule s'émerveille du traitement réservé par Dieu à Eracle (v. 6420-38).

(*Cf. ci-dessus, v. 5926 ss.*)

31. Confestim igitur popularis gaudii favor in altum sublatus divinam laudabat potentiam.

32. Sicque gloriosus augustus erumpens in laudibus ait: « O Crux, admirabile signum, in qua Dominus noster, Dei filius, suspensus pro nostrorum pondere criminum mortis damnavit supplicium et sanguis ejus adorandus thronis et angelis et niveis candoribus et radianti turbe virtutis effusus est in pretium nostre salutis, o Crux splendidior astris, mundo celebris, hominibus multum amabilis, sanctior universis, que sola digna fuisti portare regem celorum, dulce lignum, dulcem clavum, dulcem mucronem, dulcem hastam, dulcia ferens pondera, salva presentem catervam in tuis hodie laudibus congregatam et tuo vexillo signatam. »

6439 Eracles a le croiz Deu mise
Iluec dont Cosdroès l'osta.

33. Hec cum dixisset, pretiosissimam partem ligni quam secum detulerat loco suo restituit.

Puis il fait baptiser le plus jeune fils de Cosdroès.

6446 Et n'i pert vaillant un festu
Que il ne l'ait lues revestu
De quanque tint li fel, ses pere ;
Sen nom li dona l'emperere.
(*Cf. phrase 21 du latin.*)
6456 La fu li feste adont trouvee
Qui en septembre est celebree.

34. [*Des miracles accompagnent cet événement. Et l'empereur le marque par plusieurs fondations et décrets.*]

Puis Eracle

6469 S'est mout tost mis a la chau-
[ciee
Qui vers Constantinoble vait.

35. Constantinopolim rediens,

Il s'y fait aimer par ses vertus chrétiennes (v. 6471-502).

[*Et à sa mort, au milieu de la ville, sur une haute colonne, on place sa statue. Représenté à cheval,*

6529 Vers paienime tent se destre
Et fait semblant de manecier
Et de l'oneur Deu pourchacier.]

fretus virtute divina perseverat in fide catholica...

On le voit, la trame du récit de Gautier est celle du texte latin.

Quelques différences s'observent.

Les unes se laissent expliquer par la fantaisie — d'ailleurs peu ailée — du conteur. Elles consistent en quelques déplacements, en deux ou trois suppressions, et en des additions dont la plupart introduisent des lieux communs, des traits de l'érudition cléricale la plus ordinaire, et représentent l'application des procédés traditionnels de l'amplification littéraire [1].

1. La scène du conseil où Eracle consulte ses barons sur son projet de combat singulier, l'envoi de messagers, la longue description du combat entre Eracle et le fils aîné de Cosdroès sont des lieux communs de l'épopée. — Le prêche d'Eracle au fils de Cosdroès, puis à Cosdroès lui-même, procède des idées et du style habituels de la dogmatique chrétienne. Il rappelle, d'ailleurs, la discussion théologique de Roland et de Ferragu. — La description de l'entrée de Jésus à Jérusalem est prise à s. Matthieu. L'allégorie de

Les autres ne sont pas seulement le fait d'une libre invention. On en compte trois. Elles portent sur : 1° les circonstances de l'élection d'Eracle à l'empire ; 2° l'avertissement de l'ange qui révèle à Eracle les projets de Cosdroès et lui dicte ses devoirs ; 3° les renseignements sur la statue d'Eracle.

Que, pour le premier point, Gautier n'a pas tout inventé, c'est ce qui résulte, par exemple, de la chronique de l'Anonyme de Cordoue [1], où se lit aussi, quoiqu'en termes différents, l'histoire de la concurrence pour l'empire.

Pour ce qui est du second point, on serait tenté de supposer, au prime abord, que Gautier s'est rappelé plus ou moins précisément la vision fameuse de Pierre l'Ermite, dont la légende, rapportée par Albert d'Aix, s'est probablement formée dans le premier quart du XIIe siècle. C'est Dieu — « Dieu le veut ! », criaient les premiers croisés — qui ordonne à Eracle de marcher contre Cosdroès. Mais on trouve dans de nombreuses chroniques [2] qu'Héraclius, versé dans la connaissance de l'astrologie, passait pour avoir lu dans les étoiles la menace des peuples musulmans contre son empire. On peut donc se demander si les éléments fournis ici par Gautier ne doivent pas être rattachés à un récit antérieur.

Enfin, pour le troisième point, il y avait en effet sur le forum, à Constantinople, une statue répondant à la description qu'en fait Gautier : c'était celle de Justinien ; mais, à partir d'une certaine époque, elle passa pour représenter l'empereur Héraclius [3].

---

l'ânesse et de l'ânon, entendue de façon plus ou moins semblable, est fréquente chez les commentateurs et les prédicateurs (voir, par exemple, le sermon troisième de Hildebert pour le dimanche des Rameaux, Migne, t. CLXXI, col. 490). Par *Portes oires* (v. 6119) il faut entendre la Porte d'Or, qui était, en effet, une porte de Jérusalem.

1. Cap. 1. Édit. Florez, *España sagrada*, reproduite par Migne, t. XCVI, col. 1253. — Aussi dans l'*Historia miscella*, lib. XVIII (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, p. 124).

2. Anonyme de Cordoue (Migne, t. XCVI, col. 1255) ; Frédégaire, *Chronicae*, lib. IV, cap. 65 (*Mon. Germ. hist., Scriptores rer., merov.*, t. II, p. 153) ; Aimoin, *De gestis Francorum*, lib. IV, cap. 22 (Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 129) ; Otto de Freisingen, *Chronicon*, lib. V, cap. 9 (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, t. XX, p. 220) ; Godefroi de Viterbe, *Pantheon* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VII, col. 389) ; etc.

3. Robert de Clari, par. 86.

Ces trois éléments, détails sur l'avènement d'Eracle, renseignements sur sa faculté divinatoire, connaissance de sa prétendue statue, d'où Gautier les avait-il reçus ?

*
* *

C'est une question inséparable de celle qui se pose à propos de la première partie du roman.

Là aussi, dans cette première partie, une bonne portion du récit relève de l'invention de l'auteur et trouve son origine soit dans son génie propre, soit dans la mode littéraire de son temps. Il n'y a pas à chercher ailleurs pour les nombreuses généralités et sentences morales qui s'y rencontrent, une certaine psychologie féminine, les descriptions de divers ordres, le développement de l'histoire amoureuse de Paridès et d'Athanaïs, et tous les procédés de style qui se rapportent traditionnellement aux thèmes traités.

Mais il y a deux données fondamentales qui ne sauraient s'expliquer par l'hypothèse d'une simple invention. Ce sont celles des trois dons miraculeux et du mariage d'Athanaïs.

La première se trouve déjà dans la littérature des Indiens [1], puis, plus tard, dans celles des Arabes et des Grecs [2] ; et, bien

1. Littré le premier a rapproché de notre roman l'histoire des aventures de Nalus et Danayanti dans le *Mahabarata*. Nalus se présente au roi Rituparna, lui disant qu'il est bon conducteur de chevaux, bon conseiller dans les affaires difficiles et bon cuisinier. Rituparna veut faire une longue course en peu de temps. Nalus choisit, dans les écuries, des chevaux de pauvre mine, et le roi s'en inquiète ; mais, à l'épreuve, les chevaux fournissent la traite la plus brillante. Il n'est pas question, dans cette histoire, de l'épreuve des autres talents de Nalus.

2. Les textes ont été rassemblés par d'Ancona (qui, d'ailleurs, ne cite pas *Eracle*) dans ses *Studj di critica e storia letteraria*, à propos de la troisième nouvelle du *Novellino*. Le plus proche d'*Eracle* est celui de *Ptocholeon*. Il y en a trois versions (384, 932 et 409 vers), toutes très récentes. Le riche Léon, ruiné, se fait vendre. Ses fils l'amènent au maître du trésor de l'empereur de Constantinople, disant qu'il se connaît en hommes, or, pierres et chevaux. On l'achète. L'homme dit d'une pierre très estimée du trésor qu'elle ne vaut rien : c'est vrai. Quand l'empereur veut se marier, l'esclave lui révèle que sa fiancée est fille d'un musulman : c'est vrai. L'empereur l'interroge sur sa propre origine : l'esclave lui révèle qu'il est fils d'un valet, et la mère du prince le confirme.

que pour ces deux dernières les textes ne soient pas anciens, leur nombre, qui atteste la vitalité de l'histoire en Orient, semble constituer une forte preuve de la dépendance d'*Eracle* par rapport aux traditions de cette région.

La seconde, le mariage d'Athanaïs, offre des rapports difficiles à contester avec l'histoire, rapportée par les chroniques, du mariage de l'empereur Théodose II et de cette Athénaïs qui devint impératrice sous le nom d'Eudoxie [1].

Ainsi, thème des trois dons merveilleux, histoire du mariage d'Athanaïs, circonstances de l'élection d'Eracle à l'empire, faculté divinatoire d'Eracle, renseignements sur sa statue à Constantinople, voilà, si l'on considère l'ensemble du poème, la somme minima des traits qui ne peuvent pas être de l'invention de Gautier et dont il s'agit de savoir où il les a pris.

Est-ce d'un récit oriental qui présentait l'histoire d'Eracle toute faite et telle qu'elle est dans le roman ? L'esprit qui anime l'œuvre dément une pareille provenance. Dans les versions orientales des trois dons, le héros est une sorte d'espiègle, qui met de la malice à faire déchanter un prince trop satisfait de lui-même et de ses biens. Dans le poème français, c'est un personnage très chrétien : il a été conçu selon la volonté de Dieu, il est né d'une mère héroïquement pieuse, il tient ses dons d'une lettre tombée du ciel, il paie la pierre et le cheval qu'il achète d'un prix très supérieur à celui qu'en demandent les pauvres

1. Rapprochement fait par Massmann. Les faits se trouvent tout au long dans le *Chronicon paschale*. Athénaïs, fille du philosophe Héraclite, vient à Constantinople avec une de ses tantes pour défendre contre ses frères ses droits à l'héritage paternel. Sa beauté et sa culture frappent si vivement Pulchérie, sœur de Théodose le Jeune, qu'elle la lui fait épouser. Or, Théodose avait admis dans son intimité un jeune homme du nom de Paulinus, qui devient aussi le familier d'Eudoxie. Un jour l'empereur reçoit en présent une pomme d'une grosseur merveilleuse ; il l'offre à l'impératrice, qui l'offre à Paulinus, qui, n'en sachant pas la provenance, l'offre à l'empereur. Celui-ci, pris de soupçons, demande à sa femme ce qu'elle a fait du fruit et, comme elle répond qu'elle l'a mangé, il la convainc de mensonge, fait mettre Paulinus à mort et divorce. Eudoxie se retire à Antioche, puis à Jérusalem, où elle meurt en jurant de son innocence. Malgré des différences notables entre ce récit et celui du roman, il y a des traits qui en attestent la parenté avec une certaine force : ainsi le nom d'Athénaïs et la présence de la tante.

gens qui les vendent, et il explique, pour la pierre, qu'autrement elle perdrait sa valeur. — D'autre part, dans l'histoire, l'attitude de Théodose quand il découvre le mensonge de sa femme est fort rigoureuse: Paulinus paie de sa tête les soupçons de l'empereur. Dans le roman, Laïs, conseillé par Eracle, marie généreusement les deux amants. — D'autre part encore, contrairement à l'histoire, quand Eracle arrive à l'empire, ce n'est pas lui qui tue son prédécesseur, c'est un émissaire de Cosdroès. — Enfin, la faculté divinatoire d'Eracle ne doit plus rien à la magie : elle est l'effet d'un avertissement céleste. En tout ces traits se manifeste une inspiration chrétienne qui modifie profondément les thèmes populaires et l'histoire. On en voit mal l'opération se situer en Orient ; ce n'est pas là que le roman a pu s'organiser d'ensemble ; et si l'on faisait la supposition qu'il s'y serait formé selon un autre esprit, que Gautier aurait transformé, on ne se représente pas ce qu'un tel roman aurait bien pu être. Car toute l'unité de l'œuvre tient dans cette préoccupation religieuse qui vise à la glorification d'un héros tout chrétien et pour lequel on a composé des « enfances » qui préparent directement ses exploits d'empereur.

Faut-il donc, comme on l'a fait [1], attribuer à Gautier la combinaison originelle des divers éléments du roman ? L'hypothèse d'une construction faite de ses mains, grâce aux données des chroniques, des traditions orales et des textes liturgiques, ne présente pas, au point de vue de l'acquisition des matériaux, d'impossibilité absolue.

Pourtant, on se fait difficilement une idée claire du travail de ce trouveur de France à partir des éléments disparates qui auraient pu venir en sa possession. La conception du type du très pieux empereur n'est pas de lui : elle est dans de nombreux écrits issus d'Italie à cette époque et plus tôt [2]. Le groupement des traditions diverses que nous voyons cristallisées autour du nom d'Eracle aurait, de sa part, quelque chose de surprenant et, dans l'ensemble, d'inexplicable. Aussi se demande-t-on s'il n'aurait pas pu recueillir en un lieu où leur invention et leur

1. Ainsi Gröber. Voir ci-dessus, p. 513.

2. Voir, par exemple, Johannes Monachus, *Liber de miraculis*, édit. Huber (*Sammlung mittellateinischer Texte*, hgg. von A. Hilka, n° 7), p. 6 et 31.

élaboration seraient plus naturelles l'idée d'un complément à la légende célébrée dans la fête de l'Exaltation et en même temps les éléments tout groupés d'un roman. Et ce lieu, quel serait-il, sinon le grand centre où les légendes vivantes pullulaient alors sur l'histoire morte, c'est-à-dire Rome ?

Car le récit de la conquête de la Croix, sous la forme où l'offrent les textes liturgiques, est déjà une composition romaine. Ce qu'il doit à la véritable histoire d'Orient est infime. Le plus émouvant de ses épisodes, l'entrée d'Héraclius à Jérusalem en pénitent, n'est qu'une broderie sur le sujet de l'humiliation des puissants devant le tombeau du Christ : dès longtemps, alors qu'ils visitaient le Saint-Sépulcre, ils s'y présentaient déchaux et dans l'accoutrement modeste du pèlerin, et on le vit faire à Godefroi de Bouillon lui-même en tête de son armée. La description du palais magique de Chosdroès n'ajoute guère à celle du Colisée dans les *Mirabilia urbis Romae* [1]. Quant à la conception du « piissimus imperator », contre quoi les écrivains byzantins fournissent trop d'arguments, c'est une invention commandée par un culte qui n'avait pas ses principales assises en Orient. Il n'y aurait pas à s'étonner que la tradition canonique enregistrée dans les passionaires se soit amplifiée de libres récits dans la ville où la fête de l'Exaltation avait été implantée pour la première fois en Occident et où elle était célébrée avec un éclat tout particulier.

Or là, les éléments, dont on se demande comment Gautier les aurait rassemblés, étaient sous la main. Pour le conte des trois dons, ce ne serait pas le seul exemple de thèmes orientaux qui auraient trouvé à Rome une porte d'entrée en Occident. Mieux aussi que n'importe où, les souvenirs historiques relatifs à Héraclius s'y trouvaient à la portée des mémoires ; et quant à l'histoire d'Athénaïs, n'y avait-il pas là, pour la rattacher à celle d'Héraclius, des occasions autrement naturelles que la lecture des chroniques, alors que le nom de l'impératrice Eudoxie vivait dans la dédicace de plusieurs fondations ecclésiastiques [2] ?

1. Ce n'est pas à dire que ce dernier texte soit source du nôtre. Il s'agit seulement de noter la vie à Rome d'une tradition dont l'histoire, d'ailleurs, est difficile à retracer.

2. Ainsi la basilique des Apôtres sur l'Esquilin et celle de Saint-Pierre *aux Lions*. Au reste, il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, à propos de ces

On sait, enfin, du thème de la conception miraculeuse et de celui de la lettre tombée du ciel, qu'ils ont à Rome des attaches très anciennes et que le dernier peut-être y est né [1].

Ces diverses circonstances créent des probabilités qui prennent un regain de force si l'on considère que, tout au long du récit contenu dans le roman, se manifeste un effort sensible pour faire participer Rome aux mérites du héros. Dans la légende de l'Invention de la Croix, on a déjà vu l'histoire se déformer dans le même sens pour attribuer au pape Silvestre l'honneur d'avoir baptisé Constantin : et c'était un titre de plus pour la ville qui possédait le corps de s. Cyriaque. Dans notre conte, Eracle naît à Rome ; il passe son enfance dans la « vieille Rome » des pauvres gens, il sert un empereur romain, et c'est à Rome (notez ici la déformation de la tradition rapportée par l'Anonyme de Cordoue et les autres) que viennent le chercher les électeurs byzantins.

Quant à l'occasion où un récit complémentaire de la tradition officielle pouvait se donner jour, rien n'en pouvait fournir de plus favorable que les visites à la chapelle de s. Laurent, où était déposé un morceau de la vraie Croix reconquise par Héraclius [2]. Et de là, que la voix des pèlerins ait porté ce récit jusqu'au trouveur qui, recourant peut-être par surcroît à tel texte liturgique comme aussi à tel ou tel texte profane, lui donna sa forme littéraire française, rien n'est plus simple. C'est déjà de façon analogue, à vrai dire pour y être allé lui-même, que Prudence avait appris la légende de Cassien sur le *Forum Cornelii*, de la bouche du sacristain qui la lui raconta [3].

---

monuments, de l'impératrice femme de Théodose ; mais, à distance, la confusion entre impératrices de même nom était naturelle. Les exemples n'en manquent pas pour d'autres personnages.

1. Voir Toldo, *Leben und Wunder der Heiligen im Mittelalter ; I. Geburt und Kindheit der Heiligen* (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, t. XIV, 1901, p. 321 ss.) ; et, pour le second point, Delehaye, *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Lettres, 1899, p. 171 ss).

2. Voir ci-dessus p. 59, n. 3. — On peut se demander si le drap de soie offert par Cassine après la conception d'Eracle (v. 220) n'était pas montré parmi ceux qui ornaient telle ou telle église.

3. J'ajouterai ici une observation qui ne se rapporte pas directement à

*
* *

Ainsi, par delà les siècles, le roman d'Eracle va bien rejoindre, de quelques-uns de ses éléments, certaines traditions historiques ou légendaires de l'Orient. Mais ce n'est pas à des sources orientales que Gautier a puisé : il y a des raisons assez solides de le croire pour la première partie de son poème, il y en a des preuves certaines pour la seconde ; et pour ce qui est des intermédiaires qui lui ont fourni sa matière, ils attestent que celle-ci, en partie au moins, a été élaborée avant lui en Occident, et dès une date ancienne. La distinction a son importance : elle comporte un enseignement sur les éléments à partir desquels Gautier a travaillé et elle fait entrer la question de ses modèles dans le domaine de l'histoire littéraire proprement dite, dont l'objet est d'établir, non pas seulement des rapprochements, mais des enchaînements et des filiations.

Edmond FARAL.

---

mon sujet, mais qui peut avoir son intérêt en elle-même. J'ai indiqué ailleurs (*Contes et romans courtois*, p. 323, n. 2) le rapport qu'il y a entre le palais merveilleux du *Pèlerinage de Charlemagne* et celui de Codroès dans *Eracle*. L'origine de cette ressemblance paraît pouvoir s'éclaircir. Le palais du *Pèlerinage* tourne autour d'un axe. Cette particularité très surprenante manque dans *Eracle*, mais elle est dans le texte latin de la légende (voir ci-dessus, phrase 6) ; et il est bien tentant de croire que nous avons là, pour cette partie restée jusqu'ici obscure, la source du *Pèlerinage*. Que le trouveur français se soit souvenu de ce texte latin, c'est ce que rend très naturel l'histoire de sa chanson telle que l'a tracée M. Bédier dans *Les légendes épiques*, t. IV, p. 122 ss. Le poème a été composé pour la foire du Lendit ; le Lendit commémore la translation à Saint-Denis de certaines reliques de la Passion, parmi lesquelles un morceau du bois de la Croix. La *Descriptio* qui raconte cette translation porte en elle-même la marque que l'auteur s'est inspiré, d'ailleurs librement, de la double légende de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix. Elle ne parle pas du palais tournant de Constantinople : mais ceux-là le connaissaient qui inspirèrent ou imaginèrent le *Pèlerinage*. Il est à noter que la première mention en Gaule de la fête de l'Exaltation se trouve dans le sacramentaire dit gélasien, dont Mgr Duchesne a montré qu'il avait été vraisemblablement composé pour Saint-Denis (*Origines du culte chrétien*, 3e édit., p. 126-34).

1. *Peristephanon*, hymne IX.

LE MORS DE LA POMME

TEXTE DU XVe SIÈCLE

I. — Introduction.

Le texte que nous publions se rattache au groupe important de poèmes, de peintures, de gravures inspirés à l'imagination des artistes du XVe siècle, à une époque de misère, de guerres et de troubles sociaux et religieux, par la hantise de la Mort et de sa toute-puissance. La fresque célèbre du cimetière des Innocents a été, sinon la première danse des Morts, du moins celle qui fut le plus souvent imitée et copiée en France et à l'étranger. Parmi les variations sur le thème de la Danse Macabre, une des plus curieuses est le poème du *Mors de la Pomme* que M. E. Mâle a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et qu'il a étudié en deux pages pénétrantes de sa belle étude sur *l'Idée de la Mort et la Danse Macabre* parue en 1906 dans la *Revue des Deux Mondes* et reprise dans le livre magistral qu'il a fait paraître sur l'*Art religieux de la fin du moyen âge.*

Après avoir analysé en quelques lignes le *Mors de la Pomme*, M. Mâle constate que « ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de l'œuvre, c'est que les personnages ne sont pas isolés; ils ne se présentent pas sous l'aspect d'abstractions sociales. La Mort les frappe en pleine action, dans la rue, au milieu de la foule, à la table de famille. L'artiste qui a illustré l'œuvre a contribué pour une large part à créer cette danse macabre d'un nouveau genre, et il est souvent plus précis que le poète. Voici la Mort frappant le pape au milieu de ses cardinaux, et l'empereur au milieu de sa cour. Elle perce l'homme d'armes en pleine bataille, et la jeune fille dans sa chambre devant son miroir. Elle arrache l'enfant à sa mère, l'amante à l'amant ». La danse macabre « devient un prétexte [1] à une série de tableaux de genre où la fantaisie de l'artiste peut se donner libre carrière ».

1. Nous reviendrons sur ce point.

« Les manuscrits illustrés [1] du *Mors de la Pomme* ont certainement inspiré l'artiste qui composa, pour l'éditeur Simon Vostre, les jolies bordures des *Heures* de 1512 [2]. C'est la même conception de la danse macabre, et ce sont souvent les mêmes épisodes. La Mort, avec sa flèche, apparaît au moment où Adam et Ève sont chassés de l'Eden. Elle assiste au meurtre de Caïn. Plus loin, elle attaque l'homme d'armes au milieu de la bataille, la jeune fille dans sa chambre. Elle prend l'enfant au berceau malgré les cris de ses petits frères. Le thème une fois donné, les variations pouvaient être infinies. Aussi le dessinateur de Simon Vostre ne s'est-il pas cru obligé de copier servilement son modèle. Il a inventé plus d'un épisode. » M. Mâle cite plusieurs exemples et conclut : « Est-ce le manuscrit illustré du *Mors de la Pomme* qui tomba sous les yeux de Holbein ou est-ce le livre d'Heures de Simon Vostre ? Il est difficile de le dire, — mais ce qui me paraît certain c'est que Holbein a connu un de nos originaux français. Sa grande danse macabre offre en effet des ressemblances frappantes avec les deux livres que nous venons d'étudier. Elle commence par la création que suit bientôt la faute [3]. C'est au moment où Adam et Ève sont chassés du paradis terrestre que la Mort apparaît : ironique, elle régale les exilés d'un air de vielle. Puis les épisodes se déroulent en tableaux de genre admirables. Ces merveilles ne sont pas de notre sujet. Mais il importe de faire remarquer que plus d'une scène, imaginée par l'auteur du poème ou par le dessinateur de Simon Vostre, a été reprise par le grand artiste. » M. Mâle cite les scènes de l'homme d'armes, de l'impératrice, du laboureur, de l'enfant. « Chez Holbein enfin, comme dans les *Heures* de Simon Vostre, la Mort est vaincue à la fin, puisque la dernière gravure représente le Jugement dernier, c'est-à-dire le triomphe de la vie éternelle [4]. » On pourrait rapprocher deux

1. Un seul manuscrit semble avoir conservé ce texte, mais nous verrons que ce manuscrit n'est certainement pas l'original de l'œuvre.

2. M. Mâle publie des reproductions de deux de ces bordures dans son grand ouvrage.

3. Le *Mors de la Pomme* commence par la faute.

4. Dans le *Mors de la Pomme* la Mort apparaît comme une messagère de Dieu et dans le tableau final non point vaincue, mais ayant accompli son œuvre, sans dard, son « Mandement » à la main (voy. plus loin).

autres détails dans les bois de Holbein du texte et des dessins du *M. de la P.* Holbein et l'anonyme figurent le serpent dans la scène de la Tentation avec une tête de femme coiffée d'un bonnet et dans la scène représentant le pape et la Mort on voit, dans la gravure de Holbein, un diablotin tenant un parchemin auquel sont suspendus des seings. Est-ce une bulle papale qu'un diable facétieux présente au pape ou ne serait-ce pas plutôt une réminiscence du « Mandement » que la Mort reçoit de Dieu dans le *M. de la P.* ? « Tant de ressemblances ne sauraient être l'effet du hasard. Holbein nous a donné, en somme, une magnifique illustration du *M. de la P.* La conception d'une des plus belles œuvres que la pensée de la Mort ait inspirées, se trouve donc dans notre poème français » [1].

La Danse des Morts représente en un raccourci tragique la rencontre de l'homme désarmé et du Mort, de son sinistre double, qui lui apparaît pour l'entraîner et pour lui montrer « ce qu'il sera bientôt lui-même », un corps desséché, momifié. Le Mort gambade, ricane, grimaçant ou ironique, menaçant ou insinuant. Tel nous apparaît le Mort, devenu bientôt « la Mort », dans la fresque du Cimetière des Innocents et dans les œuvres qui en dérivent directement ou indirectement, par exemple dans les puissantes esquisses peintes sur les murs de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) [2]. Le sujet se prêtait admirablement aux variations des artistes, peintres ou graveurs, que seul parmi les poètes Villon a su égaler ; la verve satirique y a trouvé ample matière à s'exercer, humiliant l'orgueil des grands, vengeant les faibles de l'avarice des riches, livrant impitoyablement la beauté du corps féminin « si tendre, poly, souef et precieuz », la science des docteurs et des astrologues aux sarcasmes de la Mort, affirmant l'égalité des hommes devant la Mort. Sans qu'elle cessât d'être un poème religieux et moral, des préoccupations littéraires et artistiques tendaient à faire de la Danse des Morts surtout une œuvre d'art. Tout autre se présente à nous le *Mors de la Pomme*, paraphrase de ce proverbe du XVe siècle : « Tous faut mourir pour une pomme [3]. » Nous n'y verrons

1. *Revue des Deux Mondes*, 1906, p. 671-3.

2. Voy. des reproductions dans Langlois, *Essai sur la Danse des Morts*, II, pl. XLII, et dans l'ouvrage de M. E. Mâle.

3. Voy. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 327 ; Godefroy s. v.

pas avec M. Mâle « un prétexte à une série de tableaux de genre où la fantaisie de l'artiste peut se donner libre carrière », mais bien plutôt une œuvre de pure édification. M. Mâle a fort justement reconnu que « cette œuvre tardive semble nous faire remonter aux origines mêmes de la danse macabre » et que le début n'est en somme qu'un sermon en vers, comme ceux que prononçaient les prédicateurs franciscains « avant d'introduire les acteurs du drame » de la danse macabre. Nous retrouvons ce prédicateur dans la danse macabre de Bâle, au premier pilier de l'aître Saint-Maclou à Rouen, dans la fresque de l'ancien Temple Neuf de Strasbourg, tandis que la scène de la Tentation se voit en tête de la fresque de la Chaise-Dieu où le serpent est représenté avec une tête de mort. Nous irons plus loin et nous verrons dans l'auteur modeste du *M. de la P.*, « qui point ne se nomme », un homme pieux, de talent plutôt médiocre, mais au courant des interprétations allégoriques des textes sacrés, des parallèles et rapprochements ingénieux, élaborés par les théologiens du moyen âge. Chaque strophe du texte est en effet terminée par un verset latin emprunté aux Psaumes, le défilé des victimes de la Mort est placé entre la scène du *Mors de la Pomme*, qui livre Adam et sa descendance aux rigueurs de la colère divine et à la Mort, et l'annonce de la Passion rédemptrice du Christ. Un sermon en vers, des visions effrayantes de l'enfer et des tourments des damnés terminent le poème. Pour bien accentuer le caractère édifiant de l'œuvre, le poète a placé au milieu du poème une scène résumant « un des plus curieux monuments de l'art et de la poésie du XVe siècle » l'*Ars moriendi* [1]. Tandis que les autres scènes sont isolées et sans rapport avec les tableaux qui les précèdent et qui les suivent, nous trouvons au centre du *M. de la P.* un diptyque représentant d'une part une femme mourante, assistée par une servante et par un prêtre, tandis qu'au pied du lit un ange et un diable se disputent l'âme de la défunte, d'autre part Dieu recevant l'âme

---

Mors cite un grand nombre d'exemples de cette expression « Mors de la pomme ». Langlois dans son *Essai sur les D. des M.* cite au t. I, p. 38, ces vers de Thibaut de Marly : « Mors qui venis du Mors de la Pomme — Primes en feme et puis en home — Tu bats le siècle comme toile. »

1. Voy. E. Mâle, *R. des D. Mondes*, 1906, p. 674 et ss. et l'*Art religieux à la fin du moyen âge*.

des mains d'un ange, en présence d'un diable. Le cercueil est représenté au bas du tableau. C'est bien la scène finale de l'*Ars moriendi*, telle que M. Mâle [1] l'a décrite, mais simplifiée : « Le chrétien vient de mourir. Le prêtre — dans le *M. de la P.* c'est la chambrière qui présente le cierge à la mourante — qui a reçu ses dernières paroles lui met dans la main un cierge de cire. L'âme est sauvée. La meute infernale rugit, les griffes menacent, les mâchoires s'ouvrent, les poils se hérissent. Vain effort. L'âme emportée par les anges monte paisiblement vers les hauteurs. »

Remarquons encore, pour bien marquer le caractère purement édifiant du *M. de la P.*, que toute intention satirique, l'ironie, le sarcasme, les attitudes frénétiques ou grotesques de la Mort, ce qui fait l'originalité, la beauté tragique de la danse macabre, tout cela en est absent. Tandis que Holbein surtout, mais aussi le grand artiste de la Chaise-Dieu, varient avec esprit, force et profondeur, les aspects et les gestes de la Mort, selon le caractère du personnage qu'elle entraîne dans la danse, dans le *M. de la P.* le ton est grave ; les grands et les riches ne sont l'objet d'aucune attaque, le clergé lui-même est épargné. Le désir de réveiller les âmes insouciantes et frivoles, de leur éviter le sort affreux que représentent naïvement les deux scènes infernales à la fin du poème, la tristesse et la résignation de ceux qui quittent la vie, ses joies et ses peines, l'appel pressant au repentir, l'espoir du pécheur repentant d'entrer en paradis « en parfaitte félicité », la crainte de l'enfer où les damnés sont « condampnez sans jamais mourir », telles sont les pensées qu'exprime en une langue simple et terne le poète moraliste. C'est l'interruption tragique du cours normal de la vie par l'entrée en scène de la Mort impitoyable, que le poète et le peintre ont voulu marquer de traits impressionnants.

Le *M. de la P.* est-il une œuvre originale ? Il est permis d'en douter. En effet, nous lisons dans l'*Essai sur les Danses des Morts* de E.-H. Langlois (Rouen, 1852), t. I, p. 220 s une note malheureusement trop peu détaillée sur les peintures du « Cloître dit Macchabé » attenant au chœur de la cathédrale

1. *R. des Deux Mondes*, ib., p. 678 et dans l'*Art religieux à la fin du moyen âge*, la reproduction de la gravure de l'*Art de bien vivre et de bien mourir* publié par Vérard.

d'Amiens. Langlois cite comme source la description de cette basilique par Rivoire (Amiens, 1836) [1], qui attribue à un personnage nommé Macabré « des vers latins appliqués à une peinture du genre de celle dont il s'agit » (la danse des Morts). Rivoire prétend même que la « bibliothèque des Prémontrés d'Amiens possédait autrefois un livre in-4° intitulé *Chorea Johannis Macabri* ». Langlois doute de l'existence de ce livre ou tout au moins voit dans ce prénom *Johannis* une erreur de copiste. Il ajoute : « Le cloître où se voyait, à Amiens, une Danse des Morts a été détruit en 1817 [2] ; on trouve les vers suivants écrits sur ses murs. » Le sens de cette phrase est obscur et contradictoire, mais Langlois a pu lire cette inscription avant la démolition du cloître. Les historiens locaux ne donnent malheureusement aucun détail sur les peintures qui accompagnaient l'inscription citée par Langlois et se contentent de parler d'« un assemblement de personnes de tous les âges et de toutes les conditions. On a nommé vulgairement cette quantité de personnes qui sont peintes sur les murailles : la Danse des Morts. On y lisait aussi ces vers, dont la composition paraît très ancienne ». M. Durand, auquel nous empruntons cette citation, tirée de notes sur l'histoire d'Amiens recueillies au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, nous apprend que ce cloître était désigné couramment à Amiens de « le Macchabée » « sauf les personnes se piquant d'érudition » qui employaient la forme « Macabré ». Une chapelle, attenant au cloître détruit, porte aujourd'hui encore le nom de chapelle « du Macchabée puis par corruption des Macchabées ». M. Durand rapproche avec raison ce fait de l'explication du mot Macabré proposée par G. Paris (*Romania*, XXIV, p. 129-32). En tout cas, l'inscription est authentique, car elle reproduit, sauf

1. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage. G. Peignot, dans ses *Recherches sur les Danses des Morts*, dit avoir entendu parler d'une danse des Morts ayant existé à Amiens, mais n'a pu se procurer la brochure de M. Rivoire de 1836. Des dessins représentant le cloître se trouvent dans Duthoit, *Le nord artistique*, 4e série, fig. 26-27-28 ; voy. G. Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame d'Amiens*, Amiens-Paris, 1903 [Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie], t. II, p. 600-613.

2. M. Durand suppose que la partie où se trouvait la Danse des Morts fut détruite en 1800.

quelques variantes insignifiantes, le « Mandement » que Dieu fait remettre à la Mort dans le *M. de la P.* et par lequel il lui donne droit de vie et de mort sur tous les hommes. Comme il est peu probable que le peintre d'Amiens ait copié des vers du manuscrit primitif du *M. de la P.*, nous conclurons que cette œuvre reproduit les images et les vers peints sur les murs du Cloître d'Amiens, de même que les danses macabres manuscrites et imprimées remontent à la fresque célèbre du cimetière des Innocents. Car il est évident que sur les murs du Cloître d'Amiens on ne lisait pas seulement les vers du « Mandement », qui ne sont compréhensibles que comme partie intégrante du *M. de la P.*, d'autant plus que Rivoire fait allusion à une peinture qui ornait le cloître. On pourrait même admettre que l'« assemblement de personnes de tous les âges et de toutes les conditions », « la quantité de personnes », dont parlent avec une si fâcheuse imprécision les historiens d'Amiens, semblent plutôt désigner des scènes dans le genre de celles du *M. de la P.*, dont on n'aurait plus compris le sens, que le cortège d'une ordonnance si simple de la Danse macabre proprement dite. Quant aux vers latins qui accompagnaient cette fresque au dire de Rivoire, il a pu songer aux versets bibliques terminant chaque strophe du *M. de la P.* Ce poème nous aurait donc conservé en une copie fidèle une œuvre d'art intéressante. Nous verrons que cette hypothèse trouve un appui dans l'étude de la langue du *M. de la P.*, qui présente des traits permettant d'assigner à cette œuvre la contrée d'Amiens comme lieu d'origine.

Nous avons vu que M. Mâle a eu l'heureuse idée de rapprocher le *M. de la P.* des gravures en marge des Heures de 1512, gravées pour Simon Vostre (= *S. V. 1512*) et de la Danse des Morts de Holbein, sans qu'il ait voulu nettement établir la filiation exacte des influences réciproques, chaque artiste ayant développé librement une donnée générale, dont nous sommes maintenant tentés de rechercher la première manifestation dans la fresque du cloître d'Amiens. Entre le drame du Paradis et la Scène du Jugement dernier se placent une série de tableaux, d'épisodes de la vie, nous montrant le travail, les plaisirs et les peines de la vie humaine interrompus par la main brutale de la Mort. Ce thème est interprété de la façon la plus suivie dans le *M. de la P.* et dans les gravures de *S. V. 1512*, tandis que Hol-

bein a combiné les scènes à plusieurs personnages avec des éléments empruntés à la Danse macabre.

Le *M. de la P.* n'est donc pas une œuvre isolée, mais une des formes, peut-être la plus ancienne, d'une variante intéressante du Poème de la Mort. Nous pouvons rattacher à ce groupe deux œuvres curieuses qui mériteraient d'être étudiées et publiées et que nous ne connaissons que par l'analyse qu'en donne Langlois dans son *Essai sur la Danse des Morts*. La première et la plus remarquable est une *Vision de la Mort* qui se trouve dans les 62 dernières pages des *Loups ravissans*, poème en prose et en vers de MAISTRE ROBERT GOBIN, « doyen de chrestienté de Laigny-sur-Marne [1] ».La *Vision* est précédéed'un prologue en prose de l'*acteur* et se compose d'une suite de 24 gravures « fort remarquables par leur originalité » (Brunet) et suivies chacune d'une pièce de vers explicative et de réflexions de l'Acteur. Ces tableaux sont encadrés entre quatre scènes représentant la Mort dans un cimetière, la faulx à la main, Accident, son acolyte, la lance au poing entraînant un prêtre, un magistrat, un guerrier, Adam et Ève et le péché originel, le meurtre d'Abel d'une part et le tableau final du Jugement dernier d'autre part. Nous reconnaissons la disposition de la matière dans le *M. de la P.* Dans ce cadre le savant doyen déroule les épisodes de la lutte de la Mort et d'Accident et de l'homme : « la Mort et ung nommé Accident, qui moult estoient espouvantables à veoir, menoient une dance en laquelle estoient dançans plusieurs gens qui en leur vie avoient esté remplis de vice et d'iniquité et avoient ensuivy la doctrine et instruction maulvaise de faulx loup Archilupus, c'est du dyable, et avoient fait le contraire des commandemens de Dieu », dit le texte. L'œuvre de châtiment revêt les différentes formes de mort violente, la *Guerre*, terrassant avec *Accident* un guerrier, *Mortalité* frappant quatre malades couchés sur un grabat, *Famine* [2] devant

1. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, s. v. GOBIN.

2. Voir sur ces trois fléaux représentés par les trois dards ou flèches dont Dieu punit « les trois concupiscences, avarice, orgueil et luxure » : P. Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule CI ; Paris, Fontemoing, 1908), ch. VIII « Le thème des trois flèches », où l'on trouvera de très nombreux textes, tableaux, gravures se rapportant à ce motif. Nous reparlerons de cette savante et précieuse étude iconographique.

deux hommes étendus par terre, une femme en prière, un enfant au berceau, *Accident* sur un bœuf blessant et écrasant une femme, des hommes, *Maladie* et *Accident* au lit de deux malades. Puis suivent d'intéressants tableaux figurant la mort du riche à table, de l'ambitieux (?) précipité d'une tour, du voyageur tué par un brigand, le supplice de deux favoris, la mort d'un roi, de Cicéron, de trois débauchés trahis par leurs maîtresses, de quatre religieux, d'un usurier, du héros Gauvain, d'un homme d'église paillard, d'un avare dépouillé par ses héritiers. Le poète qui est un homme érudit joint à chacune de ces gravures un récit tiré de l'histoire ancienne ou moderne et illustrant la scène, histoire de Cyrus, de Ganelon « qui trahit les douze pers », de Marcus Manlius Capitolinus, de Cacus, d'Olivier le Daim et du comte de S. Pol, d'Aman, d'Alexandre, de Cicéron, etc.

L'autre œuvre, dont Langlois publie le texte au tome II de son *Essai*, est intitulée les *Accidens de l'homme* et se trouve dans les *Heures* faites pour Simon Vostre à partir de 1510 et surtout dans les éditions de 1512-1520 [1] : une série de 24 gravures suivies chacune d'un quatrain, expliquant le sujet de l'image, s'ouvre par la figure de la Mort armée d'un dard, assise sur une bière au milieu d'un préau de cloître près d'un cimetière. Les tableaux suivants représentent la scène du Paradis, le meurtre d'Abel, le dernier tableau est consacré au Jugement Dernier. Entre ce prologue et cet épilogue se déroule la série des « Accidens ».

L'examen très sommaire et incomplet de ces textes, auxquels il faudrait joindre l'étude comparative des gravures et des danses macabres publiées dans la longue série des livres d'*Heures* de Simon Vostre, nous amène aux conclusions suivantes :

1. Le *M. de la P.*, les Heures de Simon Vostre de 1512 (= *S. V. 1512*), la *Vision de la Mort* (= *V. de la M.*), les *Accidens de l'Homme* (= *A. de l'H.*) et la danse des Morts de Holbein ont en commun au début et à la fin : la Scène de la Chute, le Jugement Dernier.

---

1. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, IV, p. 781 ss., qui énumère plusieurs éditions des *Heures* où se trouvent des séries de la Danse Macabre avec de nombreuses figures (jusqu'à 132) et les *Accidens de l'homme* ; voy. aussi Langlois, *Essai*, t. I, note bibliographique.

2. Toutes ces œuvres, sauf Holbein, font suivre la scène de la chute du meurtre d'Abel, scène que Holbein a supprimée comme n'entrant pas dans le programme qu'il s'était tracé.

3. Le *M. de la P.*, la *V. de la M.*, les *A. de l'H.*, font précéder ces scènes d'une figure de la Mort armée d'un dard dans un cimetière, scène développée dans le *M. de la P.* et revêtue d'un caractère mystique, mais réduite dans la *V. de la M.* et dans *A. de l'H.* à une image de la Mort.

4. Les œuvres faisant partie de ce groupe se distinguent toutes de la Danse macabre par le caractère anecdotique des gravures à plusieurs personnages, au lieu du dialogue tragique de l'homme et de la Mort.

5. Dans tout le groupe, sauf dans l'œuvre de Holbein, la Mort est armée d'un dard ou d'une massue, accomplissant l'œuvre de destruction.

6. Le *M. de la P.* donne à cette œuvre le caractère religieux et mystique d'une mission divine qui est confiée à la Mort par Dieu, à la suite du péché d'Eve et que la Mort accomplit avec calme, sans haine ni férocité. *S. V.* 1512, la *V. de la M.* et les *A. de l'H.*, au contraire montrent l'œuvre de la Mort sous ses aspects variés, groupant les fléaux *Famine*, *Guerre*, *Mortalité* et *Maladie*, la disgrâce et la ruine de l'ambitieux, l'exécution du favori déchu, le meurtre du voyageur solitaire, la fin ignoble du débauché, de l'avare, la mort héroïque du guerrier, de Gauvain. Ce groupement logique s'est conservé assez complet dans la *V. de la M.*, où la Mort est accompagnée d'un acolyte Accident monté sur un bœuf [1]; sous une forme abrégée, avec des lacunes et des transpositions, l'adjonction de scènes empruntées à la danse macabre (l'enfant au berceau criant « A, a, a! »), dans les gravures des *A. de l'H.*; *S. V. 1512*, la *V. de la M.* et les *A. de l'H.* forment donc un groupe dans lequel ces deux derniers ouvrages, représentent deux versions dérivant d'un même original.

7. Holbein, tout en conservant à la plupart de ses bois, si riches de matière et de sens dans leur format exigu, le caractère de tableaux de genre, a désarmé la Mort et a emprunté à la danse

1. Nous retrouvons la Mort sur un bœuf, symbole de force et de lenteur obstinée, dans la *Danse des Aveugles* ainsi que le personnage d'*Accident*.

macabre l'idée de la Mort attirant et entraînant l'homme. Il a ainsi mêlé, en grand artiste réfléchi, les deux motifs, remplaçant même parfois la scène animée à plusieurs personnages par l'image de l'homme isolé aux prises avec la Mort (l'Abbé, le Moine, le Comte, le Chevalier, le Gentilhomme, le Mercier, le Vieillard, la Vieille). Mais là même où il se montre dépendant de l'ancienne danse macabre, son âme d'artiste ajoute un fond de paysage, donne une portée nouvelle à la scène, creusant devant les pas du vieillard la fosse où la Mort va le faire tomber, peignant le désespoir du moine dont la Mort a saisi la crosse, ajoutant une Mort raclant éperdument un rebec dans la scène du Mercier, représentant l'évêque comme le berger dont la mort disperse les ouailles. Ayant désarmé la Mort et donné à sa danse macabre un caractère saisissant de réalisme et d'actualité, Holbein a été amené à supprimer la scène biblique du meurtre d'Abel.

Nous voyons que, malgré la liberté dont poètes et graveurs ont fait preuve, en partie contraints par la nécessité de réduire le nombre et le format des images, toutes ces œuvres, auxquelles une étude approfondie ajouterait certainement d'autres séries de gravures, sont apparentées et pourraient bien remonter en dernière analyse à la fresque religieuse d'Amiens. L'œuvre de Holbein échappe par son originalité, le rôle qu'y joue l'imagination créatrice de l'artiste, la fantaisie, à une classification trop stricte. Attiré par le côté pittoresque, poétique du drame de la Mort, le grand graveur combine librement les données que lui offrait la double lignée de ses prédécesseurs.

II. — Le manuscrit et la composition du *Mors de la Pomme*.

Le *Mors de la Pomme* n'est connu que par un manuscrit de la Bibliothèque nationale (f. fr. 17001) [1], daté de 1468 et écrit de

1. Manuscrit en papier de 116 feuillets de 390 sur 280 millim. provenant du fonds de Saint-Germain. Jehan Miélot se désigne lui-même comme « cellui qui a pourtrait les lettres, cadeaulx ou caractères de ce livret »; voy. *Catal. des Mss. de la Bibl. Nat. f. fr. Ancien S.-Germain* et G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (Paris, Champion, 1909), passim.

la main de Jehan Miélot, secrétaire de Philippe de Bourgogne, chanoine de Lille, et devenu en 1468, après la mort du duc de Bourgogne, chapelain de Louis de Luxembourg, comte de S.-Pol. Le manuscrit porte au f° 109 v° l'*ex libris* de [Marie de Luxembo]urg. femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, comte de S.-Pol, et au f° 1 r° ces mots : « Ce livre est à Pierre Le Roy. » Le nom de « Miélot se rencontre souvent dans le manuscrit, non seulement en toutes lettres, mais aussi dans des labyrinthes (f° 2 v° et 27 r°) et même sous forme de rébus (f° 5 r°) ». Ce manuscrit est une compilation historique et littéraire rédigée pour Louis de Luxembourg et contenant le *Mors de la Pomme*, des traductions, surtout celle de la *Lettre de Cicéron à son frère Quintus*, une *Généalogie du Christ* avec prologue adressé à Philippe le Bon et à la fin les *Figures de l'Ancien et du Nouveau Testament* (quatorze dessins au trait représentant les sept sacrements et leurs *figures* bibliques).

Le *Mors de la Pomme* n'est certainement pas l'œuvre de Jehan Miélot ni une copie faite de première main. Les textes latins tirés surtout des Psaumes sont transcrits d'une façon assez incorrecte et d'autres indices prouvent que l'original doit être sensiblement plus ancien et reproduire, ainsi que nous l'avons vu, les peintures et les vers décorant le cloître d'Amiens. Il est très probable que dans sa forme actuelle le texte présente une lacune au début et qu'une transposition de peintures et de vers s'est produite à la fin du poème, sans parler de quelques vers qui manquaient déjà dans le texte dont s'est servi Jehan Miélot (v. 310 ss.). En effet, après la scène de la chute et le « mors de la pomme », nous voyons Dieu envoyer par un ange à la Mort le « mandement », par lequel la Mort citera devant le tribunal de Dieu tous les mortels, et « trois dards ». Cet intéressant épisode des trois dards a été étudié par M. Perdrizet dans sa monographie sur la Vierge de Miséricorde au chapitre VIII. L'auteur retrouve l'original du motif des trois dards dans une vision qu'eut saint Dominique en 1216 et les noms des trois fléaux, que symbolisent les trois dards, dans une gravure incunable, faite en Allemagne pour les Dominicains. Dieu y est représenté tirant les flèches *Pestilenz*, *Teurung* (Famine) et *Kryeg* (Guerre). Dans ce même ouvrage M. Perdrizet signale une belle miniature de la version française du

Speculum humanae salvationis de Jean Miélot (1448), conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr. 6275) et publiée depuis par MM. Perdrizet et J. Lutz : Dieu apparaît dans le ciel ; sur terre la Mort, « une larve nue aux chairs pourries », reçoit de la main du Juge trois javelots et un parchemin scellé d'un triple sceau. Cette allusion aux trois flèches et au « mandement » présente une analogie frappante avec la scène décrite dans le *M. de la P.*, mais ne se trouve que dans le prologue du traducteur Jean Miélot et ne paraît dans le texte du *Speculum* qu'au chapitre XXXVIII où la Vierge « appaise l'ire » de Dieu qui tient les trois flèches à la main, sans le mandement. Le *Speculum* ne peut donc être considéré comme la source utilisée par l'auteur du *Mors de la P.* [1]. L'auteur du *M. de la P.* a emprunté le motif des trois dards et du *Mandement* à une source que nous ne pouvons plus déterminer. Tandis qu'il fait lire par un ange le texte, « le teneur de ce mandement », le sens des trois dards n'est pas expliqué et il n'en est question que dans les premières strophes : Abel est frappé « du dard de *sang* » (v. 167), la pucelle reçoit « une estincelle » du « dard qui est *plain de feu* » « droit au cuer » (v. 181 s.) et enfin « l'ancien », le vieillard, meurt touché du « dard *de cendre* ». *Le dard de sang*, *le dard de cendre* sont les emblèmes du meurtre, de toute mort violente, et de la mort naturelle, causée par le poids des années. Mais le *dard de feu* ? On songerait à l'Amour qui frappe la pucelle « droit au cuer » d'une « estincelle » de son dard, si ces mots n'étaient pas mis dans la bouche de la Mort et si la pucelle ne prenait « en patience ce que Dieu *lui* vuelt envoier ». Le *dard de feu* désigne d'une façon assez peu claire la mort qui frappe l'homme en sa jeunesse. Dans la suite du poème il n'est plus question que d'un seul dard. L'auteur du *M. de la P.* a donné au motif des trois dards une interprétation que nous n'avons retrouvée dans aucune œuvre écrite ou peinte. Tandis que les dards représentent primitivement les trois fléaux qui accablent l'humanité entière, la Peste, la Famine et la Guerre, l'auteur du *M. de la P.* et sans doute avant lui le peintre de la fresque d'Amiens voient dans les trois dards les armes de la Mort aux

1. Perdrizet et Lutz, *Speculum humanae salvationis*. Texte critique. Traduction inédite de Jean Miélot, 1448 ; Mulhouse, 1907, avec un album.

prises avec l'homme isolé. Mais dans le *M. de la P.* l'auteur abandonne aussitôt cette idée. Étant donné le goût du moyen âge pour l'allégorie et les explications subtiles qui s'y rattachent, il nous semble évident que le poète n'aura pas laissé échapper l'occasion de moraliser et de s'étendre sur les effets de ces trois dards, d'autant plus que sans un commentaire le lecteur risque de ne pas saisir toute la portée de l'œuvre. On devra donc admettre qu'un nombre assez important de vers s'est perdu.

M. Mâle constate que l'espèce de danse macabre que décrit le *Mors de la Pomme* est « beaucoup moins simple que l'autre et beaucoup moins bien réglée ». Les scènes se suivent, en effet, dans un désordre qui contraste avec la belle ordonnance dans laquelle défilent les personnages des danses macabres, le pape, l'empereur, le roi marchant en tête, les membres du clergé alternant avec les laïques, les hommes avec les femmes. Comme dans le *M. de la P.* chaque tableau forme un épisode détaché, sans lien avec ce qui précède et ce qui suit, rien ne serait [illegible] plus [illegible] mais aussi plus arbitraire [illegible] des Danses Macabres. Dès le [illegible] n'a pas été observé par le poète [illegible] par un ange [illegible] trois dards à la [illegible] désigner comme les premiers [illegible] on serait tenté d'en [illegible] on [illegible] des de la [illegible] humaine. [illegible]
[illegible]

mystique, tandis qu'au point culminant de l'œuvre le poète a placé l'épisode de l'*Art de bien mourir*.

III. — La langue.

Malgré la banalité de la plupart des rimes et le remaniement auquel le texte a été soumis du fait des copistes, quelques rimes intéressantes et la mesure des vers nous permettent de retrouver en partie au moins la langue du texte primitif.

Ie de *a* placé sous l'influence d'une palatale s'est partout conservé à la rime et dans le vers et est assuré en outre par la rime *traittier* : *psaultier* v. 3.

Traveil : *sommeil* v. 121. Nous retrouvons cette même rime chez Charles d'Orléans et l'hésitation entre les prononciations *ail* et *eil* est constatée au XVe siècle chez des poètes *picards*, bourguignons ou français [1].

Encoire rime au v. 50 avec *purgatoire*. Nous trouvons dans Gringore [2] de nombreux exemples de rimes analogues et M. H. Chatelain en cite d'autres (*Recherches*, p. 38). Ces rimes semblent devoir être interprétées de deux façons différentes. Lorsque Greban rime *notore* : *encore* : *incorpore* : *ore* : *reclinatore*, il faut admettre des formes en *-ore* pour des mots savants dont la forme latine pouvait influencer la prononciation, ainsi *glore*, *victore*, *notore*, *meritore* [3]. Des rimes comme *encore* : *boire* dans la *Passion d'Arras*, *encore* : *croire* : *notoire* (Coquillart) semblent prouver qu'il y a eu d'autre part une forme *encoire* qui est attestée pour l'Amiennois par le parler moderne de Démuin (S. E. d'Amiens) [4] où *o* suivi de *r* devient *oi* (*oę*) : *coire* = encore, *doirer*, *moirir*, fait important étant donnée l'origine que nous avons attribuée au *M. de la P.*

A et *e* devant la nasale étaient séparés dans l'original, *contens* (>*contendere*) rime avec *contens* (contentus) v. 201. Les autres

1. Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (Paris, Champion, 1907), p. 21. — Nyrop, *Gram. hist.*, I, p. 217.

2. Oulmont, *Étude sur la langue de P. Gringore* (1911), p. 131.

3. Chatelain, p. 38 s. comp. les rimes, *ore* : *glore* : *encore* : *tempore* dans Giles le Muisit, I, p. 172 (*memore* : *ore* : *glore* : *Gringore*, ib., p. 300).

4. Éd. Hrkal, *Le patois picard de Démuin* (*R. de phil. fr. et de litt.*, 24, 1910), p. 137 s.

rimes réunissent d'une part des mots de même racine comme *offense* : *deffense*, *entendre* : *contendre*, des mots se terminant en *-ment*, *attendre* : *deffendre*, des mots savants en *-entia* : *-ence*, *obedience* : *science* : *conscience* : *residence* : *sapience* : *essence*, *sens* (*sentis*) : *sens*, d'autre part des mots en *an*, *puissant* : *obeissant*, *puissance* : *enfance* : *obeissance* : *cognoissance* : *plaisance* : *chevance* : *decevance* ; seuls les v. 474, 476 unissent deux mots en *-ence* et en *-ance*, *penitance* : *alleguance* ; mais le mot savant *penitance* a pu subir l'influence de la forme semi-savante *peneance*. Nous trouvons la forme *sergant* dans l'intérieur du v. 409, forme que nous lisons dans Aucassin et Nicolette à côté de *sergent*. *Samble* v. 191 est une forme fréquente dans les textes picards. De nombreux exemples du changement picard de *an* en *en* se sont conservés dans l'intérieur du vers *dolente* 95, *mengeras*, *menges*, *condempnez* v. 487.

Au v. 181 *feu* (*focum*) rime avec *fu* (*fuit*). Cette prononciation qui du reste se retrouve dans d'autres dialectes de l'Est et du Nord est également picarde. Nous trouvons la forme *fu* deux fois dans *Aucassin et Nicolette* (n° 4 et 6 prose).

La forme *nettier* : *estudier* v. 429, variante de *nettoyer* est fréquemment attestée à côté des formes en *-oyer* et dans des contrées très différentes [1].

Citons encore dans l'intérieur du vers les formes *batillier* v. 373 et *jenne* (*juvenem*) v. 207, 436.

Batillieir, *travillieiz* sont des formes lorraines que nous trouvons dans le Psautier Lorrain. Elles ne sont pas étrangères au domaine picard et au wallon. Godefroy cite s. v. *batilleor* deux exemples de *batilliereche*, l'un provenant de Béthune (1384) ; *travillier* est picard et wallon [2]. Quant à *jenne*, M. Chatelain, *op. cit.*, p. 28, cite quelques exemples de cette forme, rimant tantôt en *-enne* tantôt en *-ane*, dans ce dernier cas la rime s'explique par « un effet de nasalisation : « *jenne* comme *fanme* ».

---

1. Nous trouvons *naittyer* : *prier*, *fiestier* : *esbanyer* . *ensonnyer* : *prier*, *ottryet* : *edifyet* dans Gilles li Muisit.

2. Reclus de Moliens ; *travilloit*, charte datée de Douai. Giles li Muisit *traveiller* : *vaciller*, I, p. 162, *travillier* dans le « testamens Jehan li Muisit » voy. Godefroy s. v. TRAVAILLIER.

Les hiatus sont en partie seulement réduits et *veu*, *eage*, *veis*, comptent pour une syllabe, tandis que *veoir* est dissyllabique.

La rime *fache* (*faciat*) : *fache* (*facies*) a conservé évidemment la prononciation picarde de l'original, tandis qu'au v. 300 les mêmes rimes sont francisées (*face* : *face*). 98 *despechié* : *pechié*,

La graphie *gayant* (*gigantem*) s'est conservée au v. 229 ; *allegance*, *sergant*, *bourgois* se retrouvent dans les textes picards [1].

L'*s* picarde pour ȝ est attestée par les rimes, « tous *delis* : fussent *faillis* », *soulas* : *las* v. 445, et de nombreuses formes *petis*, *fais* ; *meffais*, *grans* : *engrans*, *petis* : *appettis* v. 255, tandis que dans d'autres cas le ȝ a été introduit par les copistes. Cette différence de traitement mérite d'être notée et les formes en *s* peuvent être considérées comme des vestiges de picardismes, malgré la date tardive du texte.

Les rimes ont conservé quelques formes où le son intercalé *d* dans les groupes *l-r*, *n-r*. manque selon la prononciation picarde et wallonne, *faulreȝ* : *vaulreȝ* v. 285, 382 ; *venra* v. 296, tandis que dans d'autres cas la forme française est introduite en dépit de la rime, *devendra* (corr. *deverra*) : verra v. 18, *vouldra* v. 112.

La forme du pronom personnel *mi* qui caractérise les parlers picards et se trouve aussi en lorrain, est attestée par la rime *a my* : *amy* v. 436.

Les pronoms possessifs ont la forme picarde *no*, *vo* (v. 76, 140, 164).

La déclinaison du substantif et de l'adjectif est dans l'état de décomposition habituel au XVe siècle. Quelques traces de la déclinaison ancienne, assurées par la mesure du vers et la rime se sont conservées : au nominatif singulier : *li homs* avec *s* analogique v. 205, 279, 322, *sages* v. 207, *de livres* : *delivres* v. 422, à côté de *homme* v. 7, 23 (où l'on pourrait corriger *homs*), 235, 494, *sage* : *passage*, *le fil* v. 36, 460, forme fréquente dans les dialectes et que nous trouvons au régime singulier dans Aucassin et Nicolette (2, 9).

Notons les vocatifs *l'homs* v. 195 (avec l'article) et *homs* v. 469.

---

1. On trouvera des exemples nombreux de rimes en *n* et *ñ* (*ensonne* = *ensoigne* : *personne* v. 351) dans l'ouvrage de M. Chatelain, p. 60-62.

Au présent de l'indicatif, à l'impératif nous trouvons encore quelques formes sans l'*s* analogique dans le vers et à la rime : *croy* : *foy* v. 274, *voy* v. 238, à côté de *crois* : *croix* (*crucem*) v. 463. Deux formes picardes de la première personne du singulier de l'indicatif présent se sont conservées dans le vers, *preng* v. 3, *tieng* au v. 423.

Au futur les rimes et la mesure du vers permettent de constater ou de rétablir quelques formes primitives : *demourra*, la forme contractée fréquente en Picardie ; le futur avec transposition de l'*e* muet, *monsteray* v. 137 à côté de *monstreras* v. 105 ; les formes avec *e renderons*, *renderez* v. 154, 424, *devera* v. 252, *metteray* v. 180, fréquentes en territoire picard.

La forme contractée de *venir*, attestée par les rimes, a été corrigée *devendra* (l. *deverra*) : *verra* (*videre*) v. 17 ; *verrons* : *venrons* (l. *verrons*) v. 75, *verray* (*videre*) : *reverray* (*venire*) v. 444.

Ces quelques formes nous permettent d'attribuer le texte primitif du *Mors de la Pomme* au domaine picard d'Amiens et viennent confirmer le résultat déjà obtenu précédemment, sans que les vestiges, conservés par la rime ou dans le vers, suffisent pour nous permettre de tenter une restitution de l'œuvre originale.

Nous reproduisons fidèlement le texte du manuscrit avec ses inconséquences orthographiques et phonétiques, du reste peu choquantes, en conservant la disposition des peintures et strophes en deux colonnes.

NOTE SUR LES VERS 299 SS.

Nous retrouvons dans ce passage le souvenir de croyances populaires, d'après lesquelles en écrivant de son sang une formule sur un parchemin et en se regardant dans un miroir on se voyait, tel qu'on serait après sa mort [1]. Ces vers nous rappellent d'autre part, les inscriptions latines que l'on trouve dans bien des églises de France accompagnant des images sculptées de cadavres d'un réalisme souvent impitoyable : « Sum

---

[1] Voy. M. [illegible] *[illegible] de la fin du moyen âge*, p. 395.

quod eris, modicum cineris » (voy. Mâle, p. 381 fig. 183) [1]. Dans plusieurs manuscrits nous retrouvons la scène du *Mors de la Pomme* : un cadavre présentant à une femme un miroir, dans lequel elle aperçoit une tête de mort. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, nous voyons une interprétation allégorique de la lutte de Jacob et de l'Ange : l'ange touchant Jacob au nerf de la cuisse, c'est Dieu qui touche le cœur de l'homme et, au-dessous du tableau biblique, nous voyons un gentilhomme s'apprêtant à chasser l'oiseau, une jeune femme se regardant dans un miroir, tandis que derriere elle apparaît un diable grimaçant et un moine en prière (Mâle p. 242). La jeune femme au miroir est devenue ici une allégorie de la vanité et telle nous la retrouvons dans une miniature (Bibl. nat. f. fr. 22913) représentant la scène du Jugement, où un diable porte dans la chaudière d'enfer une figure de femme nue qui se contemple dans un miroir [2]. Un curieux petit polyptique du musée municipal de Strasbourg, attribué autrefois à Marmion et aujourd'hui à Memling, représente à droite et à gauche d'une image de Dieu trônant entre quatre anges et de la traditionnelle gueule d'enfer, les deux aboutissants de toute destinée humaine, d'une part le mort ricanant, au corps parcheminé, au ventre rongé de vers, d'autre part la Vanité, une femme nue se regardant dans un miroir.

« Ce miroir cy est exemplaire A tout homme qui est mortel » : ces vers rappellent le sous-titre de la Danse Macabre imprimée par Guy Marchant « Miroir salutaire pour toutes gens Et de tous estas ... ». Mais nous avons vu que le *Mors de la Pomme* dans sa forme la plus récente est plus ancien que le texte imprimé de la Danse Macabre.

---

1. Comp. ces vers du *Castoiement d'un père à son fils*, XXVIII, v. 57, éd. Méon : « itel con tu es, itel fui E tel seras comme je suis ». M. Mâle cite une pensée analogue dans le *Dit des 3 morts et des 3 vifs* de Baudoin de Condé (ib., p. 384).

2. *Histoire de l'Art*, par A. Michel, III, 1, p. 136.

LE MORS DE LA POMME

[Fo 107 vo] (*Dieu le père dans des nuages et coiffé d'un grand bonnet.*)

PROLOGUE

Quel chose est homme, dont memoire
En est en Dieu, le roy de gloire :
Pour ceste question traittier,
David escript en son psaultier
« Quid est homo » et Aristote
En dist briefz mos où gist grant note.
Homme est ame raisonnable
Conjointte à char fraille et muable.
Dieu forma l'omme à son ymage
Et luy donna franc arbitrage,
Pour user en toute saison
De sa volenté par raison.
Or vueille donc, homme, contendre
De vëoir, ouyr et entendre
L'istoyre du Mors de la Pomme
Qui cy est pour montrer à homme
Qu'est de luy et qu'il devendra,
Car en figure le verra.
Pour tant est cy mise l'istoire
A celle fin qu'il ait memoire
Du mors encontre obedience,
Pour gouster du fruit de science,
Dont homme est serf de porreture,
Tout ait d'onneur et d'estature.
Regarde cy et voy comment
Dieu ot mis homme noblement
En lieu rempli de tous delis
Qui ja ne luy fussent faillis,
S'il n'eust fait ou fruit la morsure.
Ce pechié dont vient la mort sure
Mort dampnable espirituele
Commist avec mort corporele :
Mais si tost qu'il eut fait ce mors
Il se congnut et fu remors,
Dont pour dampnation guarir
Voult puis le fil de Dieu morir.

Mort corporele en sa main tient
Trois dars dont son regne maintient.
Voy la grande commission
Dont la Mort fait ostension.
C'est le Mandement criminel
Qu'elle obtient du roy eternel.
Voy du hault juge singulier
Le jugement particulier
Qui est à l'eure du trespas.
Car en passant de mort le pas
L'ame va pour estre à toudis
En enfer ou en paradis,
Ou elle va en purgatoire
Qui est ung autre lieu encoire
Où elle purge ses meffais.
Quant tu auras bien veu tes fais,
Congnoistre pourras clerement,
Qu'est de l'omme finablement.
Ne quiers icy truffes ne gas
Mais sagement, *quitquid agas*,
Regarde à la fin, c'est la somme
L'istoire du Mors de la Pomme.

Intelligite hec qui obliviscemi(ni) Deum (Ps. 49, 22).

L'ACTEUR DE CESTE HISTOIRE

Par dessus toute creature
Que Dieu a fourmé sur la terre
Homme a fait de noble nature,
Excellent et de grant mistere.

Gloria et honore coronasti eum, Domine etc. (Epist. ad Ebr. 2, 7).

CY FINE LE PROLOGUE.

[F° 107 v°] (*Adam et Ève se tiennent à côté l'un de l'autre; Dieu vêtu d'un manteau gris leur parle.*)

DIEU

L'homme, cy soit ta residence.
De tous les fruits tu mengeras

(*Le mors de la pomme : Adam et Ève debout à côté de l'arbre où s'enroule le serpent à tête de femme coiffée d'un bonnet. Ève semble triste. Au pied de l'arbre la Mort est couchée étendue. Ève a couvert sa nudité d'une feuille.*)

LE SERPENT

Par l'enviē que j'ay sur homme
J'ay tant fait que par mon malice

Senon de l'Arbre de Science
Se tu en menges, tu morras.

Vos autem sicut homines moriemi(ni); [et sicut unus de principibus cadetis] (Ps. 81, v. 7).

ADAM

En ce beau paradis terrestre
A joyeuse habitation,
Bien y puis demourer et estre
En grande consolation.

Dominus regit me et nichil m[ihi]. In loco pastue ibi me colloc(avit) (Ps. 22, v. 1 et 2).

ÈVE

Adam, alons, et nous verrons
Ce beau lieu tout à no plaisir.
Franchement irons et venrons
Par tout où nous arons desir.

Tunc repletum est gaudio os nostrum et lingua nostra inexult(avit) (Ps. 125, 2).

A Eve ay fait mengier la pomme
Dont ne puet que grant mal [n'en ysse.

Et in eo paravit vasa mortis (Ps. 7, v. 14).

LA MORT

La Mort suis. Dieu m'a ordon- [nee
Pour ce que Adam la pomme [mort.
Sentence divine est donnee,
Tous les humains morront de [mort.

Ecce! parturit malicia. (comp. Ps. 7, v. 15).

ADAM

Helas! de tous maulx suys le [pere
De la mort suys cause et acteur.
Par mon pechié fault qu'elle [appere.
J'ay offensé mon createur.

Q(uoniam) iniquitatem meam ego cognosco [et peccatum meum contra me est semper] (Ps. 50, 4).

ÈVE

He! que je suis dolente mere.
De moy naist la mort de pechié
Trop me sera la seve amere
Du fruit que aux dens ay despe- [chié

Circumdederunt me dolores mortis [et pericula inferni invenerunt me] (Ps. 114, 3).

[F° 108 r°] *(Dieu envoie par un ange les trois dards à la Mort qui tient à la main un parchemin scellé. A côté de la Mort un ange tient une épée des deux mains.)*

(La Mort, entre Adam et Ève le parchemin à la main.)

DIEU

Mort sera separation
D'ame et de corps, c'est son office.
Et par ceste operation
Apperra divine justice.

Circumdederunt me dolores mortis et pericula inferni invenerunt me (Ps. 114, v. 3).

L'ANGELE

Mort, tu monstreras aux humains
La puissance du haultain juge.
Porte ces trois dars en tes mains.
Nul n'aura contre toy refuge.

Et misit sagittas suas et [*dissipavit eos*] (Ps. 17, v. 15).

LA MORT

A tous seray cruele et fiere
De moy sera tout mis à fin.
Ce que Dieu vouldra que je fiere,
Sera par moy tost mis ad fin.

Et concidam a facie ipsius [*inimicos eius*] (Ps. 88, 24).

[108 v°] (*La mort avec son parchemin entre deux anges*).

L'ANGE PREMIER

Oyez, oyez, petis et grans
Ceste commission mortele
De l'entendre soyez engrans,
Dieu l'a donnee à la Mort tele.

Audite hoc omnes gentes [*auribus percipite omnes, qui habitatis orbem*] (Ps. 48, v. 1).

LA MORT

Venez vëoir le mandement

L'ANGELE

Alez en desolation,
Eve et Adam, pour vostre offense
Du lieu de consolation,
Encontre vous feray deffense.

Homo cum in honore esset, non intellexit; [comparatus est jumentis insipientibus] et [similis] factus est [illis] (Ps. 48, v. 21).

ADAM

Pour mon vivre voys labourer
En paine, en soing et en traveil
Et de povreté endurer
Chault, et faim, froit, soif et sommeil.

Alebis nos pane lacrimarum (Ps. 79, v 6).

EVE

Pour le pechié que avons commis
En exil aler nous convient.
De franchise sommes demis,
Toujours la Mort apres nous vient.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea [et lumen oculorum meorum et ipsum non est meum] (Ps. 37, v. 11, comp. Ps. 54, v. 5).

(*La Mort tenant le parchemin déployé, au-dessous on lit ces mots : « Le Mandement. »*)

Dieu le vif eternellement,
Sans fin et sans commencement
Regnant en Sainte Trinité
De fait à toute humanité
Savoir faisons en general,
Et par ce mandement mortal
(Que nous voulons que ainsi se fache)
Comparoir par devant no fache
Tous ceulz qui sont et qui seront

De la justice souveraine.
A tous monsteray clerement
Que j'ay commission certaine.

Venite et videte opera Domini que posuit prodigia super terram (Ps. 45, v. 9).

L'ANGE SECOND

Vueilliez bien mettre en vo me-
[moire
Le teneur de ce mandement.
Sur vous sera executoire
Sans savoir ne où, quant necom
[ment.
Intelligite, insipientes in p(o)p(u)lo etc. (Ps. 88, 24).

D'Eve et d'Adam ; si renderont
Compte de leurs fais justement
En particulier jugement.
Si donnons pouvoir à la Mort
Pour y contraindre foible et fort,
Si que nulle opposition
Ne vaille à l'execution
Car ainsi voulons qu'il soit fait
Pour pugnir qui aura meffait.
Et aux bons donnons à tous dis
Les joyes de no paradis.

[F° 109 r°] (*La Mort frappe de son dard Abel. Caym debout fait un geste d'effroi.*)

LA MORT

Chascun se tiengne sur sa garde,
Mon office vueil commencier,
Du dard de sang premier [je]
[darde,
Pour mon euvre plus avancier.
Inebriabo sagittas meas sanguine (Deuter. 32, 42).

ABEL

Helas ! or se vient la Mort
[prendre
A moy par oultrageuse affaire.
A morir me convient aprendre
Et se ne le veis oncques faire.

(*La Mort frappe la pucelle qui tient une cruche d'une main, un panier de l'autre. Une femme à côté, coiffée d'un chaperon, tient une cruche, à ses pieds un baquet à anses.*)

LA MORT

Je metteray une estincelle
De mon dard qui est plain de
[feu
Droit au cuer de ceste pucelle,
Oncques autel douleur n'y fu.
Sagitte potentis acute [*cum carbonibus desolatoriis*] (Ps. 119, v. 4).

LA PUCELLE

Je prendray bien en patience
Ce que Dieu me vuelt envoier.
La personne n'a pas science
Qui pour mort se vuelt desvoier.

Amici mei et proximi mei adversum me appropinquaverunt [*et steterunt*] (Ps. 37, v. 11).

Quis est homo qui vivet et cupit dies videre bonos (Ps. 33, v. 13 et 14).

KAYM

Terrible mort cy as moustree.
L'euvre de ta commission
Par mon delit est perpetree
Dampné suis sans remission.

Timor et tremor comprehenderunt me (Ps. 54, v. 6.)

LA FEMME

Dieu ! quel ennuy et quelle perte !
Ce me samble estre grant rigueur,
D'une femme vive et aperte
Mourir en sa force et vigueur.

Quoniam tribulatio proxima est atque ventura ira (Ps. 21, v. 12).

[F° 109 v°] (*L'ancien assis à une table est frappé par la Mort. La « meschine » vêtue d'une robe bleue, lui parle.*)

(*Au fond du tableau, l'arche entre le soleil et la lune. Un homme blessé par la Mort semble tomber du haut d'une église dont le toit et les murs s'effondrent. Un homme et une femme se lamentent sur le haut d'une tour.*)

LA MORT

L'homs, qui vescu avez oultre [eage
De tous voz parens trespassez,
Mon dard de cendre nul oultrage
Ne fera, se par luy passez.

Qui redimet viam de interitu [*vitam tuam*] (Ps. 102, v. 4).

LA MORT

Par la malice des humains
Dieu prend pugnicion du monde.
.VIII. en laisse ne plus ne moins,
Au surplus ma puissance abonde.

Fiat habitatio eorum deserta (Ps. 68, v. 26).

L'ANCIEN

Mon corps est vieil, foible et usé
Mais tousjours à vivre contens ;
Ne say se je suys abusé
De morir ne suys pas contens.

Quoniam defecit in dolore vita mea et anni mei in gemitibus (Ps. 30, v. 11).

L'OMME

On doit bien redoubter le juge.
Qui tout le monde puet pugnir
Comme il appert par le deluge
Qu'il a fait sur terre venir.

Non me demergat tempestas aque neque absorbeat me profondum (Ps. 68, 16).

LA MESCHINE

Plus vit li homs, plus crient sa [mort
Et de tant plus son fais aggrieve.
Sages est qui jenne s'amort
De penser que sa fin est brieve.

NOÉ ET L'ARCHE

Je voy bien qu'il n'y a remede :
Tous convient morir foible et [fort.
Je requiers au vray Dieu qu'il [m'ede
Trouver ne scay autre confort.

Septies in die laudem dixi tibi super judicia justicie tue (Ps. 118, v. 164).

LE CHANOINE

A Dieu vueil pardon requerir.
Je suys prest, quant il luy plaira,
Quant la Mort me venra querir
Mon bien fait point ne me laira.

Deus, docuisti me a juventute [*mea et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua*] (Ps. 70, v. 17).

Domine in voluntate tua prestitisti decori meo virtutem (Ps. 29, 8).

LA CHAMBRIERE

Ce miroir cy est exemplaire,
A tout homme qui est mortel...

[Fo 111 vo] (*La femme couchée, mourante, un cierge à la main que lui présente une chambrière. La Mort la frappe. Un clerc à gauche du lit. Un ange et un diable se disputent l'âme que l'ange emporte.*)

(*Dieu trônant assis sur un arc-en-ciel, les pieds sur la sphère mondiale; à sa droite, l'ange lui présente l'âme de la défunte; à sa gauche, un diable armé d'un croc, une corne sur la tête. Le cercueil est à ses pieds.*)

LA MORT

De ce corps l'ame separee
Au jugement va sans arrest;
Vile et noire comme cendree
Gist la char, on voit bien que [c'est

[*Auferes spiritum eorum et deficient*]
et in pulverem tuum revertentur (Ps. 103, v. 29).

L'ANGELE

Souverain juge, à toy presente
Ceste ame dont j'ay esté garde.
Au jugement est cy presente
Le tien euvre en pitié regarde.

Opera manuum tuarum ne despicias (Ps. 137, v. 8).

LA FEMME

C'est une doleur non pareille
De la mort, quant bien y prens [garde.
Chascun comme pour soy y veille
Et soit à ses prilz sur sa garde.

Dies mei sicut umbra declinaverunt et ego sicut fenum arvi (Ps. 101, v. 12).

SATHAN

Tant que ceste ame estoit au [corps,
Povoit grace et mercy acquerre,
Mais puis qu'elle en est mise hors,
Plus n'en doit avoir ne requerre.

Cum judicatur, exeat condempnatus; [et oratio ejus fiat in peccatum] (Ps. 108, v. 7).

LE CLERC

Povre chose est de creature.
Homs, qui bien son estre con- [gnoit,
Fole plaisance qui peu dure
Au cuer jamais avoir ne doit.

L'AME

Las! or suys devant Dieu venue
En particulier jugement.
Du monde partant povre et nue
Aidier ne me puis nullement.

Exultate justi in Domino ; rectos decet collaudatio (Ps. 32, v. 1).

Domine ne in furore tuo arguas me [neque in ira tua corripias me] (Ps. 6, v. 1).

DIEU

En moy sont par divine essence
Misericorde et verité,
Justice et vraie sapience,
Dont tout juge par equité.

Recte judicate, filii hominum.

[F° 112 r°] (*Le pape en chaire est frappé par la Mort ; à sa droite un cardinal, à sa gauche deux cardinaux et un évêque.*)

(*Scène de bataille. Un chevalier en blesse un autre de sa lance et est frappé lui-même par la Mort.*)

LA MORT

Pere saint, je vous vient citer
Pour venir personelement.
Devant Dieu vous fais reciter
En particulier jugement.

Revela Domino viam tuam [et spera in eo] (Ps. 36, v. 5).

LE PAPE

Las ! or n'est il delay ne ensonne
Contre ceste citation.
Aler y convient en personne,
Rien n'y vault procuration.

Custodi animam meam quoniam ego [sanctus sum] (Ps. 85, 2).

LE CARDINAL

Sans fraper de pié ne de main,
Mort separe le corps de l'ame
Tel est huy joieulx qui demain
Sera mort dessoubz une lame.

Quia ipse dixit et facta sunt, ipse mandavit et creata sunt (Ps. 32, v. 9).

LA MORT

Cil qui dist : Qui vive, qui vive !
Penser doit que premier morra.
Cestui en debat et estrive
Mais de ce cop morir porra.

Dissipa gentes que bella volunt (Ps. 67, v. 31).

L'OM(M)E D'ARMES

De Mort ne me puis descombatre,
Son dard est dessous moy assis.
J'eusse plus chier a me combatre
Maintenant à cinq ou à six.

Si exurgat adversum me prelium in hoc ego sperabo (Ps. 26, 3).

LE CHAMPION

Puisque ainsi est que je morray,
L'aventure me fault attendre.
Mais tant que batillier porray,
En bon droit me voldray defendre.

Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prelium (Ps. 143, v. 1, comp. Ps. 17, v. 35).

[F° 112 v°] (*Le changeur à son comptoir alignant des pièces d'argent, le bour-*

(*La reine à cheval frappée par le dard de la Mort, le roi devant elle, à cheval,*

geois devant lui fait un geste de la main droite. La Mort frappe le changeur de son dard.)

LA MORT

Vous qui les tresors amasses,
Il vous convient à moy entendre,
Des biens mondains avez asses,
A plus haultz biens deussiez con-
[tendre.

Quoniam cum interierit, non sumet omnia ; [neque descendet cum eo gloria ejus] (Ps. 48, v. 18).

LE CHANGEUR

J'ay doubté que biens ne me
[faillent,
Mais je voy bien que leur faulray
Et se doubte que pou me vail-
[lent.
Quant seray mort moins en vaul-
[ray.

Melius est modicum iusto super [divitias peccatorum multas] (Ps. 36, v. 16).

LE BOURGOIS

C'est bon d'avoir richesse à
[point.
Trop nuist qui povreté endure,
De morir ne s'effroie point,
Mais aux riches c'est chose dure.

Thesaurizat et ignorat cui congregabit ea (Ps. 38, v. 7).

tourne la tête, un homme en robe jaune et chaperon se penche vers la reine).

LA MORT

Dame, qui alez au deduit,
Pensez à moy, se vous volez.
Vo fait sera par moy conduit,
Ains que jamais d'oisel volez.

Nolite confidere in principibus ; [in filiis hominum, in quibus non est salus] (Ps. 145, v. 2 et 3).

LA ROYNE

Vecy ung douloureux gibier.
La Mort m'a prinse pour sa proie.
Hemy ! lasse ! quel destourbier,
A terre chiez, tant m'en effroye.

Defecit caro mea et cor meum (Ps. 72 v. 26).

LE ROY

La Mort nous donne cognois-
[sance
Que Dieu est par dessus Nature
Et qu'il puet faire à sa plaisance
De toute humaine creature.

Domine salvum fac regem et exaudinos in die qua [invocaverimus te] (Ps. 19, v. 10).

[F° 113 r°] (*L'empereur assis sur son trône est défaillant ; la Mort lui pose la main sur la poitrine. Un personnage lui met la main sur l'épaule, un autre se détourne tristement.*)

(*Le docteur en chaire devant un pupitre tournant à deux étages, frappé par le dard de la Mort. Le fol devant lui, lui tournant le dos et semblant se moquer de lui. Le fol est vêtu d'une robe ajustée à la taille, rayée de bleu et de jaune, capuchon à oreilles d'âne, couronné d'une tête de coq, longue marotte surmontée d'une tête coiffée d'un*

bonnet, souliers à la poulaine, garnis de grelots.)

LA MORT

Je vous adjourne de main mise,
Par devant le Roy eternel
Qui ad ce faire m'a commise
Comme son sergant criminel.

Quoniam ira in indignatione ejus [et vita in voluntate ejus] (Ps. 29, v. 6).

L'EMPEREUR

Ceste nouvelle au cuer nous [blesse.
Laissier et morir nous convient
Haulte seigneurie et noblesse,
Puis que la Mort querir nous [vient.

Que utilitas in sanguine meo [dum descendo in corruptionem] (Ps. 29, v. 10).

NOBLESSE

Noblesse, sens, honneur, che- [vance
Ne peuent de la Mort garder.
Honneur mondain est decevance,
Bon fait à la fin regarder.

Cognovi q(uia) Dominus faciet judicium inopis et vindictam pauperibus (Ps. 139, v. 13).

LA MORT

Maistre, qui tant avez de livres,
De vo science ne tieng compte,
Se de pechié n'estes delivres
Quant devant Dieu renderez [compte.

Os justi meditabitur sapientiam [et lingua ejus loquetur judicium] (Ps. 36, v. 30).

LE DOCTEUR

Bien sçay qu'il n'est plus grant [science
Que d'apprendre et estudier
Ou livre de la conscience,
Pour le savoir bien nettier.

Novit dominus Deus dies immaculatorum [et haereditas eorum in aeternum erit] (Ps. 36, v. 18).

LE FOL

Où le sens fault, eschiet folie,
Qui bien scet morir, il est sage.
Nul ne crient Dieu ne s'umilie,
Tant voye de morir l'usage.

Corrupti sunt et abhominabiles facti sunt [in iniquitatibus], non est [qui faciat bonum] (Ps. 35, v. 2).

[F° 113 v°] (*L'amoureux, une lyre à la main, et l'amoureuse sont assis sur un banc au pied d'une colline surmontée d'un château. La Mort frappe l'amoureuse de son dard.*)

(*Un crucifix au pied duquel se tord un diable à queue de serpent. A la droite du Christ, la Mort sans dard, son mandement à la main, désigne le Christ de la main droite. A la gauche de Jésus, le Centurion, armé à la romaine, un bonnet sur la tête, la lance au poing, lève l'index de la main droite vers le Christ.*)

LA MORT

Jeune femme, entendez à my,
Laissiez vous fault joie mondaine,
Car de vous et de vostre amy
Feray departie soudaine.
Quoniam spiritus pertransibit in illo (Ps. 102, 16).

L'AMOUREUSE

Vecy piteuse departie!
Amy, jamais ne vous verray.
La Mort m'a prins de sa partie,
Je m'en vais, plus ne reverray.

L'AMOUREUX

Que piteux congié, hemy las!
Jamais ne vous verray de l'ueil.
Veoir vous puisse en grant soulas
En paradis où nul n'a dueil.
Exibit spiritus ejus et revertetur in terram suam (Ps. 145, 4).

LA MORT

Celluy qui sur moy a puissance
C'est humblement à moy submis
Et a fait ceste obeissance
Pour rendre vie à ses amis.
Bonum est confiteri Domino [et psallere nomini tuo, Altissime] (Ps. 91, 2).

JHESUS

Je sueffre mort et passion
Pour vraye amour dont j'aimme [l'omme.
En croix fais reparation
Du mors qu'Adam fist en la [pomme.
Vacate et videte quoniam ego sum Deus; [exaltabor in gentibus et exaltabor in terra] (Ps. 45, v. 11).

CENTURION

Jcy est le vray fil de Dieu
Pendu en l'arbre de la croix,
Merveilleux il est en ce lieu
Veu pour sa mort, ainsi le crois.
A Domino factum est istud; [et est mirabile in oculis nostris] (Ps. 117, v. 23).

LUCIFER

Rempli suis de dueil et d'envie,
A ce coup perdons les humains.
Sur cet arbre est le fruit de vie
Qui les delivre de noz mains.

[Fo 114 ro] (*Dessin s'étendant au-dessus des deux colonnes du texte et représentant une scène infernale : au milieu, deux diables précipitant un homme et une femme dans une fournaise ardente, qu'activent deux diables à l'aide de soufflets. Un diable tient par les cheveux une femme qu'un autre diable frappe avec un fléau.*)

Homs, qui cy regardes et lis,
Se bien entens ceste matiere,
Tu trouveras se bien eslis
Que ton corps est plus vil que terre.

Voy les armes en purgatoire
Où elles sont en penitance.
Pour eulx fay euvre meritoire,
Ce leur peut donner allegance.

Purgatoire et mort corporele
A tous suys au grant jugement,
Et demourra vie eternelle
En particulier dampnement.

En paradis seront les bons
Avec la sainte trinité.
Là seront vivans à bandons
En parfaitte felicité.

En enfer seront les dampnez
Condamnez sans jamais mourir.
Puis que là seront condempnez
Nul ne les pourra secourir.

Les terribles paines d'enfer
Qui jamais finir ne porront
Font grandement à redoubter
De ceux qui en pechié morront.

[o 114 vo] (*Grand dessin à la gouache représentant la gueule d'enfer, deux rois, des femmes, des hommes et trois diables. Le texte écrit dans la colonne gauche. A côté de ces vers, dans l'espace resté libre, on a dessiné un personnage vêtu d'un pourpoint à manches courtes jaunes, barbu, coiffé d'un bonnet à fond rouge, vu à mi-corps et désignant de la main droite la scène infernale au haut de la page. De la main gauche il tient un phylactère, qui s'enroule autour de son corps et porte cette inscription :* « C'est cy, L'istoire du Mors de la Pomme. » *Au-dessous une ligne d'écriture courante est effacée et grattée.*

Pour finale conclusion
L'omme qui ne crient n'est pas sage.
Le monde est plain d'abusion
Ce n'est qu'ung doloureux passage.

Plaise vous tous à Dieu prier
Pour l'acteur qui point ne se nomme.
Et ne vueilliez pas oublier
L'*istoire du Mors de la Pomme.*

NOTES

V. 5 Quid est homo, quod memor es ejus? Psalm. 8 v. 5 — v. 7 homme | est (*le trait marque que la liaison n'a pas lieu*) — v. 145 ss. *Texte d'Amiens* : v. 148 *manque* ; v. 150 mandement moral ; v. 151 que la mort fasse ; v. 152 comparojr devant nos faces ; v. 159 Et que nulle ; v. 161 ainsy volons ; v. 163 donner a toudis ; après le v. 164 : In saeculum fiat fiat — v. 167 ms. premier darder — v. 178 v. 179 Vulgate : t. et tr. venerunt super me (comp. Ps. 47 v. 7) — v. 189 Vulgate : homo qui vult vitam ; diligit dies videre — v. 194 Vulgate : proxima est ; quoniam non est qui adjuvet — 1 v. 238 *Le texte latin manque après le vers 238* — v. 257 = *Fiant nati eius in interitum* (Ps. 108, 13)? — 350 ms. vitam tuam — v. 345 Vulgate : recta judicate — v. 360 ms. Quoniam ipse — v. 380 ms. non interierunt non sunt omnia — v. 375 ms. dominus Israel qui — v. 387 corr. trop mieulx qui? — v. 440 Ms. Omnis sp(iritu)s — v. 444 *Après ce vers une ligne est restée libre pour le verset latin qui manque.*

MÉLANGES

DE *ICEST* A *CEST* ET L'ORIGINE DE L'ARTICLE

Si nous prenons *cet* comme type du démonstratif moderne, nous y reconnaissons une modification d'un plus ancien *cest*, qui lui-même est issu de *icest*, lequel à son tour, et pour négliger tous autres intermédiaires, remonte en dernière analyse à ecce iste. Le *c* initial de l'adjectif moderne, qui se retrouve dans *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, *ce*, *cette*, *ces*, est un témoin de cette origine lointaine. Il n'y a rien là qui ne soit très connu. Mais peut-être n'a-t-on pas très bien fait voir comment on est passé de *icest* à *cest* et quelle influence ces combinaisons où entre ecce ont exercée sur tout le système des démonstratifs, pronoms, adjectifs, adverbes ou même articles.

On sait quels étaient ces composés : ecce + ille, etc., a donné *icil*, *icel*, *icelui*, *icels*, *icele*, *iceli*, *iceles*; ecce + iste, etc., a donné *icist*, *icest*, *icestui*, *icez*, *iceste*, *icesti*, *icestes*, ecce + hoc a donné *içe*. A quoi il faut ajouter les formes issues de ecce + adverbe, ecce hic > *ici*, ecce hac > **içà*. Toutes ces formes, vues de l'extérieur, avaient un trait commun : elles commençaient par *iç*, et, tant qu'on conserva le souvenir de leur origine, on dut mentalement les décomposer ainsi : *ic-il*, *ic-ist*, etc. Mais un jour vint où ce souvenir se perdit : ces formes apparurent dès lors comme autant d'unités distinctes, que l'on pouvait encore décomposer, si l'on voulait, mais non pas nécessairement selon les articulations originales. Or tout le sens venait de la seconde syllabe : *icil* et *icist*, se distinguaient par le *-cil* et le *-cist* et se rapprochaient au contraire par le *i* initial [1] : *i* devint donc la caractéris-

1. Cet *i* lui-même est probablement dû à une première généralisation qui ne nous intéresse pas ici. Il nous suffit qu'à un moment ou à un autre toutes les formes en question ont présenté cet *i* initial.

tique du groupe tout entier, et chacune des formes individuelles se présenta sous la forme *i-cil, i-cist, i-ço. I* au début d'un mot en venait ainsi à jouer un rôle très semblable à celui qu'a joué en même temps ou peut-être un peu plus tard l'*s* finale dite « adverbiale » : il était le signe d'une catégorie. Comme tel, il pouvait s'étendre à des mots voisins et les faire ainsi rentrer bon gré mal gré dans la catégorie en question. C'est en effet ce qui est arrivé. *Icil, icist, iço* ont déterminé l'apparition de *itel* et *itant, ici, *iça* ont entraîné *issi* [1] et *idunc*. Mais une conséquence allait suivre fatalement. *Itel, itant, issi* et *idunc*, formes analogiques, n'avaient naturellement pas fait disparaître les formes traditionnelles *tel, tant, si* et *dunc* qui, du fait de leur emploi fréquent, avaient une très grande résistance. Il se constitue donc des couples *itel* : *tel*, *itant* : *tant*, *issi* : *si*, *idunc* : *dunc*. Ces couples vont à leur tour réagir sur les formes qui leur avaient donné naissance : *itel* : *tel*, *itant* : *tant*, etc., suggèrent presque nécessairement *icil* : *cil*, *icist* : *cist*, etc. On voit le double travail de l'analogie, *icil* crée *itel* à côté de *tel*, mais *tel* à côté de *itel* fait naître *cil* à côté de *icil*. Dès lors il va y avoir deux séries de formes, les formes en *i-* et les formes sans *i*. Lesquelles survivront? Ce sera au fond une lutte entre *icil, icist, iço, ici*, d'une part, et *tel, tant, si, dunc*, de l'autre. Si la série *icil, icist*, etc., est plus résistante, elle finira par imposer *itel, itant*, etc.; si la série *tel, tant*, etc., est plus forte, elle fera triompher à la longue *cil, cist*, etc. On sait que c'est cette dernière hypothèse qui s'est réalisée. On peut supposer que des formes très anciennes, comme *tel, tant, si*, l'ont emporté sur des formations récentes, mais quelle que soit l'explication, le fait reste, et il est clair. Naturellement, des accidents individuels ont pu se produire : alors que **iça* a disparu si tôt qu'on n'en a jusqu'à présent cité aucun exemple, *ici* existe encore à côté de *ci*. C'est peut-être que de très bonne heure [2] la langue avait trouvé pour *ci* un emploi spécial qui exigeait le maintien de *ici* au sens adverbial traditionnel.

---

1. Il paraît moins probable de rechercher l'origine de *issi* dans un ecce sic antérieur, bien que la combinaison soit attestée (voir Rydberg, *Zur Geschichte des franzosischen s*, 1896, p. 302).

2. Cette nouvelle orientation de *ci* apparaît dès le *Roland*.

Tout ce travail est en pleine voie d'achèvement quand apparaissent les premiers textes. Les plus anciens monuments ne nous offrent même pas de formes en *-i*. Toutefois ils sont peu nombreux, et il n'y a évidemment là qu'une coïncidence fortuite. A partir de l'*Alexis* les deux séries de formes sont attestées, mais dans une proportion telle qu'on sent d'ores et déjà les formes en *i-* condamnées. Voici les chiffres auxquels est arrivé M. Mathews : « Dans les textes du XIe, du XIIe et du premier tiers du XIIIe siècle, *cist*, *cil* et *ce* (les deux premiers à la fois comme pronoms et adjectifs) s'emploient, en règle générale, de dix à cinquante fois plus fréquemment que les formes de *icest*, *icil* et *ice*[1]. » Dans la seconde moitié du XIIIe siècle le recul se précipite, et à partir du XIVe siècle les formes en *i-* ne sont plus qu'une survivance[2]. Nous avons compté le nombre des emplois dans *Alexis*, *Roland* et les *Lais* de Marie de France : pour les deux premiers ouvrages, la proportion en faveur des formes sans *i* est moins accentuée que celle qu'indique M. Mathews, qui table sur une moyenne, mais nos chiffres n'en confirment pas moins nettement ses indications. *Icist*, *icist*, *içо* sont représentés dans *Alexis* par 17 formes, *cil*, *cist*, *ço* par 47 formes ; dans *Roland* la proportion est de 58 à 395, dans Marie de 17 à 485. Le sens du courant n'est pas douteux. Si l'on observe que les poètes ont toujours eu une tendance à employer des termes vieillis, soit à cause des facilités qu'ils peuvent leur offrir pour la mesure[3] ou la rime, soit par recherche d'un ton plus relevé, on conclura que dans la langue courante l'évolution était, dès le début du XIIe siècle, encore plus avancée que les textes ne le laissent paraître. C'est ce que montre aussi une statistique des formes analogiques : *Alexis* : *itel* 0, *itant* 0, *issi* 20, *idunc* 1 — *tel* 5, *tant* 28, *si* 50, *dunc* 13 ; *Roland* : *itel* 10, *itant* 4, *issi* 4, *idunc* 2 — *tel* 46, *tant* 98, *si* 310, *dunc* 18 ; *Lais* : *itel* 6, *itant* 2, *issi* 33, *idunc* 2 — *tel* 31, *tant* 105, *si* 187, *dunc* 21. Il est clair que *tel*, *tant*, *si* et *donc* se sont très bien défendus. Ils apportent une aide de plus en plus puissante aux formes *cil*, *cist*, *ço* dans

1. *Cist and cil, a syntactical study*, 1907, p. 107.

2. *Ibid.*, pp. 108-109.

3. Voir p. ex. *Roland*, 3976-3977 : Sin apelat ses evesques de France, — *Cels* de Baviere e *icels* d'Alemaigne.

leur lutte contre *icil, icist, içó* [1]. Nous verrons que d'autres auxiliaires encore ont peut-être pris part à la lutte en travaillant pour la même cause.

L'hypothèse de M. Gilliéron, selon laquelle l'*i* de *icest, iceste, ice* « aurait sombré dans *se* et *ne* qui sont devenus *si* et *ni* » (s'ice est vrai > si ce est vrai) [2] semble donc difficile à soutenir. Elle se heurte à une difficulté de dates. A un moment où les exemples de *si* conjonction sont encore rares, *se* étant la forme normale, *cest, ceste, ce* présentent au contraire la forme normale, *icest, iceste, ice* étant déjà l'exception. Dans le *Roland*, en regard de 82 emplois de *se*, il n'y a que 7 cas de *si*. D'autre part, M. Gilliéron croit que les combinaisons *s'iceste, s'ice* étaient plus fréquentes que les combinaisons *s'il, s'ils*, par quoi d'autres ont expliqué la naissance de *si* conjonction. Mais cela semble bien douteux. *Alexis* emploie *se* seulement 8 fois, mais jamais devant un démonstratif; dans le *Roland*, sur 89 emplois de la conjonction, la combinaison *se* + démonstratif ne se rencontre que 2 fois (*se cest acorde* 433, *si ceste acorde* 475).

Jusqu'ici nous avons supposé que *i* initial, signe d'une certaine catégorie grammaticale, était toujours un dérivé de *ecce*. On peut se demander si, dans des circonstances analogues, un *i* de tout autre origine ne se serait pas confondu avec le premier, englobant ainsi un nouveau groupe de mots dans l'ancienne catégorie. Qu'on considère les trois cas suivants. *Lors*, dit le Dictionnaire Général, est « composé de l'article *l'* et de l'adverbe *or* suivi de l's adverbiale »; *or* lui-même (vieilli *ore, ores*) est expliqué comme venant « du latin populaire *hŏra, contraction familière pour hac hōra, à cette heure ». Est-il vraisemblable qu'on ait sur le tard accolé l'article *l(a)* au dérivé de hac hōra devenu déjà adverbe? M. Clédat nous semble plus près de la vérité quand il dérive *lors* de illa hora [3]. Cette étymologie sera presque certaine si nous rencontrons la forme *ilores*. Or cette forme est en effet attestée

1. Voici la proportion pour *ici* et *ci* : *Alexis, ici* 1, *ci* 2, *Roland, ici* 12, *ci* 15, *Lais, ici* 11, *ci* 17. On voit qu'ici aussi la forme sans *i* l'emporte, mais elle est loin d'avoir l'avance qu'elle a dans les autres cas. *Ici* annonce déjà qu'il ne se laissera pas écarter.

2. *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille*, 1918, pp. 283-290.

3. *Manuel de phonétique et de morphologie*, 1917, p. 8, n. 1.

dans le *Cumpoz* de Philippe de Thaun [1]. Il y a donc eu un couple *ilore* : *lore*. Il semble bien qu'il faille établir un rapport semblable entre *iluec* qu'on fait venir de *illoco et *luec* (ou *lues* avec l'*s* adverbiale) qu'on dérive du simple loco[2]. Les deux formes remontent sans doute à **illoco*, mais ici comme dans le cas de *ici* : *ci* la langue a établi une différence de sens. Enfin *la* (= *là*) vient de illac, et il n'est pas défendu de penser qu'il y a eu dès l'origine un couple *ila* : *la*. Il est vrai que les exemples de *yla* cités par Godefroy ne remontent guère au delà du dernier tiers du XIIIe siècle. Pourtant il serait bien singulier que l'analogie eût fait surgir *yla* au moment précis où les formes en *i-* vont disparaître de la langue. Mais un caprice de la mode a pu pour un temps remettre en honneur une forme qui jusque-là avait végété obscurément. Nous avons vu que les plus anciens textes ne fournissent aucun exemple de *icil*, *icist*, etc., et que **içа*, qui a pourtant dû exister quelque temps à côté de *ici*, n'est même pas attesté. Il y a sûrement eu dans le cas de *ila* un hasard du même genre. Nous admettrons donc que les formes originales des trois adverbes en question sont *ilore*, *iluec*, *ila*. Comme elles appartenaient par leur sens et leur emploi au même groupe que *ici*, **içа*, *itant*, le *i* du début devait un jour ou l'autre apparaître identique à celui qui était issu de *ecce*. Bien mieux, la ressemblance entre les deux séries avait déjà frappé avant que le *i* de *ilore*, *iluec*, *ila* se fût établi, car cet *i* aurait dû être un *e*, et il n'est sans doute devenu *i* que sous l'influence de *ici*, *itant*, etc. L'analogie ne pouvait naturellement s'arrêter là, et les formes *lore*, *luec*, *la* vinrent grossir le groupe des adverbes démonstratifs sans *i*.

S'il en est ainsi, a-t-on le droit d'affirmer que l'article et les formes atones du pronom personnel de la 3e personne, qui viennent d'ille lui-même, ont échappé à une tendance aussi impérieuse? Pourquoi dans illi > *li*, illum > *lo* la première syllabe est-elle tombée ? Il est vrai qu'il s'agit le plus souvent d'un emploi proclitique du pronom, que l'accent est passé sur la seconde syllabe et qu'il s'y est affaibli jusqu'à disparaître peut-être. Dans ces conditions, la première syllabe, qui n'a

1. Ed. Mall, 1873, v. 2005 (cité par Godefroy).
2. Voir Clédat, *ouvr. cit.*, p. 128.

presque plus aucune valeur, a pu tomber aisément. Dans l'emploi enclitique, elle a pu aussi s'absorber dans une voyelle précédente. Il y a pourtant au premier abord quelques difficultés. *Lui* est dès les plus anciens textes français [1] une forme tonique semblable dans son emploi à *els* et pourtant elle a la même origine que les formes atones comme *les* : elle vient de la seconde syllabe du pronom personnel. *Leur* présente un cas analogue. Les considérations d'accent n'ont donc pas toujours joué un rôle prépondérant. Il est vrai qu'on pourrait répondre que l'emploi tonique de *lui* est peut-être un développement assez tardif : dans certains passages du *Saint Léger* il semble bien n'avoir pas d'autre valeur qu'un *le* atone [2]; d'autre part, si *lui* et *lei* sont attestés, à côté de *illui* et de *illei* dès la fin du VIIe siècle [3], ils se présentent toujours comme des datifs (ou des génitifs) atones. On peut donc supposer que des formes comme *li* et *lui* ont été au VIIIe siècle équivalentes et n'ont été affectées que sur le tard, au IXe siècle par exemple, l'une à l'emploi atone (datif masculin), l'autre à l'emploi tonique (accusatif masculin). Ceci aurait l'avantage d'expliquer pourquoi dès la seconde moitié du XIIIe siècle, *lui* a si facilement remplacé *li* comme proclitique. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère s'appuyer sur le cas de *lui* pour refuser d'accepter l'opinion courante sur l'origine de l'article [4]. Pourtant nous croyons que l'hypothèse que nous allons présenter rend mieux compte des faits. Si l'on admet que, entre ille hómo, où ille est encore pronom, et *li hóm* où *li* est déjà article, il y a eu une étape *illi hómo*, où *illi* est à la fois article et dissyllabe, — et comment ne pas l'admettre ? — il est impossible que les gens du VIe, du VIIe ou du VIIIe siècle n'aient pas rapproché *illi*, *illa*, etc., ou *ili*, *ila*, etc., des adverbes *ilore*, *iluec*, *ila* et par conséquent des pronoms *icil*, *icest*, etc. Il a donc dû naître par suite une série de doublets où l'article apparaissait tantôt avec, tantôt sans l'*i* initial. La forme plus courte l'a emporté parce qu'elle se prêtait

1. Par exemple *Vie de Saint Léger*, dans Foerster-Koschwitz, *Altfr. Übungsbuch*, 2e éd., 1903, v. 100.
2. [illegible], vv. 222 et 232.
3. Rydberg, [illegible], pp. 280-283.
4. Le cas de *leur* reste douteux.

mieux aux conditions d'emploi de l'article, qui est tenu de s'effacer le plus possible devant son substantif : c'est aussi le cas des pronoms atones. Et c'est peut-être le succès rapide de *li*, *la*, *les*, *lui*, *leur* qui a fait pencher décidément la balance en faveur de *cil*, *cel*, *celui*, *celle*, *cist*, *cest*, *cestui*, *ceste*, etc.

Lucien FOULET.

DARU

Dans le village d'Aumetz, près de Metz, on a l'habitude de dire d'un homme niais : « Il est si bête qu'on pourrait l'envoyer faire *la chasse au daru* ». Voici en quoi consiste cette chasse. On fait prendre à celui qu'on veut mystifier un grand sac et, à la tombée de la nuit, deux compères le mènent dans un bois. Là on lui dit de se coucher à plat ventre sur le sol, de tenir son sac ouvert et d'attendre que le *daru* vienne s'y loger. Les compères s'éclipsent et le pauvre homme demeure seul à se morfondre. Lorsque enfin, vers le matin, il revient bredouille au village, on l'accueille avec des huées, on lui crie *daru ! daru !* et ce sobriquet lui reste jusqu'à la fin de ses jours. Le *daru* est donc une chose qui n'existe pas, un être imaginaire, une chimère. On trouve des détails sur la chasse au daru en pays messin dans les *Textes patois recueillis en Lorraine*, par L. Zéliqzon et G. Thiriot (Metz, 1912, p. 87-90)[1].

A Granges, gros village de l'arrondissement de Saint-Dié, canton de Corcieux (Vosges), nous retrouvons la même histoire, toutefois avec une variante curieuse : le *daru* s'y est métamorphosé en *dârou*. Le dârou passe pour un gibier de choix, très rare, qui ne se laisse pas prendre ; les mystifiés sont d'ordinaire des commis voyageurs, voire des Parisiens, s'il faut croire ce qu'en dit J. Petitjean dans une plaquette sur les Vosges et ses habitants parue à Saint-Dié en 1908 (p. 64).

1. A Herny, également en pays messin, il est question d'une *chasse aux bécasses* où tout se passe d'abord comme dans la chasse au daru ; mais le mystifié, nommé Fiarant, finit par avoir maille à partir avec un gendarme et par être mis en prison (*Textes patois*, p. 82-87). On ne dit pas qu'on lui ait donné le sobriquet de « bécasse ». Je tiens de bonne source que la chasse aux bécasses est connue aussi dans les environs de Bar-le-Duc.

Voici quelques indications complémentaires sur le *darou* dans la partie méridionale des Vosges. D'après J. Hingre, le darou est un être imaginaire qu'on fait craindre aux innocents (*Vocabulaire du patois de La Bresse*, canton de Saulxures, arrondissement de Remiremont, Vosges, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 30e année, 1904-5, p. 16). Dans son *Lexique français-patois des Vosges méridionales* (1917), O. Bloch donne, sous garou, *dârou* animal imaginaire, en français populaire du Thillot ; on dira par plaisanterie : il va à la chasse au *dârou*. X. Thiriat, *La Vallée de Cleurie* (Remiremont, 1869, p. 358) croit qu'il faut voir dans *la chasse au darou* un souvenir des loups-garous : c'est, dit-il, une mystification qui fait encore quelquefois des dupes, au grand divertissement de la jeunesse, dans les veillées et les corvées. Dans deux localités des Vosges méridionales le loup-garou porte le nom de *darou* (L. Adam, *Les Patois lorrains*, p. 343).

Le *darou* n'est pas inconnu non plus en Franche-Comté, et, ici, je suis en mesure de citer des noms propres et des dates. A Clairegoutte (arrondissement de Lure, Haute-Saône, près de la station de Ronchamp, à 20 kilomètres environ de Belfort), M. Nissler [1], vieillard de quatre-vingt-quatre ans, mais encore robuste, actif et lucide d'esprit, se souvient que, vers 1840 ou 45, comme gamin de huit à dix ans, il a entendu, de la bouche même de ceux qui l'avaient berné, l'histoire du vieux *darou* — c'est par ce sobriquet qu'on désignait la victime d'une de ces mystifications. C'était un aubergiste du nom de Colas Marie, qu'il a connu ; les mystificateurs étaient deux jeunes gens, les frères Faivre, ses clients, tous deux chasseurs. Par une journée claire et froide, on l'avait couché au bout de la « raie » d'un champ, et là il avait passé la moitié de la nuit, tenant son sac ouvert et ne cessant de crier : *darou ! darou !* A partir de ce moment il fut pour tout le monde « le vieux *darou* » ; il mourut vers 1850. Aujourd'hui personne, à l'exception de M. Nissler, n'en sait plus rien. La tradition s'en est complètement perdue à Clairegoutte et dans les villages environnants ; mais on en retrouve les traces, non sans quelque étonnement, dans le sud de la France.

1. Je dois ces renseignements à ma belle-sœur, madame L. Rœhrich, dont le fils a habité longtemps Clairegoutte, et qui, à ma prière, a fait une enquête sur place en septembre 1919.

Mistral a inséré dans son dictionnaire le mot *darut, daru*, subst. m. et adj., personne stupide, bêta; le dérivé *darutas*, gros nigaud, et les noms de famille *Daru, Darut, Daruty*. Bien que je ne connaisse, en provençal, rien qui ressemble à la chasse au daru, on ne saurait douter de l'identité foncière du *daru* messin, du *darou* vosgien et du *darut* provençal. En effet, ce n'est pas seulement le sens général d'imbécile qui leur est commun, ils désignent spécialement quelqu'un qu'on berne, qu'on bafoue (« nous moucan de tu, *darut* ! »), et le vers cité par Mistral

E iéu, paure *darut*, courriéu après la glôri

nous montre bien le pauvre darut provençal courant après une chimère, la gloire, de même que le darou vosgien courait après son gibier imaginaire.

Le mot *darut* semble appartenir en propre au sud-est du domaine provençal. Montpellier est la patrie de deux hommes d'État distingués du premier Empire du nom de Daru, un comte et un baron Daru ; le département de Vaucluse a donné le jour au général Darut de Grand-Pré et à son frère l'abbé, nés à Valréas, au nord-est d'Orange (voir sur tous ces personnages les notices du *Grand Larousse*). C'est dans le département de Vaucluse également que se trouve le village de Flassan, dont les habitants portent, d'après Mistral, le sobriquet de *darut*. Enfin Mistral nous apprend que le mot se rencontre aussi plus au nord, en Forez, où il a le sens de triste, ennuyeux.

Les formes *darutas, Daruty* semblent prouver que le mot avait un *tt* étymologique, à moins que ce *tt* ne soit dû à l'influence de suffixes tels que *att-, ett-, ott-*. On ne saurait affirmer, en l'absence de dérivés, que le daru messin ait possédé, également, à l'origine, une finale en *tt*.

L'ancienneté du mot est attestée par un exemple, unique il est vrai, cité par Godefroy et tiré du Miracle de S. Ignace [1] :

regarde : est ce bien fort feru ?
ne say vilain, tant soit *daru*,
qui n'en fust roupt.

1. *Théâtre français au moyen âge*, p. p. Monmerqué et F. Michel, p. 271 ; le manuscrit Cangé, qui le contient, est des premières années du XVe s. (Petit de Julleville, *les Mystères*, II, 226).

Daru, que Godefroy explique par « fort », serait peut-être rendu plus exactement par « gros bêta, lourdaud ». Dans le mystère du roi Avenir (manuscrit du XVIe s.[1]), *Daru* est le nom d'un messager; c'est celui d'un bourreau dans le mystère de l'Apocalypse de saint Jean[2], de l'année 1541 (Petit de Julleville, *les Mystères*, II, 475, l. 4; 616, l. 5). D'après H. Suchier, *Histoire de la littérature française*, p. 289, *Daru* serait, dans les mystères, la désignation typique du bourreau.

En provençal, le mot doit également remonter assez haut : ce qui en fait foi, c'est le sobriquet de *darut* donné aux habitants d'un village, ce sont surtout les noms de famille *Daru*, *Darut*, *Daruty*; le général Darut de Grand-Pré, mentionné plus haut, naquit en 1726.

Que faut-il penser de la forme *darou*[3] qui est particulière à la région méridionale des Vosges et à la Franche-Comté ? On a vu que, d'après Thiriat, la chasse au darou conserverait le souvenir des loups-garous et que, dans deux endroits, *le loup-garou* est appelé *darou*. On notera encore que Hingre dit que le darou est un sujet de crainte pour les innocents. Il est permis de conjecturer que, dans certains milieux, l'idée du loup-garou, en patois vosgien *laou haraou*, en messin *loup-hérou*, a pu se mêler et se confondre avec celle du daru et donner naissance à la forme *darou* qui, d'une part, aurait désigné le loup-garou, et, d'autre part, aurait conservé le sens premier d'« être imaginaire ». Mais ce qui semble inadmissible, c'est que *darou* « loup-garou » soit la forme primitive et que *daru* « être imaginaire » en soit une forme secondaire et dérivée : s'il en était ainsi, comment expliquer l'*ü* de *daru* et la finale *tt* du mot provençal ? D'ailleurs, à l'exception des deux exemples isolés cités par Adam,[4] nulle part le loup-garou ne porte le nom de *darou*,

1. [M. Ant. Thomas fait remarquer que l'auteur, Jehan Le Prieur, est mentionné de 1455 (document non cité par Petit de Julleville) à 1478. — *Réd.*]

2. Il est de Loys Choquet, qui vivait en 1538 à Pont-Sainte-Maxence, dép. de l'Oise (Petit de Julleville, I, 333). — Le nom ne paraît avoir été donné qu'à des gens de bas étage.

3. Hingre croit que *darou* a été tiré de l'expression *awé-d-arou* avoir de la crainte, de l'inquiétude ; *arou* a ce sens dans le patois de La Bresse.

4. E. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. VIII, 103, n'en connaît pas d'autres.

ni en provençal, ni en ancien français (voyez Godefroy, v. *garol*, et le *Complément*), ni, en géneral, dans les patois. A La Bresse où *darou* a le sens d'être imaginaire, le mot patois pour loup-garou est *vairou* (voyez Hingre sous *garou*). On peut invoquer encore, à l'appui de cette manière de voir, des motifs d'un autre ordre : le daru est en effet, essentiellement, un être imaginaire, sans réalité, ce qui ne saurait s'appliquer au loup-garou ; mais surtout, dans cette mystification plaisante qu'est la chasse au daru, il n'y a pas la moindre trace de la terreur qu'inspirait le loup-garou. D'après le *Complément* de Godefroy, *loup-garou* était autrefois un terme de chasse désignant un loup qui avait mangé de la chair humaine. A Châtenois, près de Belfort, le *loup-garou* est, d'après Vautherin, un loup rapace qui s'attaque à l'homme ; parfois on le nomme *mâ* (mauvais) *loup*. A Clairegoutte, on appelle *loup-garou* quelqu'un qui est plus mauvais qu'un loup. Tout cela n'a aucun rapport avec la chasse au daru ; quant à l'origine de cette chasse et à l'étymologie du mot, je ne puis rien en dire.

A. HORNING.

SUR LE VERS 412 DE *GORMONT ET ISENBART*

Ce vers se trouve dans l'épisode dramatiqe, souvant cité, où le poète raconte la mort de Gormont, tué par le roi Louis au pris d'un éfort fisiqe qi, moins de trante jours après, coûte la vie au veinqeur. Selon l'interprétacion courante, le roi Louis s'était ronpu la « coraille » [1].

Le manuscrit done de ce vers une leçon manifestemant fautive, qi êt ainsi conçue :

Ke *les corueilles* sunt rumpie [2].

Dans son texte critiqe, Alphonse Bayot, d'acord avec les éditeurs les plus autorisés, restitue ainsi le texte du vers 412 :

Que *les corailles* dunc rumpiét [3].

1. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, IV, 41, note 1.

2. Voir A. Bayot, *Gormont et Isembart*, reprod. photocollographique (Bruxelles, 1906), p. XVII et E 3 v°, col. 1. Dans la deusième édicion de la *Chrestomathie* de Bartsch, publiée réçamant par Leo Wiese (Leipzig, 1920), il êt dit, à tort, p. 16, qe le manuscrit porte : *cureilles*.

3. *Classiques français du moyen âge* (collect. Mario Roques), fasc. 14, paru an 1914, p. 52.

Cète restitucion ne peut être acceptée an ce qi concerne *les corailles*. D'une part, il êt peu probable q'un mot aussi conu qe *coraille* ait été altéré par le scribe an *corueille*. De l'autre, de nombreus textes établissent qe *coraille* ne s'anploie au pluriel qe qant il s'ajit de plusieurs persones : un ome n'a q'une *coraille*, come il n'a q'une poitrine. An fait, la *coraille* n'êt autre chose, pour les auteurs du moyen âje qi savent leur langue, qe la poitrine, dite aussi *piz* [1].

Je crois q'il faut garder l'énigmatiqe *corueilles*, an lui faisant subir une très léjère correccion pour le transformer an *corneilles*. Et je propose de lire :

Ke *les corneilles* s'en rumpié [2].

Reste à déterminer qel êt, dans le cors umain, l'organe qe le poète a voulu désigner par ce terme : *les corneilles*.

Un *Hermeneuma* médical qi nous êt parvenu dans deus manuscrits (Vatic. Regin. lat. 1260, xe siècle; Berne 337, xie siècle), et qe le professeur G. Goetz a publié, mais sans an rechercher les sources [3], nous ofre, à peu de distance l'une de l'autre, les deus gloses suivantes :

itrias *corniculas* uel tela in uentre [4].
ipocondrias tela in uentre uel *cornicula* [5].

Il êt évidant qe *itrias* êt une forme mutilée de *ipocondrias*, dont il n'i a pas à tenir conpte.

La source essanciële du glossateur êt un traité médical dont le plus ancien manuscrit conu êt le lat. 11219 (anc. *Suppl. lat.* 1319) de la Bibliotèqe nacionale, exécuté au ixe siècle, provenant de l'abayie d'Echternach (*Epternacum*), dans le Luxan-

1. La traduccion par « antrailles », donée par Godefroy et par bien d'autres, manqe donc d'exactitude, au moins dans la plupart des cas. Je saisis l'ocasion de signaler le plus ancien exanple que je conaisse du lat. vulg. *coralia*. On lit parmi les recètes du ms. Bibl. nat. lat. 11218 (ixe siècle), fol. 90 v° : *Ad eum qui ruptus fuerit in coralia..., coce eum in stomaco.*

2. La correccion de *sunt* en *s'ent* ou *s'en* a été proposée par Scheler.

3. *Corpus gloss. lat.*, t. III (1892), p. 596-607 ; cf. la *Praefatio*, p. XXXIV.

4. *Corpus* cité, III, 602, 4.

5. *Corpus* cité, III, 602, 22.

bourg [1]. Ce traité ocupe les fol. 42ª-103ª (numérotacion au crayon) et il i porte le titre suivant :

> INCIPIT TEREOPERICA [2] : HOC EST liber medicinalis scriptus specialiter secundum philosoforum & auctorum inquisitiones.

On conaît de cet ouvraje trois autres manuscrits, beaucoup plus récents : Londres, British Museum, Harley 4977 (XIIe siècle); Londres, British Museum, Sloane 2839 (XIIe siècle) [3]; Paris, Bibl. nat. lat. 14025 (com^t du XIVe siècle). Le texte de ce dernier, atribué à tort au XIIe siècle, a été publié, très inexactemant, en 1856 [4], par Salvatore de Renzi, qi croyait q'il apartenait à l'école de Salerne.

Le ms. Bibl. nat. lat. 11219 done, du fol. 42ª au fol. 43ᵇ, la table des chapitres, où le titre du chap. 73 êt ainsi conçu : *Ad ipocondriam id cornilias*. Il faut lire : *Ad ipocondriam, id. est cornilias*. Il i a une table analogue dans le ms. Bibl. nat. lat. 14025, fol. 1ª, avec cète leçon : *Ad ypocumdriam .i. cornicłas*, qi se résout an : *Ad ypocumdriam, id est corniculas* [5].

An tête du chapitre même, le ms. Bibl. nat. lat. 11219, fol. 85ᶜ porte ceci : *Ad ipocondriā qđ greci. latini tila. rustici corniglas.* On lit dans le ms. Harl. 4977, fol. 41ª : *[A]d .f. ypocondriam. quod greci. latini tela. rustici corniglas vocant.* Dans le ms. Sloane 2809, fol. 52ª : *De ventris dolore greci ypocondriā latini telā rustici corniglas uocant.* Anfin dans le ms. Bibl. nat. lat. 14025, fol. 35ᵇ : *Ad ipocondrias* f [= *secundum*] g^s cos [= *grecos*] *latini rustice corniclas* [6] *dñt* [= *dicunt*].

Manifestemant, la leçon critiqe êt la suivante : *Ad ipocondriam, quod Greci, Latini tela, rustici corniglas vocant* (ou *dicunt*). On remarqera qe *tela* (ou *tila*, d'après la grafie plus barbare usitée dans le haut moyen âje) êt anploié à l'acusatif sous la forme du nomi-

---

1. Cf. V. Rose, *Theodori Prisciani Euporiston libri tres* (Leipzig, 1894), p. 427 et 464.

2. *Sic*, pour *therapeutica*, par l'intermédiaire d'une grafie *terapeotica*.

3. Mon ami M. le professeur Louis Brandin a bien voulu faire dans les deus manuscrits de Londres les collacions dont j'avais besoin et dont je tiens à le remercier ici.

4. *Collectio Salernitana*, t. IV, p. 185-286.

5. De Renzi : *cornicusas*.

6. De Renzi, p. 258, ch. 106 : *cormelas*.

natif, qe *quod* ranplace le pronom féminin atandu [1], et qe le verbe *vocant* ou *dicunt* se raporte aus trois sujets *Greci*, *Latini* et *rustici*.

Le terme « rustiqe » *corniglas* êt déjà anployé par l'auteur de notre traité dans le chap. 45, intitulé : *Ad pectus, vel precordia, sive toracem, aut siringias*, où il n'éprouve pas le besoin de l'expliqer. On lit an éfet dans ce chapitre (fol. 64[b] du ms. 11219) : *Item, cui corniglas siccant, aut torace lisa est.* Même leçon (*cui corniglas siccant*) dans les deus manuscrits de Londres : qant au ms. Bibl. nat. lat. 14025, il a suprimé la fin du chapitre et n'a pas de passaje correspondant.

Il me paraît certain qe par les diférants termes *ipocondria, tela* et *corniglas*, l'auteur veut désigner le diafragme.

Pour *tela*, cela se conprand de soi ; cf. Mistral : « *teleto de l'estouma*, diaphragme », avec cète réserve, toutefois, qe l'expression vise exclusivemant les animaus de boucherie, come l'indiqe Honnorat [2].

L'aplicacion du terme *ipocondria* (= ὑποχόνδρια) au diafragme êt surprenante, mais èle se retrouve, si je ne me tronpe, dans le passaje suivant de notre auteur, chap. 46, fol. 64[c] du ms. 11219 : *in medio ipocondriorum, id est os ventris. uentosas inponas* [3]. L'expression *os ventris* doit désigner propremant l'orifice par leqel l'ésofaje traverse le diafragme pour déboucher dans l'estomac. On peut aussi se référer à la glose suivante, atribuée à Placidus par le *Liber glossarum* rédijé en Espagne au VIIIe siècle : *yppocondriarum, id est praecordiarum* [4].

Quant à *corniglas* (= *corniculas*), il faut sûremant i voir un diminutif, non de *cornix* « corneille », mais de *cornu*, c'êt à dire le pluriel de *cornĭculum* passé au féminin dans le latin vulgaire.

---

1. Cet anploi de *quod* êt fréqant dans le ms. 11219, même avec un antécédant pluriel. Cf. fol. 45[a] : *ex tinias capitis quod Greci choras* [= *achoras*] *vocant* ; fol. 57[b] : *rotulos fingis quod Greci trociscos voc*[*ant*] ; etc.

2. A Bagnères-de-Bigorre on anploie concurramant *telo* et *teleto* (comm. de M. l'abé Pepouey) ; à Bourganeuf, *telo* (comm. de M. le chanoine Parinet). Il va de soi qe *telo* et *teleto* peuvent aussi être apliqés au péritoine, à l'épiploon, etc.

3. Cf. de Renzi, p. 222, chap. 45.

4. *Corpus gloss. lat.*, V, 104, 5. Sur *praecordia* « diafragme », voir Forcellini-De Vit, et joindre un passaje de Vindicianus, *Gynecia*, 12 (an app. de l'édicion de Théodore Priscien publiée par V. Rose, p. 438).

Les anatomistes modernes distinguent dans le diafragme une partie q'ils apèlent « les piliers » ou « les janbes » ; or deus « janbes » considérées à l'anvers présantent l'imaje parfaite de deus « cornes » [1].

Revenons à *Gormont et Isenbart*, v. 412. Une rupture dans le diafragme êt la conséqance naturèle, qoiqe très rare (et pour cause), de l'éfort surumain fait par le roi Louis pour « sachier sus le fer del bon trenchant espié », après avoir pourfandu Gormont « gesqu'al braiel ». Il me sufira de ranvoyer le lecteur qi voudrait être édifié sur ce sujet à l'article *Hernie diaphragmatique* du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre [2].

Antoine THOMAS.

1. On remarqera qe le chirurgien Hanri de Mondevile ateste que les bouchers apèlent les oreillètes du cœur *cornicula cordis* [le traducteur dit : *la cornille du cuer*], chap. 317 de l'éd. Bos ; cf. Godefroy, art. *cornille*. C'êt la même métafore.

2. 1re série, t. XXIX, p. 1-37, spécialemant p. 81 : « Un individu qui fait un effort commence par contracter énergiquement le diaphragme », et p. 120 : « *Déchirures et ruptures du diaphragme.* Elles sont produites soit par un effort violent, soit... »

COMPTES RENDUS

Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard. Kritische Ausgabe nach allen Handschriften von Arthur CULLMANN : Halle, Niemeyer, 1914 ; in-8, 149 pages.

Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent. Inaugural-Dissertation... der Universität Greifswald, vorgelegt von Hans WOLFF ; Berlin, Hermann Blanke, 1914 ; in-8, III pages.

Le plus grave reproche que l'on puisse faire à l'éditeur diligent et soigneux des poésies d'Audefroi le Bastard est d'avoir exagéré leur valeur littéraire, surtout celle des romances, qui sont en réalité d'une agaçante platitude et quelquefois même répugnantes par la manière dont les sujets sont traités, et ne soutiennent nullement la comparaison avec leurs modèles, les gracieuses chansons de toile du manuscrit *U*. Cette réserve une fois exprimée au sujet de l'appréciation littéraire, l'édition de M. Cullmann ne mérite que des éloges pour la bonne méthode et le soin [1] qu'on y trouve appliqués. Elle comprend seize pièces authentiques — dix chansons d'amour et six romances — et, reléguées dans un appendice, les strophes jugées adventices de deux romances, ainsi que deux chansons attribuées chacune par un seul manuscrit à Audefroi et qui ne sont probablement pas de lui.

Le volume débute par une étude biographique où l'auteur constate tout d'abord, avec raison, qu'il faut se garder d'identifier le poète avec le ou les personnages souvent mentionnés dans la littérature artésienne sous les désignations de sire Audefroi ou Audefroi Louchart. Ainsi il ne reste, comme matière d'une biographie, que trois faits : d'abord, la mention, relevée par Guesnon dans l'Obituaire d'Arras, à l'année 1259, d'une *Bastart, feme Audefroi*, qui pourrait être la femme de notre poète ; puis le fait que deux des

1. Les fautes d'impression sont rares. J'ai noté, p. 91, à l'avant-dernier vers, str. 8 au lieu de 2 ; p. 93, aux variantes de la str. 2, il y a 9 au lieu de 8 ; p. 112, str. 13, au refrain *Qui* pour *Qui* ; p. 122, l. 16, *Ferrerie* au lieu de *Ferrières* ; p. 123, note de 3, 2, *mont* au lieu de *mon* ; p. 138, la note après 12, 5 se rapporte à 13, 3 (le chiffre est omis) ; p. 145, *emsinc* est, je suppose, une faute d'impression pour *einsinc*.

chansons sont dédiées à un *seigneur de Neele*, qui, selon une hypothèse de Paulin Paris, dont le bien fondé reste à examiner, serait Jean de Nesle, châtelain de Bruges, qui prit la croix en 1200, en même temps que Conon de Béthune, et une troisième à une dame à Harnes, localité située à 25 kilomètres de Béthune, donc dans le voisinage d'Arras ; enfin, le premier couplet de la chanson X est cité dans le *Roman de la Violette* de Gerbert de Montreuil, qui est de 1225. Je passe sur le chapitre littéraire, dont j'ai déjà dit mon avis, et sur celui qui discute la question d'authenticité, dont les conclusions ont été résumées tout à l'heure. Je passe également sur les trois autres chapitres, soignés, mais beaucoup trop longs, composés d'une étude grammaticale et de remarques sur la versification ainsi que de notes critiques, et j'arrive à l'étude des textes tels qu'ils ont été établis.

Les seize pièces authentiques (dont deux sont des *unica*), ainsi que la seconde de l'Appendice, se trouvent toutes dans le manuscrit *M*. Treize pièces authentiques et la pièce de l'Appendice signalée en dernier lieu sont dans le manuscrit *T*. Dans ces conditions, l'éditeur avait le choix, dans sa recherche d'une base, entre *M* et *T*. Il a choisi *M*, et la production de notre poète artésien se présente ainsi dans la langue littéraire du XIIIe siècle, sans caractère dialectal prononcé, qui est celle du manuscrit *M*. Je ne veux pas chicaner l'éditeur sur ce choix, bien qu'il ait été assez naturel, puisqu'il s'agit d'un poète du Nord, de donner la préférence au manuscrit picard *T*, qui est à peu près aussi correct que *M*.

Les remarques qui vont suivre portent souvent sur des cas, bien peu importants d'ailleurs, où l'éditeur a écarté, sans raison suffisante, il me semble, des leçons de son manuscrit-base au profit d'un autre manuscrit (surtout *T*, car sept pièces ne se trouvent que dans *M* et *T*). Ainsi, il n'y a aucune raison de rétablir l'*s* du cas sujet dans des mots comme *dolor* (XII, 8, 2), et encore moins dans le vocatif *chanson*.

I, 10. La leçon de *M*, *de fine amour*, est à conserver.

V, 13. La leçon de *T* (*que recroie*) est à préférer à celle de *M* (*qu'en recroie*), étant donné le vers suivant (*De bien amer ma dame*). — VIII, str. 2, v. 4, *saisir* est traduit au glossaire peu exactement par *in Besitz nehmen* ; c'est une image de la vie féodale : « prendre pour vassal ». De même, au vers suivant, *retenir*, qui manque au glossaire, signifie « agréer l'hommage, prendre au service ».

VIII, v. 23. Il n'y a aucune raison de changer, à l'encontre des deux manuscrits, *cil* en *cel*. Cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, 2e éd., I, 242. — IX. Je ne comprends pas le deuxième vers du couplet 2 :

Se j'ai folour emprise,
Moi est a detenir
Cuer verai sanz faintise
Qui ne puet alentir
D'amer.....

XI, envoi. *Quis* a été corrigé à tort en *Qui*. Il y a probablement une fausse initiale dans le manuscrit, et il faut entendre *Puis*. *Racointier* au v. 3 manque au glossaire : je reconnais que je ne comprends pas, moi non plus, très bien le sens du passage. — XII, 9, v. 2. *Avant* (*M*), avec le sens de *Devant* (*T*), pouvait rester. Au même vers, il faut garder la graphie *esquier* de *M*, graphie très fréquente p. ex dans *qui* avec le sens de *cui*. Au vers 5 du couplet suivant, *doint* peut rester. — Au couplet 13, v. 1, il n'y a aucune raison d'écarter le pluriel *pasmoisons* (je suppose que *C* a non, comme il est dit aux variantes, *painexon*, mais *pamexon* ; de même, XIV, 6, v. 5, *paimexon*, et non *paunexon*). Même remarque pour XIII, 16, v. 3.

XIII, v. 4. Supprimer la virgule après *vaut*. Str. 5, v. 1, *furnir*, malgré ce qui est dit dans la note (p. 137), doit rester. Le sens est, non pas « apaiser », mais « achever », « terminer » ; *parfurnir* est très fréquent dans cet emploi. Str. 7, v. 3, *d'amours* (*M*) est à conserver. Str. 18, v. 2, *qui* pour *cui* est à conserver (voir ci-dessus). Str. 18, v. 2, la graphie *fill* est à conserver, de même *jentill* 22, 2, et *veinqui* 25, 1.

XIV, 3, v. 2, *vi* dans *MT* est une faute pour *oi* (habui), qu'il faut rétablir au texte, au lieu de la forme lorraine *ou* de *C*. — Str. 16, v. 2, la bonne explication est donnée dans la note (p. 140) et la leçon du manuscrit est à conserver. (Que signifie ici la variante de *M*, puisque ce manuscrit finit avec le couplet 6?) — XV, v. 3. Je crois que c'est *C* qui donne la bonne leçon (*jurent bonement bras a bras sous courtine*). — Str. 7, v. 5, le verbe *outrer* manque au glossaire. — Str. 14, v. 3, il n'y a aucune raison de supprimer le premier *s* dans *biens fais*.— XVI, 8, v. 4, il vaut mieux imprimer *en porte* en deux mots. — La première pièce de l'appendice, qui est vraisemblablement de Raoul de Soissons, figure dans l'édition de M. Winkler (p. 55), dont M. Cullmann ignore l'existence. M. Winkler a étudié la versification de la pièce qui lui a suggéré une heureuse conjecture aux v. 23 et 24, dont la corruption a échappé à M. C. — Pour la seconde pièce, M. C. déclare (p. 21, note) ne pas avoir pu consulter le ms. *I*. Il a pourtant été édité *in extenso* par G. Steffens (voir *Archiv* de Herrig, XCVIII, 299). Il reste à examiner si la chanson doit être attribuée à Jehan de Hesdin ou à Gilles de Vieux-Maisons, car Jacques d'Amiens (*C*) et Audefroi le Bastard (*R*) semblent devoir être écartés.

*
* *

Les deux désignations, Maihieu le Juif et Maihieu de Gant, se rapportent-elles à un seul et même personnage? Arthur Dinaux, qui ne s'est occupé que des pièces attribuées à Maihieu de Gant [1], ne pose même pas la question. Paulin Paris [2], par contre, la résout, sans examen, par l'affirmative. Auguste

1. *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 301.
2. *Hist. litt. de la France*, XXIII, 657.

Scheler [1] se réserve contre la manière de voir de Paulin Paris. Gaston Raynaud, enfin, dans la table de sa *Bibliographie*, renvoie, il est vrai, de l'un à l'autre, mais sépare nettement les deux séries de chansons portant des attributions différentes [2]. Voici les arguments qui se dégagent de l'étude des poésies elles-mêmes.

Maihieu le Juif n'est donné comme auteur que pour deux pièces, le n° 313 (n° I de l'édition), qui est une chanson à refrain (M. Wolff a oublié de dire qu'elle a déjà été publiée par Noack et Stengel, *Der Strophenausgang*, p. 109), et le n° 782 (n° II de l'édition), qui est une chanson satirique. Dans aucun manuscrit ces deux chansons ne voisinent avec les pièces attribuées à Maihieu de Gant. Ni l'une ni l'autre ne contient de dédicace ni aucune indication permettant une localisation ; mais les deux chansons font, d'une manière très claire, allusion à l'extraction de l'auteur.

L'œuvre de Maihieu de Gant se présente tout autrement. Il y a d'abord quatre chansons : n°s 1723 (III de l'édition), 1144 (IV), 1810 (V) et 1228 (VI, chanson à retrain), dont trois sont dédiées à Bretel (IV), sire Audefroi (V) et Henri Amion (VI) ; puis, quatre jeux-partis : le n° 1687 (VII), proposé par un certain ami Henri, que l'on peut légitimement identifier à Henri Amion, mentionné ci-dessus, et jugé par Vilain d'Arras et sire Ermenfroi ; le n° 945 (VIII) proposé par Robert (qui est Robert de la Pierre, ainsi que l'on peut déduire de la pièce suivante) ; le n° 946 (IX), jeu-parti proposé par Robert de la Pierre et jugé par [Colart le] Boutillier et Copin ; enfin le n° 147 (X), proposé par Colart (sans doute le juge de la pièce précédente). Ici donc nous sommes en pleine école d'Arras, et il n'y a aucune raison, M. Wolff l'a bien vu, d'identifier Maihieu le Juif avec l'ami de Jehan Bretel et de ses concitoyens.

Mais l'histoire de la poésie lyrique du XIIIe siècle connaît encore un troisième Maihieu, à moins qu'il ne faille l'identifier avec l'un ou l'autre de ceux qui ont déjà été nommés. M. Wolff, à qui le fait a échappé, aurait pu trouver son nom dans la *Bibliographie* de Raynaud, non pas, il est vrai, à la Table des matières, mais au premier vers du n° 1335 : *A vous, Maihieu li tailliere.* C'est un jeu-parti proposé par Jehan Bretel et jugé par Jehan de Grieviler (la pièce n'a, au moins dans son état actuel, qu'un seul envoi). Nous sommes donc en pays de connaissance, et il serait justifié d'identifier Maihieu le tailleur avec Maihieu de Gant, à moins qu'il ne faille prendre au sérieux une indication isolée du manuscrit *X* (fol. 186 v° b), qui qualifie Maihieu de Gant de *clerc*. Mais ce peut être là une fantaisie de copiste.

La dissertation de M. W. est, au point de vue matériel, d'une extrême incorrection, qui semble pourtant affecter davantage le commentaire que le

---

1. *Trouvères belges du XIIe au XIIIe siècle*, I, 138.
2. C'est à tort que M. Wolff accuse Raynaud d'avoir aggravé la confusion.

texte[1]. Celui-ci est établi d'une manière fâcheuse. Non pas qu'il soit plus mauvais qu'il n'est d'usage dans ces sortes de travaux de débutants. Mais, sous prétexte que les manuscrits présentaient un aspect multiple dont aucun ne correspond au dialecte original du poète, l'éditeur s'est mis à « uniformiser » son texte en prenant pour modèle — choix malheureux s'il en fut — l'édition d'Adam de la Halle de M. R. Berger, et il n'a même pas eu la précaution de donner en note les leçons exactes des manuscrits qu'il a arbitrairement altérées. Je n'entrerai donc pas dans une critique détaillée de l'édition de M. W., d'autant que, des six chansons qu'elle contient, une (nº II) a déjà été republiée par M. Jeanroy et par moi dans notre recueil de *Chansons satiriques et bachiques* (p. 16), et une autre (I) a été fort correctement publiée par Noack et Stengel[2]; les quatre jeux-partis figureront dans une édition à laquelle j'ai collaboré et qui sera mise sous presse prochainement. Voici, pour finir, quelques observations qu'une lecture rapide du texte m'a suggérées.

Nº I, v. 5. *So je merci* ne signifie rien ; Noack et Stengel ont la leçon correcte *Soie merci*. — Nº II, v. 21. *conkes*, faute d'impression pour *c'onkes*. V. 47. Mettre la virgule après *avés*. — Nº III, v. 6. *Journast* (malgré le glossaire) ne signifie rien ; il faut entendre *Jormast*. V. 36. *l'oiaument*, l. *loiaument*. — Nº IV. La leçon donnée comme variante du v. 14 se rapporte en réalité au v. suivant. V. 27. *soufreteus*, l. *soufreteus*. Le dernier vers de l'envoi est trop court. Est-ce dû à une faute d'impression ? — Nº V, v. 16. *m'encaloir* est sans doute une faute d'impression pour *noncaloir* (ou *nencaloir*). V. 46. Si M. W. avait lu l'édition de Cullmann (dont la première partie a paru, comme thèse, déjà en 1913), il aurait hésité à identifier, sans preuves, le chansonnier Audefroi le Bastart avec sire Audefroi, souvent mentionné dans les documents littéraires artesiens. — Nº VI, v. 28. *miraut*, l. *mirant*. V. 44. *Em pardon* ne signifie pas *in Gnade*, mais « en vain ». — Nº IX. La tenson proposée par Robert de la Pierre est celle-ci, selon le texte de M. W. :

Canones d'Aras serés
Tout vo vivant par ensi,
Ke ja amie n'avrés

1. P. 8, l. 4 d'en bas, *ménestres*, l. *ménestreis*. P. 9, l. 5, *Cauchons*, l. *canchons*, l. 9 et ailleurs, *literaire*, l. *littéraire*. P. 10, l. 2, *Gegen*, l. *Gegensatz*. P. 16, l. 21, *n'oume[illegible]*, l. *noume[illegible]*. P. 43, note du v. 4, *alguement*, l. *aleguement*. P. 65, note de IV, 2, *Konjunktur*, l. *Konjektur*. P. 71, l. 10 d'en bas et suiv. *identifier*, l. *identifier*, *on*, l. *ou*, *camaradie*, l. *camaraderie*. P. 80, l. 2 des notes, *Brackelmann*, l. *Brakelmann*, *Herrick*, l. *Herrig*. P. 87, note du v. 5, *Barbarim*, l. *Barbazan*. P. 95, l. 4, *songi*, l. *sougi*. P. 96, l. 8 d'en bas, *raimiés*, l. *rainiés*. P. 98, l. 10 d'en bas, *ders*, l. *aers*. P. 106, l. 7, *soufretens*, l. *soufreteus*. P. 107, l. 10, *guerpiez*, l. *guerpi*. P. 100, l. 8, *la Belgique*, l. *de la Belgique*; l. 12, [illegible]; l. 13, *Darmsteter*, l. *Darmesteter*; l. 18, *Gottingen*, l. *Gottingischen*; l. 22, *Marignau*, l. *Marignan*; l. 28, *Andrin*, l. *Andriu*, etc.

2. *Der Strophenausgang*, etc., p. 100.

D'auan (*ms.* Awan) mais toute vo vïe !
Serés san le canonïe ? —
Dites le kel vous prendrés !

Ce qui n'a de sens qu'à condition de ponctuer correctement et de pratiquer une légère retouche au quatrième vers :

Canones d'Aras serés
Tout vo vivant par ensi
Ke ja amie n'avrés,
Ou amés toute vo vie
Serés, sans le canonie.
Dites le quel vous prendrés.

« Dites-moi lequel vous préféreriez : être chanoine d'Arras à condition de n'avoir pas d'amie, ou bien être aimé toute la vie, mais en renonçant à la chanoinie. »

Arthur LÅNGFORS.

H. CHAMARD, **Les origines de la Poésie française de la Renaissance** ; Paris, de Boccard, 1920 ; in-8, VIII-309 pages.

Ce livre a d'abord été un cours public ; M. Chamard le rappelle dans sa préface et demande qu'en jugeant l'œuvre on n'en oublie pas la destination primitive. Ce n'est que justice en effet, et il ne conviendrait pas de critiquer les quelques traces oratoires, formules de transition etc., qui ont échappé à la revision des notes du cours, l'excessive discrétion de certaines des énumérations érudites de l'auteur ou la réserve pudique qu'il a gardée dans la citation des textes du moyen âge ou du XVIe siècle. Peut-être, pour ce qui est du moins de l'érudition, aurait-il pu rétablir dans le livre, sans formules d'excuses, l'ensemble des indications dont il n'a donné dans son cours qu'une partie, en s'en excusant. Tel qu'il est, ce livre garde un caractère accessible d'enseignement ; il sera précieux aux étudiants, et plus d'un maître y trouvera à réfléchir. Il nous est particulièrement agréable de voir un des bons historiens de notre XVIe siècle se tourner vers le moyen âge et y chercher de quoi mieux comprendre la Renaissance. C'est la pensée essentielle du livre ; elle est de la plus grande importance pour l'intelligence de la littérature française , et elle garde, malgré les précédents, une réelle originalité. On n'oserait plus, en effet, aujourd'hui nier les survivances médiévales au XVIe s. ; mais cette idée de l'étroite parenté du moyen âge et de la Renaissance reste encore bien théorique, bien platonique. Les hommes qui étudient les deux époques ne sont généralement pas les mêmes : les historiens de la Renaissance se défendent mal du mépris qu'avaient leurs auteurs pour les siècles antérieurs. M. Chamard rompt avec cette fâcheuse coutume ; et si

certains de ses chapitres nous semblent susceptibles d'amendements ou de compléments, retenons que la conception générale du livre est juste, large, et que l'exemple en peut être fécond.

Une introduction historique résume les travaux antérieurs, ou les énumère. Elle n'est critique et n'apprécie ces travaux que pour l'époque antérieure à la nôtre : là elle fait bien ressortir le rôle capital qu'a eu Sainte-Beuve dans la réhabilitation de la Pléiade. Mais pour le reste, cette introduction n'est guère qu'une liste bibliographique mise en forme littéraire. Mon excellent maître me permettra-t-il de lui dire qu'on regrette un peu la liste toute sèche, qui aurait eu l'avantage de la brièveté, et aurait constitué un répertoire commode aux étudiants?

Du livre lui-même, ce sont surtout les six premiers chapitres, relatifs au moyen âge, qui nous intéressent ici : c'est exactement la moitié de cet ouvrage bien composé. M. Chamard s'y propose de rechercher les survivances et les influences médiévales qu'on retrouve dans la poésie française de la Renaissance. Ce dessein l'amène à passer en revue, à grands traits, la poésie du moyen âge. Sans doute, il ne s'agit ici que d'une préparation à l'étude du XVIe s., et M. Ch. n'avait pas à tracer un tableau complet de la littérature du moyen âge. On ne saurait non plus lui demander d'avoir des idées nouvelles et personnelles sur des sujets qui ne sont pas de sa spécialité. Incomplète et de seconde main, telle devait être nécessairement son esquisse. On a besoin de se le répéter, car en plus d'un endroit le procédé d'exposition de M. Ch. risque de nous le faire oublier. Tel de ses chapitres semble perdre de vue qu'il s'agit uniquement d'expliquer la poésie de la Renaissance, que là est le but du livre et la raison qui justifie son caractère incomplet: après un long exposé de certaines œuvres ou idées médiévales, on ne trouve qu'une toute petite conclusion relative à l'influence de ces œuvres ou de ces idées sur le XVIe siècle. C'est le cas, notamment, du ch. II (survivance de l'esprit courtois), où la disproportion entre le résumé d'histoire littéraire du moyen âge et la conclusion relative au XVIe s. est plus sensible qu'ailleurs.

M. Ch., mettant à part le *Roman de la Rose*, Villon, les rhétoriqueurs et Jean Lemaire, qu'il étudie en des chapitres distincts, résume l'inspiration poétique du moyen âge dans la dualité de l'esprit gaulois et de l'esprit courtois. L'esprit gaulois, c'est la gaieté, la joie de vivre, le plaisir des choses matérielles ; c'est la malice sans méchanceté, la raillerie effleurant tout ce qu'on respecte, les femmes, l'amour, l'Église même. M. Ch. montre que cet esprit se retrouve au XVIe s., chez Marot, chez Ronsard même. Ce chapitre est rapide ; peut-être pourrait-il être un peu plus poussé. L'étude comparée des thèmes favoris de cette « gauloiserie » au moyen âge et durant la Renaissance serait intéressante. Il y a bien des façons de chanter la joie de vivre, de célébrer les femmes ou de s'en moquer. Quelles ressemblances et quelles différences y a-t-il entre la manière dont le XIIIe et le XVIe ont traité ces thèmes communs? Voilà un sujet de recherches que le livre de M. Ch. propose et n'épuise pas.

En face de l'esprit gaulois, l'esprit courtois. C'est une antithèse, peut-être plus brillante et plus séduisante que vraie. Certes, le lyrisme courtois, inspiré des Provençaux, est souvent le contrepied des gaillardes compositions que M. Ch. appelle gauloises. Mais on ne saurait faire tenir toute la poésie du moyen âge dans ce dilemme : ou courtois ou gaulois. Dans un Conon de Béthune il y a autre chose que des thèmes courtois, autre chose que des thèmes gaulois dans un Adam de la Halle. Et que fait-on, dans une pareille classification, des admirables *Vers de la Mort* d'Hélinant, etc., etc... ? Objectera-t-on que M. Ch. estime sans doute que tout ce qui n'est ni courtois ni gaulois n'a eu aucune influence sur la Renaissance ? Mais d'abord rien n'est moins évident ; la prétérition n'est pas une démonstration, et de plus M. Ch. a bien consacré à F. Villon un chapitre dont la conclusion est que ce poète n'a eu à peu près aucune influence sur ceux du XVIe siècle. Il y a d'ailleurs là d'excellentes pages sur l'esprit courtois, sur ce mélange si curieux d'amour et d'idéalisme, de sincérité et d'artifice. Le rôle des romans de Chrestien de Troyes, du *Lancelot* en prose, est parfaitement indiqué, dans cet ordre d'idées. Mais n'y aurait-il pas autre chose à en tirer ? Certes ces romans ont bien été les premiers modèles de la galanterie raffinée et subtile ; mais n'ont-ils été que cela ? De leurs contes passionnés et belliqueux est sortie toute une conception de l'héroïsme, dont l'amour « courtois » n'est qu'une partie, et qui s'est établie pour toujours dans notre littérature. N'y aurait-il pas grand profit à comparer d'un peu plus près le « héros » de la Renaissance à ceux qu'avaient esquissés les âges précédents ? Ce serait une belle étude, et qu'on pourrait sans artifice, je crois, pousser en certains points jusqu'au romantisme.

M. Ch. réunit dans le même chapitre (l'Esprit courtois) tous les lyriques des XIVe et XVe siècles. Il est dur pour eux. De Machaut il ne rappelle que le fastidieux *Voir dict* ; de Deschamps, rien du tout. Christine de Pisan, Charles d'Orléans sont nommés seulement pour leur « métaphysique galante ». Quelle injustice ! Ce n'est pas le lieu de tenter une réhabilitation, sinon d'un Charles d'Orléans qui n'en a nul besoin, du moins de Deschamps et surtout de Machaut. Mais il est regrettable de retrouver ici les partis pris inexpliqués de certains manuels scolaires. Maintenant que M. Ch. a pris l'initiative d'aller vers le moyen âge, souhaitons qu'il trouve le temps d'étudier quelques pièces de Machaut et de Deschamps ; il s'apercevra alors qu'ils étaient des artistes, et il regrettera son « fier dédain ». Il le regrettera vraisemblablement d'autant plus que cette lecture lui fera découvrir une versification médiévale aussi savante et bien plus sobre et artistique que celle des rhétoriqueurs. L'invention rythmique et strophique de Machaut est très remarquable, et je ne puis croire qu'elle ait été entièrement perdue pour les générations suivantes, même lorsqu'elles ne lurent plus Machaut. Le nom et la gloire des poètes peut avoir disparu alors que leurs rythmes vivent et se transmettent encore dans la mémoire des hommes. Est-ce un simple hasard, par exemple, si la pièce célèbre de Remy Belleau

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance.....

reproduit presque exactement les combinaisons métriques d'un virelay d'E. Deschamps :

Dame, je vous remercy
Et gracy
De cuer, de corps, de pensee.....

L'école des rhétoriqueurs est l'intermédiaire certain, et M. Ch. l'a bien montré, entre la poésie du moyen âge et celle de la Renaissance. Mais il n'était que juste de prendre seulement les rhétoriqueurs pour des disciples, et de faire honneur à qui de droit des méthodes de versification qu'ils n'ont fait qu'imiter et souvent gâter.

Le chapitre suivant, consacré au *Roman de la Rose*, analyse avec beaucoup de précision et de clarté les caractéristiques de cette œuvre extraordinaire. Il en montre parfaitement l'influence sur la Renaissance. C'est un des meilleurs du livre ; et il paraît vraisemblable qu'il suscitera de fructueuses études comparatives de détail.

Villon a aussi l'honneur d'un chapitre distinct, qui, à vrai dire, paraît d'abord moins justifié que le précédent puisque le résultat auquel il aboutit est que Villon a été parfaitement méconnu de la Pléiade. Mais il fallait le démontrer, ou du moins l'expliquer. C'est la raison d'être de ce chapitre, où cependant le résumé de ce qu'on connaît de Villon tient plus de place que la comparaison de Villon avec la Renaissance.

Les chapitres relatifs aux rhétoriqueurs et à Jean Lemaire sont particulièrement heureux, en ce qu'ils rétablissent la continuité de la tradition poétique. M. Ch. a finement analysé ce que la Pléiade doit à ses devanciers immédiats : l'alliance de la science aux dons naturels, le culte de l'antiquité, l'essai d'enrichissement de la langue par le recours au latin, enfin le souci de la technique, de l'art du style et de la classification. Il est seulement regrettable, comme je l'ai dit plus haut, que M. Ch. ne se soit intéressé aux questions de versification qu'à ce moment de son livre, et que, soucieux de rattacher le XVIe siècle poétique au XVe, il n'ait pas pris le même soin de montrer combien le XVe tenait étroitement au XIVe et même au XIIIe pour ce qui est de l'art des vers.

Remis à sa place dans la chaîne ininterrompue des poètes, Jean Lemaire de Belges apparaît bien, dans le livre de M. Ch , comme le type même de l'auteur « de transition » en qui deux mondes se rencontrent. A mesure qu'on approche de la Renaissance, le livre de M. Ch. devient de plus en plus pénétrant et compréhensif. On sent, dans ce chapitre sur Jean Lemaire, toute la compétence d'un homme qui a consacré sa vie à comprendre le XVIe siècle.

M. Ch. étudie ensuite l'Esprit de la Renaissance. Il examine avec impartialité les diverses définitions, toutes incomplètes à son sens, qu'on a données de la Renaissance, et il a l'excessive modestie de n'en pas proposer une nouvelle. Notons cependant qu'il n'adopte ni celle de Faguet (« émancipation de l'esprit humain suscitée par le commerce des hommes du XVIe s. avec la pensée antique ») ni celle très voisine, et peut-être la plus vraie de toutes, de M. A. Lefranc (« laïcisation intellectuelle de l'humanité »), et que plus loin il paraît bien, au bout de ses analyses, revenir à l'opinion de M. Lefranc. Quiconque a un peu de commerce avec le moyen âge ne peut que se rallier à cette opinion. M. Ch. voit dans la Renaissance la diffusion du savoir, et le triomphe de la liberté guidée par la raison. Observons à ce propos qu'il ne fait peut-être pas grand honneur au « mythe » de l'abbaye de Thélème, en l'assimilant à une « journée » de Ronsard. Dans ces jolis vers, Ronsard se dépeint comme un homme de loisir, artiste et très intelligent, un peu dispersé, un peu « amateur » pour tout dire. Nous savons bien qu'il n'était point tel réellement ; mais c'est du moins le sens de cette page. Et Rabelais a mis bien autre chose dans l'abbaye de Thélème. Il y a mis une conception de l'éducation, de la vie *collective*, une doctrine de l'homme, qui dépassent singulièrement la description des passe-temps du gentilhomme vendômois. Et puisque nous parlons des généralités sur la Renaissance et de Rabelais, comment ne pas nous étonner que M. Ch. n'ait pas dit mot de cet aristocratisme si frappant des idées de la Renaissance ? Par là, du moins, Ronsard et Rabelais se ressemblent fort. La vie idéale qu'ils conçoivent est celle d'une élite des plus restreintes, autour de laquelle s'agite tout un monde subalterne. A Ronsard il faut le loisir pourvu de gras canonicats ; aux Thélémites, il faut toute une ville d'artisans, tout un peuple de marins, d'ouvriers et de domestiques, qui peinent obscurément pour que les Thélémites soient heureux et beaux. Une telle conception de la société humaine est fort peu antique, fort peu hellénique surtout (rappelons-nous la *République* de Platon et la fin du mythe de la caverne). Au fond, elle se ressent fort des idées féodales, et de l'esprit des couvents : il paraissait assez naturel aux puissants du moyen âge, qu'ils fussent seigneurs laïcs ou chefs d'ordres, de voir la vie et l'activité d'un grand nombre d'hommes aboutir à eux seuls. L'abbaye de Thélème, malgré tout ce qui s'y trouve de nouveauté subversive, est bien encore une abbaye à ce point de vue.

M. Ch. note, comme traits caractéristiques de la Renaissance en poésie, le culte de la forme, l'amour de tous les arts, de toutes les connaissances humaines, et enfin la recherche de la gloire. De telles généralisations sont toujours difficiles et un peu dangereuses : il y a toujours quelque chose qu'elles paraissent laisser de côté ; M. Ch. a heureusement discerné ce qui est réellement général et distinctif dans la poésie du XVIe siècle.

Les chapitres consacrés à l'italianisme sont remarquables par leur clarté et leur élégante érudition. Il y a là en cinquante pages, un résumé magistral

de cette question complexe. Les auteurs, Dante, Pétrarque, Boccace, sont situés et caractérisés, les événements historiques, les faits d'influence littéraire et morale, analysés, évalués, groupés excellemment.

L'exposé des origines de l'humanisme est également lumineux. Il y aurait bien quelques détails à rectifier dans ce qui concerne la méconnaissance de l'antiquité au moyen âge : mais il n'importait pas au dessein du livre de s'attarder là-dessus ; une vérité d'ensemble y était plus utile qu'une exactitude scrupuleuse de détail. Le jugement de Brunetière, que cite M. Ch., reste, somme toute, suffisamment juste : la nouveauté, au XVIe s., fut d'étudier l'antiquité pour elle-même, sans autre but que de la connaître, sans arrière-pensée apologétique ou moralisante.

Les pages où sont décrits les bienfaits et les erreurs de l'humanisme sont un excellent raccourci que pouvait seul se permettre un homme aussi averti que M. Ch. des choses du XVIe siècle. Les bienfaits de l'humanisme apparaissent immenses : éditions accessibles et déjà critiques des auteurs anciens, utilisation de toutes les sciences dites accessoires pour l'éclaircissement des textes, traduction élevée à la hauteur d'une science et d'un art souvent exquis. On comprend mieux, après avoir lu M. Ch., l'engouement du siècle pour cet humanisme si large, si compréhensif ; on comprend mieux aussi le rôle qu'il a joué dans la naissance et dans la vie de la Pléiade. Quant aux erreurs de l'humanisme, M. Ch. les expose avec la même netteté, la même largeur de vues. Il est extrêmement intéressant et piquant de voir la Pléiade faire cause commune avec l'humanisme pour la restauration de l'Antiquité, et s'en séparer délibérément pour la culture et l'exaltation de la littérature nationale. On voit assez, par cet exemple, combien M. Ch. avait raison de dire dans sa préface que ces études ne diminuaient point l'admiration qu'on doit à la Pléiade.

***

L'originalité du livre de M. Ch. c'est précisément d'être un essai de rapprochement entre des études et des connaissances généralement séparées. M. Ch. montre que l'intérêt des études médiévales n'est point confiné au seul moyen âge, et qu'elles éclairent singulièrement le siècle suivant. L'idée qui a inspiré ce travail, et qui en ressort confirmée, fortifiée, c'est que la tradition poétique est chez nous ininterrompue. Ceux qui l'étudient à ses débuts, les médiévistes, devront à M. Ch. une reconnaissance particulière.

Albert PAUPHILET.

Giulio BERTONI, **Italia dialettale** ; Milano, Hoepli, 1916 ; in-16, 249 pages.

Dopo che Ascoli, *Italia dialettale* (*Arch. Gl. it.*, VIII), fissava le linee gene-

rali della classificazione dei dialetti italiani, non sono mancati lavori successivi sul soggetto, tra cui va segnalato quello magistrale di Francesco d'Ovidio e Wilhelm Meyer-Lübke, pubblicato nel *Grundriss*, etc. di G. Gröber, t. I, pp. 696-711, che fa parte di un lavoro generale sulla lingua italiana. Tuttavia era desiderata un' opera più ricca di dettagli, e che condensasse i risultati più recenti. Il bel Manualetto di Dialettologia italiana dello studioso e attivo Giulio Bertoni viene appunto a sodisfare questo desiderio. Un esame minuto dell' opera mi condurrebbe troppo per le lunghe. Mi limiterò a qualche osservazione generale.

Il paragrafo intitolato « voci di origine oscura (preromanze non latine) », secondo me, andrebbe radiato, perchè non basta che una voce sia di difficile etimo perchè sia attribuita a lingue anteriori al latino. Gli esempi addotti non credo neppure confermino questa veduta dell' A. Tralascio l'esame di alcune voci, che sembrano di origine tedesca, come il mil. *bera*, pecora, che fa pensare al ted. *Bär* « orso » (scambî simili di designazione occorrono non raramente), il levent. blen. *kos*, scoiattolo, che pare dipenda del ted. *kosen* « vezzeggiare ». Mi fermo al piem. *tóma*, cacio fresco, poichè anche il sic. ha *tuma*, cacio fresco, e il fr. ha *tome* pure nello stesso senso. Anche nel montalt. vi ha *toma*, benchè col significato di luogo solatio e riparato dai venti. L'etimo per me non è oscuro, perchè è il lat. tumor, che dette luogo a una formazione nominativale (cfr. sic. *soru* da soror)-. La relazione del senso è per me ovvia « perchè il cacio fresco prima che s'insala fermenta », come ben vide M. Pasqualino. Essa esiste pure, benchè con poca evidenza, per il montalt. *toma*, come notava S. Pieri (*Arch. glott. it.*, XV, 219). Il tabb. *grotto*, grullo, regg. *grot*, malaticcio, romagn. *grot*, freddoloso, ven. *groto*, infermo, non è neppure per me di oscuro etimo. Io vi vedo sicuramente aegrotus (con la caduta di *ae* atono iniziale, che si riscontra in altri casi).

Sulle voci credute di origine osco-umbra, avrei da osservare che il sic. *buffa* non presenta *f* per il lat. *b* (p. 7), poichè *buffa* ha origine onomatopeica (*Studi glott. it.*, I, p. 56; W. Meyer-Lübke, *Roman.-etym. Wörterb.*, n. 1373), e che l'it. *tufo*, fr. *tuf*, non è altro che il lat. tofus, che non credo abbia da fare con tubus (cfr. *Dictionn. gén.* alla voce *tuf*). Anche Virgilio usa *tofus* per tufo (sorta di pietra spugnosa, che facilmente si risolve in polvere).

Il paragrafo sull' « elemento arabo » andava ampliato. Vero è che il maggior numero d'infiltrazioni arabiche si trovano nei dialetti « meridionali », o direi meglio « siciliani » ; ma con citare soltanto due esempi siciliani l'Aut. farebbe credere ai giovani studenti che si tratti di elementi del tutto trascurabili. Almeno nelle Note, p. 201, avrebbe dovuto, oltre di avvertire che « numerose voci arabiche... si possono trovare in antiche relazioni di viaggi », citare il *Glossario delle voci siciliane di origine arabica* di G. De Gregorio e Chr. F. Seybold (in *Studi glottol. it.*, III, 225 ss.), *Die arabische Sprache*

in den roman. Ländern di Chr. Seybold (in *Grundriss* di Gröber, I, 515 ss.), *Le fonti arabiche nel dial. sic.* di P. Gabr. D'Aleppo e G. M. Calvaruso (cf. *Romania*, XLV, 551) oltre ai tanti lavori sugli elementi orientali dell' italiano di Narducci, Lasinio, etc.

L'A. distingue i seguenti tipi di dialetti o di gruppi dialettali : 1) italo-gallo-ladini, 2) veneti, 3) centrali (toscani, marchigiano, umbro, romanesco o del Lazio, corso), 4) meridionali (napolitano, abbruzzese, calabro-siciliano ; pugliese). Questa è una classazione in base a rapporti reciproci, che non perde di vista le ragioni geografiche. Ma i rapporti speciali con la lingua madre, il latino, o con la lingua toscana o italiana, sembra sieno trascurati. L'A., seguendo altri linguisti, non considera il sardo come un dialetto italiano. Io non sono di questo avviso, perchè molto più discosti del tipo toscano riconosco tanti dialetti nordici, ad es. il ladino, che non il sardo, che è fratello legittimo del siciliano. Ad ogni modo, sarebbe stato opportuno, se non erro, che l'A. avesse dedicato qualche pagina su questo importante dialetto. Non mi persuade neppure la unificazione del ladino coi dialetti gallo-italici. Se non erro, i *Saggi ladini* di G. Ascoli (*Arch. glott. it.*, I) sono lì a dimostrare che, se nella regione ladina vi sono territori nei quali confluiscono la favella ladina e la lombarda, vi sono pure zone prettamente ladine nel Cantone elvetico dei Grigioni. Anche il Friulano ha caratteri per cui si scosta dalla favella di Venezia. Ma l'A., in base appunto ai *Saggi ladini* di Ascoli, dà importanza precipua ai contatti tra il veneto e il ladino (p. 106 ss.).

A me poi preme sopra tutto di dichiararmi contrario al modo di considerare i dialetti gallo-italici di Sicilia, come tutti appartenenti al lombardo-occidentale e più particolarmente all' alto-novarese (p. 195 ss.). L'A. si crede in dovere di riprodure, tali quali, certe cosidette prove addotte in *Romania*, XXVIII, e certi indizi, mentre le une e gli altri non valgono nulla. Egli avrebbe dovuto leggere e studiare ciò che io, in risposta all' autore di quelle congetture, esposi ampiamente in *Studi glottologici it.*, II, a. (1901) e tener presenti anche i miei lavori precedenti. Il punto di vista storico della pluralità delle colonizzazioni in Sicilia dei popoli di Alta Italia, avvenute durante un periodo di 250 anni, è lasciato nella penombra. Avrebbe fatto bene l'A. a consultare il mio lavoro *Sulla varia origine dei dialetti gallo-italici di Sicilia* etc. in *Arch. Stor. sic.* (N. S., Palermo, 1899). Anche se si volesse far poco conto della permanenza in Sicilia delle soldatesche del generale Giorgio Maniaci e del Conte Ruggero, non si potranno certamente trascurare le colonizzazioni vere e proprie, venute dal Monferrato nel 1070, e da Brescia (ove erano concorsi coloni da varie parti dell' antica « Lombardia ») sotto la scorta di Oddone di Camerana nel 1237, e infine da Piacenza sotto la scorta di Uberto Mostacciolo. Dopo ciò il continuare a fare un fascio delle colonie dialettali di Piazza, Nicosia, Sperlinga, San Fratello, Novara, Aidone (l'A. le comprenderebbe sotto lo strano nome di italo-gallo-ladine, p. 125) insieme però additando l'alto-novarese come il punto di partenza, e attribuirle tutte

ad unico punto di origine, indica purtroppo che i dotti dell' Alta Italia trascurano completamente la storia di Sicilia e anche i pazienti e lunghi lavori scientifici dei Siciliani ; ai quali però resta il dritto di rilevare ancora i loro madornali errori. Se non m' illudo, sul soggetto medesimo è esaurita ogni discussione dopo la pubblicazione della mia memoria sul dialetto sanfratellano, etc (*Studi glott. it.*, V, pp. 54-125). Anche questo lavoro è sfuggito al Sr Bertoni ; ma per fortuna non ad altri romanisti (cf. *Romania*, XLI, 149). Siccome a prova del suo assunto l'A. riproduce due argomenti sintattici, che io non ho ancora confutati, aggiungo qui una parola in proposito. Non ha importanza il *mi*, corrispondente all' it. « *ci* » di *mi pentuoma*, ci pentiamo, etc. di San Fratello ; e anzi dimostra la varietà di origine rispetto agli altri dialetti. Infatti il piazzese ha in quel caso, *'n, ni* (R. Roccella, *Vocab. d. lingua parl. in Piazza*) ; il nicosiano ha pure *n'*, *ne*, es. *n' aviemo* (C. La Giglia, *Musa vernacola, dial. rustico nicos.* (p. 182), *ne spọsēma* (*Ibid.*, p. 50), etc. Senza dire che il *mi* di S. Fratello potrebbe credersi nato da una estensione o deviazione di quel fenomeno, che si osserva nel messinese : *vaju mi vestu, idda circava mi pigghia, circamu mi facemu* (*St. gl. it.*, I, 241). Lo stesso va osservato per l'uso dei pronomi *jea* e *tu*, anche pei casi obliqui, uso limitato anche a S. Fratello. Questo, del resto, non si riscontra soltanto nella Bregaglia e a Bellinzona ; rispecchia un tratto caratteristico delle lingue infantili di tutti i popoli.

Mi permetterò osservare, da ultimo, che le voci riportate nell' indice, pp. 209-249, dovevano per comodità del lettore, essere accompagnate dalla indicazione dei dialetti a cui appartengono, tanto più che tra esse ve ne sono anche delle latine, senza nessuna diversità tipografica che le distingua. Questa lunga lista di voci appartenenti a centinaia di dialetti e a varie lingue, senza l'indicazione sopra indicata, costituisce come un guazzabuglio di parole, adattissimo a far perdere tempo o a procurare delle illusioni al ricercatore. Più utile dell' indice delle parole sarebbe stato, del resto, un indice analitico delle materie.

Giacomo DE GREGORIO.

PÉRIODIQUES

JOURNAL DES SAVANTS. 1920. — P. 15-21. A. Thomas, *Une nouvelle édition de Marcellus de Bordeaux.* Compte rendu, très justement élogieux, de l'édition du *De medicamentis liber*, par M. Niedermann (Leipzig, Teubner, 1916, tome V du Corpus medicorum latinorum). — P. 90-92. C. r. par M. Morel-Fatio de l'éd. de l'*Itinerari de Jaume I el Conqueridor*, par J. Miret y Sans. — P. 190. Notice sur une communication de M. A. Thomas sur le nom d'un écart de la commune de Colondannes (Creuse), aujourd'hui *Pertu*, mais vers 1080 *Podium Artus*, témoignage de la diffusion du nom d'Artur. M. R.

STUDI MEDIEVALI, IV (1912-1913). — A ce volume est joint l'avis que les *Studi* cessent de paraître. Voici le contenu de ce dernier volume. — P. 1-64. G. Bonelli, *Ludwig Traube e gli studi paleografici*. Revue critique des travaux de Traube. — P. 65-109. B. Terracini, *Il « cultus » e la questione dello Speculum perfectionis*. — P. 110-192. E. Bonaventure, *Arrigo da Settimello e l' « Elegia de diversitate fortunae et philosophiae consolatione »*. Étude suivie (p. 178-92) de l'édition d'une version inédite du XIVe en langue vulgaire du *Libro d'Arrighetto fiorentino* d'après le ms. Riccard. 1338. — P. 193-212. A. Aruch, *Le biografie provenzali di Jehan de Nostredame e la loro prima traduzione italiana*. Il s'agit de la traduction publiée à Lyon en 1575 par Giovanni Giudici. — P. 213-30. F. Neri, *Le tradizioni italiane della Sibilla*. — P. 231-70. L. F. Benedetto, *Una redazione inedita della leggenda degli infanti di Lara*. Dans le quatrième livre de la *Savoysiade* d'Honoré d'Urfé, qui est réimprimé à la fin de l'étude — P. 271-78. S. Debenedetti, *Bono Giamboni*. — P. 279-334. E. Levi, *Cantilene e ballate dei sec. XIII e XIV dai « Memoriali » di Bologna*. — P. 335-382. Herbert D. Austin, *Accredited Citations in Ristoro d'Arezzo's « Composizione del Mondo »*. — P. 383-4. G. Bertoni, *Orlando e Ulivieri ?* Reproduction photographique de deux bas-reliefs placés sous une corniche du Dôme de Modène et représentant deux chevaliers, dont l'un sonne du cor.

M. R.

REVUE DES LANGUES ROMANES, t. LIX, fasc. 1-2 (janvier-avril 1916). — P. 5. L. Clédat, *Notes de sémantique*. Sur les verbes « tenir » et « foutre ».

— P. 17. F. Castets, *Les légendes sur l'invention de la Croix et leur rapport avec la Descriptio et le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople.* Cet article, qui a pour point de départ l'étude du manuscrit 156 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier contenant, entre autres, trois textes relatifs à l'invention de la Sainte Croix, précise la dépendance de la *Descriptio* dyonisienne vis-à-vis de la légende de l'invention de la Croix : « elle en est tout à la fois une contrepartie en ce qu'elle en modifie les données dans l'intérêt de l'abbaye de Saint-Denis et une imitation mal dissimulée par la façon dont sont conçues ses amplifications dévotes, et surtout par l'emprunt d'un procédé très reconnaissable qui, chez elle, est un pur plagiat ». Ce procédé est l'emploi d'une sorte de charabia qui est donné pour de l'hébreu. — P. 34. G. Bertoni, *Noterelle provenzali.* La première propose une correction à la chanson *Cel qui quier cosseil el cre* du Moine de Montaudon, publiée par M. Appel dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, XLIII, II, 138 ; la seconde restitue six vers d'une composition de Guilhem de la Tor (Bartsch, 236, 4), publiée par M. Kolsen dans l'*Archiv* de Herrig, CXXXIII, 156. — P. 37. G. Bertoni, *Sull' « incipit » del manoscritto francese* B (*Berna, nº 389*). Deux lignes latines restées indéchiffrables, et dont M. Bertoni lit la première ainsi :

Sponsa theosque dei — sis memor ipsa mei,

ce qui « si comprende di leggeri ». Je ne sais ce qu'il y a dans le mauuscrit, que je n'ai pas vu ; mais il est certain qu'il faut entendre *Sponsa thocosque Dei*, « épouse et mère de Dieu ». A la même page, en note, au lieu de *Järström*, lire *Järnström*. — P. 38. J. Ronjat, *Emprunts et faits de fonétique sintactique dans le parler de Labouheire* (*Landes*). Complément à un compte rendu du même auteur publié p. 333 du tome précédent de la *Revue*. —P. 44. A. Sechehaye, *La méthode constructive en syntaxe.* — P. 77. J. Ronjat, *La famille étimologique du provençal* draio. Étude approfondie sur les variantes, dérivés et composés, anciens et surtout modernes, de ce mot, dont le sens général est « piste, chemin, voie ».— Comptes rendus : p 123, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 8e livraison (J. Ronjat ; nombreuses additions et corrections) ; — p. 138, J. Gilliéron, *Étude de géographie linguistique* ; — p. 142, A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* (J. Ronjat).

Arthur LÅNGFORS.

Fasc. 3 6 (mai 1916-décembre 1917). — P. 145-401. A. T. Baker, *Vie de sainte Marie l'Égyptienne.* Étude des versions de la légende et publication du poème français d'après le ms. 232 de Corpus Christi College à Oxford (*Inc.* : Seignurs pur l'amur Jhesu Crist ; Långfors, 380), que M. B. imprime sur une colonne, et d'après cinq autres mss. (*Inc.* : Oiez, seignor, une raison ; Långfors, 245 et 375) qui lui permettent d'établir un texte critique imprimé en regard. Pour M. B. le poème est originalement une composition anglo-normande

que le ms. de Corpus Christi représente sauf altération ; cette première forme a été l'objet d'un travail de correction selon la langue continentale, comme c'est le cas pour *Amadas et Idoine* et pour la *Vie de sainte Catherine* de Clémence de Barking. D'une étude détaillée de la langue et de la versification du texte de Corpus Christi, M. B. conclut que la composition originale date du dernier quart du XIIe siècle. A sa double édition de la version en vers M. B. a ajouté : 1° le texte de la mise en prose française (cf. *Romania*, XIX, 372) ; 2° des extraits des textes latins ; 3° le texte d'une autre version anglo-normande en vers (Mus. Brit. Roy. 20 B. XIV). Dans l'ensemble, travail considérable et soigneux, dont malheureusement les dispositions matérielles ne sont pas toujours claires et commodes. — P. 402-34. Comptes rendus.

M. R.

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI, VII (1920). — Ce volume de XXXIII-462 pages est entièrement consacré à un travail de l'éditeur, notre collaborateur M. G. de Gregorio, *Contributi al Lessico etimologico romanzo con particolare considerazione al dialetto e a i subdialetti siciliani*. Dans sa préface, M. de G. indique les raisons pour lesquelles il lui a semblé utile de donner surtout des matériaux siciliens et il marque la place de son travail par rapport à ceux de ses prédécesseurs et particulièrement du père Maria d'Aleppo, de C. Salvioni et de M. G. Bertoni. L'ouvrage lui-même est constitué par un important lexique étymologique de 850 articles classés suivant l'ordre des mots latins, grecs, arabes, etc., proposés comme types étymologiques. Le nombre des formes romanes, et surtout italiennes et en particulier siciliennes, est considérable ; elles se trouvent relevées à la fin du volume dans un index alphabétique général. L'ensemble constitue un précieux complément des lexiques étymologiques romans de Diez, Körting et Meyer-Lübke.

M. R.

STUDI ROMANZI editi a cura di E. Monaci (Società filologica romana), VII (1911). — Ce volume est dédié à Pio Rajna pour la quarantième année de son enseignement. — P. 5. A. Parducci, *Raimon de Tors, trovatore marsigliese del sec. XIII*. Voir *Romania*, XLI, 138, c. r. de M. A. Jeanroy. — P. 61. E. Modigliani, *Intorno ad una* Ars punctandi *attribuita al Petrarca*. Polémique avec Fr. Novati au sujet de ce traité et de l'attribution. — P. 75. N. Maccarrone, *Il latino delle iscrizioni di Sicilia*. Dépouillement méthodique des inscriptions latines de Sicile jusqu'au VIe s. ap. J.-C. ; quelques particularités lexicales, en petit nombre, peuvent être relevées : coarmius « compagnon d'armes », μάμη « mère », seculuni « monde ». — P. 117. C. Vignoli, *Il vernacolo di Castro dei Volsci*. Castro dei Volsci est un petit pays d'environ 6.000 habitants dans la province de Rome, à une centaine de kilomètres de la capitale ; c'est le reste bien diminué d'une agglomération antique qui paraît avoir été importante. M. V. en retrace

sommairement l'histoire, en décrit le parler en voie de disparition rapide et en donne un lexique abondant. — P. 397. V. de Bartholomaeis, *Il sirventese di Aimeric de Pegulhan « Li fol eil put eil filol »*. Voir *Romania*, XLI, 139, c. r. de M. A. Jeanroy.

T. VIII (1912). — P. 1. M. S. Garver et K. Mc Kenzie, *Il Bestiario toscano secondo la lezione dei codici di Parigi e di Londra*. Édition soigneuse de la version italienne la plus considérable du *Physiologus* suivie de quelques indications sur les rapports de certains articles avec d'autres recueils analogues. — P. 101. F. d'Ovidio, *Il Ritmo cassinese* Commentaire étendu du texte et examen nouveau des multiples questions qu'il soulève, et essai de texte critique. — P. 219. V. de Bartholomaeis, *Liriche antiche dell'Alta Italia*. Voir *Romania*, XLII, 443, c. r. de M. G. Bertoni. — P. 239. G. Bertoni, *Miscellanea*. 1. *Intorno all'autore della versione provenzale dei « Disticha Catonis »*. Cf. *Romania*, XXV, 98 et 340. L'auteur ne peut pas être un Italien provençalisant, mais un Provençal et plutôt du Sud-Ouest que du Sud-Est; — 2. *Ancora « Le tre scritture »*. Cette note tend à éclaircir un passage de la chanson française 836 de Reynaud qui a déjà fait l'objet de diverses communications dans la *Romania* (XXXIX, 582; XL, 89; XLI, 113) : il propose de lire au v. 17; « la première est d'*enque nostré* (ms. *dequenoistre*) », *nostré* ayant le sens de « commun » (cf. Godefroy, *s. v.*) et pouvant par suite désigner l'encre noire par opposition à l'encre « vermeille » ou à l'encre d'or. Cela supposerait que pour l'auteur *enque* était du masculin, ce qui amènerait à le localiser au sud de la Loire, c'est-à-dire dans la région qu'indiquerait aussi l'adj. *jobreus* que j'ai relevé (*Romania*, XL, 89) dans ce texte; — 3. *Correzioni al testo della* Dame à la lycorne (éd. Gennrich); — 4. *Il porto* « Delautis » ou « De Latis ». Dans le *Fierabras* provençal (v. 1080), Olivier parle de conquérir « las terras tro al port *delautis* », ce qui n'offre pas de sens. M. B. propose de lire *de Saufis*, c'est-à-dire *Saphis* = les Colonnes d'Hercule, mais en empruntant à K. Hoffmann pour appuyer le *delautis* de la version provençale une forme co respondante *de Latis* du *Fierabras* français. M. B. paraît ne pas avoir remarqué que l'édition Kroeber et Servois donne dans ce passage du poème français (v. 730) « jusqu'a pors de Lutis », ce qui est une expression connue, cf. *Aliscans*, éd. Guessard, 6605, *Raoul de Cambrai* 5562, et *Romania*, II, 531.

T. IX (1912). — Ce volume de 350 pages contient uniquement le *Vocabolario bormino* de M. G. Longa dédié à C. Salvioni. On sait, depuis Ascoli, l'importance du dialecte de la région de Bormio (haute vallée de l'Adda) parmi les dialectes lombards alpins; M. Longa, lui-même originaire de Bormio, a dressé un glossaire étendu des parlers de la région auquel il a joint un vocabulaire botanique et zoologique, une liste des noms de lieu, un vocabulaire avec quelques phrases de l'argot des cordonniers originaires de la Valfurva, une liste de noms propres et surnoms et quelques notes morphologiques.

T. X (1913). — P. 1. G. Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo*. Morphologie, étude de vocabulaire et lexique ; la première partie de ce travail avait été publiée au t. XVI de l'*Archivio glottologico italiano*. — P. 105. S. Pieri, *Appunti toponomastici*. Trois notes, dont la plus étendue, est relative aux noms de lieu formés d'un impératif et d'un complément : *Baciacavallo*, etc. ; M. P. en dresse une liste importante ; cf. sur ce sujet l'étude de M. Poma que nous avons annoncée au t. XLV, p. 601. — P. 122. F. d'Ovidio, « *Bevanda* » *e* « *Vivanda* » *e lor comitive*. D'où vient la terminaison *-anda* de ces deux mots pour lesquels on attendrait *-enda* ? Le premier a dû être influencé par *vivanda* ; celui-ci serait une forme du roman de Gaule importée en Italie qui s'expliquerait elle-même par un croisement de vivenda et de vianda<viare, c'est-à-dire « la provision de nourriture nécessaire pour la route ». M. R.

Revista de filologia española, t. III (1916), fasc. 1. — P. 1. Américo Castro, *Algunas observaciones acerca del concepto del honor en los siglos XVI y XVII*. — P. 51. T. Navarro Tomás, *Siete vocales españolas*. — Mélanges : p. 63. A. Morel-Fatio, *La fortune en Espagne d'un vers italien* ; — p. 66. A. Castro, *Obras mal atribuidas á Rojas Zorrilla* ; — p. 68. A Castro, *Más acerca de « muchacho »* ; — p. 69. J. Gómez Ocerin, *Un soneto inédito de Luis Vélez*. — Comptes rendus : p. 73, A. Griera i Gaja, *La frontera catalano-aragonesa. Estudi geografico-lingüistic* (R. Menéndez Pidal. Compte rendu très instructif : considérations, à propos d'un exemple précis, sur le rapport qui existe entre les frontières linguistiques et les frontières politiques et administratives d'une part, et d'autre part entre l'évolution des phénomènes linguistiques et les grands faits de l'histoire, comme la reconquête) ; — p. 89, H. Tiktin, *Französisch « curée » und Verwandtes* (A. C. : il s'agit de l'étymologie *curée* <cūrata part. de *curare* au sens de « nettoyer », puis de « vider les entrailles d'un animal » ; en ce qui concerne les formes espagnoles apparentées, M. Castro admet *corada* <*cŏrata (<curata + cŏr) mais trouve quelques difficultés à l'étymologie voisine *corazón* > curatione) ; etc. — P. 93. Bibliographie.

— III (1916), 2. — P. 121. Antonio G. Solalinde, *Las versiones españolas del « Roman de Troie »*. Étude détaillée des deux traductions du Roman de *Troie*, toutes deux de la deuxième moitié du XIVe siècle, l'une anonyme, où les vers se mêlent à la prose, l'autre en prose, exécutée sur l'ordre du roi Alphonse XI. Notons que le ms. original de cette dernière, conservé à la bibliothèque de l'Escurial, contient un grand nombre de miniatures qui, quoique exécutées en Espagne, sont probablement l'œuvre d'un artiste français : M. S. en a reproduit deux dans son article. — Mélanges : p. 166. T. Navarro Tomás, *Las vibraciones de la rr española* ; — p. 168. Enrique Diez-Canedo, *Fortuna española de un verso italiano* ; — p. 171. M. L. Guzmán y A. Reyes, *Contribuciones a la bibliografía de Góngora* ; — p. 182. A Castro, « *De aquí a* » = « *hasta* ». C'est également un sens fréquent au XIIe siècle de la

locution correspondante *d'ici qu'(a, en)* ou *de ci que*. — *Surto*. — *Guelte*. — Comptes rendus : p. 184 ; p. 193, J. Brüch, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein* (A. C.), etc. — P. 200. Bibliographie.

— III (1916), 3. — P. 233. Ramón Menéndez Pidal, *Poesia popular y romancero*. Dans cette étude qui sert de conclusion à une série de quatre articles parus dans les tomes I et II de la *Revista*, M. Menéndez Pidal reprend toute la question de l'origine des romances, et il en donne une solution singulièrement intéressante. Ce n'est pas qu'en sa forme extérieure elle soit nouvelle ; car c'est celle qui a été exposée pour la première fois en 1873 par Milá y Fontanals dans un livre resté célèbre, et depuis soutenue et fortifiée par un grand nombre de savants dont M. Menéndez Pidal lui-même : les romances, bien loin d'avoir par leur juxtaposition ou leur fusion formé les chansons de geste (*cantares de gesta*), dérivent de ces chansons mêmes. Mais cette explication, qui a longtemps passé pour incontestable, a été dernièrement mise en doute de différents côtés. Et c'est contre ces attaques récentes que M. Menéndez Pidal défend la théorie de Milá et la sienne, et, ce faisant, il l'approfondit au point d'en renouveler le sens même. D'une part, on a soutenu que le style des romances est si différent de celui de la chanson de geste qu'on ne peut faire venir l'un de l'autre, et qu'il est plus simple d'admettre que les deux genres, également anciens, se sont développés parallèlement. Mais, répond M. M. P., les compositions courtes que nous avons, sous le nom de romances, sont plus souvent le point d'arrivée que le point de départ ; elles supposent à une étape antérieure des compositions plus étendues, qu'on retrouve parfois, qu'on devine en nombre de cas (car dans un développement qui a été ininterrompu nous n'avons généralement que les anneaux et très rarement la chaîne entière), et ces compositions plus anciennes se rapprochent insensiblement, par leur étendue et par leur ton, des chansons de geste : quand on tient ou qu'on reconstitue toute la série, on voit comment une narration épique a été remplacée peu à peu au cours de l'évolution par une « intuition » ou une succession d' « intuitions lyrico-épiques ». Une autre attaque est plus vive et porte plus loin : sans doute, on retrouve dans les romances l'influence des chansons de geste, mais c'est une influence accidentelle et librement acceptée : derrière chaque romance il y a une date, un auteur, une patrie, et cet auteur, qui est un artiste, a pris les éléments de son art où il les trouvait, et parfois dans les chansons de geste. Cette théorie poussée jusqu'au bout fait disparaître toute différence entre romances antiques et romances modernes, entre production populaire et production artistique ; elle ne voit dans le Romancero qu'un « chansonnier » démesuré auquel ont collaboré, avec une inspiration et une culture différentes, mais toujours de la façon la plus consciente, d'incontestables artistes. C'est ici que l'argumentation de M. M. P. se fait à la fois plus subtile et plus pressante. Il ne nie pas que toute création et toute innovation ne soit due à un auteur ; mais quand l'innovation se répète et se combine ; quand les innovateurs travaillent sans se connaître, l'un à côté

de l'autre, l'un après l'autre, sur un plan qui se modifie sans cesse et où chaque modification en entraîne une autre, dans une orientation qui, d'abord à peine indiquée, se précise par la suite et s'affirme ; quand les variantes prennent autant et plus d'importance que l'élément primitif ; quand il y a ainsi une collaboration de toute une communauté pour une œuvre qu'elle marquera de son caractère propre, au gré des tendances collectives qui dominent telle ou telle période de son histoire, alors il est faux de prétendre qu'on a oublié le nom de l'auteur, il y a bien des auteurs, et vain de rechercher quels sont ces auteurs, ils sont trop nombreux, c'est tout un peuple. Il faut distinguer entre l'œuvre *populaire*, qui est écrite pour le peuple ou l'ensemble de la communauté (une chanson de geste par exemple, un romance de professionnel ou d'érudit, même une comédie de Lope de Vega), et l'œuvre *traditionnelle* qui est élaborée par le peuple. Et, dans ce second cas, ce n'est pas l'origine qui importe : il faut toujours la chercher en dehors, dans une autre œuvre, qui sera souvent « populaire », mais ne le sera pas nécessairement. C'est dans le fait de la transmission, et par cette transmission même, que l'œuvre traditionnelle va acquérir sa véritable originalité, toutes les fois qu'elle en aura une. Toutes les périodes ne se prêtent pas à ce travail d'innovation créatrice, ni peut-être toutes les nations. M. M. P. s'en tient aux romances de la fin du moyen âge, et il déclare expressément qu'il n'a en vue que l'Espagne, où les conditions de la production littéraire ont toujours été si particulières. Il ne prononce pas le mot de folklore. Mais, qu'il le veuille ou non, la portée de ces vues originales et séduisantes dépasse le cadre des romances et les frontières de l'Espagne. Pendant bien des années on a voulu faire de la poésie populaire quelque chose de différent de la poésie artistique et de supérieur, sinon dans sa technique, du moins dans son essence Et tout ce qu'on exigeait de la transmission, c'est qu'elle n'altérât pas trop la pureté de cette précieuse essence. Mais il est devenu assez difficile aujourd'hui de soutenir ce point de vue : de bien des côtés différents nous est arrivée la démonstration que, dans la plupart des cas, le folklore vient de la littérature, que c'est encore de la littérature. La « poésie du peuple » ne serait-elle qu'une forme inférieure de l'art, le fait simplement d'artistes moins cultivés que les autres ? Mais voici que M. M. P. lui redonne un nouveau prestige, une nouvelle noblesse. Sans doute le folklore vient de la littérature ; mais qu'importe le point de départ ? C'est le voyage lui-même qui compte. Quand l'œuvre « traditionnelle » est belle, c'est en cours de route qu'elle a acquis sa beauté. La transmission est le grand fait, et non pas l'origine. Ainsi se trouve introduite dans l'étude du folklore la notion de valeur. Si toute œuvre populaire est marquée à sa naissance même d'un signe spécial, dès qu'on admire, on admire tout. Mais si la beauté est le résultat d'une évolution, elle ne saurait en être un résultat nécessaire. Il faudra donc étudier de près les œuvres populaires, retrouver les réussites et accepter les échecs, en un mot, appliquer aux œuvres de cet art collectif, comme aux œuvres de l'art individuel, les procédés de la critique

littéraire. Il faudra faire pour toutes les variétés du folklore de tous les pays ce que M. M. P. a fait pour quelques-unes des plus belles productions du folklore de son pays. — Mélanges : p. 298. A.G.Solalinde, *Alla van leys o mandan reys* ; — p. 301. Vicente García de Diego, *Dialectalismos*. L'auteur se demande, en examinant une série d'exemples précis, si on n'a pas un peu hâtivement considéré comme dialectales en castillan des formes qui, quoique inconnues à la langue littéraire et reléguées dans telle ou telle localité du domaine castillan, n'en appartiennent pas moins au fonds même du langage. — Comptes rendus : p. 319, notes bibliographiques ; — p. 324. K. Hadank, *Das « Büchlein von der Kindererziehung » des spanischen Humanisten Aelius Antonius Nebrissensis* (M. Artigas) ; — p. 330. Th. Braga, *Versão hebraica do « Amadis de Gaula »* ; — p. 331. C. Michaelis de Vasconcellos, *Em volta da palavra « gonzo »* (A.C.) ; — p. 334. H. Gröhler, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen* ; — p. 338. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (R. Menéndez Pidal).

— III (1916), 4. — P. 345. Federico Hanssen, *La elisión y la sinalefa en el « Libro de Alejandros »*. — P. 357. Américo Castro, *Algunas observaciones acerca del concepto del honor en los siglos XVI y XVII* (conclusion). — P. 387. T. Navarro Tomás, *Cantidad de las vocales acentuadas*. — Mélanges : p. 409. A. Castro, *« Boquirrubio »* ; — p. 413. Fidelino de Figueiredo, *Uma pequeña controversia sobre theatro* (1739-1748). — P. 420. Comptes rendus. — P. 425. Bibliographie.

T. IV (1917), fasc. 1. — P. 1. Alfonso Reyes, *Un tema de « La vida es sueño »* (*El Hombre y la Naturaleza en el monólogo de « Segismundo »*). — P. 26. J. Saroïhandy, *El boque de Biterna en los Fueros catalanes del Valle de Aneu*. Examen d'un texte catalan qui dans ses parties anciennes remonte au moins au début du XVe siècle et où sont codifiées les coutumes du val d'Aneu : à propos des peines indiquées pour les sorciers et les sorcières, il y est question du « bouc de Biterne », qui est le *diable de Biterne* mentionné par Rabelais. — Mélanges : p. 50. R.M.P., *Una nota a « La Celestina »* ; — p. 51. J. Gómez Ocerin, *El cuento de la capa* : versions espagnoles du conte du messager qui laisse le manteau sur lequel il s'était assis, n'ayant pas l'habitude d'emporter son fauteuil, conte mis en œuvre en France dans la *Geste des Normanz* de Wace et dans *Aymeri de Narbonne* ; — p. 54. E. Diez-Canedo, M.-L. Guzmán y A. Reyes, *Contribuciones a la bibliografía de Góngora* ; — p. 64. A. C., *« Boquirrubio »*. — Comptes rendus : p. 65. J. Cejador y Frauca, *Historia de la lengua y literatura castellana* (Francisco A. de Icaza. Compte rendu sévère d'un ouvrage où les plagiats alternent avec les erreurs). — P. 77. Bibliographie.

— IV (1917), 2. — R. Menéndez Pidal, *« Roncesvalles » un nuevo cantar de gesta español del siglo XIII*. On a récemment trouvé aux Archives de Pampelune deux feuillets d'un ms. du premier quart du XIVe siècle qui contient un fragment d'un *cantar de gesta* espagnol remontant peut-être au

XIIIe siècle. C'est ce fragment que publie M. Menéndez Pidal et qu'il accompagne d'une remarquable étude. L'action du poème est placée en Espagne : Charlemagne se lamente sur le corps de son neveu, trouvé sur le champ de bataille. On reconnaît là une situation de la *Chanson de Roland*, et, en effet, le poème de *Roncevaux* — c'est le nom que lui donne M. M. P. — est un dérivé du *Roland* français. Mais c'en est un dérivé lointain, où abondent les détails nouveaux, une imitation qui a valeur d'original. Voici donc un texte de plus qui nous montre quelle a été l'activité épique de l'Espagne médiévale. Il nous donne en outre l'explication des romances carolingiens du XVe siècle, où l'on voyait jusqu'ici une production tardive et artificielle, due à l'apparition d'une mode passagère. En réalité, ces romances comme tant d'autres, dérivent par une série ininterrompue de variations, de poèmes plus anciens, et *la Fuga del rei Marsin*, par exemple, ainsi qu'il résulte des rapprochements institués par M. M. P., a très probablement son origine dans le *cantar de Roncesvalles*. Voilà qui confirme pleinement les vues de M. M. P. Mais il est à noter qu'elles ne se présentent pas dans cet article avec la même netteté que dans le précédent, ou plutôt elles subissent ici des modifications, non pas imprévues peut-être, mais plus sujettes à caution. La conclusion est significative — c'est nous qui soulignons quelques passages : « Llegamos, pues, al mismo resultado que otras veces en estos estudios : cada nuevo texto que puede ser utilizado en la comparación, viene a confirmar una vez más la continuidad de una serie evolutiva ; cada versión más arcaica de un romance, *cada refundición de una gesta*, aclaran el encadenamiento con que se producen las manifestaciones de *ambos géneros* poéticos. Esencial *en este arte popular, y sobre todo en el tradicional*, es su elaboración secular, su refundición y su variante continuada ; la crítica positivista que se quiera atener sólo a los textos conservados, sigue una dirección infecunda, desconociendo la esencia de la poesía que estudia » (p. 198-9). Ainsi, après avoir distingué soigneusement dans le genre « populaire » la variété « traditionnelle », si particulière dans sa technique et ses modifications, on en vient à faire rentrer dans cette variété le genre tout entier. La transmission joue encore le premier rôle, mais cette transmission peut être écrite aussi bien qu'orale ; l'« innovation » l'emporte décidément sur la création, dans la chanson de geste comme dans le romance : l'épisode de la belle Aude dans le *Roland* est une « variante », produit précieux de l'évolution (p. 183 et note 3), et de l'Espagne nous pouvons ici conclure à la France. Il y a là un aspect très différent de la doctrine et moins engageant que le premier. — Mélanges : p. 205. V. García de Diego, *Lat. *pōpus*. Pōpulus n'explique pas phonétiquement l'espagnol *pobo* « peuplier » : il est probable que dès l'époque latine pōpulus, considéré à cause de sa terminaison comme un diminutif, a amené une forme **pŏpus* ; —p. 206. J. G. O. *Un nuevo dato para la biografía de Vélez de Guevara* ;—p. 208. A. R. *Fortuna española de un verso italiano* (*Per troppo variar natura è bella*). — Comptes rendus : p. 210, A. Castro y F. de Onís, *Fueros leoneses de*

Zamora, Salamanca, Ledesma y Alba de Tormes (T. Navarro Tomás); — p. 213. M. Sancho Izquierdo, *El Fuero de Molina de Aragón* (G.). — P. 215. Bibliographie.

— IV (1917), 3. — P. 237. Alfonso Reyes, *Un tema de « La vida es sueño » (El Hombre y la Naturaleza en el monólogo de « Segismundo ».)* (Conclusión). — P. 277. P. Barnils, *Fòssils de la llengua. Peu, llonga, l'home, ois, bastiment, sobres, siti, sos duros, mai, xeix* dans quelques phrases isolées du catalan, *-n* conservé en quelques cas à la fin d'un mot. — Mélanges : p. 285. A Castro y S. Gili, « *. . . y todo* » ; — p. 289. Pedro Henríquez Ureña, *Notas sobre Pedro Espinosa* ; — p. 292. Galo Sánchez, *Datos jurídicos acerca de la venganza del honor.* — Comptes rendus : p. 296. P. G. Antolín, *Catálogo de los códices latinos de la Real Biblioteca del Escorial* (R.M.P.) ; — p. 301. T. Borrallo Salgado, *Fuero del Baylío.* — P. 303-340. Bibliographie. J. Rubió Balaguer, *Códices lulianos de Innichen* Catalogue d'une importante collection de manuscrits latins de Raymond Lull, conservée dans la bibliothèque de la collégiale de Innichen, petit village du Tyrol. Elle y est entrée vers la fin du XVe siècle par un don d'un certain Nicolas Poli, docteur en médecine, probablement originaire de Venise. Renseignements sur les mss. de Lull conservés en Allemagne.

— IV (1917), 4. — P. 341. Alfonso Reyes, *Sobre Mateo Rosas de Oquendo, poeta del siglo XVI* — P. 371. T. Navarro Tomás, *Cantidad de las vocales inacentuadas.* — Mélanges : p. 389. R. Menéndez Pidal, *Una poesía inédita de Fray Luis de León* ; — p. 390. J. Gómez Ocerin y R.M. Tenreiro, *Una nota para « El remedio en la desdicha » de Lope (El soneto de Venus y Palas).* — Comptes rendus, consacrés en grande partie aux éditions du *Don Quichotte* ou des *Nouvelles* ou aux livres et articles se rapportant à ces œuvres, qui ont paru en 1916, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Cervantes (p. 393-407); — M. Revilla Rico, *La Poliglota de Alcalá* (J.G.R.). — P. 415. Bibliographie.

T. V (1918), 1. — P. 1. R. Menéndez Pidal, *Autógrafos inéditos del Cid y de Jimena en dos diplomas de 1098 y 1101.* Ces deux diplômes étaient connus, mais étaient considérés comme apocryphes, — à tort ainsi qu'il résulte de la démonstration de M. Menéndez Pidal ; de plus dans le premier on avait lu 1088 pour 1098 ; enfin on ne s'était pas aperçu que ce diplôme de 1098 renferme un autographe du Cid. M. M. P. annonce qu'il a en préparation une Vie du Cid. — P. 21. Américo Castro, *Adiciones hispánicas al « Diccionario etimológico » de W. Meyer Lübke.* A propos de *aire* dans *tener aire de algo*, etc., considérations qui montrent combien est naturel le passage de *aír* « souffle » à *aír* « manière d'être, apparence » (p. 26-27). — Mélanges : p. 43. F. J. Sánchez Cantón, *Siete versos inéditos del « Libro de Buen Amor »* ; — p. 45. Samuel Gili, *Algunas observaciones sobre la explosión de las oclusivas sordas* ; — p. 49. Pedro Henríquez Ureña, *Nuevas poesías atribuidas á Terrazas.* — Comptes rendus : p. 57-83, suite des comptes rendus consacrés aux publications parues à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Cervantes

(Biographie, Bibliographie, Éditions, Études littéraires, etc.); — p. 83, M. García Moreno, *Catálogo paremiológico* (F.A.de Icaza). — P. 85. Bibliographie.

— V (1918), 2. — P. 113. Rafael Mitjana, *Nuevas notas al « Cancionero musical de los siglos XV y XVI » publicado por el maestro Barbieri.* — P. 133. Vicente García de Diego. *Divergentes latinos. Nec, *nic* o *ni* (il semble assuré qu'en français tout au moins il n'y a pas eu apparition simultanée des formes *ne* et *ni*, mais qu'on a eu la succession *ne* > *ni*), *fūligine, *fūlligine*, etc., *ventilare, *velnitare*, etc., *tōtus, *tūtus*, etc. — P. 143. Antonio G. Solalinde, *El códice florentino de las « Cantigas » y su relación con los demás manuscritos.* Description détaillée du ms. de Florence des *Cantigas de Santa Maria* dont l'Académie Royale espagnole n'a tenu qu'un compte insuffisant dans son édition de 1889. — Mélanges : p. 180. Alfred Morel-Fatio, *Une lettre de Prosper Mérimée* ; à Damas-Hinard sur le *Poème du Cid* que venait de donner cet érudit. Appréciation intéressante d' « une suite d'articles très curieux de M. Littré sur divers patois français ». La lettre est de 1858 ; — p. 182. Federico Ruiz Morcuende, *El tono de « Ay, ay, ay ! ».* — Comptes rendus : p. 188-195, suite des comptes rendus consacrés aux publications relatives à Cervantes ; — p. 195. A.M.Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish* (A. C. y T.N.T.). — P. 201. Bibliographie.

— V (1918), 3. — P. 225. R. Menéndez Pidal, *Sobre las vocales ibéricas ę y ǫ en los nombres toponímicos.* Par l'examen de la toponymie des régions qui avoisinent les pays basques, M. Menéndez Pidal détermine les limites du territoire qu'en des étapes successives le basque a peu a peu cédé d'abord au roman, puis plus tard au castillan. Ce recul n'a pas cessé. — P. 256. Américo Castro, *Alusiones a Micaela Luján en las obras de Lope de Vega.* — Mélanges : p. 293. *Las dolencias de Paravicino* ; — p. 297. J. Gómez Ocerin, *Del príncipe de Esquilache.* — Comptes rendus : p. 301-308, suite et fin des comptes rendus consacrés aux publications relatives à Cervantes ; — p. 308, M. Lot-Borodine, *Le roman idyllique au moyen âge ; la Historia de los dos enamorados Flores y Blancaflor* (J. González del Río) ; — p. 311. Nicola Ferorelli, *Gli Ebrei nell' Italia meridionale dall' età romana al secolo XVIII* (J. Gómez Ocerin). — P. 314-336. Bibliographie : Alfonso Reyes, *Reseña de estudios gongorinos* (1913-1918).

— V (1918), 4. — P. 337. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Nótulas sobre cantares e vilhancicos peninsulares e a respeito de Juan del Enzina.* — P. 367. T. Navarro Tomás, *Diferencias de duración entre las consonantes españolas.* — Mélanges : p. 394. Alfred Morel-Fatio, *Le marquis de Marignan* ; — p. 396. R. Menéndez Pidal, *Sobre « Roncesvalles » y la crítica de los romances carolingios.* A propos de l'opinion de Menéndez Pelayo sur l'origine des romances carolingiens ; — p. 398. Américo Castro, *Datos para la vida de Lope de Vega.* — P. 405. Comptes rendus. — P. 414. Bibliographie.

T. VI (1919), 1. — P. 1. Pio Rajna, *Discussioni etimologiche.* On a

proposé comme étymologie de l'espagnol et portugais *tomar* soit le gothique *tômian*, soit le latin mutuari, — e ; on a voulu aussi y voir une variation dialectale du latin *tumbare. Mais la question n'est pas résolue. A son tour, M. Rajna propose le latin autumare, au sens de « prétendre », par les intermédiaires, qu'il justifie, *atomare*, *atomar*, *tomar*. Cette étymologie est assurément plus satisfaisante que les précédentes, mais, malgré les efforts de M. Rajna, le changement de sens indiqué n'est pas absolument convaincant. — P. 14. Rafael Mitjana, *Comentarios y apostillas al « Cancionero poético y musical del siglo XVII »*. — Mélanges : p. 57. E. Buceta, *Un dato sobre la historicidad del romance de « Abenámar »* ; — p. 59. F. J. Sánchez Cantón, *Sobre Argote de Molina* ; — p. 61. H. Mérimée, *« Casados »* ou *« cansados »* (dans un passage de Lope de Vega) ; — p. 63. J. de Perott, *El guante de la dama* ; — p. 64. A. Castro, *« Para mi santiguada »*. — Comptes rendus : p. 65 ; p. 67, Guiu de Columpnes, *Les histories troyanes*, traduites al catalá en el XIVen segle per en Jacme Conesa, y ara per primera volta publicades per R. Miquel y Planas (A.G.S.) ; — p. 76. M. de Montoliu, *Sobre la redacció de la Crònica d'en Jaume I* ; — p. 76. J. Sans Miret, *Antics documents de llengua catalana i reimpressió de les Homilies d'Organyà*.

— VI (1919), 2. — P. 113. Vicente García de Diego, *Etimologías españolas (ambuesta, mutilare, radiare, soccus)*. [Notons que le rattachement de *ambuesta* au grec πύξις, latinisé en **bŭxida*, est absolument insoutenable. M. J. Jud a fort clairement expliqué par le celtique le type ambŏsta, attesté au moyen âge et signalé par M. Antoine Thomas (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, séance du 26 janv. 1917 ; cf. *Rev. celtique*, XXXVII, 311-314).] — P. 132. Pedro Henríquez Ureña, *El endecasílabo castellano*. L'auteur note (p. 134, n. 2) une tendance générale dans l'histoire de la versification romane à prêter de plus en plus d'attention au compte des syllabes plutôt qu'à fonder le rythme sur l'accent : c'est un point qui mériterait d'être développé. — P. 158. F. J. Sánchez Cantón, *El « Arte de trovar » de D. Enrique de Villena*. — Mélanges : p. 181. Samuel Gili, *Casos de etimología popular en nombres de plantas* ; — p. 184. A. Castro, *Noruega, símbolo de la oscuridad* ; — p. 186. E. Juliá Martínez, *Una nota bibliográfica sobre las « Fiestas de Denia » de Lope de Vega* ; — p. 190. Henri Mérimée, *Une édition inconnue des « Pastores de Belén »*. — P. 193. Comptes rendus. — P. 202. Bibliographie.

— VI (1919), 3. — P. 233. Rafael Mitjana, *Comentarios y apostillas al « Cancionero poético y musical del siglo XVII »*. — P. 268. Alfonso Reyes, *Cuestiones gongorinas. Pellicer en las cartas de sus contemporáneos*. — P. 283. V. García de Diego, *Falsos nominativos españoles*. Laissant de côté les mots d'origine savante, l'auteur montre que dans la plupart des prétendus cas de nominatif conservé le véritable phénomène est tout autre : ou bien il y a eu en latin une forme de la 2e déclinaison (pavus expliquant l'espagnol *pavo* a côté de *pavon*), ou bien la forme en *-on* a été prise pour un augmentatif et la forme en *-o* résulte d'une régression au primitif supposé. La liste des « nominatifs fran-

çais » n'est pas très longue, mais on se demande si elle ne fondrait pas elle aussi à l'analyse. — P. 290. Américo Castro, *Más sobre « boquirrubio »*. — P. 299. Erasmo Buceta, *Carrillo de Sotomayor y Suárez de Figueroa*. — Mélanges : p. 306. A. Castro, *El autógrafo de « La corona merecida » de Lope de Vega* ; — p. 309. P. Henríquez Ureña, *Espinosa y Espronceda* ; — p. 310. A. Castro, *Salmantino « alcaor »* ; — p. 310. F. Ruiz Morcuende, *« Suripanta »* ; — p. 312. *Tesis doctorales sobre filología española*. — P. 314. Comptes rendus. — P. 323. Comptes rendus de périodiques.

— VI (1919), 4. — P. 337. Américo Castro, *Adiciones hispánicas al Diccionario etimológico de W. Meyer-Lübke*. — P. 346. *Algunos datos acerca de D. Antonio Liñán y Verdugo, autor de la « Guía y Avisos de forasteros »* (1620). — P. 364. P. Eugenio Mele, *Más sobre la fortuna de Cervantes en Italia en el siglo XVII*. — P. 375. Narciso Alonso Cortés, *Jerónimo de Lomas Cantoral*. — Mélanges : p. 389. A. G. Solalinde, Prosper Mérimée y Valle-Inclán ; p. 391. F. J. Sánchez Cantón, *Dos memoriales en verso del siglo XV* ; — p. 394. F. Ruiz Morcuende, *Sicaliptico y sicalipsis*. — P. 395. Comptes rendus. — P. 401. Périodiques. — P. 408. Bibliographie.

E. S.

Revista Lusitana, XVI (1913). — P. 1. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses* (conclusion). Glossaire, grammaire et notes. — P. 41. S. Viterbo, *As candeias na religião, nas tradições populares e na industria*. — P. 81. A. Gomes Pereira, *Gramatica e vocabulario de Fr. Pantaleão d'Aveiro precedido d'um breve estudo sobre o autor e a sua obra*. — P. 101. P. d'Azevedo, *Duas traduções portuguesas do sec. XIV*. 1. *Tratado de S. Isidoro do ajuntamento de bons ditos e palavras*, publié d'après le ms. 771 de l'Arquivo nacional ; 2. *Fragmento da versão das « Partidas de Castella »*. — P. 112. A. Thomás Pires, *Investigações ethnographicas*. Quarante-six notules : dans la dernière l'auteur signale l'origine nettement littéraire de quelques chansons populaires. — P. 147. Joaquin da Silveira, *Toponymia portuguesa*. — P. 159. J. de Perott. *Sobre uma edição pouco conhecida dos « Contos » de Tramoso*. — P. 164. Mélanges. — P. 173. Nécrologie : A. Gomes Pereira. — P. 175. Bibliographie. — P. 180. Maria da Conceição Dias, *Tradições populares do Baixo-Alemtejo*. — P. 206. Oscar de Pratt, *Notas á margem do « Novo Diccionário da Lingua Portuguesa »*. Compléments modernes au dictionnaire de C. de Figueiredo. — P. 280. A. Gomes Pereira, *Tradições populares de Barcellos*. — P. 289. *A expressão popular « mais vale um gôsto que quatro vintens »*. Réimpression de discussions entre MM. J. Leite de Vasconcellos, Oscar de Pratt et Cláudio Basto sur la valeur de « *quatro vintens* » : l'accord se fait sur le sens de « argent » (en quantité grande ou petite ; cf. l'emploi de *quatre* en français et en espagnol comme nombre rond, grand ou petit). — P. 300. Maria A. Furtado de Mendonça, *Cantigas populares*. — P. 330. J. Leite de Vasconcellos, *Etnologia*. — P. 338. Mélanges. — P. 346. Bibliographie. — P. 347. Nécrologie : A. Thomás Pires.

XVII (1914). — P. 1. F. Adolfo Coelho, *Palavras e coisas. Notas para a historia da lingua e vida portuguesa*, notes avec exemples anciens sur le vocabulaire de la construction et de l'industrie textile. — P. 17. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso* (à suivre). — P. 55. Cláudio Basto, *Falas e tradições de distrito de Viana-do-Castelo.* — P. 86. B. Barbosa, *Contos populares de Evora.* — P. 114. J. da Silveira, *Toponymia portuguesa* (suite et à suivre). — P. 135. A. C. Soares, *Subsidios para o Cancioneiro do arquipélago da Madeira ; tradições populares e vocábulos do arquipélago da Madeira.* — P. 159. A. Thomás Pires, *Investigações etnográficas.* — P. 198. Mélanges (p. 203, une nouvelle transcription par M. P. de Azevedo de la *Noticia de torto*, XIIIe s.). — P. 208. Chronique. — P. 209. Nécrologie : A. R. Gonçalves Viana (Cl. Basto). — P. 222. Bibliographie. — P. 225. Theofilo Braga, *Adagiário portugués, coligido das fontes escritas* (à suivre). — P. 275. Cl. Basto, « Saudade » *em portugués e galego.* Le dérivé portugais de solitos se présente sous des formes diverses, *soidade, suidade, saudade* et avec le double sens de « lieu solitaire » et de « sentiment pénible de solitude » ; *saudade* ne serait qu'une variante littéraire de *soidade.* — P. 282. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso* (fin). — P. 338. Oscar de Pratt, *Notas á margem do « Novo Diccionário da Lingua portuguésa »*. Cf. *R. L.*, XVI, 206. Nouvelles additions empruntées particulièrement au vocabulaire de la navigation (à suivre). — P. 349. Mélanges. — P. 351. Chronique. — P. 352. Bibliographie.

XVIII (1915). — P. 1. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Este es el Calbi orabi.* Tel est le début d'une chanson populaire citée par Gil Vicente. Mme M. de V. voit dans les deux derniers mots l'arabe *calvi aravi* « mon cœur est un cœur d'Arabe ». — P. 16. Theofilo Braga, *Adagiario portugués* (suite). — P. 65. Oscar de Pratt, *Notas a margem do « Novo Diccionário da Lingua Portuguésa »* (fin). — P. 163. Cl. Basto, *Falar do povo.* — Mélanges (p. 174. P. Marchot, *Lat. vulg.* *estratare pour expliquer le wallon mod. *stâré* « épandre »). — P. 179. Chronique. — P. 180 Bibliographie. — P. 183. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso.* — P. 205. B. Barbosa, *Contos populares de Evora.* — P. 219. Oscar de Pratt, *Nomes de Ventos.* — P. 223. F. Braga Barreiros, *Tradições populares de Barroso* (suite). — P. 303. Mélanges. — P. 308. Bibliographie.

XIX (1916). — P. 5. C. Michaelis de Vasconcellos, *João Lourenço da Cunha, a « Flor de Altura » e a cantiga « Ay Donas por quê em tristura ? »*. Très intéressante reconstitution de la chanson *Ay Donas.* — P. 27. B. Barbosa, *Contos populares de Evora.* — P. 36. P. d'Azevedo, *Fragmento de um tratado de teologia do sec. XV em portugués.* — P. 40. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário.* — P. 63. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses.* Deux textes du XIVe siècle empruntés au ms. 771 de l'Arquivio nacional. — P. 76. F. Braga Barreiros, *Tradições populares de Barroso* (suite). — P. 134. *Casa portuguesa (inquerito etnografico).* Collection de notices. — P. 162. Mélanges. —

P. 163. F. Alves Pereira, *Glossario etimologico do concelho dos Arcos de Valdevez (Alto-Minho)*. Lexique de *A* à *C*. — P. 217. J. da Silva Correia, *Migalhas etnograficas*. — P. 227. Gomes de Brito, *Estudios Camonianos*. — P. 233. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Deuxième série (à suivre). — P. 258. Cl. Basto, *Nomes das « agulhas » sécas*. Collection de 70 noms populaires des aiguilles de pin. — P. 270. J. Leite de Vasconcellos, *Uma excursão a Castro-Laboreiro; notas numa carteira*. Traits phonétiques; vocabulaire. — P. 281. J. A. Ferreira, *Festas das Calendas, e outras, de Villa do Conde*. — P. 286. J. D. da Rocha Beleza, *Credinces e linguagem de Pedroso (concelho de Gaia)*. — P. 242. Luis Chaves, *Folklore de Sta Victoria do Ameixial (Extremoz)*. — P. 334. Mélanges. — P. 340. Nécrologie : Epifanio Dias. — P. 343. Bibliographie.

M. R.

Mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie, classe de philologie (*Rozprawy Akademii Umiejętności*, wydz. filologiczny), 1874 ss., in-8, (à partir de 1889 avec un supplément, *Bulletin international de l'Académie...*, qui contient des résumés en français ou en allemand). — VII (1880). — P. 1-94, B. Kruczkiewicz, *Le latin classique et le latin vulgaire à l'époque de floraison classique*. Étude des témoignages concernant le latin vulgaire, pour lequel l'auteur distingue deux types : le langage urbain et le langage rustique ; de l'impossibilité de tracer une limite chronologique entre le latin vulgaire et les langues romanes.

IX (1882). — P. 1-107. B. Kruczkiewicz, *Le latin classique et le latin vulgaire*, suite (phonétique du latin vulgaire).

XII (1887). — P. 268-400. M. Kawczyński, *Le vocalisme du latin vulgaire et des langues romanes*.

XV (1891). — P. 252-319. E. Porębowicz, *Les feuilles volantes castillanes conservées à la Bibliothèque de l'Université de Cracovie*. Les imprimés découverts par l'auteur contiennent plusieurs romances qui manquent dans d'autres recueils et qui sont édités dans ce mémoire. Cf. *Bulletin*, 1890, p. 129, 1891, p. 246.

2e série, grand in-8; II (1893). — P. 143-67. Z. Celichowski, *Ars moriendi*: édition précédée d'une étude bibliographique ; cf. *Bull.*, 1892, p. 202.

XIII (1900). — P. 221-46. S. Ciszewski, *Midas et ses oreilles d'âne*. L'auteur renonce à chercher la source primitive de la légende et s'attache à en classer les versions conservées ; cf. *Bull.*, 1899, p. 278.

XIX (1902). — P. 1-162. M. Kawczyński, *Amour et Psyché dans la littérature française du moyen âge, Parténopeus de Blois*. Après une analyse détaillée du poème, l'auteur en étudie la topographie, la culture littéraire du poète, sa théorie de l'amour, l'élément chevaleresque etc. ; il estime que le poème remonte aux environs de 1153 ; cf. *Bull.*, 1901, p. 123.

XXIV (1904). — P. 1-296. M. Kawczyński, *Amour et Psyché dans la litté-*

rature française du moyen âge (suite), la *Chanson du Chevalier au cygne* et d'autres poèmes qui se rapportent à la première croisade ; cf. *Bull.*, 1903, p. 25.

XXVII (1907). — P. 1-128. M. Kawczyński, *Huon de Bordeaux*. L'auteur prétend que ce poème est une adaptation de l'*Amour et Psyché* d'Apulée ; cf. *Bull.* 1903, p. 139, et voir *Romania*, XXXII, 478.

XXX (1909). — P. 1-161, M. Kawczyński, *Amour et Psyché et les contes de fées*. Étude sur les contes qui se rapportent à ce thème ; nouvelle théorie sur l'origine des contes ; cf. *Bull.*, 1901, p. 5.

3e série, I (1910). — P. 1-194. J. Reinhold, *Berte aus grans piés dans les littératures germaniques et romanes et Berte dans la mythologie* ; cf. *Bull.* 1908, p. 141 ; le même sujet a été traité par l'auteur dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXV, 1 et 129.

V (1913). — P. 98-214. M. Rudnicki, *Études psychophonétiques : I, Assimilation*. L'auteur répartit les exemples d'assimilation, dont une partie est empruntée aux langues romanes, en 14 groupes et établit une théorie générale en insistant sur la valeur sémantique des sons ; cf. *Bull.*, 1912, p. 111.

VI (1913). — P. 134-204. J. Reinhold, *Le dialecte du ms. de Venise gall. XIII*. Étude des particularités du dialecte italien formant un des éléments constitutifs de la langue artificielle, dans laquelle ont été composés les poèmes du célèbre ms. ; cf. *Bull.*, 1912, p. 98.

S. Glixelli.

Travaux de la Société néophilologique de Léopol. Éditions de la Société des professeurs (Ksiaznica Polska T. N. S. W.), Varsovie et Léopol, in-8.

1. K. Jarecki, *Notes sur les origines de la littérature épique en France*, 1919, 26 p. (en polonais) : 1° La plus ancienne poésie barbare (étude sur le témoignage de Fortunat) ; 2° La *Chanson de Roland* et la légende populaire (la légende semble dériver du poème) ; 3° La légende de saint Georges et la *Chanson de Roland* (explication de la représentation d'Apollon comme Satan).

2. S. Glixelli, *Essais de littérature comparée*, 1919, 70 p. (en polonais) : 1° Rabelais et Rey ; 2° La réputation et la littérature du moyen âge à l'époque de Louis XIV (étude sur les écrits concernant la littérature du moyen âge dus à Chapelain, Sarasin et Huet) ; 3° *Les trois morts et les trois vifs* et la *Danse macabre* (origine et filiation ; pour le premier thème, il a été tenu compte de l'article récent de M. Hoepffner, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXIX, 446) ; 4° Le *Dialogue du Maître et de la Mort* et son rapport avec l'iconographie (étude sur un poème polonais du XVe siècle et sur le *Contrasto della Morte coll'uomo*) ; 5° Les *Contenances de table* en vers polonais (pour expliquer ce texte sont passés en revue les poèmes en latin, français, provençal et italien sur le même sujet).

S. G.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NÉO-PHILOLOGIQUE PRÈS L'UNIVERSITÉ DE SAINT-PÉTERSBOURG — PETROGRAD (Zapiski neo filologitcheskago obchtchestva pri S.-Petreburgskom — Petrogradskom Universitete). — Fascicule IV (1910). P. 83-130. A. A. Smirnov, *Nouvelle théorie de l'origine de l'ancienne épopée française*. Compte rendu très exact et clair des tomes I et II des « Légendes Épiques » de M. Bédier dont M. Smirnov fait ressortir toute l'importance pour l'étude des lettres françaises. Mais il n'en accepte pas toutes les conclusions sans réserves. L'apparition au XIe siècle de poèmes tels que la *Chanson de Roland* ou la *Chanson de Guillaume*, sans qu'une longue tradition les eût préparés, serait un miracle sans pareil dans l'histoire de la littérature universelle : 1° rien ne nous empêche d'admettre, dit M. Smirnov, que les jongleurs aient apporté dans les couvents des sujets épiques fondés sur des faits historiques qu'ils ont pu apprendre ailleurs sans avoir eu recours à l'intermédiaire des moines ; 2° entre temps, une partie de ces faits historiques ont pu s'effacer et céder leur place à des traits légendaires propres à l'épopée ; 3° nos poèmes peuvent contenir des allusions à des événements historiques qu'il nous est impossible de contrôler, étant donné que beaucoup de documents relatifs au moyen âge se sont perdus. Par une réaction naturelle contre l'historisme poussé à outrance de ses devanciers, M. Bédier nie la valeur historique de ceux des traits de l'épopée française qui ne correspondent pas exactement à des faits certifiés par l'histoire. Mais, d'après M. Smirnov, toute fiction dont la source est un événement réel doit être considéré comme étant historique. La théorie de M. Bédier prouve l'importance extraordinaire de la période monastique de l'épopée française. Mais elle ne détruit pas l'hypothèse de l'existence de cantilènes et de légendes ; cette hypothèse nous explique comment les poèmes français ont pu atteindre le degré de perfection qui les distingue. Si M. Bédier avait moins négligé la méthode comparative — conclut M. Smirnov — il aurait dû reconnaître plus de valeur aux théories de ses prédécesseurs qui expliquent les origines de l'épopée française.

Fascicule V (1911). P. 194-237. V. Chichmaref, *Di alcune* Enfances *dell'epopea francese*. 1. *Il* Karleto *del cod. fr. XIII della Bibl. Marciana*. Édition, sans notes et avec quelques corrections, des 1703 premiers vers du poème. La suite promise n'a pas encore paru.

Fascicule VI (1912). P. 67-84. M. Chichmaref analyse les travaux de J.-B. Beck sur l'interprétation des mélodies des troubadours. — P. 85-103. A. Smirnov, *Quelques nouvelles théories concernant l'origine de la poésie lyrique provençale*. L'auteur passe en revue le livre de E. Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs* (1909) et en souligne le parti pris qui fait violence aux textes et à la nature même de la poésie des troubadours, l'article de Kinkel dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* de 1909 et la dissertation de Schrotter, *Ovid und die Troubadours* (1908), qui, elle aussi, tâche de ramener à tout prix les sujets des poèmes provençaux à Ovide comme à leur source directe.

Fascicule VIII (1915). P. 76-89. Theodorus Korsch, *Primae et secundae personarum pluralis numeri praesentis temporis formae in linguis romanensibus unde et quomodo ortae sint.* Écrit par un linguiste distingué, mais apparemment peu versé dans la littérature romaniste, l'article répète souvent des choses universellement connues et d'autre part il contient de graves inexactitudes. Une partie considérable de la dissertation est consacrée à la démonstration du rôle de l'analogie dans le développement des verbes romans : par exemple au passage d'une conjugaison à l'autre ; l'auteur ne distingue pas les formations propres au latin vulgaire, ou celles qui se sont produites dans les langues romanes à une époque prélittéraire, des formations nouvelles telles que *quérir*, *luire*, etc. L'analyse de s-unt et fugi-unt, audi-unt amène, à côté de s-ǫmǫs, fugi-ǫmǫs, et ensuite fugi-ętęs d'après estis devenu ętęs sous l'influence des autres personnes du pluriel qui n'avaient pas de *s* dans leur terminaison « postquam ex antiquo *estis* reliquarum pluralis personarum exemplo *s* littera exempta est ». Les Français « se complurent » tant à ces désinences -ǫmǫs, -ętęs, qu'ils les transportèrent même dans la première et la deuxième conjugaisons. Le *-iamo* italien s'explique de la manière suivante. Le présent cantamus et le parfait canta(vi)mus menaçaient de se confondre et, afin d'éviter la confusion, les Italiens ont dû s'adresser au présent du subjonctif pour former leur indicatif. La gémination de *-m-* dans *cantammo* est, d'après Korsch, un fait linguistique récent.

G. Lozinski.

Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XXI-XXV (1919). — Le dernier volume du *Jahresbericht* était daté de 1913 ; dans la préface de celui-ci M. W. rend compte de son activité depuis cette date. — P. 1. Paul Haas. *Assoziative Erscheinungen in der Bildung des Verbalstammes im Rumänischen.* Catalogue provisoire, mais déjà très riche, d'exemples généraux ou dialectaux de modifications analogiques dans le phonétisme des radicaux verbaux. — P. 60 et p. 174, G. Weigand, *Die aromunischen Ortsnamen im Pindusgebiet.* — P. 65. W. Domaschke, *Der lateinische Wortschatz des Rumänischen.* Essai de classement méthodique d'après le sens (nature inorganique, organique ; homme, activité humaine, activité intellectuelle, rapports sociaux) des éléments latins du vocabulaire roumain ; conclusion peu nouvelle : « l'élément latin forme encore aujourd'hui le fond de la langue roumaine. »

M. R.

CHRONIQUE

Carlo SALVIONI, l'éminent professeur de Milan, est décédé le 21 octobre dans sa soixante-troisième année. Né à Bellinzona, en 1858, et originaire d'une vieille famille du Tessin, il a gardé pour sa terre natale, malgré une carrière passée tout entière en Italie, un profond attachement, qui se manifesta très nettement par la place dominante qu'il a accordée toute sa vie à l'étude des parlers tessinois. Après avoir suivi les écoles de son canton, Salvioni, jeune étudiant, alors tout épris d'idées révolutionnaires, commença ses études de médecine et de philologie à l'université de Bâle où Jules Cornu venait d'inaugurer l'enseignement de la philologie romane: bientôt il se rendit à Leipzig où l'enseignement des grands maîtres de la linguistique indoeuropéenne semble l'avoir fortement attiré. C'est là qu'il présenta sa thèse sur la *Fonetica del dialetto moderno della città di Milano*, qui, d'emblée, lui assura un poste d'honneur parmi les dialectologues italiens.

S'étant établi aux côtés de Giuseppe Flechia comme privat-docent à l'université de Turin, il ne tarda pas à être nommé professeur de langues indo-européennes à l'université de Pavie où ses travaux et son enseignement le placèrent bientôt parmi les hommes les plus en vue. Ce ne fut donc une surprise pour personne lorsque le grand initiateur des études linguistiques en Italie le fit appeler à Milan comme titulaire, à l'Accademia scientifico-letteraria, de la chaire de linguistique, occupée par Ascoli jusqu'en 1902 : ce choix était approuvé par tous ceux qui avaient suivi de près l'activité étonnante et les recherches solides d'un des collaborateurs les plus précieux de l'*Archivio glottologico*. A Milan, Salvioni déploya toutes ses qualités scientifiques; richesse d'information pour tous les dialectes de l'Italie, rigueur de méthode et passion de pénétrer les mystères de la formation linguistique du pays. Entre 1882-1900 il dépassa rarement dans ses recherches le territoire des parlers galloromans de l'Italie, mais à partir de 1900 il élargit son domaine en soumettant la phonétique, la morphologie et surtout le vocabulaire des parlers du Midi de l'Italie, de la Sardaigne et de la Corse à des recherches qui ont rectifié bien des erreurs, remis en question bien des solutions admises et ouvert des voies nouvelles. Ses travaux lui valurent l'entrée dans les grandes associations scientifiques de l'Italie : les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*,

dont, à sa mort il était le vice-président, témoignent d'une façon éclatante de la part active qu'il prit aux travaux de la vénérable Compagnie. En 1907, Salvioni conçut le projet du *Vocabolario della Svizzera italiana*, conçu sur le plan du *Glossaire de la Suisse romande*; Salvioni se proposait de recueillir avec des collaborateurs répandus dans les vallées de la Confédération helvétique, tout le vocabulaire dialectal, et de le publier dans un « Trésor », destiné à sauver de l'oubli les patois menacés par l'invasion de l'italien littéraire. Grâce à des subventions considérables accordées par la Confédération et le canton de Tessin, grâce aussi au concours de MM. Guarnerio et Merlo, l'entreprise put être poursuivie malgré la guerre. La mise en œuvre de tous ces matériaux sous forme d'un dictionnaire se ressentira fortement de l'absence d'un directeur qui connaissait l'âme et la vie tessinoise mieux qu'aucun linguiste. Longtemps on avait espéré qu'un de ses fils, remarquablement doué pour la linguistique, se chargerait de présider à l'œuvre commencée. Mais les deux fils de Carlo Salvioni, prêt à tous les sacrifices pour l'Italie dont il était devenu citoyen, sont morts héroïquement au front (1916). Cette douleur, supportée stoïquement, n'en a pas moins brisé la vie du savant penché jusqu'au dernier moment sur ses vastes travaux.

Salvioni avait abandonné l'ambition de mener de front comme Ascoli, les recherches indoeuropéennes et romanes : ses travaux ont rarement dépassé le domaine italien et ladin, quoiqu'il fût très au courant de l'ensemble de la linguistique romane. Pendant toute sa vie, le centre de ses enquêtes fut le territoire lombard qu'il avait parcouru en tous sens, recueillant sur place des matériaux considérables : il en connaissait à fond toutes les variétés dialectales, et, parlant lui-même le dialecte de Bellinzona, il était toujours à même de puiser dans son propre fonds. Sa thèse sur le parler de Milan reste le point de départ de toutes les recherches sur le lombard ancien et moderne : ses *Saggi intorno ai dialetti di alcune vallate all' Estremità settentrionale del Lago maggiore* (*Arch. Glott.*, IX), son *Dialetto di Poschiavo* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XXXIX), ses *Annotazioni sistematiche alle Antiche scritture lombarde* (*Arch. glott.*, XII, XIV), son *Dell' Antico dialetto pavese* (*Bollettino della società pavese di Storia patria*, 1902), jusqu'à ses derniers articles : *Osservazioni sull' antico vocalismo milanese* (*Miscellanea Rajna*) et *Sul dialetto milanese arcaico* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, 1919) témoignent de la maîtrise incontestée qu'il avait acquise dans l'interprétation des faits linguistiques de son pays natal. Si je ne me trompe, ce fut l'étude systématique des parlers gallo-italiens de la Sicile (*Memorie del R. Istituto lombardo di Scienze e Lettere*, XXI) qui engagea Salvioni à aborder l'examen d'un grand nombre de problèmes d'ordre phonétique, morphologique et lexicologique de l'île (cf. les six séries de *Spigolature siciliane* dans les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XL-XLIII) ; ayant reconnu à nouveau les liens intimes qui rattachent les dialectes siciliens à ceux du Midi de l'Italie, il porta son attention sur les patois méridionaux (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLIV-XLVI, et *Studi romanzi*, VI, 1-67). Enfin

son activité presque fiévreuse de 1905-1915 se dépensa aussi pour l'éclaircissement des parlers sardes et pour l'étude des dialectes corses (cf. *Romania*, XLIII, 451-457) dont il s'efforçait utilement de mettre en lumière les traits toscans.

Personne ne refusera son admiration à cette vaste enquête, entreprise à l'aide de glossaires et de textes, pour résoudre des énigmes insolubles jusque là, quoique les explications données se ressentent plus d'une fois d'une information puisée presque exclusivement dans les sources *écrites* et du manque de contact direct avec les parlers *vivants* en dehors du territoire lombard.

De bonne heure, Salvioni s'était passionné pour *Porta*, le plus célèbre poète du « meneghin » dont il voulait donner, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, une édition critique complète : espérons que cette édition, poussée très loin, pourra voir le jour avec le concours de ceux qui en ont suivi les préparatifs dans les dernières années.

Les travaux synthétiques sont plutôt rares dans l'œuvre de Salvioni : à part une mise au point de l'*Italia dialettale* d'Ascoli dans la 2e édition de l'*Encyclopaedia britannica*, je ne connais dans ce genre d'études que l'esquisse de la structure phonétique des *parlers alpins* publiés dans la *Lettura*, I, 176 ss. et le bel aperçu des *dialectes italiens de la Suisse* qui a paru dans les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XL, 719. Il avait recueilli depuis longtemps les matériaux d'une bibliographie générale de tous les travaux concernant les parlers italiens et de tous les textes patois : il s'était proposé d'élaborer un grand dictionnaire étymologique des dialectes italiens dont on entrevoit la richesse dans ses *Postille italiane e ladine al vocabolario romanzo*, publiées dans la *Revue de dialectologie romane*, IV et V. On peut déplorer l'absence d'un travail synthétique dans le domaine de la toponymie lombarde, où, le premier, il a appliqué les méthodes rigoureuses indispensables dans cet ordre de recherches. Il est plus regrettable que Salvioni soit rarement intervenu dans la discussion des grandes questions fondamentales de la linguistique : ses idées, qu'il a résumées dans son discours *Di qualche criterio dell' indagine etimologica* (1905) et qu'il a affirmées à nouveau dans la *Deutsche Literaturzeitung*, XXXXIII, 1912, p. 1-10 (cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 71) étaient restées longtemps celles reçues dans l'école des néogrammaticiens de Leipzig. Ce n'est que dans les dernières années qu'il semble avoir mieux apprécié les directions nouvelles que la géographie linguistique est appelée à ouvrir.

Qu'il me soit permis de consigner, en terminant, quelques souvenirs personnels. C'est en 1907 que Salvioni, auteur de l'article si bien documenté sur la *declinazione imparissillaba in -a -ane, -o -one* (*Romania*, XXXV, 198 ss.) vint voir à Zurich l'auteur des *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on* (1907) : ce fut le point de départ de rapports suivis et de rencontres cordiales, car, malgré des divergences dans l'application des méthodes de recherche linguistique, Salvioni avait l'intelligence assez large pour reconnaître que les moyens d'investigation ont besoin d'être renou-

velés. Je me rappelle que, dès 1909, nous avons discuté à Schönbrunn la nécessité d'un Atlas linguistique pour l'Italie : peu enclin alors à admettre l'importance capitale d'une pareille entreprise, il avait depuis changé d'attitude. Au printemps de 1920, lorsque les initiateurs d'une enquête dialectologique dans l'Italie septentrionale s'adressaient à Salvioni pour demander son appui auprès du gouvernement de son pays, il rédigea, après avoir examiné attentivement tous les travaux préparatoires, un rapport qui est un modèle de clarté et en même temps un témoignage de la sympathie spontanée qu'il manifestait envers tous ceux qui, comme lui, sont prêts à écarter tout parti pris national pour réaliser les grands projets scientifiques. — J. JUD.

— Johan STORM, professeur honoraire à l'Université de Christiania, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Né le 26 octobre 1836, il était fils d'un pasteur du Gudbrandsdalen ; orphelin dès son jeune âge, il eut des débuts difficiles. Son premier ouvrage, celui qui détermina son orientation, — car c'est au domaine de la phonétique des langues vivantes qu'appartiennent ses travaux les plus importants — fut un livre, paru en 1860, sur la mélodie dans les langues nordiques. Après avoir entrepris, en 1869-1871, un voyage d'études en Angleterre, France, Italie et Espagne, pendant lequel il fit un séjour de sept mois à Paris, où il fut à l'Ecole des Hautes Etudes l'élève de Gaston Paris (le maître avait deux ans de moins que le disciple), il obtint, en 1871, la *venia docendi* à l'Université de son pays. Comme résultat de son voyage, parut en premier lieu un petit livre, écrit en norvégien, sur les peuples romans et leurs langues. En 1873 on créa pour lui une chaire de langues modernes, qu'il occupa jusqu'en 1912, c'est-à-dire pendant près de quarante ans. La *Romania* (VIII, 474) a annoncé une étude de lui sur la quantité des voyelles latines dans les langues romanes et le développement de cette quantité depuis le latin. Son ouvrage principal, que G. Paris a qualifié d' « admirable », est un livre sur la *Philologie anglaise* (*Romania*, VIII, 479), dont une nouvelle édition, en allemand, parut en deux volumes (*Romania*, XXII, 334, et XXV, 319). Il publia de nombreux travaux de phonétique et des livres d'enseignement, entre autres une grammaire française en deux volumes, terminée en 1915. Il collabora à la *Romania*, dès le premier tome, surtout par des notes étymologiques. — A. LÅNGFORS.

— La Société de linguistique de Paris décernera en 1921 un prix de mille francs (prix Bibesco) au meilleur ouvrage imprimé ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1915 et le 1er janvier 1921. L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité, mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain. Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco* en deux exemplaires au moins à M. le Président de la Société de linguistique,

à la Sorbonne, Paris Ve, avant le 30 juin 1921. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

— Les élèves et les amis de M. R. Menendez Pidal ont projeté de lui faire hommage de deux volumes de travaux originaux pour célébrer en 1924 sa 25e année de professorat : ces travaux pourront être rédigés en espagnol, catalan, portugais, français, italien, anglais, allemand ou latin et devront parvenir avant le 3 décembre 1922 à M Americo Castro, Lagasca, 117, à Madrid.

— Le 23 novembre 1920 s'est constituée à Gorizia la *Società filologica friulana G. I. Ascoli*, qui a son siège à Udine, à la Bibliothèque communale, et se propose d'étudier le parler frioulan et sa littérature, de publier les matériaux inédits ou mal édités et de recueillir directement le parler actuel.

Publications annoncées.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* paraîtront prochainement :

Chansons satiriques et bachiques du XIVe siècle, éditées par A. Jeanroy et A. Långfors ;

Les Chansons de Conon de Béthune, éditées par A. Wallensköld ;

Renaut, *Galeran de Bretagne*, édité par Lucien Foulet ;

Le poème de Sancta Fides, édité par Antoine Thomas ;

La Farce de maître Patelin, éditée par R. T. Holbrook ;

Gormont et Isembart, 2e édition revue, par A. Bayot : nous demandons à nos lecteurs de nous indiquer les corrections qu'il leur paraîtrait nécessaire d'apporter à la 1re édition.

Une 3e édition de la *Chastelaine de Vergi*, une 2e édition du *Vair Palefroi* seront d'ici peu nécessaires : nous demandons de même pour ces rééditions en préparation la collaboration de nos lecteurs.

Collections et publications en cours.

— La Société des Anciens textes français a distribué le tome second du *Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun publié par M. Ernest Langlois. Ce volume de 351 pages contient la partie du *Roman* due à Guillaume de Lorris (vv. 1-4058) et le début de l'œuvre de Jean de Meun (vv. 4059-6342) avec les variantes et les notes au texte.

— Le t. XXXIV de l'*Histoire littéraire*, paru en 1914, ne contient guère que des articles sur des théologiens et des canonistes, qui ont écrit en latin.

Le t. XXXV, qui doit paraître en 1921, contiendra des articles relatifs à l'histoire de la littérature du XIVe siècle en latin (Guillaume Durant le

jeune, Bernard Gui, Jordan Catala, Thomas de Bailli, Josselin de Cassagnes, Guillaume du Cun, Guillaume de Monlauzun, Jean Gobi, Jean Faure, etc.); mais on en trouvera en outre sur des auteurs qui ont écrit en français (Pierre Gencien, Jean Pitart, Gefroi des Nés, Watriquet, Jean de Condé, etc.) et en provençal (Bernard de Panassac, Arnaud Vidal). Il y aura aussi un article sur le Livre de Marco Polo.

Une tradition, interrompue depuis le t. XXXII, sera renouée dans ce t. XXXV : les articles proprement dits seront suivis de « notices succinctes » sur des auteurs dont on a peu de chose ou que la rareté des documents qui les concernent laisse dans une pénombre irrémédiable.

— Dans la *Civilisation française*, 2e année, no 7 (Paris, novembre 1920), M. G. Cohen a publié un intéressant article sur *Le Théâtre du moyen âge d'après les travaux récents*.

— Dans les *Research publications of the University of Minnesota* (*Minneapolis*) : *Studies in language and literature* (in-8o) :

1. Esther L. Swenson, *An Inquiry into the Composition and Structure of* Ludus Coventriae ; Hardin Craig, *Note on the home of* Ludus Coventriae ; 1914.

2. P. Edw. Kretzmann, *The liturgical Element in the earliest forms of the mediaeval Drama with special reference to the english and german plays* ; 1916, VII-170 pages.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* a publié depuis 1912 (cf. *Romania*, XLII, 310) les volumes suivants :

12e exercice (1913) : 34. VOLTAIRE, *Orphelin de la Chine in drei Akten* nach der einzigen Münchener Handschrift (C. G. 426), mit Einleitung, den Varianten der Münchener Handschrift (C. G. 427) und der Drucke des fünfaktigen *Orphelin* nebst Anmerkungen zum ersten Male herausgegeben von Leo JORDAN (publication à coup sûr intéressante, mais qui ne paraît guère à sa place dans cette collection où les œuvres modernes seront sans doute toujours rares) ; — 34. *Der festländische Bueve de Hantone*, Fassung III nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Band I : Text ; — 35. *Hunbaut*, altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts, nach Wendelin Foerster's Abschrift der einzigen Chantilly-Handschrift zum ersten Male kritisch bearbeitet von Jakob STURZINGER aus dessen Nachlass ergänzt herausgegeben von Hermann BREUER (1914).

13e exercice (1914) : 36. *Cristal und Claire*, altfranzösischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts, nach Friedrich Apfelsted's Abschrift der einzigen Arsenal-Handschrift (3516) und Hugo von Feilitzen's Entlehnungsnachweisen mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Dr. Hermann BREUER (1915) ; — 37. Die *Rimas spirituales* von Girolamo ARAOLLA nach dem einzigen erhaltenen Exemplar der Universitätsbibliothek in Cagliari herausgegeben und eingeleitet von Dr Max Leopold WAGNER (1915).

14e exercice (1915) : 38. *Folque de Candie* von HERBERT LE DUC DE DANMARTIN nach den festländischen Handschriften zur ersten Mal vollständig herausgegeben von O. SCHULTZ-GORA, Band II ; — 39. *Les Merveilles de Rigomer* von JEHAN, altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts nach der einzigen Aumale-Handschrift in Chantilly zum ersten Mal herausgegeben von Wendelin FOERSTER, Band II : Vorwort, Einleitung, Anmerkungen, Glossar, Namenverzeichniss, Sprichwörter von Wendelin Foerster und Hermann Breuer.

15e exercice (1616) : 40. *Li romanz d'Athis et Prophilias (l'Estoire d'Athenes)* nach allen bekannten Handschriften zum ersten Male vollständig herausgegeben von Alfons HILKA, Band II mit 8 Tafeln.

16e exercice (1917) : 41. *Der festländische Bueve de Hantone*, Fassung II nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Band II : Einleitung, Anmerkungen, Glossar und Namenverzeichniss (1918).

— Nous avions arrêté (XLIII, 148) au fasc. 28 *a* le dépouillement de la collection des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* qui est arrivée aujourd'hui (avec, semble-t-il, quelques lacunes) au n° 69 ; voici sommairement la suite de ce dépouillement.

Le n° 28 *b* annoncé comme devant contenir une suite aux *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft* dédiés à M. W. Meyer-Lübke ne nous est pas encore parvenu.

29. L. SPITZER, *Die Wortbildung als stilistisches Mittel exemplifiert an Rabelais*, etc. ; 1910, 157 pages.

30. P. SCHAECHTELIN, *Das Passé défini und Imparfait im Altfranzösischen* ; 1911, 83 pages. — Titre un peu général pour une dissertation consacrée essentiellement à l'emploi du passé défini et de l'imparfait dans la langue du XIIIe siècle, représentée par Villehardouin, Henri de Valenciennes et Joinville, en comparaison avec l'emploi en français moderne dans la traduction par N. de Wailly de ces trois chroniqueurs. Cette comparaison pouvait être parfois utile, mais il est bien évident qu'elle risquait encore plus d'être trompeuse, la syntaxe d'une traduction échappant rarement à l'influence du modèle. De plus, la traduction de N. de Wailly paraît bien en quelques cas avoir empêché M. Sch. de saisir la véritable valeur des temps employés dans le texte.

31. St. WEDKIEWICZ, *Materialien zu einer Syntax der italienischen Bedingungssätze* ; 1911, X-112 pages. — Dissertation utile par l'abondance et le bon classement des faits et la comparaison avec les diverses langues romanes ; l'auteur étudie successivement les conjonctions et locutions conditionnelles, puis les temps et les modes dans les propositions conditionnelles.

32. *Die* Vita sancti Honorati *nach drei Handschriften* hgg. von B. MUNKE, nebst Untersuchungen über *das Verhältnis zu Raimon Feraut* von W. SCHÄFER und über *Die Ortsnamen beider Texte* von A. KRETTEK ; 1911, XII-205 pages, 2 fac-similés et 1 carte.—[La vie latine de saint Honorat, compo-

sée dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un moine de Lérins, a servi d'original, comme on sait, à la *Vida de sant Honorat* de Raimon Feraut. Si on laisse en dehors deux rarissimes éditions des premières années du XVIe siècle, qui du reste offrent un texte remanié, cette vie n'était connue jusqu'ici que par des extraits. Il sera donc commode d'en avoir maintenant une édition accessible et complète, fondée sur trois des mss. connus (M. Munke n'a pu utiliser qu'en partie le ms. d'Oxford). — L. F.] Les trois auteurs ont dédié leurs travaux au chanoine Ulysse Chevalier.

33. G. KŒHLER, *Der Dandysmus im französischen Roman des XIX. Jahrhunderts*; 1911, 79 pages.

34. M. REMPPIS, *Die Vorstellung von Deutschland im altfranzösischen Heldenepos und Roman und ihre Quellen* : 1911; XVI-169 pages. — [M. R. répond à une question qu'avait posée la Faculté de philosophie de l'Université de Tubingue : « Quelle idée les auteurs des chansons de geste et des romans du moyen âge français se sont-ils faite de l'Allemagne, de son état géographique, ethnographique et politique ; et jusqu'à quel point cette idée repose-t-elle sur une connaissance personnelle des choses ou au contraire sur l'utilisation d'une tradition épique ou de sources historiques ? » M. R. a examiné l'ensemble de la production épique et parmi les romans les principaux représentants du genre. De cet examen il résulte que les romans sont plus modernes dans leurs descriptions, les épopées plus curieuses d'archaïsme, mais que, dans l'un comme dans l'autre cas, ce que les auteurs savent de l'Allemagne se ramène à peu de chose. Ce peu ils ne le doivent que dans des cas extrêmement rares et, de plus, fort douteux à des chroniques. Ils reproduisent ce qui était matière de connaissance courante autour d'eux, ce que pouvaient apprendre sans effort des voisins plus ou moins directs du puissant empire des Hohenstaufen. Pour ce qui se rapporte au passé, il s'agit surtout de lieux communs et de formules que se transmettent les épopées depuis le début du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe siècle ; les premières épopées elles-mêmes tiennent ces maigres renseignements d'une tradition orale qui remonterait jusqu'aux temps carolingiens et mérovingiens. Chemin faisant, M. R. discute certaines désignations médiévales ou certains passages importants de ses auteurs : c'est la partie la plus intéressante de son travail. Voir entre autres ses observations sur les mots *tiois*, p. 2 ss., 103-4; *Rune*, p. 14-15; *Tervagant*, p. 53-6; sur *Guillaume de Dôle* et l'Allemagne, p. 122-4, 139-40. — L. F].

35. C. KÖRVER, *Stendhal und der Ausdruck der Gemütsbewegung in seinen Werken*; 1911, VI-146 pages.

36. Th. SCHRÖDER, *Die dramatischen Bearbeitungen der Don Juan-Sage in Spanien, Italien und Frankreich bis auf Molière einschliesslich* ; 1912, XV-215 pages.

37. P. de LA JUILLIÈRE, *Les images dans Rabelais* ; 1912, X-156 pages.

38. E. WINKLER, *La doctrine grammaticale française, d'après Maupas et Oudin*; 1912, X-297 pages.

39. C. BALCKE, *Der anorganische Nasallaut im Französischen*; 1913, VI-74 pages. — M. B. s'est proposé de réunir les cas d'insertion de *-n-* dans les mots français et de les classer suivant les conditions où l'insertion se produit : conditions purement phonétiques (insertion devant palatale, labiale, dentale, spirante, liquide) ; phénomènes d'assimilation ; changements associatifs (croisement de mots, étymologie populaire, analogies, confusions de préfixes). Le classement de M. B. est minutieux, il est suivi avec soin et il sera commode ; mais un classement n'est pas toujours une explication suffisante et en particulier les classements phonétiques de la première partie du travail de M. B. apportent plus d'ordre extérieur que d'éclaircissements.

40. W. BENARY, *Die germanische Ermanarichsage und die französische Heldendichtung*; 1912, VI-78 pages. — [Entre la légende germanique du roi goth Ermanarich, telle qu'elle apparaît dans les sources allemandes, d'une part, et, d'autre part, quelques chansons de geste françaises envisagées dans leur totalité ou en certains de leurs épisodes, *les Fils Aymon* (*Renaut de Montauban*), *Huon de Bordeaux*, *Doon de Nanteuil*, *la Chevalerie Ogier*, *Isembart*, *Amis et Amiles*, *Mainet*, M. B. signale des rapports étroits qui portent sur les motifs, sur l'action, sur les procédés. Selon lui, il ne suffit pas de parler de parallélisme : les épisodes français remontent à la « sage » germanique dont ils ne sont au fond que des variantes. Sans nier la valeur des rapprochements établis par M. B., on aimerait à savoir comment, dans la pratique, d'une façon concrète, il se représente cette dérivation. — L. F.].

41. C. J. MERK, *Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos*; 1914; XXIV-329 pages. — L'auteur a construit son travail sur un plan à larges divisions : la foi, les sacrements, l'église et le culte, le clergé ; et dans ces cadres il a versé une masse considérable de citations et de références qui s'épandent parfois avec quelques excès (à titre d'exemple, liste des expressions du type *s'il plait à Dieu* et de leurs variantes et de leurs références pendant dix huit pages, et à peu près autant pour les formules de bénédictions, et deux fois plus pour les formules de serments, etc.). Il y a là beaucoup de travail matériel, qui aurait pu cependant aboutir à un répertoire plus réduit ; mais l'utilité de ce répertoire dépend de la valeur des formules même qui y sont enregistrées : il aurait fallu rechercher si elles correspondent à une pensée chrétienne vivante ou à une simple attitude banale, si la variété en est profonde ou purement formelle ; c'est ce qui pouvait servir à montrer le caractère religieux de l'épopée, que l'auteur affirme, et c'est ce que celui-ci n'a pas montré nettement.

42. E. LERCH, *Prädikative Participia für Verbalsubstantiva im Französischen*; 1912, IX-120 pages. — Il s'agit des constructions du type : « c'était son rêve *accompli* = c'était l'accomplissement de son rêve », où, du reste, le participe présent est employé aussi bien que le participe passé. M. L. a rassemblé des exemples appartenant à toutes les périodes de la langue, il les a classés suivant la structure syntaxique de la phrase où apparaissent ces participes, il en a

rapproché des exemples nombreux empruntés à l'italien, à l'espagnol, au latin, à l'allemand, à l'anglais. Et l'on est ainsi amené à voir quel rôle considérable cette construction joue dans la vie des langues, en particulier dans la vie des langues romanes. En français, il est vrai, elle ne commence à prendre un grand développement qu'à la Renaissance, pour triompher définitivement avec l'école naturaliste du XIXe siècle. On n'a donc pas eu tout à fait tort d'y voir un latinisme. Mais, sans nier cette influence latine, M. L. montre qu'elle ne suffit pas à tout expliquer : car en certain de ses emplois la construction est déjà courante au moyen âge. M. L. a relevé en effet, de la construction en question, de nombreux exemples médiévaux ; mais comme il le note lui-même, ce sont presque toujours les mêmes mots ou les mêmes locutions qu'ils ramènent : il s'agit avant tout de lever ou de coucher du soleil, de chant du coq, de périodes de temps écoulé : *ainz le soleil colchant, puis complie sonant, devant prime sonee*, etc., plus rarement de circonstances secondaires qui accompagnent l'action principale : *s'en retornent a lor grailes sonnant, a mes ieux voiant l'a chi tué*, etc. La plupart de ces emplois sont inconnus à la syntaxe latine, et il ne saurait donc être question d'un héritage direct du latin : on est amené à parler ici d'une création de la vieille langue. Les exemples qui renferment un participe présent sont les plus intéressants : à propos de *voiant toz*, *oiant toz* en particulier on s'est souvent demandé s'il fallait voir dans le verbe un participe présent ou un gérondif. M. L. se prononce nettement pour la première opinion : il explique l'invariabilité du verbe qui est presque de règle dans ces locutions en admettant que *voiant*, *oiant* avaient fini par devenir des prépositions qui placées avant le sujet (du participe) le transformaient en complément (de la préposition) : et il est bien vrai que dans ces phrases le pronom apparaît au cas-régime et non pas du tout au cas-sujet comme on devrait s'y attendre avec un gérondif : *voiant*, *oiant* auraient été de simples équivalents de *devant* et seraient à rapprocher de *touchant*, *joignant*, *durant*, *pendant* qui, à des époques différentes, ont passé par une évolution analogue. — L. F.].

43. E. Gamillscheg, *Die romanischen Elemente in der deutschen Mundart von Lusern* ; 1912, VIII-53 pages. — Lusern est un petit village montagnard de quelques centaines d'habitants à l'ouest des Sette communi. C'est un îlot de langue allemande, témoin de l'avance extrême de l'allemand au sud du Tyrol, mais le parler allemand s'y est mêlé d'un grand nombre d'emprunts romans dont les couches successives rappellent les influences des centres d'administration ou de civilisation auxquels a été successivement rattaché ce petit pays, qui a dépendu de Vienne, puis de Vérone et de Milan au XIVe siècle, de Venise jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, de l'Autriche jusqu'au dernier tiers du XIXe. Ainsi le plus ancien fonds d'emprunt est ladin, puis vient du lombard, puis du vénitien, enfin du trentin. De là, l'intérêt réel des matériaux publiés par M. G.

44. Fr. Fleischer, *Studien zur Sprachgeographie der Gascogne* ; 1913,

125 pages et 16 cartes. Classement des faits notés dans l'*Atlas linguistique de la France* complété à l'aide des travaux de M. Millardet et de quelques textes pris dans l'*Era bouts d'era mountanho* de M. B. Sarrieu. Pour ces derniers textes il ne semble pas que l'auteur ait toujours exactement compris les témoignages fournis.

45. R. SCHÖNIG, *Rom. vorkonsonantisches L in den heutigen französischen Mundarten*; 1913, XI-149 pages. — Classement par régions (Normandie, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Picardie, Wallonie, Centre, Lorraine, Champagne, Sud-Est) des faits relevés dans l'*Atlas linguistique de la France* et dans quelques textes ou lexiques provinciaux.

46. Fr. BERGERT, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen*; 1913, XII-143 pages. — [On sait la place que tiennent les femmes dans la poésie des troubadours et le grand rôle qu'ont joué quelques nobles dames dans le développement de cette poésie. Amantes ou protectrices, noms réels ou pseudonymes, la liste en est longue. M. B. a cherché à la dresser aussi complètement qu'il est possible en mettant à profit toutes les indications que nous ont laissées les troubadours et leurs contemporains et en utilisant, et discutant à l'occasion, les interprétations qu'en ont données les savants modernes. Autour des noms il a groupé tous les renseignements biographiques qu'il a pu recueillir. A côté des dames provençales et parfois françaises ou catalanes, il a fait place aux dames italiennes. Un appendice rassemble les pseudonymes qui n'ont pu être encore expliqués. M. B nous a donné là un répertoire commode et qui rendra des services. — L F].

47. O. H. SOMMER, *Die Abenteuer Gawains, Ywains und le Morholts mit den drei Jungfrauen aus der Trilogie (Demanda) des Pseudo-Robert de Borron, die Fortsetzung des Huth-Merlin, nach den allein bekannten Hs. nr. 112 der Pariser National Bibliothek hgg. v.* —; 1913, LXXXIX-140 pages. — Après une importante introduction, qui reprend et rectifie sur divers points l'article publié ici même par M. Sommer (XXXVI, 369 et 543), celui-ci imprime les f. 17b-58b du ms. 112, qui coïncident pour le début avec les derniers feuillets (220-230) du ms. Huth publié par G. Paris et A. Ulrich (*Merlin*, t. II, 228 sq.), mais qui donnent ensuite tout le conte écourté dans les ms. Huth. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Viggo BRÖNDAL, *Substrater og Laan i Romansk og Germansk*; *Studier i Lyd-ogOrdhistorie*; Copenhague, Gad, 1917; in-8, XVI-215 pages. — Nos lecteurs ont pu apprécier la solidité de la documentation de M. Br., la vigueur et la netteté de son esprit critique, par le compte rendu qu'a donné ici même M. J. Jud de ses *Notes d'étymologie romane* (cf. *Romania*, XLV, 629; ce compte rendu a été omis par erreur à la table des matières du t. XLV et doit y être ajouté, p. 638). Beaucoup regretteront sans doute

que M. Br. n'ait pas écrit ce nouveau livre en une langue plus largement accessible à tous les romanistes et souhaiteront avec moi que l'auteur nous en donne une version française qu'il peut écrire mieux que personne. Les problèmes étudiés par M. Br. sont en effet parmi les plus difficiles et les plus importants qu'aient à se poser les linguistes : quelle part revient, dans les modifications qui altèrent l'aspect d'une langue importée dans un pays, à la langue antérieurement parlée par les habitants de ce pays, quel est, en d'autres termes, le rôle des *substrats* dans les innovations linguistiques, et par ailleurs quelle part faut-il faire aux emprunts dans les langues romanes et les langues germaniques, et ne s'est-on pas abusé (comme M. Br. avait déjà tenté de le montrer à propos du fr. *faite*) sur le sens dans lequel se sont faits certains de ces emprunts ? — Pour l'étude des *substrats*, M. B. s'est efforcé de dégager les traits phonétiques qui peuvent être tenus pour caractéristiques de l'évolution du latin parlé en Gaule ou, plus généralement, dans l'Ouest de la Romania (*u* > *ü*, *o* > *ö*, *a* > *ä*, *ĕ* > *ei*, *ŏ* > *ou*, *ca*, *ga* > *ča*, *ǧa*, *ce* > *tse*, *a* atone > *ə*, *p*, *t*, *k*, interv. > *b*, *d*, *g*, etc., *b*, *d*, *g* finaux > *p*, *t*, *k* etc., insertion de cons. entre continue et *l*, *r*, vocalisation de *l* + cons., nasalisation des voyelles). Il en tire des conclusions sur les différences de point d'articulation, de forme d'articulation, d'intensité et de sonorité que ces modifications impliquent, dans la façon de prononcer le latin, entre l'Italie et la Gaule ; il a exprimé ces conclusions en formules d'équivalents symboliques, ingénieuses plutôt, me semble-t-il, que vraiment commodes. Puis il a recherché dans les parlers celtiques ce que nous pouvons connaître sur les quatre conditions phonétiques en question, pour établir une concordance, et par suite une relation de cause à effet, entre les habitudes de prononciation gauloises et les caractères pris en Gaule par le latin. Malheureusement notre ignorance de la phonétique gauloise rend bien imparfaite la liste de ces concordances et la formule de M. Br. est ici fâcheusement parsemée de points d'interrogation. Si bien qu'on se trouve en quelque sorte ramené à reconstituer une prononciation gauloise hypothétique en rassemblant les traits communs aux langues représentant le latin ou d'autres langues importées dans des régions où ont habité des Celtes, ce qui n'est pas sans doute un cercle vicieux, mais ce qui, d'une part, restreint singulièrement le nombre et l'importance des concordances, et, d'autre part, oblige à compliquer les hypothèses linguistiques d'hypothèses historiques parfois assez vagues. L'effort de démonstration de M. Br. est pourtant tout autre chose que la défense vigoureuse d'une pétition de principe. Du rapprochement et de l'analyse des traits phonétiques distinctifs du latin de Gaule ressort l'impression d'un type articulatoire particulier : reste à savoir s'il est l'effet du substrat gaulois ou le produit d'un groupement de civilisation nouveau dans des régions autrefois celtiques. — Dans la seconde partie de son livre, consacrée à l'emprunt, M. Br. étudie spécialement un certain nombre de

problèmes romano-germaniques dont voici sommairement la liste : *a*) got. *baurgs*, it. *borgo* ; *b*) nord. *tjald*, a. norm. *tialʒ* « tente » ; *c*) lat. *schola* en germanique ; *d*) got. *wadi*, fr. *gage* ; *e*) lat. *plebire*, all. *pflegen* ; *f*) bas lat. *graphio* « comte » ; *g*) got. *skilligs* ; *h*) got. *puggs* « bourse » ; *i*) germ. *taljan* « compter » ; *j*) all. *kram* « boutique » ; *k*) fr. *crèche* « mangeoire » ; *l*) dan. *Plejl* « fléau » ; *m*) all. *Kissen*, fr. *coussin* ; *n*) all. *Gesims* « cimaise » ; *o*) ang. *cinders* ; *p*) bas lat. *screuna* ; *q*) fr. *pot* ; *r*) all. *Zwetsche* ; *s*) dan. *Pode*, ang. *to put* « greffer » ; *t*) lat. *cattus* ; *u*) roman *ratto* « rat » ; *v*) fr. *bouc*, it. *becco* ; *x*) dan. *Silke* « soie » et *Saerk* « chemise » ; *y*) dan. *Bad* « bain » ; *z*) all. *Kebse* « concubina ». — Ces 25 titres de notices ne donnent pas une idée complète du nombre de formes lexicales étudiées par M. Br. et de la variété des langues auxquelles il a recours, mais ils permettent de se rendre compte de l'importance sociale et historique des notions exprimées par les mots examinés et de l'intérêt des conclusions de M. Br. sur le sens dans lequel s'est fait l'emprunt entre parlers romans et germaniques. Or, pour M. Br., dans tous ces cas ce n'est pas le roman qui est le débiteur, mais le germanique, et, s'il est difficile d'être convaincu toujours par ses exposés rapides et brillants, certaines des hypothèses qu'il a adoptées sont au moins séduisantes (*borgo* < burgus < πυργος ou all. *graf* < *graphio*, p. ex.). D'ailleurs l'important n'est peut-être pas de savoir si les étymologies de M. Br. sont toutes satisfaisantes, si, par exemple, comme il le veut, cattus peut s'expliquer par cătus « fin », *rattus par rapidus, pottus par potus, et si M. Br. ne généralise pas avec quelque exagération le redoublement -t- > -tt- de totus-*tottus. Mais il y avait intérêt à rappeler que l'hypothèse d'un emprunt à une langue étrangère, germanique ou autre, n'est pas pour l'étymologie romane un sûr recours et qu'elle expose trop souvent à prendre effet pour cause, parce que l'influence gréco-latine ou latine ou romane a été plus largement répandue sur l'Europe qu'on ne le reconnaît d'ordinaire, et il y avait intérêt aussi à grouper quelques exemples de ce vocabulaire européen de l'antiquité et du moyen âge qui vaudrait bien une étude d'ensemble. C'est le mérite du livre de M. Br. d'avoir attiré de nouveau l'attention sur ces questions et de l'avoir fait avec vigueur et éclat. — M. R.

Die Bezeichnungen der täglichen Mahlzeiten in den romanischen Sprachen und Dialekten ; eine onomasiologische Untersuchung... von Paul Herzog (Dissertation de Zurich); Zurich, Leemann, 1916; in-8, 143 pages. — Collection abondante et soigneusement plus que commodément classée ; chaque article est noté plutôt qu'étudié. La valeur relative des diverses expressions en un même point n'apparaît pas clairement et la succession historique des termes, la raison des modifications de sens ou des substitutions de désignation ne sont pas examinées ; le travail de M. H. n'en est pas moins une utile contribution à l'étude d'une question qui intéresse le linguiste et l'historien des mœurs. — M. R.

E. TAPPOLET, *Zur Etymologie von Huguenot* (Separatabdruck aus dem Anzeiger für Schweizerische Geschichte, 47 Jahrgang, 1916, p. 133-153); Bern, K. J. Wyss, 1916; in-8, 21 p. — Etude précise des plus anciens exemples et de la succession des formes de *Eidgenoss* à *Huguenot*. M. T. s'arrête à des conclusions extrêmement réservées, mais fermes : tout ce que l'on a dit jusqu'ici sur *huguenot* (et les discussions étymologiques sur ce mot sont aussi anciennes que le mot même) sans le rapporter à *Eidgenoss* est sans valeur; le point de départ du mot est Genève, le nom du chef des *Eidgenossen* (parti politique de l'indépendance genevoise au début du XVIe siècle), Besançon *Hugues* (1490?-1352), pourrait servir à expliquer la transformation en *huguenot* de la forme *eiguenot*, forme primitive et d'ailleurs conservée, avec des variantes, jusqu'à maintenant dans les parlers franco-provençaux et provençaux. — M. R.

Auguste LONGNON, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* ; résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes Études... publié par Paul MARICHAL et Léon MIROT. Premier fascicule : noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine ; Paris, Champion, 1920 ; in-8, 177 pages. — Les études de toponomastique sont trop rares en France et trop dispersées pour que la publication du résumé des leçons d'A. Longnon ne soit pas accueillie avec reconnaissance et ne rende pas de précieux services, surtout quand il aura pu être muni des index nécessaires. Ce premier fascicule comprend quarante brefs chapitres où sont successivement étudiés les noms d'origine grecque, phénicienne, ligure, ibère, celtique, gallo-romaine, romaine, germanique. L'on peut regretter que les éditeurs n'aient pas sur certains points complété la documentation de Longnon, et il est à souhaiter qu'ils le fassent, au moins dans des notes additionnelles à la fin de leur publication. C'est ainsi que le chapitre XX relatif à *Igoranda* doit être nécessairement complété par la note de M. F. Lot publiée au t. XLV, p. 492, de la *Romania*. Dans d'autres cas le résumé publié paraît un peu sommaire et l'on est amené à penser que les notes d'A. Longnon doivent fournir des explications complémentaires. L'on trouve par ex. au ch. XXXIX une liste intéressante de noms de lieu formés d'un nom de rivière précédé de *som* ou *somme* pour désigner une localité placée vers la source de cette rivière, p. ex. *Sommepy* (Marne) à la source du Py. Or la liste des noms de lieu commençant ainsi dans la France de l'Est et du Nord est sensiblement plus étendue que celle que donne A. Longnon et celui-ci devait avoir des raisons de n'en retenir qu'une partie; pour certains noms ces raisons sont apparentes, le second élément n'étant pas sans doute un nom de cours d'eau, p. ex. *Sommeval* dans l'Aube, mais il en est pour lesquels on peut hésiter : qu'est-ce que *Somnaud* (Marne), lieu-dit dans la commune de St-Memmie, aux portes

de Châlons, appelé *Summo Naudi* au XIIIe s., et ce nom est-il sans rapport avec celui du *Naud*, petite rivière qui coule à travers Châlons même (cf. Longnon, *Dict. topogr. du départ. de la Marne*)? Et qu'est-ce encore dans les Ardennes (canton de Grandpré) que le nom du village de *Sommerance* signalé comme ayant de bonnes sources? A. Longnon n'avait-il pas donné son opinion sur ces noms ? — M. R.

N. Iorga, *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais* (Publications de l'Institut pour l'étude de l'Europe Sud-Orientale) ; Bucarest, « Cultura Neamului Românesc », 1919 ; in-8, 71 pages. — Ce bref exposé sera un bon guide pour l'intelligence de la civilisation et de la langue albanaises qui se trouvent utilement rattachées à l'histoire, non seulement de la péninsule balkanique, mais de toute l'Europe méridionale.

N. Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation* ; Paris, Paulin, 1920 ; in-8, 289-XVIII pages. — Nous devions déjà à l'éminent historien une *Histoire du peuple roumain* (en allemand, 2 vol., Gotha, 1905). Ce nouveau volume est un vigoureux essai de synthèse qui met en vive lumière les conditions de formation de la civilisation roumaine et les caractères qu'elle a revêtus à travers les siècles, la multiplicité des influences qu'elle a subies et le travail propre du peuple qui a su fondre en un alliage original ses traditions archaïques et les emprunts occidentaux et orientaux. Une large place est donnée dans ce tableau d'ensemble à l'art roumain, trop mal connu et dont M. Iorga pourrait nous donner une histoire déjà esquissée ici dans ses lignes essentielles, à la langue, dont les précieuses indications pour les périodes les plus anciennes de la civilisation roumaine sont utilisées avec une prudente sagacité. Le livre de M. I. a été imprimé à Paris pendant la guerre, alors que les communications entre la France et la Roumanie étaient pratiquement impossibles. L'auteur n'a pas eu communication des épreuves ; de là quelques fautes d'impression qu'une liste d'errata pourrait encore venir utilement corriger, en attendant la seconde édition que mérite cette excellente histoire. — M. R.

Les Cent chefs-d'œuvre étrangers : François Pétrarque ; préface et traduction par Henry Cochin ; Paris, Renaissance du Livre, [1920]; in-16, 208 pages. — C'est un charmant petit livre : une préface discrète, mais qui contient l'essentiel des faits et des idées ; un choix varié de morceaux caractéristiques pris dans les œuvres latines comme dans les italiennes, assez nombreux pour donner une image de la diversité de Pétrarque, assez étendus pour que chacun ait une valeur propre. Certains de ces extraits sont traduits ici pour la première fois en français ; dans tous on trouve un effort original du traducteur pour rendre le nombre, la cadence, l'harmonie du modèle. Et si parfois, comme le craint M. Cochin, il en résulte quelque contrainte, le plaisir du lecteur n'en est guère diminué. — M. R.

K. SNEYDERS DE VOGEL, *Enige opmerkingen over de kennis der Oudheid in de Middeleeuwen*; Groningue-La Haye, Wolters 1920; in-8, 32 pages. — Leçon inaugurale, faite à l'Université de Groningue le 8 mai 1920, sur le rôle et le caractère de la connaissance de l'antiquité dans la littérature médiévale, surtout française; p. 32, note 21, lire : Crapelet.

Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen: Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen von Leonardo OLSCHKI; Heidelberg, Winter, 1913; in-8, XVIII-314 pages, avec 3 figures et 4 plans. — Ce travail se présente comme une contribution à la connaissance de Paris au moyen âge, mais il fournit d'utiles éléments pour le commentaire d'un assez grand nombre de passages de chansons de geste : on y trouvera en particulier, en appendice, une dissertation sur les problèmes topographiques que pose le *Moniage Guillaume*.

A History of the French Novel (to the close of the 19th century) by George SAINTSBURY. Vol. I, *From the beginning to 1800*; London, Macmillan, 1917; in-8, XXII-491 pages. — Les cinq premiers chapitres (introduction ; matières de France, de Rome et de Bretagne ; romans d'aventures ; débuts du conte en prose, allégorie, fabliau, histoires en prose, etc.) rentrent seuls dans le cadre de la *Romania*. L'auteur y fait entrer dans une esquisse à larges traits les vies de saints, les chansons de geste, les romans antiques et les romans bretons, en insistant sur quelques œuvres, telles que *Lancelot* ou *Partenopeus de Blois*, les *Nouvelles du XIIIe et du XIVe siècles*, les *Cent nouvelles nouvelles*, *Jehan de Saintré* et *Jehan de Paris*. On s'étonne de n'y pas voir mentionnées les *Nouvelles françaises du XVe siècle* publiées par E. Langlois, sans parler de beaucoup d'autres œuvres en vers qui, bien plus que *Partenopeus*, annoncent la nouvelle (*Chastelaine de Vergi*, p. ex., ou *lais*, etc.). Ces chapitres qui ne paraissent avoir été écrits que pour servir d'introduction aux études plus poussées sur Rabelais et les œuvres de l'époque classique, ne donnent qu'une idée bien incomplète de la littérature narrative du moyen âge français et ne font pas oublier l'étude de M. Söderhjelm sur la *Nouvelle française au XVe siècle* (et avant le XVe s.), que M. St. ne semble d'ailleurs pas connaître. — M. R.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

FARAL (E.), D'un « passionnaire » latin à un roman français : quelques sources immédiates du roman d'*Eracle*..... 512
— Notice sur le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale, nº 3718..... 231
FOULET (L.), Comment on est passé de *ce suis je* à *c'est moi*..... 46
— La disparition du prétérit..... 271
HŒPFFNER (E.), Les poésies lyriques du *Dit de la Panthère* de Nicole de Margival..... 204
HOLBROOK (R. T.), Le plus ancien manuscrit connu de *Patelin*..... 84
JUD (J.), Mots d'origine gauloise ?..... 465
LANGLOIS (E.), A propos du *Coronement Looïs*..... 330
LOT (F.), Nouvelles études sur le cycle arturien : III, L'île Tristan ; IV, Camlann ; V, Les noces d'Erec et d'Enide..... 39
PARDUCCI (A.), Bonifazio di Castellana..... 478
PRINET (M.), Les armoiries dans le roman du *Châtelain de Coucy*..... 161
SCHNEEGANS (F. Ed.), *Le Mors de la Pomme*, texte du XVe siècle..... 537
SORRENTO (L.), Nuove note di sintassi siciliana..... 180
WESTON (J. L.), Notes on the Grail romances : The *Perlesvaus* and the Prose *Lancelot*..... 314
WILMOTTE (M.), Chrétien de Troyes et le conte de *Guillaume d'Angleterre*..... 1

MÉLANGES

BRUNEL (Cl.), Provençal *caissa*..... 115
FOULET (L.), De *icest* à *cest* et l'origine de l'article..... 571
— Notes sur le texte de Villon (*Lais* et *Testament*)..... 386
— Pour le commentaire de Villon : *La Belle, leçon aux enfants perdus*..... 383
GEROLD (Th.), Remarques sur quelques mélodies de chansons de croisade..... 109
HORNING (A.), *Daru*..... 577
LÅNGFORS (A.), L'article *est pot* de Godefroy..... 114
LOT (F.), Influences littéraires antiques dans les noms de personnes..... 381
— Textes diplomatiques sur les pèlerinages..... 382
— Traditions sur Geoffroy Grisegonelle et sur Helgaud de Montreuil..... 376

THOMAS (A.), Anc. prov. *sebenc*, « bâtard » 392
— Sur le vers 412 de *Gormont et Isembart* 581

COMPTES RENDUS

AUDEFROI LE BASTARD, Die Lieder und Romanzen des —, p. p. A. CULLMANN (A. Långfors) 586
BERTONI (G.), Italia dialettale (G. de Gregorio) 596
CHAMARD (H.), Les origines de la poésie française de la Renaissance (A. Pauphilet) 591
CULLMANN (A)., Voir AUDEFROI LE BASTARD.
Fauvel (*Le roman de*). Voir GERVAIS DU BUS.
GENCIEN (Pierre), *Le Tornoiement as dames de Paris*, p. p. M. PELAEZ (A. Långfors) 408
GERVAIS DE BUS, *Le Roman de Fauvel*, p. p. A LÅNGFORS (E. Hoepffner) 426
GILLIÉRON (J.), Généalogie des mots qui désignent l'*abeille*, d'après l'*Atlas linguistique de la France* (K. Jaberg) 120
JACQUES DE BUGNIN, *Le Congié pris du siècle séculier*, p. p. A. PIAGET (F. Ed. Schneegans) 135
KLUGE (F.), Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein (J. Jud) 398
LABUSQUETTE (R. de), Autour de Dante. Les Béatrices. L'amour et la femme en Occitanie. L'amour et la femme en Toscane. Les femmes de Dante (H. Cochin) 404
LÅNGFORS (A.). Voir GERVAIS DU BUS.
MAIHIEU DE GANT, Poésies. Voir WOLFF.
MAIHIEU LE JUIF, Poésies. Voir WOLFF.
PELAEZ (M.). Voir GENCIEN.
PIAGET (A.). Voir JACQUES DE BUGNIN.
Tornoiement (*Le*) *as dames de Paris*. Voir GENCIEN.
WAHLGREN (E. J.), Étude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes (L. Foulet) ... 402
WOLFF (H.), Dichtungen von Matthæus dem Juden und Matthæus von Gent (Långfors) 586

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXVII-LXXIX, 1916-1918 (E. G. Léonard) 143
— — LXXIX-LXXX, 1918-1919 (E. G. Léonard) 434
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XXI-XXV, 1919 (M. R.) 617
Journal des Savants, 1891-1903 (M. R.) 145
— 1904-1919 (M. R.) 435
— 1920 (M. R.) 600

Mémoires de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1880-1913 (S. Glixelli)..... 614
Mémoires de la Société néophilologique près l'Université de Saint-Pétersbourg, IV-VIII, 1910-15 (G. Lozinsky)..... 616
Neophilologus, I-IV, 1915-19 (M. R.)..... 137
Revista de filologia española, III-VI, 1916-19 (E. S.)..... 604
Revista lusitana, XVI-XIX, 1913-16 (M. R.)..... 612
Revue des langues romanes, LIX, 1916-17 (A. Långfors; M. R.),.... 600
Romanic Review (The), VII, 1916 (M. R.)..... 141
— — VIII-IX, 1917-1918 (M. R.)..... 448
Romanische Forschungen, XXVI-XXXIII, 1909-15 (E. Faral ; A. Långfors)..... 439
Studi glottologici italiani, VII, 1920 (M. R.)..... 602
Studi medievali, IV, 1912-13 600
Studi romanzi, VII-X, 1911-13 (M. R.)..... 602
Travaux de la Société néophilologique de Leopol, 1-2, 1919 (S. G.)... 615

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

ARAOLLA (Girolamo), *Rimas spirituales*, p. p. M. L. WAGNER..... 623
Athis et Prophilias (*Le roman d'*), p. p. A. HILKA, t. II..... 624
BALCKE (C.), Der anorganische Nasallaut im Französischen (M. R.)... 626
BEHRENS (D.). Voir SCHWAN.
BENARY (W.), Die germanische Ermanarichsage und die französische Heldendichtung (L. F.)..... 626
BERGERT (Fr.), Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen (L. F.)..... 628
BERRET (P.). Voir HUGO.
BIRKENMAJER (A.), La Bibliothèque de Richard de Fournival (S. Glixelli)..... 461
BREUER (H.), Wörterbuch zu Kristian von Troyes, mit Einleitung von W. FOERSTER..... 152
— Voir *Cristal et Clarie* et *Hunbaut*.
BRONDAL (V.), Substrater og Laan i Romansk og Germansk (M. R.).. 628
Bueve de Hantone, p. p. A. STIMMING..... 623, 624
CASELLA (M.), *La epistola di lu nostru Signori* (J. Jud)..... 454
Château d'Amour. Voir ROBERT GROSSETESTE.
CHRÉTIEN DE TROYES. Voir BREUER.
CHRIST (K.), Die altfranzösischen Handschriften der Palatina..... 151
COCHIN (H.). Voir PÉTRARQUE.
COHEN (G.), Le théâtre du moyen âge d'après les travaux récents.... 623
COLLIN (C. S. R.), A bibliographical guide to sematology..... 152

Couronnement de Louis (Le), p. p. E. LANGLOIS..... 454
CRAIG (H.), Note on the home of *Ludus Coventriae* 623
Cristal et Clarie, p. p. H. BREUER..... 623
DANTE ALIGHIERI, *Epistolae*, p. p. Paget TOYNBEE (M. R)..... 462
DE BOER (G.), Autour d'un mot..... 460
— Voir *Ovide moralisé*.
ESPOSITO (M.), On some Waldesian mss. preserved in the library of Trinity College Dublin (M. R.)..... 154
FARAL (E.). Voir *Gautier d'Aupais*.
FARINELLI (A.), Lezione inediti e bibliografia (M. R.)..... 455
Fauvel (Le roman de). Voir GERVAIS DE BUS.
FLEISCHER (Fr.), Studien zur Sprachgeographie der Gascogne..... 627
FOERSTER (W.). Voir BREUER, JEHAN.
FOULET (L.), Petite syntaxe de l'ancien français..... 454
Fouque de Candie. Voir HERBERT LE DUC.
GAMILLSCHEG (E.), Die romanischen Elemente in der deutschen Mundart von Lusern (M. R.)..... 627
GAUCHAT (L.), et J. JEANJAQUET, Bibliographie linguistique de la Suisse romande, II (M. R.)..... 455
Gautier d'Aupais, p. p. E. FARAL..... 454
GAYLEY (C. M.) et KURTZ (B. P.), Methods and material of literary criticism (M. R.)..... 456
GERVAIS DE BUS, *Le roman de Fauvel*, p. p. A. LÅNGFORS..... 152
GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, p. p. E. LANGLOIS, t. II..... 622
HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, p. p. O. SCHULTZ-GORA, t. II..... 624
HERZOG (P.), Die Bezeichnungen der täglichen Mahlzeiten (M. R.)... 630
HILKA (A.). Voir *Athis et Prophilias*.
HUGO (Victor), *La légende des Siècles*, p. p. P. BERRET (G. Huet)..... 460
Hunbaut, p. p. J. STURZINGER et H. BREUER..... 623
IORGA (N.), Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais..... 632
— Histoire des Roumains et de leur civilisation (M. R.)..... 632
JEAN DE MEUN. Voir GUILLAUME DE LORRIS.
JEANJAQUET (J.). Voir GAUCHAT.
JEHAN, *Les Merveilles de Rigomer*, p. p. W. FOERSTER, t. II..... 624
JESPERSEN (O.), Negation in English and other languages (L. Foulet).. 457
KJELLMAN (H.), La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français (L. Foulet)..... 154
KRETTEK (A.), Die Ortsnamen in der *Vita sancti Honorati*..... 624
KRETZMANN, The liturgical element in the earliest forms of the mediaeval Drama..... 623
KURTZ (B. P.). Voir GAYLEY.
LA JUILLIÈRE (P. de), Les images dans Rabelais..... 625

LÅNGFORS (A.), Les Incipit des poèmes français intérieurs au XVIe s., I (L. Foulet)..... 458
— Voir GERVAIS DU BUS.
LANGLOIS (E.). Voir *Couronnement de Louis* et GUILLAUME DE LORRIS.
LERCH (E.), Prädikative Participia für Verbalsubstantiva im Französischen (L. F.)..... 626
LONGNON (A.), Les noms de lieu de la France, etc., p. p. P. MARICHAL et L. MIROT (M. R.)..... 631
MARICHAL (P.). Voir LONGNON.
MÉLANDER (J.), Étude sur *magis* et les expressions adversatives dans les langues romanes (L. Foulet)..... 155
MENENDEZ PIDAL (R.) Estudios literarios (M. R.)..... 462
MERIAN (S.), Die französischen Namen des Regenbogens..... 156
MERK (C. J.), Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos (M. R.)..... 626
MIROT (L.). Voir LONGNON.
MONTEVERDI (A.), Il primo dramma nelatino..... 459
MURRAY (J.). Voir ROBERT GROSSETESTE.
MUNCKE (B.). Voir *Vita sancti Honorati*.
NERI (F.), Jules Camus, filologo (M. R.)..... 459
NICOLAS BOZON, *Le Char d'Orgueil, la lettre de l'empereur Orgueil*, p. p. J. VISING (A. Jeanroy)..... 160
NILSSON (M. P.), Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes (G. Cohen)..... 454
NYROP (Kr.), Études de grammaire française, 6-10 (L. Foulet)..... 457
ŒCHMANN (E.), Studien über die französischen Worte im Deutschen im 12. und 13. Jahrhundert (A. Långfors)..... 157
OLSCHKI (L.), Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen..... 633
ORLANDO (M.), Gli accorciativi dei nomi propri di persona nel dialetto siciliano..... 157
Ovide moralisé, p. p. C. DE BOER, I et II (M. R.)..... 153
PASCU (G.). Gligorie Ureache (M. R.)..... 462
PAULI (I.), *Enfant, garçon, fille* dans les langues romanes (M. R.)..... 463
PÉTRARQUE, Œuvres choisies, traduites p. H. COCHIN (M. R.)..... 632
RAJNA (P.), Dante e i romanzi della Tavola ritonda (M. R.)..... 463
— Joseph Bédier..... 453
REMPISS (M.). Die Vorstellung von Deutschland im altfr. Heldenepos etc. (L. F.)..... 625
Rigomer. Voir JEAN.
ROBERT DE BORRON. Voir SOMMER.
ROBERT GROSSETESTE, *Le Château d'Amour*, p. p. J. MURRAY (A. Jeanroy)..... 156
Roland (Chanson de). Voir SCIAVA.
Rose (Le Roman de la). Voir GUILLAUME DE LORRIS.

SAINTSBURY (G.), A history of the french Novel, I (M. R.)..... 633
SCHAECHTELIN (P.), Das passé défini und Imparfait in Altfranzösischen (M. R.)..... 624
SCHAEFER (W.), Das Verhältnis der *Vita Sancti Honorati* zu Raimon Feraut..... 624
SCHŒNIG (R.), Rom. vorkonsonantisches *L* in den heutigen französischen Mundarten (M. R.)..... 628
SCHWAN (E.), Grammatik des Altfranzösischen, 11e éd., p. D. BEHRENS (Cl. Brunel)..... 158
SCHULTZ-GORA (O.). Voir HERBERT LE DUC.
SCIAVA (R.), *La Canzone d'Orlando* tradotta de — 456
SNEYDERS DE VOGEL (K.), Einige opmerkingen over de kennis der Oudheid in de Middeleeuwen..... 633
— Syntaxe historique du français (L. Foulet)..... 158
SOMMER (O. H.), Die abenteuer Gawains, Ywains und le Morholts, etc. (M. R.)..... 628
SPITZER (L.), Die Wortbildung als stilistisches Mittel exemplifiert an Rabelais..... 624
STIMMING (A.). Voir *Bueve de Hantone*.
STRENG (W.), Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich..... 159
STURZINGER (J.). Voir *Hunbaud*.
SWENSON (E.), An inquiry into the composition and structure of *Ludus Coventriae*..... 623
TAPPOLET (E.), Zur Etymologie von *Huguenot* (M. R.)..... 631
TERRACINI (B.), Pier Enea Guarnerio..... 159
THOMAS (Ant.), Maître Aliboron (M. R.)..... 159
TOYNBEE (Paget). Voir DANTE ALIGHIERI.
UREÑA (P. H.), La versificaciòn irrregular en la poesia castellana..... 456
VISING (J.). Voir NICOLAS BOZON.
Vita sancti Honorati, p. p. B. MUSCKE (L. F.)..... 624
WAGNER (M. L.). Voir ARAOLLA.
WALBERG (E.), Étude sur un poème anonyme relatif à un miracle de saint Thomas de Cantorbery (M. R.)..... 459
WEDKIEWICZ (St.), Materialien zu einer Syntax der italienischen Bedingungsätze..... 624
WINKLER (E.), La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Oudin..... 625

CHRONIQUE

Nécrologie : J. Acher, 149; J. Cornu, 452; C. Salvioni, 618; J. Storm, 621.

Nomination : M. C. de Boer à Leyde, 453.
Institut de France : Élection de M. J. Bédier à l'Académie française, 453.
Universités : Centre d'études médiévales à l'Université de Strasbourg, 453.
Collections : Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 624 : Classiques français du moyen âge, 454 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 623 ; Histoire littéraire de la France, 622 ; Mélanges dédiés à R. Menendez Pidal 622 ; Research publications of the University of Minnesota, 6 ; Romanische Bibliothek, 152 ; Société des anciens textes français, 152, 622.
Projets de publication : Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle, par A. Jeanroy et A. Långfors, 622 ; Chanson de Conon de Béthune, par A Wallensköld, 622 ; *Patelin*, par R. T. Holbrook, 622 ; Renaut, *Galeran de Bretagne*, par L Foulet, 622 ; Revue de littérature comparée, 454 ; *Sancta Fides*, par A. Thomas, 626.
Concours : pour le legs Martorell y Peña, à Barcelone, 159 ; pour le prix Bibesco, à la Société de linguistique, à Paris, 621.
Sociétés : Societa filologica friulana, G. I. Ascoli, à Udine, 622.
Errata : 464.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 181 Janvier 1920

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ À L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les meurs
WACE.

Tome XLVI

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale..... 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 11 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

M. Wilmotte, Chrétien de Troyes et le conte de *Guillaume d'Angleterre* 1

F. Lot, Nouvelles études sur le cycle arthurien : III, L'île Tristan ; IV, Camlann ; V, Les noces d'Erec et d'Enide 19

L. Foulet, Comment on est passé de *ce suis je à c'est moi* 46

R. T. Holbrook, Le plus ancien manuscrit connu de *Pathelin* 84

MÉLANGES

Th. Gerold, Remarques sur quelques mélodies de chansons de croisade 109

A. Långfors, L'article *estipot* de Godefroy 112

Cl. Brunel, Provençal *atissa* 115

COMPTES RENDUS

J. Gillieron, Généalogie des mots qui désignent l'*abeille*, d'après l'*Atlas linguistique de la France* (K. Jaberg) 120

Jacques de Bugnin, *Le Congié pris du siècle séculier*, p. p. Arthur Piaget (F. E. Schneegans) 135

PÉRIODIQUES 137

CHRONIQUE 149

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, La loi de Bartsch et la *Chanson de Roland*.
E. Faral, *Les 23 manières de vilains*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
E. Hoeppener, Les poésies lyriques du *Dit de la Panthère*, de Nicole de Margival.
P. Marchiff, Étymologies françaises.
A. Parducci, Bonifazio di Castellana.
A. Piaget, Les *Princes*, de Georges Chastellain.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
C. Salvioni, Centuria di note etimologiche e lessicali (*suite*).
F. E. Schneegans, *Le mors de la Pomme*.
L. Sorrento, Nuove note di sintassi siciliana.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.
J. L. Weston, *The Perlesvaus* and the prose *Lancelot*.

Atlas Linguistique de la France, par J. Gilliéron et E. Edmont. 35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet ..... **900** fr.

— **Table de l'Atlas Linguistique de la France**, gr. in-8 de VIII-319 p. **52** fr. **50**

Atlas Linguistique de la Corse. Parus : fasc. 1-4 (de 200 cartes chacun). — Le fascicule in-folio ..... **37** fr. **50**

— **Cartes muettes de l'Atlas Linguistique**. Préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots. Petit format, la carte **0** fr. **60**. Grand format, la carte. **0** fr. **75**

FERRÉ (Th.). **L'idée de patrie en France, de Clovis à Charlemagne**. In-8, 1920 ..... **2** fr. **50**

GILLIÉRON (J.). **Études de géographie linguistique**. Pathologie et thérapeutique verbales. I. Chair et viande. La neutralisation de l'article défini à propos de Clavellus. II. Mirages étymologiques (1. Commenquer ; 2. Claudere ; 3. Collision ; 4. Trauka, traoua ; 5. Exaequare et exaquare ; 6. Bouter et mettre). 1915, 2 vol. in-8 br., 3 cartes ling ..... net **16** fr.

— **Étude sur la défectivité des verbes**. La faillite de l'étymologie phonétique, 1919, in-8, 133 p. ..... net **12** fr.

— **Généalogie des mots qui désignent l'Abeille** *d'après l'Atlas Linguistique de la France*. 1918, in-8 de 360 p., 1 carte hors texte ..... **23** fr.

GODEFROY. **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes**. 10 vol. in-4 (derniers exemplaires) ..... **900** fr.

LA VILLEHERVE (Bertrand de). **François-Thomas de Baulard d'Arnaud**. Son théâtre et ses théories dramatiques. 1920, in-8 ..... **10** fr.

LERBER (de). **L'influence de Clément Marot aux XVIIe et XVIIIe siècles**. 1920, in-8, XV-128 p. ..... **6** fr.

LOTH (J.), professeur au Collège de France. **Remarques et additions à la grammaire galloise historique et comparée de John Morris Jones**. 1919, in-8 ..... **10** fr.

MATHOREZ (J.). **Histoire de la formation de la population française**. Les étrangers en France sous l'ancien Régime. Tome Ier : les Orientaux et les Extra-Européens, Grecs, Turcs, Maures, Polonais, Russes, Hongrois, Arméniens, Bohémiens, Indiens et Nègres. 1919, gr. in-8 de 400 p. ..... **35** fr.

MULLER (Daniel). **Les rentes viagères de Voltaire**. 1920, in-8 de VI-113 p. **4** fr.

STRONSKI (St.). **La légende amoureuse de Bertrand de Born**. Critique historique de l'ancienne biographie provençale, in-8 ..... **7** fr. **50**

Palaeographia Iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (IXe-XXe siècles). Avec notices et transcriptions par John M. BURNAM. Fasc. II, 1920, in-f° ..... **60** fr.

Revue Celtique, direct. J. Loth, avec le concours de MM. DOTTIN, E. ERNAULT, VENDRYES. Abonn. 1920 ..... **25** fr.

Revue de Philologie Française et de Littérature, direct. L. CLEDAT et J. GILLIÉRON. Abonn. 1920 ..... **25** fr.

Société des Anciens textes. Cotisation 1914-19 donnant droit à *Roman de Fauvel* et *Roman de la Rose*, édit. Langlois, t. I, **25** fr. (droit d'entrée **10** fr.). Cotisation 1920 ..... **25** fr.

VODOZ. « **Roland** ». Un symbole. Lettre préface de G. DUHAMEL. 1920, in-8. **5** fr.

JOSEPH BÉDIER, membre de l'Académie Française,

Les Légendes Épiques. T. I et II, in-8 écu. (T. III et IV *en réimpres.*). **7** fr. **50**
Les Fabliaux. In-8 ..... **18** fr. **75**
Hommage à G. Paris. In-16 ..... **2** fr. **25**
Les Chansons de Croisade. In-8, musique notée. *Dernier exempl.* ..... **40** fr. »
Les Chansons de Colin Muset. In-8 écu ..... **2** fr. **25**
Les deux Poèmes de la Folie Tristan (S. A. T.) ..... **6** fr. »
Le Roman de Tristan, par THOMAS (S. A. T.). 2 volumes *chacun* ..... **14** fr. **40**
Le Lai de l'Ombre, par J. RENART. In-8 (S. A. T.) ..... **7** fr. **20**
Bibliographie des travaux de G. Paris (avec M. ROQUES). In-8 ..... **12** fr. »
Tristan Ménestrel (avec Miss WESTON). In-8 (*Extrait*) ..... **3** fr. **75**

PRIX ACADÉMIQUES 1920

Grand PRIX GOBERT (*Acad. Inscriptions*), **décerné pour la deuxième fois**

LOT (F.). **Étude sur le Lancelot en prose**. In-8, 3 phototypies. *Déjà couronné en 1919*. . . . . **35 fr. 10**

PRIX THÉROUANNE (*Académie Française*)

LEMAN (Abbé). **Urbain VII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635**. In-8. . . . . **26 fr.**

PANGE (Cte M. de). **Les Lorrains et la France au moyen âge**. 1919. Grand in-8 et portrait. . . . . **15 fr. 60**

PRIX GUIZOT (*Académie Française*)

DUBOIS (P.). **Victor Hugo**. Ses idées religieuses de 1801 à 1825. In-8. . . . . **11 fr. 25**

— **Bio-bibliographie de Victor Hugo de 1802 à 1825**. In-8 à deux col. . . . . **15 fr.**

PRIX MARCELLIN GUÉRIN (*Académie Française*)

CHARBONNEL (J.-Roger). **La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin**. 1919. In-8. . . . . **26 fr.**

PRIX FABIEN (*Académie Française*)

HOGUES (P.-E.). **Un impôt sur le revenu sous la Révolution. Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc**. Préface de M. PAUL DELOMBRE. 1919. In-8 de 330 p. . . . . **10 fr. 50**

PRIX LANGLOIS (*Académie Française*)

RUTE-REES (Miss C.). **Charles de Sainte-Marthe** (1512-1555). Étude sur les premières années de la Renaissance française. Traduit par M. Bonnet, avec préface de M. Abel Lefranc. 1919, in-8 de 387 p. et bois par J. Beltrand. . . . . **15 fr. 60**

PRIX SAINTOUR (*Académie des Inscriptions*)

Roman de Fauvel (Le), par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus par Arthur LANGFORS. 1919, in-8 de CV-220 p., cartonné (Société A. T. Fr.). . . . . **14 fr. 40**

CONCOURS DES ANTIQUITÉS NATIONALES (*Id.*)

CARRIÈRE (Victor). **Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins**, avec une intr. sur les débuts du Temple en France. 1919. In-8, LXXXVIII-231 p. . . . . **15 fr.**

WAQUET (H.). **Le bailliage de Vermandois**. 1919. In-8, 811-271 pages et une carte. . . . . **15 fr. 60**

PRIX LAFONS MÉLICOCQ (*Id.*)

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, comprenant 229 chartes . . . publié par le Dr V. LEBLOND. 1919. In-8, XV-853 p. . . . . **22 fr. 50**

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (*Id.*)

FUCHALS (M.). **Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban**. In-8. . . . . **18 fr.**

PRIX Ch. BLANC (*Académie des Beaux-Arts*)

RITTER (Raymond). **Le château de Pau**. Étude historique et archéologique. 1919. In-8 avec 6 planches dans le texte et hors texte ; 54 illustr. dans le texte et hors texte. . . . . **15 fr. 60**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Stanford Library
MAY 20 1921
95

N° 184 Octobre 1920

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLVI

PARIS (VI°)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale..... 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 50 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

J. Jud, Mots d'origine gauloise ?..... 465
A. Parducci, Bonifazio di Castellana..... 478
E. Faral, D'un « passionaire » latin à un roman français : quelques sources immédiates du roman d'*Eracle*..... 512
F. Ed. Schneegans, *Le Mors de la pomme*..... 537

MÉLANGES

L. Foulet, De *icest* à *cest* et l'origine de l'article..... 571
A. Horning, *Darn*..... 577
A. Thomas, Sur le vers 412 de *Gormont et Isembart*..... 581

COMPTES RENDUS

Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard, hgg. von A. Cullmann ; — Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent..., von H. Wolff (A. Långfors)..... 586
H. Chamard, Les origines de la poésie française de la Renaissance (A. Pauphilet)..... 591
G. Bertoni, Italia dialettale (G. de Gregorio)..... 596

PÉRIODIQUES..... 600

CHRONIQUE..... 618

TABLE DES MATIÈRES..... 634

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, La loi de Bartsch et la *Chanson de Roland*.
E. Faral, *Les 23 manières de vilains*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
S. Glixelli, Les Contenances de table.
J. Jud, Mots d'origine gauloise ? (*suite*).
M. Lot-Borodine, Les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad.
P. Marchot, Étymologies françaises.
A. Piaget, Les *Princes*, de Georges Chastellain.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
P. Studer, Note sur un ms. catalan du XVe siècle (Bodley. Orient. 9).
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.
J. Weston, The *Perlesvaus* and the *Vengeance Raguidel*.

LIBRAIRIE ANCIENNE E. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE
TOME XXIV. — **Edmond VANSTEENBERGHE**

LE CARDINAL NICOLAS DE CUES (1401-146[illegible])

Beau volume in-8, xx-506 pages .... **35** fr.

Pour paraître prochainement : Tomes XXII et XXIII. Pierre Champion. **Le Procès de Jeanne d'Arc**, texte et traduction, 2 vol. [illegible] .... **50** fr.

TOME XXV. — **Gustave COHEN**

MYSTÈRES ET MORALITÉS

du Manuscrit 617 de Chantilly.

Beau volume in-4 carré, cxxix-140 p., et 2 planches .... **30** fr.

Classiques français du moyen âge. — No 23.

CHANSONS SATIRIQUES ET BACHIQUES

du XIIIe siècle, éditées par **A. JEANROY** et **A. LANGFORS**.

Un volume in-8, xiv et 142 pages .... **7 fr. 50**

Déjà parus dans cette collection, publiée sous la direction de Mario Roques, directeur à l'École pratique des Hautes Études. Vol. in-8.

1. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston Raynaud, 2e éd. revue par Lucien Foulet; VIII-35 pages. 1 fr. 20
2. — François Villon, Œuvres, éd. par Auguste Longnon, 2e éd. revue par Lucien Foulet; XXVIII-132 pages. 3 fr.
3. — Courtois d'Arras, jeu du XIIIe siècle, éd. par Edmond Faral; VI-34 pages. 1 fr. 20
4. — La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston Paris; VI-50 pages. 2 fr. 25
5. — Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle, éd. par Mario Roques; VIII-18 pages. 0 fr. 75
6. — Adam le Bossu, trouvère artésien du XIIIe siècle. Le jeu de la Feuillée, éd. par Ernest Langlois; XIV-76 pages. 3 fr.
7. — Les Chansons de Colin Muset, éd. par Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck; XIII-44 pages. 2 fr. 25
8. — Huon le Roi, le Vair Palefroi, avec deux versions de la Male Honte, par Huon de Cambrai et par Guillaume, fabliaux du XIIIe siècle, éd. par Arthur Langfors; XIV-68 pages. 2 fr. [illegible]
9. — Les Chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred Jeanroy; XII-46 pages. 2 fr. [illegible]
10. — Philippe de Novare, Mémoires (1218-1243), éd. par Charles Kohler; XXVI-173 pages, avec 2 cartes. 5 fr. [illegible]
11. — Les Poésies de Peire Vidal, éd. par Joseph Anglade; XII-188 pages. 5 fr. 25
12. — Béroul, Le Roman de Tristan, poème du XIIe siècle, éd. par Ernest Muret; XVI-163 pages. 4 fr. 50
13. — Huon le Roi de Cambrai, Œuvres, t. I : Li Abecés par ekivoche, Li Ave Maria en romans, La Descrissions des Religions, éd. par Arthur Langfors; XVI-48 pages. 2 fr. 65
14. — Gormont et Isembart, fragment de chanson de geste du XIIe siècle, éd. par Alphonse Bayot; XIV-71 pages. 2 fr. [illegible]
15. — Jaufré Rudel, Chansons, éd. par Alfred Jeanroy; XIII-37 pages. 1 fr. 50
16. — Jeanroy, Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux (manuscrits et éditions). [illegible]
17. — Bertrand de Marseille, La Vie de sainte Enimie, poème provençal du XIIIe siècle, par Cloris Brunel. [illegible]
18. Jeanroy. Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du moyen âge (manuscrits et éditions); VIII-80 pages. [illegible]
19. — Brandin. La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XIIe siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall, edit., VIII-196 p. [illegible]
20. — Faral, Gautier d'Aupais. Poème courtois du XIIIe siècle; VIII-43 p. [illegible]
21. — Foulet, Petite syntaxe de l'ancien français; X-282 p. [illegible]
22. — Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XIIe siècle, éd. par Ernest Langlois; XVII-168 p. 6 fr.

MÉLANGES

[illegible]
[illegible]
[illegible]

COMPTES RENDUS

[illegible]
[illegible]
[illegible]

PÉRIODIQUES ..... [illegible]

CHRONIQUE ..... [illegible]

TABLE DES MATIÈRES ..... [illegible]

Les prochains numéros contiendront :

J. [illegible], La loi de Barbeli et la *Chanson de Roland*.
R. [illegible], *Les 25 manières de vilains*.
L. [illegible], Études de syntaxe française (suite).
G. [illegible], Les Communes de table.
J. [illegible], Mots d'origine gaulois ? (suite).
M. [illegible], Les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad.
[illegible]

LIBRAIRIE ANCIENNE É. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE

TOME XXIV. — **Edmond VANSTEENBERGHE**

LE CARDINAL NICOLAS DE CUES (1401-1464)

Beau volume in-8, XX-506 pages..... **35** fr.

Pour paraître prochainement : Tomes XXII et XXIII. PIERRE CHAMPION. **Le Procès de Jeanne d'Arc**, texte et traduction. 2 vol. illustrés, env..... **50** fr.

TOME XXV. — **Gustave COHEN**

MYSTÈRES ET MORALITÉS

du Manuscrit 617 de Chantilly.

Beau volume in-4 carré, CXLIX-140 p. et 2 planches..... **30** fr.

Classiques français du moyen âge. — N° 23.

CHANSONS SATIRIQUES ET BACHIQUES

du XIIIe siècle, éditées par **A. JEANROY** et **A. LANGFORS.**

Un volume in-8, XIV et 142 pages..... **7 fr. 50**

Déjà parus dans cette collection, publiée sous la direction de Mario Roques, directeur à l'École pratique des Hautes Études. Vol. in-8.

1. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston Raynaud, 2e éd. revue par Lucien Foulet ; VII-35 pages. 1 fr. 20
2. — François VILLON. Œuvres, éd. par Auguste Longnon, 2e éd. revue par Lucien Foulet ; XVIII-132 pages. 3 fr.
3. — Courtois d'Arras, jeu du XIIIe siècle, éd. par Edmond Faral ; VI-34 pages. 1 fr. 20
4. — La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston Paris ; VI-50 pages. 2 fr. 25
5. — Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle, éd. par Mario Roques ; VI-18 pages. 0 fr. 75
6. — ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. Le jeu de la Feuillée, éd. par Ernest Langlois ; XIV-76 pages. 3 fr.
7. — Les Chansons de COLIN MUSET, éd. par Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck ; XIII-44 pages. 2 fr. 25
8. — HUON LE ROI, le Vair Palefroi, avec deux versions de la Male Honte, par Huon de Cambrai et par Guillaume, fabliaux du XIIIe siècle, éd. par Arthur Langfors ; XV-68 pages. 2 fr. 65
9. — Les Chansons de GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred Jeanroy ; XIX-46 pages. 2 fr. 25
10. — PHILIPPE DE NOVARE, Mémoires (1218-1243), éd. par Charles Kohler ; XXVI-173 pages, avec 2 cartes. 5 fr. 25
11. — Les Poésies de PIERRE VIDAL, éd. par Joseph Anglade ; XII-188 pages. 5 fr. 25
12. — BÉROUL, Le Roman de Tristan, poème du XIIe siècle, éd. par Ernest Muret ; XIV-163 pages. 4 fr. 50
13. — HUON LE ROI DE CAMBRAI, Œuvres, t. I : Li Abecès par ekivoche, Li *Ave Maria* en roumans, La Descrissions des Relegions, éd. par Arthur Langfors ; XVI-48 pages. 2 fr. 65
14. — Gormont et Isembart, fragment de chanson de geste du XIIe siècle, éd. par Alphonse Bayot ; XIV-71 pages. 2 fr. 25
15. — JAUFRÉ RUDEL, Chansons, éd. par Alfred Jeanroy ; XIII-37 pages. 1 fr. 50
16. — JEANROY, Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux (manuscrits et éditions). 3 fr. 40
17. — BERTRAND DE MARSEILLE, La Vie de sainte Enimie, poème provençal du XIIIe siècle, par Clovis Brunel. 3 fr.
18. JEANROY. Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du moyen âge (manuscrits et éditions) ; VIII-80 pages. 3 fr. 40
19. — BRANDIN. La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XIIe siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall, édit., VIII-196 p. 5 fr. 85
20. — FARAL. Gautier d'Aupais. Poème courtois du XIIIe siècle ; VIII-32 p. 1 fr. 95
21. — FOULET, Petite syntaxe de l'ancien français ; X-282 p. 9 fr. 10
22. — Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XIIe siècle, éd. par Ernest Langlois ; XVII-168 p. 6 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE É. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

Paul **BOURGET**, de l'Académie française.

STENDHAL

Discours *prononcé le 28 juin 1920, à l'inauguration du monument*, suivi du discours de M. Édouard CHAMPION et d'une **bibliographie** (par le même).

Volume in-8, 54 pages et *couverture illustrée du médaillon de* RODIN. (Tirage limité et sur le même papier que les *œuvres complètes* de STENDHAL.)..... **5** fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Gustave COHEN

ÉCRIVAINS FRANÇAIS EN HOLLANDE

dans la première moitié du XVIIe siècle.

Beau volume in-8°, de 756 pages et 52 planches..... **50** fr.
Pour les abonnés à la *Revue de Littérature comparée*. Prix spécial..... **40** fr.
Abonnement à la *Revue de Littérature comparée*. Tome Ier 1921..... **40** fr.

Théodore WESLEY KOCH. — LES LIVRES A LA GUERRE

Avec une préface de M. le Maréchal FOCH.

Traduit de l'anglais par A. DOYSIÉ. Introduction par B.-E. STEVENSON.

Beau volume in-8, XX-408 pages, avec **149** *illustrations hors texte*..... **25** fr.

Henry CARRINGTON LANCASTE.

LE MÉMOIRE DE MAHELOT, LAURENT

ET D'AUTRES

DÉCORATEURS DE L'HOTEL DE BOURGOGNE

ET DE LA

COMÉDIE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE

Un beau volume in-8, 160 pages, couverture sous carton, richement illustré de **49** planches hors texte d'après le manuscrit de Mahelot..... **45** fr.

En distribution : **Mémoires de la Société de Linguistique**. Tome XXXII. Fasc. 2, **8** fr. — *Bulletin*. Tome XXII. Fasc. 1, n° 68, **16** fr. — *Revue de Philologie française*. Tome XXXII. Fasc. 2 et dernier 1920. — *Revue du XVIe siècle*, 1920. — Tome VII. Fasc. 3 et 4.

Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris.

TOME VIII. — **A. MEILLET**, Professeur au Collège de France.

LINGUISTIQUE HISTORIQUE

ET

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

Beau volume in-8, de VIII-335 pages..... **40** fr.

A.-H. SALONIUS. — **Vitae Patrum**. In-8, 456 p..... **50** fr.
K.-J. RIEMENS. — **Les Débuts de la Lexicographie franco-néerlandaise**. In-8 (ext.)..... **2** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

on

Stanford University Libraries
3 6105 012 562 380

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6063
(650) 723-1493
grncirc@stanford.edu

All books are subject to recall.

DATE DUE

APR 04 2005
APR 04 2005